
303274925Z

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

LII

LIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MONTBRISON

EN 1885

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS



PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE
15, quai Malaquais

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR
2 & 4, rue Froide

1886


MA

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LIIe SESSION

TENUE A MONTBRISON

EN 1885

PROGRAMME

1. État des études archéologiques dans le Forez et dans les provinces voisines. Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans le Forez. — Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classification le plus généralement adoptés.

3. Indiquer les monuments élevés par les peuples qui occupaient le Forez à l'époque de l'indépendance gauloise. — Signaler les villes, bourgades, oppidum et lignes fortifiées dont on peut reconnaître les traces. — Décrire les remparts vitrifiés et en rechercher l'âge et le mode de construction. — Retracer le parcours des routes gauloises ayant existé dans le département de la

Loire. — Déterminer la situation des Aulerci Brannovices, des Ambluareti et des Atesui.

4. Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et présenter le tracé des voies romaines de la région. — Étudier les emplacements du Forum Segusiavorum, d'Aquæ Segetæ, d'Ariolica, etc., et indiquer les découvertes d'antiquités qui peuvent aider à la détermination de ces localités.

5. Faire connaître les inscriptions romaines inédites de la région et présenter l'interprétation de celles qui n'auraient été qu'incomplètement étudiées. — Indiquer les renseignements nouveaux qu'elles peuvent fournir pour la mythologie, l'histoire et la géographie de la contrée.

6. Étudier les centres de fabrication de céramique antique, donner les listes des potiers et faire connaître les formes et les décorations des vases.—Fixer l'époque extrême de l'emploi des tuiles romaines à rebords.

7. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse du Forez, aux différentes époques, et indiquer leurs caractères particuliers, en insistant sur la nature des matériaux et l'influence du climat. — Indiquer les monuments dont la date est certaine et qui, par suite, peuvent servir de types.

8. Étudier et décrire les principaux châteaux féodaux du Forez, ainsi que les constructions civiles. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction, ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier. — Faire connaître les plus anciennes maisons de cultivateurs encore existantes dans la province.

9. La salle de *La Diana* à Montbrison. Historique de sa construction, étude de sa voûte héraldique, dé-

termination des blasons dont l'origine est restée jusqu'à présent incertaine. — Signaler les monuments qui peuvent en être rapprochés au point de vue de la décoration.

10. Décoration et mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, sculptures, objets d'orfévrerie, étoffes, etc., conservés dans le Forez, ainsi que ceux dont l'existence y a été constatée. — Donner leur description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les personnages ou les établissements qui les ont fait exécuter.

11. Étudier les exploitations minières et houillières dans le Forez à l'époque romaine et dans le cours du moyen âge. — Exposer leurs procédés et leur réglementation et les comparer à ceux des autres régions de la France aux mêmes époques.

12. Signaler les eaux minérales et thermales de la région anciennement exploitées. — Faire connaître les restes de ces établissements qui ont été mis au jour.

13. État actuel des études sur la céramique du moyen âge considérées principalement comme un moyen de détermination chronologique. En faire l'application aux objets découverts dans le Forez.

14. Existe-t-il, dans le Forez, des édifices religieux construits par des pèlerins ou des croisés et rappelant par leurs dispositions l'architecture de l'Orient et particulièrement de la Palestine? Conserve-t-on des reliquaires rapportés des Lieux-Saints à différentes époques? Faire connaître la date de leur fabrication et les circonstances du transport en France des reliques qu'ils renferment.

15. Signaler, dans toute la France, les monuments de sculpture ou de peinture relatifs à la légende de

Mélusine, prétendue femme de Raymondin de Forez.— Les décrire, en ayant soin de les différencier des simples représentations de Sirènes.

16. Faire connaître les représentations figurées de musiciens sur des monuments religieux ou civils du moyen âge. — Quelles conséquences peut-on en tirer pour l'histoire de la musique et de l'instrumentation? — Comparaison de ces représentations avec les textes des poëtes et des chroniqueurs.

17. Géographie archéologique. Établissement pour les périodes historiques d'un ensemble de signes conventionnels, analogue à celui qui a été adopté pour l'époque préhistorique. Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de M. Estacio da Veiga.

Les Membres du bureau de la Société française d'Archéologie et du Congrès :

Cte DE MARSY, Directeur.

LÉON PALUSTRE, Directeur honoraire.

J. DE LAURIÈRE, E. DE BEAUREPAIRE, Secrétaires-généraux.

GAUGAIN, Trésorier.

Vte DE MEAUX, Inspecteur du département.

VINCENT DURAND, E. BRASSART, E. JEANNEZ, H. GONNARD, Secrétaires-généraux du Congrès.

ROCHIGNEUX, Trésorier du Congrès.

ORDRE DES RÉUNIONS.

Jeudi 25 Juin 1885.	3 heures. Séance d'ouverture, dans la salle de *la Diana.*
Vendredi 26.	9 heures. Séance. 1 heure. Visite de la collégiale de Montbrison. 2 heures. Séance. 4 heures. Excursion à Moingt.
Samedi 27.	7 heures. Excursion en voiture à Chandieu, Cousan, Montverdun et Chalain-d'Uzore.
Dimanche 28.	1 heure. Séance. 3 heures. Visite des monuments et du Musée. 5 heures 1/2. Dîner général des Membres du Congrès. 8 heures. Séance.
Lundi 29.	7 heures. Excursion en voiture à Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal et Saint-Rambert-sur-Loire. 8 heures du soir. Séance.
Mardi 30.	10 heures 1/2. Départ en chemin de fer pour Saint-Bonnet-le-Château. 5 heures. Départ pour Roanne.

Mercredi 1er Juillet.	7 heures. Excursion en voiture à Charlieu et la Bénisson-Dieu.
Jeudi 2.	7 heures. Excursion en voiture à Ambierle, Saint-André-d'Apchon et Boisy.

LISTE DES MEMBRES

DU

CONGRÈS DE MONTBRISON

(Les noms précédés d'une étoile sont ceux des membres de la Société française d'Archéologie qui ont assisté au Congrès.)

MM. *Avaize (Amédée d'), rue de la République, 81, à Lyon.
Barban (André), ancien secrétaire général de préfecture, rue de la Gare, à Roanne.
*Becdelièvre (le vicomte de), à Feurs.
*Bégule (Lucien), peintre-verrier, montée de Choulans, 86, à Lyon.
Billy (de), à Lantignié (Rhône).
Blanc (Antony), banquier, à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
*Boissieu (Maurice de), au château de La Doue, par Saint-Galmier.
Boissieu (Victor de), à Saint-Chamont.
Bonassieux (Jean), membre de l'Institut, statuaire, rue Saint-Simon, 11, à Paris.
Bonnet (Jules), avoué, rue de la Loire, 23, à Saint-Étienne.
Bourbon, architecte, rue de la République, 19, à Lyon.
Boy (Charles), rédacteur du *Mémorial de la Loire*, à Saint-Étienne.
*Brassart (Éleuthère), à l'Hôpital-sous-Rochefort (Loire).
Brossart, sénateur de la Loire, à Pouilly-sous-Charlieu (Loire).

MM. *Bulliot, président de la Société Éduenne, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'Archéologie, à Autun.

Chaize, vice-président du Tribunal civil de Montbrison.

Chambost (le comte de), au château de Bellegarde (Loire).

*Charnay (l'abbé), vicaire, à Chandieu (Loire).

Charpin-Feugerolles (le comte de), président de la Société littéraire de Lyon, vice-président de *la Diana*, au château de Feugerolles (Loire).

*Chassain de La Plasse (Raoul), avocat, à Roanne.

Chasson, directeur de l'Établissement thermal de Royat (Puy-de-Dôme).

*Chaverondier (Auguste), archiviste de la Loire, à Saint-Étienne.

Chetard (G.), architecte, à Roanne.

*Chevalier (Raymond), au Bois de Lihus (Oise).

Clerc (l'abbé), aumônier des Frères des Écoles chrétiennes, montée Saint-Barthélemy, 24, à Lyon.

Cognet (Claude), négociant, à Saint-Étienne.

Coiffet (Jean-Claude), négociant, à Leigneux (Loire).

Coste (Louis), notaire, rue Mi-Carême, à Saint-Étienne.

Coudour (Étienne), avoué, à Montbrison.

Crozet-Barban, notaire, à Saint-Rambert-sur-Loire (Loire).

Déchelette (Eugène), négociant, à Roanne.

Déchelette-Despierres (Joseph), négociant, à Roanne.

*Des Fosses (Henri Castonnet), avocat, à Paris.

*Desjoyaux (Joseph), à Saint-Galmier.

Des Périchons (le baron Hector), au château des Périchons, à Poncins (Loire).

*Dion (le comte Adolphe de), inspecteur-général de la Société française d'Archéologie, à Montfort-l'Amaury.

Dion (M[me] la comtesse de), rue de Babylone, 68, à Paris.

Dolliat (Ferdinand), à Charlieu (Loire).

MM. DONNADIEU (Frédéric), président de la Société archéologique de Béziers (Hérault).

DONOT (Prosper), homme de lettres, cours de la Liberté, 72, à Lyon.

DUGAS (Yvan), au château de Rilly, près Roanne.

DULAC (Jean-Baptiste), architecte, au Parc-Moind, à Montbrison.

DULAC (Paul), docteur-médecin, à Montbrison.

DURAND (Alban), juge, à Montbrison.

*DURAND (Vincent), secrétaire de *la Diana*, à Allieu (Loire).

DURAND, à Pradines (Loire).

DUSSER (Louis), juge suppléant, à Montbrison.

ÉPITALON (Jean-Jacques), avocat, rue d'Arcole, 31, à Saint-Étienne.

*ESPÉRANDIEU (Émile), lieutenant au 17e de ligne, à Béziers.

FAVARCQ (Louis), rue du Vernay, 48, à Saint-Étienne.

FERRAN fils, carrossier, à Montbrison.

FLORIVAL (Ad. DE), juge au Tribunal civil, à Laon (Aisne).

*FONTENILLES (Paul DE), inspecteur général de la Société française d'Archéologie, à Cahors (Lot).

FORISSIER (Henri), à Chalain-le-Comtal (Loire).

*FOURNEREAU (Matheus), peintre, place Grolier, à Lyon.

*FRANCART (A.), avocat, rue de la Grande-Triperie, à Mons (Belgique).

*GAUGAIN, trésorier de la Société française d'Archéologie, à Caen (Calvados).

*GERMAIN (Léon), bibliothécaire-archiviste de la Société d'Archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

*GODFRAY (Henri-N.), commissaire de l'Impôt, à Saint-Sauveur (île de Jersey).

*GONNARD (Henri), ancien conservateur du Palais des Arts, rue Saint-Louis, 52, à Saint-Étienne.

MM. GRANGER (Pétrus), notaire, rue de Foy, à Saint-Étienne.
GRENOT (Gabriel), manufacturier, à Roanne.
GRENOT (l'abbé Victor), curé, à Ouroux-en-Brionnais (Saône-et-Loire).
GUYOT (Louis-André-Ernest DE), à Vaison (Vaucluse).
*HAMBYE, notaire, à Mons (Belgique).
HUGUET (Amédée), imprimeur, à Montbrison.
JACQUET (Camille), avoué, à Montbrison.
JAMOT (Claudius), architecte, rue du Plat, 23, à Lyon.
*JEANNEZ (Édouard), rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.
JOULIN (Paul), receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Montbrison.
JULLIEN (Gabriel), à Chambéon (Loire).
LAFAY (Octave), avocat, à Montbrison.
*LAIR (le comte), membre du Conseil administratif de la Société française d'Archéologie, au château de Blou, par Longué (Maine-et-Loire).
*LAMBERTYE (le comte Gaston DE), à Compiègne.
LANGLOIS (l'abbé), archiprêtre, curé, à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
*LA PERCHE (Eug.), à Saint-Cyr, près Tours (Indre-et-Loire).
LA PLAGNE (Amaury DE), au château de La Tuilière, à Montbrison.
LA PLAGNE (Théobald DE), au château des Peynots, à Saint-Paul-d'Uzore (Loire).
LASCOMBE (Adrien), conservateur de la Bibliothèque publique du Puy.
LAUR (Francis), ingénieur civil, député de la Loire, rue Marengo, 2, à Saint-Étienne.
*LAURIÈRE (Jules DE), secrétaire général de la Société française d'Archéologie, rue des Saints-Pères, à Paris.
*LAUZUN (Philippe), à Agen.
LE CONTE (Étienne), à Montbrison.
LE CONTE (Jules), au château de Vivans, par La Pacaudière (Loire).

MM. *Ledain (Bélisaire), ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, inspecteur de la Société française d'Archéologie, à Poitiers.

Maillon (Claudius), avoué, à Montbrison.

*Maire (Albert), bibliothécaire universitaire, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Marcilly (Gaston de), à Marcilly-le-Pavé (Loire).

Marsanne (l'abbé Barthélemy), curé, à Chandieu (Loire).

*Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne.

Mauras (Émile), sous-préfet de Montbrison.

Maussier (Pierre-Balthazar), ingénieur civil, à Saint-Galmier.

Mayol de Lupé (le comte Octave de), au château de la Vigne, à Bourg-Argental (Loire).

*Meaux (le vicomte Camille de), ancien ministre, inspecteur de la Société française d'Archéologie, au château d'Écotay-l'Olme, près Montbrison.

Mémorial de la Loire (le), à Saint-Étienne.

Miolane, négociant, à Montbrison.

Monery (Louis), rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.

Montrouge (Albert de), rue du Plat, 6, à Lyon.

Morel (Élie), à Montbrison.

Morel (Gabriel), à Montbrison.

Mougin-Rusand (Paul), imprimeur, directeur du *Moniteur judiciaire* et administrateur de la *Revue lyonnaise*, rue Stella, 3, à Lyon.

Nesme (l'abbé), curé, à Saint-Martin-la-Sauveté (Loire).

Neufbourg (Jean, comte de Courtin de), au château de Beauvoir, à Arthun (Loire).

Neyron des Granges (Louis), rue du Peyrat, 7, à Lyon.

*Nodet (Henri), architecte, à Paris.

*Noëlas (Frédéric), docteur en médecine, rue du Phénix, à Roanne.

*Noguier (Louis), avocat, à Béziers.

MM. PALLUAT DE BESSET (Joseph), au château de La Salle, à Nervieux (Loire).

*PALUSTRE (Léon), directeur honoraire de la Société française d'Archéologie, à Tours.

PASZKOWICZ (Étienne DE), architecte, à Roanne.

PÉRIER, à Montbrison.

PEURIÈRE (l'abbé), archiprêtre, curé de Notre-Dame-d'Espérance, à Montbrison.

PEYRON (l'abbé), archiprêtre, curé de Boën (Loire).

PHILIP-THIOLLIÈRE, rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

*PIET-LATAUDRIE (Ch.), à Niort.

*PLICQUE (Alfred), docteur en médecine, à Lezoux (Puy-de-Dôme).

*POIDEBARD (William), au château de La Bâtie, à Saint-Paul-en-Jarez (Loire).

POINAT (Jules), avoué, rue de la Loire, à Saint-Étienne.

*PONCINS (le comte Léon DE), président de la Société de *la Diana*, au château du Palais, par Feurs.

PUGNET (l'abbé Clément), vicaire à la Nativité, à Saint-Étienne.

PUY DE LA BASTIE (Octave), à Montbrison.

QUÉVILLON (Léon-Fernand), commandant d'état-major, au Havre.

*RÉVÉREND DU MESNIL (Edmond), au château de Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

REY (Eugène), docteur en médecine, à Montbrison.

RIMAUD, docteur en médecine, rue de la Loire, à Saint-Étienne.

ROBERT (Alfred), notaire, à Montbrison.

ROCHIGNEUX (Thomas), conservateur de *la Diana*, à Montbrison.

RONY (Joseph), à Montbrison.

RONY (Louis), avocat, à Montbrison.

ROSTAING (le baron Edmond DE), ancien capitaine de vaisseau, à Montbrison.

MM. *Rougier (Lucien), rue Lafond, 10, à Lyon.

*Roumejoux (Anatole de), inspecteur de la Société française d'Archéologie, au château de Rossignol, par Bordas (Dordogne).

Saint-Pulgent (l'abbé Alexis de), chanoine de la Primatiale de Lyon.

Saint-Pulgent (Alphonse de), au château de Combes, à Montverdun (Loire).

Sanlaville, avoué à la Cour d'appel, rue du Plat, 19, à Lyon.

Sauzey (Eugène du), ancien notaire, à Roanne.

Soliniac, notaire, à Montbrison.

*Soultrait (le comte Georges de), inspecteur général de la Société française d'Archéologie, à Toury-sur-Abron (Nièvre).

*Testenoire-Lafayette, notaire honoraire, rue de la Bourse, 28, à Saint-Étienne.

Thiollier (Félix), au château de Verrières, à Saint-Germain-Laval (Loire).

*Tholin (Georges), archiviste du département, inspecteur de la Société française d'Archéologie, à Agen.

Tissot (Amédée), à Brignais (Rhône).

Trabucco (l'abbé), vicaire à Saint-Pierre-la-Madeleine, à Montbrison.

*Travers (Émile), membre du Conseil administratif de la Société française d'Archéologie, à Caen.

*Turge (Honoré de), à Marcilly-le-Pavé (Loire).

*Vachez (Antoine), avocat à la Cour d'appel, rue de la Charité, 24, à Lyon.

Vadon (Camille), banquier, à Charlieu (Loire).

Varin, receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Montbrison.

Vazelhes (baron Étienne de), à Grézieu-le-Fromental (Loire).

Veilleux (Alexandre), notaire, à Roanne.

MM. VERCHÈRE (Gabriel), notaire, à Saint-Germain-Lespinasse (Loire).

VERNE (Auguste DU), à Roanne.

VERSANNE (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison.

VINCENT (J.), avoué, rue d'Arcole, 22, à Saint-Étienne.

WIENER (Lucien), conservateur du Musée lapidaire, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy.

*WILSON (Sylvester), major général de l'armée anglaise, à Beaumont (île de Jersey).

WOLFF, à La Bréassière, La Fouillouse (Loire).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE D'OUVERTURE DU JEUDI 25 JUIN 1885.

Présidence de M. le vicomte de Meaux.

Une assistance nombreuse remplit la grande salle de *la Diana*, cette belle salle gothique dont la décoration héraldique est en quelque sorte unique en France, et qui avait été gracieusement mise à la disposition du Congrès archéologique par la Société historique et archéologique du Forez.

A trois heures, M. le comte de Poncins, entouré du bureau de *la Diana*, reçoit les membres du Congrès, auxquels il adresse la parole en ces termes :

« Messieurs,

« En vous souhaitant la bienvenue, notre première pensée sera un remerciement. Vous avez bien voulu, en 1885, accepter le Forez comme but de votre excursion annuelle, *la Diana* comme siège de vos séances. De ce double choix, nous devons être et nous sommes reconnaissants.

« Le Forez n'est qu'une petite province, entourée à toute époque par de puissants voisins ; il a dans l'histoire un rôle plus intéressant qu'éclatant, plus honnête que glorieux. Cependant, placé à l'extrémité du plateau central, au point du plus grand rapprochement de la vallée du Rhône, route de

la Méditerranée et de l'Italie, et de celle de la Loire, conduisant dans le cœur des Gaules et de la France, sillonné jadis par les voies romaines, plus tard limite du Royaume et de l'Empire, tenant à des régions diverses par son climat, ses relations, ses usages, son idiome et ses monuments, le Forez, par ce caractère même de transition entre le Nord et le Midi, vous assurera, nous l'espérons, quelques sujets d'étude dignes de vous.

« Notre vieille salle héraldique a déjà reçu de nombreux et de nobles hôtes depuis le jour où le comte Jean Ier, conseiller et ami du roi Philippe le Bel, l'a construite pour y recevoir les États de Forez, jusqu'à celui où vous y appelez les États-généraux de la science archéologique. Bien des assemblées politiques et religieuses se sont tenues, bien des réceptions et des fêtes ont eu lieu sous cette voûte, dont les blasons nous rappellent la grande patrie, la France, aussi bien que la petite patrie, le Forez.

« Parmi les honneurs échus à *la Diana*, nos annales conserveront le précieux souvenir de celui que vous lui faites aujourd'hui.

« Mais, nous ne devons pas l'oublier, nous ne sommes pas ici pour vous parler, nous y sommes venus pour vous entendre.

« Veuillez prendre possession de notre salle et croire qu'en nous mettant tous avec elle à votre disposition, nous ne regrettons qu'une chose, la brièveté du temps qui ne nous a pas permis de nous mieux préparer à vous recevoir. »

Après avoir pris place au bureau, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, déclare ouverte la 52e session du Congrès archéologique de France, et appelle à siéger à ses côtés : MM. le comte de Poncins, président de *la Diana;* le vicomte de Meaux, ancien ministre, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département de la Loire;

Léon Palustre, directeur honoraire de la Société; le chanoine de Saint-Pulgent, délégué de S. E. le Cardinal-Archevêque de Lyon; Bulliot, président de la Société Éduenne; le comte de Dion, inspecteur général de la Société; le comte de Soultrait, inspecteur de la Société pour le département de la Nièvre; Francart, délégué du Cercle archéologique de Mons; Eugène La Perche et Ch. Piet-Lataudrie, membres de la Société.

M. le Directeur prononce ensuite le discours suivant :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Au nom du bureau de la Société française d'Archéologie, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la cinquante-deuxième session du Congrès archéologique de France.

« Chaque année, en ouvrant le Congrès, le directeur de la Société française d'Archéologie remplit un premier devoir que lui dicte la reconnaissance; celui de remercier les habitants du pays qui veulent bien nous recevoir et nous guider dans les recherches que nous venons faire de concert avec eux.

« Si un motif grave m'oblige à déroger aujourd'hui à ce vieil usage, vous en comprendrez la raison et me le pardonnerez volontiers.

« Appelé pour la première fois à diriger les travaux du Congrès, je dois commencer par remercier les confrères qui, par leur vote, m'ont confié le périlleux honneur de présider la Société française d'Archéologie.

« C'est une lourde tâche que celle d'occuper la place remplie pendant près de quarante années par Arcisse de Caumont, notre illustre fondateur, et de succéder aux savants distingués qui ont été désignés après lui pour diriger les travaux de la Société archéologique la plus nombreuse de la France.

« En portant leur choix sur moi, mes confrères ont sur-

tout pensé, je crois, qu'à défaut d'autre science, je pourrais chercher à maintenir dans le sein de la Société ces vieilles traditions auxquelles M. de Caumont attachait tant de prix et auxquelles j'ai été initié par lui, dans les fréquentes circonstances où je me suis trouvé appelé à l'accompagner dans nos Congrès en France et dans nos réunions scientifiques à l'étranger.

« Si j'ai consenti à recueillir la succession que m'offrait mon ami, M. Palustre, c'est parce que je savais que, bien que décidé à se consacrer exclusivement à ce bel ouvrage sur la Renaissance qui lui demandera peut-être encore, pendant une dizaine d'années, un zèle dont il a été si prodigue pour les intérêts de la Société, mon savant prédécesseur ne me laisserait pas seul supporter cette charge, et que sa nomination de directeur honoraire par le Comité ne serait pas considérée par lui comme un simple titre ; aussi suis-je touché de le voir auprès de moi dans cette réunion et de savoir que je puis compter sur son expérience.

« J'aurais à exprimer les mêmes sentiments envers tous nos confrères, mais il en est deux surtout auxquels je serais injuste si je ne donnais une place toute spéciale dans ce témoignage de ma gratitude. Vous les avez, du reste, nommés avant moi : ce sont MM. de Laurière et Gaugain.

« Le premier est connu de vous tous comme il vous connaît tous, et vous savez avec quel soin il a étudié chacun des monuments, non-seulement de la France, mais de l'Europe et de l'Algérie. Vous n'ignorez pas avec quel zèle il entretient des relations constantes avec tous les membres de notre association, et il en est bien peu, parmi nous, qui ne l'aient vu venir dans sa ville ou son village, étudiant tous les souvenirs archéologiques du pays, photographiant les ruines, estampant les inscriptions et, riche de sa moisson, ne connaissant pas de plus grand plaisir que celui d'en faire profiter ses amis. Tous, nous avons recours à lui et nous trouvons toujours, avec cette courtoisie si grande, ce désin-

téressement et cette science que je ne saurais trop louer et que chacun est prêt à attester, depuis ces maîtres de l'érudition, qui s'appellent De Rossi et Le Blant, jusqu'aux plus inconnus d'entre nous.

« M. de Laurière veut bien continuer de remplir les fonctions de secrétaire, alors que, deux fois, il y a dix ans et aujourd'hui, nos vœux l'avaient appelé à cette place qu'il occuperait bien mieux que moi et que sa modestie seule lui a fait refuser. Au risque de froisser notre confrère, je vous devais cette confidence, mais je sais qu'elle ne peut rien ajouter à l'estime que vous avez pour M. de Laurière.

« M. Gaugain, dont j'associais le nom à celui de M. de Laurière, n'est-ce pas le reflet de notre maître, M. de Caumont? Personne de nous ne comprend un Congrès sans M. Gaugain. En 1835, retenons cette date, lors de la constitution définitive de la Société, M. de Caumont demanda à M. Gaugain, qui, quoique tout jeune, avait déjà la pratique des affaires, de gérer les finances alors bien modestes de notre association. M. Gaugain accepta et, depuis cinquante ans, il n'a pas failli à l'engagement qu'il avait pris et a assisté à quarante-huit de nos Congrès.

« Aussi serez-vous unanimes, Messieurs, pour remercier M. Gaugain du soin avec lequel il a su conduire et ménager nos finances, et, ne vous laissez pas effrayer par ce chiffre, notre mouvement de fonds a été près d'atteindre un million. Vous savez avec quel tact M. Gaugain a su remplir une mission toujours délicate, et vous vous associerez tous à moi, lorsque je vous proposerai de témoigner d'une manière exceptionnelle notre reconnaissance au trésorier à l'occasion de son jubilé cinquantenaire.

« A côté des amis qui sont ici présents, permettez-moi de donner un souvenir aussi aux absents et d'abord aux membres du Comité permanent, qui, pendant toute l'année, portent le poids de l'administration de notre Société et conservent dans la ville de Caen les traditions de notre fondateur.

« En tête, je dois citer M. Eugène de Beaurepaire, qui utilise, en se consacrant aux deux œuvres principales de M. de Caumont, la Société française d'Archéologie et l'Association normande, les loisirs que lui crée une retraite aussi injuste qu'anticipée ; M. Julien Travers, ce vénérable octogénaire qui est encore le premier à ces réunions ; M. Bouet, dont le crayon a illustré tant de nos publications, et qui fut si souvent le compagnon de voyage de M. de Caumont ; M. Campion et d'autres, qui ne m'en voudront pas de ne pas les citer, car tous sont unis dans une œuvre commune de dévouement.

« A ces noms, ils m'en faut ajouter d'autres, mais c'est pour en regretter non l'absence, mais la mort. Je ne voudrais pas transformer en nécrologe ces quelques pages, mais je tiens à rappeler à votre souvenir ceux de nos confrères qui venaient à nos réunions d'une manière suivie. D'abord, le comte du Manoir de Juaye, l'aimable et sympathique vieillard, qui savait être l'ami même des plus jeunes d'entre nous ; M. du Chatellier, le collaborateur de M. de Caumont pendant un demi-siècle et qui, malgré ses quatre-vingt-huit ans, se promettait d'assister au prochain Congrès de Nantes ; Mgr de Terris qui nous avait reçus à Fréjus ; MM. Alègre, Jaubert, Mennechet, etc. ; et, parmi les étrangers, sir John Parker, l'imprimeur archéologue, le savant conservateur de l'Ashmolean Museum, qui prit si souvent part à nos travaux.

« Mais, Messieurs, pardonnez-moi de m'être aussi longtemps étendu sur ces souvenirs. Depuis vingt-cinq ans bientôt, j'ai assisté à un grand nombre de Congrès, et les membres que j'y ai rencontrés étaient presque tous devenus pour moi des amis.

« N'en est-il pas un peu, et, surtout, n'en sera-t-il pas de même pour ceux que nous rencontrons aujourd'hui pour la première fois sur cette terre du Forez, si intéressante pour nos études, si riche en souvenirs historiques et en monuments, si hospitalière enfin, permettez-moi d'ajouter?

« Si, comme je vous le disais en commençant, c'était pour moi, au début, une tâche difficile d'inaugurer ma direction, mes hésitations se sont en grande partie dissipées, lorsque j'ai eu la certitude que nous pourrions nous réunir cette année à Montbrison et que nous aurions pour hôtes et pour associés dans nos travaux les membres de cette Société archéologique du Forez qui occupe un rang si élevé parmi les compagnies savantes de nos provinces de France et que tous connaissent sous le nom qu'elle a pris du lieu de notre réunion, *la Diana*.

« *La Diana*, Messieurs, je n'ai pas mission de vous en rappeler l'histoire, l'un de nos plus savants confrères voudra bien tout à l'heure résumer à votre intention le beau travail qu'il a consacré à cette salle historique, en quelque sorte unique en France. Seulement laissez-moi vous rappeler que l'étudiant qui, à peine au sortir du collège, appela, il y a plus de quarante ans, sur ce monument l'attention des lecteurs du *Bulletin monumental*, n'est autre que M. Anatole de Barthélemy, le savant archéologue dont tous vous avez mis à l'épreuve l'érudition et la complaisance.

« Vingt ans plus tard, un homme, dont je n'ai pas à apprécier la vie politique, mais qui fut un des enfants les plus dévoués du Forez, le duc de Persigny, prit à cœur l'œuvre de la restauration de *la Diana*, et c'est grâce à ses soins, à son patriotisme forézien, que fut fondée votre Société et qu'elle fut appelée à devenir usufruitière de la salle dans laquelle nous sommes aujourd'hui réunis et à laquelle vous venez de joindre comme annexe ce musée lapidaire que vous nous conviez à inaugurer.

« Je n'ai pas à rappeler les vicissitudes de *la Diana*, dont les débuts furent des plus brillants, mais qui, à la suite de tristes évènements de notre histoire, fut à la veille de se dissoudre. Le nombre de ses membres était réduit à moins de vingt, je crois, lorsqu'un courageux érudit essaya de redonner la vie à ce corps mourant.

« Si nous arrivons à nous retrouver cinquante, notre

existence est assurée, disait-il. On dépassa *deux cents*, et c'est alors que M. Testenoire-Lafayette père remit, avec une rare modestie, ses pouvoirs au Comité et demanda que M. le comte de Poncins, l'auteur de ces belles études sur l'histoire des États-généraux, voulût bien lui succéder. Il était rassuré sur le sort de *la Diana* et savait que l'œuvre ne péricliterait pas dans les mains de son successeur.

« Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous entretenir des travaux historiques publiés depuis quelques années dans le Forez. L'un de vos confrères a bien voulu accepter de nous présenter ce résumé, et vous savez avec quel soin et en même temps quel talent littéraire il s'acquittera de cette mission.

« Cependant, je ne voudrais pas passer sous silence cette œuvre magistrale, dans laquelle se trouve exposée votre histoire pendant tout le moyen-âge. Nous devons tous des remerciements à M. Régis de Chantelauze, pour la mise au jour de l'ouvrage de La Mure et pour les savants commentaires qui l'accompagnent et qui en font une véritable encyclopédie historique forézienne.

« Si je me permets d'insister sur ce point, c'est que votre rapporteur, M. Steyert, a été l'un des collaborateurs les plus actifs de M. de Chantelauze et que je crains qu'à ce titre il ne s'étende pas assez sur ce monument, dont le manuscrit est conservé dans cette bibliothèque.

« C'est la première fois que la Société française d'Archéologie tient un Congrès dans le département de la Loire, mais déjà, en 1862, M. de Caumont y avait réuni ses amis dans ces vastes assises appelées *Congrès scientifiques* et qui groupaient toutes les branches des connaissances humaines. Cette œuvre, il fallait pour la diriger la puissance créatrice et le savoir presque universel de M. de Caumont : aussi ne lui a-t-elle que peu survécu, mais les deux volumes qui nous restent des travaux de la session de Saint-Étienne méritent d'être consultés.

« L'archéologie et l'histoire y formaient une section, et Montbrison fut le but d'une de ses excursions.

« Le président de cette section, j'ai été heureux, Messieurs, de l'avoir cet hiver comme compagnon et comme guide dans le premier voyage que j'ai fait parmi vous, et c'est avec grand plaisir que nous le voyons tous reprendre aujourd'hui la place qu'il occupait si souvent dans les congrès de notre fondateur. M. le comte de Soultrait n'est pas un inconnu pour les Foréziens. Élevé dans cette ville, il n'a jamais cessé de s'intéresser à l'histoire d'une province longtemps unie au Bourbonnais, sur lequel il a publié de si importants travaux.

« A la première séance tenue à Saint-Étienne, en 1862, l'un des membres du Congrès lut une étude sur le Forez, qui restera comme le meilleur résumé de l'histoire de cette province.

« L'auteur de ce travail, Messieurs, qui faisait alors presque ses débuts comme écrivain, est devenu un de nos orateurs politiques les plus estimés, dont on regrette de ne plus entendre la voix dans le Parlement. Malgré les hautes charges dont il a été revêtu, il est resté fidèle au souvenir de M. de Caumont, et il a bien voulu conserver depuis vingt-cinq ans le titre d'inspecteur de la Société française d'Archéologie dans la Loire. Vous voudrez bien lui en témoigner publiquement votre reconnaissance et je suis sûr d'être le fidèle interprète de vos sentiments en lui demandant de prendre cette place et de présider la séance d'ouverture.

« Permettez-moi cependant, avant de remettre la présidence à M. le vicomte de Meaux, de remercier les secrétaires généraux du Congrès, le trésorier et les membres du Comité d'organisation du soin et de l'intelligence avec lesquels ils ont préparé nos travaux et organisé nos réunions.

« Merci aussi à vous, Messieurs, qui êtes venus de nos différentes provinces nous apporter le concours de votre

science et de votre expérience, pour nous aider à élucider les questions de notre programme.

« Merci également à nos confrères étrangers qui veulent bien, chaque année, ne pas reculer devant un long voyage pour venir passer en France une semaine, à la fin de laquelle on ne quitte que des amis et où l'on se sépare en se disant au revoir, à l'an prochain.

« Je prie M. le vicomte de Meaux de vouloir bien prendre la présidence. »

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. de Meaux remercie ses confrères de l'hommage inattendu qui lui est fait. Il ajoute que, s'il en est heureux et s'il l'accepte avec plaisir, c'est surtout parce qu'on a voulu honorer en lui le disciple et l'ami de M. de Caumont. Il rappelle qu'il a reçu à Montbrison, il y a vingt-trois ans, l'éminent fondateur de l'archéologie nationale, et il souhaite dans les termes les plus chaleureux la bienvenue aux dignes successeurs de l'homme auquel on doit l'initiative de ces Congrès et dont les résultats ont été si utiles au développement des études sur le passé de la France.

M. Gonnard donne lecture d'un résumé de sa belle monographie de *la Diana* (1).

M. Brassart reçoit ensuite la parole et communique, au nom de M. Steyert, un mémoire sur les publications historiques et archéologiques relatives au Forez depuis trente ans, en réponse à la première question du programme (2).

M. le Président félicite les auteurs des travaux dont il vient d'être donné lecture.

(1) Voir à la suite des procès-verbaux, MÉMOIRE I.

(2) Voir MÉMOIRE II.

Il remercie ensuite M. le vicomte de Meaux d'avoir bien voulu présider aux premiers travaux du Congrès et engage ses collègues à examiner les splendides photographies représentant des vues et des monuments du Forez, dont l'habile auteur, M. Félix Thiollier, a littéralement couvert les murs de la salle de *la Diana.*

M. de Marsy prie aussi ses collègues de vouloir bien, à l'issue de la séance, se transporter dans la pièce voisine, où le nouveau musée archéologique de Montbrison vient d'être ouvert. Il signale tout particulièrement à leur attention de précieux monuments lapidaires, qui ont été l'objet de savantes dissertations d'Auguste Bernard et de M. Vincent Durand, et des collections importantes prêtées par leurs propriétaires.

Nous signalerons notamment :

M. El. Brassart : une suite d'instruments de pierre trouvés dans l'arrondissement de Montbrison, et des poteries et autres objets, provenant des fouilles par lui exécutées au Châtelard-de-Lijay, commune des Débats-Rivières-d'Orpras.

M. Rougier : une collection d'objets retirés du lac du Bourget, poteries noires et rouges, quelques-unes très-élégantes, outils de pierre, armes et instruments de bronze, dont une magnifique lame d'épée, objets de parure parmi lesquels de nombreuses aiguilles à cheveu et un bien curieux pendant d'oreille en pierre, d'un travail des plus délicats. Une pièce hors ligne est un fragment de terrine en terre noire avec applications d'étain ou d'argent, représentant un village préhistorique.

MM. Aug. Chaverondier et Vincent Durand : des plans de l'oppidum gaulois du Crêt-Châtelard, commune de Saint-Marcel-de-Felines ; échantillons des

fiches de fer retirées des murailles de cet oppidum ; objets de pierre et de métal, poteries noires et suite de poteries peintes recueillies dans les fouilles pratiquées à l'intérieur.

M. V. Durand : un plan de l'oppidum du Châtelard-de-Chazé, commune de Saint-Georges-de-Barville, avec fiches de fer provenant de ses remparts ; spécimens de cartes communales au $\frac{1}{10000}$ portant l'indication de tous les lieux-dits du cadastre.

M. le docteur Plicque : une nombreuse suite de vases provenant des fouilles de Lezoux et montrant les différentes époques de fabrication.

Mme Léon de Saint-Pulgent : plusieurs statuettes antiques de bronze, provenant, croit-on, du Mont-Isoure.

M. Coiffet fils, négociant à Leignieu : le trésor de vaisselle romaine, au nom de Sextus Julius Basilus, trouvé en 1884, à Limes, commune de Saint-Sixte, des vases, des médailles et une cuiller d'argent, aussi de l'époque romaine, découverts sur l'emplacement du nouveau cimetière de Trelins.

M. le vicomte de Becdelièvre : un lit en bois sculpté avec les armes et les emblêmes de la maison d'Urfé.

M. le Président du Tribunal de Montbrison a bien voulu mettre très-gracieusement à la disposition de la Société de *la Diana*, pour contribuer à la décoration de la salle, plusieurs belles tentures d'Aubusson.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

Émile TRAVERS.

SÉANCE DU 26 JUIN 1885.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

Siègent au bureau : MM. Testenoire-Lafayette père, le comte de Poncins, le colonel Wilson, B. Ledain.

M. le comte de Marsy dépose sur le bureau un certain nombre d'ouvrages offerts au Congrès (1). Il signale tout particulièrement les belles publications des *Cartulaires des francs-fiefs du Forez, de Saint-Sauveur-en-Rue et d'Ainay*, dues à M. le comte de Charpin-Feugerolles et sorties des presses de Perrin.

Il communique des lettres de MM. Caillemer, Léon Germain, de Florival, Wiener et Chassaing, qui expriment leurs regrets de n'avoir pu se rendre au Congrès de Montbrison.

M. de Laurière donne aussi lecture d'une lettre de M. le chevalier da Silva, architecte et gentilhomme de S. M. le roi de Portugal, membre étranger de l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), dans laquelle le vénérable doyen des archéologues portugais adresse ses excuses de ne pouvoir se joindre cette année à ses confrères de la Société française d'Archéologie et leur envoie l'expression de ses plus affectueuses sympathies.

M. de Laurière rappelle les services rendus depuis cinquante ans pour l'étude et la conservation des monuments de l'antiquité et du moyen âge par M. da Silva, et informe le Congrès que, grâce aux efforts persévérants de ce dernier, un cours public d'archéo-

(1) Voir la liste à la suite des Mémoires.

logie vient d'être inauguré à Lisbonne. Ce cours est largement subventionné par l'État et par les princes de la famille royale, et son premier titulaire est M. da Silva.

L'ordre du jour appelle la discussion des diverses questions du programme.

La Ire question : *État des études archéologiques dans le Forez et dans les provinces voisines; donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers*, a été traitée dans le mémoire de M. Steyert, lu dans la séance d'ouverture du Congrès.

IIe question : *Découvertes préhistoriques dans le Forez. Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classification le plus généralement adoptés.*

M. de Marsy signale les notes publiées par M. le docteur Noëlas sur les monuments et objets préhistoriques trouvés dans les environs de Roanne.

M. Brassart prend la parole et donne la statistique des découvertes préhistoriques dans le Forez (1).

M. Brassart montre ensuite aux membres du Congrès une pierre trouvée à Bussy, et dans laquelle on a voulu voir une hache portant le signe de la croix. Ce n'est, selon lui, qu'un travail de berger.

M. le docteur Plicque, à l'occasion de la communication de M. Brassart, a demandé au Congrès de réagir contre certaines appellations erronées et a présenté un ensemble de considérations sur l'âge de pierre. Il s'est

(1) Voir MÉMOIRE III.

attaché à démontrer que l'état de l'humanité ainsi désigné ne correspondait pas à une période précise et irréductible de l'évolution humaine, et qu'il était indéterminé dans le temps et dans l'espace. En d'autres termes, que l'âge de la pierre étant indéfini à l'origine et partant illimité et n'étant pas encore fermé d'une manière définitive, il n'impliquait aucune donnée chronologique ; que, par suite, on avait donc tort de dater les pierres taillées ou polies, les poteries non tournées, etc., et il a donné, à l'appui de cette opinion, qui n'a pas, du reste, eu de contradicteur, de nombreux exemples.

M. Brassart pense que les mêmes formes ont, pour certains objets, tels que les haches, été invariablement employées jusqu'à l'époque romaine.

M. Francart demande si, dans le Forez ou dans les contrées voisines, on a trouvé des silex travaillés au milieu de terrains tertiaires.

M. Brassart dit qu'on ne peut faire de réponse absolument précise à cet égard ; mais, qu'en tout cas, il ne connaît aucune trouvaille authentique faite dans des terrains de formation tertiaire.

III[e] question : *Indiquer les monuments élevés par les peuples qui occupaient le Forez à l'époque de l'indépendance gauloise. Signaler les villes, bourgades, oppidum et lignes fortifiées dont on peut reconnaître les traces. Décrire les remparts vitrifiés et en rechercher l'âge et le mode de construction. Retracer le parcours des routes gauloises ayant existé dans le département de la Loire. Déterminer la situation des* Aulerci Brannovices, *des* Ambluareti *et des* Atesui.

M. Vincent Durand donne tout d'abord quelques

détails sur les races qui ont occupé le Forez à diverses époques.

Il signale ensuite plusieurs pierres levées.

Les dolmens y sont fort rares. Jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait, avec une entière certitude, que celui de Balbigny, aujourd'hui détruit, mais dont il reste un excellent dessin. M. Morel a signalé, près de la Croix de l'Homme-Mort, sur le chemin de Montbrison à Saint-Anthime, un groupe de pierres qui pourrait avoir eu la même destination. Plus récemment encore, M. Durand a visité et décrit la *Pierre-Cubertelle*, à Luriecq, énorme table de pierre portée sur plusieurs autres debout.

On ne doit qualifier qu'à bon escient de dolmens certains assemblages fortuits ou même intentionnels de grands blocs de pierre brute ; il est tel abri rustique, construit de nos jours, qui pourrait être aisément rapporté par un observateur non averti, à l'époque préhistorique.

Il y a donc lieu, ajoute M. Vincent Durand, de se défier de certains renseignements et de ne classer comme préhistoriques les soi-disant dolmens, menhirs ou pierres branlantes, qu'après les avoir soumises à une critique judicieuse. Les pierres branlantes surtout lui paraissent, dans le département de la Loire, n'être que des accidents naturels.

Les menhirs proprement dits sont aussi malaisés à distinguer parmi la multitude de blocs dressés plus ou moins verticalement que l'on rencontre dans certaines parties de nos montagnes. Les textes anciens font connaître néanmoins un certain nombre de *pierres fittes*. Le Forez est surtout riche en pierres à bassins, cavités naturelles ou artificielles appropriées à un usage reli-

gieux. M. Durand cite, comme exemples, les pierres de Saint-Martin, communes de Saint-Georges-sur-Cousan et de Bussy. Presque toutes ces pierres fournissent le sujet de légendes relatives à des guérisons miraculeuses, à celles d'enfants noués notamment.

L'un des plus intéressants et le plus important est le rocher de Saint-Martin-des-Cottes (commune de Bussy), qui est couvert d'excavations hémisphériques, très-nombreuses, très-régulières et ayant de 10 à 15 centimètres de diamètre. Auprès se trouve une fontaine *sacrée*.

M. de Marsy recommande à l'attention des membres du Congrès le remarquable mémoire sur les pierres à coupoles, publié par M. Charles Rau, dans les *Contribution to North American ethnology*, tome V, et dans lequel se trouvent décrits et figurés les nombreux monuments de ce genre qui existent non-seulement en Amérique mais en Europe (1).

M. l'abbé Charnay signale aussi la *Pierre des Fées*, dans laquelle on remarque la trace de sièges. Elle se trouve à Saint-Priest de La Prugne, au milieu de bois appartenant à M. le vicomte de Meaux.

M. Vincent Durand indique encore à La Mure une pierre qui présentait des excavations à forme humaine. Les gens du pays se transmettent de génération en génération la légende d'un enfant ressuscité. Cet endroit s'appelait, dans les anciens terriers, la *Pierre de Saint-Martin* (commune de Saint-Georges-en-Cousan).

M. Vincent Durand conserve la parole pour traiter la seconde partie de la question.

(1) V. le compte-rendu de ce travail par le comte de Charencey, dans le *Bulletin monumental* de 1883, p. 344.

L'existence de villes permanentes dans le Forez, à l'époque de l'indépendance gauloise, est sujette à contestation, et il serait téméraire de rien affirmer à cet égard.

En revanche, les *oppidum* sont très-nombreux.

Le plus important et le plus ancien est la station de Périgueux; c'est un vaste plateau, défendu par des escarpements naturels et couvert de silex et de débris de poteries faites à la main.

A la station du Pic de la Violette, il n'existe pas de substructions, mais on y remarque toutefois des traces de petites murailles et d'une enceinte vitrifiée. On y a trouvé quelques objets en pierre polie.

L'oppidum du Châtelard, situé entre Feurs et Roanne, a été fouillé par M. Chaverondier; ces fouilles, dont M. Durand rend compte, au nom de M. Chaverondier et au sien propre, ont amené la découverte des remparts d'un ancien oppidum gaulois, remparts construits en moellons non taillés, sur une longueur de plus de 2,100 mètres, avec pièces de bois noyées dans le massif du mur et assemblées par de grandes fiches de fer; ces remparts, sur certains endroits, ont encore une hauteur de 8 mètres. C'est le mode de construction décrit par César et rencontré au Mont-Beuvray par M. Bulliot, à Murceint par M. Castagnié, et sur d'autres points encore, par divers observateurs. Dans l'intérieur de cette enceinte, une trentaine de puits ont été vidés; ils ont rendu de nombreuses antiquités, poteries, meules de moulin en basalte, instruments de fer, et jusqu'à des objets de bois et des fruits, conservés à l'abri du contact de l'air par l'eau ambiante. Quelques médailles romaines et d'abondants débris céramiques prouvent que le Crêt-Châtelard a continué d'être habité après la conquête.

M. Durand signale à Chazi, commune de Saint-Georges de Baroille, un autre oppidum défendu par un rempart qui paraît avoir été construit d'après le même système. Il décrit ensuite rapidement une troisième et importante station gauloise, celle d'Essalois, commune de Chambles. Cette station, explorée par M. Philip-Thiollière, qui a libéralement offert au musée de la Diana les objets recueillis dans ses fouilles, n'était pas seulement une formidable position militaire ; il est permis de croire, si prodigieux est le nombre des poteries et particulièrement des amphores dont on rencontre les débris, qu'elle était, à l'époque de l'indépendance gauloise, un grand centre d'échanges où affluaient les produits des vignobles de l'Italie et de la vallée du Rhône importés dans celle de la Loire.

Essalois était, en effet, à peu de distance de la frontière romaine, et la presqu'île du Châtelet, située au pied de l'établissement gaulois, est, de tout le cours de la Loire, le point géographiquement le plus rapproché de celui du Rhône.

M. Ledain demande si les puits fouillés au Crêt-Châtelard ne seraient point des puits funéraires.

M. V. Durand répond que les belles fouilles de l'abbé Baudry les ont beaucoup préoccupés, M. Chaverondier et lui, mais que l'examen le plus attentif n'a pu leur faire reconnaître rien d'analogue aux puits consacrés par le savant explorateur. D'ailleurs, les puits vidés se remplissent aussitôt d'une eau excellente : ils semblent donc avoir été creusés uniquement en vue de l'alimentation.

M. Durand, continuant sa communication, dit que le Forez possède plusieurs beaux exemples de ces singulières constructions vitrifiées, signalées sur plusieurs autres points de la France, en Écosse et en Irlande ; il

cite notamment les enceintes de Saint-Alban et de Château-Brûlé, près Villaret.

La première est elliptique et formée de blocs de granit agglomérés par fusion des surfaces ; la seconde se compose d'un rempart disposé en ligne droite, lequel défendait un plateau, dit le Château-Brûlé, où l'on rencontre des quantités considérables de silex taillés.

En ce qui touche les routes gauloises, il exprime l'opinion que, dans l'état actuel de la science, il est difficile d'établir avec certitude le tracé de la plupart d'entre elles. Plusieurs des principales voies romaines du Forez sont côtoyées et comme doublées par des chemins qui paraissent être aussi d'une haute antiquité ; on peut supposer que quelques-uns au moins de ces derniers représentent des tracés primitifs remontant à l'époque de l'indépendance.

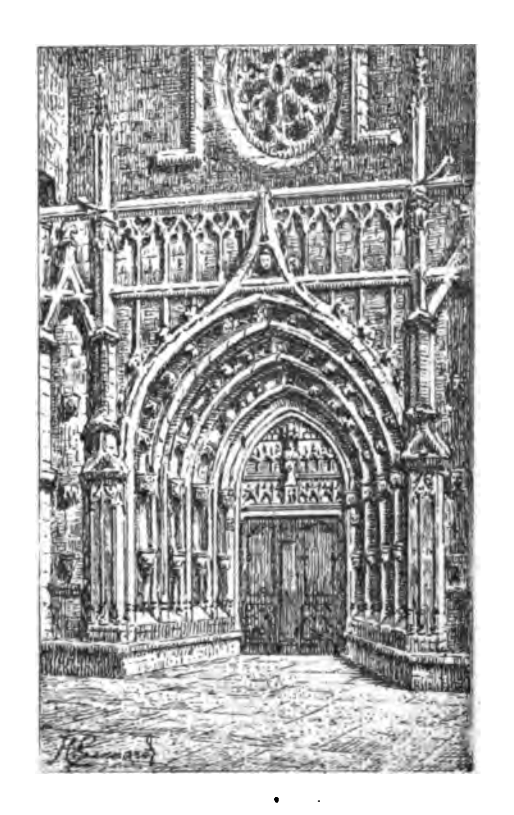
Cette opinion est confirmée par des témoignages apportés par plusieurs membres du Congrès.

M. de Marsy remercie vivement les orateurs des précieux renseignements qu'ils viennent de fournir au Congrès et du soin qu'ils ont mis à préparer des réponses aux questions du programme.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Émile Travers.



Portail de Notre-Dame d'Espérance
à Montbrison.

DEUXIÈME SÉANCE DU 26 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. PALUSTRE.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

MM. le comte de Dion, Bulliot, Révérend du Mesnil, de Roumejoux, le comte de Lambertye, le docteur Rey, le comte Lair, sont appelés à prendre place au bureau.

M. Ph. Lauzun remplit les fonctions de secrétaire.

M. Palustre rappelle la visite faite à la collégiale Notre-Dame de l'Espérance, et invite M. le docteur Rey à donner quelques explications sur cette église.

M. le docteur Rey rappelle ce qu'il a déjà dit au cours de la visite.

Il fait sommairement l'historique de l'église fondée par le comte Guy IV. Son édification a été assez longue; elle a duré trois cents ans environ. Les ducs de Bourbon l'ont terminée. M. Rey fait valoir la beauté des proportions de cet édifice du XIIIe siècle. Plus tard, on a ajouté les orgues, les galeries du chœur, dévasté plusieurs fois ainsi que le tombeau du fondateur, notamment lors du passage du baron des Adrets, et surtout en 1793; il insiste également sur la beauté de ce tombeau et la curieuse table de marbre supportée jadis par des pleureurs. La table seule existe aujourd'hui. Elle servait à recouvrir le tombeau.

Parmi les chapelles, il signale la chapelle du *Bâtard de Bourbon*, mort à Fornoue, et construite en expiation du meurtre de son père; puis celle des *Lévis-Couzan*, à l'extrémité de l'église et ornée autrefois d'un beau vitrail; enfin celle des *Robertet*, fort petite, mais fort

intéressante par les souvenirs historiques que rappelle le nom de Robertet, qui, du reste, n'a pu y être enterré conformément à ses désirs.

La sacristie renferme deux belles chasubles. Le trésor, jadis très précieux, a été pillé et vendu lors de la Révolution.

M. J. de Laurière appelle l'attention des membres du Congrès sur l'extérieur de la collégiale et sur l'existence d'un arc bandé et d'un chemin reliant les contreforts.

M. le docteur Rey croit que cette particularité est spéciale à la province.

M. le comte de Soultrait l'étend à tout le midi de la France.

M. de Roumejoux a remarqué de semblables détails dans plusieurs églises de Périgord, notamment dans une chapelle du XVe siècle.

M. le comte de Soultrait croit que le tombeau de Guy IV était sur un socle assez peu élevé et très simple. Il cite l'exemple de Souvigny et croit que c'est avec le temps que les divers personnages porteurs s'élèvent et se détachent, pour arriver au XVe siècle, où on les place sous des arcades.

M. Palustre croit que ces personnages n'étaient ni des porteurs, ni des pleureurs, mais simplement des membres de la famille. Il cite, à l'appui de sa thèse, plusieurs tombeaux, notamment un de la Chaise-Dieu, du XIVe siècle, où sont les membres de la famille du pape Clément VI, et le tombeau de Séguin d'Othon, à Saintes, toujours du XIVe siècle.

M. de Marsy remercie M. le docteur Rey des renseignements qu'il a bien voulu donner et qui résument la *Monographie historique et descriptive de Notre-Dame*



SARCOPHAGE DÉCOUVERT A SAINT-LIZIER.

de l'Espérance, qu'il vient de publier, et dont il a offert au Congrès le premier exemplaire broché (1).

M. de Laurière fait part d'une découverte de M. Bernard, de Luchon, qui remonte à six mois et peut être considérée comme un post-scriptum à l'excursion de Saint-Lizier en Couserans. Il a trouvé une pierre tombale représentant six personnages, chacun dans une arcade trilobée. Ils portent des livres, des bénitiers, un goupillon. C'est l'indication d'une absoute, et ce pourraient être les restes d'un tombeau d'un évêque de Saint-Nizier.

Le *Bulletin monumental* de 1885, page 591, renferme un dessin de ce monument par M. Bernard, dont nous plaçons ici la reproduction.

Il décrit ensuite les personnages du tombeau de Clément VI, à la Chaise-Dieu ; c'est également la représentation d'une absoute, et il est curieux de trouver ainsi ce même spécimen à l'autre bout de la France.

Il existe du reste des exemples fort nombreux de monuments de ce genre.

M. Rochigneux lit ensuite un rapport sommaire sur *Moind*, que la Société va visiter à l'issue de la séance. Ce sont les substructions romaines qui offrent sans contredit le plus grand intérêt (2).

M. Vincent Durand donne quelques explications sur les monuments à visiter dans l'excursion du lendemain.

En premier lieu, le Congrès visitera le prieuré de *Chandieu*. Il appelle l'attention des membres du Congrès

(1) Montbrison, librairie Lafond, 1885 (Lyon, imp. Mougin-Rusand), gr. in-8° de XVI-119 p. avec héliographies.

(2) Voir MÉMOIRE IV.

sur la légende de *Saint Domnin*, dont les reliques ont été conservées à Chandieu jusqu'à la Révolution (1).

De Chandieu la Société ira à *Cousan*, dont le château existait dès le XIe siècle. On y verra une tour remarquable par la forme de ses angles carrés et plusieurs bâtiments destinés à l'artillerie.

A *Montverdun* on ouvrira la châsse de *Saint Porcaire* renfermant une lance, instrument du supplice du saint, ainsi que son suaire.

Enfin, *Chalain d'Uzore*, où l'on verra d'intéressantes sculptures et une table d'autel à rebords.

M. Vincent Durand donne lecture d'un travail sur les *Tables d'autel à rebords*, dont le Congrès trouvera demain, au cours de l'excursion (2), plusieurs spécimens.

M. le Président reprend ensuite les diverses questions du programme, et propose de traiter le premier paragraphe de la quatrième question relative aux *monuments romains mis au jour depuis trente ans* dans la région.

M. Rochigneux lit un rapport à cet égard sur les découvertes de *Chazieu* (3).

M. de Laurière communique un fragment du mémoire de M. Maire, sur des découvertes faites à Saint-Ours, dans le Puy-de-Dôme (4).

M. le docteur Plicque présente quelques observations sur les dessins figurés sur les poteries trouvées à Saint-Ours. Les scènes compliquées furent découpées dans la suite par des potiers qui les reproduisirent plus tard au

(1) Voir MÉMOIRE V.
(2) Voir MÉMOIRE VI.
(3) Voir MÉMOIRE VII.
(4) Voir MÉMOIRE VIII.

hasard. Cette poterie est du II[e] siècle. Les personnages ont été groupés sans ordre, et il n'y a rien à en tirer.

Le Président donne lecture de la 14[e] question :

Existe-t-il, dans le Forez, des édifices religieux construits par des pèlerins ou des croisés et rappelant par leurs dispositions l'architecture de l'Orient et particulièrement de la Palestine? Conserve-t-on des reliquaires rapportés des Lieux-Saints à différentes époques? Faire connaître la date de leur fabrication et les circonstances du transport en France des reliques qu'ils renferment.

M. de Marsy signale l'importance de cette question et rappelle les beaux travaux entrepris par M. le comte Riant sur les dépouilles rapportées de Constantinople par les Croisés, en 1204, et les recherches poursuivies avec succès par la Société de l'Orient latin.

Il signale le fragment de la couronne d'épines donné par saint Louis à Bernard de Montaigne, évêque du Puy, et conservé aujourd'hui à Saint-Étienne (1); il rappelle également les recherches de M. Vachez, sur *les Croisés foréziens et lyonnais*, insérées dans les Mémoires de la Société littéraire de Lyon.

M. Testenoire-Lafayette dit, qu'en dehors de la relique de Saint-Étienne, il ne connaît en Forez aucune relique considérée comme rapportée par les Croisés.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

Philippe Lauzun.

(1) *Exuviæ Constantinopolitanæ*, I, p. CLXXVII, et II, p. 125.

PREMIÈRE SÉANCE DU 28 JUIN.

Présidence de M. le comte de Soultrait.

Siègent au bureau : MM. le Chanoine de Saint-Pulgent, délégué de S. É. Mgr le cardinal-archevêque de Lyon, Vachez, le vicomte de Meaux, le baron de Rostaing, Puy de La Bastie, Hambye, H.-N. Godfray, secrétaire de la Société Jersiaise, Thiollier, Bégule, Émile Travers et Ph. Lauzun.

M. de Roumejoux remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Directeur donne le programme de la journée du lundi et dépose sur le bureau plusieurs ouvrages offerts au Congrès.

M. Dulac, architecte à Montbrison, exprime ses regrets de ne pouvoir assister aux séances et envoie une note sur Chandieu et sur les restaurations à faire à cet édifice.

M. le Président lit la 4e question :

Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et présenter le tracé des voies romaines de la région. — Étudier les emplacements du Forum Segusiavorum, d'Aquae Segetae, d'Ariolica, etc., et indiquer les découvertes d'antiquités qui peuvent aider à la détermination de ces localités.

M. le baron de Rostaing lit un travail sur *Mediolano* et *Aquis Segete* (1).

(1) Voir Mémoire IX.

M. Vincent Durand, dans une brillante improvisation, vient défendre Feurs, que M. de Rostaing veut destituer de son titre de capitale des Segusiaves. Le point autour duquel gravite la discussion, c'est l'identification par M. de Rostaing du *Forum Segusiavorum* de Peutinger à Saint-Symphorien-le-Châtel. La table de Peutinger, dit M. V. Durand, est-elle bien exacte? Sans doute elle est très précieuse pour le Forez, mais elle fourmille d'erreurs matérielles. L'Itinéraire d'Antonin connu par quarante manuscrits, sur lesquels vingt ont une valeur douteuse, offre-t-il une unité parfaite? On ne peut aussi y attacher qu'une valeur relative. M. Vincent Durand discute ensuite le système d'évaluation des distances de M. de Rostaing et la dénomination des lieux; ainsi pour Mediolanum, nom très répandu à l'époque romaine, il ne peut s'appliquer à Moind, car au point de vue philologique, la lettre *l* n'est jamais reprise dans les transformations de ce nom; de plus, si Moind était Mediolanum, il porterait sur la table le signe qui indique les eaux thermales. Sauf meilleures raisons, il faut attendre des preuves plus certaines (1).

M. Brassart analyse un mémoire de M. le docteur Noëlas, en réponse à la même question (2).

M. le Président donne lecture de la 5e question.

Faire connaître les inscriptions romaines inédites de la région et présenter l'interprétation de celles qui n'auraient été qu'incomplètement étudiées. — Indiquer les renseignements nouveaux qu'elles peuvent

(1) Voir MÉMOIRE X.
(2) Voir MÉMOIRE XI.

fournir pour la mythologie, l'histoire et la géographie de la contrée.

Il rappelle les travaux importants d'Auguste Bernard sur cette question et les nombreuses communications insérées dans les Bulletins de *la Diana* sur les monuments épigraphiques si nombreux dans le Forez.

La parole est donnée à M. Vachez pour la lecture d'une note sur une inscription romaine trouvée dans l'église de Néronde (Rhône), concernant un affranchi de la famille *Messala* (1).

A la suite de cette lecture et à l'occasion de la cinquième question, M. E. Travers analyse un mémoire adressé au Congrès par M. le colonel Gazan et M. le docteur Mougins de Roquefort, sur la découverte, dans la ville d'Antibes, de trois autels primitifs chrétiens élevés sur des monuments romains (2). M. le Directeur fait en quelques mots l'éloge de M. Gazan, le doyen de la Société française d'Archéologie, qui ne pouvant, à cause de son grand âge, assister au Congrès, envoie tous les ans un travail à cette occasion.

M. le comte Lair donne communication d'un mémoire de M. Espérandieu, lieutenant au 17e de ligne, par lequel il demande que le Congrès émette le vœu que le Gouvernement prenne sous sa protection les monuments, non-seulement de la France mais aussi des colonies (3).

M. le Directeur répond que ce vœu est réservé à la dernière séance, mais que la Société française d'Archéologie en réclame la priorité, puisque, dès 1839, M. de Caumont s'inquiétait de cette question. Ce

(1) Voir Mémoire XII.
(2) Voir Mémoire XIII.
(3) Voir Mémoire XIV.

vœu, du reste, a été émis plusieurs fois par d'autres sociétés savantes, mais, jusqu'à présent, l'État ne s'est pas occupé de lui donner une satisfaction suffisante (1).

M. de Roumejoux donne la description sommaire de deux représentations inédites de Mercure ; l'une trouvée à Périgueux et la seconde à Saint-Béat, près Luchon (Haute-Garonne) (2).

M. le docteur Rimaud communique une note sur le Modius trouvé à Couzan et exprime des craintes sur la solidité et la conservation des ruines du château (3).

Un des membres du Congrès lui répond que ces ruines sont en bonnes mains et que le propriétaire aura soin qu'elles ne s'écroulent pas et qu'il tient à les conserver le mieux qu'il le pourra.

M. le Président donne lecture de la 6e question :

Étudier les centres de fabrication de céramique antique, donner les listes des potiers et faire connaître les formes et les décorations des vases. — Fixer l'époque extrême de l'emploi des tuiles romaines à rebords.

M. de Marsy annonce que M. le docteur Plicque donnera à la séance du soir un exposé complet de ses découvertes céramiques à Lezoux, et rappelle que des renseignements relatifs à cette question ont été déjà donnés dans le mémoire de M. Maire, analysé par M. de Laurière dans la séance précédente.

(1) Le Sénat a adopté, dans sa séance du 13 avril 1886, un projet de loi sur la conservation des monuments historiques, dont le texte a été publié dans le *Bulletin monumental* de 1886, p. 205.

(2) Voir Mémoire XV.

(3) Voir Mémoire XVI.

La parole est ensuite donnée à M. Vachez à propos de cette question.

M. Vachez lit une très intéressante notice, nourrie de faits et de recherches sur l'emploi des *echea* ou vases acoustiques dans le Lyonnais et dans le Forez, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIIe siècle ; il demande si dans le sud-ouest on en connait l'usage (1).

M. de Roumejoux cite une chapelle, du XIIIe ou XIVe siècle, à l'abbaye de Tourtoirac (Dordogne), et une salle haute du donjon du château baronnial de Chauvigny (Vienne), où l'on en voit un grand nombre.

M. le comte Lair en a remarqué dans le Maine-et-Loire.

M. de Fontenilles donne la description de ceux qu'on a trouvés dans la voûte de l'église de Saint-Narcisse à Cahors (Lot).

M. Palustre, répondant à une assertion du mémoire de M. Vachez, ne croit pas que les vases de Laurentium soient des vases acoustiques : ce sont des amphores destinées à recevoir des substances liquides, et ils sont fichés en terre, ce qui ne peut s'appliquer à des vases disposés pour augmenter la sonorité d'un appartement ou d'une salle.

M. de Laurière ajoute quelques détails sur les vases trouvés dans le sol de la maison des Vestales à Rome. Ce sont des amphores coupées par leur milieu, plantées dans le sol et destinées à absorber l'humidité ; c'est une sorte de drainage ; du reste ces vases ne sont pas apparents, ils sont cachés sous le sol de l'appartement.

M. de Marsy fait remarquer qu'une découverte analogue a été faite par M. Léon Morel, à Carpentras, et

(1) Voir MÉMOIRE XVII.

signalée à la dernière réunion des Sociétés savantes, dans un mémoire, dont il signale les points principaux (1).

M. de Roumejoux, adoptant l'opinion de Mgr Barbier de Montault, à propos de la position des chaires dans les églises, et sur la manière dont le son de la voix se propage, c'est-à-dire que la voix ne monte ni ne descend mais s'étend par zones horizontales, ne croit pas que les vases placés dans la voûte d'une église puissent avoir une influence notable sur la sonorité du monument; ils pourraient en avoir une si leur orifice était placé dans l'axe des ondes sonores.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

A. DE ROUMEJOUX.

A l'issue de la séance, à 4 heures, le Congrès se rend au musée d'Allart, dont il parcourt rapidement les galeries d'histoire naturelle. Il s'arrête plus longuement dans la salle consacrée aux objets de curiosité et d'antiquité, où il remarque particulièrement quelques vases et statuettes de bronze, des armes anciennes, un beau plat émaillé de Limoges, des carrelages provenant de la Bénisson-Dieu, et de précieux fragments de bas-reliefs en marbre apportés de Charlieu.

Quelques poteries dites samiennes, examinées par M. le docteur Plicque, ne lui paraissent pas appartenir aux fabriques de Lezoux, mais plutôt à celles de l'Aveyron.

(1) Voir MÉMOIRE XVIII.

Le Congrès visite ensuite l'ancienne commanderie de Saint-Jean-des-Prés, dont l'église des XII[e] et XIII[e] siècles est encore debout. Malheureusement l'intérieur est coupé par des murs et des planchers ; mais on y remarque encore de belles inscriptions tumulaires.



TOMBEAU D'ARNOULT, PRÊTRE DE LA MAISON DE L'HÔPITAL DE MONTBRISON, 1239.

BANQUET DU 28 JUIN.

A six heures du soir, un banquet de plus de soixante-dix couverts réunit les membres du Congrès à l'hôtel Chomer. Au dessert, M. le comte de Marsy prend la parole pour remercier, dans les termes les plus gracieux, la Société de la Diana du cordial empressement avec lequel elle a fait à ses hôtes les honneurs du Forez. « Je bois à la Diana, dit-il, et à la continuation du succès de l'œuvre qu'elle poursuit si heureusement. »

Au nom de M. le comte de Poncins, président de la Diana, empêché, M. le vicomte de Meaux répond en ces termes :

« MESSIEURS,

« Déjà, à l'ouverture de ce Congrès, le Président de la Société forézienne de La Diana a remercié, comme il convenait, le Président de la Société française d'Archéologie. La petite patrie a salué la grande. Aujourd'hui, je voudrais porter la santé des hôtes nombreux et divers amenés en Forez, grâce à la décision prise, en notre faveur, par la Société française que préside si bien — il vient de faire ici ses preuves — M. le comte de Marsy. Si je ne puis, comme je le souhaiterais, les nommer tous, à tous s'adresse pourtant notre gratitude.

« Et d'abord, en notre qualité de Ségusiaves, nous devons nous incliner devant le grand Éduen, l'ambassadeur de la puissante Bibracte venu pour visiter de lointains alliés, de modestes clients. Habitué comme il l'est à découvrir des trésors dans son opulente capitale, M. Bulliot aurait trouvé, je le crains, notre pays bien pauvre, si du moins il n'avait

rencontré, pour lui en faire les honneurs, un autre savant homme, j'allais dire un druide, qui n'est pas indigne de lui.

« L'amitié des Éduens n'a pas toujours été pour nous sans inconvénient : elle nous a valu l'inimitié de nos redoutables voisins, les Arvernes. Heureusement, depuis César, nous avons eu le temps de nous réconcilier. Froissard a raconté comment les chevaliers d'Auvergne et les chevaliers de Forez, chevauchant sur la limite de leur territoire respectif, ont eu en face d'eux les Anglais ; ils les ont fraternellement combattus et peu après a été traité « le mariage du gentil dauphin d'Auvergne avec la fille du gentil comte de Forez. » Arvernes, Ségusiaves, Éduens, nous pouvons désormais choquer nos verres et nous serrer la main.

« Mais quel souvenir je viens de rappeler ! Nous avons combattu les Anglais ! Que M. le colonel Wilson nous le pardonne. Il nous le pardonnera, j'en suis sûr, en songeant à la guerre de Crimée ; il s'est lui-même trop bien battu à côté des Français pour leur avoir gardé rancune.

« Au surplus, s'il en était besoin, pour nous réconcilier, j'invoquerais la médiation de ses bons voisins, de nos bons amis de Normandie. Que les compatriotes de M. de Caumont me permettent de leur donner ce titre : c'est la seconde fois que ces infatigables investigateurs se sont tournés vers notre province. J'espère que nos anciens hôtes apprendront aux nouveaux à se montrer indulgents pour l'hospitalité forézienne.

« Cette hospitalité doit, j'en ai peur, inspirer quelque défiance à un autre visiteur venu aussi d'au-delà de la frontière, à M. Francart. Son compatriote, le sire de Baurain, envoyé de Gand à Montbrison par l'empereur Charles-Quint, n'a pu se montrer ici au grand jour ; il est entré la nuit, déguisé, pour aller là-haut, dans une des salles les plus reculées de notre château-fort, traiter de la trahison du connétable. Baurain faisait aux Montbrisonnais l'honneur de redouter d'eux quelque mauvais coup. Mais que M. Francart se rassure : depuis l'époque où les Belges servaient, si

vaillamment d'ailleurs et si efficacement, Charles-Quint, ils ont acquis en France et jusqu'en Forez, il me sera permis de le rappeler, des alliés, des parents fiers d'appartenir par quelque côté à cet honnête et noble, sage et libre pays, heureux des occasions qui les en rapprochent. Il faudra seulement qu'en dépit du sire de Baurain, M. Francart laisse M. Palustre prendre possession du Forez au nom du roi François Ier. Vous savez, Messieurs, que ce prince a chargé M. Palustre de dresser l'inventaire, de donner la description des monuments, des objets d'art de son royaume. M. le comte de Soultrait doit l'introduire à travers les domaines de la maison de Bourbon.

« Enfin, Messieurs, vous avez visité hier le pays de l'Astrée. Je ne sais trop si vous avez retrouvé

« Sur les bords où Lignon paisiblement serpente »

les bergères que célébrait Honoré d'Urfé. Je n'ose vous le demander. Si elles ont disparu, consolez-vous. La plupart étaient « volages » ; c'est Honoré qui nous le révèle et nous avertit que quiconque se fie à l'une d'elles « ne doit point être cru sage », ajoutant :

« A la fin celui l'aura,
« Qui dernier la servira. »

« Or, tel n'est point, croyez-moi, le vrai caractère du Forézien. Fiez-vous à lui, au contraire : il est constant et tenace ; il sait ne point oublier qui lui témoigne bienveillance. C'est vous dire, Messieurs, la trace profonde que laissera ici votre passage, le souvenir reconnaissant que nous garderons tous de l'honneur fait par vous à notre pays.

« Je bois à la santé des hôtes du Forez. »

M. Bulliot, président de la Société Éduenne, exprime

sa gratitude pour les paroles bienveillantes qui viennent de lui être adressées : « M. de Meaux, dit-il, a voulu me faire un piédestal ; je n'en ai point d'autre que le rocher de Bibracte. »

Plusieurs autres toasts sont portés successivement par M. le Chanoine de Saint-Pulgent, délégué de S. É. le Cardinal-Archevêque ; par M. Palustre, qui rappelle ces paroles de l'auteur de l'Astrée : « Nous devons cela au lieu de notre naissance et de notre demeure, de le rendre plus honoré et renommé qu'il nous est possible » ; par M. Francart, au nom des archéologues belges, et par M. Godfray, au nom des archéologues anglais.

DEUXIÈME SÉANCE DU 28 JUIN.

Présidence de M. le comte de Poncins.

La séance est ouverte à 9 heures du soir.

MM. le vicomte de Meaux, G. Verchère, Georges Tholin, le comte de Lambertye, Puy de La Bâtie et de Boissieu, prennent place au bureau.

M. Raymond Chevallier remplit les fonctions de secrétaire.

M. le docteur Plicque fait une conférence sur les ateliers céramiques de Lezoux et établit la classification de leurs produits, qui ont été trouvés dans toute la Gaule et même dans la Grande-Bretagne (1).

M. le Président, après avoir remercié l'orateur de cette remarquable exposition de ses découvertes sur un des centres de fabrication céramique les plus importants de la France, propose au Congrès d'ouvrir une description sur ce sujet.

M. Bulliot indique les caractères qui distinguent les poteries gauloises qu'il a découvertes au Mont-Beuvray.

M. V. Durand donne des détails sur les poteries trouvées à Montverdun.

Sur l'invitation du président, et à défaut de M. Révérend du Mesnil, qui se récuse, M. V. Durand donne quelques renseignements sur les monuments qui doivent être visités le lendemain.

Il expose, sans prendre parti dans la question, le

(1) Voir Mémoire XIX.

système développé par M. de Saint-Andéol, sur la construction, par parties successives, de l'église de Saint-Rambert-sur-Loire ; le Congrès, dit-il, aura à examiner le bien-fondé des assertions de cet archéologue.

M. Palustre dit que, contrairement à l'opinion de M. de Saint-Andéol, le clocher occidental de Saint-Rambert paraît être plus ancien que la nef qu'il précède.

Le Secrétaire,

Raymond Chevallier.

SÉANCE DU 29 JUIN 1885.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 du soir.

MM. le comte de Poncins, L. Palustre, J. de Laurière, Gaugain, le comte de Dion, Noguier, le comte Lair, Tholin, Révérend du Mesnil, Joulin, H. Nodet, sont invités à prendre place au bureau.

M. P. de Fontenilles remplit les fonctions de secrétaire.

M. le comte de Marsy dépose sur le bureau un important travail de M. Bruguier-Roure, sur les plafonds peints au XVe siècle dans le midi de la France, et une note de M. le docteur Barthélemy, de Marseille, sur le même sujet; ces deux études sont accompagnées de dessins intéressants, qui sont placés sous les yeux des membres du Congrès (1).

Il présente ensuite un mémoire de M. de Florival, sur les représentations de musiciens au moyen-âge, dans les diocèses de Laon et de Soissons (2), répondant à la 16e question ainsi conçue :

Faire connaître les représentations figurées de musiciens sur des monuments religieux ou civils du moyen âge. — Quelles conséquences peut-on en tirer pour l'histoire de la musique et de l'instrumentation?

(1) Voir MÉMOIRE XX.
(2) Voir MÉMOIRE XXI.

— *Comparaison de ces représentations avec les textes des poètes et des chroniqueurs.*

M. E. Travers demande la parole sur cette question. Il commence par analyser le travail de M. de Florival et rappelle les belles études faites par cet archéologue sur les vitraux de la cathédrale de Laon et publiées par lui, de concert avec M. Midoux. Il exprime le désir de voir M. de Florival poursuivre ce travail.

Notre érudit confrère résume ensuite ses recherches personnelles sur les instruments de musique au moyen âge et montre les secours qu'offrent pour leur détermination certains poëmes, et notamment la *Prise d'Alexandrie*, de Guillaume de Machault (1).

D'unanimes applaudissements témoignent de l'intérêt avec lequel l'assemblée a écouté la savante communication de M. E. Travers.

La question posée par M. le comte de Marsy, demandant s'il n'y avait pas des instruments de musique ou des musiciens représentés sur les monuments du Forez, ne peut être encore définitivement résolue.

Plusieurs foréziens espèrent qu'une étude plus minutieuse des monuments du pays amènera la découverte d'anges musiciens.

M. J. de Laurière rappelle les musiciens sculptés sur un chapiteau du portail de la cathédrale d'Autun, etc.

Généralisant cette question, M. de Marsy signale les anges musiciens que l'on rencontre fréquemment sur les églises de la vallée d'Aran, et M. de Roumejoux ceux qui sont sculptés sur l'église de Saint-Aventin,

(1) Voir Émile Travers, *Les Instruments de musique au XIVe siècle, d'après Guillaume de Machault* (*Compte-rendu de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts en 1881*, p. 189-225).

près Luchon. On ne saurait non plus passer sous silence les anges musiciens inscrits dans les quatre-feuilles du tombeau de Réginald de Montclar, abbé de La Chaise-Dieu, mort en 1346.

Après avoir déposé sur le bureau une note de Mgr X. Barbier de Montault, sur Claude de Lorraine (1), M. de Marsy exprime les regrets de M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit de Lyon, et de M. le lieutenant Espérandieu qui, malgré le désir qu'ils en avaient exprimé, ne peuvent prendre part aux travaux du Congrès. M. de Marsy, se faisant l'interprète des sentiments de l'assemblée, regrette l'absence de nos deux savants confrères.

Sur l'invitation de M. le comte de Marsy, M. Léon Palustre, directeur honoraire, fait, devant le Congrès, l'historique de l'acquisition des ruines de Sanxay. Chacun sait que, par suite de conventions particulières, les terrains fouillés par le R. P. de La Croix devaient être rendus, dans un temps rapproché et dans l'état primitif, à leurs propriétaires respectifs. Les magnifiques découvertes du savant père Jésuite, si importantes pour l'histoire et l'archéologie nationales, étaient par conséquent menacées d'une destruction prochaine. Justement ému d'une situation aussi grave, M. le Directeur de la Société française d'Archéologie entreprit, en 1884, au nom de cette compagnie, et en faisant

(1) L'épitaphe de Claude de Lorraine, duchesse de Roannais, morte en 1654, encastrée dans l'église collégiale d'Oyron (Vendée), ayant déjà été publiée par notre savant confrère dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1885, et dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, même année, p. 105, nous croyons inutile de la reproduire de nouveau.

concourir à cette œuvre les sociétés savantes de province, d'assurer la conservation des ruines de Sanxay. Les sommes nécessaires à l'acquisition des terrains sur lesquels s'élèvent les ruines furent promptement recueillies, grâce au généreux concours de M. Bischoffsheim, et la propriété des ruines sera acquise à l'État, dès que certaines formalités, qui ne dépendent que de l'administration des Beaux-Arts, auront été remplies.

L'initiative et l'honneur de la conservation de ces ruines importantes reviennent donc en entier à la Société française d'Archéologie, qui, en justifiant une fois de plus son titre, s'est attiré ainsi la reconnaissance du monde savant.

De nombreux applaudissements accueillent les dernières paroles de M. L. Palustre, que le Congrès remercie vivement du zèle qu'il a déployé en cette circonstance.

Il est ensuite donné lecture de la 15e question du programme, qui est ainsi conçue :

Signaler, dans toute la France, les monuments de sculpture ou de peinture relatifs à la légende de Mélusine, prétendue femme de Raymondin de Forez. Les décrire en ayant soin de les différencier des simples représentations de sirènes.

M. de Marsy fait connaître qu'en posant cette question dans un pays où survit la légende de Mélusine, il a eu surtout pour but de faire constater si, antérieurement aux ouvrages de Couldrette et de Jean d'Arras, il existait en Forez des représentations de ce personnage légendaire. Il fait remarquer que, jusqu'à présent, on n'en a signalé aucune, soit en Poitou, soit en Dauphiné, soit en Luxembourg ou sur les bords du Rhin,

et que, malgré les divers travaux publiés, on n'est pas encore fixé sur la date et sur le lieu d'origine de cette légende, que l'on est allé chercher à tort jusqu'aux Indes, et qui, suivant lui, serait probablement originaire des pays rhénans.

Personne ne demandant la parole sur cette question, on peut en conclure, dit M. le Directeur, qu'il n'existe pas ou que l'on ne connaît pas encore de représentation de Mélusine en Forez.

M. Ledain signale les nombreuses sirènes sculptées sur les chapiteaux romans.

M. de Marsy fait observer que les sirènes ne sauraient être confondues avec les Mélusines, dont les attributs particuliers sont le peigne et la glace dans laquelle elles se mirent en peignant leur abondante chevelure, et le baquet dans lequel elle se baignent. M. de Marsy ajoute que, vu son importance, cette question reste à l'ordre du jour et sera portée sur le programme d'un prochain Congrès.

Les monuments visités dans l'excursion de la journée sont ensuite l'objet d'intéressantes communications.

M. Bourbon insiste sur les caractères particuliers que présente l'église de Saint-Romain-le-Puy, dont les différentes parties ne sauraient être attribuées à la même époque. Il décrit les curieux bas-reliefs noyés dans la maçonnerie du côté sud et qui ont dû appartenir à un monument antérieur.

Dans une de ces sculptures, malheureusement un peu frustes, M. Noguier croit reconnaître une Adoration des Bergers, tandis que M. Bulliot retrouve dans un autre bas-relief le cheval gaulois galopant en liberté.

M. L. Palustre prend la parole et décrit également cette église dont aucun détail de construction ou

d'ornementation n'a échappé à sa sagace perspicacité.

Il conclut en disant que l'on a employé dans le dernier remaniement de cet édifice, les matériaux d'une église antérieure à laquelle appartenaient les bas-reliefs qui ont attiré particulièrement l'attention du Congrès et qui sont consacrés à la représentation des scènes du Nouveau Testament. On peut y reconnaître assez facilement la Tentation, la Guérison de l'aveugle-né, l'Adoration des Bergers, etc.

M. J. de Laurière ajoute que l'église de Sainte-Restitue (Drôme) offre quelques points de ressemblance avec Saint-Romain-le-Puy et que, de la comparaison de ces deux monuments, pourrait peut-être surgir quelque argument utile pour déterminer exactement l'âge de cette dernière église.

De nombreuses observations sont échangées entre divers membres du Congrès sur cette importante question que l'heure avancée n'a pas permis de prolonger plus longtemps.

Les matières à l'ordre du jour étant épuisées, M. le comte de Marsy, après avoir remercié les savants archéologues qui ont pris part aux différentes discussions soulevées devant le Congrès, donne lecture du programme de la journée du 30 juin. Le Congrès devant visiter demain Saint-Bonnet-le-Château, M. le Directeur invite M. Palustre à vouloir bien signaler à l'assemblée les monuments les plus importants de cette curieuse cité.

M. L. Palustre fait d'abord remarquer le grand intérêt qu'offre, pour les archéologues, la visite des villes comme Saint-Bonnet-le-Château, qui ont eu la bonne fortune de garder en très grand nombre leurs

anciennes constructions. Les maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles y sont nombreuses et en bon état de conservation. L'église, construite en 1400 par Guillaume Taillefer, ne fut terminée que longtemps après, car les deux dernières travées appartiennent au règne de François Ier, et on peut même distinguer dans la façade quelques motifs de décoration en usage sous Charles IX. Mais la partie la plus intéressante de cet édifice, dont il sera parlé plus longuement dans le compte-rendu du Congrès, est la crypte qui s'étend sous le chœur. Cette chapelle, qui servit de lieu de réunion à une confrérie de pénitents, fut entièrement décorée de peintures murales vraiment remarquables aux frais de Bonnet Grayset, mort en 1425. Malheureusement quelques-unes de ces peintures furent retouchées ou plutôt presque entièrement refaites au siècle dernier. Cependant, quelques tableaux encore intacts, font regretter que l'on n'ait pas respecté davantage l'œuvre de ce maître distingué.

En réponse à une question de M. Tholin, demandant quel avait été le procédé employé pour ces peintures, M. L. Palustre répond qu'il croit que l'on s'est servi de la fresque, procédé très en usage au XVe siècle.

Sur la proposition de M. le comte de Marsy, le Congrès adopte à l'unanimité un vœu soumis à une des séances précédentes par M. Espérandieu, et tendant à ce que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer la conservation des monuments anciens de l'Algérie et de la Tunisie.

L'ordre du jour et les questions portées au programme ayant été épuisées, et personne ne désirant faire de nouvelles communications au Congrès, M. le Directeur prie M. le comte Lair de donner lecture du

procès-verbal de la séance du Conseil administratif, tenue le dimanche 28.

Après avoir proclamé les noms des membres admis dans la Société, M. Lair annonce que les allocations suivantes sont accordées :

Pour le placement, dans le vestibule de la mairie de Feurs, d'inscriptions romaines et de bornes milliaires. 100 fr.

Pour fouilles à l'emplacement présumé du cimetière romain de Moind . . . . 100 fr.

Pour relever la dalle tumulaire de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne, dans l'église de Montverdun. . . . . 50 fr.

Pour le moulage de bas-reliefs de l'église de Saint-Romain, dont les épreuves seront déposées dans le musée de la Diana. . . . . 100 fr.

Pour fouilles à l'amphithéâtre du Petit-Mars (Loire-Inférieure) . . . . 100 fr.

Pour la restauration des vitraux de l'église de Coesmes (Sarthe). . . . . 150 fr.

Pour l'érection d'un monument à la mémoire de Dom Ruinart, à Reims . . . . 50 fr.

Il lit ensuite la liste des récompenses accordées par la Société, pour des travaux archéologiques :

Grandes médailles de vermeil.

1° M. Léon Palustre, pour la publication de *La Renaissance en France.*

2° M. Vincent Durand, pour ses travaux archéologiques sur le Forez.

3° M. Éd. Jeannez, pour les résultats obtenus dans la conservation des monuments du Roannais.

4° M. Henry GONNARD, pour sa publication sur la Diana et ses travaux sur le Forez.

5° M. le docteur PLICQUE, pour ses découvertes sur la céramique romaine à Lezoux (Puy-de-Dôme).

Médailles d'argent.

1° M. Félix THIOLLIER, pour ses photographies des monuments anciens du Forez.

2° M. ROCHIGNEUX, pour l'exploration de Moind.

3° M. l'abbé BOUTHILLIER, vice-président de la Société nivernaise, pour ses travaux archéologiques sur le Nivernais.

4° M. Henri NODET, architecte, pour ses relevés des ruines du château de Najac (Aveyron).

5° MM. le colonel GAZAN et le docteur MOUGINS DE ROQUEFORT, pour leurs travaux archéologiques sur la Provence.

6° M. ESPÉRANDIEU, lieutenant au 17e de ligne, pour ses travaux épigraphiques sur la Tunisie.

Médailles de bronze.

1° M. BUFFERNE, instituteur à Moind, pour son concours dans les fouilles de Moind.

2° M. DOLLIAT, à Charlieu, pour la conservation du cloître des Cordeliers.

3° M. SERVAJEAN, à Ambierle, pour sa coopération à la conservation de l'église d'Ambierle.

4° M. l'abbé LASSAIGNE, curé de Montverdun, pour les fouilles de Saint-Clément.

De nombreuses marques d'approbation ont été don-

nées par l'assemblée, lorsque M. de Marsy a annoncé que le Conseil ne faisait qu'acquitter une dette, en décernant la première de ses médailles à M. Palustre pour sa belle publication de *la Renaissance en France*, et qu'il aurait dû recevoir depuis longtemps cette récompense, si son titre de Directeur ne s'y était opposé.

M. le Président annonce que bien que le Congrès continue encore pendant trois jours ses excursions, cette séance doit être la dernière de la session. Aussi croit-il devoir remercier les membres de *la Diana*, de l'accueil qu'ils ont bien voulu faire au Congrès, les secrétaires-généraux, le trésorier et les membres du Comité d'organisation, du zèle et du dévouement dont ils n'ont cessé de faire preuve; il exprime également sa reconnaissance aux archéologues français et étrangers, qui ont pris part aux travaux de cette session, aux curés et aux maires des localités visitées dans nos excursions, à tous ceux, enfin, qui ont bien voulu prêter leur concours au Congrès.

Avant de prononcer la clôture des travaux du cinquante-deuxième Congrès archéologique, M. le Président ajoute que la Société française d'Archéologie se réunira, l'an prochain, à Nantes.

La séance est levée à 11 heures 1/2 du soir.

Le Secrétaire,

Paul DE FONTENILLES.

EXCURSIONS.

I.

Moind.

26 juin.

A l'issue de la séance, le Congrès se dirige pédestrement vers Moind. Chemin faisant, on lui indique l'emplacement d'un cimetière antique près de la *source romaine*. Il fait une première station devant l'élégant portail de l'ancienne église conventuelle du Palais ou de Sainte-Eugénie, (1) établie dans les ruines des thermes romains (2).

(1) D'après La Mure (Ms. à la Bibl. de Montbrison, I, p. 34), l'église du Palais aurait été dédiée au Saint-Esprit, sous l'invocation de Sainte-Eugénie.

(2) Qu'il nous soit permis d'adresser ici toute l'expression de notre reconnaissance à MM. V. Durand, Ed. Jeannez et Rochigneux, qui nous ont autorisé à faire de nombreux emprunts au rapport qu'ils ont rédigé pour la Société de la Diana, et dont chacun des membres du Congrès a reçu un exemplaire à titre gracieux. Nous n'avons eu qu'un regret, c'est d'être obligé d'en abréger quelques passages.

M. Henri Gonnard a eu l'amabilité de nous permettre de puiser dans ses cartons et de nous autoriser à reproduire un certain nombre de ses dessins, qui illustrent cette partie du compte-rendu du Congrès. Nos confrères trouveront dans ces

Il visite le jardin de M. Bernaud, où la Société de *la Diana* a mis à découvert, il y a peu d'années, d'importantes substructions, restes d'un édifice dont la splendeur est attestée par les nombreux débris de marbre et de porphyre encore épars sur le sol. Il s'arrête un instant à la maison d'école, bâtie sur l'emplacement de l'église de Saint-Jean, et arrive enfin au château de Moind, dans lequel on pénètre par une porte du moyen âge, flanquée d'une haute tour ronde, qui sert aujourd'hui de beffroi à l'horloge.

L'église de Saint-Julien, située à l'intérieur de l'enceinte, le retient peu de temps, mais le clocher du XI[e] siècle qui surmonte le transept, et dont certaines portions sont en appareil réticulé, est examiné avec intérêt.

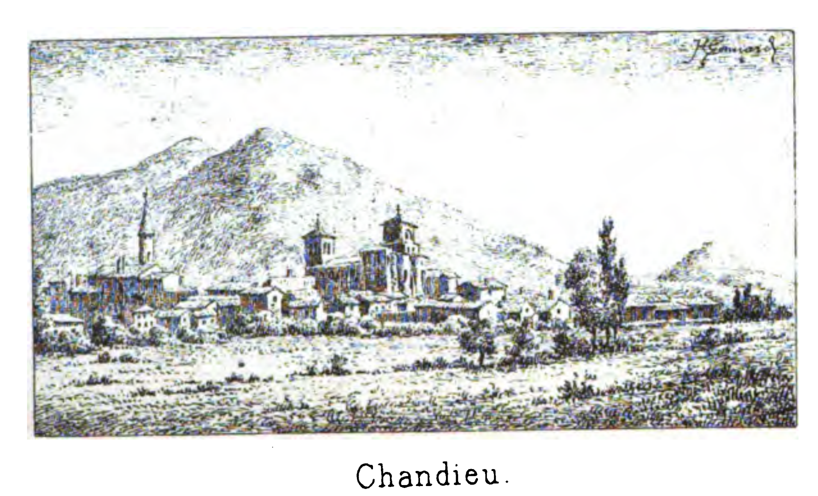
Le Congrès se rend ensuite dans les vignes situées à l'ouest du village. Là s'élèvent les ruines d'un vaste théâtre où la Société de *la Diana*, avec le concours financier de l'État et de la Société française d'Archéologie, a fait exécuter, en 1883, des fouilles considérables, qui ont permis d'en lever un plan presque complet. Ce plan, dressé avec beaucoup de soin et d'intelligence par M. C. Rochigneux, conducteur des ponts et chaussées,

remarquables études les souvenirs des sites les plus curieux visités dans nos excursions. Nous y avons joint aussi les facsimile des vues de Chandieu, de Montverdun et de Saint-Rambert, dessinées au XV[e] siècle par Revel, dont nous devons également les copies à M. Gonnard.

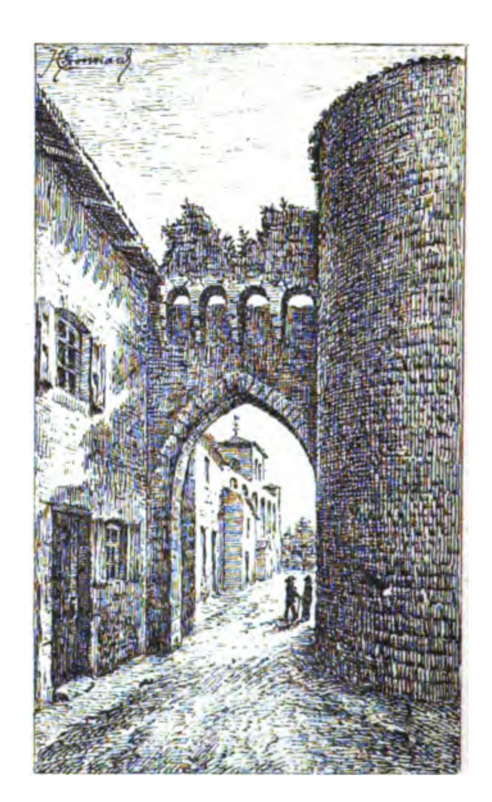
Quelques-uns de nos confrères, et notamment MM. A. de Roumejoux, de Fontenilles, Henri Nodet et le comte Lair, ont bien voulu aussi nous faire profiter de leurs croquis et de leurs observations sur quelques points qui nous avaient échappé. Nous espérons que ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à les remercier de semblables communications.

Comte DE MARSY.


ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM



Chandieu.



Chandieu.

est mis sous les yeux du Congrès et commenté par M. de Laurière, qui, entre autres particularités, fait ressortir l'analogie qui existe entre une petite construction quadrangulaire adossée extérieurement au mur de la scène, et une construction pareille qui occupe la même place dans le théâtre de Sanxay (1).

La Société de *la Diana* a trouvé à Moind un précieux auxiliaire en M. Bufferne, instituteur, officier d'Académie. Celui-ci est vivement félicité par M. le Directeur de la Société française d'Archéologie (2).

II.

Chandieu, Couzan et Montverdun.

27 juin.

On entre à Chandieu par une porte munie de créneaux et de mâchicoulis, qui s'ouvre au nord et précède d'une manière si pittoresque les hautes murailles du prieuré et la façade de l'église.

Ces deux édifices formaient jadis ensemble un quadrilatère assez régulier dont le côté oriental a été démoli en grande partie.

Les membres du Congrès remarquent tout spécialement les grandes arcades-mâchicoulis retombant sur des contreforts, et couronnant les murs d'enceinte.

Ce système de défense est rare dans le Forez et dans le centre de la France. Il rappelle les murailles du

(1) De nouvelles découvertes ont été faites à Moind pendant l'hiver de 1886; on en trouvera le résumé dans une note rédigée par M. Rochigneux, en appendice au mémoire n° IV.

(2) Une médaille de bronze a été décernée à M. Bufferne, dans la séance du 29 juin.

château des Papes à Avignon, et mieux encore les fortifications de l'ancienne cathédrale d'Agde.

La visite de l'église, construite en style roman auvergnat (le prieuré de Chandieu relevait de l'abbaye de Manglieu, en Auvergne), donne lieu à un instructif échange d'observations.

M. Palustre fait remarquer que la disposition insolite des piliers, se projetant en saillie sur la nef centrale, sous forme d'un corps carré qui n'atteint pas la naissance de la voûte, prouve que celle-ci a remplacé une charpente apparente.

M. Jeannez propose une autre explication. Selon lui, cette saillie rectangulaire des piliers correspondrait aux arcs-doubleaux d'une voûte en berceau détruite et remplacée par la voûte actuelle.

Plusieurs membres du Congrès partagent cet avis, et M. le comte de Dion ajoute que l'existence, qui lui semble probable, de ces arcs-doubleaux en pierre, ne serait pas incompatible avec un berceau en charpente lambrissée, système mixte, dont le nord de la France et surtout la Normandie auraient possédé de nombreux exemples. Des trompillons d'un genre original occupent les angles de la coupole centrale ; ils étaient masqués naguère par des planches découpées sur lesquelles étaient peints en trompe-l'œil les quatre animaux évangéliques et qui ont été déposés à l'occasion du Congrès, par M. l'abbé Marsanna, curé de Chandieu. Celui-ci est vivement félicité d'avoir fait disparaître ces prétendus ornements.

La crypte, dont plusieurs chapiteaux ont été dessinés par M. Gonnard, est l'objet d'une étude particulièrement attentive. MM. Palustre et de Soultrait croient pouvoir affirmer qu'elle est contemporaine de l'église

ou de bien peu antérieure à celle-ci ; on ne peut la faire remonter plus haut que l'an 1050.

La visite, trop courte au gré de tous, des monuments de Chandieu, est complétée par l'examen des débris de la châsse en bois sculpté, œuvre de la fin du XVe siècle, qui renfermait jadis les reliques de saint Domnin.

A 8 heures, l'on remonte en voiture, et, après avoir passé sous les jeunes fortifications du château de Marcilly, traversé Boën et longé le coquet village de Leignieu, ancien prieuré de Bénédictines et depuis abbaye de chanoinesses nobles, on arrive en vue du château de Couzan, au donjon duquel flotte une bannière aux armes de Damas (1).

Le Congrès parcourt ces vastes ruines où l'on reconnait les constructions successives du XIIe au XIVe siècle, depuis la tour centrale carrée, aux angles arrondis, élevée en maçonnerie grossière qui rappelle de loin l'appareil en arêtes de poisson, jusqu'aux ouvrages percés d'embrasures pour l'artillerie qui défendent le côté de l'ouest. On visite en redescendant la chapelle de Saint-Saturnin, bâtie en dehors de l'enceinte, et l'on se réunit enfin à l'hôtel des Roches, où un repas bien gagné, et surtout bien servi, attend les excursionnistes. Il leur fournit l'occasion de faire connaissance avec les eaux minérales de Couzan, connues des Romains et retrouvées en 1612, par le médecin Claude de La Roue, qui retira quantité de médailles antiques du bassin où elles jaillissaient. Plusieurs autres sources ont été captées depuis, et le Congrès est mis à même de comparer les divers *crus*.

Au dessert, M. le comte de Marsy remercie les habi-

(1) *D'or à la croix ancrée de gueules.*

tants du Sail de Cousan et leur maire, M. Mervillon, de la réception si cordialement empressée que le Congrès a trouvée parmi eux.

Cependant, l'on remonte en voiture et, après avoir traversé Boën une seconde fois, on descend au pied du cône basaltique qui porte l'ancien prieuré fortifié de Montverdun, aujourd'hui église paroissiale, presbytère et maison d'école. Du haut de la colline, l'œil embrasse un vaste horizon. A l'est et à une faible distance, on distingue Saint-Clément, dont le vieux cimetière vient de reparaître au jour ; au midi, le mont Isoure et la *Strata Charreteri* venant de Montbrison ; au couchant, le hameau d'Urfé, qui posséda à l'époque romaine un établissement céramique ; au nord, assis près du Lignon et à demi caché par les arbres, apparait le château de La Bâtie, où, sans le vandalisme avec lequel on l'a naguère dépouillé de ses plus rares merveilles, les Foréziens auraient été si fiers de conduire le Congrès.

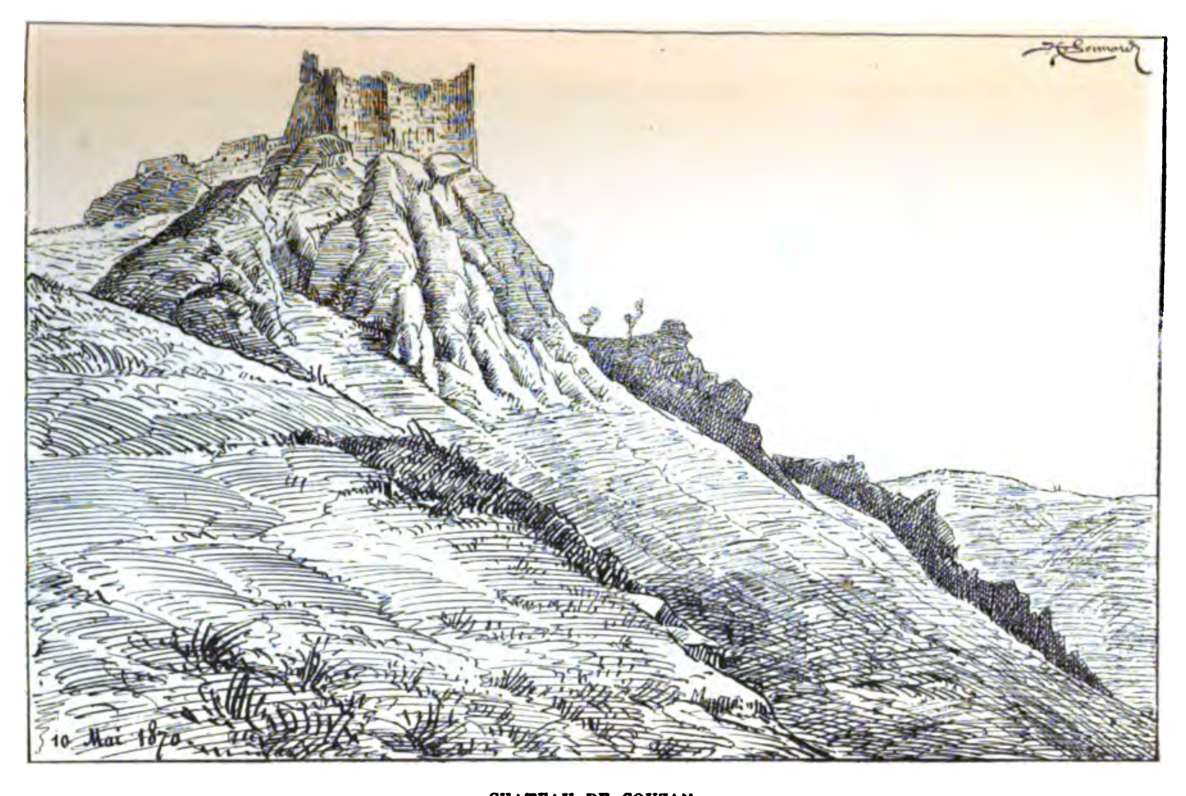
L'église de Montverdun appartient au XIIe siècle par ses trois absides et son transept coiffé d'une tour sur coupole, au XVe siècle par sa nef et son unique collatéral. Elle renferme un précieux autel à rebords où furent autrefois conservées les reliques de saint Porcaire, et plusieurs pierres tombales parmi lesquelles le Congrès distingue celle de Renaud de Bourbon, évêque de Laon, puis archevêque de Narbonne et prieur de Montverdun, mort en 1482. Il émet le vœu que cette dalle soit relevée et placée en un lieu où sa conservation soit mieux assurée (1).

(1) Grâce à une subvention de cent francs votée par la Société, ce travail a été effectué par les soins de MM. Vincent

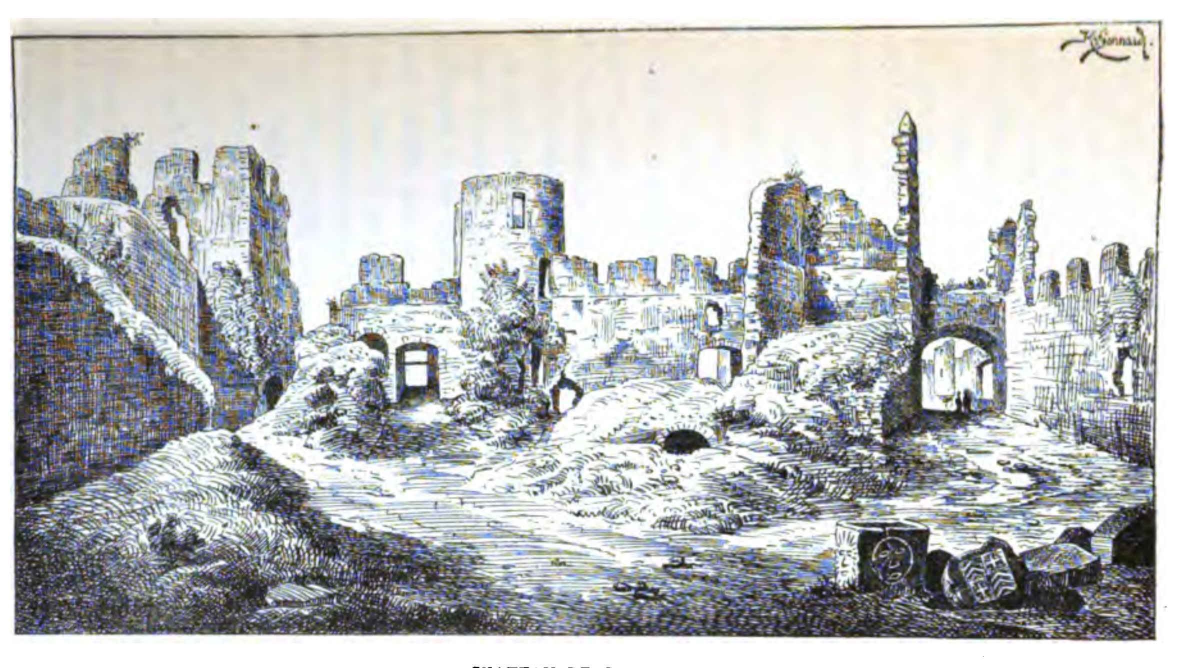


CHATEAU DE COUZAN.

Vue prise des bords du Lignon.



CHATEAU DE COUZAN.
Vue prise de la route de Saint-Georges.



CHATEAU DE COUZAN.
Vue intérieure des ruines.

La pièce la plus riche du trésor de l'église est la châsse en argent, don de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, qui contient les reliques de saint Porcaire. Cette châsse est ouverte par M. le chanoine de Saint-Pulgent, délégué de S. É. le Cardinal-Archevêque. Il en retire un certain nombre d'ossements, une lemnisque de parchemin portant le nom de saint Porcaire, abbé de Lérins, des portions d'étoffe ayant dû servir à envelopper les reliques, une lance, à la lame en feuille de saule, et munie d'une traverse à sa partie inférieure, qu'une tradition constante désigne comme l'instrument du supplice du saint, un morceau de velours bleu brodé de fleurs de lis d'or, à la cotice de gueules, dans laquelle cette lance était enveloppée. Les membres du Congrès sont admis à étudier et à photographier ces objets, qui sont ensuite replacés dans la châsse, que M. le chanoine de Saint-Pulgent scelle de nouveau du sceau archiépiscopal.

L'ancien autel placé au fond de l'abside principale est aussi examiné. La dalle mobile qui lui sert de table est enlevée, et de l'intérieur de la cuve située en dessous, sont retirés une curieuse cassette en bois peint munie d'un manche et plusieurs fragments d'étoffes ; l'un de ces derniers en soie brochée, d'un dessin fort ancien, a peut-être servi de bourse à reliques.

M. l'abbé Lassaigne, curé de Montverdun, introduit les membres du Congrès dans la partie de l'ancien prieuré qui lui sert de presbytère. Ils y remarquent une galerie extérieure en charpente, appuyée au mur

Durand et l'abbé Lassaigne Une fouille pratiquée sous la dalle n'a révélé la présence d'aucun ossement; aussi peut-on croire que la dalle avait déjà été déplacée et ne se trouvait pas primitivement à l'endroit où elle était en 1885.

du nord, et une belle cheminée aux armes de l'archevêque Renaud de Bourbon (1).

L'heure avancée oblige les excursionnistes à renoncer à la visite de Chalain-d'Uzore ; ils rentrent à Montbrison vers neuf heures du soir.

Quelques-uns pourtant ont eu le temps de le visiter, soit dans cette journée, soit le lendemain matin.

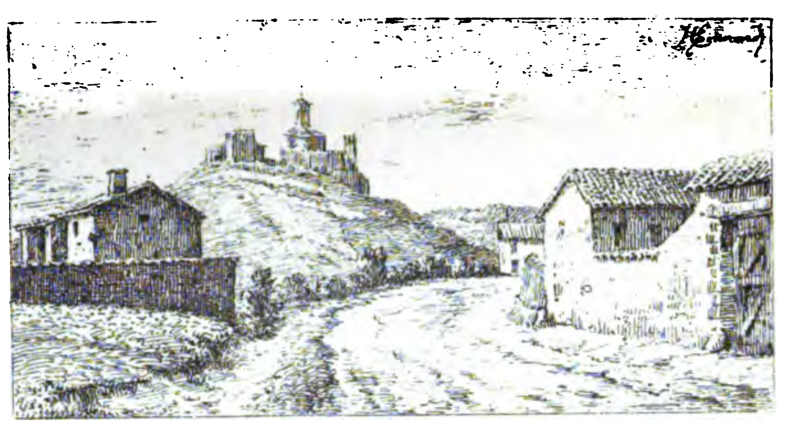
Ils ont été reçus avec une grande amabilité par M[me] Rombau dans l'ancien château, qui était aux seigneurs de Cousan ce que La Bâtie était à ceux d'Urfé, une maison de plaisance, où le luxe des arts remplaçait l'appareil militaire de leurs vieux manoirs. On admire la salle des fêtes et sa cheminée monumentale, ainsi que les élégants détails d'architecture de la cour d'honneur (2).

(1) *D'argent à la bande d'azur semée de fleurs de lis d'or et chargée d'une cotice de gueules.*

(2) Voici quelques détails que veut bien nous communiquer à ce sujet M. de Roumejoux.

Cette demeure du XVI[e] siècle se divise en deux parties : celle qui est habitée aujourd'hui et que nous n'avons point vue, et la partie la plus remarquable probablement et qu'il nous a été donné seulement d'apercevoir.

La cour était entourée d'arcades à piliers ornementés ; elles servaient de promenoir et d'accès aux pièces du rez-de-chaussée. Les ais des portes sont merveilleusement sculptés, avec la richesse d'ornementation que les artistes de la Renaissance appliquaient à toutes leurs œuvres ; il en est de même aux étages supérieurs ; une porte surtout, sur un des paliers de l'escalier, mérite une attention spéciale. — Dans la grande salle, une magnifique cheminée en pierre, datée de 1552, selon la maîtresse de la maison, tient presque seule une des parois de cette salle. Elle est malheureusement coupée en deux par un plancher qui divise la hauteur primitive de l'appartement ; les jambages sont chargés de fruits et de feuillages ; les moulures



Prieuré de Montverdun.

La vieille église romane mérite aussi une visite et renferme un autel à rebords incrustés dans le pavé.

III.

Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal et Saint-Rambert-sur-Loire.

29 juin.

Le lundi 29 juin, environ cinquante excursionnistes partent de bonne heure pour Saint-Romain-le-Puy, où ils passent, à leur arrivée, sous un arc de feuillage élevé en leur honneur, et sont salués par MM. Portier, maire, et l'abbé Forestier, curé. Une courte visite est faite à l'église paroissiale de Saint-Martin, récemment reconstruite presque en entier, mais qui conserve deux pierres tombales anciennes : l'une qui paraît avoir abrité les restes de Jacques de Bouthéon, prieur de Saint-Romain, mort en 1481, et est en partie fruste ; l'autre, en fort bon état, rappelant la mémoire de Baltazard de Rivoire, mort jeune en 1592. On remarque aussi la croix qui s'élève sur la place publique du village ; un cippe, dont malheureusement la face inscrite a été repiquée, lui sert de piédestal.

Le Congrès s'engage ensuite dans le sentier étroit et rapide qui conduit à la butte basaltique sur laquelle est bâti le vieux prieuré.

sont amorties par des palmettes ; le linteau est orné d'une série de feuillages, et le corps saillant porte sur un superbe cartouche entouré de cornes d'abondance habilement disposées. C'est dans ces occasions qu'on regrette que le temps fasse défaut, et combien de fois cela n'arrive-t-il pas ?

A mi-chemin, les ruines de l'ancienne église de Saint-Pierre sont l'objet d'une courte station.

On parvient enfin au sommet, où nous trouvons des rafraîchissements, préparés par M. le Maire, dans l'avant-nef de l'église du prieuré de Saint-Romain.

Cet édifice, depuis longtemps fermé au culte et malheureusement trop délabré, est étudié avec un extrême intérêt. La disposition originale du plan, les matériaux antiques employés dans la construction, la crypte, les sculptures des chapiteaux et les vestiges de décoration peinte que conservent les murailles, la ceinture de bas-reliefs qui se développe à l'extérieur, donnent lieu à un échange animé de remarques entre les membres du Congrès.

M. Palustre signale, comme une chose fort rare, la traverse de pierre, souvenir de la poutre de bois primitive qui sépare le chœur de la nef.

M. Bulliot fait remarquer la singulière analogie qui existe entre un des animaux représentés sur la frise extérieure et le taureau cornupète des monnaies éduennes.

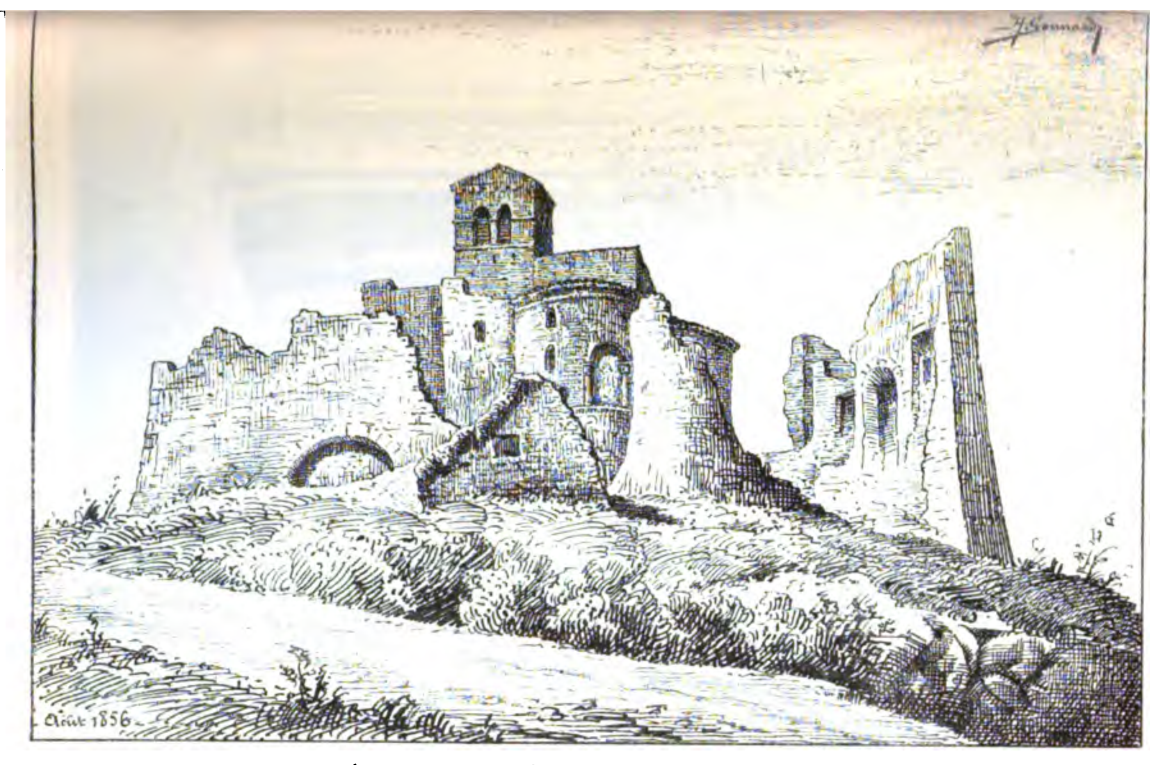
De la plaine, nous fait remarquer M. de Roumejoux, cet édifice se présente avec un effet très pittoresque ; la nef et les chapelles latérales ont été fortement remaniées au XVIe siècle. Le chœur primitif était plus élevé que la nef. La crypte est extrêmement curieuse et date certainement de la fondation du prieuré. Les chapiteaux sont des plus intéressants par leur forme archaïque, les motifs qui les décorent et la manière dont ils sont traités ; il y a là une symbolique qu'on peut retrouver : les colombes buvant dans un calice, les paons se désaltérant dans un vase,—les colombes symboles de l'Eucharistie, les paons de l'immortalité,—sans



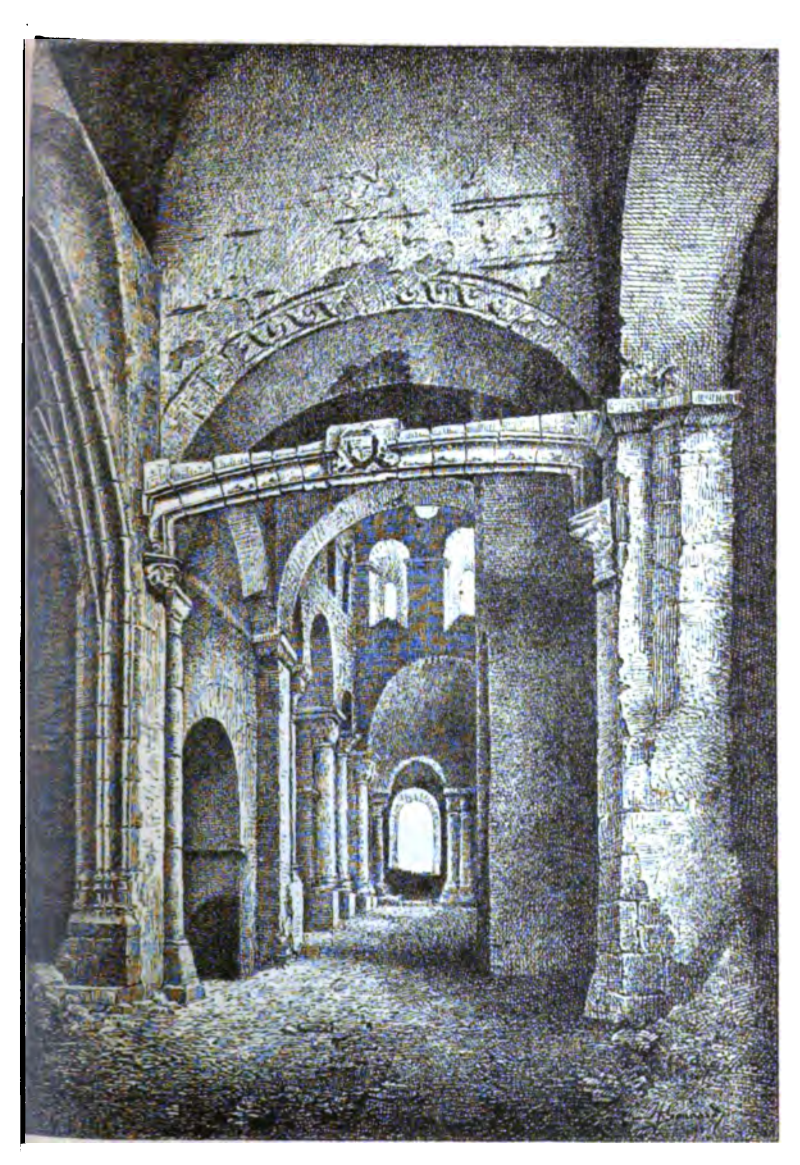
TOMBE DE BALTAZARD DE RIVOIRE

1592.

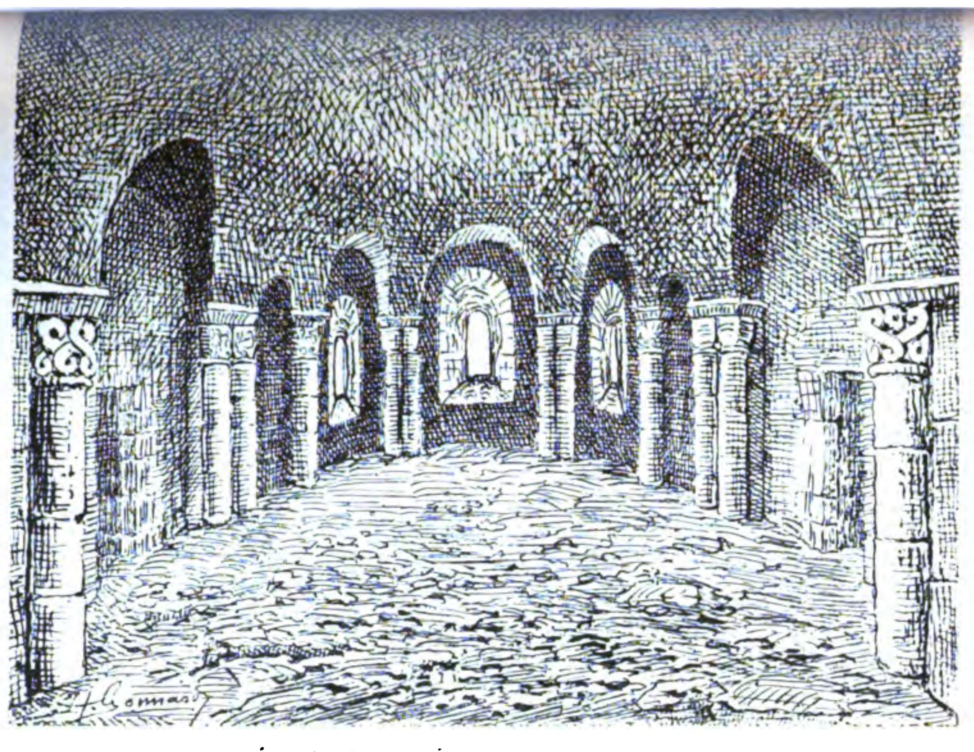
(Dessin de M. H. Gonnard.)



ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.
Vue générale.



ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.
Vue intérieure.

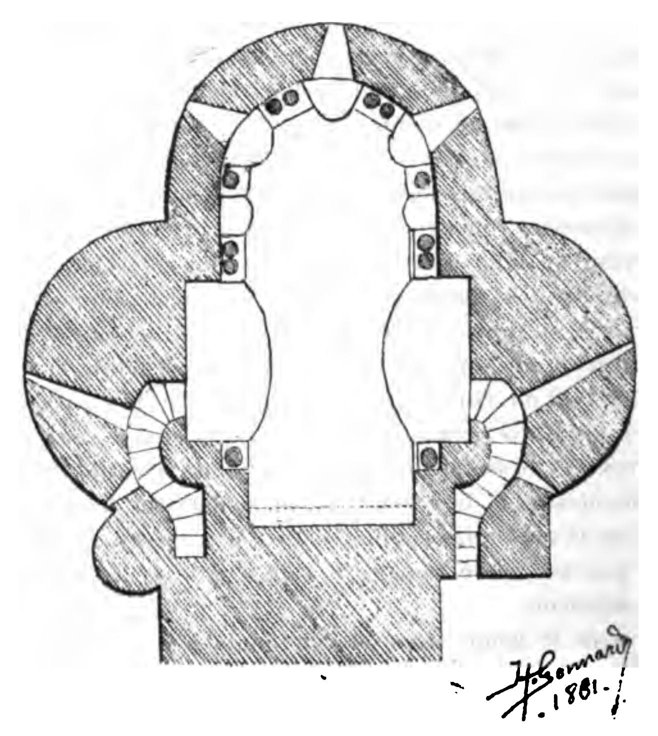


ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.
Vue de la crypte.

parler des autres que nous n'avons pu étudier. Ces chapiteaux sont des plus simples, les tailloirs sont de simples biseaux séparés quelquefois de la corbeille par un filet ; aucun ne se ressemble ; l'astragale peu saillante est surmontée d'une ou deux moulures formant gorge, et la corbeille semble en émerger. Les fûts sont légèrement fusiformes, quelques-uns sont renflés à la base. Ces sculptures sont gravées au trait, avec une saillie à peine apparente, caractère de l'époque reculée où elles ont été faites. Dans le clocher carré, une des fenêtres géminées porte comme chapiteau un édicule à colonnettes, comme celui de Saint-Seurin de Bordeaux ; c'était un tombeau ou plutôt un coffre contenant les reliques d'un bienheureux, saint Romain peut-être, patron et protecteur de l'église. Sur une des absides latérales, une série de sculptures formant bandeau attirent l'œil du visiteur par leur singularité et la manière très primitive dont elles sont traitées ; ce sont les essais grossiers de sculpteurs maladroits qui ne valent pas les chapiteaux de la crypte qui, au moins, ont du sentiment et une certaine allure. Cette espèce de litre mérite cependant d'être signalée à l'étude des archéologues compétents.

Mais le temps passe et l'on quitte à regret Saint-Romain-le-Puy, pour se rendre à Sury-le-Comtal, où d'autres monuments appellent les membres du Congrès. Après avoir visité l'église, dont le style accuse la fin du XIVe siècle, ils pénètrent dans le château jadis comtal, puis royal, de Sury, passé au XVIIe siècle entre les mains des d'Escoubleau de Sourdis, qui le firent décorer magnifiquement. Une douloureuse circonstance empêche le propriétaire, M. Jordan de Sury, d'en faire lui-même les honneurs, mais il a donné des ordres pour que

toutes les portes s'ouvrent devant le Congrès. Celui-ci se disperse dans ces appartements princiers, et en admire longuement les cheminées monumentales, les boiseries sculptées et les superbes lambris. Plusieurs mem-



ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.
Plan de la crypte.

bres établissent un rapprochement entre ce bel intérieur et celui du château de Montjeu, près d'Autun.

Dans une salle du premier étage, que l'on a supposé avoir été le théâtre du tragique évènement connu sous

le nom de *Danse du Forez* (1), une curieuse décoration murale du XIIIe ou du XIVe siècle fut découverte, il y a une trentaine d'années. On y voyait des heaumes alternés avec des écussons aux armes de Forez. La même salle possède un beau tryptique, peint en 1512, exécuté pour Falconnet de Bouthéon, prieur de Saint-Romain-le-Puy.

Au dîner qui suit cette visite, M. de Marsy porte un toast aux habitants de Saint-Romain-le-Puy et forme le vœu que les efforts qu'ils font pour la conservation des ruines de leur remarquable église soient couronnés de succès. Il exprime son regret de ne pouvoir, cette année, proposer aucune allocation à la Société, en faveur de ce monument; mais il ajoute qu'il attribue sur les fonds affectés à la publication du compte-rendu, une somme de cent francs destinée à faire mouler les principaux motifs de la frise et des chapiteaux qu'il a l'intention de faire reproduire, et il prie la Société de *la Diana* de vouloir bien accepter ces moulages pour son musée.

M. Léon Portier, maire de Saint-Romain-le-Puy, répond en ces termes à M. de Marsy :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Répondant aux paroles trop aimables que vient de m'adresser votre honorable Président, vous me permettrez

(1) Le plancher de la salle des fêtes du château de Sury-le-Comtal s'écroula au milieu d'un bal donné par le comte de Forez à la noblesse du pays. Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur la date de cette catastrophe. Le dominicain Claude de Bourbon la rapporte aux temps de Guy IV, vers 1239; La Mure la place sous Jean Ier, en 1313.

de vous dire que je croirais manquer à tous mes devoirs, si je ne remerciais, au nom de tous mes concitoyens, la Société française d'Archéologie de la visite dont elle a bien voulu nous honorer.

« Notre commune n'oubliera pas les quelques heures, malheureusement trop courtes, que vous avez bien voulu lui consacrer aujourd'hui, et c'est avec orgueil qu'elle enregistrera dans ses modestes annales cette date du 29 juin 1885. Il ne nous restera qu'un regret, celui de nous séparer si vite, les exigences de votre itinéraire ne vous permettant pas de rester plus longtemps parmi nous.

« Je bois donc à votre santé, Mesdames et Messieurs, et à celle de votre excellent et sympathique Président. Je bois aussi à la prospérité de votre Société, si utile et si remarquable à tous égards. Encore une fois, Mesdames et Messieurs, merci. »

Les excursionnistes se remettent ensuite en route pour Saint-Rambert, bravant un gros orage qui semble se préparer. Mais le ciel est clément pour les archéologues et tout se borne à quelques gouttes de pluie qui ramènent dans l'air une agréable fraîcheur.

Le Congrès se rend directement à l'église jadis conventuelle, aujourd'hui paroissiale de Saint-Rambert, où il est reçu par M. l'abbé Subtil, curé-archiprêtre. Plus vaste que celle de Saint-Romain, cette église, d'une ampleur austère, n'est pas examinée avec moins de soin dans toutes ses parties.

M. V. Durand signale plusieurs débris antiques mis en œuvre dans la construction ; deux inscriptions, malheureusement trop frustes, dont l'une porte les sigles V S L M, et une portion de bas-relief représentant un trophée de boucliers, encastrés dans le mur de façade ; plusieurs cippes ou autels employés comme supports

dans le narthex et la sacristie, ainsi qu'une base de colonne déposée dans le collatéral droit.

M. Bulliot incline à reconnaître aussi une origine antique au bloc de marbre dans lequel est creusé le bénitier placé dans le même collatéral.

Plusieurs membres font remarquer que les énormes arcs-boutants des bas-côtés sont une addition relativement moderne ; à l'origine, la nef centrale devait être couverte en charpente.

L'appareil réticulé qui se montre dans quelques parties de l'édifice, les bas-reliefs d'un style fort barbare, débris peut-être d'une église plus ancienne, qui décorent extérieurement la tour du porche, du côté de l'ouest, et font retour à l'intérieur du côté du sud ; enfin, l'ordonnance originale des fenêtres de la tour centrale attirent tour à tour l'attention des visiteurs.

M. A. de Roumejoux nous communique sur ce monument les observations suivantes que nous sommes heureux de reproduire ici :

« Signalons d'abord, dit-il, deux clochers, dont un au chevet et un formant porche, c'est celui qui nous occupera. Sans aucun doute, ce second clocher est du commencement du XIe siècle. Quand, au XIIe siècle, on voulut agrandir l'église, et c'est l'avis de M. Vincent Durand, on l'enclava dans les nefs latérales, et il continua à former porche ou narthex, les côtés servirent d'appui aux nouvelles constructions ; cela ne peut faire un doute pour qui a l'habitude de voir d'anciennes églises où l'on est exposé à chaque instant à rencontrer les faits les plus incroyables dans les restaurations anciennes. Les architectes de ces époques reculées avaient sur les nôtres l'immense avantage de respecter le passé et de ne pas s'inquiéter outre mesure des ano-

malies qu'ils créaient en réparant les monuments qui leur étaient confiés.

« Celui qui, au XIIe siècle, a restauré Saint-Rambert ne s'est pas cru obligé de détruire une frise des plus curieuses qui règne autour du clocher, au moins du côté gauche. Elle est primitive et représente, dans une suite de petits encadrements : *la Tentation*, le serpent est enroulé autour de l'arbre qui ressemble à un palmier; il a cueilli la pomme qu'il tient entre ses dents et la présente à Ève, vêtue d'une longue robe ; déjà elle a commis son crime, elle prend la main d'Adam encore nu, mais de sa droite il cache sa nudité. Le serpent a une forme phallique évidente. Deux autres scènes représentent *la Visitation*, croyons-nous; nous n'avons pas su déterminer l'autre. Ces bas-reliefs sont séparés par des imbrications et des espèces de rouelles très grossièrement tracées.

« Les chapiteaux sont typiques du commencement du XIe siècle, peu fouillés et chargés de dessins linéaires. Nous avons dessiné une sculpture très grossière placée sous l'arcature d'un cippe gallo-romain et qu'on croit avoir été une statue de la Vierge. Pour notre compte, nous admettons difficilement que cela soit, mais de plus savants que nous, pour couper court peut-être à tout embarras, ont émis cette opinion. C'est un travail très barbare, pris dans le bloc antique et, s'il est gallo-romain, il est bien singulier; ces ornements bizarres, à pendeloques, qui entourent ce bloc informe n'ont pour nous rien de chrétien et n'ont même aucun rapport avec la facture de la frise dont nous avons parlé, car il y a dans les sujets de celle-ci une intention ; les membres existent avec l'indication du mouvement, les vêtements ont des plis qui s'adaptent plus ou

moins au corps; il ne peut y avoir contemporanéité. Là, c'est un bloc pyramidal, pas un pli, pas un bras, pas un pied ne se soupçonnent; à la place où l'on prétend qu'était la tête, le malheur veut qu'on ait pratiqué un trou carré. — L'arcade et les pilastres de ce cippe sont bien plutôt romains que romans, à en juger par les moulures, mais, nous le répétons, si c'est un travail romain, il est bien singulier. Ne serait-ce pas plutôt l'œuvre difforme d'un habitant de Saint-Rambert ayant des prétentions à l'art? En somme, nous croyons qu'il est bon de ne pas se prononcer et de laisser l'attribution de cette possible chose à l'état de doute. »

L'église de Saint-Rambert possède une précieuse chasuble qui a été plusieurs fois publiée, notamment par M. de Caumont. M. l'archiprêtre veut bien la placer sous les yeux du Congrès. Elle est de soie brochée d'or, et porte des aigles et des lions affrontés; des caractères d'apparence arabe interviennent dans son ornementation.

M. le comte de Marsy pense que ce tissu, difficile à dater, et qu'on peut faire descendre jusqu'à la fin du XIe siècle, a été fabriqué en Sicile, par des ouvriers chrétiens, mais obéissant à une tradition arabe.

Le Congrès visite ensuite la petite église romane bâtie au nord de l'église principale et parcourt rapidement les rues de la ville, qui conserve encore nombre de constructions intéressantes du moyen âge et de la Renaissance.

Nous citerons notamment l'intérieur du premier étage d'une maison dont les parois sont décorées de blasons peints qui ont été publiés, du reste, dans l'*Ancien Forez*, par M. Révérend du Mesnil.

IV.

Saint-Bonnet-le-Château.

30 juin.

Le 30 juin, dans la matinée, les membres du Congrès quittent définitivement Montbrison pour se rendre à Saint-Bonnet-le-Château.

Jusqu'alors ils n'avaient visité que des localités situées au cœur ou sur les marges de la plaine forézienne ; aujourd'hui, c'est en pleine montagne que les emporte un chemin de fer aux pentes rapides, aux courbes multipliées. Ils saluent en passant la station préhistorique du Pic de la Violette, tout près de la gare de Pérignieu, et quelques kilomètres plus loin, au bord même de la voie ferrée, le dolmen présumé de *Pierre-Cubertelle*. Bientôt surgit devant eux une petite cité pittoresquement assise sur une haute colline qui commande un immense horizon : c'est Saint-Bonnet-le-Château.

La ville est pavoisée. Les joyeuses volées des cloches annoncent l'arrivée du Congrès, qui est reçu à la gare par M. Bouchetal-Laroche, maire, et MM. les abbés Langlois, curé, et Condamin, professeur à l'Institut catholique de Lyon, auteurs d'une *Histoire de Saint-Bonnet*. Plusieurs membres du Congrès, partis de grand matin de Montbrison, se réunissent à leurs confrères, et tous ensemble commencent immédiatement la visite de la ville.

Nulle en Forez n'a plus fortement retenu l'empreinte du passé. Saint-Bonnet, avec son église haut perchée, ses remparts, ses rues étroites, grimpantes, sinueuses, bordées de vieilles maisons, apparaît à l'antiquaire comme une ville de la fin du moyen âge.

Le Congrès est d'abord conduit à l'Hôtel-Dieu, qui pos-

sède un autel attribué au sculpteur Vanneau, un riche rétable, des grilles en fer forgé d'un excellent travail, une curieuse statue assise de la Vierge et des toiles et tentures anciennes. Il se rend ensuite à l'église, dont la crypte entièrement peinte à fresques au XV[e] siècle l'arrête longtemps. Les principaux événements de la vie du Sauveur et de celle de sa Mère y sont représentés dans une suite de belles compositions, où la naïveté du moyen âge s'unit à une science déjà avancée du dessin, qui laisse pressentir l'approche de la Renaissance. On distingue particulièrement l'Assomption de la Vierge, enlevée au ciel au milieu d'un chœur d'anges musiciens, son Couronnement dans la Jérusalem céleste, et surtout la grande page si dramatique et si fortement conçue du Calvaire.

M. Chaverondier a retrouvé dans les archives de la Loire un document mentionnant l'existence à Saint-Bonnet, en 1416, d'un peintre du nom de Louis Vobis. Serait-ce l'auteur des fresques de la crypte (1)?

Dans l'église supérieure, l'attention de nos confrères se porte sur un curieux tableau de saint Éloi, qui orne une des chapelles latérales, sur une dalle tumulaire où deux époux sont figurés en relief; enfin, sur l'élégant portail de la Renaissance qui s'ouvre à l'ouest sur une haute terrasse.

Le caveau sépulcral contenant des corps momifiés est aussi visité ainsi que la sacristie, qui conserve plusieurs pièces d'orfévrerie et ornements anciens, mais dont la principale richesse consiste dans la précieuse collection de titres d'archives, de manuscrits et d'incunables provenant de la congrégation des Prêtres sociétaires de Saint-Bonnet.

Cette exploration trop rapide des reliques archéologiques de Saint-Bonnet se termine par un coup d'œil jeté sur la *Porte-Châtelaine*, au balcon surmonté d'une chapelle de la Vierge, et par une promenade dans les rues, qui permet

(1) On trouvera plus loin ces documents à la suite d'un travail de M. L. Bégule sur les peintures de Saint-Bonnet.

au Congrès de voir les plus remarquables des façades du moyen âge et de la Renaissance dont elles sont bordées. Malheureusement le temps manque pour pénétrer à l'intérieur des maisons et nous devons nous borner à visiter, dans l'ancien hôtel d'Apinac, une salle recouverte d'un superbe lambris à caisson.

A quatre heures, l'on part pour Roanne, en disant adieu à l'arrondissement de Montbrison, et nous arrivons dans les différents hôtels où nos confrères, MM. Jeannez, Barban, Chassain de La Plasse, Monnery, etc., se sont constitués très-aimablement nos fourriers, et ont pris soin de nous assurer des logements.

V.

Charlieu, la Bénisson-Dieu et Roanne.

1er juillet.

A la première heure, les excursionnistes plus nombreux que jamais partent pour Charlieu, et franchissent la ligne idéale qui sépare le Midi du Nord de la France, les pays de droit écrit de ceux de droit coutumier, la région des toits plats à tuiles creuses de celle des combles aigus. Nous entrons dans une contrée directement soumise à l'influence artistique de Cluny et descendons de voiture devant le porche de l'antique abbaye, puis prieuré bénédictin de Charlieu, dont le portail est un des plus élégants et plus riches monuments élevés sous cette influence au XIIe siècle. Bien que cette magnifique page de sculpture ornementale leur soit amplement connue par les publications de Viollet-le-Duc et de la Commission des monuments historiques, les membres du Congrès passent plus d'une heure à l'examiner en détail.

Le narthex est ensuite visité dans toutes ses parties. On admire les élégantes proportions des arcades du rez-de-

chaussée et des fenêtres de l'étage supérieur. M. Jeannez, qui veut bien nous diriger, appelle l'attention sur les âges respectifs du porche et de l'église, plus ancienne, à laquelle il fut accolé et dont une seule travée, encore debout, a pu être récemment sauvée d'une ruine totale et imminente. Il explique qu'en 1791, lors de la mise à l'encan des bâtiments de cette primitive église, le portail en avait été muré pour faire du porche un lot distinct; c'est à cette circonstance qu'est dû le parfait état de conservation des bas-reliefs et du linteau.

Plusieurs membres du Congrès font remarquer l'élégance et l'étonnante finesse de travail des chapiteaux de la nef, qualité qui se rencontre rarement à un pareil degré dans la sculpture d'ornement du XIe siècle.

Nous passons de l'église dans le cloître, œuvre de la fin du XVe siècle, aujourd'hui privé d'une de ses quatre galeries et qui réclame pour les autres d'urgentes réparations. Notre guide, en signalant à notre attention les six arcades géminées encore existantes du cloître roman primitif, explique que les projets de restauration comportent la réouverture de ces arcades aujourd'hui murées, ce qui mettra le cloître en communication directe avec la vaste salle capitulaire. Celle-ci possède une rareté archéologique, un pupitre en pierre faisant corps avec la colonne centrale qui soutient les retombées des voûtes.

Après avoir visité le palais abbatial, précédé de son haut portail à mâchicoulis et protégé par des combles aigus dont la charpente est une véritable forêt, après avoir examiné sur une des parois de l'ancien réfectoire ce qui reste des peintures murales du XIIIe siècle, dont plusieurs fragments ont été heureusement installés au musée de Cluny, il y a trente ans, par les soins de Mérimée, les congressistes pénètrent dans l'antique donjon roman, qui, grâce aux efforts d'un membre de la Diana, vient d'être sauvé d'une destruction votée à deux reprises différentes par la municipalité de Charlieu, et a été classé, comme les autres

dépendances de l'abbaye, au nombre des monuments historiques.

Dans l'église paroissiale, le Congrès étudie curieusement la suite des vingt-quatre stalles peintes qui garnissent les parois du sanctuaire ; mais l'heure nous presse et nous sommes forcés de passer rapidement sur les tapisseries de l'Hôtel-de-Ville, le rétable Louis XIV de l'Hôtel-Dieu, la cheminée crénelée de la maison dite des Anglais, les nombreuses constructions civiles des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et enfin sur la porte sculptée si élégante et si pure de style du logis des Dupont-Dinechin, précieuse œuvre d'art des meilleurs temps de la Renaissance.

Au dîner, de nombreux toasts sont portés. M. le comte de Soultrait félicite chaleureusement la Diana et les habitants de Charlieu de la conservation du beau donjon abbatial et boit à sa prompte restauration, d'ailleurs peu coûteuse. M. Jeannez explique que le devis établi ne s'élève qu'à 1,600 francs et qu'on espère y pourvoir au moyen d'une souscription pour laquelle il fait appel à toutes les bonnes volontés. M. de Marsy dit qu'il regrette que les subventions dont dispose la Société française d'Archéologie soient distribuées, mais qu'il tient cependant à l'inscrire pour une somme de 50 francs, en attendant qu'il soit possible de faire mieux.

Le Congrès s'achemine rapidement ensuite vers le cloître des Cordeliers, situé en dehors de la ville et où nous sommes courtoisement introduits par M. Dolliat, son intelligent et heureux propriétaire.

L'étonnement est général en présence de ces élégantes galeries ajourées absolument intactes, et d'unanimes félicitations sont adressées à M. Dolliat, dont les soins, d'ailleurs, viennent d'être publiquement reconnus par la médaille que lui a décernée la Société, pendant la session du Congrès.

Après une heure de route, nous apparaît la haute flèche du clocher de la Bénisson-Dieu, émergeant du fond d'une plantureuse vallée. Du célèbre monastère fondé par saint

Bernard, il ne reste plus que l'église, privée d'ailleurs de son transept et de son abside, dont la destruction paraît remonter à la fin du XVIe siècle.

Ce monument à trois nefs est un spécimen très pur du style cistercien, sobre et solide, de la fin du XIIe siècle. Il vient d'être l'objet, l'année dernière, d'importants travaux d'assainissement et de restauration exécutés, grâce aux démarches d'un membre de la Diana, par le Ministère des Beaux-Arts, sous l'intelligente direction de M. Selmersheim. Il est enfin débarrassé de toutes les adjonctions déplorables dont l'avait affublé le XVIIe siècle, et il ne reste à réparer que la splendide toiture en tuiles de couleurs, tant admirée par Mérimée et Montalembert, et qui a pu résister depuis trois cents ans à toutes les chances de destruction, à l'abri d'une charpente incomparable dont tous les chevrons portent ferme avec une inclinaison de plus de 65 degrés.

Le sol de l'église était pavé en carreaux à deux tons, jaune et rouge, incrustés, très variés de dessin, dont il reste quelques vestiges. La vitrerie primitive du XIIe siècle en verres incolores est encore heureusement représentée par quelques fragments dans les hautes fenêtres de la nef. C'était une simple mise en plomb, mais d'un beau caractère décoratif, en parfaite harmonie, d'ailleurs, avec l'austérité cistercienne primitive qui proscrivait l'emploi des vitraux peints (1). Trois cents ans plus tard, les fenêtres des collatéraux furent garnies de vitres, de moins bon style comme dispositions, chargées de l'écusson de l'abbé commendataire Antoine de Lévis.

A l'intérieur de l'église, l'attention du Congrès est surtout attirée par la belle tombe gravée d'Humbert de L'Espinasse, chevalier, mort en 1303, représenté avec sa femme sous des arcades trilobées, par une chaire abbatiale à cinq

(1) « Vitræ albæ fiant sine crucibus et picturis. » § 82 des Capitulaires du Chapitre de 1134.

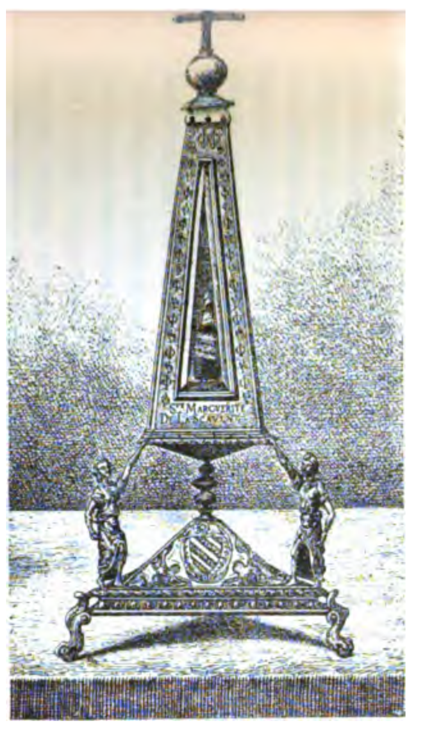
compartiments étagés, avec dais et dossiers en bois du XV[e] siècle, et par un autel roman en pierre sculptée.

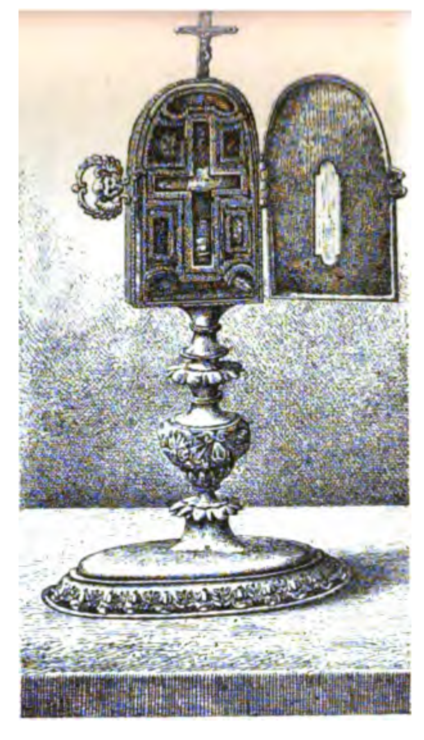
Après avoir visité dans tous ses détails la chapelle dite de Nérestang, consacrée à Notre-Dame, dont les marbres, les stucs et les peintures (1) forment un ensemble d'une réelle valeur artistique, quoique en plein désaccord avec le style général du monument, nous sommes admis à examiner dans la sacristie plusieurs objets précieux. M. le Curé nous montre des parements d'autel du temps de Louis XIII, en broderie sur satin d'un remarquable travail, une pyxide aux armes de l'abbé Antoine de Sennectère, et trois reliquaires, dont le plus curieux, en forme d'étui cylindrique, avec volet à charnière, contient un doigt de sainte Marguerite, et porte en caractères du XIII[e] siècle l'inscription SCA MARGARETA.

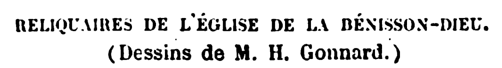
M. Jeannez est vivement félicité par M. de Marsy et par les membres du Congrès, pour le zèle qu'il a déployé durant cinq années, afin d'arriver à la réintégration de l'église de la Bénisson-Dieu au nombre des monuments historiques, à son assainissement et à sa restauration architecturale extérieure. A l'intérieur, tout est encore à faire. La vitrerie, la chapelle de Nérestang, les autels, la chaire, demanderaient des réparations urgentes, difficiles et coûteuses. Le Congrès confie la réalisation de ces vœux au zèle de la Diana et au patriotisme des Foréziens.

De retour à Roanne, les excursionnistes se réunissent dans la bibliothèque de M. Jeannez, vaste galerie où sont accumulées des richesses archéologiques aussi nombreuses qu'intéressantes, tapisseries, armures, faïences, estampes,

(1) Parmi les sujets représentés dans ces peintures, on remarque à côté de l'adoration des Mages, de l'adoration des Bergers et de Jésus au milieu des Docteurs, une Annonciation qui offre cette particularité : ce n'est pas l'ange qui se présente à Marie pour lui annoncer qu'elle va concevoir un fils, mais c'est Dieu le père (*Note de M. A. de Roumejoux*).







RELIQUAIRES DE L'ÉGLISE DE LA BÉNISSON-DIEU.
(Dessins de M. H. Gonnard.)

etc. Mais, il faudrait de nombreuses pages pour décrire comme ils le méritent tous ces souvenirs dont l'origine exclusivement locale augmente encore l'intérêt, et au milieu desquels la soirée passe trop vite au gré de tous.

VI.

Ambierle, Boisy et Saint-André-d'Apchon.

2 juillet.

La dernière journée avait pour objectif principal, Ambierle, Boisy et Saint-André-d'Apchon. Notre première station est L'Espinasse, ancienne baronnie située sur les limites de la Bourgogne et du Forez, dont notre érudit confrère, M. le docteur Noëlas, veut bien nous retracer les souvenirs. Une haute et massive tour carrée aux angles arrondis, isolée et assise sur une motte artificielle d'un faible relief, est le dernier témoin subsistant de la puissance des seigneurs de L'Espinasse au moyen âge. Ce donjon, remanié dans ses parties hautes, semble à la plupart des membres du Congrès ne pas devoir remonter au-delà des dernières années du XIe siècle, peut-être même au commencement du XIIe, malgré la présence d'un chainage en poutres de chêne noyées longitudinalement dans l'épaisseur des murailles, qui sont construites en maçonnerie ordinaire à parements grossiers où M. Noëlas nous fait remarquer de nombreux débris de tuiles à rebords.

A une très petite distance du donjon s'élève un ensemble de constructions fort endommagées, datant de la fin du XVIe siècle, et qui furent peut-être édifiées pour remplacer l'ancien château détruit durant les guerres de religion.

Nous nous hâtons de reprendre la route qui nous conduit au pied du coteau couronné par l'église du monastère bénédictin d'Ambierle, l'un des plus anciens établissements

religieux du pays, déjà richement possessionné au commencement du Xe siècle.

L'église actuelle est une construction de la seconde moitié du XVe siècle, à la fois sévère et gracieuse, qui fut édifiée d'un seul jet, et avec un grand luxe de matériaux. Ses trois nefs sont étroites, mais leur profondeur et leur élévation font illusion sur les dimensions réelles de l'ensemble. C'est assurément le monument gothique le plus complet et le plus intact qu'ait visité le Congrès dans tout le Forez.

L'attention des visiteurs est captivée tout d'abord par une splendide et imposante vitrerie composée de douze verrières anciennes qui garnissent le collatéral nord et les cinq immenses baies de l'abside polygonale. Commandées par le prieur Antoine de Balzac, fondateur de l'église, dont elles portent les armes, elles offrent le très rare exemple d'une décoration aussi importante exécutée à une même date et dans un même atelier.

Les membres du Congrès font une étude minutieuse de cette œuvre aussi puissamment conçue que largement exécutée, et applaudissent aux espérances, dont les entretient M. Jeannez, d'une restauration nécessaire projetée par la Commission des monuments historiques.

Après un coup d'œil jeté sur la piscine délicatement sculptée du sanctuaire, on se rend dans le bras nord du transept, où vient d'être installé à demeure le fameux rétable flamand du XVe siècle, dit *Tableau de la Passion d'Ambierle*, dont les peintures ont été l'objet d'une réparation aussi sobre que patiente et consciencieuse, accomplie sur place par M. Odier, de Lyon, par suite de la résistance des habitants d'Ambierle à laisser emporter leur précieux tryptique à Paris, où il devait d'abord être réparé dans les ateliers du Louvre.

Les volets de ce rétable portent les portraits de Michel de Chaugy, chambellan de Philippe le Bon, de sa femme, de son père et de sa mère et une inscription, dont les









ÉGLISE D'AMBIERLE.

Figures surmontant les pinacles des contre-forts.

(Dessins de M. Henri Nodet.)

deux dernières lignes ne nous sont conservées que dans des manuscrits, lui attribuant la date de 1466.

A gauche de l'abside se trouve l'ancienne chapelle sépulcrale des seigneurs de Pierrefitte, transformée en sacristie depuis 1812. Cette construction, un peu plus récente que l'église, et qui paraît avoir été réédifiée sur les ruines de la chapelle primitive fondée à la fin du XIV[e] siècle par le cardinal de La Grange, mériterait d'être restituée dans son état ancien, et, grâce au concours de M. le duc de Cadore, on peut espérer que sa restauration, dont les plans sont étudiés au Ministère des Beaux-Arts, sera prochaine.

Au dîner qui a suivi cette visite, M. de Marsy, dans un discours d'adieu, remercie une fois de plus les membres de la Diana, qui ont bien voulu se faire les guides du Congrès, et tous les Foréziens de leur gracieux accueil. Il les félicite de posséder dans leur province un si grand nombre de monuments intéressants, applaudit aux courageux efforts tentés pour leur conservation, et termine son allocution en convoquant tous les archéologues au Congrès de 1886, qui doit se tenir à Nantes.

Des toasts sont ensuite portés par MM. Dumoulin, adjoint d'Ambierle, Chassain de La Plasse, Bulliot, Jeannez et Travers.

On quitte Ambierle pour se rendre à Boisy, dont le puissant donjon commande au loin la plaine roannaise, en évoquant le souvenir resté si populaire en ce pays de l'argentier Jacques Cœur, qui l'habita au milieu du XV[e] siècle.

Les hautes constructions du château se dressent autour d'une cour rectangulaire, à laquelle on accède par un portail ogival et un pont fixe jeté sur les fossés.

Des constructions primitives, il ne reste qu'une très haute tour carrée, sans talus et garnie de mâchicoulis, construction de la fin du XIV[e] siècle. Les autres parties du château, qui, par leur style général et leurs détails appartiennent à la meilleure architecture du XV[e] siècle, n'ont pourtant été édifiés qu'en pleine Renaissance, entre 1500 et 1523, par

le sire de Boisy, Artus de Gouffier, grand maître de France. L'œuvre ne dut être commencée qu'après son mariage, en 1499, avec Hélène de Hangest, dont les armoiries se retrouvent dans toutes les parties du château. Les travaux, en tous cas, étaient certainement achevés en 1523, époque du séjour de François Ier à Boisy et du départ d'Hélène de Hangest pour le Poitou, où elle entreprend, dès 1524, la construction du célèbre château d'Oiron. M. Palustre fait remarquer que cette singularité qu'offre Boisy d'une construction gothique si tardivement réalisée se retrouve à Oiron.

Notre dernière visite est pour Saint-André d'Apchon. Nous nous arrêtons d'abord aux ruines du château bâti par Jean d'Albon, seigneur de Tournoel, et son fils le maréchal de Saint-André. Cette somptueuse demeure de la Renaissance, notée par d'Urfé comme une des plus magnifiques du Forez, a été en partie détruite et son riche mobilier a été dispersé. Une moitié du corps principal reste seule debout. Les murailles en sont encore revêtues de leur parement losangé en briques de deux couleurs, dans lequel sont encastrés de nombreux médaillons en pierre sculptés, représentant des personnages du temps et des héros de l'antiquité.

A l'église paroissiale, une dernière surprise nous est ménagée par la vue des verrières du XVIe siècle qui ornent cet édifice, dont l'architecture de basse époque n'offre, d'ailleurs, qu'un médiocre intérêt.

La fenêtre centrale de l'abside contient dans sa partie supérieure une copie réduite et un peu modifiée du majestueux calvaire qui occupe à Ambierle le centre de la vitrerie du sanctuaire. En dessous, sur deux petits panneaux, sont figurés à gauche le fondateur présumé de l'église, Jean d'Albon, à droite un personnage en costume sacerdotal, dont l'identification n'a pu être encore faite. Un autre panneau nous montre le maréchal de Saint-André. Ces portraits sont d'une exécution remarquable, d'un coloris

véritablement éblouissant, d'un modelé savant et d'une finesse d'exécution qu'explique le concours des nouveaux procédés techniques de peinture sur verre inaugurés par les émailleurs du XVIe siècle.

Nous quittons Saint-André pour reprendre la route de Roanne, où nous nous séparons, non sans regrets, des habitants du Forez, qui, pendant les huit jours du Congrès, ont été pour nous les hôtes les plus aimables ; nous leur exprimons notre vif désir de les voir venir prendre part à nos réunions annuelles, en attendant le moment malheureusement éloigné où la Société française d'Archéologie pourra tenir de nouveau ses assises dans *la Petite Patrie*, célébrée par Laprade, dont les monuments ont trouvé non-seulement d'érudits historiens, mais de chaleureux protecteurs dans les membres de la Société de la Diana.

MÉMOIRES

I

LA SALLE DE LA DIANA

SON ORIGINE ET SA DESTINATION

Par M. Henry GONNARD

(Réponse à la 9e question, lue à la séance d'ouverture, le 25 juin 1885)

MESSIEURS,

Plusieurs d'entre vous, en voyant figurer sur le programme du Congrès la question relative à la *Diana*, ont certainement dû se demander pourquoi ce nom étrange appliqué à une salle et à une société archéologique.

Cette dénomination, en effet, semble avoir des allures mythologiques, mais elle ne remonte pas aux temps fabuleux, quoiqu'elle compte déjà plusieurs siècles d'existence.

Si vous voulez bien m'accorder quelques instants de bienveillante attention, je vais essayer en quelques mots de vous faire connaître l'origine probable de ce

nom et l'histoire de cette salle dans laquelle vous êtes réunis et qui doit être le centre de vos travaux pendant la durée du Congrès.

Il y a une quarantaine d'années, deux membres de la Société française d'Archéologie se trouvaient réunis à Montbrison.

Avec toute l'ardeur de la jeunesse, ils parcouraient ensemble notre vieux Forez, étudiant ses anciens monuments, compulsant ses archives poudreuses, explorant ses ruines féodales et recueillant, la plume et le crayon à la main, tout ce qui leur semblait digne d'intérêt pour reconstituer l'histoire de notre chère province.

Montbrison, quoique chef-lieu de département, était alors, comme aujourd'hui, une cité calme et silencieuse, on ne peut plus propice aux spéculations archéologiques.

Un jour qu'ils erraient autour du cloître où le bon chanoine La Mure avait vécu de longues années, occupant les loisirs que lui laissaient ses fonctions de sacristain de Notre-Dame à écrire les annales de notre province, leur attention fut attirée par le bruit d'une porte qui s'ouvrait non loin de là. Au-dessus de cette porte s'étalait en grandes lettres une inscription qui n'avait rien de monumental : *Dépôt de plâtre à bâtir et à fumer*.

Nos deux archéologues, qui s'appelaient MM. Georges de Soultrait et Anatole de Barthélemy, alléchés par l'aspect d'une haute fenêtre dont les barreaux de fer laissaient entrevoir des profondeurs mystérieuses, pénètrent à travers les caisses et les futailles entassées dans ce lieu sombre. C'était une salle basse, encombrée de produits de toute nature. A gauche, un petit escalier

de bois, accolé à la muraille et dont la dernière marche allait affleurer le plancher de l'étage supérieur, conduisait dans une vaste pièce servant de grenier à fourrage et couverte d'une charpente lambrissée en forme de berceau ogival. Ce lambris était orné, sur toute son étendue, de peintures héraldiques formant un ensemble décoratif d'une richesse et d'une harmonie remarquables.

C'était la salle de la *Diana*, dont l'aspect a singulièrement changé depuis cette époque.

Quelques jours après cette visite, le 5 septembre 1841, M. de Barthélemy, dans une séance générale tenue à Lyon par la Société française d'Archéologie, donnait lecture d'un rapport sur les monuments du département de la Loire, dans lequel figurait une description sommaire des peintures héraldiques de la *Diana*. Ce rapport fut inséré dans le *Bulletin monumental* (1).

Qu'était-ce donc que la *Diana ?* A quelle époque remontait sa construction ? Quelle avait été sa destination primitive et quelles circonstances avaient pu l'amener à cet état de ruine et d'abandon ? C'est ce que je vais essayer de vous faire connaître aussi brièvement que possible.

Et d'abord, quelle peut être l'origine de ce nom singulier de *Diana*, sous lequel ce monument est connu depuis l'époque de notre vieil historien, le chanoine La Mure ?

Plusieurs hypothèses ont été mises en avant pour expliquer cette origine.

Sans nous arrêter à les développer, constatons qu'à

(1) V. *Bulletin monumental*, t. VII, p. 580.

la fin du XVIe siècle, cette salle exclusivement affectée aux assemblées des États de la province, fut généralement connue sous cette simple désignation : *la Salle du cloître* ou *la Grand'salle du cloître*.

Au commencement du XVIIe siècle, elle a une destination mixte et, concurremment aux assemblées de la noblesse, le Chapitre de la Collégiale s'y réunit pour les cérémonies de réception et d'investiture des chanoines. Alors elle s'appelle la *Grand'salle du Doyenné*, ou, comme on disait en langage vulgaire, le *Doyannat*. Sans doute, l'usage fit bientôt confondre ce nom de *Doyenné* ou *Doyannat* avec celui de *Diana*, que nous trouvons, dans un terrier de 1493, pour désigner un lieu très voisin de ce monument.

La Mure, qui vivait au milieu du XVIIe siècle et qui, le premier, a mis en avant cette étymologie, semble donc avoir indiqué la véritable origine de ce nom qui nous paraît étrange aujourd'hui.

Au dire de La Mure, la *Diana* aurait été construite en 1300, sous le gouvernement du comte de Forez, Jean Ier, fils et successeur de Guy VI. Peut-être, comme on l'a supposé, a-t-elle été édifiée vers 1295, à l'époque du mariage de Jean Ier avec Alix de Viennois, et pour servir aux fêtes de ce mariage. Quoi qu'il en soit, il ne nous reste aujourd'hui du monument primitif que la voûte lambrissée avec ses peintures héraldiques et les traces d'anciennes fenêtres ogivales dont on peut voir encore les archivoltes dans la cour de la maison voisine. Un examen attentif de ces peintures et de ces archivoltes confirme l'exactitude des assertions de notre historien.

D'abord destinée aux assemblées de la noblesse de

Forez, la *Diana* servit aussi accidentellement à donner certaines fêtes auxquelles les comtes de Forez conviaient l'élite des seigneurs de la contrée.

C'est dans cette salle que fut représentée, le 27 février 1588, une *Pastorelle*, en vers et en cinq actes, composée par Loys Papon, chanoine de Notre-Dame, seigneur et prieur commendataire de Marcilly, à l'occasion de la victoire remportée à Aulneau, le 24 novembre 1587, par le duc Henri de Guise, à la tête des troupes royales, contre le baron Fabien de Dohna, l'un des chefs de l'armée que les princes luthériens d'Allemagne envoyaient au secours de Henri de Navarre.

Le bon prieur de Marcilly, à la suite de son poëme, nous a laissé une description fort curieuse de la représentation qui en fut donnée en présence d'une foule d'illustres personnages conviés à cette solennité. Le manuscrit original de cette pastorelle, conservé à la Bibliothèque Harléïenne de Londres, et dont la Bibliothèque de la ville de Montbrison possède une copie, a été publié à Lyon, en 1857, par M. N. Yéméniz.

C'est à partir de l'année 1610 que la *Diana* vit se réunir sous son lambris héraldique le Chapitre de la collégiale pour les cérémonies de réception des chanoines.

Le 12 août 1614, le bailli de Forez, Jacques d'Urphé, y convoqua la Noblesse et le Tiers-État à l'effet d'élire les députés aux États-Généraux de Sens, qui se tinrent définitivement à Paris, au mois d'octobre suivant, et furent les derniers États tenus sous la monarchie, avant ceux de 1789. Ce fut dans cette assemblée des États-Généraux que le Président, Jean Savaron, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Auvergne, député et orateur du Tiers-État, prononça, contre la vénalité des

emplois, un discours éloquent et hardi qui lui attira de vifs démêlés avec les députés de la Noblesse.

C'est encore dans la salle de la *Diana* qu'eut lieu, en 1789, l'assemblée du Clergé pour choisir les députés aux États-Généraux.

Le 8 août 1791, la *Diana* fut vendue, comme bien national, par le district de Montbrison, et adjugée, pour la somme de 2,875 livres, à un aubergiste de la ville.

C'est à dater de cette époque qu'elle fut divisée par un plancher fixé à la naissance de la voûte et qu'elle perdit ainsi complètement son aspect monumental.

Les divers propriétaires qui s'y succédèrent ensuite l'avaient transformée en dépôt de plâtre et en grenier à fourrage.

Depuis le rapport publié dans le *Bulletin monumental*, par M. A. de Barthélemy, en 1841, plusieurs érudits avaient exprimé à diverses reprises le vœu que la municipalité de Montbrison sauvât de l'oubli et de la ruine complète ce monument, peut-être unique, de l'art héraldique en France.

Longtemps ces vœux parurent devoir rester stériles. Mais ils furent enfin exaucés, grâce au puissant patronage et à la sollicitude éclairée de M. le duc de Persigny, alors ministre de l'Intérieur. C'est à l'intervention de ce compatriote éminent que nous devons non-seulement le rachat et la restauration de la *Diana*, mais aussi la fondation de la Société historique et archéologique du Forez.

Quant à l'étude détaillée des blasons qui décorent la voûte de la *Diana* et à l'idée qui a présidé à leur arrangement, divers auteurs, depuis M. de Barthélemy, se sont occupés de la question et ont émis des hypothèses plus ou moins vraisemblables à ce sujet. Moi-même, j'ai

publié une *Monographie de la Diana* (1) avec la reproduction complète de toutes les peintures, relevées soigneusement avant leur restauration ; mais je n'ai pas la prétention d'avoir résolu les problèmes divers que peut soulever l'étude de ce monument.

M. Vincent Durand, notre érudit confrère, a fait connaître récemment, dans le *Bulletin monumental*, toutes les publications relatives à la *Diana*, ce qui me dispense de vous les énumérer.

M. le Directeur de la Société française d'Archéologie ayant fait à la ville de Montbrison l'honneur de la choisir pour être le siège de la 52e session du Congrès archéologique, et ayant bien voulu accepter pour la tenue des séances l'hospitalité de la Société de la *Diana*, nous vous devions, Messieurs, ces explications préliminaires sur un monument inconnu de plusieurs d'entre vous et sur ce nom adopté par notre Société, nom qui peut sembler bizarre au premier abord, mais qui a bien ses quartiers de noblesse.

Je prie, en terminant, M. le Président de vouloir bien accepter un exemplaire de la *Monographie de la Diana*, dont je suis heureux de pouvoir faire hommage au Congrès.

(1) Henry Gonnard, *Monographie de la Diana, ancienne salle des États de la province de Forez.* Vienne, Savigné, 1875, in-4°, XIV-205 p. dont 36 planches.



II

ÉTAT

DES ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE FOREZ ET DANS LES PROVINCES VOISINES

Par M. A. STEYERT (1)

(Réponse à la 1re question, lue à la séance d'ouverture du 25 juin)

Il nous faut bien l'avouer, dans nos provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, l'ensemble des connaissances archéologiques ne s'élève pas, du moins en ce qui concerne l'art du moyen âge, à une hauteur proportionnée à son importance, ni même à un niveau égal à celui où nous avons porté les autres études historiques.

Ce n'est cependant pas que, chez nous, l'archéologie et l'histoire nationales aient été négligées; loin de là, et nous pouvons, au contraire, nous glorifier d'avoir été des premiers à les remettre en honneur. Au commencement de ce siècle, alors que le moyen âge était dédaigné, incompris, méconnu, de simples amateurs comme l'abbé Marduel, des artistes comme le peintre

(1) En l'absence de M. Steyert, M. El. Brassart a bien voulu donner lecture de ce mémoire.

Révoil, recueillaient curieusement les épaves du grand naufrage qui avait anéanti et dispersé tant de richesses artistiques. Révoil, quoique chef et directeur d'une école officielle où l'art gréco-romain fournissait les seuls modèles qu'il fût permis de proposer, Révoil, non-seulement ne craignait pas de collectionner des œuvres de l'art français, mais il affectait de reproduire dans ses tableaux des scènes de notre vieille histoire que, grâce aux documents réunis par lui, il interprétait souvent avec une exactitude étonnante pour le temps où il vivait.

A la même époque, et dans une autre voie tendant au même but, un travailleur, tombé dans un injuste oubli, fouillait nos archives inexplorées depuis près d'un siècle, et remettait en œuvre les méthodes de l'école judicieuse et savante des Bénédictins. Les opuscules de Cochard, quoique destinés à un rôle modeste de vulgarisation, feraient, même aujourd'hui, la réputation d'un érudit de premier ordre, et, chaque jour, on est amené à constater le vaste savoir et la saine critique qui se cachent dans ses minces brochures.

Son influence ne tarda pas à se faire sentir et, sous l'inspiration de ses tendances personnelles, il se fonda à Lyon, dès 1824, et sous le titre d'*Archives historiques*, un recueil mensuel consacré à l'histoire et à l'ancienne littérature lyonnaises. Cette revue, fortement nourrie de renseignements et de consciencieuses études, aurait bientôt reconstitué notre passé provincial si les évènements de 1830 n'étaient venus l'arrêter dans ses débuts.

Cependant l'impulsion était donnée, et quand, peu après, se manifesta le grand mouvement de retour vers nos origines et nos annales nationales, nos provinces lyonnaises ne se trouvèrent pas distancées. Au moment où Achille Allier, un Forésien d'origine, préparait son

Ancien Bourbonnais, un autre jeune Forésien, inspiré par les écrits restés inédits d'un vieil auteur du XVII[e] siècle, La Mure, chanoine de Montbrison, faisait imprimer l'*Histoire du Forez*. La même année (1835), après quelques tentatives avortées, une revue née viable, car elle a duré près d'un demi-siècle, se fondait à Lyon, destinée à faire revivre l'histoire de nos trois anciennes provinces. Les nouveaux venus, qui entraient ainsi dans la carrière, étaient loin de posséder le profond savoir, les fortes études littéraires et la science scrupuleuse qui donnent tant de prix aux ouvrages de leurs devanciers; ils abordaient cette lourde charge insuffisamment préparés; rédacteurs de feuilletons et non érudits, imbus de préjugés et d'idées préconçues, ils ne voyaient le moyen âge qu'à la lumière fausse et trompeuse du romantisme.

Tels sont les défauts qui entachent presque toutes les œuvres de cette école, qui se disait jeune et qui se trouva vieillotte à son berceau. *Lyon vu de Fourvières*, *Lyon ancien et moderne*, *l'Album du Lyonnais*, n'ont eu guère autre chose qu'un intérêt pittoresque; mais on ne peut refuser à leurs auteurs, ces enfants perdus des études historiques, d'avoir fait preuve de beaucoup de zèle et d'enthousiasme.

Plusieurs d'entre eux, du reste, étaient doués de qualités sérieuses auxquelles les circonstances seules ont fait défaut. Personne, par exemple, n'a fait preuve d'un sentiment plus intime du moyen âge, que n'en a manifesté dans ses dessins le pauvre Leymarie, mort si jeune; de même, l'abbé Jacques, à en juger par son opuscule sur Saint-Jean, aurait pu nous léguer une œuvre magistrale; l'abbé Roux s'est toujours montré esprit sagace, chercheur infatigable, critique judicieux, écrivain

élégant et correct ; son *Forum Segusiavorum* promettait des travaux de premier ordre sur d'autres matières historiques, s'il lui avait été permis de donner suite à ses entreprises. L'abbé Renon, qui abandonna trop tôt sa province natale, avait, toujours sous l'influence de La Mure, publié la *Diana* et *Notre-Dame-d'Espérance*, où une place importante était accordée à l'archéologie. Et puis, tous ces efforts ne restèrent pas stériles : Auguste Bernard se dégagea, dès les premiers pas, des lisières du romantisme, et aborda la longue série de ses laborieux travaux, qui lui assurent le titre justement mérité de restaurateur de l'Histoire du Forez. A Lyon, un des survivants de la première école, M. Péricaud, entreprenait la publication de ses *Notes et Documents*. Ce n'est qu'une compilation entremêlée d'un certain nombre d'extraits relevés par un archiviste, l'abbé Sudan ; mais cette compilation est faite avec une telle abondance de renseignements, puisée à des sources souvent si inconnues, mêlée de traits si curieux, préparée avec une érudition littéraire si substantielle, que cet immense travail, malgré tous les documents nouveaux que l'on ne cesse d'exhumer, restera toujours une mine précieuse, indispensable à consulter pour les historiens lyonnais.

D'un autre côté, sous l'influence des idées de Montalembert et de Lacordaire, il s'était formé, à Lyon, un groupe d'hommes qui semblaient devoir faire entrer les études provinciales dans une voie mieux dirigée et plus fructueuse. Ils fondèrent pour organe *L'Institut catholique*, où l'archéologie proprement dite obtint une place plus large que dans les recueils antérieurs. Mais cette tentative, insuffisamment préparée, échoua ; et, peu après, de nouvelles révolutions intérieures vinrent dé-

tourner les esprits. Ces troubles cependant ne furent pas nuisibles aux études historiques ; bien au contraire, ils leur profitèrent en y poussant une foule d'hommes que les évènements avaient arrachés à la politique. C'est alors que l'on vit paraître de nombreux ouvrages qui témoignaient d'une grande activité et qui promettaient de beaux résultats. Quelle heureuse fortune pour le Lyonnais si M. Alfred de Terrebasse avait appliqué à son histoire l'immense érudition et le merveilleux sens critique qu'il consacra au Dauphiné ! Que de précieuses découvertes historiques si M. Alphonse de Boissieu n'avait pas exclusivement consacré à l'épigraphie les brillantes facultés qui nous ont valu les *Inscriptions antiques*. Du moins, sur ce terrain où l'a suivi avec tant de succès l'infatigable M. Allmer, et grâce à ces deux érudits, notre province peut prendre rang entre celles où les recherches épigraphiques ont été poursuivies avec le plus de fruit.

Une circonstance spéciale aurait dû favoriser le développement de l'archéologie. C'était le moment où Louis Perrin, le restaurateur de l'imprimerie, entreprenait une œuvre de réforme dans laquelle la typographie entière continue à le suivre, mais d'un pas bien inégal, il est permis de le déclarer. Beaucoup de lettrés et d'amateurs, séduits par le charme de ses impressions, voulurent voir quelqu'un de leurs écrits sortir de ses presses merveilleuses. Ainsi parurent les ouvrages de MM. Morel de Voleine et de Charpin, d'Assier de Valenches, Paul Allut, Yéméniz, de La Carelle, etc., sans compter d'autres écrivains locaux, auteurs de publications mais qui n'intéressaient pas nos provinces. M. Louis Perrin n'était pas seulement un habile imprimeur, mais aussi un dessinateur de talent et qui avait

le goût de l'ancien art français. Aussi saisissait-il toutes les occasions de faire reproduire des motifs archéologiques dans les livres dont l'impression lui était confiée.

Malgré toutes ces conditions favorables, le résultat ne répondit pas entièrement à tant de zèle, à tant d'efforts. L'archéologie, notamment, ne fit aucun progrès ; on en était à ce point que la vieille Manécanterie, les églises de Saint-Paul et de Saint-Pierre, monuments, l'un du XI[e] siècle, les deux autres de la seconde moitié du XII[e], passaient, sans contestation, pour des œuvres du temps de Charlemagne ! Pourtant un érudit, M. Peyré, avait publié un petit Manuel d'Archéologie où il avait eu l'ingénieuse idée de présenter pour types, dans des planches parfaitement dessinées et gravées, des édifices de nos provinces ; pourtant on avait créé à Lyon un comité d'archéologie, mais c'était un corps officiel et il ne s'y trouvait que deux à trois archéologues connaissant le moyen âge; pourtant certains architectes tels que M. Desjardins, et encore aujourd'hui MM. Monvenoux, Charvet et Bresson, avaient acquis par l'expérience de sérieuses notions, mais malheureusement les intérêts du métier sont trop souvent en désaccord avec ceux de l'art, et condamnent beaucoup de richesses à la stérilité. Un archéologue aurait pu cependant, à lui seul, dégager l'archéologie lyonnaise et forésienne des ténèbres où elle était enfouie; mais M. le comte de Soultrait, quoique résidant dans notre ville, se consacrait presque exclusivement au Bourbonnais et au Nivernais, et il se contenta, dans son discours de réception à l'Académie de Lyon, d'une rapide esquisse qui fit vivement regretter qu'il ait borné là ses renseignements.

L'histoire proprement dite ne progressait pas elle-même proportionnellement aux efforts et au zèle qui

étaient mis en œuvre. La cause en était en ce que l'on ne faisait guère de l'érudition qu'avec les livres; on ne songeait pas à recourir aux sources originales ; l'oubli à cet égard était tel qu'un jeune homme, le premier qui, depuis Cochard, se mit à fouiller le riche dépôt de nos archives lyonnaises, y travailla trois années entières sans avoir un seul compagnon de ses recherches !

Sur ces entrefaites, un écrivain intelligent et plein d'ardeur, M. de Chantelauze, eut la pensée de mettre au jour les manuscrits de La Mure qui avaient servi de base à la plupart des publications forésiennes depuis vingt ans ; cette entreprise révéla une situation nouvelle qui décelait un véritable réveil des études dans nos provinces.

M. Valentin Smith, indépendamment de ses multiples travaux, préparait déjà le cartulaire de Dombes; Pierre Gras, malgré les difficultés d'une existence incertaine, réunissait les éléments de nombreuses études, et à côté de M. de La Tour-Varan, qui perpétuait les traditions un peu usées de l'école romantique, de jeunes Forésiens se trouvaient prêts à effectuer, par le crayon et par la plume, de sérieuses investigations dans le passé du pays natal. C'étaient MM. André Barban, Henri Gonnard, Alphonse Coste, historien de Roanne, par lui-même et par la publication des œuvres posthumes de M. Guillien; Vincent Durand, le futur secrétaire de la *Diana;* Chaverondier, à la veille de publier l'*Inventaire Lhuilier;* Noëlas, en quête de poétiques traditions; Stéphane Geoffray, qui, le premier chez nous, mettait la photographie au service de l'histoire et de l'archéologie.

Une haute protection, que l'on peut louer sans réserve, aujourd'hui que des catastrophes gigantesques

et irréparables ont rendu l'éloge tout à fait désintéressé, la protection de M. le duc de Persigny encouragea et réunit tous ces efforts individuels par la création de la *Société de la Diana.* C'est de là qu'a procédé la puissante impulsion qui développa si heureusement chez nous les études historiques. Bientôt on crut le mouvement assez prononcé pour essayer en Forez des publications périodiques destinées aux études locales ; Pierre Gras entreprit la *Revue forésienne*, et, quelques années après, naissait à Roanne le *Forez illustré.*

A Lyon, la même activité se traduisait par les études de Vital de Valous, de M. Vachez, du président Baudrier, de MM. Charvet, Brouchoud, etc. Les désastres de 1870 et 1871 n'interrompirent que momentanément ces travaux, qui reprirent avec une plus vive ardeur. C'est même depuis ces désastres que le goût des études historiques a pris un nouvel et plus puissant essor. La création de la Société de topographie lyonnaise, innovation qui a déjà rendu d'immenses services et qui est appelée à en rendre de plus importants encore, date de cette période. C'est aussi depuis cette époque que la *Diana* réorganisée a commencé la publication de ses Mémoires, et que des travailleurs, unissant leurs efforts personnels à ceux des Sociétés savantes de nos provinces, ont livré à l'activité des chercheurs des masses de documents enfouis jusque-là dans la poussière des archives. En première ligne se place M. le comte de Charpin-Feugerolles, à l'inépuisable libéralité de qui l'on doit les Cartulaires de Saint-Sauveur, des Francs-fiefs, d'Ainay, la Pancarte de l'Ile-Barbe, et tant d'autres que son savoir et sa munificence promettent à notre histoire provinciale ; M. Guigue, avec non moins de zèle et aidé par ses connaissances spéciales, a enrichi

nos bibliothèques d'une énorme quantité de documents par la publication des Obituaires de Saint-Jean, de Saint-Paul, de Saint-Pierre, du Polyptique de Saint-Paul ; du Cartulaire de Villeneuve, édité par la Société littéraire de Lyon, ainsi que le premier volume des Registres consulaires, en même temps que l'Académie faisait les frais du Cartulaire lyonnais, recueilli par le même M. Guigue, et dont le premier volume paru fait vivement désirer la mise au jour du second. En même temps, et tandis que jusque-là la seule *Revue du Lyonnais* avait pu subsister et que les tentatives de Pierre Gras et des érudits roannais avaient échoué dix ans auparavant, aujourd'hui, sans compter les Mémoires et le Bulletin de la *Diana*, sans compter non plus la *Revue épigraphique* de M. Allmer, l'*Ancien Forez*, de M. Révérend du Mesnil, et le *Roannais illustré* de M. Chassain de La Place, édité avec grand luxe, se maintiennent avec succès en Forez ; et à Lyon, la *Revue Lyonnaise*, fondée par M. Collet, et *Lyon-Revue*, de M. Félix Desvernays, rivalisent de zèle. A cette énumération, je dois ajouter le nom d'un recueil peu connu, qui mérite de l'être ; ce n'est qu'un journal d'architecture pratique, sous le titre de la *Construction lyonnaise*, mais dont l'éditeur intelligent s'efforce d'augmenter l'intérêt en publiant avec empressement toutes les notes et les dessins concernant l'archéologie qu'il peut recueillir. Il a déjà rendu plus d'un service et peut en rendre davantage encore. Bien des documents qui restent inédits parce qu'ils ne peuvent servir de thème à des études développées et dignes de recueils savants, peuvent être conservés et révélés par le moyen de ce journal, qui, n'ayant aucune prétention à la science, est disposé à accueillir les communications les plus modestes.

Les études historiques se présentent donc chez nous sous le jour le plus favorable, et dans des conditions qu'elles n'avaient jamais connues. Mais, si l'on ne trouve qu'à louer en ce qui concerne l'histoire, il n'en est pas de même pour l'archéologie proprement dite, et les reproches que nous méritions il y a quelques années peuvent nous être encore adressés. Les connaissances archéologiques concernant le moyen âge sont, chez nous, et à Lyon surtout, encore très arriérées. Croirait-on, par exemple, que, dernièrement, on y discutait gravement et savamment sur la question de décider si l'autel d'Avenas, dont l'âge ne demande que des yeux pour être déterminé, remontait au temps de saint Louis ou à celui de Louis le Débonnaire? Hier encore, on soutenait, malgré le témoignage des textes et le langage des pierres elles-mêmes, l'attribution au Ve siècle d'un édifice du IXe; et l'on détruisait des détails d'art carlovingien que l'on prenait pour des erreurs de construction d'un architecte du temps de Louis XIII. Enfin, on a pu voir dernièrement, dans un ouvrage d'une haute importance et d'un grand luxe, commettre un anachronisme d'un siècle, au sujet d'un monument dont le style ne saurait ailleurs occasionner la moindre méprise même à un apprenti archéologue.

La cause de ces singulières et fâcheuses bévues, car elles ont valu à nos monuments d'irréparables outrages, est pareille à celle qui entravait, il y a vingt ans, chez nous, le progrès des études historiques. On négligeait les documents originaux, les titres d'archives; on faisait des livres avec des livres; aujourd'hui, on croit pouvoir faire de l'archéologie en lisant des traités et des manuels; on n'a pas encore compris que, pour l'archéologie monumentale, les archives sont les

monuments eux-mêmes, qu'il faut les étudier, et que, pour les étudier avec fruit, il faut multiplier les observations et voir beaucoup de monuments, de même que, pour écrire l'histoire, il faut multiplier les documents et analyser une grande quantité de chartes.

Cependant on peut prévoir le réveil de l'archéologie, et c'est du Forez que paraît devoir venir cette renaissance. Quelques indices se manifestent déjà. On n'y attribuerait plus au XIII[e] siècle, comme il y a dix ans, un édifice à nervures prismatiques, et l'on ne serait plus exposé à y confondre une maçonnerie du moyen âge avec l'*opus incertum* des Romains.

L'heureuse décision qui a fait choisir cette année notre vieux Forez pour lieu de réunion de la Société française d'Archéologie, est un nouveau gage de succès et d'espérance. En visitant nos monuments dans la compagnie de tant d'hommes éminents par le savoir et l'expérience, nos jeunes archéologues recueilleront des enseignements précieux dont ils sauront profiter. Ainsi, tout en faisant l'aveu de notre infériorité relative, et en sollicitant l'indulgence de nos hôtes, nous osons réclamer leurs encouragements et leur appui; nous pouvons affirmer, qu'accueillies avec reconnaissance, leurs leçons ne resteront pas stériles. Le sol est préparé, et, bientôt, grâce à cette précieuse visite, le Forez rivalisera avec les autres provinces pour faire revivre non pas seulement les institutions et les annales, mais aussi les monuments et les arts de la vieille Patrie française.

III

LES DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES

DANS LE FOREZ

Par M. Éleuthère BRASSART

(Réponse à la 2e question, 1re séance du 26 juin 1885).

Voici le dénombrement des localités de l'arrondissement de Montbrison, où des outils de pierre ont été trouvés. Nous allons suivre l'ordre purement géographique, en allant du nord au sud, et, à chaque commune, je vous donnerai la liste des objets recueillis.

ALLIEU.

1° Au lieu dit la Croix-d'Allieu : un grand nombre d'éclats de silex, quelques-uns retouchés, des *nuclei*, des fragments de cristal de roche, une flèche barbelée. Dans le même territoire, borné, d'un côté, par une voie antique signalée par M. Vincent Durand comme la voie d'Aquitaine (1), se trouvent de petites fosses contenant des sépultures par ustion du IIe siècle de notre ère ;

(1) Vincent Durand : *Mémoires de la Diana*, t. IV, p. 235.

2° Aux territoires de la Tissonnière et des Saignes-de-Royet, des hachettes en pierre polie, des silex éclatés et retouchés. Parmi ces hachettes, l'une mesure à peine 40 millimètres de longueur et une autre 42 millimètres.

CEZAY.

Proche du village de Crozet, et dans une sépulture par ustion de l'époque romaine, une petite hachette mesurant 36 millimètres de longueur. Ne faudrait-il pas voir dans des hachettes aussi petites, des symboles religieux plutôt que des outils?

BUSSY.

Près du rocher dit de Saint-Martin, M. Vincent Durand a ramassé de petits éclats de silex (1).

SAINTE-FOY.

Au domaine des Thévenets, poteries gauloises et romaines, monnaies de la colonie de Nîmes et de Faustine, haches polies.

LES DESBATS.

Au lieu dit le Châtelard : poteries rougeâtres et brunes, quelques-unes à dessins grossiers mais faites en entier à la main, sans l'emploi du tour; d'autres, noires, tournées; parmi ces dernières, un fragment peint; plus, bracelet de bronze, silex, et hache polie.

(1) Vincent Durand : *Congrès scientifique d'Autun*, 1876, t. II, p. 529.

LE SAIL DE COUSAN.

Au territoire de La Baume, dans une grotte dite la Grotte-des-Fées, assez petite (le sol mesure 48 mètres carrés de superficie), plus d'une centaine de silex ont été recueillis, la plupart seulement éclatés, d'autres retouchés. Au même lieu, ont été recueillies des pierres tendres, noires et rouges, pouvant encore colorer la peau par un léger frottement (1).

SAINT-GEORGES-EN-COUSAN.

Au lieu dit Saint-Martin-des-Côtes : une grande quantité de poteries fort grossières, faites en entier à la main, sans l'emploi du tour, mal cuites, brun rougeâtre, plus quelques silex retaillés. Parmi ces débris de poteries, un certain nombre d'oreilles ou bourrelets percés d'un trou pour recevoir une lanière de suspension (2).

MONTVERDUN.

Proche du domaine de Lapra : une hache polie en silex.

PONCINS.

Les graviers du Lignon, en dessous du bourg de Poncins, ont fourni une assez grande quantité de silex, dont quelques-uns assez finement retouchés.

(1) Eleuthère Brassart : *La grotte des Fées au Sail de Cousan* (Loire), 1882, et *Mémoires de la Diana*, t. VII, p. 207.

(2) Vincent Durand : *Congrès scientifique d'Autun*, 1876, t. II, p. 542, et *Bulletin de la Diana*, t. I, p. 57.

A 800 mètres en amont du village de Vizezy, qui se trouve au confluent de la rivière de même nom et du Lignon, ont été recueillis : deux flèches barbelées, deux haches polies, une grande quantité d'éclats de silex dont quelques-uns retouchés, et quelques fragments de poteries semblables à celles de Saint-Martin-des-Côtes (commune du Sail-de-Cousan).

De plus, le territoire assez étendu, situé entre le bourg de Poncins et le bourg de Mornant, a donné de nombreux silex plus ou moins bien travaillés, au nombre desquels je puis citer une flèche barbelée, brisée (1).

CHANDIEU.

Au lieu des Champeaux : une hachette polie.

MONTBRISON.

Au lieu de La Thuillière : hachettes polies.

MOIND.

Dans les fouilles exécutées au théâtre antique, parmi des objets romains : éclat de silex.

SURY-LE-COMTAL.

Dans les graviers du ruisseau de l'Ozon, au village de ce nom, en creusant les fondations d'un pont-canal, à 2 mètres de profondeur, un couteau en silex finement retaillé.

(1) E. Brassart : *La station préhistorique du Bas-Vizezy*, 1883, et *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 184.

Dans les graviers de la Mare, près d'Aubigny, un éclat de silex retaillé (1).

PÉRIGUEUX.

Au lieu dit le Puy-de-la-Violette : poteries grossières faites sans l'emploi du tour, avec bourrelets percés d'un trou ou oreilles ; grand nombre d'éclats de silex, parmi lesquels : flèches barbelées et haches polies (2).

SAINT-HILAIRE.

Dans le jardin du château de Montagnec, une hache polie (3).

J'ai omis intentionnellement, dans cette rapide nomenclature, deux objets appartenant à M. Maussier, ingénieur à Saint-Galmier : l'un trouvé dans la commune de Cuzieu et l'autre dans celle de Saint-Rambert (4). Ces objets, soumis à l'examen de plusieurs membres de *la Diana*, n'ont paru être que de simples cailloux (5). Je désirerais qu'ils puissent être montrés au Congrès qui, alors, pourrait se prononcer sur leur valeur en connaissance de cause.

Mais je puis du moins vous communiquer une autre pierre, trouvée à Bussy, et qu'un érudit roannais a

(1) Girardon : *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 270.

(2) V. Durand : *Congrès scientifique d'Autun*, 1876, t. II, p. 539.—Révérend du Mesnil : *La pierre à écuelle du suc de la violette*, 1880.

(3) *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, t. I, p. 329.

(4) M. B. Maussier : *Les anciens habitants du Forez*, 1883.

(5) *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 277.

signalé comme une hachette polie portant le signe de la croix (1). Il faut dire, à la décharge de notre savant collègue, qu'il a parlé de cet objet sans l'avoir vu et sur une simple description. Pour moi, je n'y vois qu'un essai de moule à bouton, voire même le simple amusement d'un berger oisif, mais ne crois pas à une époque bien ancienne. Voici la pièce, jugez : je m'incline d'avance devant votre décision.

Les objets dont je viens de dresser l'inventaire sommaire sont exposés presque tous dans la salle voisine.

Tous ces silex trouvés dans des milieux d'âges, à n'en pas douter, bien différents, ont entre eux une telle ressemblance que, sans les étiquettes indiquant leur lieu d'origine, on serait porté à les croire sortis tous du même gisement. Aussi j'ai cru devoir employer l'ordre purement géographique, ne sachant comment appliquer, dans notre pays, les classements inventés par la science moderne.

Et j'arrive tout droit à cette seule conclusion : c'est que, dans cette région du Forez, le silex éclaté, avec ou sans retouches, a été employé sous des formes presque invariables, depuis les âges les plus anciens jusqu'à l'époque romaine inclusivement.

(1) Docteur Noëlas : *Les âges préhistoriques dans le Roannais*, 1884, p. 33.

IV

FOUILLES DE MOIND

Par M. Th. ROCHIGNEUX

Avant de vous conduire à Moind, l'ancienne *Aquæ Segetæ* de la table de Peutinger, nous devons vous donner quelques détails sur les monuments antiques de cette localité et vous faire connaître les résultats des fouilles entreprises par la Société de la Diana, en vue de découvrir les substructions enfouies dans le sol.

Des difficultés sérieuses ne nous ont pas permis de tenter nulle part une exploration régulière et complète. Comme vous le verrez, une partie du village moderne de Moind s'élève sur les ruines romaines, ses maisons se soudent à leurs vieilles assises; des jardins plantés d'arbres, des vignes même, les recouvrent et les enserrent de leurs racines; des rues, des chemins plus ou moins sinueux et bordés de murs, se déroulent à travers leurs débris; en outre, le sol, en maints endroits, a été plus ou moins bouleversé, creusé sur certains points, exhaussé ailleurs. Nous avons donc dû nous borner à des fouilles partielles, isolées, rendues encore plus incomplètes par suite des exigences de certains propriétaires et aussi de la modicité des ressources dont nous disposions.

Ces travaux ont porté sur six emplacements différents, dont un à l'ouest de Moind, dans l'intérieur du théâtre, et les autres de 250 à 350 mètres à l'est de cet édifice.

Parlons d'abord de celui-ci, pour les fouilles duquel la Société française d'Archéologie et l'État ont bien voulu accorder des subventions.

Le théâtre de Moind, connu sous le nom significatif de *Murs des Sarrasins*, est situé à environ 400 mètres du centre du bourg moderne, sur le flanc oriental d'un coteau qui se prête admirablement à cette destination, et d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue. Ses dimensions sont assez vastes : elles donnent plus de quatre-vingts mètres de corde sur quarante-deux de rayon ; sa forme est celle d'un demi-cercle dont le développement est encore partout très apparent. Cet édifice se révèle du côté sud par des vestiges informes de maçonnerie, et au nord-ouest par une portion assez considérable de son enceinte, dont les restes se dressent encore à huit ou dix mètres du sol.

L'intérieur du monument présente une muraille courbe et unie, percée à l'ouest d'une ouverture cintrée servant de *vomitorium* et terminée à l'est par une construction d'angle dont les deux principaux murs, convergeant vers le centre de la scène, ont été utilisés dans une bâtisse moderne. La face extérieure offre plus de caractère : elle a conservé les contre-forts carrés d'inégale largeur et élévation qui la renforcent à des intervalles irréguliers, et aussi des vestiges notables de la maçonnerie de l'escalier qui conduisait au *vomitorium*. Vers l'angle nord-est, la muraille est tapissée, sur une large surface, de gigantesques lierres qui contribuent à donner à l'édifice un aspect imposant et vénérable.

Tous ces murs, d'une épaisseur d'un mètre cinquante à deux mètres, sont bâtis en petits moellons de granit. L'appareil, très régulier dans la partie extérieure, est moins bien soigné à l'intérieur, surtout vers la base, qui paraît avoir été reprise en sous-œuvre. Les traces de rejointoiement, parfaitement conservées dans le sous-sol du bâtiment d'angle, ont totalement disparu sur les murailles séculairement soumises à l'action de l'air. Tout vestige d'ornementation est donc absent; au contraire, les artifices de construction apparaissent d'une manière très évidente; l'on voit, en effet, les trous de boulins ayant servi à établir les échafaudages des constructeurs, et non point, comme on est trop porté à le croire, à fixer le chevronnage destiné à soutenir les gradins de bois sur lesquels s'asseyaient les spectateurs. Néanmoins et quoi qu'il en soit, ce procédé volant d'installation, commun à beaucoup de théâtres antiques, a dû être employé à Moind; ce qui semble le démontrer, c'est qu'on n'aperçoit sur les murailles nulle trace d'arrachement de gradins en pierre, et il est probable que les petites murailles irrégulières et disposées sur un plan incliné que l'on a trouvées dans la *cavea*, au cours de nos travaux, étaient exclusivement destinées à supporter une charpente.

Nos fouilles, poussées à une assez grande profondeur dans la partie du terrain non planté en vignes, avaient d'abord pour but la recherche du mur du *podium* qu'il nous a été impossible de trouver; elles nous ont du moins fait rencontrer la scène qui déborde la corde de l'arc et forme un parallélogramme de 22 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur; ses murs, très bien appareillés, ont leurs angles consolidés par

des contre-forts. Un petit édicule, également rectangulaire, s'étend devant le centre de la scène, et pourrait tout au moins avoir rempli l'office d'un perron d'accès. Nous avons particulièrement constaté, d'après la direction des murailles du bâtiment d'angle et de celles qui leur correspondent irrégulièrement du côté opposé, que la *cavea* affectait la forme peu ordinaire d'un éventail.

Les déblais de la scène ont rendu seulement une quantité de tuiles à rebords, quelques petits blocs de calcaire, de très rares débris de poterie grossière antique et un éclat de silex retaillé, mais il n'a été trouvé aucun fragment de marbre, nulle pièce de monnaie ni autres objets.

Tout l'emplacement du théâtre est aujourd'hui planté en vignes ; impossible donc, pour de longues années, d'y entreprendre de nouveaux sondages ; mais nous devons dire à la louange de M. Berthet, le représentant du propriétaire, qu'il a conservé la plus grande partie des substructions : grâce à lui nos successeurs pourront un jour venir contrôler nos assertions.

Les autres travaux d'investigation ont été effectués à l'est de la route départementale et au nord du village ; ils ont porté sur différents points d'un ténement d'environ 45,000 mètres carrés, limité au midi par le jardin de M. Baudon-Barrier et au septentrion par l'angle nord-est de l'habitation de Mme de Neufbourg, appelée *le Palais*, dans les dépendances de laquelle des trouvailles importantes ont été faites de tout temps. Cette dernière propriété, qui occupe l'emplacement des *thermes* dont il subsiste encore de hautes murailles utilisées au moyen âge dans les constructions du prieuré

de Sainte-Eugénie, venait elle-même, peu avant nos travaux, d'être l'objet d'une exploration méthodique habilement dirigée par M. Jean-Baptiste Dulac, architecte. Ces fouilles avaient démontré l'existence de substructions antiques, d'un plan régulier, parmi lesquelles on distinguait des hypocaustes, des conduites d'eau et des piscines, avec tous les aménagements que comporte un établissement thermal ; leurs déblais avaient ramené au jour de nombreux fragments de marbres de corniche ou de placage, des débris de chapiteaux, et une partie d'une fort belle inscription sur marbre blanc comprenant deux lettres hautes de quatorze centimètres.

Nos premiers travaux entrepris dans ce voisinage ont été exécutés, en 1878, sur la propriété Baudon-Barrier ; ils ont fait découvrir, à une profondeur de plusieurs mètres, une muraille avec chaînes de briques auprès de laquelle gisaient de superbes chapiteaux corinthiens et composites presque entiers, des tambours de colonnes, des corniches, des marbres de placage ainsi que l'inscription incomplète de Julius Priscus, que possède notre musée.

Ceux exécutés en 1881 dans le petit chemin limitrophe, tout en mettant au jour une nouvelle substruction romaine, rendirent également des bases et des tambours de colonnes, portant encore des vestiges adhérents de cannelures en stuc, des fragments nombreux de marbres ayant servi à une décoration intérieure, des petits débris d'une inscription impossible à restituer, de l'ardoise, du plomb employé à des soudures, un bloc de minerai de fer, et enfin un superbe cristal de roche enfumé, dont la présence en ce lieu est d'autant plus digne de remarque qu'un autre spécimen,

plus petit il est vrai, a été trouvé également au cours d'autres investigations, dans les substructions de Chaizieu. J'appelle l'attention des archéologues sur cette double découverte.

Les fouilles pratiquées en 1882 dans une propriété à l'est de la maison *du Palais*, ont rendu seulement des marbres de placage et quelques moulures insignifiantes, des briques d'hypocauste et des ornements en stuc. La présence d'un aqueduc y fut aussi constatée, mais, vu la nature et l'appareil de ses matériaux, on ne crut pas alors devoir lui attribuer une origine romaine; cependant, d'après de récentes découvertes, il y aurait quelques motifs de revenir sur cette appréciation.

Les recherches faites en 1883 dans le jardin Bernaud sont celles qui, eu égard au peu d'espace exploré, ont donné le plus de résultats. Sur ce point, les débris de membres d'architecture et les motifs de sculpture, plus nombreux, moins volumineux et plus mutilés qu'ailleurs, témoignaient d'une destruction complète, mais ils accusaient aussi un art plus parfait, une ornementation plus riche et plus variée. En cet endroit devait s'élever un édifice d'une importance toute particulière!

Parmi les murailles, toutes en petit appareil très soigné, que nos investigations ont fait découvrir, il en est une, mise au jour sur une longueur de 30 mètres 50 centimètres, qui présente des particularités dignes d'être signalées. Adossée sur une hauteur de près de 4 mètres à la paroi du rocher, intentionnellement taillé à pic, sur lequel était assis l'édifice que cet artifice de construction avait pour but de faire paraître plus élevé, cette muraille, épaisse de près d'un mètre, est couverte, sur sa face orientale, d'un revêtement en stuc, formant

compartiments et figurant des pierres de grand appareil, qui mesurent 1 mètre 43 centimètres de longueur sur 60 centimètres de hauteur.

Il est probable que l'édifice auquel ces substructions ont appartenu a dû, à une époque postérieure, subir des remaniements ou peut-être changer de destination : cette opinion nous est suggérée par la découverte d'une énorme muraille de 3 mètres 30 centimètres d'épaisseur en matériaux indigènes différents des autres, qui vient se souder à angle droit sur le milieu du principal mur.

Les matériaux exhumés des tranchées de dégagement se composent de nombreux fragments de chapiteaux corinthiens et composites en calcaire, d'une portion d'un autre chapiteau en granit grossier, de débris de pilastres cannelés avec bases et riches chapiteaux, de corniches à profils variés, de marbres de placage et autres ayant appartenu à des frises. On a recueilli également des échantillons de pavement en *opus signinum*, de carreaux en marbre, de l'ardoise, des tuiles à rebords, des briques d'hypocauste, les débris d'un vase à ailettes, une agrafe en bronze, deux morceaux de marbre blanc ayant appartenu à une statue et l'angle gauche inférieur d'une plaque d'inscription portant ces quatre lettres AQVI, peut-être le commencement du nom de la localité.

D'autres constatations ont eu lieu il y a trois mois à peine, à environ 150 mètres à l'est des ruines que nous venons de citer, dans la propriété Poyet, connue déjà par la découverte antérieure de substructions, d'une citerne ou aqueduc, d'objets antiques et d'une portion d'inscription. On y a reconnu l'existence de constructions régulières et assez vastes ; quelques-unes avaient conservé des vestiges notables de leur pavement, d'autres

portaient sur leurs murs des traces de revêtement en stuc et même de remaniements postérieurs. Une énorme base de colonne en calcaire gisait dans un angle, au pied de la muraille qui la portait jadis ; dans le voisinage on a trouvé des débris de moulures en stuc et des restes d'enduits peints de couleur rouge et verte. Des corniches, des briques en forme de quart de cercle, un fragment de fût en granit, de petit diamètre, de la tuile en abondance sont aussi sortis des déblais.

Bien que, au nord de Moind, nos recherches n'aient pu se faire d'une manière régulière et méthodique, et que nos constatations n'aient porté que sur certains points isolés, néanmoins leurs résultats permettent de donner une idée assez précise de l'importance et de la beauté des édifices auxquels appartenaient ces ruines et de décrire leur disposition générale en indiquant les principaux traits de leur architecture et de leur ornementation. C'est ce que nous allons essayer de faire sommairement.

De nos études comparatives, il résulte d'abord que toutes les constructions que nous venons de citer, constructions auxquelles on doit rattacher celles de Sainte-Eugénie, ont entre elles comme un air de famille ; elles paraissent, d'après leur direction parallèle et perpendiculaire, la nature de leurs matériaux et la ressemblance de certains détails architectoniques et décoratifs, avoir appartenu à un même plan d'ensemble.

La découverte de bases, portions de fût et chapiteaux de colonnes trouvés un peu partout, autorise à croire que tous ces édifices étaient précédés de colonnades ou ornés de portiques intérieurs.

Leurs murailles, sauf deux exceptions citées plus haut, sont toutes bâties en petit appareil généralement régulier et sont épaisses de 0^m 70 à 1^m 30 ; elles semblent, dans un grand nombre de cas, avoir reçu sur une partie de leur élévation, un revêtement en stuc peint.

Les colonnes, de diamètres différents, suivant le point où ont été trouvés leurs vestiges, sont formées de matériaux divers ; leurs bases, quelquefois moulurées, le plus souvent épannelées ou simplement équarries, sont de granit ou de calcaire ; les fûts en ont tous été taillés dans la pierre grossière du pays que l'on a ensuite recouverte de cannelures en stuc ; les chapiteaux, fort beaux et d'une excellente époque, sont tous, sauf un seul, en calcaire jurassique ; ils appartiennent exclusiment aux ordres corinthien et composite.

L'aire de ces édifices était formée d'un épais béton de pierres et chaux, ou plus souvent d'un pavement en *opus signinum* recouvert de carreaux de marbre ; leur toiture se composait de larges tuiles rectangulaires à rebords et peut-être aussi d'ardoises grises, dont on a trouvé de nombreux mais informes fragments.

La décoration intérieure des principaux monuments devait être très soignée, seize variétés de marbre et porphyre en prouvent la richesse. A en juger par l'abondance considérable de ces matériaux, par le genre de moulures que portent les uns, l'épaisseur et la forme très diverses des autres, l'on devine qu'ils faisaient partie de corniches et de soubassements. Les corniches, de profils différents, sont toutes de marbre blanc ou rose ; les soubassements semblent avoir reçu un revêtement en mosaïque ou plutôt en marqueterie de pierres dures, taillées suivant des formes géométriques variées

et dont les échantillons abondent dans le sol : quelques-uns auraient même été rencontrés en place.

Des pilastres cannelés en marbre blanc, avec bases et chapiteaux de même nature où les feuillages indigènes se marient à une végétation exotique, servaient probablement à diviser l'étendue des parois, à encadrer les ouvertures. D'autres fragments de marbres, assez nombreux, mais dont on ne peut déterminer l'emploi décoratif, témoignent de la variété d'ornementation de ces bâtisses.

Il y a tout lieu de croire que ces substructions si régulières, que tous ces riches débris appartenaient à des édifices publics plutôt qu'à des habitations privées; ce qui tend à le démontrer d'une manière éclatante, ce sont les vestiges des six inscriptions différentes trouvées au cours des fouilles : c'est surtout l'absence à peu près complète de poteries sur l'emplacement de ces constructions. Les débris céramiques ne se rencontrent en effet qu'à une certaine distance à l'est des parties fouillées, dans des terrains où abondent également des ossements d'animaux et des restes de meules en basalte.

Les résultats de nos travaux ne sont point encore assez complets pour que nous puissions nous prononcer sur la destination des édifices du nord de Moind, toutefois nous devons faire remarquer qu'il existe entre nos découvertes et celles de Sanxay de nombreux points de ressemblance : l'avenir se chargera de démentir ou de confirmer ce rapprochement.

Plus riches que le théâtre, les autres monuments de Moind ont eu le triste privilège d'une destruction plus complète. Ces édifices ont été d'abord incendiés et violemment renversés, puis le marteau des démolisseurs s'est acharné avec une rage inouïe sur leurs débris;

enfin, comme si ce n'était point encore assez, l'industrie du chaufournier est venue s'implanter sur ces ruines et s'y est donné libre carrière. Si donc le sol a conservé quelques restes intéressants, c'est que leur grand nombre aura lassé la fureur des uns, aura suffi amplement à la cupidité des autres.

Tels sont, Messieurs, les résultats de nos fouilles de Moind : quoique fort incomplets, ils sont assez importants pour vous donner une idée de la splendeur des monuments de cette ancienne station. Nous regrettons de ne pouvoir, à cause des cultures, vous montrer quelques-unes de ces substructions, ramener au jour devant vos yeux d'autres vestiges ; nous regrettons surtout de n'avoir pu, faute de temps, joindre à cette brève description les plans d'ensemble qui sont en préparation en ce moment. En attendant que cette lacune importante soit comblée, nous exprimons l'espoir qu'un jour des occasions favorables, jointes à des ressources suffisantes, permettront de reprendre ces recherches ; des richesses archéologiques gisent sous le sol de Moind, y attendent le coup de pioche intelligent ; ayons la confiance que les archéologues de l'avenir sauront les y découvrir.

P.-S. Des travaux de défoncement exécutés en vue de la plantation d'une vigne, viennent d'amener de nouvelles découvertes archéologiques à Moind. Le point où elles ont eu lieu est situé à sept cents mètres environ à l'est du théâtre et à une centaine de mètres au nord de l'église, dans une vaste propriété portant les n°s 278, 370, 371 et 372, section A, du plan cadastral, qui est limitée à l'ouest et au sud par les anciens fossés du château et appartient à M. Vissaguet.

Les travaux ont révélé la présence, à une faible profondeur, de substructions considérables. Un des édifices ainsi retrouvés est particulièrement remarquable par son étendue, sa disposition et la richesse des matériaux employés à sa construction et à sa décoration ; l'on peut présumer, d'après les débris céramiques et les ossements d'animaux qui abondent autour, que cet édifice était une vaste habitation particulière ou peut-être même une hôtellerie.

Ses murs extérieurs, dont l'un est d'une grande épaisseur, sont d'une construction assez soignée ; le plan général semble être un quadrilatère occupé à son centre par une grande cour entourée de salles carrées ou rectangulaires.

Une bonne partie de cette surface, qu'assainissait un égout retrouvé intact sur une certaine longueur, avait conservé son pavement en béton à base de dragée de brique ; ce béton était recouvert, dans certaines pièces, de carreaux de marbre de diverses couleurs ; dans d'autres, il renfermait, noyés dans sa masse, des fragments assez volumineux de matériaux exotiques provenant, sans doute, d'un édifice plus ancien.

On a recueilli, parmi les décombres, de notables portions de l'enduit en stuc peint qui formait, avec les marbres de placage et à moulures, la décoration murale de ces salles. Comme dans les autres édifices de Moind, le rouge domine et semble la couleur spécialement employée pour les fonds, tandis que le jaune, le violet, le vert, le blanc et le noir sont particulièrement affectés aux bordures et aux dessins de détail.

Cette construction, chauffée par un hypocauste qui se révèle par de nombreux débris, était recouverte par des tuiles à rebords de grande dimension dont quelques-unes

ont été retrouvées entières. Une particularité à noter, car elle semble très rare en Forez, c'est la présence de tuiles de forme trapézoïdale, concurremment avec la tuile rectangulaire commune. Nous n'oserions affirmer que ces deux variétés de tuiles à rebords soient d'une seule et même époque.

Les spécimens de céramique recueillis dans les ruines comprennent parmi la vaisselle commune, d'énormes vases à panse rebondie, de rares amphores, des cruches au col étroit et aux bords curieusement plissés, des coquilles à trois pieds, etc., et parmi la poterie fine, des terrines élégantes en terre grise, des urnes à couverte micacée, des bols, tasses et assiettes dites samiennes avec sujets en relief. Des fonds de vases laissent lire les estampilles OF CALVS, OF PRIMI, SIINIIX F, et le graffite IVLLITA. L'anse d'un grand vase porte l'estampille OIMN qui pourrait se lire à rebours NVNIO. Sur une lampe de terre, une barque montée est figurée en bas-relief.

Deux autres objets méritent particulièrement d'être signalés : ce sont un fragment d'un vaste plateau ovale ou rond, à rebord mouluré, en porphyre rose, et un vase de bronze, originairement muni de deux anses et de forme élégante, trouvé dans l'égout même, à 0^m 80 de profondeur. Ce vase renfermait un petit trésor composé d'une bague d'or assez massive, au chaton formé d'une intaille représentant un chien, et de 1328 deniers romains d'argent d'une frappe excellente. Les plus anciennes de ces monnaies datent de la première moitié du IIIe siècle et les plus récentes du règne de Salonin, qui mourut précisément vers l'époque des premières incursions des barbares dans nos contrées, en 268-269.

Ces découvertes, bien qu'objet de constatations trop sommaires, témoignent une fois de plus de la variété et de la richesse des édifices antiques de Moind ; elles établissent en même temps que la station romaine s'étendait sur une surface bien plus considérable qu'on ne le croyait jusqu'à ce jour. Enfin, la trouvaille monétaire vient fournir une date précieuse pour l'histoire locale et peut servir à expliquer la cause d'une destruction que la présence de nombreux ossements humains, trouvés sous les débris, démontre avoir été terrible et radicale.

Mars 1886.

V

NOTE SUR SAINT DOMNIN

MARTYR D'AVRILLÉ

Par M. Vincent DURAND

Saint Domnin, enfant de dix ans, né à Nicomédie, en Asie, de race israélite, souffrit le martyre sous le préfet Rictiovare, du temps de Dioclétien et de Maximien, c'est-à-dire à la fin du IIIe siècle. Il fut, dit la légende, saisi par les satellites de Rictiovare dans la ville d'*Herbedilla*, aux extrêmes confins de l'Aquitaine, avec ses compagnons, au nombre d'une quarantaine, parmi lesquels son frère Justinien et Maurus. Le préfet, après l'avoir engagé vainement à adorer les dieux, le fit cruellement fouetter, mais les bourreaux ayant cessé de le frapper, sa chair parut aussi saine que s'il n'avait reçu aucun coup. Il fut tourmenté ensuite par diverses substances irritantes qu'on lui introduisit dans les narines, et par des clous ardents qu'on lui appliqua aux articulations. Finalement, Rictiovare ne pouvant le déterminer à adorer la déesse Séraste et Apollon, le fit décapiter, après que ses compagnons eurent été mis à mort sous ses yeux. J'omets divers incidents de sa passion, dont le plus considérable est la résurrection de deux de ses compagnons, Justinien et Maurus.

Saint Domnin fut enseveli à *Apriliacus*, probablement le lieu où il avait souffert, et son tombeau y devint célèbre par de nombreux miracles. Cet *Apriliacus* est aujourd'hui Avrillé, canton de Talmont (Vendée), dans l'ancien pays d'Herbauge, le *pagus Herbedillicus* de la légende. Le corps de saint Domnin y resta jusqu'à l'époque des invasions normandes, vers l'an 840. Le pays d'Herbauge ayant été totalement dévasté par les envahisseurs, Avrillé fut abandonné par ses habitants, et les reliques du saint y demeurèrent sans honneur et sans culte, ce qui détermina *Godolenus*, abbé de Nouaillé, au diocèse de Poitiers, monastère dont relevait Avrillé, à les faire transférer dans son abbaye. La *Gallia Christiana* place l'abbatiat de ce *Godolenus* de 834 à 849. Mais les Normands avançant toujours, les reliques du saint furent transportées à *Maceriolæ*, Mazerolles, canton de Lussac (Vienne), autre lieu dépendant de Nouaillé. Ce ne devait pas être leur dernière station. En 889, probablement à la suite de nouveaux progrès de l'ennemi, elles furent portées en Auvergne et reçues avec de grands honneurs au monastère de Manglieu, très ancienne abbaye dont dépendait le prieuré forézien de Chandieu. Là paraît s'être opéré un partage du corps saint. Une partie continua son voyage et fut déposée en l'église cathédrale du Puy-en-Velay, où la châsse de saint Domnin se voyait encore, au siècle passé, sur le maître autel. L'autre partie resta à Manglieu, d'où elle fut transférée à Chandieu à une époque incertaine. Ce qui est sûr, c'est que les reliques de saint Domnin étaient à Chandieu en 1445, époque à laquelle, aux termes d'un document reproduit par les Bollandistes, la châsse qui les contenait fut ouverte par le prieur Jean de La Bâtie. Le même titre nous apprend

que cette châsse avait été refaite par le prieur Astier, en remplacement d'une plus ancienne que *dom Pierre* avait fait faire, en 1143. Ceci porterait à croire que les reliques étaient à Chandieu depuis la première moitié du XII[e] siècle, c'est-à-dire à une époque assez voisine de la construction de l'église actuelle. La châsse de saint Domnin fut renouvelée, en 1496, par le prieur Pierre de La Bâtie. La Mure, qui écrivait dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, dit que, de son temps, les reliques de saint Domnin étaient « sur le grand autel, dans une châsse de fer de la longueur dudit autel. » Elles furent vues en 1651, selon un acte authentique, par Louis Tronson, le célèbre sulpicien, prieur commendataire de Chandieu. Depuis, la Révolution a dispersé les reliques de saint Domnin et éteint son culte à Chandieu.

D'après les anciennes leçons du bréviaire du Puy, saint Domnin subit le martyre le 16 juillet, jour auquel sa fête était célébrée dans cette église. A Manglieu, au contraire, la fête de saint Domnin, *Natale sancti Domini*, tombait le 16 août, et le 16 juillet était celle de sa translation. Il est possible qu'il y ait eu interversion de dates.

(Anciennes leçons de saint Domnin, obligeamment communiquées par M. Chassaing, d'après le *Breviarium ad usum ecclesie Aniciensis*, in-12 goth. (Lyon, 1516) ? — *Acta Sanctorum*, juillet, tome IV, p. 124 et 126. — Papiers de la Mure, à la bibliothèque de Montbrison, t. I et II. — L. P. Gras, *Revue Forézienne*, t. I, p. 40. — Chaverondier, *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez*, t. II, p. 214, etc.).

VI

SUR PLUSIEURS TABLES D'AUTEL

A REBORDS

EXISTANT EN FOREZ

Par M. Vincent DURAND

L'usage d'entourer la table des autels d'un rebord saillant paraît avoir eu pour but de retenir le vin consacré, dans le cas où le calice serait renversé par accident. Cette disposition est fort ancienne. M. de Caumont la regarde comme un caractère certain des autels antérieurs aux XIe ou XIIe siècles (1). Viollet-le-Duc pense qu'elle a persisté jusque vers le milieu du XIIe siècle (2). Un des plus beaux exemples que l'on en connaisse est l'autel de Ham, qu'une inscription gravée sur ses bords atteste avoir été érigé au VIIe siècle, sous l'épiscopat de saint Fromont, évêque de Coutances. On peut citer encore un autel de la cathédrale de Rodez, refait, à ce que l'on croit, au IXe siècle, en remplace-

(1) *Abécédaire d'Archéologie. Architecture religieuse*, 5e édition, p. 42.

(2) *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. II, p. 18.



ment d'un autel plus ancien, construit par l'évêque *Deusdedit* (1).

Saint Rémy, archevêque de Lyon, qui vivait aussi au IXe siècle, avait, dit Le Brun de Moléon, en ses *Voyages liturgiques de France*, donné à l'église cathédrale de Saint-Étienne un autel de marbre dont la table était creusée d'environ six centimètres. Le même auteur rapporte que, de son temps, vers 1718, le grand autel de la cathédrale de Lyon était fort simple et recouvert d'une table de marbre un peu creusée en dessus (2).

Le Forez conserve un certain nombre de monuments de ce genre. Nous citerons au premier rang, parce qu'il sera vu par le Congrès, le sarcophage ayant contenu jadis les reliques de saint Porcaire, qui est placé au fond de l'abside, dans l'église de Montverdun. Il est fermé par une table de granit longue de 1m 02 sur 0m 64 de largeur, et que des lames de fer, dont l'une encore pendante à son extrémité gauche, servaient à fixer à la cuve, au moyen de cadenas. Une moulure assez large, mais peu saillante, composée d'une plate-bande extérieure et d'un double boudin, encadre la face supérieure de cette table, qui a dû servir à la célébration des saints mystères. C'était sans doute l'autel primitif, et ses dimensions restreintes permettent de la faire remonter à une époque assez reculée.

L'église de Montverdun possède deux autres tables d'autel pourvues d'un encadrement. La première, dont

(1) *Abécédaire d'Archéologie*, p. 42 et 98. — *Congrès archéologique de France*, XXXe session, 1863, p. 72.

(2) *Voyages liturgiques de France*, 1718, p. 44 et 98, cités par Viollet-le-Duc, *Dict. d'Archit.*, II, p. 18 et 19.

il ne subsiste plus que l'une des extrémités, est encastrée dans le pavé du chœur, derrière l'autel. Sa largeur seule, qui est de 0m 90, peut être déterminée. La moulure qui l'entoure ne diffère de celle du tombeau de saint Porcaire qu'en ce que le boudin est triple au lieu d'être double. L'autre table est encastrée dans le pavé du transept nord; elle a 1m 55 de long sur 0m 92 de large; le cadre est composé d'une plate-bande et d'un seul boudin. Au centre est un loculus de 0m 10 sur 0m 05 ayant dû contenir des reliques.

Le Congrès verra aussi, dans l'église de Chalain-d'Uzore, une table d'autel en granit, longue de 1m 36 sur 0m 83 de large, qui est bordée d'une plate-bande et d'un triple boudin intérieur. A chaque angle, les boudins s'effilent en pointe aiguë, qui pénètre dans la plate-bande. Comme les précédentes, cette pierre a été mise en œuvre dans le dallage; elle est au devant des deux marches par lesquelles on accède à l'abside.

Une table d'autel, analogue à celles de Montverdun, a été employée en guise de degré devant la grande porte de l'église prieurale de Pommiers. Le cadre, bien que d'une faible saillie, retenant l'eau pluviale, on a pratiqué un déversoir dans un de ses angles.

Pareille mutilation, motivée par un emploi semblable, a été infligée à une superbe table d'autel longue de 2m 02, large de 1m 06, qui a été naguères placée devant la porte de la belle et curieuse église de Sainte-Foy, monument dont la construction peut être attribuée au XIIe siècle. Cette table présente un creux plus prononcé que celles déjà décrites. Le cadre, d'un beau profil, est formé d'une plate-bande et d'une doucine. L'épaisseur de la pierre est considérable, mais n'a pu être mesurée exactement, parce que celle-ci est

enterrée de 15 à 20 centimètres. Il est bien à désirer qu'elle soit placée dans un lieu plus honorable et surtout plus sûr ; son emploi actuel la condamne à une dégradation rapide et irréparable.

Une seconde table d'autel, provenant de l'église de Sainte-Foy, sert de linteau à la porte du presbytère. Elle est de petites dimensions, 1^{m}46 sur 0^{m}72, se rapprochant ainsi de celles du tombeau de saint Porcaire. Le cadre se compose aussi d'une plate-bande et d'un double boudin, mais d'un relief à peine sensible.

La moitié d'une table d'autel fort ancienne a été mise en œuvre dans la façade de la chapelle qui a remplacé, de nos jours, la vieille église, jadis paroissiale, de Baroille. Sa largeur est de 0^{m}69, sa longueur probable était de 1^{m}30 à 1^{m}40. Elle offre une particularité bien curieuse : la dépression centrale n'est pas rectangulaire, mais en forme de croix circonscrite par un gros bourrelet et une plate-bande.

Une disposition analogue s'observe sur une belle table d'autel qui sert aujourd'hui de toit à un puits, sur la place publique de Saint-Jean-Soleymieu. Cette table mesurait 1^{m}60 sur 0^{m}84. La bordure atteint 0^{m}20 de largeur ; elle se compose de deux plates-bandes faisant saillie à des niveaux différents et séparées par un boudin. La plate-bande intérieure et le boudin pénètrent rectangulairement les grands côtés de la plate-bande extérieure, de manière à dessiner une croix ; mais cette traverse est très étroite ; elle n'excède pas 0^{m}20 de large.

Des recherches plus étendues feraient sans doute découvrir en Forez d'autres autels à rebords. Remplacés presque partout par des autels d'une matière plus riche,

ils sont exposés à des chances nombreuses de dégradation. Leur forme même, qui diffère de celle des autels modernes, contribue à les faire traiter avec peu de respect, car on ignore leur destination première. Si l'intérêt qu'ils offrent était mieux connu, ils seraient, je n'en doute pas, conservés avec plus de soin ; je n'ai donc pas cru inutile d'appeler l'attention du Congrès sur ces monuments doublement vénérables, et par leur antiquité, et par l'usage auquel ils ont servi.

VII

NOTE

SUR LES

DÉCOUVERTES FAITES A CHAIZIEU

Par M. Th. ROCHIGNEUX

Tout autour de Moind, dans un rayon de près de trois kilomètres, les travaux agricoles, viticoles surtout, ont révélé depuis quelques années la présence de substructions antiques qui offrent un certain intérêt : celles de Chaizieu, entre toutes, sont les plus remarquables.

L'importance de cette station, dont les vestiges couvrent une surface de cent quatre-vingt mille mètres carrés et s'étendent sur une longueur d'un kilomètre, tient à plusieurs causes appréciables ; d'abord au passage de plusieurs voies romaines, au voisinage d'un cours d'eau, à la proximité des défilés de la montagne, comme aussi à la position quelque peu stratégique du lieu et à la vue magnifique dont on y jouit. Toutefois les substructions mises au jour, les vestiges recueillis, démontrent que nous sommes loin de l'opulence des édifices de Moind ; ici, le marbre est totalement inconnu, les membres d'ar

chitecture classique font défaut, les constructions sont généralement moins régulières, parfois d'un aspect primitif, les matériaux moins bons.

Une seule construction, traversée par la tranchée du chemin de fer de Saint-Étienne, et située au point d'intersection de la voie *Bolène* avec une autre venant de Moind, a été édifiée avec soin : elle affecte la forme d'un vaste trapèze divisé en plusieurs salles de dimensions variables. L'une de ces pièces, que l'on suppose avoir servi de salle de bains, d'après la trouvaille de portions de pavement cimenté en forme de rigole, était ornée d'une mosaïque, brisée en morceaux, figurant des poissons, des dessins géométriques, avec un encadrement portant une inscription dont on n'a pu recueillir que quelques fragments. C'est parmi ces débris que nous avons trouvé, avec différents objets en bronze, l'autre petit échantillon de quartz enfumé en forme de pyramide dont nous avons parlé incidemment au sujet des fouilles de Moind. Tous ces restes semblent indiquer que là s'élevait une *villa*.

A deux cents mètres au nord de cet édifice, d'autres substructions, que nous supposons avoir fait partie de bâtiments d'exploitation, ont été retrouvées et totalement explorées avant d'être détruites entièrement par suite des nécessités de la culture. Ces vestiges se faisaient remarquer par des proportions assez amples, par un plan d'ensemble assez régulier, ainsi que par la simplicité toute primitive de leur construction, qui révèle pourtant une exécution savante. Les bâtiments, dont l'aire intérieure était faite de terre battue et de débris de poteries concassés, affectaient plus généralement la forme rectangulaire; leurs murs, très droits et parfois consolidés par des contre-forts, étaient tous bâtis

en pierre sèche rarement mélangée de portions de tuiles à rebords.

La tradition, qui fait de Chaizieu une ville qui fut détruite par les flammes, le témoignage de propriétaires dignes de foi, les matériaux de construction épars à la surface des terres, et les preuves nouvelles recueillies chaque année à l'époque des défoncements, semblent établir que de nombreuses substructions, que nous n'avons pu explorer nous-mêmes, existent encore sur une vaste étendue de terres.

Mais ce qui distingue spécialement Chaizieu de Moind, c'est l'abondance des débris de toute nature que son sol renferme, la distribution singulière des genres de poteries sur sa surface, la trouvaille de monnaies gauloises au type du taureau cornupète concurremment avec des monnaies du haut empire, celle d'objets divers en métal, qu'on y découvre au moindre labour, et surtout la quantité extraordinaire d'ossements d'animaux qui sont répandus partout.

Sans compter les inévitables tuiles à rebords de diverses grandeurs, les briques d'hypocauste et autres, en forme de quart d'ellipse, ayant servi à édifier des colonnes, la terre cuite est représentée par des échantillons de tout genre, de fabrication grossière ou soignée. Les vases de grande dimension, les amphores à estampilles variées, étalent un peu partout leurs débris; les autres produits céramiques, au contraire, ont des cantonnements particuliers où ne se trouvent, en général, que des objets d'une même pâte, d'un même procédé de fabrication. Les vases de toute forme, en terre grise, plus nombreux que les autres, abondent au nord-ouest et au centre méridional; ceux en terre noire, d'une fabrication primitive, au nord-est, tandis que les

poteries de luxe, d'une pâte jaune, et surtout celles en terre dite de Samos, sont particulièrement localisées au sud-est et au sud-ouest. De cette bizarre distribution des types céramiques sur le sol de Chaizieu, qui ne paraît pas avoir été un centre de fabrication, pourrait-on induire que des peuplades venues de lieux divers auraient stationné quelque temps ensemble dans ce lieu, y laissant, chacune à un point précis, des traces de leur passage, des témoignages de leur civilisation plus ou moins avancée ?

Les ossements que l'on trouve en abondance sur presque toute l'étendue des terres, sont ceux de chevaux, de bœufs de petite race, de moutons et de porcs d'Italie; quelques débris humains ont été également rencontrés sur différents points.

Parmi les objets retirés récemment du sol, nous devons signaler quelques silex, des restes de chaudron, plusieurs fibules ou agrafes, une clef laconienne, des ornements en verroterie; ces restes d'occupation, de même qu'une partie des monnaies, ont été trouvés plus spécialement dans les dépôts d'humus et de cendres, provenant peut-être de petits cimetières à incinération, que les travaux de la vigne ont fait découvrir, disposés sur une même ligne, à la limite méridionale des terres autrefois couvertes de constructions.

VIII

NOTE

SUR

QUELQUES DÉBRIS ANTIQUES

TROUVÉS A SAINT-OURS

(PUY-DE-DÔME)

Par M. Albert MAIRE

Nous nous permettons d'exposer aux membres de ce Congrès le résultat de quelques recherches faites, dans le courant de l'année 1884, dans la commune de Saint-Ours.

Si nous revenons aujourd'hui sur la note publiée, à la fin de l'année dernière, dans la *Revue d'Auvergne* (1), c'est que nous possédons quelques éléments nouveaux, plus complets, par suite de la reconstitution de trois vases. Nous désirons aussi émettre notre opinion sur l'interprétation d'un groupe de trois personnages dansant représentés en relief sur un fragment de vase.

(1) *Objets antiques découverts dans le territoire de la commune de Saint-Ours.* Clermont-Ferrand, 1885, in-8°, 13 p.

Saint-Ours est à 4 kilomètres de la ville de Pontgibaud. L'ensemble de cette commune comprend plusieurs villages : Les Roches, La Gravière, Le Corail, Le Bouchet, Le Vaurias, etc. ; mais c'est du bourg de Saint-Ours seul qu'il s'agit ici.

Signalons, parmi les monuments du moyen âge, l'église, primitivement romane, qui a été remaniée plusieurs fois ; aussi a-t-elle perdu tout cachet intéressant. Une pierre tombale du XIII[e] siècle sert actuellement de base à la croix Pouxe, plantée en 1810 sur le chemin qui mène à l'église. Nous avons eu soin de relever l'inscription gravée sur cette pierre ; cette inscription est mutilée, la dalle ayant été brisée par une taille maladroite. Le socle de la croix cache aussi la partie centrale de l'inscription, puisqu'il repose directement dessus (1).

Déjà, en 1838, M. de Montlosier avait fait fouiller dans ses propriétés de la plaine de Séranges, entre les Roches et Saint-Ours. L'espoir qu'on fondait sur ces fouilles a été en partie déçu : le résultat ne répondait pas à l'attente. Cependant, des substructions maçonnées ont été déblayées. On a pu y reconnaître les fondations d'un bâtiment de plus de 30 mètres de longueur. Une assez grande quantité de poterie dite pseudo-samienne, intacte et brisée, en a été extraite, ainsi qu'une plaque de plomb, de 0[m]80 de long sur 0[m]50 de large, au centre de laquelle se trouvent en relief, dans un cartouche, Léda et le Cygne. Cette dernière pièce a été déposée au Musée de Clermont.

Quoique M. Bouillet, dans ses *Tablettes historiques*

(1) Cette inscription devrait trouver sa place parmi celles qui forment le musée lapidaire de Clermont.

de l'Auvergne, dise que les autres pièces se trouvent déposées au Musée, nous n'avons pu les y découvrir (1).

Sur la gauche de la route de Pontgibaud, en sortant du village, on a trouvé, il y a quelques années, dans un champ, des sarcophages en domite et des tombeaux en briques plates et épaisses ; la partie supérieure de ces tombes ou couvercles était formée de ces mêmes briques, posées en dos d'âne. Ces tombes ne conte-

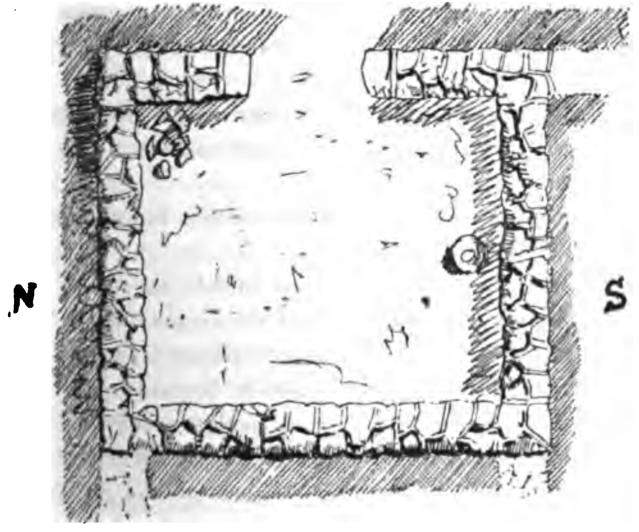


Fig. 1

naient que des cendres. Tout a été dispersé ; il ne reste plus rien aujourd'hui, si ce n'est un sarcophage

(1) On trouvera, pour les fouilles exécutées par M. de Montlosier, de plus amples détails dans les ouvrages suivants : *Tablettes historiques de l'Auvergne*, par J.-J. Bouillet, t. I, VI ; *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. XVI (1874).

placé dans une cour de ferme, où il sert d'abreuvoir, et quelques briques qu'on a utilisées. Un paysan a ramassé, dans ce même champ, trois pièces de monnaie, dont une de Tibère.

En creusant une tranchée, dans un champ du terroir des Margerides, un habitant du bourg, M. Saby aîné, mit à découvert une maçonnerie grossière ; il poursuivit ses recherches et déblaya un mur rectangulaire, dont il ne restait plus que les fondations. Les dimensions de cette habitation m'ont été données par M. Brihat, conducteur des ponts et chaussées, à Pontgibaud (voyez fig. 1, p. 145).

Les fouilles n'ont pu se poursuivre, le propriétaire du terrain ayant exigé qu'on remît son champ en bon état.

Dans un angle de cette substruction furent trouvés les objets dont il est question.

D'abord, parmi les pièces en métal, on remarque : deux fibules brisées, un rebord de disque, deux fragments de boucle avec dessins géométriques, le tout en bronze ; enfin, une petite masse de bronze fondue (1) puis une clé coudée en fer et quelques autres débris du même métal, très oxydés, ont également été trouvés aux Margerides.

Il faut encore compter deux petites pièces romaines

(1) M. Ch. Truchot, préparateur de chimie à la Faculté des Sciences de Clermont, a bien voulu nous faire l'analyse de ce bronze ; ses recherches ont donné les résultats suivants :

Cuivre.	89	parties.
Étain	10	id.
Métaux divers	1	id.
Total. . . .	100	

en bronze, presque frustes, et deux pièces en argent du moyen âge.

M. Saby a aussi retiré du même endroit trois vases en terre rouge presque entiers, plusieurs autres brisés, une certaine quantité de tessons de poteries diverses et des débris de tuiles à rebords, sur lesquels on distingue des marques circulaires, des empreintes de pied d'homme ou d'animaux.

La pièce la plus curieuse et la plus intéressante de toutes celles qui ont été trouvées est, sans contredit, une coupe de $0^m 14$ de haut et de $0^m 17$ de diamètre, Par ses formes élégantes, ses gracieux dessins en relief, on sent que l'influence grecque n'est pas étrangère à sa facture ; si elle ne provient pas de la Grèce même, ne pourrait-elle pas avoir été copiée d'après un modèle attique et avec cette perfection qui distingue les œuvres de la belle époque ? Un émail translucide a dû recouvrir la partie extérieure de ce vase, ainsi que l'indiquent quelques vestiges de couverte craquelée, d'un vert bleuâtre. Si l'on juge par la régularité et l'uniformité avec lesquelles cet émail est répandu sur le vase, ainsi que par l'absence de brûlures, il serait permis de croire que cette couverte était intentionnelle et n'a nullement pu provenir d'un coup de feu qui aurait provoqué la fusion de la pâte sur une partie du vase. La panse ténue et fluette à la base, s'arrondit doucement en s'évasant pour se terminer à la partie supérieure par un rebord à moulures. Le pied est séparé du corps de la coupe par un filet ; immédiatement au-dessus, s'élancent des tiges d'olivier dont les branches flexibles viennent enrouler leurs feuilles sur le corps de la coupe, s'y appliquer avec une grâce exquise et se terminer par des volutes légères. A la partie supérieure, une guirlande de feuilles

à cinq lobes s'enroule autour du vase entre deux filets minces, et leur grande égalité de forme et de dimensions permet de supposer que ce travail a été fait à la molette ; du reste, les bavures qui débordent à l'extrémité des feuilles portent à croire que le vase a été fait au moule et non à la main. Ce vase ne porte aucune estampille de potier, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.

Un vase en verre, en forme de guttus, vient ensuite. Quoique brisé, peu symétrique, puisque la panse est légèrement déjetée, le col un peu allongé et irrégulier, il présente cependant une certaine élégance. Une teinte jaune, légèrement irrisée, le recouvre entièrement ; il mesure 0^{m}033 de diamètre sur 0^{m}065 de hauteur.

Un autre guttus, en terre cuite, se trouve parmi ces objets. La cuisson n'a pas dû être complète, parce que la pâte en est assez friable. Il est très simple, sans beaucoup d'élégance et n'a aucune marque d'officine ; sa hauteur est de 0^{m}102 sur 0^{m}037 de diamètre.

Avec les quatre vases que nous avons pu reconstituer, le nombre en est porté à sept.

Les plus grands mesurent 0^{m}080 de hauteur sur 0^{m}106 de diamètre. Tous les quatre ont la même forme. Ce sont des coupes à évasement insensible, la partie supérieure terminée par un bandeau cylindrique orné de filets. La pâte est d'un rouge foncé, à grain très serré, mais sans vernis ; une légère patine les recouvre. L'absence d'ornements et de dessins quelconques permet peut-être de leur assigner une certaine antiquité. Les marques d'officine, placées dans l'intérieur du vase, sont en caractères romains, avec points terminaux. Les voici tels qu'il nous a été permis de les déchiffrer :

AVSMPHD, dans un cercle.

FV · IC

NA ⁝ T

ATI

AT , I

Sur les trois vases plus petits qui restent, deux affectent la même forme que les précédents et sont composés avec les mêmes éléments. Le diamètre de l'ouverture du vase n'est plus que de 0m081 sur 0m056 de hauteur. Les estampilles des potiers sont les mêmes que les deux premières transcrites ci-dessus.

Le dernier de ces vases est le plus gracieux de tous ceux dont il a été question. Pareil aux autres pour les détails de matières, sa forme change un peu ; il est à double évasement et en forme de cupule. Sa hauteur est de 0m045 sur 0m084 de diamètre dans le haut et 0m038 à la base. L'estampille est formée des trois lettres : R.D.I.

Un des nombreux débris de vases recueillis mérite de fixer notre attention, parce que le dessin qui l'orne a donné lieu à une interprétation qui n'est pas la nôtre. Ce débris, provenant de la partie supérieure d'un vase dit pseudo-samien, mesure 0m085 de long sur 0m070 de haut. Le sujet du dessin en relief est une danse exécutée par trois personnages, dont deux sont certainement des femmes. On a cru y découvrir le motif d'une danse d'Auvergne, de la bourrée, en se basant, pour émettre cette idée : 1° sur la coiffure des danseuses, qui, disait-on, était gauloise ; 2° sur la position immobile de l'un des personnages et autour

duquel tournaient les autres. Nous ne partageons pas cette opinion.

D'abord, là où les coiffures qu'on y remarque sont assez semblables à celles qui étaient usitées en Grèce, quatre siècles avant l'ère chrétienne (1).

Les dames romaines aussi se coiffaient de différentes manières, comme le démontrent les divers textes des auteurs anciens (2).

Les Gauloises n'étaient pas les seules à se relever les cheveux sur la tête, ce qui, du reste, n'était fait que par les hommes (3).

Dans la bourrée d'Auvergne, telle qu'on la danse du moins encore aujourd'hui, la femme reste au centre, presque immobile, tandis que l'homme s'élance et tourbillonne autour d'elle en exécutant les pas rythmés.

Sur ce fragment, les deux danseuses sont dans un nu absolu et tiennent simplement des draperies dans leurs mains. Nous y verrions donc plutôt une représentation donnée par des *saltatrics* qui se serviraient, comme c'était l'habitude alors, du vêtement transparent qui les recouvrait pour exécuter diverses figures choré-

(1) *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, fasc. 8, p. 1361, art. *Coma*, fig., 1821-1822-1832.

(2) Les coiffures romaines variaient à l'infini; Térence, Ovide, Martial, Tibulle, etc., en parlent dans leurs vers. — Quelques lignes, consacrées à la coiffure dans Rome au siècle d'Auguste, par Dézobry, t. IV, p. 10-11 et suivantes, valent toutes les citations.

(3) César, dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules*, dit que les femmes gauloises étaient toujours échevelées. D'autre part, Grégoire de Tours dit qu'à l'instar des femmes de la Gaule, les femmes des nobles Francs portaient les cheveux tressés en nattes.

graphiques. Plusieurs peintures de vases représentent des danses où l'un des personnages reste immobile (1). Enfin, le peu de renseignements précis qu'on possède sur les danses antiques ne permet pas d'émettre une

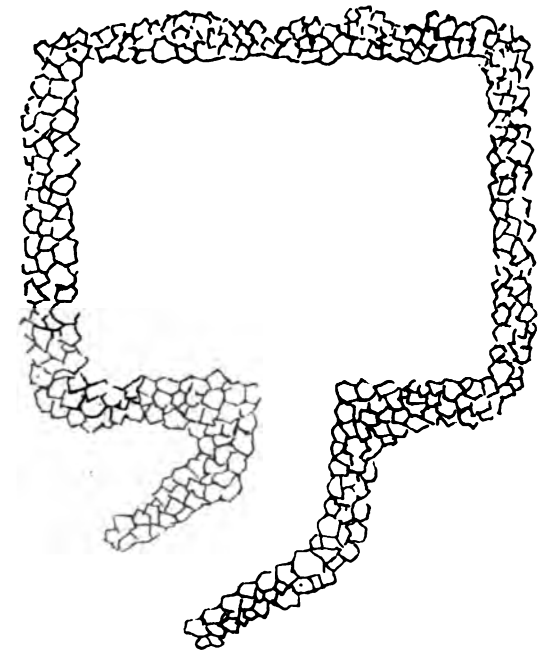


Fig. 2.

opinion formelle. Il pourrait donc en résulter que le vase dont il s'agit ait pu être fait en Gaule, en Auvergne même, mais d'après un modèle ou un moule étranger.

Il nous reste à parler de quelques débris anciens

(1) *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par Rich, trad. Chéruel, article *Saltatio*, p. 551.

dont l'antiquité n'est pas si reculée et qui, cependant, méritent d'être connus.

Au lieu dit de Bourdube, à la base d'un coteau de lave, se trouve un petit tertre où pousse un gazon vigoureux et vert. On avait remarqué, à plusieurs reprises, lorsque de fortes pluies avaient raviné le terrain, de petits éclats de verre et des fragments de poterie recouverts d'un émail vitrifié. Nous nous y rendîmes pour vérifier le fait par nous-même. Ce tertre est composé, dans un rayon de 8 à 10 mètres, d'une terre noirâtre, en partie calcinée et toute parsemée de

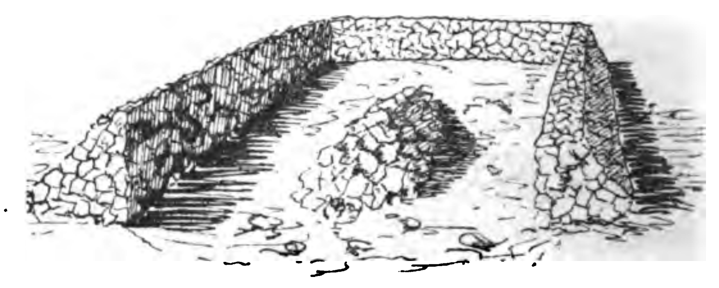


Fig. 3.

charbon. Toute fouille faite dans cette zone, à une profondeur de 60 à 80 centimètres, amenait au jour les objets suivants :

1° Débris de briques à rebords, fortement calcinées, quelquefois même vitrifiées ;

2° Tessons de poterie à pâte grisâtre, épaisse et sans aucune couverte vernissée ;

3° Ces mêmes tessons, recouverts d'un émail ou plutôt d'un verre épais, de couleur vert bouteille, craquelé parfois ; on trouvait même des tessons soudés par ce verre ;

4° Des fragments détachés du même verre.

Il ressort clairement de toutes ces trouvailles que cet endroit était un lieu d'habitation détruit par un incendie. Comment expliquer autrement cette grande quantité de verre, ces fragments de poterie soudés, ces briques vitrifiées et cette terre noire et brûlée ? La poterie présente le caractère de celle du moyen âge, mais certainement antérieure au XIIe siècle.

Dans la partie haute du coteau, à l'est de Saint-Ours et jusqu'à la voie ferrée, la surface du plateau est

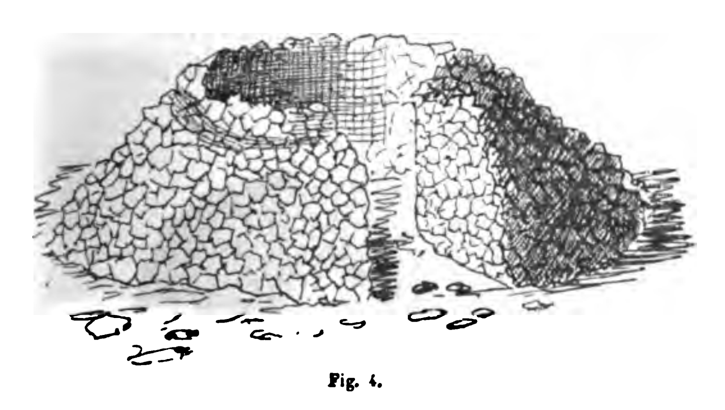


Fig. 4.

recouverte par des amas de pierres affectant des formes rectangulaires. Une cinquantaine de cases, pareilles à celles des Chazaloux, se font aussi remarquer. Les matériaux de la toiture ont dû s'effondrer à l'intérieur, comme cela est arrivé aux Chazaloux (1).

(1) Voyez : *Mémoires sur les villages en ruines de Villars et des Chazaloux*, par A. Julien et E. Bleymé de Châteauvieux. Clermont-Ferrand, 1879, in-4°, photogr. (Extrait des *Mém. de l'Acad. de Clerm.* — *Les cités mégalithiques des régions montagneuses du Puy-de-Dôme*, par le Dr F. Pommerol (Association

Ces cases sont en général un peu moins grandes que celles des Chazaloux ; leurs dimensions varient entre 8 et 10 mètres de longueur sur 4 à 6 de largeur. Les murs sont larges à la base, profondément assis au-dessous du niveau du coteau, puisque l'aire intérieure est à 1^m50 ou 2 mètres en contre-bas du sol ; de plus, ils diminuent d'épaisseur à mesure qu'ils s'élèvent, et sur une largeur moyenne de 2 mètres à la base, ils ne devaient plus atteindre que 40 à 50 centimètres d'épaisseur à leur partie élevée. L'appareil est brut, sans aucune taille, et aucun ciment n'était employé dans ces constructions. L'entrée existait sur un des grands côtés de la case, et le couloir coudé qui précédait la porte devait en rendre la défense facile.

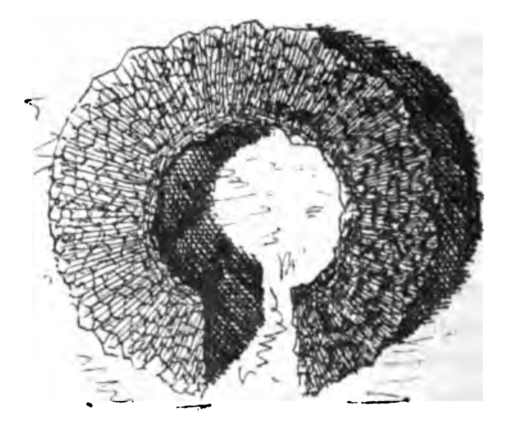


Fig. 5.

Une ou deux de ces habitations ont été fouillées, mais très sommairement. C'est toujours notre paysan archéo-

française pour l'avancement des sciences, 5e session. Clermont, Séance du 23 août 1876).

logue, M. Saby aîné, qui, par curiosité et un peu par intérêt, s'est occupé de creuser sous la couche du terrain qui recouvre l'aire actuelle de ces cabanes. Il a mis à découvert quelques fragments informes de fer et des tessons d'une poterie grisâtre, rugueuse et assez mince. Elle ressemble beaucoup à la poterie du XIIIe ou du XIVe siècle ; nous avons pu nous en assurer en comparant quelques fragments avec les vases et pots de cette époque qui se trouvent au musée de Clermont. Nous complétons ces renseignements par quelques dessins et plans (fig. 2, 3, 4 et 5).

IX

MEDIOLANO ET AQUIS SEGETE

DE LA

TABLE DITE DE PEUTINGER

ATTRIBUTION AU FOREZ

DE CES DEUX ÉTAPES DE VOIES ROMAINES DES SÉGUSIAVES

Par M. le baron de ROSTAING

(Réponse à la 4e question)

Cette question a été très controversée depuis deux siècles et l'est encore.

Pour *Mediolano*, le géographe Sanson (d'Abbeville) et le chanoine La Mure l'ont placé, il y a deux siècles, à Moind, faubourg de Montbrison (Loire) ; ainsi que MM. Duplessy, en 1818 ; Auguste Bernard, en 1835 ; l'abbé Greppo et l'abbé Roux (de Feurs), en 1846 ; M. C. Guigue, archiviste du Rhône et de Lyon, en 1876, et M. de Rostaing à sa suite, en 1877, l'ont également mis à Moind.

M. Révérend du Mesnil l'a placé, en 1879, encore plus près de Montbrison : au *Tour-de-la-Roue*, mentionné en 1612 par le Père Fodéré et contigu au Vizézy, qui traverse la partie méridionale de Montbrison.

D'Anville l'avait mis, le siècle dernier, à Meys, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), et, d'après lui, Bonamy et Boëking. M. Mathieu (de l'Auvergne) l'a placé, en 1857, à Haute-Rivoire (Rhône), près et au nord de Meys, Lapie et Fortia d'Urban, en 1845, à Bressieu? probablement *Brussieu*, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône), et situé près d'une voie romaine indiquée ainsi sur la carte n° 168 (Lyon) du Dépôt de la guerre, et allant de Lyon à Feurs ; Ukert, en 1832, l'a mis à l'Arbresle (Rhône) ; Katancsich, à Saint-Galmier (Loire) ; Alain Maret et Lapie, à Meylieu, près de Montrond et de la Loire (Loire) ; MM. Chaverondier et d'Assier, à Amions (Loire), en 1860 ; M. Vincent Durand l'a placé, en 1873, au hameau nommé Miolan, près Tarare (Rhône) ; Auguste Bernard, en 1858, à Feurs (Loire) ; la commission de la topographie des Gaules, en 1873, s'est rangée à cet avis.

Pour *Aquis Segete* de cette Table, *Aquæ Segetæ*, il a été mis à Saint-Galmier (Loire) par le chanoine de La Mure, il y a deux siècles ; par M. Duplessy, en 1818 ; l'abbé Greppo, l'abbé Roux (de Feurs) et Auguste Bernard, en 1846 ; M. Mathieu, en 1857 ; la commission de la Topographie des Gaules et M. Alexandre Bertrand, en 1863 ; par M. C. Guigue, en 1876, et M. de Rostaing à sa suite, en 1877.

D'Anville l'avait placé à Essumain, commune de Saint-Victor-sur-Loire (Loire).

Il a été mis à Moind, faubourg de Montbrison, par Reichard, en 1824 ; Ukert, en 1832 ; l'abbé Roux (de Feurs), en 1851 ; Auguste Bernard, en 1853 ; M. Barban, en 1859 ; L.-P. Gras, en 1864 ; M. Vachez et M. Vincent Durand, en 1874, et M. Révérend du Mesnil, en 1879.

Enfin, Lapie et Fortia d'Urban, en 1845, et Boëking l'ont placé à Aurec-sur-Loire (Haute-Loire).

On voit que cette question est très débattue, et combien il serait intéressant de la résoudre.

Nous avons trouvé la solution donnée en 1876 par M. C. Guigue, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du Rhône et de Lyon, très plausible, dans son mémoire intitulé : *Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et de partie du Dauphiné, déterminées par les hôpitaux du moyen âge. Lyon, 1877.* Travail lu en avril 1876, à la Sorbonne, devant les délégués des Sociétés savantes de la section d'archéologie.

Pour le Forez, il n'altère aucun des chiffres de distances de la Table de Peutinger en lieues gauloises d'un mille et demi romain ou 2,222 mètres. Il ne conteste pas l'identification de Feurs avec un Forus (marché) des Ségusiaves à une certaine époque, mais il ne croit pas que le *Foro Segustavaru* de la Table ait été toujours à Feurs, et de même que, depuis moins d'un siècle, le chef-lieu du département de la Loire a changé trois fois : de Feurs d'abord en 1793, à Montbrison en 1795 ; enfin, soixante ans plus tard, à Saint-Étienne, en 1856 ; de même, pense-t-il, le *marché* (*Forus* ou *Foros*) des Ségusiaves a pu être d'abord à Fourvière de Lyon (le *Lugudun*) des Ségusiaves avant l'invasion des Romains ; puis à Saint-Symphorien-le-Châtel sur Coise, dont le nom antique a disparu, et enfin à Feurs-sur-Loire, lorsque l'accroissement de la population a pu engager les Ségusiaves à l'éloigner davantage pour le placer plus au centre de leur province, et enfin sur un grand fleuve.

Dans ce système, tous les chiffres du Forez de la

Table en lieues gauloises de 2,222 mètres sont justifiés.

Sans doute, la voie romaine de *Lugdunum* (Lyon) à *Roidomna* (Roanne) n'allait pas ainsi en ligne droite et faisait un grand détour ; mais, même en Forez, de notre temps, est-ce que les chemins de fer étaient directs il y a vingt ans ? Celui de Lyon à Roanne, de 139 kilomètres, passait par Saint-Étienne, détour bien plus considérable que de Lyon à Roanne par Saint-Symphorien-sur-Coise et Moind-Montbrison de 52 lieues gauloises ou 116 kilomètres mesurés sur la carte.

Il y a dix ans, de Montbrison à Clermont, il fallait passer par Roanne, Saint-Germain-des-Fossés et faire un immense circuit de 200 kilomètres, au lieu de 104 par Thiers, depuis l'ouverture de ce chemin de fer.

Quant aux longueurs diverses de lieues gauloises, invoquées entre autres par Auguste Bernard, la commission de la topographie des Gaules a examiné cette question en 1863 et a choisi les points les mieux fixés dont la détermination est due à des considérations autres que les distances itinéraires comme *Lutetia*, *Rotomagus*, etc., et en a trouvé soixante-quinze (75) en prenant pour unité la lieue gauloise de deux mille deux cent vingt-deux mètres ($2,222^{m}$), elle ajoute que trois ou quatre à peine s'expliqueraient par une lieue gauloise de 2,415 mètres sur 119 distances, et elle voit un simple jeu de hasard dans cette coïncidence.

En Forez, il n'est nullement nécessaire d'employer cette dernière mesure itinéraire, en adoptant le système de M. C. Guigue. La colonne milliaire conservée à Montbrison, retrouvée en 1858 dans le faubourg de cette ville, appelé Moind (le *Mediolano*) de la Table, porte le sigle L. VIIII, c'est-à-dire : *lieue gauloise*, *9* ou

20 kilomètres, partant d'un point initial; or, Moind est à cette distance de Feurs. Cette colonne, qui porte le nom de l'empereur Maximin, est de l'an 237 à 239 de notre ère, époque avant laquelle le *Forus* ou marché des Ségusiaves avait été transféré à Feurs; mais cette partie de voie romaine n'est pas mentionnée sur la Table de Peutinger, dont les chiffres de distance de cette région, marqués sur cette Table, sont antérieurs à cette époque.

Toutes les voies romaines ne sont pas sur cette Table qui, probablement, ne contenait que les principales, ou, du moins, les plus anciennes, car il y a dans la région Lyonnaise des colonnes milliaires du Ier siècle: celle trouvée à Vollore-Ville, au sud de Thiers (Puy-de-Dôme), est de l'an 43 de Jésus-Christ, et elle est aussi sur une voie secondaire, qui n'est pas mentionnée non plus dans la Table dite de Peutinger. Celle trouvée à Olhat (Puy-de-Dôme), au sud d'Effiat, est de l'an 46 de notre ère, et celle de Solaise, près de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère), entre Lyon et Vienne, est aussi de l'an 43 de Jésus-Christ.

Afin de nous faire mieux comprendre, nous donnons ici copie de la partie de la Table (dite de Peutinger) qui nous occupe, d'après le fac-simile de M. Ernest Desjardins, en 1868:

ROIDOMNA LUGDUNO

XXII XVI

MEDIOLANO XIIII FORO SEGUSTAUARU

VIIII

AQUIS SEGETE

XVII

ICIDMAGO

qu'on peut lire ainsi : de *Lugduno XVI* à *Foro Segustauaru* (où est une bifurcation), la route à droite porte XIIII à *Mediolano* et XXII à *Roidomna ;* après la bifurcation, la route à gauche porte VIIII à *Aquis Segete*, puis XVII à *Icidmago*.

De ces six noms de villes ou de stations d'étapes, on est généralement d'accord sur l'identification de trois : *Lugdunum*, qu'on met à Lyon ; *Roidomna*, à Roanne, et *Icidmago*, à Usson (Loire). Nous allons examiner les trois autres ; mais, auparavant, nous ferons remarquer que, dans son Mémoire de 1876, M. C. Guigue embrassait toute la région Lyonnaise à la ronde, comprise dans un cercle de cent kilomètres de rayon, et qu'il n'avait pas eu le loisir d'approfondir en détail cette grande étendue de territoire : c'est ce qui nous a engagé à entreprendre l'étude du secteur occidental comprenant le Forez, mais qui est seulement la sixième partie de l'ensemble, et en nous aidant de la carte du dépôt de la guerre au 80,000^{e}.

Sur la Table de Peutinger, *Mediolano* est indiqué à XXX lieues gauloises de *Lugdunum* (ou 66 kil.), somme composée de XVI lieues gauloises ou 35 kilomètres, 6 d'un *Forus Segusiavorum*, plus XIV lieues gauloises ou 31 kilomètres de ce *Forus* ou marché à *Mediolano ;* et ce même *Mediolano* est marqué à XXII lieues gauloises ou très près de 49 kilomètres de *Roidomna*. Total : LII lieues gauloises ou près de 116 kilomètres de *Ludgunum* à *Roidomna* par *Mediolano*. Or, Moind-Montbrison, où nous plaçons *Mediolano*, est bien à ces deux distances de ces deux villes : à 30 de Lugdunum, et 22 de Roidomna.

En outre de ce que la distance de XVI lieues gauloises ou 35 kilomètres et demi de *Foro Segustauaru*,

à l'ouest de *Lugdunum*, par les chemins du moyen âge, de Lyon, par les *Etroits*, Sainte-Foy, ancien hospice, Bonnand où était aussi un ancien hôpital du moyen âge, Chaponost, près des ruines des aqueducs antiques et à travers les communes de Messimy à Maltaverne, Rontalon à Tiremanteau et Saint-Martin-d'en-Haut à Saint-Symphorien-le-Châtel-sur-Coise ; ce qui a fait penser au savant archiviste de Lyon, M. C. Guigue, que Saint-Symphorien-le-Châtel, qui est situé à cette distance de Lyon marquée sur la Table de Peutinger, est sur l'emplacement de ce *Forus* ou *Foros* des Ségusiaves, de la Table, est de cette époque, c'est la présence dans ce bourg d'un ancien hôpital pendant le moyen âge, parce qu'il avait remarqué que, dans un rayon de cent kilomètres autour de Lyon, les léproseries ou hospices du moyen âge étaient toujours situés sur les routes anciennes qui convergeaient vers cette métropole et à l'entrée des villes plus ou moins importantes.

Dans la *Description du Lyonnais*, de M. Mathon de La Cour, de l'Académie de Lyon, 1760, il est dit que : « Saint-Symphorien-le-Châtel était bien muré, « entouré de fossés, et avait anciennement un château-« fort, sur les ruines duquel l'église paroissiale fut « bâtie en 1407, par le cardinal Pierre Giraud, né dans « cette ville. »

C'est le moment d'invoquer en notre faveur l'opinion du président actuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Ernest Desjardins ; or, on lit, dans sa *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, 1878, ce qui suit, page 460, en parlant des Ségusiaves :

« Leur centre fut d'abord à Saint-Symphorien-sur-

« Coise, puis transporté à Feurs (1), dans le Forez,
« et l'on doit placer à l'une de ces deux localités l'em-
« placement du Φορος de Ptolémée. »

Au lieu d'aller directement de *Lugdunum* à *Roidomna*, en franchissant la chaîne difficile, surtout en hiver, des montagnes de Tarare, où le service de la poste se faisait encore avec des bœufs au commencement de ce siècle, la grande voie gallo-romaine de la Table de Peutinger y conduisait par *Mediolano* (Moind) et le *Foro Segusiavorum* de l'époque, Saint-Symphorien-le-Châtel, à XVI lieues gauloises de *Lugdunum* et à XIIII de *Mediolano* (Moind), en traversant la Loire à Unias, où se trouve le seul gué de ce fleuve dans la plaine du Forez et en suivant l'ancienne route de Lyon à Montbrison, indiquée sur la carte de Cassini, qui traversait le bourg de l'*Hôpital-le-Grand*, nom qui indiquerait une voie antique. *Mediolano* (Moind) était à XXII lieues gauloises de *Roidomna* (Roanne), avec laquelle cette voie antique communiquait en passant par Champdieu, où était un hôpital dans le moyen âge, par Saint-Paul d'Uzore et Saint-Clément-sur-Lignon, où avait déjà été trouvée une belle amphore et tout récemment plusieurs sarcophages, et une urne cinéraire avec son obole pour Caron ; et ensuite, en franchissant la Loire, au pont de Pinay, à l'endroit indiqué sur la carte de Cassini, n° 87 : *Restes d'un pont bâti par les Romains*, dont on voit encore quelques traces, et cité aussi comme tel, il y a trois siècles, par un écrivain forésien, Papire Masson, dans

(1) Cette opinion nouvelle paraît très probable ; elle a été présentée dans un travail fort ingénieux de M. C. Guigue : *Les voies antiques*, etc., 1877. — Cf. le dernier travail de M. le baron de Rostaing : *Les voies romaines des Ségusiaves*, sept. 1877.

son livre intitulé : *Descriptio Fluminum Galliæ*, publié ensuite en 1618, pont dit-il avoir été emporté au commencement du XVIe siècle.

Ceci justifierait ce tracé de la route de la Table de Peutinger ; car, sans cela, ce pont antique n'eût pas eu de raison d'être, en sorte que ses ruines sont là à point pour prouver la justesse de cette opinion nouvelle, car en terminant sa *Description du pays des Ségusiaves*, en 1858, Auguste Bernard parlait (1) de ce pont romain, à Pinay, comme desservant une *route ancienne inconnue*, et il ajoutait, en définitive, qu'on ignore complètement l'usage de ce pont antique sur la Loire. Sous Louis XIV, une digue fut construite, en 1711, sur les restes de ces piles pour amortir la violence du courant dans les crues de la Loire, dont l'une d'elles s'est élevée là, en octobre 1846, jusqu'à près de *vingt mètres !* Un pont vient d'y être rétabli : c'est près de là, sur la Loire, ce qu'on appelle vulgairement le *Saut-de-Pinay*.

De *Lugdunum*, la bifurcation étant précisée sur la Table de Peutinger à *Foro Segustauaru* (Saint-Symphorien-le-Châtel), la route de gauche pouvait traverser la Loire à Veauche, en passant au midi de Saint-Galmier *(Aquis Segete)*, à la station actuelle de Saint-Galmier-gare, qui est à trois kilomètres au sud-ouest de Saint-Galmier-ville, laquelle est bâtie sur une hauteur, au pied de laquelle sont les sources minérales d'*Aquis Segete*.

C'est à cette même gare de Saint-Galmier qu'on a trouvé des tuiles à rebords.

Cette station actuelle du chemin de fer de Saint-Galmier est à VIII lieues gauloises de Saint-Symphorien-le-

(1) Page 167.

Châtel, par la route du moyen âge passant à Grammont et Chevrières, et, de là, la voie romaine pouvait mener à XVII lieues gauloises ou 38 kilomètres à Usson *(Icidmago)*, en traversant la Loire à Veauche, puis par Saint-Marcellin, Luriec et Estivareilles, ou bien par Saint-Rambert où a existé un pont ancien pendant le moyen âge, et Saint-Bonnet-le-Château, nommé anciennement *Castel Vari*, dit-on.

De cette manière, le tracé et les distances de la Table de Peutinger, en lieues gauloises de 2.222 mètres, seront respectés et tout concordera sans altération ou suppression.

En résumé et jusqu'à preuves contraires, nous maintenons la nouvelle solution qui n'exige aucune altération de la Table de Peutinger et qui attribue le *Mediolano* des Ségusiaves à Moind, contigu à Montbrison ; le gîte d'étapes d'*Aquis Segete* à Saint-Galmier-gare et le *Foro Segustauaru* de la Table à Saint-Symphorien-le-Châtel, et nous pensons que, postérieurement, le *Foros* des Ségusiaves a été transféré sur la Loire à Feurs, dont le nom en dérive et d'où, sous Maximin, une voie secondaire, jalonnée par la colonne milliaire trouvée, en 1858, à Moind, a pu être dirigée sur *Mediolanum*.

15 mai 1885.

X

MEDIOLANUM ET AQUÆ SEGETÆ

RÉPONSE AU MÉMOIRE DE M. LE BARON DE ROSTAING

Par M. Vincent DURAND

C'est bien des études de géographie ancienne qu'il est vrai de dire : *Res est severa gaudium*. La discussion patiente des textes, les spéculations abstraites de distances, les recherches souvent pénibles sur le terrain, voilà le côté sévère et ardu ; le plaisir, c'est de contribuer au perfectionnement d'une science qui est un auxiliaire indispensable de l'histoire. Le plaisir encore, pour quelques-uns (il était fort goûté des érudits du vieux temps), c'est de contredire les savants qui ne sont pas de leur avis. A Dieu ne plaise que j'obéisse à un sentiment de ce genre, en venant défendre la cause de notre vieux Feurs, qu'on veut destituer de son titre d'ancien chef-lieu des Ségusiaves, malgré une possession d'état près de vingt fois séculaire ! Je n'avais pas l'intention de parler sur cette question. Mais il ne me semble pas possible de laisser juger par défaut une cause aussi importante et dont la décision peut avoir

de si graves conséquences pour la géographie de notre région.

Transporter d'un point sur un autre la capitale d'un peuple ancien, qui n'a pas occupé le dernier rang parmi les cités de la Gaule, est chose bien grave en effet et qui veut être dix fois prouvée.

Or, sur quoi se fonde-t-on pour transférer ainsi de Feurs à Saint-Symphorien-le-Château, le *Forum Segusiavorum* des textes ? Uniquement sur l'accord prétendu que cette hypothèse rétablit entre les chiffres de la Table de Peutinger et les distances réelles. Assurément, Messieurs, je suis loin de blâmer les efforts tentés pour interpréter ce précieux document, en lui faisant subir le moins de corrections possible. Mais ce respect ne doit pas aller jusqu'à la superstition. L'itinéraire d'Antonin est aussi un monument géographique de premier ordre, et il n'en existe, dans les bibliothèques de l'Europe, pas moins de quarante manuscrits, dont vingt ont une valeur réelle. Les plus anciens de ces manuscrits remontent aux IXe et Xe siècles. Eh bien, que l'on consulte la belle édition de l'itinéraire donnée par M. Léon Renier, l'illustre érudit dont le monde savant déplore la perte récente : on sera confondu du nombre de variantes qui affectent non-seulement la forme des noms, mais encore le chiffre des lieues. Or, en pareille matière, qui dit variante, dit erreur. Par quel singulier et étonnant privilège la Table dite de Peutinger, qui ne nous est connue que par une copie unique, faite au XIIIe siècle, serait-elle exempte de toute erreur de ce genre ? Et de fait, elle en renferme un certain nombre des mieux constatées ; on en peut voir l'énumération dans l'édition de M. Ernest Desjardins.

Je conviens néanmoins que si, au moyen d'identifi-

cations nouvelles, on parvenait, dans notre région, à mettre en parfait accord les chiffres de la Table avec la vérité des faits, ce serait là, non une preuve absolue, mais une présomption très forte du bien fondé de ces identifications. Examinons donc tout d'abord la question à ce point de vue. Je ne crois pas que l'accord annoncé se maintienne, quand on descend dans le détail des mesures.

Et d'abord, Saint-Symphorien-le-Château, hypothétiquement assimilé à *Forum Segusiavorum*, est-il bien à XVI lieues gauloises de Lyon, *Lugdunum*, ce qui est la distance indiquée par la Table de Peutinger? En mesurant avec beaucoup de soin la distance réelle le long de la voie romaine, dont le parcours a été parfaitement déterminé par M. Guigue, on trouve que de la porte antique de Trion à Saint-Symphorien, il y a seulement 33 kilomètres, soit un peu moins de XV lieues. C'est une lieue de moins. Une circonstance particulière, que voici, donne à ce résultat un degré remarquable de certitude. La voie antique, qui de Lyon conduit à Saint-Symphorien, sert de limite à la commune de Chaponost sur une certaine longueur. Or, en se reportant aux cartes les plus exactes, notamment à la carte du Rhône par cantons, publiée au quarante-millième par M. Rembielinski, on constate ces deux choses : le segment de voie ainsi pris pour limite a 2,220 mètres de longueur, c'est-à-dire exactement une lieue gauloise, et, de plus, ses deux extrémités occupent respectivement l'emplacement des IVe et Ve bornes itinéraires, à compter de la porte de Trion. Cette double coïncidence ne peut guère s'expliquer que par l'emploi, comme repères fixes, de ces bornes elles-mêmes, encore debout à l'époque reculée où ont été établies les circonscriptions parois-

siales, devenues celles de nos communes modernes ; d'où cette conséquence que le point de départ adopté est bien le véritable (1).

Une différence d'une lieue gauloise pourra vous sembler peu importante. Mais dès la seconde étape, le désaccord entre les faits et l'hypothèse devient considérable. Saint-Galmier, pris pour *Aquæ Segetæ*, devrait être à IX lieues gauloises, soit 20 kilomètres de Saint-Symphorien, pris pour *Forum Segusiavorum*. Cependant, la distance à vol d'oiseau n'est que de 11 kilomètres et demi, à peine plus de V lieues, et, par le tracé suivi au moyen âge, elle reste fort inférieure à VII lieues (15,551 mètres). La grande route passant par Chazelles n'atteint pas davantage la longueur voulue : elle mesure seulement 14 kilomètres (2).

(1) M. Aurès, qui a porté si loin l'esprit d'exactitude géométrique dans les questions d'archéologie, a signalé depuis longtemps l'usage fait des bornes de la voie Domitienne pour délimiter les paroisses (*Monographie des bornes milliaires du département du Gard*, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1876, p. 13). — Sur le point de départ du numérotage des bornes itinéraires, comparez la loi 154, Digeste, *De Verborum significatione : Mille passus non a miliario urbis, sed a continentibus ædificiis numerandi sunt.*

(2) Cette route, dont on peut suivre le parcours sur la carte de l'État major, a été rectifiée, il y a une vingtaine d'années, entre Saint-Galmier et Chazelles ; le chiffre indiqué ici s'applique au tracé ancien, qui représentait le vieux chemin mettant en communication ces deux villes.

L'ancien chemin de Saint-Galmier à Saint-Symphorien courait au midi de ce dernier, en se tenant constamment sur la rive droite de la Coise. Des textes nombreux et concordants attestent son passage par ou près la Maladière, *la Bereschi*, aujourd'hui la Berinche, et la Patilonnière ; il était rejoint, à la hauteur de Tivillière, par le chemin de Cuzieu à Saint-Symphorien et se

Les deux étapes que nous venons de discuter sont moins fortes que ne l'exigerait la Table. L'erreur va maintenant changer de sens. D'*Aquæ Segetæ à Icid-*

continuait par les Chaumes, Privassière, les Foassards, autrefois la Chaise, le pont de Rivoire et Clérimbert. Son tracé est aisé à reconnaître sur la carte ; sa longueur, 13,400 mètres environ, de clocher à clocher, est très sensiblement de 6 lieues gauloises.

M. le baron de Rostaing, tout en admettant que Saint-Galmier est *Aquæ Segetæ,* suppose à la vérité que le gîte d'étape mentionné sous ce nom par la Table était situé 3 kilomètres plus loin au sud-ouest, sur l'emplacement de la station actuelle du chemin de fer, où, dit-il, on a trouvé de la tuile à rebords : indice bien insuffisant pour justifier à lui seul une pareille identification. A cette première hypothèse, il joint celle d'une voie antique reliant le point en question à Saint-Symphorien par Grammont et Chevrières, sans alléguer à l'appui de ce tracé bizarre aucun texte, aucun vestige matériel qui permette, nonseulement d'en préciser le parcours et d'en évaluer la longueur, mais même d'en affirmer l'existence. Il est clair que, par cette méthode, on peut toujours obtenir entre deux points tel allongement de parcours que l'on voudra. Mais il suffit d'un coup-d'œil jeté sur la carte, pour voir d'une manière générale combien peu un semblable tracé est probable. Pour descendre de Saint-Symphorien, à 600 mètres environ d'altitude, dans la plaine de Saint-Galmier, on ne rencontre, en côtoyant à une certaine distance les rivières de la Gimont et de Coise, qu'un terrain relativement peu accidenté : c'est le passage indiqué par la nature. Il n'y a nulle vraisemblance qu'on ait jamais préféré faire au midi un long et inutile détour, en traversant une région dont l'altitude atteint et dépasse 800 mètres et qui est coupée par de nombreuses vallées.

Enfin, il est bien difficile d'admettre que Saint-Galmier, supposé qu'il représente *Aquæ Segetæ* et Saint-Symphorien *Forum*, ce que nous ne croyons pas, ait jamais pu communiquer son nom à un point situé par rapport à ces deux villes, comme celui occupé par la station actuelle du chemin de fer. La chose se comprendrait, si, étant préalablement démontré que

magus, Usson, qui est la station suivante, la Table compte XVII lieues, valant 37,766 mètres. La distance de Saint-Galmier à Usson est, à vol d'oiseau, de 36,800 mètres. Il reste donc moins d'un kilomètre pour compenser l'excédant de longueur résultant des détours de sa route. Comme celle-ci traverse un pays de montagnes, coupé par des rivières au cours sinueux et encaissé, on peut prévoir que cet excédant sera insuffisant. Il l'est, en effet, et le parcours réel est de XVIII à XIX lieues, par les anciens tracés (1).

Revenons maintenant à Saint-Symphorien. La Table de Peutinger indique une seconde voie partant de *Forum* et gagnant *Mediolanum* à XIV lieues, puis Roanne, *Roidomna*, à XXII lieues. L'identification de *Mediolanum* à Moind soulève des difficultés étrangères à la discussion des distances et que je vous soumettrai dans un instant. Je me borne à constater que Moind est éloigné de Saint-Symphorien de 30 kilomètres environ en ligne droite ; une distance routière de XIV lieues gauloises, soit 31,101 mètres, n'aurait donc rien que de conforme aux vraisemblances, et c'est, en effet, à très peu de chose près ce que l'on trouve en passant

la route passait en vue et à proximité de Saint-Galmier, sans néanmoins le traverser, le point en question était situé en face, à la hauteur du village de Chambœuf, par exemple. Mais ce n'est nullement le cas de la station, située plus de 2 kilomètres ou une lieue gauloise au-delà.

(1) Il est juste de reconnaître que la translation, d'ailleurs arbitraire, d'*Aquæ Segetæ* sur l'emplacement de la station du chemin de fer, rétablirait l'accord entre les mesures, sur l'étape aboutissant à Usson : c'est bien, en effet, à peu près en ce point que tomberait la 17e lieue gauloise comptée à partir de cette dernière ville, en passant par Saint-Rambert.

par l'Hôpital-le-Grand. La coïncidence annoncée a donc lieu pour cette étape d'une manière très satisfaisante. Mais il en va autrement de celle de Moind à Roanne. Ces localités, situées exactement sur le même méridien, sont distantes de près de 50 kilomètres de centre à centre ; comment donc pourraient-elles être reliées par une route longue de XXII lieues gauloises, soit 48 kilomètres 873 mètres seulement ? Cette impossibilité apparaîtra plus évidente encore, si l'on considère qu'entre la plaine du Forez proprement dit et celle de Roanne s'étend une région d'un parcours difficile, dépendant de ce que les géologues appellent le plateau de Neulise. La Loire y coule au fond de gorges impraticables, et un coude prononcé qu'elle fait à l'ouest force les routes à s'écarter de la direction rectiligne. Il en existait deux mettant jadis en communication Moind et Roanne. Leur tracé est bien connu. L'une, l'*Estra français*, ainsi nommée sans doute de ce qu'elle conduisait *en France*, alors que le Forez dépendait du royaume de Bourgogne, vivifie le pied des monts de Forez, en passant par Marcilly, la Bouteresse et Bussy ; l'autre traverse la plaine en se dirigeant sur Pommiers et rejoint la première, près d'Amions : c'est la *Strata Charreteri*. Leur développement total est presque le même : il est d'un peu plus de 55 kilomètres pour le chemin Français, d'un peu moins de 56 pour le chemin Charretier. C'est sensiblement XXV lieues gauloises (55 kilomètres 537 mètres). L'écart est donc de III lieues gauloises.

Je me résume. Sur cinq longueurs d'étape que nous avons examinées, une seule satisfait aux données de la Table, deux sont trop faibles, deux sont trop fortes. La discordance est particulièrement sensible pour la

distance de Saint-Symphorien à Saint-Galmier et celle de Moind à Roanne. Les identifications proposées ne dispensent donc nullement de toucher aux chiffres de la Table.

Mais alors, à quoi bon changer ce qui a été admis jusqu'à présent d'un consentement universel, surtout quand à l'appui d'un changement aussi grave, on ne peut alléguer ni un texte historique, ni une inscription, ni aucun vestige d'antiquités gauloises sur le point où l'on veut qu'ait existé le *Forum* primitif des Ségusiaves ? Je dis d'antiquités gauloises, car pour des antiquités romaines, je suis persuadé d'avance qu'il en existe à Saint-Symphorien, comme partout dans la région lyonnaise, et en particulier sur le parcours des voies antiques. On peut en effet appliquer à notre pays ce que j'ai entendu le savant et regretté Chazaud dire du Bourbonnais : On ne peut y mesurer cent mètres en ligne droite, sans rencontrer des antiquités romaines. S'il y a dans ce propos une exagération manifeste, il donne une juste idée de l'abondance des débris, appartenant à cette époque, révélés par notre sol. Mais en l'espèce, ce sont des témoignages matériels d'un établissement contemporain de l'indépendance qu'il faudrait produire. J'ai vu Bibracte et Gergovie ; en Forez même, j'ai visité bien des lieux anciennement habités ; les centres permanents, ou même temporaires, de population ne disparaissent pas ainsi sans laisser de traces et, à tout prendre, s'il fallait admettre, par d'autres raisons, que le chef-lieu des Ségusiaves était établi, lors de la conquête, ailleurs qu'à Feurs, j'aimerais bien mieux le reconnaître dans un de ces emplacements qui ont gardé des indices certains d'une très ancienne occupation, à Essalois, par exemple, qui a fourni une

si extraordinaire abondance de monnaies et d'objets gaulois, ou au Crêt-Châtelard, dont les remparts, analogues à ceux de Bibracte et de Murceint, attestent irrécusablement l'origine gauloise.

Mais, je le répète, rien de semblable n'existe ou du moins n'est signalé à Saint-Symphorien. Feurs, au contraire, a des titres qui remontent à une haute antiquité. Cette ville a conservé son nom traditionnel. Des ruines considérables y ont été reconnues, plusieurs inscriptions y ont été découvertes, qui font mention des magistrats de la cité et de la corporation des entrepreneurs de bâtiments résidant à *Forum Segusiavorum;* ces inscriptions, par la beauté de leur style, peuvent être attribuées au haut empire. A la même époque se rapportent, comme le remarque l'abbé Roux (1), la plupart des médailles retirées des urnes funéraires exhumées au quartier de *la Boaterie;* presque toutes, dit cet auteur, sont d'Auguste ou de Trajan. Ceci déjà prouve que Feurs existait à une époque voisine de la conquête. Mais il y a plus. Le savant et judicieux auteur que je viens de citer a retrouvé, au-dessous des substructions gallo-romaines, des vestiges appartenant à la civilisation gauloise, et il en conclut qu'on aurait tort d'attribuer aux Romains la fondation de Feurs (2). La description qu'il donne et les dessins qu'il produit des objets retirés des couches inférieures du sol ne démentent pas l'attribution qu'il en fait aux temps de l'indépendance.

Remarquez, Messieurs, que la Table de Peutinger,

(1) *Recherches sur le* Forum Segusiavorum et *l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs*, p. 62.

(2) *Ibid.*, p. 29.

seul et unique document qu'on emploie pour étayer l'hypothèse d'un *Forum Segusiavorum* distinct de Feurs et l'ayant précédé, ne mentionne ni Gergovie, ni Bibracte, mais seulement les nouvelles capitales qui leur furent substituées sous la domination romaine, c'est-à-dire *Augustonemetum* et *Augustodunum*. Est-il d'ailleurs à présumer que le nom de *Forum Segusiavorum* eût été transporté, sans changement, d'un lieu à un autre, si, par des raisons politiques ou militaires que nous ignorons, la capitale des Ségusiaves avait subi le sort de celles des Éduens et des Arvernes? Cela est bien peu probable, au contraire. A une chose nouvelle, il est naturel de donner un nom nouveau. Quand les Éduens sont descendus, pour fonder Autun, des hauteurs inexpugnables de Bibracte, ils ont abandonné aussi ce nom démodé et imposé à leur ville celui d'*Augustodunum*. De même, Clermont ne s'est point appelé Gergovie-la-Neuve, mais *Augustonemetum*, le temple d'Auguste, le sanctuaire du dieu Auguste! Comment croire que les Ségusiaves eussent négligé de suivre un si bel exemple? Quelle excellente occasion les flatteurs auraient perdue là de doter notre pays d'un *Forum Augusti!*

Je crois donc que Feurs n'est autre que le *Forum Segusiavorum* primitif, celui des inscriptions, des géographes et de la Table de Peutinger elle-même, en dépit des indications erronées de distance qu'elle renferme. J'ai déjà dit que ce précieux document ne pouvait pas être accepté sans critique dans toutes ses parties. Un détail relatif à nos régions achèverait de vous en convaincre, si cela était nécessaire. Sur le manuscrit unique de la Table de Peutinger, un fleuve prend sa naissance entre *Forum Segustavarum* et Autun, et ce fleuve est

la Garonne. Lorsque je suis allé en pèlerinage à M. Bulliot, pèlerinage que j'espère bien recommencer un jour, je ne me suis pas aperçu de l'avoir traversée. La Table est formelle cependant : faudra-t-il donc, pour éviter de la contredire, que j'accuse la fidélité de mes souvenirs? Mais, Messieurs, si je vous disais que pour aller d'ici à Autun, j'ai passé la Garonne, vous me prendriez pour un Gascon !

Permettez-moi de terminer par quelques remarques sur les stations de *Mediolanum* et d'*Aquæ Segetæ*.

Une vague ressemblance de noms et une considération de distance à Saint-Symphorien-le-Château, pris pour *Forum*, ont fait reprendre l'ancienne hypothèse que *Mediolanum* pourrait être Moind. L'argument tiré des distances tombe par le maintien de *Forum* à Feurs. Reste l'argument philologique, que je ne crois pas plus solide. Le nom de *Mediolanum* a été porté par bien des lieux différents : il a produit des dérivés tels que Milan, Meylan, Meilhan, Molain, Malain, etc. Mais je ne connais aucun écrasement du thème primitif comme celui que supposerait la transformation de *Mediolanum* en Moind. Moind est un dérivé régulier de *Modonium*, nom fourni par les titres du moyen âge : il en vient comme Oingt (Rhône), anciennement *Ioing*, vient d'*Iconium*, comme le nom commun, témoin, vient de *testimonium*.

D'autre part, Moind a été une station d'eaux minérales et possède encore des restes de thermes magnifiques. Ce lieu, s'il figure sur la Table de Peutinger, semble donc avoir droit à la vignette spéciale (un bâtiment carré, avec piscine intérieure) qui distingue ces établissements. Or, cette vignette manque en regard

du mot *Mediolano*, preuve ou du moins forte présomption qu'il ne s'agit pas de Moind (1).

Cette vignette accompagne, au contraire, le nom d'*Aquæ Segetæ*, station située à VIIII lieues gauloises de *Forum*, Feurs, sur la route d'*Icidmagus*. Ces deux conditions conviennent à merveille à Moind, et jointes à celle de posséder des eaux minérales, elles rendent son identification à *Aquæ Segetæ* des plus probables. Ainsi l'ont pensé Auguste Bernard, l'abbé Roux, L.-P. Gras, M. André Barban, M. Révérend du Mesnil, etc., et il paraît sage de s'en tenir à leur avis, en attendant qu'une inscription topique vienne mettre tout le monde d'accord. Nous avons espéré un instant tenir cette preuve épigraphique. Une plaque de marbre, trouvée à Moind, il y a quelques années, et conservée dans notre musée naissant, laisse lire AQVI... La fin du mot et le complément qui le suivait peut-être, ont été emportés par une malencontreuse cassure. On ne peut donc affirmer que ce texte contenait le nom *Aquis Segetæ*.

L'honneur d'avoir succédé à cette station a été revendiqué aussi pour Saint-Galmier. Comme Moind, ce lieu est sensiblement à VIIII lieues gauloises de Feurs ;

(1) La station de *Mediolanum* a donné bien du mal aux géographes. J'ai proposé, il y a quelques années (*Recherches sur la station gallo-romaine de Mediolanum*), de l'enlever à la route de Feurs à Roanne, dans laquelle il est absolument impossible de faire entrer les deux étapes de 24 et 22 lieues gauloises, soit ensemble 80 kilomètres, indiquées par la Table, et de la transporter à Miolan, sur la voie de Lyon à Roanne, exactement à 14 lieues gauloises de la première de ces deux villes. Dans le même travail, j'ai placé *Ariolica* entre la Paucaudière et Saint-Martin d'Estreaux. Je reproduis ces attributions avec plus de confiance, depuis qu'elles ont été adoptées par M. Auguste Longnon, dans son *Atlas historique de la France*.

comme Moind, il possède des eaux minérales qui ont été connues des Romains. Mais les bains découverts à Saint-Galmier, il y a une quarantaine d'années, et qui ont revu le jour récemment, ne peuvent, malgré l'intérêt qu'ils présentent, soutenir la comparaison avec les ruines grandioses des Thermes et des autres édifices publics de Moind. Ils sont dépourvus de tout luxe, et leurs dimensions sont modestes au point de faire douter s'il s'agit d'un établissement public ou privé. Les monnaies recueillies sur leur emplacement sont d'une basse époque. Enfin, circonstance qui paraît décisive, Saint-Galmier n'est pas sur la direction de Feurs à Usson, deux villes reliées entre elles par une route antique bien connue, la *Voie-Bolène ;* il s'en écarte même de plusieurs lieues, tandis que Moind est sur le parcours et à proximité de cette voie (1).

Je me résume. *Aquæ Segetæ* paraît être Moind. Mais, surtout, Feurs doit rester en possession de représenter

(1) On pourrait objecter que, *Modonium* étant le nom latin de Moind fourni par les titres du moyen âge (il paraît dès 1096), ce lieu n'est point *Aquœ Segetœ.* Mais la même objection s'applique à Saint-Galmier, que l'on croit s'être appelé jadis *Auditiacus*, d'après la légende du saint patron de cette ville (AA. SS., febr., t. III, p. 688). L'échange d'un nom latin contre un autre à physionomie également ancienne est un fait dont on connaît plusieurs exemples. Pour n'en citer qu'un seul, Vichy, l'*Aquœ Calidœ* de la Table de Peutinger, s'appelait *Viciacus* dès le VIIIe siècle. Ces substitutions de nom s'expliquent par la réapparition d'un nom primitif momentanément doublé d'un autre nom officiel, par une confusion entre les noms de deux localités contiguës, dont l'une a fini par éclipser l'autre, par une ruine totale, etc. Dans l'espèce, l'abolition du culte de la déesse Segeta et l'oubli relatif qui atteignit les eaux placées sous sa tutelle, suffisent à expliquer comment la dénomination antique est tombée en désuétude.

exclusivement l'antique *Forum Segusiavorum.* Je vous demande donc de repousser les prétentions contraires à notre vieille capitale, comme *la troublant en sa saisine, à tort et par forme de cas de nouvelleté*, pour parler le langage juridique de nos pères.

XI

DE L'EMPLACEMENT

DES

VILLES GALLO-ROMAINES

MEDIOLANUM. FORUM SEGUSIAVORUM. AQUÆ SEGETÆ, ICIDMAGUS, ARIOLICA, VOROGLUM

ET SUBSIDIAIREMENT

SITILLIA et POCRINIUM

Par le docteur F. NOËLAS

(Réponse à la 4e question)

La question toujours délicate de l'emplacement des villes Ségusiaves portée au programme et de quelques autres a toujours été obscurcie et rendue complexe :

Parce que leurs situations, leurs distances respectives sont solidaires les unes des autres;

Parce qu'on s'est fait des idées préconçues sans cesse modifiées et tourmentées savamment selon les travaux déjà parus;

Parce qu'on a trop travaillé sur autrui, sur les cartes, peu sur le terrain lui-même;

Parce que, ne trouvant pas de résultat satisfaisant, on est arrivé à douter de la véracité des chiffres des tables antiques;

Parce qu'enfin, préoccupé de l'emplacement du Forum

à Feurs qui est encore réservé, pour mesurer les distances on ne partait point d'une ville non contestée.

Or, la question nous a paru plus simple et plus claire, mais par une méthode autre et des moyens différents :

1° Partir d'un point fixe non contesté;

2° Au lieu de mesurer avec une rigueur plus ou moins mathématique la distance présumée d'une ville à une autre, déterminer une direction générale dans laquelle est comprise une localité intermédiaire que l'on sait avoir été assez importante pour justifier un angle très ouvert de la voie, comme le tracé de la carte de Peutinger nous l'indique assez bien;

3° Sur cette direction, voir un emplacement approximatif à la distance voulue dans le pays même et non cherché de loin; les courses, les séjours, l'examen critique des documents ont alors toute leur valeur;

4° Corroborer les recherches étymologiques que les travaux modernes ont précisées par la linguistique qui pénètre les origines et la signification des noms de lieux, les inflexions du langage;

5° Examiner si l'emplacement trouvé remplit les conditions essentielles : distances détaillées avec correction des mesures; conditions religieuses, civiles, militaires, administratives et autres comme thermes et marchés.

Ce n'est pas que nos devanciers n'aient employé une ardeur et une science patiente, les anciens archéologues s'y sont épuisés.

Un ami, dont l'éloge n'est plus à faire, dans la recherche de Médiolanum et d'Aquæ Segetæ, s'est illustré par une théorie séduisante, la précision des détails et la connaissance des terriers, ne laissant de doute qu'en raison de l'emplacement non assuré d'une de ces villes.

C'est ce qui a porté un autre savant bien connu et apprécié, dans ses études sur les voies antiques par les hôpitaux du moyen âge établis sur leurs parcours, à jeter un point d'interrogation sur le système, et chaque travailleur s'est rangé à l'une ou l'autre opinion ; de sorte qu'on a senti la nécessité de remettre la question au programme. Nous espérons que notre méthode sûre, indépendante et nouvelle, prouvera que cette question n'est point si décevante.

DIVISION DU TRAVAIL.

1° On met hors de conteste l'emplacement de *Roidomna* à Roanne : c'est là le point fixe dont nous partirons. Les aboutissants incontestables aussi sont *Lugdunum* au sud-est et *Augustonemetum* à l'ouest.

2° Soit *deux lignes ou directions générales* où nous devons trouver les villes recherchées avec celles qui s'y rattachent subsidiairement, comme *Aquæ Segetæ*, *Icidmagus* d'un côté, *Sitillia* et *Pocrinium* de l'autre.

A. Ligne de Lyon.

La Table de Peutinger donne sur la même ligne *Roidomna*, *Mediolanum*, ceci a été bien établi. *Forum S.* et *Lugdunum* le sont aussi avec les inflexions *ordinaires* et non des traits plus mal conduits qu'ailleurs (1).

Donc, ne rien changer à la carte ; nous n'avons pas la préoccupation de Feurs, mais du *Forum ;* l'exemple d'un chiffre, reconnu exact (à la bibliothèque de Vienne)

(1) V. Durand, *Recherches sur le Mediolanum*, p. 54. L'idée est venue à cet auteur, que la route était peut-être dans la direction de Lyon et non de Feurs, c'est la vérité, et il a prouvé qu'il faut chercher *Roidomna* et *Mediolanum* sur cette ligne.

pour cette route même, montre qu'il faut être avare de corrections.

La connaissance des routes rapproche ou éloigne les localités d'une manière bien inattendue; les suivre au plus près mène aux découvertes, on s'aperçoit ensuite que les rares documents antiques sont justes (1).

Si donc Lugdunum est l'objectif de la route de Roidomna par les deux villes intermédiaires, nous devons en étudier la direction générale qui est rendue double par le massif difficile des montagnes de Tarare.

Une branche passe de la vallée du Rhins dans celle de la Valsonne; nous pourrions l'appeler *la voie de l'Océan*, parce qu'elle emprunte partie de ce tracé par Agrippa et qu'ensuite la Loire la continuait, pour ainsi dire, par sa navigation.

L'autre branche remonte la vallée du Gand, presque parallèle au fleuve, pour tourner les montagnes à droite et pénétrer dans le haut de la vallée de la Brévenne; on doit la nommer *Sayette*, de l'antique route que le commerce phénicien, et plus tard les Rhodiens et les Phocéens de Massalia, ont tracée pour passer du Rhône au point où la Loire devenait tout à fait navigable, c'est-à-dire au port de Roanne; elle continuait *la voie Viennoise* (2), recevant le *chemin de Condate*, qui devint Lugdunum.

(1) Comme dans toute carte, toute copie, la justesse est relative, un nom peut être mis pour un autre comme *Garumna fluvis* pour *Liger*, alors l'idée du fleuve local doit l'emporter. M. V. Durand a eu la gloire de fixer, par les recherches qu'il a fait faire sur l'original, le chiffre de XIV lieues entre *Roidomna* et *Mediolanum*, et de démontrer que ces deux stations sont sur la même ligne comme *Ariolica*, *Voroglo* et *Lugdunum*.

(2) V. Guigue, *Recherches sur les Voies antiques du Lyonnais*,

1° Première branche de la ligne de Lyon.

Mediolanum. — Un emplacement à la distance, près de 22 lieues gauloises, de *Roidomna*, se trouve au-dessus d'Amplepuis, au pied du mont Mône, sur le plateau de division des eaux du Rhône et de la Loire, *à Mioland;* l'étymologie est fixée sur ce nom depuis longtemps, la linguistique nous le montre commun à plusieurs peuples comme ville du milieu, lieu de réunion des Conseils, centre religieux. Celui-ci appartient sûrement aux Ségusiaves, puisqu'il est entre les trois sections de leur territoire : Forez, Beaujolais et Roannais, sur la limite même, (le bourg d'Amplepuis appartenait au *Pagus Rodumnensis*).

Les attributions civiles du conseil sont justifiées par les *Cromlech*, ou cercles des Salles, près Ronno; la légende y place les ruines d'une ville qui s'étendait au-delà de Mioland, *capitale* des montagnes.

Les conditions religieuses réclament *la source sacrée* du Bouillon dans l'enceinte de la *Pierre-Folle; l'église des Fous* ou *Cella* (aula, salle) peut être consacrée à Mercure, dieu des Mediolanum (1), le *Balichal*, sommet couvert de blocs noirs qu'on dirait avoir subi l'action

à l'article de Saint-Symphorien-le-Château, voie de Saint-Symphorien-d'Ozon, par Riverie, Givors.

La Sayette a été étudiée savamment par M. Chaverondier qui, le premier, en a fait ressortir l'importance au moyen âge; elle sert de limite au Forez et au Beaujolais; son histoire et son trajet dépendent de la question des voies romaines, mais nous pouvons dire que son nom rappelle directement son origine phénicienne.

(1) Hercule autant que Mercure, voy. *Ancien Forez*, année 1885, par M. Révérend du Mesnil.

du feu en l'honneur de Bal-Bélenus (1) ; le Pilon, où était un arbre-signal, la *Pierre-Fitte* aussi.

Le mont *Mone* et le *Monet* (mons munitus), couronnés de *gals-gals* que nous appelons *chirats*, de murailles à pierres sèches écroulées, et le *Cré du Châtelard ;* les terrasses mêmes de Mioland, du côté de la vallée du Ransonnet, Mont-Chervet, Rochefort, complètent l'établissement militaire.

Les distances détaillées se mesureraient de Roanne par Naconne, Regny et Thisy, trois centres romains importants à desservir sans sortir de la direction et dans un angle ouvert. La vallée est facile ; la route encore suivie à peu près par les voituriers de terre de Régny, qui nous l'ont enseignée sous le nom de la *Lyonnaise ;* elle ne monte bien que derrière Amplepuis, évitant tous les mauvais passages de Tarare. La seule difficulté aurait été le torrent du Rhins (2), aux crues subites, qu'il faut passer bien haut sous Thisy et une autre fois plus bas que l'Hôpital Pierre-Fortunière. Cette difficulté, augmentée de celle du Gand, du double lacet du vieux Rhins à l'Hôpital, subsiste par le *compendium* de la montagne qui est devenu pourtant, à un moment donné,

(1) V. Melville Glover, *Monuments préhistoriques des environs de Tarare.*

(2) A l'époque romaine et au moyen âge, le Rhins faisait un tour brusque et dangereux sous l'Hôpital ; on en voit encore le cours sous le nom du Vieux-Rhins, et il est figuré sur Cassini ; il s'est redressé lui-même dans une crue. Le pont antique dont on voit les débris plus bas évitait ce lacet ; la culée de droite et la chaussée existent encore sur une base de 12^{m}, et pavées ; mais la construction en pierre du pays, sans appareil régulier, seulement en moellons échenillés, dressés avec chaînes de pierre, ne fait pas remonter ce pont au Ier siècle de notre ère. V. *Description des voies romaines découvertes en 1884.*

la route de poste, l'autre restant route d'étapes. Enfin, nous signalons pour la première fois les ruines inconnues, immenses, du *Pont-Mourdon*, sur cette voie, à 800 mètres en aval de l'Hôpital, au-dessous du Vieux-Rhins, ce qui légitime le choix de cette route.

Son tracé précis est connu, mais les vestiges du pont ne la font pas remonter au premier siècle, celui de Peutinger. Parallèlement à quelques centaines de mètres au nord, à un gué de la rivière, vis-à-vis les carrières du Bas-de-Rhins, aboutit une très antique route de Thisy, plus étroite, droite et pavée, qui continue directement le *chemin ferré de Commelles* auprès de Parigny, il vient de la Sayette, qu'il a suivie depuis le port de Roanne (9 kilomètres) ; c'est le trajet véritable par Marvallin ; il rejoint l'autre au Cré de Chézy (Vieux-Pradines), passe au-dessus de Naconne (du Rhins à Naconne 7 k. 920), au Bois-Dieu de Régny (3 kil.) et s'en va à Thizy par la Goutte de Combre et Pontille (9 k. 600).

Sous Thisy, la route passait à Bancillon, où sont les ruines du pont de *Masilles* (Maceriès), remontait entre Amplepuis et Ronno par la chapelle Saint Léger et *Fortunat* et Mioland (13 kil. 800). Total 43 kil. 320, manque 5 kil. 564, qu'on pourrait retrouver près de Roanne, en passant au pont de Villeret (1), créé pour suppléer au gué souvent impraticable (on trouve 1 kil. de plus par le Pont-Mourdon).

Du côté de Valsonne, en avant du Pilon, on voit une trifurcation de routes, celle de Mioland par le Videris,

(1) Pont romain mentionné par erreur sous le nom de Cuchères et étudié avec les voies romaines ; il a fait l'objet d'une question du programme de la dernière excursion de *la Diana*.

celle de Ronno par les bois des Molières et une autre de crête, allant par la Chapelle, rejoindre à la Villette de Saint-Just, la Sayette; elle a traversé le compendium de Tarare, de sorte qu'on pourrait dire que Mioland est presque sur ce compendium, et que le chemin par Valsonne, plus antique, conduisait les voyageurs sur le haut de la montagne, où ils avaient le choix de prendre par Lay ou par Thisy, pour descendre à Roanne.

Cependant nous abandonnons ce *Mediolanum*, parce qu'on ne trouve la distance que par des détours réitérés; que les vestiges, sur cette hauteur, ne nous semblent pas constituer un oppidum, et parce que si nous trouvons XIV lieues gauloises (31 kil. 108) au point où nous plaçons le *Forum* (par une coïncidence surprenante), cela nous détournerait de cette branche de la direction lyonnaise, aucun terme n'y répondant plus, et nous ne connaissons pas la moitié de la route pour y arriver (1).

2° Seconde branche de la ligne de Lyon.

1° STATION DU MEDIOLANUM S. PRÈS LA DIGUE DE PINAY ET LE CRÉ-DU-CHATELARD. — Logiquement forcés d'adopter la seconde branche de la direction lyonnaise, suivons la *Sayette* qui nous est exactement connue par l'ancienne limite du Forez et du Beaujolais ; bien qu'elle ait plusieurs rameaux, elle ne passe pas à plus de 3 kil.

(1) En effet, où placer à distance le Forum ? Quelques archéologues voyageurs le placeraient à Pontcharra même, où M. V. Durand met la station de *Mediolanum ;* mais ne serait-ce pas là, sans calcul des distances justes, une confusion de lecture, Feurs pour *Mediolanum* que nous avons entendu prononcer ?

d'une ville antique importante, *Lay*, que, suivant notre méthode, il ne faut pas négliger; un de ces rameaux nommé *la Petite-Sayette*, passe même par cette ville : de plus, elle rencontre à la Villette, sous Saint-Just-la-Pendue, une des grandes voies de Lyon en Auvergne qui la relie à un emplacement célèbre, près de la digue de Pinay, à 10 kil. en ligne droite.

Sur cet emplacement, nous trouvons deux fois le nom de *Mollon* et de *Moilon* (le premier nom d'homme), le second figure sur Cassini près de Rives (1); la linguistique et l'étymologie trouvent le Médiolanum dans cette forme, aussi bien que dans celle de Mioland; c'est le point milieu du cours de la Loire considéré comme fleuve ségusiave.

Si la distance de Roanne paraît trop courte au premier coup-d'œil par les routes modernes ou les compendiums anciens, le tour par Lay suffit à combler la différence.

1° De l'oppidum pris vis-à-vis de la digue, on suit le vieux chemin de *Cisso ad Taratrum* par Saint-Marcel jusqu'à la Villette (10 kil. 500); puis tournant au nord-ouest, on suit *la Grande-Sayette* jusqu'à Ratille (2), où prend *la petite*, en ligne de crête, entre Maroilles,

(1) Commune de Pinay (Loire).

(2) La garde de Ratille, commune de Croizet, nommée dans le traité de paix des sires de Beaujeu et comtes du Forez; on y signale beaucoup de vestiges antiques; à Maroilles, ce sont de vastes souterrains maçonnés que l'on regarde comme les magasins-dépôts des anciens *marchands du Rhône* phéniciens? A Ronfins, qui devint une commanderie du Temple, on a trouvé des sépultures gallo-romaines par incinération, des inhumations dans la terre avec torques de bronze; des armes burgondes, scramasaxes, etc., dans des fosses creusées dans le tuf ou gore, et les sépultures des chevaliers.

Ronfins et Croiset, pour passer le Gand vers Ruisse, monter à droite du bourg Saint-Symphorien jusqu'à Lay (12 kil.), d'où un compendium par Naconne, Pradines, pouvait mener à Roanne ; la Petite-Sayette conduit par les bois des *Mariniers* à Neaux (Portail et Vivre), puis en ligne de crête par les bois des *Maures* à l'Hôpital-Pierre-Fortunière, monte par Chevalon et la Goutte-de-Mordon, *le bois des Portes* à la Blonière-Saligny (commune de Parigny), près d'un centre gaulois fortifié, *Prévodun* (Prevodunum) (14 kil. 400), pour y retrouver la *Grande-Sayette* et descendre avec elle par les limites sur Commelles et Vernay, la Goutte-de-Bonne et Varennes, au grand gué de Roidomna (9 kil. 600), soit 47 kil. (rig. 46 kil. 980), chiffre le plus rapproché de 22 lieues gauloises (48 kil. 884) (1).

(1) Voici les points où nous avons reconnu la voie antique de Mediolanum par Cisse : Clavaux ou Cré-de-Labe, Les Pauvres, La Plain, Le Pin-qui-Danse, Saint-Marcel, chez Liange, Biesse, Métranges de Saint-Just-la-Pendue, Villette-de-Sainte-Colombe ; en retournant, La Chapelle-Saint-Just, Ratille près Chaussères, Ruisse, Saint-Symphorien, moulin du pont de Gand.

Le bois des Maures sur la montagne de ce nom fait partie de la forêt de Loyette ; il est bordé, du côté du midi, par une voie antique, la petite Sayette, longée par un chemin ou fossé gaulois à sa droite et différente du chemin français qui passait en bas aux Étivaux. La petite Sayette franchissait le Gand seul et non le Rhins au-dessus de l'Hôpital ; nous signalons aussi pour la première fois les restes bien visibles du pont de Sayette, dans le jardin de l'adjoint et sous la maison opposée, étroit, plusieurs fois réparé, mais ayant conservé des restes romains bien constatés. A Chevalon, Saligny (à son point de rencontre avec la grande), La Blonière, Prévaudun, nombreuses antiquités ; Forestier-sur-Commelles, Galinières, limite de Vernay ; Les Arnaud, Crase-de-Motet, Varennes et l'ancien port dans les marais de Varennes.

Un double oppidum entoure l'emplacement sur la rive droite de la Loire, au niveau de la digue : l'un, *le Cré-du-Châtelard*, a été décrit, il y a longtemps, par M. Coste (1), et depuis étudié dans ses moindres détails par MM. V. Durand et Chaverondier, qui y ont reconnu une place forte gauloise avec ses murailles de pierres et de bois (more gallico), des poteries, depuis le vase apode à anses percées jusqu'au vase peint de l'art gallo-étrusque. Ces savants courageux font attendre leur publication, mais ils ne placent pas là le *Mediolanum;* l'autre moitié occupe le plateau de Moilon et de Rives dans l'isthme formée par la Loire, au saut de Pinay et la gorge de Rémur ; on y voit un terrassement énorme dominant le fleuve et le passage de la Vourdiat, d'où l'on monte par une voie *pavée et marginée* au réduit de *Colevras*, poste romanisé, taillé dans le roc, avec ses fossés, ses vallums, son puits bien conservés, non loin d'un menhir, *la Pierre-Prouzin*, et de plusieurs tumulus avec des vestiges de maisons, murs, aires battues, poteries, etc., dans les terres de Moilon.

Au voisinage est le Puy-Bayard, montagne près Félines, où l'on verrait un poste, suivant une tradition confuse, un quartier éloigné de la cité militaire. Tout le plateau de Félines, au reste, est fortifié.

C'est bien la même ville, quoique coupée par quatre

(1) Coste, *Description de plusieurs emplacements d'anciens camps près des bords de la Loire,* 1862. Cet endroit remarquable a été souvent visité; mais personne ne peut aller sans indélicatesse sur les brisées de MM. Chaverondier et Durand qui s'y sont établis pendant un mois laborieux et pénible et y ont développé beaucoup de science ; nous en parlons à un point de vue nouveau et n'y bornons pas le *Mediolanum* dont ce n'était que la citadelle.

petits ravins ; les établissements civils au milieu, à Chézeau *(Casalia)* et à Labbe ; les forts, au Châtelard et à Colevras, sur une étendue de 3 kilomètres, sont toujours reliés par des ruines et une suite continue de substructions (1).

Ce centre était bien *le Champ sacré du Milieu ;* une source, encore renommée pour les maladies des yeux, sort près du Châtelard ; l'idole d'un veau d'or fabuleux est enfouie sous le Cré ; à Labbe, des enceintes carrées, bâties de grosses briques poreuses faites de lave et d'argile brûlée, passent pour les ruines d'un temple du *Dieu-du-Feu ;* la Pierre plantée complète ces indications religieuses (2).

La position stratégique est formidable, dominant la Loire, commandant les routes : l'aboutissant de *la Bolène*, la voie d'Auvergne à Lyon, le chemin des *Mariniers* et celui des *Forgerons*, venus de Feurs, et les approches de *la Sayette*, dont ces chemins sont les annexes, sans oublier lé *Pont Antique*, englobé dans la digue, un des principaux passages de la Gaule.

Tel est le *Mediolanum Segusiavorum* tant cherché !

(1) Ce *Mediolanum* disparu a donné naissance aux villages gallo-romains voisins de Morand, Clavaux, à la ville de Cys, de *scindere, scissus* (coupe ou front de forteresse, *scindere vallum*, clôture de haies, etc.); au moyen âge on disait Saint-Marcel-de-Cys, ville qui fut remplacée par Neulise (nouvelle Alise, dans le sens général de forteresse) *Noallisia*, *Nullisia* qui offre partout des vestiges antiques, des fortins ; il est difficile de savoir quand le Cré-du-Châtelard et Rives furent abandonnés.

(2) *Mediolanum* viendrait, d'après certains auteurs, de Maid (*Maia*, déesse mère, et *lau* temple). V. Melville Glover. *Monuments préhistoriques de Tarare.* — Paul Bial. *Oppidum, chemins, habitations de la Gaule.* — Révérend du Mesnil. *Ancien Forez.* 1885.

Toutes les conditions y sont remplies ; il est à remarquer : si l'on tire de l'ouest à l'est une ligne par le travers de ce poste, on rencontre les deux ou trois points qui y auraient des prétentions, Amions, Miolans de Pontcharra. Mioland d'Amplepuis qui n'en est pas très loin, preuve qu'il fallait chercher la ville à ce niveau du territoire ségusiave ; les beaux travaux de M. Chaverondier sur Amions (1) nous ont longtemps séduit, mais la station nous paraît trop excentrique avec le défaut capital de compter les distances de Feurs qui est controuvé, tandis que dans le trajet de la Sayette le pays du nord-ouest au sud-est est coupé en deux parties égales.

STATION DE FORUM SEGUSIAVORUM. — Des rapports inattendus de *Mediolanum* et de la voie de Sayette résulte cette observation que cette route se dirige forcément vers le *Forum-Seg.*, ville placée à la suite, sur la table et les itinéraires antiques et par conséquent vers *Lugdunum ;* c'est son objectif puisque *Lugdunum* a remplacé Vienne comme capitale des Gaules.

Dans la direction de Lyon, à la distance approximative de 14 lieues gauloises, est une région où les géographes (2) ont pressenti l'existence d'une des villes

(1) V. A. Chaverondier. *Inventaire des Titres du comté de Forez*, Roanne, 1860. Des notes fort remarquables par leur érudition accompagnent tout l'ouvrage et donnent particulièrement en cet endroit un aperçu fort juste de distances du côté de Feurs et de Roanne. Il nous semble que relativement au pays entier ce point est très loin du centre et des Ségusiaves, des rives de la Saône et du Rhône. Appendice, p. 536 et suivantes.

(2) Nous ne détaillons pas les opinions des géographes sur tous ces points et celles des auteurs distingués qui ont fait des

dont l'emplacement est recherché aujourd'hui (Mediolanum à Haute-Rivoire, l'abbé Jolibois; à Meys, d'Anville; près de Bressieux, Fortia d'Urban; Forum à Saint-Symphorien-le-Châtel, Guigue, baron de Rostaing; à Farnay, Valkenaër). On y remarque dans la commune de Saint-Laurent-Chamousset, aux sources du Pont-Lyonnais, affluent de la Toranche, à 3 kilomètres de la Bourdelière, station de poste bien connue sur la voie d'Aquitaine, sur les anciens confins du Forez et du Beaujolais un plateau signalé au loin par le Cré du Pin de l'Ermite, comprenant Cély, Chazeau, la chapelle de Saint-Bonnet (ancienne paroisse abandonnée), et le lieu dit le camp ou *cour du roi* où le peuple trouve une ville antique des plus grandes, traversée par la voie romaine, dont les traces sont bien connues sur le territoire jusqu'au treyve de Chambost-Longesseigne : ce sont les *Places de Fore* (1).

Dans ce nom même, joint à celui de Places, l'idée est

recherches sur la ville de Feurs : on a disserté comme sur une assertion invulnérable et des gloses se sont établies sur les termes *Forum* ou *Forus*, à cause de la forme actuelle du nom; le *portus Fori*, rend bien compte de cette terminaison et *Portus* et *Forus* sont équivalents en linguistique. C'est l'emplacement de ce Feurs, hors de toutes les distances de Lyon (24 lieues gauloises au lieu de 16) qui égarait toutes les recherches. Dans l'antiquité comme de nos jours, en pays maritime, il n'était pas rare de voir les capitales situées dans l'intérieur, avoir leur port assez loin (Athènes, Rome, à Ostie, etc.), par nécessité politique ou stratégique. L'importance prise par *Lugdunum*, celle du port de Feurs firent sombrer les Places. Saint-Symphorien hérita du reste au moyen âge; les recherches de M. Guigue sur ce pays en font bénéficier Saint-Clément au commencement ou plutôt les Places.

(1) On trouve les versions de Faure (Cassini) Fourou, Forot, Fori, Fauray.

tout entière : foires importantes restées aux localités environnantes, Villechenève, Grésieu-le-Marché, Saint-Symphorien, c'était le point où la voie marchande viennoise du Rhône à la Loire rencontrait la Sayette et le chemin lyonnais ; le Foirail ou champ des foires dominant. Mais ce marché ancien primitif avait son port d'embarquement sur la Loire, *à Feurs*, ce qui est démontré sommairement ici par la dénomination de *Vie-du-Port* bien spéciale, la dépendance des Places de la châtellenie de Feurs, des rapports analogues de Grésieu-le-Marché avec la ville, l'habitude des anciens voituriers foréziens de relayer ou de transférer leurs fardeaux sur d'autres voitures aux Places, et autres particularités.

Ainsi se trouve expliquée simplement la difficulté de plusieurs *Forum* ou d'un transfert de cette station dont le nom est plus qualificatif que topique ; naturellement à l'époque romaine, ce port finit par avoir tous les établissements publics dont nous voyons les vestiges. inscriptions, mosaïques et faire oublier la ville-mère.

Reprenant les distances qui séparent *Mediolanum* du vrai *Forum* (nous comprenons bien comment le port se trouverait trop rapproché de Roanne), nous avons à la Villette, sur la grande voie, 10 kil. 500, puis par Sainte-Colombe, Echausieux, à Videt près Violay, toujours sur la Sayette, 7 kil.; enfin, par la grande charrière de Panissières, le Treyve, Chambost, nous atteignons 12 kil. 300 ; ce qui fait, corrigé : 30 kil. 800 au plus près de 31 kil. 108, 14 lieues gauloises demandées (1).

(1) Il y a une route parallèle par Montchal, Châtelard-de-Sainte-Agathe, Montmain, L'Horme, Néronde, Saint-Marcel, plus courte et accidentée; une autre par Saint-Amand, Milliard, Cot-

Nous n'avons pas à détailler les 16 lieues, 35 kil. du parcours de *Forum* (les Places) à *Lugdunum*, par Brussieux de Bessenay, Saint-Bonnet-le-Froid (1).

Un grand concours de voies avait lieu aux Places. Celle de Pontcharra par Montrottier : la moins connue répondait à peu près à 14 lieues de Mioland d'Amplepuis ; la ligne de crête, par les Sauvages, le col Bourru et la montagne de Boussivre, ne peut être la route praticable de Roanne à Lyon ; nous avons noté la Sayette et la Viennoise, marquons de son nom spécial *la Vie-du-Port* (2), le chemin par Essertines, Jas, Salt-en-Donzy, jalonné ainsi : la Chartière, Tour-Ponchonnière, Croix-des-Rameaux, Essertines, Viard, suivant la vallée de Loyse et un peu différente de la route par Saint-Martin-l'Estra, qui est la voie d'Aquitaine ; la bifurcation est aux Places.

Les antiquités abondent sur l'emplacement et autour des *Places du Forum*, au Prat, à la Conche ; les eaux minérales ou thermes bien connus (3), à Chambost,

tances-Saint-Roch, Rosier, Guédonières, Réant, Néronde, La Ferrière. V. Vachez, sur Néronde.

(1) Les reliques de saint Bonnet, arrêtées sur la route d'Aquitaine, ont donné son nom au village de Saint-Bonnet-le-Froid.

Sur la même route, Saint-Bonnet a remplacé le nom du Forum aux Places ; c'était la paroisse primitive avant Saint-Clément encore portée sur Cassini ; on y faisait, comme à Villechenève, une procession pour la guérison des Possédés, dans une autre chapelle à la bifurcation de la voie sur Saint-Galmier (ch. Saint-Roch), voie d'Aq. S. à Icidmago. Saint-Clément qui a conservé le même surnom des Places est demeuré chef-lieu de commune et paroisse.

(2) La vie du port, désignée ainsi par les vieux paysans de l'endroit.

(3) De très anciens rapports entre les seigneurs de Roannais et ceux de Chambort-Longesseigne existaient depuis le XIIe

furent exploités par les Romains ; un sanctuaire vénéré, la chapelle Saint-Bonnet et jadis pèlerinage pour les enfants infirmes, des établissements militaires tout autour ; le camp du Roi, Chamousset, Pin-Bouchon, la Colonge, le Vingtin complètent l'ancien oppidum.

STATION D'AQUÆ SEGETÆ, A SAINT-GALMIER.— Du *Forum*, la route de la direction Revessio par Icidmagus est différente de la *Vie du port*, et si l'on admettait Moingt comme *Aquæ*, la situation et les distances seraient hors de cette direction (1). Nous trouvons sur son passage un emplacement vers Saint-Galmier (2), à 9 lieues gauloises, environ 20 kilomètres.

Le nom ancien était *Auditiacus*. La linguistique nous révèle que c'est un nom qualificatif de même valeur et signification gauloise que le romain *Aquæ Segetæ : Au* Ave (3), une forme qui vaut aqua (l'onde). *Diti*, surnom du dieu des richesses souterraines Plutus et de Pluton, dieu de l'enfer, toujours accompagné de la fille

siècle, nous n'en avons pu deviner l'origine ; les Gouffier éteignirent cette dette ou rançon dont il est fait mention expresse dans leurs livres de recette ; peut-être venait-elle des guerres entre les sires de Beaujeu et de Forez, qui eurent lieu en Roannais dans les plaines d'Ouches près Saint-Maurice et Roanne.

(1) La direction dans laquelle on doit chercher *Aquæ Segetæ*, est la même ligne que *Icidmagus* et ne souffre pas un emplacement fort éloigné de cette direction, déterminée rigoureusement par *Revessio* (Saint-Paulien).

(2) Saint-Galmier a souvent été proposé pour cette station et conserve ses partisans ; nous renvoyons aux auteurs pour plus de brièveté.

(3) Zeus, *grammaire celtique ;* Heuzé, *Étude sur la classification des noms de lieux.*

de Cérès ou *Segetæ* des moissons ; voici, certes, une preuve irrécusable et bien inattendue.

Les distances raisonnées sont justes (1) par : Meys et Haute-Rivoire, 19 kil. 600, chiffre très rapproché de 19 kil. 998 (9 lieues) ; la route romaine y a encore de nombreux vestiges.

On a objecté que Saint-Galmier ne montrait pas des ruines aussi importantes que Moingt : l'existence des Thermes à l'époque gallo-romaine est prouvée, non-seulement à la Font-Fort, mais les recherches des sources modernes ont mis au jour d'autres travaux (2) ; plusieurs points du territoire sont couverts de débris et de substructions, depuis la gare du chemin de fer et la rive droite de la Coise, au niveau du soi-disant pont romain et le long du ruisseau des Trois-Croix, et vis-à-vis sur les hauteurs de Chantemerle et de la Prébende, plus bas sur le Volvon.

Station d'Icidmago a Cusson. — Au-delà d'*Aquæ Segetæ*, Usson en Forez représenterait, d'après l'opinion dominante des archéologues de la Haute-Loire et de la Loire, l'antique *Icidmago ;* nous craignons, avec plusieurs autres, que le trajet de la Bolène, le pont Impérat et la ligne de Moingt aient fait fléchir en même

(1) Les distances sont prises d'un certain pont qui passe pour romain, sur la Coise, en amont de la ville, le *Pont-Gavet*. Pont-Gavet, Chantemerle, Clavaux, Belle-Croix, la Roullière, Venet, Viricelles, Meys, l'Hôpital-Virigneux, La Boury, Haute-Rivoire, Grand-Chemin, Chezeaux-du-Forum.

(2) V. Greppo, *Eaux minérales de la Gaule* et les auteurs sur Saint-Galmier. Des aqueducs ou conduits, débris de piscine en béton, tuiles en ciment pressé, etc., auraient été rencontrés dans les travaux modernes et tout récents.

temps les distances et la vraie direction sur Revessio (St-Paulien). D'Usson à Moingt, il faut 16 lieues qu'on a réduites à XII.

D'Usson à St-Galmier, malgré les assertions contraires, il y a 37 kil. en ligne droite, avec la correction, plus de 44, chiffre trop fort, et fût-il exact, que devient la vraie direction? Pourquoi ce contour bien inutile au-delà de Saint-Bonnet-le-Château? La direction sur Revessio est celle qui est à peu près parallèle à la vallée de la Loire, le chemin naturel par lequel le *Castrum Vari* est aussi bien servi (à peine 9 kil. de cette route).

Dans cette ligne, on remarque un emplacement aux environs de Bas-en-Basset sur les derniers contre-forts des montagnes de Saint-Bonnet, à la distance voulue, à Cusson, une des trois sections de la commune de Saint-Hilaire-la-Valmite, au centre d'un pays hérissé de camps et forteresses et sur une voie matériellement déterminée.

Le nom de *Cusson* vient de *Icidmago*, au même titre que son rival (la linguistique retrouve dans la lettre *c* une aspiration souvent jointe à l'*u* et correspondante au radical). Ici tout est donc bien régulier, même la forme intermédiaire *Cucom* (1).

Les distances raisonnées depuis Aquæ Segetæ sont ici données exactes pour la première fois par la route de Saint-Galmier au Pont-Saint-Rambert, de là passant au voisinage de la cité d'Essaloire (2) et pouvant desservir

(1) V. Durand, *Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez* et autres travaux. V. le baron de Rostaing, *Voies romaines des Séqusiaves*, pages 13 et 14. L'inscription d'Usson ne relate pas son nom de ville.

(2) Oppidum des Ségusiaves sur la frontière des Vellavi, près

Essumain de Saint-Victor, où on a placé (1) la station d'Aquæ S. à cause de sa fontaine minérale, à Gourgois près Saint-Maurice, chef-lieu d'un petit pagus à la portée de Saint-Bonnet-le-Château, puis près de Roziers-Côtes-d'Aurec; enfin Cusson à 36 k. 200 corrigés, chiffre très rapproché de 37 kil. 773, XVII lieues gauloises.

Le territoire même recèle d'importants vestiges gaulois et romains, substructions à fleur de sol, muretins à compartiments, débris de tuiles, poteries, notamment entre les trois enceintes du Bevey, la Terrasse et Montméat, distribuées autour du *camp du mont Malorum*, au-dessus du manoir féodal de Rochebaron ; de ces hauteurs a roulé, jusque dans le lit du torrent de Saint-Julien-de-Bas, une sorte d'idole de granit, ornée en plat relief d'une tête de vieillard barbu et d'une femme sur l'autre face du bloc. Bas lui-même, centre du pays de Basset, nous a présenté des stations préhistoriques à silex, une cité moitié lacustre au bord de la Loire, une riche villa romaine (2), des fabriques de céramique, des tumulus, un camp à Labiec, etc. Une base arrondie de colonne milliaire, trouvée à Cusson, a été transportée sous le nom de *Pierre de la Justice*, sur la place de la paroisse de Saint-Hilaire (autrefois *Rotariæ*, Rosière) ; mais elle a perdu son fût gravé, que nous

de Chambles et de Saint-Rambert, décrit par M. Révérend du Mesnil. *Ancien Forez*. 1883, étudié par MM. Philippe Thiolière, Chaverondier, etc.

(1) Essumain, près de Saint-Victor. D'Anville, qui trouvait une ressemblance dans la position et y devinait la direction normale, la forme du nom commence à rappeler Icidmagus ; les distances ne coïncident pas.

(2) Décrite par l'abbé Theillière, *Études historiques sur le canton de Bas-en-Basset*.



espérons retrouver avec l'inscription sur la route de Cusson par Bas, qui franchit l'Anse (limite antique du Forez), un peu au-dessous de l'embouchure de l'Andrable, sur les ruines d'un grand *pont romain*, en avant du village de Mauzac, pour aller derrière la chaîne volcanique de *la Madeleine* et des montagnes de Retournac (la Reine-Blanche) gagner Revessio (Saint-Paulien), à 14 lieues, 31 kil., mais nos recherches ardues ne sont pas allées plus loin.

B. Ligne de Clermont.

D'après la table de Peutinger, une seconde direction générale prenant *Roidomna* comme point fixe tend à *Augustonemetum*, capitale des Arvernes qui touchaient les Ségusiaves au nord-ouest, une chaîne de montagnes élevées entreposées, d'où cette direction devient aussi double : franchir l'obstacle par une faille de l'orient au couchant, ou contourner les hauteurs.

Quel que soit le trajet, de l'avis de tous les archéologues, deux villes intermédiaires à distances fixées entre elles et avec les points de partance et d'arrivée : *Ariolica* et *Voroglo* sur la même ligne.

STATION D'ARIOLICA. — La direction de la faille, actuellement parcourue en partie par la route de Thiers (de Roanne à Saint-Just-en-Chevalet), conduit à la Roure et à Vollore, puis Vertaizon (1) au premier de

(1) Walkenaër plaçait *Ariolica* à la Roure, *Voroglo* à Vollore puis Vertaizon (Puy-de-Dôme) pour aller à Vichy. — A. Bernard, place *Voroglo*, à Vollore.

ces noms, il y a déjà beaucoup trop de distance ; force nous est de quitter ce moyen.

Le contour de la région montagneuse devient forcé, si on néglige les compendium tel que le *Chemin-des-Soldats* qui ne passerait qu'à Vichy ; mais peut-on être obligé de même à tourner au nord, au loin, bien au-delà du pied des monts entre Loire et Allier jusqu'à un Voroux (Varennes), que les archéologues du Bourbonnais, et après eux les autres, ont accepté pour *Voroglo?* Peut-on être obligé de venir passer très près de Vichy, dans sa banlieue pour ainsi dire, afin de revenir sur cette ville par une pointe suraiguë ? Il n'y a pas obligation, ni raisons topographiques, ni raisons stratégiques qui en dépendent, et si une carte à grande échelle dissimule un peu le tour immense que le chemin de fer ne *fait pas lui-même* (1), la connaissance du pays se récrie bien haut.

Encore moins peut-on admettre l'écart jusqu'à la Loire, où est Avrilly, car aussitôt les distances avec *Roidomna* et Voroux de Varennes n'y sont plus ; la formation du nom n'est plus régulière. Cependant aux recherches anciennes s'ajoutent de plus récentes, dues au curé de Luneau, forézien qui habite ces contrées : il place *Ariolica* à la chapelle Saint-Didier de Bozolc (Basilica), ou Saint-Fiacre de Folli (d'Arfolli), dans une paroisse abolie à *Luny*, près Avrilly, le Bouchaud et

(1) En effet, le chemin de fer ne va que jusqu'à Saint-Germain-des-Fossés et son détour ne peut compter qu'à partir de la station d'Arfeuilles ; c'est donc cette pointe extraordinaire, cet angle dont la mesure n'a pas plus de 18 kil., qui est inutile et qu'il faut supprimer. L'importance d'*Ariolica* et de *Voroglo* sont plus considérables que celle du pavé de Voroux par leur situation et même leurs vestiges.

Bourg-le-Comte et la croix de *Varennes*, de *l'Orme des Boïens*, sur la voie nommée *la Rue ;* plus de distances !

Il faut donc un point intermédiaire entre la Loire et la pointe excentrique sur l'Allier, sans sortir d'une ligne de *Roidomna* à *Voroglo*, ce qui a forcé les études par Arfeuilles, dont la distance de Roanne, 12 lieues, beaucoup dépassée par les grandes voies, serait juste par le compendium du Chemin des Soldats sur une de ses branches et dont le nom irrégulier s'arrange sur une forme ancienne (1) ; mais il est aussi dans l'aire voisine de Vichy et ne peut souffrir la fugue du nord.

Notre ami, l'auteur du *Mediolanum à Miolans*, toujours sur la ligne rigide et *d'habitude* de Voroux, place *Ariolica* près de Saint-Martin d'Estreaux à *la Gauthière ;* il l'a même enrichie d'une charmante et originale poésie et y a développé son profond savoir des chartes et des étymologies sur le nom d'un ruisseau, *l'Arugle* (2) ; c'était le chemin de la vérité, mais pourquoi faut-il venir encore saluer le pays de Vichy pour courir ensuite si loin de lui ?

Ici, comme plus haut, il n'y a rien à changer aux tables ni aux distances ; appliquons notre méthode à

(1) Les Aroches.

(2) Ce nom de ruisseau est rencontré dans un terrier de Crozet, mais répété bien des fois dans plusieurs documents anciens sous différents orthographes (petit terrier du couvent d'Ambierle, terrier de Chaugy), on en suit les transformations comme le cours de la rivière.

Un nom ancien est donné à Arfeuilles par les protocoles Vyalon, aux Arroches, nous n'y avons vu que le nom vulgaire de l'épinard sauvage dont la vétérinaire fait un remède et seulement appliqué à un terrain qui en produit et non au pays entier.

trouver vers douze lieues un emplacement qu'un examen logique nous montre dans la région, limite des Arvernes, des Eduens, des Ségusiaves et des Ambluareti, leurs tenants, et dont les issues, du côté de Clermont, sont juste au point où les montagnes s'abaissent; les routes antiques nous y conduisent aussi bien et avec la topographie, comme nous le verrons.

C'est un pays abandonné, de bois mystérieux et de marais, mais qui garde tout vestige; c'est l'angle nord extrême du département de la Loire, entre ceux de Saône-et-Loire et de l'Allier (entre Saint-Martin d'Estreaux, Vivans et Chenay-le-Châtel).

Sur cet emplacement est le village de *Roullière* (paroisse de Chenay), au bord de cette rivière du *Rugle* qui réunit tous les petits cours d'eaux des collines de Crozet et de la Gauthière, sous le nom de l'Arson, d'abord Verney-Robert, ensuite celui de la Pierre, il s'appelle alors Arfé, puis *Corée* ou Belle-Rivière; c'est, d'après les terriers d'Ambierle et de Changy, le grand Reugle, l'Alvugle, l'Arugle, l'Aruhls, enfin l'Aruilhes (1) ou rivière de Chenay différent du *petit Rugle ou Berger* descendu de Gauthière.

(1) Les cartes nomment cette rivière Arson, du nom de l'étang et de l'ancienne paroisse qu'il traversait: puis Verney-Robert, limite de la châtellenie de Croset, dans les archives du duché de Roannais; puis au-dessous des Claynes, dans un bas-fond marécageux, nommé la Rulhière d'Arson, muy d'Arfé, étang et Verchères d'Arfé, d'Arphues ou d'Aubépin, il prend lui-même le nom d'Arfé. Arsu, Verney, ruisseau d'Arson (protocole de 1630) petite rivière de Croset, enfin le Rugle ou Reugle qu'il conserve dans tous les plans et cartes en jonction du petit couvent d'Ambierle. Les Patis, les Teilles, la Roselle, les Gibbes-Bolugures, Gerbes-Boluzères et Cloux, Maretières, Panetier, les petites forêts de Vivant où il faisait limite entre

La linguistique relève ces noms du ruisseau et du village, trouve les formes à Rolliores (1), aux Arioles (2), même Royassière et Oyassière (3) (*passim*), Fort de Grossuls (4), les Augres (*passim*), Ogres et Augières (5), enfin le Muy d'Arhuils (6), le mot *En Roulière* quelquefois prononcé *Roulierques* indique un territoire et les dépendances d'Ariolica.

Les distances doivent se calculer à Roulière où le chemin commun venant de Lubié (7) se bifurquait pour former les deux branches du chemin Romeret, l'une à droite faisant limite de Foréz et de Bourgogne (Cassini) depuis les Racodons, près d'Ariolica, par Vivans, jusqu'aux fossés de Vincie (Vindecie ou la Saint-Denis) au nord de Cornillon, commune de Mably, près la Loire;

les justices d'Ambierle et de Bouletière, recevait le réal commun de la Goutte-Vieille, la Font des Abeyroux et par la forêt des Orgues, entrait au Muy d'Aruilhs qui est le bassin de Rouillière Muy ou bassin d'eau dormante, Rouille étant Rouillière, même un lac sur lequel était Ariolica. Le terrier de Crozet écrit l'Arugle, même l'Alrugle.

(1) Le protocole Vyalon d'Ambierle, 1630, mentionne le chemin *de Rolliores* au moulin Oyasserie ou Jobert. — Les papiers de Chaugy, 1665, donnent cette même forme Rolliore sur le chemin des moynes.

(2) Les Ariaules, Arioles, commune de Saint-Martin-d'Estreaux, sont un territoire à l'angle du département, au voisinage de Rouillère, qui pouvait s'étendre jusqu'à ce point.

(3, 4, 5) Royassières et Grossuls, Orgue et forêt de Gourgnes (prot. Vyalon et titres Chaugy) ne sont que des formes altérées de Ariolica.

(6) Les moines d'Ambierle avaient la tradition que la station d'Ariolica se trouvait à Roulière, mais on avait depuis eux confondu le village de Vivans avec leur château dans la plaine d'Ambierle et les distances ne pouvaient se trouver.

(7) La Lobière passant entre Montéguet et Ande-la-Roche, etc.

mais au niveau de la Varenne-Chaugy, un compendium venu de Crozet conduisait par Saint-Germain-l'Espinasse et Saint-Romain-la-Motte à Roidomna (1), au net 26 kil. 400, chiffre peu différent de 26 kil. 664 qui forme 12 lieues gauloises; la branche gauche désignée aussi sous le nom de Vi-monial (le chemin des moines, de la Bénisson-Dieu), conduit au hameau des Verdures, commune de Noailly et rappelle ainsi l'objectif de cet *iter antiquum*, de Bello-Loco apud Noaillacum (2), c'est le plus ancien chemin d'*Ariolica !* par Noailly-Garaudière, près la Michaude-sous-Bocueil, en tout 25 kil. 500, résultat tout à fait analogue au premier.

A droite de Roulière, se détache une grande voie qui passe la Loire au port d'Artaix et représente celle que la Table de Peutinger conduit à *Sitillia;* nous l'étudierons avec cette ville.

Le site est représenté par une vaste place plus ou moins respectée par l'agriculture, auprès d'un bassin

(1) C'est la branche considérée comme le chemin de Voroux à Varennes, le grand chemin royal par le Temple, Maroilles, Font des Chiens et moulin des Sarot à Saint-Forgeux, près Varennes, d'où il envoie un rameau par les Claynes, le chemin Romeil-de-Luminct, l'Orme-Romaret, Goula, Grasfiers, Goutte-Playne, Augières, Vismes, Ryms de la Croix-Morestin, près Bournat et Creveret.

(2) L'*iter antiquum de Bello-Loco* (Beaulieu-Roanne) a été signalé pour la première fois par M. Guigue; son importance et son ancienneté faisaient voir qu'il ne s'arrêtait pas près de Noally, simple prieuré dépendant de Savigny, mais visait une grande ville; il passe aux Poupées, Pont de la Bonne-Vierge, la Michaude, coupe le Romeret à Garaudière, continue au Chilzéa (H. Bréholles) Garambaud de Noailly, la Marande et les Verdures, puis Chalandron, Bouletières, Chantemidy, Racodon, la Ranche de Roulière.

alimenté par une source intarrissable, *la Fontette;* c'est le muy (1) entouré de tous les côtés de *redoutes* ou petits bassins secondaires, qui sont des emplacements de villages sur palafittes, ce qui donne une physionomie *lacustre* à notre ville gauloise, au milieu des antiques forêts de *Montaneillys*, Bois-Mouzy, Gorry, Gastres et Gâtinons, la Forestille, les Grands-Martins ou Royms, des établissements céramiques avec nombreux débris antiques au hameau de Chantemidy, deux chapelles à Écoches près la Foudre, et à Prothe, où l'on place l'ancienne paroisse de Chenay (2). Une motte fortifiée et un bourrelet de terre, le fort Grossuls, gardent le pays; les *murs* des *Grands-Martins* (3) complètent la défense.

STATION DE VOROGLUM. — Suivant la direction générale que nous avons indiquée, on doit trouver, entre *Ariolica* et Vicus *Aquis Calidis*, la station de *Voroglum*. Ainsi réduite, cette courte distance de 19 lieues gauloises fait bien voir l'impossibilité de passer à Voroux de Varennes qui est déjà par lui-même à 50 kilomètres.

Il faut donc ramener cette station dans la ligne de Roulière à Vichy, mais nous n'en dépouillons pas le Bourbonnais; il semble d'abord qu'aucun nom n'y ré-

(1) Muy, de muarium (Du Cange). Bassin, marécage. Mouy, dans l'Oise, est célèbre par ses antiquités.

(2) Ecoche, Chanay, fiefs mouvants de Forez sur la vie moniale (H. Bréholles), p. 184. Voyez pour les deux chemins, Révérend du Mesnil, *Ancien Forez*, 1884, fief de la Curée.

(3) On remarque que tous les noms anciens environnants ont le même radical, Arson, Arcel, Arcelet et Arselière, Arfé, Artaix, etc. Les Murs figurent aussi dans le terrier de Crozet. Le nom du fief de La Palu indique bien l'état du pays.

ponde ; cependant à 8 lieues en avant de Vichy, s'étendait une vaste forêt sur les rives de la Besbre, juste au point où les montagnes se sont abaissées, c'est la forêt des Vrousses, dont il reste quelques lambeaux ; deux vallées y accèdent, l'une venant de l'est, qui est le val de Saint-Pierre et du Barbe-Nant, au nom gaulois ; l'autre descendant au couchant, le Mourgon, affluent du Joland, qui tombe dans l'Allier par le Sichon.

C'est un passage stratégique qui mérite toute attention et qui se rattache aux plus grands évènements de la guerre des Gaules ; suivons-en le conquérant : Repoussé de Gergovia, il a passé à la hâte l'Allier, à peu près au niveau du pont de Vichy ; il se garde bien de s'enfoncer au nord dans les plaines entre les Arvernes et les Éduens qui se révoltent, il ne va pas non plus aborder les hautes montagnes hérissées de forteresses et de *cars ;* il passe où la stratégie lui indique un chemin pour se diriger le plus vite du côté de la Loire et de la province romaine (1).

Entre les deux vallées, à 19 lieues de Roulière, est l'emplacement de la ville *des Vourses*, qui n'est autre que l'ancien *Breuil ;* la forêt est désignée dans les terriers sous le nom de Vaure, Vavre (2), puis bois de

(1) C'est-à-dire par ces vallées faciles et cette plaine de Roulière qui le conduit à la naissance des routes des Ségusiaves, vers le pays romain commençant à Vienne.

(2) La forêt de Vaure est désignée, dès 1351, comme pouvant suppléer au don de Busset avec Aronne par Dalmas de Vichy à Pierre de Bourbon (H. Bréholles, n° 2594). On trouve les formes Vauvre, Vavre, la Croix-de-Vore à Isserpent. La Baure qui pourrait venir encore de Barbara (Besbre) ; elle occupait toutes les limites de l'ancienne baronnie du Bourbonnais, fiefs et arrières-fiefs repris par Guichard de Beaujeu au XIV[e] siècle ; depuis

l'Arras, bois des Foys, etc. On y trouve le radical du mot, mais la linguistique nous montre que le Breuil n'est que la forme moderne de *Voroglo*. En effet, la syllabe sourde *Breu* est l'analogue des sourdes *Voro;* la mouillure *Gio* ou *glo* se trouve dans *euil*, dont l'étymologie nous donne la forme *Brogilum*, qui veut dire forêt, ville de la forêt (1). Les habitants des hauteurs ont reçu de toute antiquité le surnom de *Vorouges*, cela ne vaut-il pas une inscription? Les Bourses, les Brouges, les Brousses (que l'État-Major nomme faussement les Brosses), sont les autres formes; c'est de là qu'il faut compter les distances.

Plusieurs routes antiques venant de Roulière existent plus ou moins conservées, sans compter un compendium par Saint-Martin-d'Estreaux. La première sort au nord par Prote (l'ancienne paroisse de Chenay), la Ranche où Cassini la figure, le grand tumulus ou camp de la Madeleine de Montvernay (chapelle), sur Urbize, c'est la vie moniale ou la rue Chassanez, au lieu dit la Bouthiaude, elle rencontrait un monolithe, *la Pierre-aux-Juifs*, maintenant enterré, suit la limite du département de la Loire jusqu'à Bayon et Julien; de là remonte sous Montéguet, jusqu'à un camp ou oppidum (2) dans les bois du Signal, à Andelaroche

Abret jusqu'à Montmorillon par Molles, Saint-Cristophe, et la grande paroisse de Vic.

(1) La rivière de Besbre qui coule sous le Breuil y creuse des gouffres profonds (Voragines) où quelques personnes verraient l'origine du nom; le mot même Variage, Vaure, Voroux, signifie: forêt vague.

(2) Ce camp mérite une étude à part, il nous a été signalé par M. Roger de Quirielle; les objets récoltés dans son voisinage sont plutôt gaulois que romains; il garde plusieurs routes, entre autres la Lobière et la Bolène de Tresaille, le lieu dit est Coquand.

(17 kil.) ; du camp, elle descend à l'ouest par Dianières où, suivant l'historien La Mure, était un temple de Diane (1), et les substructions et les débris ne le feraient pas mentir ; elle prend à ce niveau le nom de *Chemin des Gregoules* (2) ou Grande-Charrière, sur la rive droite d'un ruisseau nommé, dans les terriers, le Ris des provinces (Forez, Bourbonnais) ; elle passait sous l'enceinte de *Murceint*, près de la Faige, et sous Châtelus, et de là gagnait le pont de Montciant, célèbre dans les anciens actes, et près duquel on a trouvé de belles sépultures ; de là, arrivait dans le voisinage de Voroglo à la Chaise, à Gaillard prend le nom de *Chemin des Batailles*, pour franchir le célèbre *pont Clavel*, et arrive aux *Vrousses* (18 kil.), en tout 35 kilomètres avec les rectifications ; il y a 42 kilomètres, chiffre très exact, pour représenter 19 lieues gauloises, 42 kil. 218.

La seconde route est d'accord avec la première, en retournant jusqu'à l'oppidum d'Ande ; puis, revenant au sud, elle passe au Coude-Baillet, Sivelle, à la limite du département, sous la montagne de la Lière, où l'on a trouvé, il y a quelques années, un cimetière gallo-romano-burgonde, puis elle atteint en ligne de crête la *Pierre de la Cloche*, près Saint-Martin-d'Estreaux (à 6 kil.) (3), à la bifurcation de la Font-Floret ; de là elle descend à Tardai, près Sail-les-Bains, où elle croise la Romière, branche du Romeret. Une villa des plus riches s'y est révélée (escaliers, aires d'appartements, briques d'hy-

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et comtes de Forez.*

(2) Passage des troupeaux (Goulet), bois qui ont servi de refuge aux voleurs de bestiaux. Gregoules, noms de certains brigands, grigous, tireurs de grègues.

(3) C'est une borne sans inscription, malheureusement.

pocauste, placages de marbre, verre et poterie) (1). Les bains de Sail ont été exploités par les Romains; des quantités de sépultures par inhumation et par incinération sont découvertes chaque jour dans la prairie et autour de l'église, bâtie de matériaux anciens, justifiant la tradition d'une ville engloutie. A quinze cents mètres au nord est Chaugy, *Calvagiata*, sur la chaussée Romière, qui a donné derrière son parc un cimetière de corps sans armes ni médailles, séparés par des compartiments de pierres brutes jaunâtres, posées debout (2)?

Après Tardai, la route passe au bois de Buissonnières, où l'on voit les ruines entourées d'un large fossé du château de Boczonères, olim Bieczu (3), rempli de débris gallo-romains, parmi lesquels on avait trouvé un beau verre en infundibulum.

A Ragache, coule le petit Rugle, ou Berger, le long d'un quai de pierres brutes, mais les vestiges sont peu abondants. Le Regard (4), sur la limite du département de la Loire, en montre davantage, tuiles à rebord, poterie et commence la région des muys, *mares* ou *redoutes* (palafittes). Tout le long des taillis des Grands-Martins, autrefois les Ryms ou Royms, la route a con-

(1) Notamment un vase de bronze représentant sur ses flancs une course de chars; — pour ce passage et les antiquités du Breuil, V. *Revue bourbonnaise*, 2e année, n° 2. Sur le pont Clavel, V. *Société de l'Emulation de l'Allier*, par M. Bertrand.

(2) *Calvagia*, chevauchée, mais l'étymologie vraie est *calciata* (chaussée). La voie de la Romière se dirige sur Sept-Fonds ou plutôt sur la ville de Cée-sur-Loire, par les bois Montaiguet, Lenax, Huilleux, Meuilly, Saint-Léger, Cée-de-Chassenard.

(3) Bieczu, *Noms féodaux*, 1336. On y voit l'enceinte d'une ville ellipsoïde avec un côté aplati et droit, de larges fossés, des chaînes de briques.

(4) L'ancienne *Ruggarda*.

servé des bordures que l'on a mises droites de distance en distance et un empierrement jusqu'à la Croix-Morétins (1) et à Rouillière (17 kil. de l'oppidum d'Ande-Montéguet 18-35). Avec les corrections, nous atteignons 42 kil., même chiffre que la première route et cette coïncidence n'est pas peu faite pour assurer la vérité.

Voroglum envoie vers le nord, le long du talweg de la Besbre, une route par le faubourg d'Arnefaud. *Certinant* qui est un ancien fort, le roc Foucaud et Puy-Fol qui font face au Châtelard de Saint-Prix, pour garder le passage ; à la Motte aux Morts, au Louvre de Lapalisse, et Lubié jusqu'à Servilly, Cindré près Trézelle et Tréteau, dans la direction de Varenne-Voroux, qui maintenant paraît bien éloigné.

Le grande voie des Vrousses sort par un chemin creux et bordé avec empierrement du côté d'Isserpent à l'ouest rejoignant à l'ancien bois des Foys, le chemin des Soldats venu de Roanne par Saint-Haon, Châtel-Montagne, près des fosses et des mottes de Chitaing qui furent plus tard le berceau de la famille chevaleresque des Serpents. C'était le quartier religieux de Voroglum, il fut le siège d'un archiprêtré (*in pago Thiernensi*) plus tard transporté à Cusset.

En reconstruisant l'église, on a trouvé une sépulture gauloise dans une caisse en pierre. Le chemin atteignait sous *les Bruyères*, un champ de foire célèbre, puis Ver-

(1) Les Grands-Martins ou Ryms-ès-Bois, Murs, terrier de Crozet et protocole. La Croix-Morétin ou Girard, protocole 1626. Les terriers donnent un chemin de Châtelux à Chenay par la Croix-Morestin qui semble être celui-là. — Un autre par Montplaisir, Pipelet, Place-Carvin et Mayendas, qui n'est qu'un compendium par Saint-Martin d'Estreaux.

ceilles, ancien domicilium des Josien (1), qui avaient la prétention de descendre directement des rois Arvernes; de superbes matériaux antiques, marbres, pierres taillées, ont été retirés des ruines, puis le village des Acarins, où une chapelle romane dans sa construction a aussi de ces vestiges, ayant remplacé celle de Bauzeire (*Basilico*), puis Viermeux entre le val de Mourgon et celui de Joland; enfin, Cusset (au pont de la Mère) et Villejuif, Vichy, ce qui fait, avec la correction des chiffres, 17 kil. 400, bien près de 17 kil. 776, rigoureusement VIII lieues gauloises de la Table de Peutinger.

L'assiette de la ville de *Voroglum* commence vers les fours à chaux de Gadé, s'étend à l'ouest à la Grande-Borne; au milieu, sur une éminence, sont les ruines du château des Vrosses, ces ruines remplissent tous les bois. Arnefaud présente surtout des compartiments de muretins, c'est l'*Arneofoliis* (2) *in pago Thiernensi* du cartulaire de Savigny. Au levant, coule la Besbre (*Barbara*), sur laquelle était le pont Clavel qui recevait une branche du Chemin-des-Soldats par Montmorillon, Géranton (gisement de pierres polies) et le Chemin-des-Batailles aux confins d'Arfeuilles; la légende y place, chaque nuit, une immigration de 35,000 morts; auprès est le village de Gaillard (3), connu par ses belles sépultures gallo-romaines, le hameau de La Perrière où

(1) H. Bréholles, *Lettres royaux* N. 1095 – Les ruines du manoir ont servi à bâtir le château Charmeil.

(2) Un donjon ruiné et fossoyé est au milieu des Brosses, les matériaux sont antiques. Arneofoliis. Cartulaire de Savigny, Manse dépendant de Cluny.

(3) V. Mallet, *Promenades*. *Revue Bourbonnaise*, 2e année, 1885.

l'antiquité a exploité l'argile blanche fine pour ses figurines et statuettes bien connues.

Ce qui donne surtout son caractère à *Voroglo*, c'est le grand nombre de souterrains-refuges qui creusent son sol à Néglot, Maisonneuve, Pérot, à La Chaise, à Géranton et Bois-Dieu, etc. Au sud étaient des mines de fer abondantes, et il existe, près du Château-Roux (Château-Renaud), une antique galerie d'exploitation de cuivre à côté de tas de scories, tuiles à rebord, poteries; on a découvert près de là des haches et bracelets, des fragments de bronze; y aurait-il eu une fonderie? Quelques débris étaient émaillés; les contes locaux y placent le séjour de certains *magnins*, fondeurs noirs et horlogers?, anéantis dans les combats des *Terres-Rouges* avec les seigneurs de Saint-Vincent-Gueffier, qui battaient monnaie dans ces mines?

STATION DE SITILLIA. — Nous rappelons que, sur la Table de Peutinger, *Sitillia* n'est point placé en ligne droite avec *Voroglum*, mais un trait passant la Loire se détache au niveau d'*Ariolica* pour y arriver. La station se trouve au contraire la *première après Aquis Bormonis*, entre celle-ci et *Pocrinium*, le tout bien exactement sur la *route d'Augustodunum;* il en résulte que Sitillia ne peut être Le Theil, près Moulins, à la suite de Voroglum; du reste, elle est placée à XVI lieues d'*Aquis-Bormonis*, par conséquent à XXXXVI de *Decetia*, Decize.

Or, de Roulière sort une grande voie qui, par les Sagets, antique paroisse disparue, pleine de ruines gallo-romaines, atteint le port d'Artaix, sur la Loire; à ce niveau, elle était défendue par un camp au gué de l'Arson que nous savons être l'Arugle, ouvrage carré,

nommé la Goutte-Pejat, et croisée par une voie de Roanne à la ville des bois de Tallène (1), ancienne foire gauloise, ou à *Cée*, importante bourgade romaine et à Estrées. Le passage de la Loire y réclame toute l'attention des historiens; ne serait-ce pas là l'endroit où César franchit le fleuve grossi par les neiges (2), après sa fuite de Gergovia? C'est le point précis où arrivait le grand chemin royal *de la porte de Vaise* (Lyon) *au Pont-à-Mailly de Marcigny*, c'est-à-dire la route de la province (le chemin de l'Océan sous Agrippa) par Thisy et Charlieu, ce qui fait bien comprendre la marche de César.

L'existence d'un pont romain entre Artaix et la croix de la Maladière de Marcigny, au point d'arrivée de cette route, est hors conteste, à cause des ruines; c'est le pont désigné à la fin du XIVe siècle, sous le nom de *Pont-de-Dame-Alix*, à Marcigny, il dura jusque vers 1325, où il fut emporté par une inondation; remplacé d'abord, aux frais du prieur de Marcigny, par un bac (portus), puis par un pont de bois, des deniers d'une dame Alix de Gondras, dont le manoir sur l'Arconce, près Saint-Yan et Varennes-Reuillon, porte, en mémoire de sa bienfaisance, le nom de Pont-à-Mailly, qui n'est que la corruption de son nom (3) (olim Gondras) et peut-être une appellation générique des ponts.

(1) Cette foire se tenait le dimanche après la Nativité et existe encore; on n'y vend presque que de la poterie qui résume tous les échantillons de l'antique céramique arverne. Le *bois de Talène*, près le Molinet, figure en 1375, dans l'accord pour les limites de Bourgogne et de Bourbonnais. H. Bréholles, 3318 L'ouvrage carré d'Artaix est rive gauche dans les bois Rollet.

(2) Cæsar, *De Bello Gallico*. Libri VII, LV, LVI.

(3) Pont de Dame-Alix, à Marcigny, en 1450. V. Huill. Bré-

La voie de *Sitillia* remontait de ce pont à Marcigny sous Semur (*Sine-murum*), dont le plateau est occupé au nord par les ruines de *Montmegin* (deux quartiers de l'oppidum de *Brian*), où l'on verrait les Aulerci-Brannovices-Éduens, du côté d'Anzy, pour passer aux Augères, au Bourg, à la Rue, entre Vindecie (*Vindonissa*) et Montceau-L'Étoile (1), puis l'Hôpital-Lemercier, Saint-Yan, Varennes, au milieu des souvenirs celtiques très abondants et des noms ossianiques de Champ-Nagu, Brosse-Nagu, les Cornes-d'Artus, puis enfin le bois de Chizeuil, aux environs immédiats de Digoin, à 16 lieues gauloises de Aquis Bormonis.

Digoin (*Degonium*) sur la Loire, est un des principaux passages de l'est à l'ouest de la Gaule, en avant de Bibracte, sur le trajet direct des Helvètes, pour aller au pays des Santons (de la Saône à la Loire, par la faille de Vérosvre, au pied de la montagne de Suin), suivant la ligne actuelle de la route de Nevers à

holles, n° 5858 et plus haut n° 1768, en 1325 : « Item cum propter inundationem aquarum *pons ligeris prope Marciniacum*..... existens..... In extenso dans un arrêt du parlement contre Guichard de Beaujeu et de Semur, pour usurpation de justice et sévices contre la léproserie auprès de la route. Il servit au prince de Galles pour passer la Loire (Pont à Dame-Ally), en 1364.

(1) Cassini marque en ce point une étoile de routes dont l'une visible encore a passé la Loire au port vis-à-vis des Falcons (à Bornats, la rue Neuve, à Versaugues, Précy-le-Bas), l'étoile est figurée à l'Hôpital-Le-Mercier ou de Murcy.

Nous avons songé à y placer Sitillia même, aucune distance n'était respectée. V. Ragut, *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1843. Le nom de Vindecie annonce la présence des Boïens-Helvètes. Il y a aussi sur la Loire, la rue Genève-d'Avrilly et Argue sur la rive droite, qui viserait Ariolica aussi bien qu'Avrilly, mais sans plus de justesse pour les distances.

Genève. Il faut donner à Chizeuil, qui est à peine à 1 kil. de la Loire et représente l'antique Sitillia, l'objectif des Helvètes pour le passage du fleuve qu'ils n'eurent pas le temps d'atteindre.

Les recherches linguistiques prennent ici toute leur importance : *Si* égale *Chi*, forme du gaulois *Caill* (Silva, Sillia, Chailley, Chilley, etc., depuis *Charlieu*), dont la prononciation locale si caractéristique donne la sifflante *Tsi* pour *Chi*. Nous connaissons déjà la mouillure et le diminutif de zeuil, analogue de Tillia Tilliogilum (forêt de tilleuls).

Cette station est sur la même rive du fleuve que Aquis-Bormonis, et sur la même route, on doit donc compter les distances depuis cet établissement thermal par Saint-Aubin et Gilly, où aboutissaient sur un pont romain (1) les voies venant du pays des Arvernes (7 kil.), puis Perrigny qui ne peut plus avoir de prétentions à être le *Pocrinium* (15 kil. 200 de Bourbon). Ensuite Mont-Assin et la Motte-Saint-Jean, qui n'étaient que les citadelles de Digoin-Sitillia, au confluent de l'Arroux et de la Loire ; Chizeuil enfin, à 15 kil. en tout, avec les corrections, 34 kil. 840, chiffre très rapproché de 35 kil. 552 rigoureusement, XVI lieues gauloises.

Au hameau de Chizeuil, comme à Digoin et dans le cours même de la rivière, on trouve abondamment des antiquités : médailles, bronzes et armes ; l'ancien péage ou gué était situé près Estrées du Molinet ; on connaît la sépulture remarquable de Chassenard, qui a donné

(1) *Pont-Bernachon,* entre Diou et Gilly, voie romaine tendant à Bourbon devant Pré-Planceine, Rue-Barreau et le château de Saint-Aubin.

un masque de fer (1), les restes de la ville de Cée, mais les lieux dits *les Carrages* à Chizeuil ont donné des masses de débris; on a lieu de croire que Sitillia occupait les deux rives de la Loire à l'époque romaine; l'époque gauloise est représentée par de grands tumulus (2) ou mottes à Mont-Rouge, Tranche-Gorge, les Loges, Vitry.

STATION DE POCRINIUM. — Il est bien établi que sur la même route d'*Augustodunum*, nous devons rencontrer la station qu'on a voulu mettre à Perrigny-sur-Loire; mais est-il nécessaire de la placer sur le fleuve même? ne l'a-t-on pas assise sur la distance approximative du Thiel, lui aussi mal assuré? et, en tous cas, nous l'avons depuis vue indubitablement placée sur la *rive droite?* Or, *Pocrinium* est aussi rive droite et s'éloigne du fleuve, il est mentionné à XIV lieues gauloises, du côté d'Autun : c'est dans la direction de cette ville qu'il faut chercher son emplacement possible. Après *Sitillia*, un coude de la table de Peutinger nous indique une inflexion sur le chemin, à peu près comme le chemin de fer, la route de Châlons et le canal du Centre, dans la vallée de la Bourbince jusqu'à la rencontre de la route d'Autun à Beaujeu, au nord de Charolles, sur le parcours de l'immigration des Helvètes, non loin du plateau où César les arrêta, selon quelques auteurs,

(1) Ce magnifique spécimen de l'art gaulois trouvé avec une cote de mailles, des vases de bronze, dans un tertre au bord de la Loire, était naguères exposé au salon d'archéologie dépendant du concours régional de Moulins.

(2) V. Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains*, etc., pour les détails des antiquités (V. *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1839).

mais nous n'avons pas, quant à présent, à discuter leurs opinions (1). Les plaines hautes de Sylla, entre Saint-Aubin-en-Charollais, Baron, Martigny-le-Comte, avaient d'abord, comme le village de Tilly, attiré notre attention, mais la non concordance des distances nous a fait rejeter l'emplacement de Sitillia de cet endroit (pentes des collines du Clou). En revanche, près Sylla et le mystérieux château de Souterrain, *Pringue* réunit toutes les conditions, bien que ce ne soit qu'un hameau de la commune de Baron.

La linguistique n'a pas de peine ici à retrouver *Pocrinium*, que Perrigny rigoureusement ne représente pas (2).

Les mesures exactes et raisonnées se suivent matériellement par Saint-Roch de Paray, 8 kil., Pont-de-Bord, Bornat, commune de Hautefond, 5 kil., Chamoges-sous-Baron, 9 kil., *Pringue*, 3 kil. 500 ; en tout 25 kil. 500, rectifiés à 30 kil. 600, le plus près de 31 kil. 108, qui font XIV lieues gauloises.

Dans la direction de Toulon-sur-Arroux, où l'on s'accorde à placer *Tellonum*, nos distances tombent juste à 26 kil. 200 par Genélard, le chiffre nécessaire étant 26 kil. 664.

Pringue est au centre des vestiges et enceintes du champ de Sylla, où la tradition place une ville de *Colonnes*, près Saint-Aubin. Quantité d'antiquités s'y rencontrent : médailles du haut empire, fondations, colonnes et chapiteaux, vases, au lieu dit Champ-des-

(1) Ragut, *Annuaire de Saône-et-Loire*, articles Baron, Martigny-le-Comte, Saint-Aubin-en-Charollais, Champlecy, etc.

(2) Poc exclue Per, ce n'est plus le même radical, non plus que dans Perrecy-les-Forges qu'on a voulu aussi faire figurer ??

Urnes; cette ville était bâtie au bord d'un lac aujourd'hui desséché sur une partie des communes de Champlecy, Baron et Martigny (1); des passages souterrains, une mosaïque trouvée à la Verchère, la partie inférieure de la côte remplie de substructions, donnent une idée de la richesse de *Pocrinium!*

(1) V. Ragut, *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1843.

XII

INSCRIPTION ANTIQUE DE NÉRONDE

(LOIRE)

UN MESSALA EN GAULE

Par M. A. VACHEZ

(Réponse à la 5e question)

Néronde, ancienne petite ville du Forez, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Loire, possède, à 500 mètres de ses murs, une chapelle, dont la construction remonte au XIVe siècle, mais qui fut fondée à une époque bien plus ancienne, comme en témoignent, à la fois, son campanile de style roman, placé au-dessus de l'intersection de la nef et du chœur, et la charte de l'archevêque, Burchard II, de l'an 984, qui nous apprend que l'église cathédrale de Lyon possédait une rente de 15 sous sur la chapelle de Néronde, pour le luminaire des fêtes de la Sainte-Vierge : « *Et quin-* « *decim solidos in capellâ de Nigrâ undâ, undè* « *luminaria haberentur ad ipsas festivitates (Sanctæ* « *Mariæ)* (1). »

(1) Menestrier, *Histoire civile et consulaire de Lyon ;* preuves, p. IV. — *Cartulaire Lyonnais*, p. 21.

Cette chapelle, qu'entoure le cimetière, n'est elle-même qu'un vaste tombeau, où plusieurs anciennes familles forésiennes, et notamment les Salemard et les Coton, avaient leur sépulture.

A droite de la porte se trouve un vieux bénitier de forme ovale et fort grossièrement taillé, que supporte un cippe antique de 70 centimètres de hauteur, sur lequel est gravée l'inscription suivante :

ET MEMO
RIAE · AET ·
TITIVS · ME
SSALA · VI
VO · SIBI · PO
NEN · CVRA ·

« *Aux Dieux mânes et à la mémoire éternelle. Titius Messala s'est fait élever ce tombeau de son vivant.* »

La forme correcte et régulière des lettres de cette inscription semble indiquer qu'elle remonte au premier siècle de notre ère ou que, du moins, elle n'est pas postérieure au règne des Antonins. Nous pensons aussi que ce monument funèbre, conservé dans la chapelle d'un cimetière, situé sur le bord de l'ancien chemin de Néronde à Tarare, ne doit pas être bien éloigné de son lit de pose. Car on n'ignore point que les Romains avaient introduit en Gaule l'usage d'inhumer les morts le long des voies publiques.

Mais le plus grand intérêt que présente cette inscription est emprunté au nom de Messala, l'un des noms les plus connus de l'histoire romaine.

Les Messala formaient, en effet, une famille distin-

16

guée de la *gens Valeria*, dont le premier auteur connu, Publius Valerius Publicola, fut l'un des fondateurs de la République romaine.

M. Valerius Maximus Corvinus, consul en 263 avant Jésus-Christ, qui combattit les Carthaginois en Sicile, porta, le premier, le surnom de Messala, à cause des secours qu'il fournit à la ville de Messine.

Un Messala fut le lieutenant de César en Afrique et s'empara d'Utique, après la mort de Caton.

Un autre, simple légionnaire pendant la guerre civile de Vitellius et de Vespasien, laissa une histoire des évènements de son temps, qui a mérité d'être citée par Tacite (*Hist.*, III, 25, 28).

Mais le plus illustre représentant de cette noble famille fut M. Valerius Messala Corvinus, l'un des amis de Brutus, auprès duquel il combattit à la bataille de Philippes (42 ans avant J.-C.). Gracié par les triumvirs, Messala devint, plus tard, l'ami d'Auguste et l'un de ses premiers généraux. Il fut aussi élevé aux honneurs du Consulat, l'an 31 avant J.-C., et chargé, pendant plusieurs années, du gouvernement de la Gaule.

Poète, historien, grammairien, orateur, Messala partagea, avec Mécène, l'honneur de protéger les lettres. Horace et Tibulle furent de ses amis et le nom de Messala se retrouve fréquemment dans les élégies de ce dernier. Sa mort a été fixée vers l'an 3, avant ou après J.-C.

Or, c'est sans doute à ce personnage que se rattache indirectement l'inscription de Néronde. Car Titius Messala, dont elle porte le nom, ne pouvait être qu'un simple affranchi ou fils d'affranchi.

En effet, les affranchis n'avaient point de prénom, et, d'autre part, en recevant la liberté, l'esclave. libéré de la servitude, prenait souvent, non pas le nom genti-

lice de son maître, mais seulement le surnom (*cognomen*) de ce dernier (1).

Or, nous ne trouvons point dans cette inscription les *tria nomina* que, sous l'empire surtout, portaient tous les membres des familles ingénues de Rome. Le prénom fait absolument défaut. Titius est un nom assez commun dans le pays des Ségusiaves (2) et quant au nom de Messala, ce n'est qu'un simple surnom (*cognomen*), donné par un patron, appartenant à cette illustre famille et que l'esclave affranchi avait ajouté à son nom propre.

Est-ce un affranchi du célèbre proconsul romain qui s'est fait élever ce tombeau ? Voilà ce qu'on ne saura sans doute jamais, mais ce qu'on se demande involontairement devant ce monument d'un autre âge. S'il en était ainsi, ce fait fournirait un puissant argument de plus, en faveur de l'opinion qui semble prévaloir aujourd'hui et qui admet que M. Valerius Messala Corvinus ne fut pas seulement gouverneur de la province d'Aquitaine, comme on l'avait cru jusqu'à ce jour, mais encore proconsul de toute la Gaule, à deux reprises, c'est-à-dire, d'abord pendant les années 35 et 34, puis en 28 et 27 avant J.-C. (3).

(1) Alphonse de Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 329. — Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 29, p. 35. — Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine*, p. 46.

(2) C'est la cinquième fois qu'on trouve le nom de Titius inscrit sur des pierres retrouvées dans l'ancien pays des Ségusiaves, et quatre d'entre elles ont été découvertes près de Feurs, dont Néronde n'est éloigné que de 12 kil. (Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 140 et 141. — Commarmond, *Description du Musée lapidaire de Lyon*, p. 242.)

(3) Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, III, p. 39 et 41.

Dans ce grand travail d'organisation, qui incombait aux gouverneurs des provinces récemment conquises, on comprend aisément que M. Valerius Messala Corvinus ait dû visiter successivement les principaux centres d'administration créés par les Romains. Or, son séjour à Feurs, le nouveau chef-lieu des *Segusiavi liberi* (*Forum Segusiavorum*) nous expliquerait ainsi naturellement que l'un de ses affranchis ait pu venir vivre et mourir dans une bourgade voisine.

Quoi qu'il en soit, cette inscription, qui nous transmet le souvenir de l'une des plus grandes familles de l'ancienne Rome, nous apprend, une fois de plus, combien nos pays avaient été pénétrés profondément par les institutions romaines, quand l'invasion des barbares vint arrêter, pour de longs siècles, le développement le plus rapide et le plus merveilleux de civilisation, que nous révèle l'histoire de l'humanité.

XIII

DÉCOUVERTE DANS LA PAROISSE D'ANTIBES

DE

TROIS AUTELS PRIMITIFS CHRÉTIENS

ÉLEVÉS SUR MONUMENTS ROMAINS

Par MM. le colonel GAZAN
et le docteur MOUGINS de ROQUEFORT

Antibes a été une des premières villes du littoral méditerranéen à recevoir et à embrasser le Christianisme naissant.

L'histoire et la tradition des églises de Provence nous donnent, comme certains, l'apostolat des saintes femmes, des saints Lazare et Maximin, les prédications, en l'an 48, de saint Trophime, premier évêque d'Arles et disciple de saint Pierre, l'influence et les progrès évangéliques de saint Polycarpe, disciple de saint Jean, évêque de Smyrne, et de ses nombreux prosélytes, et la fondation, vers le milieu du IIe siècle, des évêchés de Toulon, de Fréjus et d'Antibes.

Les monuments, échappés à la destruction du temps

et des hommes, sont encore des preuves, et les plus irrécusables, en faveur des premiers temps du Christianisme dans notre ville, et nous allons produire ces intéressants témoignages, dans l'étude que nous présentons au Congrès archéologique de Montbrison et qui répond, pour ce qui concerne notre archéologie religieuse, aux questions 4 et 5 du programme de cette session.

Les monuments, dont nous publions la découverte, appartenaient aux premiers autels chrétiens, désignés sous la dénomination de *tabellaires* ou *pédiculés*, et ils étaient formés avec des parties de monuments romains.

Cette dénomination s'appliquait, en effet, à des autels constitués « par une table de bois, de pierre ou de « marbre, soutenue par un support central, comme « dans les chapelles souterraines de Sainte-Cécile à « Rome, ou par quatre pieds, ou pilastres, ou colonnes, « un à chaque angle.

« A cette forme primitive de l'autel succéda celle du « tombeau, qui prévalut dans l'église d'Occident, en « souvenir des sarcophages, sur lesquels les premiers « chrétiens célébraient la sainte Eucharistie dans les « catacombes.

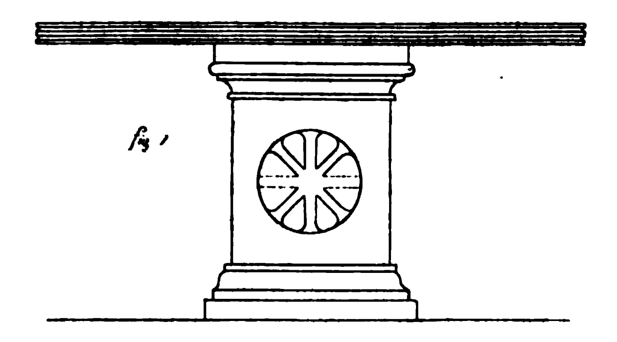
« Quoique les autels majeurs soient constamment en « forme de tombeau à parois dans l'église latine, on « trouve souvent des autels en table, c'est-à-dire à « supports, dans les absides ou dans les chapelles la- « térales (1).

« On leur donnait la forme tabellaire, parce Jésus- « Christ était à table lorsqu'il institua l'Eucharistie, et

(1) *Dict. des Antiq. Chrétiennes*, par MM. l'abbé Jacquin et Duesberg, p. 42 et 423.

« parce que l'on offrait, sur cette table, le sacrifice du « corps et du sang du Sauveur (1). »

Premier autel. — Lorsqu'il y a quelques années, en 1866, on a démoli le maître-autel de notre paroisse pour le reconstruire, on a trouvé son tombeau formé :



1° Dans sa face postérieure, d'une table en calcaire commun du pays, placée de champ, ayant une longueur de $2^{m}40$, une largeur de $1^{m}33$ et une épaisseur de $0^{m}27$;

2° Dans sa face antérieure, d'un dé en calcaire blanc, à grains fins de Vence (Alpes-Maritimes), de $0^{m}66$ de hauteur, de $0^{m}85$ de largeur, de $0^{m}55$ d'épaisseur, et de $1^{m}12$ de hauteur totale, y compris la base et la corniche dont elle est ornée.

Sur trois tranches de la table existent des moulures, et la quatrième est brute, ce qui indique que, par ce côté, elle avait été destinée à être scellée dans un mur. Sur sa face supérieure, se voit nettement un encastrement rectangulaire, ayant $0^{m}55$ de longueur, $0^{m}48$ de

(1) *Dict. de Théologie*, par l'abbé Bergier, au mot : *Autel.*

largeur, et $0^m 03$ de profondeur, et arrivant jusqu'à l'arête antérieure de la table.

Le dé ne porte également, que sur trois faces, sa base et sa corniche, et la face, qui en est privée, devait probablement aussi être tournée vers un mur. La face supérieure présente une cavité cubique de $0^m 16$ de côté, et l'on voit, sur la face antérieure, dans un cercle de $0^m 50$ de diamètre, six rayons d'une rosace, qui en portait. primitivement, huit et dont les deux rayons horizontaux quoique martelés, ont laissé des traces encore apparentes (Voir fig. 1).

Il est probable que ces deux pierres, avant d'être placées où elles ont été trouvées, étaient disposées comme l'indique la figure ci-dessus, et formaient cet autel *tabellaire* ou *pédiculé*, sur lequel les premiers chrétiens disaient la messe en souvenir de l'Eucharistie et du sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ; et il est non moins probable que cet autel primitif a dû être dressé contre le mur du fond du sanctuaire actuel de la paroisse, qui regarde l'orient, précisément dans le sens où ces édifications étaient ordonnées à cette époque (1).

Il est également rationnel d'admettre que la cavité, pratiquée dans la partie supérieure du dé devait recevoir les reliques indispensables pour la consécration d'un autel (2), que l'encastrement de la table devait

(1) *Dict. de Théologie*, *loc. citat.*

(2) Nous citerons, à ce sujet, ce que le pape saint Grégoire le Grand écrivait à l'abbé Mellite, en France, qui le consultait sur la conduite qu'il devait tenir en convertissant les Anglais :

« Les chrétiens ne doivent pas détruire les temples des idolâtres, mais ils doivent se borner à détruire les idoles qui s'y

contenir la pierre sacrée que bénissait l'évêque et que la rosace de la face antérieure du dé, d'abord à huit rayons, avait été réduite à six, pour figurer la croix lumineuse de Constantin, représentée par le chrisme ou monogramme du mot Χριστός, ordinairement indiqué par les deux premières lettres, d'abord sous cette forme ☧, puis sous celle de ⳨, avec la suppression de la boucle du P grec (1).

Cet ancien autel avait donc la date de son édification dans la figuration d'un chrisme et dans sa modification la plus simple, c'est-à-dire que, postérieure à l'année 311 ou 312, témoin de la vision miraculeuse de Constantin, elle pouvait être contemporaine des époques qu'Edmond Le Blant assigne à cette simplification du monogramme.

On sait, par tradition, que le sanctuaire de notre paroisse appartenait à un temple de Diane. Le pied de notre autel, le dé que nous venons d'étudier, offrant tous les caractères d'un *ara* antique, a dû être, bien avant ces temps, déjà si éloignés de nous, affecté au culte et aux sacrifices en l'honneur de cette déesse.

Second autel. — Celui-ci a revu la lumière par la reconstruction, en 1867, de l'autel de l'*Ange-gardien*, dans l'abside, à droite du sanctuaire de la paroisse.

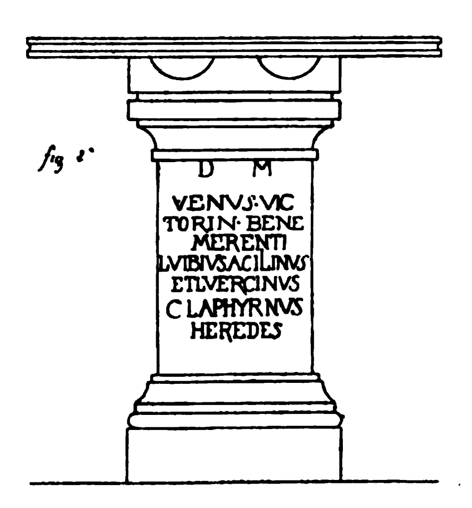
Nous le représentons tel qu'il a été trouvé dans la maçonnerie du tombeau de cet autel, c'est-à-dire *pédiculé* sur place et de toutes pièces. La table n'a ici que $1^m 60$

trouvent, à y faire des aspersions avec de l'eau bénite, à y construire des autels où seront placées les reliques des saints. »

(*Ecclesiasticæ historiæ gentis Anglorum*, venerabilis Bedæ Presbyteri, page 42, verso, édit. 1566.)

(1) Edmond Le Blant, *Manuel d'épigr. chrétienne*, page 112.

sur 1^m 10 et 0^m 20 d'épaisseur, et elle est supportée par un cippe funéraire, encadré d'élégantes moulures, avec une base et une corniche, surmontée d'un bandeau



tronqué, où se dessinent encore deux excavations semi-circulaires sur la même ligne.

L'inscription est entière, sur huit lignes et en caractères assez bien conservés et lisibles sans peine :

D M
VENVS · VIC
TORIN · BENE
MERENTI
LVIBIVSACILINVS
ETLVERCINVS
CLAPHYRNVS
HEREDES

Nous traduisons, avec deux légères restitutions : Aux dieux mânes de Venus(ia) Victorin(a), leur bien-aimée,

(Lucius) Vibius Acilinus et L(ucius) Vercinus Claphyrnus, ses héritiers.

La plupart des auteurs qui mentionnent cette inscription la rapportent d'après des copies inexactes ou des lectures fantaisistes.

M. Ed. Blanc (*Épigraphie antiq. des Alpes-Maritimes*) fait ressortir toutes ces inexactitudes et, avant de donner sa lecture , reconnaît comme fidèle celle du colonel Gazan, qui diffère pourtant de la sienne par les compléments des *nom et surnom d'une femme* dans les abréviations *Venus(iae) Victorin(ae)* et par le respect de la non ponctuation, (dont il n'existe aucunes traces topiquement) dans la nomenclature de ses deux héritiers (1).

MM. Héron de Villefosse et Thédenat, dans leur récent travail sur les inscriptions romaines de Fréjus (2), ne nous semblent pas avoir connu *de visû* celle qui nous occupe. Car, après l'avoir enlevée à Saint-Raphaël, où la plaçait Peyresc et l'avoir reconnue comme nous appartenant, ils font seulement allusion aux lectures du colonel Gazan et d'Ed. Blanc (non *admissible*, disent-ils, chez ce dernier) et ils produisent la leur, réellement fautive dans les mots ACILIANVS , VERGINIVS et GLAPHYRINVS (3).

En remettant au jour et en discussion la lecture du

(1) Tout ce qui concerne les deux autels, que nous venons d'étudier, est extrait d'une notice du colonel Gazan, publiée par le Bulletin de la Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan, Var, tom. XIII, p. 431-444.

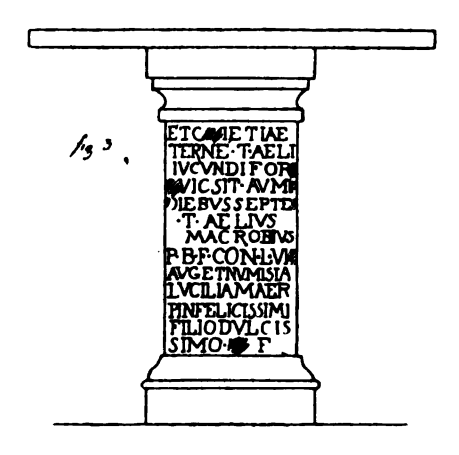
(2) *Congrès archéolog. de France*, Le session, à Caen, pag. 188 et 189, 1884.

(3) No 142. *Compte-rendu du Congrès archéologique de Caen*. 1883.

colonel Gazan, nous faisons observer que le vocable *Venusia*, ainsi restitué, est réellement un gentilice, qu'il nous est inconnu et qu'il est préférable, pour les exigences de la nomenclature, à celui de *Venus(ta)*, par exemple, et que c'est, pour la première fois aussi, que nous voyons un nom de famille dans *Vercinus*, très exactement relevé sur la pierre.

Nous signalons, sans les expliquer, les surnoms mystérieux, et peut-être dénaturés par le lapicide, d'*Acilinus* et de *Claphyrnus*, qui devaient être parents entre eux, à cause de leur prénom Lucius, comme avec *Venusia*, leur bienfaitrice.

Troisième autel. — Il a été retrouvé, de toutes pièces, comme le précédent, en décembre 1884, dans un massif de maçonnerie, formant le tombeau de l'autel du *Sacré-Cœur* en reconstruction, à droite du sanctuaire de notre paroisse.



Dans les plâtras qui l'entouraient, étaient mêlés des

débris d'ossements humains, d'où nous avons tiré deux maxillaires inférieurs, dont l'un a appartenu à un sujet encore adolescent.

La table en calcaire, grossièrement taillée et sans moulures, était un peu moins longue que celle de l'autel précédent, de 1^{m} 55 au lieu de 1^{m} 66; elle avait même épaisseur 0^{m} 20, et, quant à la largeur, nous n'avons pu la mesurer, parce que la pierre a été laissée en place pour l'édification du nouveau tombeau.

Elle reposait, latéralement, sur les deux massifs de maçonnerie, dont nous venons de parler, et, à sa partie centrale, sur un cippe, muni d'une base et d'une corniche, au-dessus de laquelle se voient les restes d'un bandeau.

L'inscription n'a pas d'autres limites en haut et en bas, et, sur les côtés, elle est dépourvue d'un véritable encadrement en moulures. Aussi, le commencement et la fin des lignes ont-ils éprouvé des usures ou des cassures en plusieurs endroits.

Malgré ces altérations, ce qui reste des lettres et celles qui sont entières sont bien réglées et d'une bonne époque, et le commencement des textes par la conjection *et* indique que les deux sigles *D. M.* ont dû être gravés dans la portion manquante du bandeau.

Pour nous, après une vérification attentive, complétée par un estampage, nous lisons :

[D·M·]
ETQ//////IETIAE
TERNE·T·AELI
IVCVNDIFOR////
/////VICSIT·AVMI///
/////IEBVSSEPTE////·
·T·AELIVS

MACROBIVS
P·B·F·CON·L·VI//////
AVGETNVMISIA
LVCILIAMATER
PINFELICISSIMI
FILIODVLCIS
SIMO·M////////F

Que nous complétions par les restitutions suivantes : *D(iis) M(anibus) et Q(u)ieti aeterne T(iti). Aeli(i) Jucundi, For(tunati) (qui)vicsit. a(nnis) V, m(ense) I ou (mensibus II), (d)iebus septe(m). T(itus) Aelius Macrobius, P(ublii)-B(albii) F(ilius), con(scriptus) l(egionis) VI Aug(ustae) et Numisia Lucilia mater p(arentes) infelicissimi, filio dulcissimo, M(onumentum) ou M(emoriam) f(ecerunt)* (1).

C'est-à-dire :

Aux Dieux mânes et au repos éternel de Titus Aelius Jucundus Fortunatus, qui vécut cinq ans, un ou deux mois et sept jours, les nommés Titus Aelius Macrobius, fils de Publius Balbius, enrôlé dans la sixième légion Augusta, et Numisia Lucilia, mère, l'un et l'autre bien malheureux, ont élevé ce tombeau à leur très cher fils.

La formule additionnelle *et quieti*, après le *D. M.* est toute nouvelle pour nous parmi les inscriptions tumulaires d'Antibes et elle constitue une variante légère de la légende *et memoriae*, dont on rencontre beaucoup d'exemples ailleurs.

Quelle idée ajoutait-elle au sens d'une épitaphe ?

(1) Nous avons dit (*Notice sur une inscript. latine, à Antibes, en 1883*) que les expressions *memoriam facere, comparare et consummare*, s'appliquaient à la construction et à l'achèvement d'un tombeau.

« Les anciens habitants des Gaules, dit M. Bourguignat, d'après les observations de M. le général Creuly, au temps de l'empire, avaient l'habitude, aux *D. M.* des vrais romains, d'ajouter *et m.* ou *et mem.*, ce qui signifiait aux *Dieux-Mânes* et à la *mémoire*. »

« Comme ces lettres initiales ne se voient sur aucune inscription funéraire de Vence, à l'exception pourtant d'une seule, il faut en conclure qu'à cette époque les anciens autochthones du pays avaient été anéantis ou refoulés (1) plus loin et que Nice et ses environs n'étaient peuplés que de romains et de colons grecs ou phéniciens latinisés. C'est, du reste, ce qu'indiquent les noms des morts inscrits sur les pierres funéraires. »

Que faut-il penser des observations de M. Creuly sur l'origine de *et mem*; et peut-on les appliquer à notre *et quieti*? Nous nous bornons à poser ces questions et nous ne savons quelle est, à cet égard, l'opinion de nos épigraphistes les plus autorisés, de M. Allmer notamment, qui, dans sa *Revue épigraphique du midi de la France*, en 1884 et 1885, a donné plusieurs exemples de cette formule complexe, en tête des épitaphes.

L'enfant, *Aelius Jucundus Fortunatus*, portant le *proenomen* de son père, *Titus*, devait être son fils aîné.

Son *nomen Aelius* est commun dans nos gentilices.

Son *cognomen Jucundus*, également fréquent chez nous, est suivi, croyons-nous, de l'*agnomen Fortunatus*, gravé en abrégé, par exception à l'onomastique romaine et tiré d'une qualité individuelle ou d'une circonstance particulière, dont la tombe seule a gardé le secret.

(1) *Inscriptions romaines de Vence*, Alp.-Maritimes, 1869, p. 45.

La façon dont *vicsit* est écrit est à remarquer. Les romains remplaçaient l'X primitivement, par les caractères réunis *CS* ou *GS* (1).

Les trois sigles, ponctués *P. B. F.*, après le surnom *Macrobius* du père, nous paraissent naturellement à leur place, pour indiquer, avec la forme abréviative usitée, sa parenté, que notre lecture rend vraisemblable, si non véritable.

C'est la première fois que nous rencontrons, dans notre épigraphie locale, l'abréviation *Con* aussi ponctuée, et, comme elle précède la première lettre *l* que nous rapportons au mot *l(egionis)*, nous avons pensé trouver, dans cette abréviation, le commencement du mot *Con(scriptus)*, c'est-à-dire une variante possible du mot habituellement abrégé : *Mil*, pour *Mil(es)*. Macrobius acquit ainsi, très probablement, par son enrôlement dans la légion, le droit de citoyen romain et le nom de gentilice de l'empereur régnant (2), au moment de son entrée au service.

Legionis Aug(ustae). Il est vrai que le numéro de cette légion est séparé du bord droit de la pierre par une cassure, ayant pu emporter un ou deux chiffres de plus pour faire les numéros VII ou VIII ; mais, nous nous sommes dit que, à cause de l'irrégularité des espaces libres des lignes de chaque côté, notre lecture pouvait être admissible et c'est alors que, sans autres recherches ou frais d'imagination, nous avons supposé que la légion *sexta*, qui avait donné à Arles le nom d'*Arelate sextanorum* (S.ant. *colonia*), pouvait avoir

(1) Loc. cit. *Rev. épig. du midi de la France*, etc., 1884, p. 5.

(2) *Revue épig. du midi de la France*, à propos de *la Conscription romaine*, par M. Mommsen, p. 35, 1884.

porté celui d'*Augusta* (1), qu'on rencontre dans des régions et légions distinctes, la IIe à Langres (2), la IIIe en Afrique (3).

Numisia Lucilia, tous deux vocables très lisibles sur la pierre et notre dessin (n° 3), semblent appartenir, par leur désinence même, à deux gentilices. Le premier rappelle la *gens Minucia*, une des plus illustres de Rome, et se montre à nous, pour la première fois, dans la série de nos inscriptions lapidaires. Il vient cependant d'être retrouvé cette année, comme gentilice, suivi du *cognomen Maximilla*, parmi les inscriptions des statues de l'atrium des Vestales (grandes Vierges) à Rome. Le second vocable, *Lucilia*, est trop connu, sous cette forme épigraphique, pour être contesté. Or, cette réunion de deux *nomina*, chez la même femme, pourrait s'expliquer peut-être par la transformation du *cognomen* primitif *Lucilla* en *Lucilia*, à la suite de l'acquisition d'un droit de cité ou de l'affranchissement (4).

Les *arae* et *cippi* romains ont dû servir souvent de supports à des autels des premiers temps du christianisme. Nous nous bornerons à mentionner, après les monuments dont nous venons de présenter, au Congrès, l'étude inédite, le cippe trouvé dans la chapelle de Notre-Dame du Grosel, près de Malaucène (Vaucluse), et dont

(1) *Inscriptions romaines de Fréjus*, introduction, p. 43, note 9, par MM. de Villefosse et Thédenat.

(2) D'après une communication de M. Robert Mowat, à l'Académie des inscriptions, en 1883.

(3) D'après une communication, au même corps savant, en mars 1885, par M. Ch. Robert, sur l'exploration des ruines de Sériana, à 8 kil. de Constantine.

(4) *Revue épig.*, loc. cit., 1884, p. 35.

M. Allmer (1) vient de publier la rare et intéressante inscription celtique en lettres grecques et l'*ara* en marbre, avec base et couronnement, retaillés et affleurés au dé, trouvé dans les fondements du maître-autel de l'église d'Hasparren (Basses-Pyrénées) en 1669, et actuellement en la possession de M. Poydenot, à Bayonne, et dont la légende difficultueuse a exercé la sagacité et le talent de MM. Léon Renier et Mommsen.

Non moins difficiles, pour nous, on vient de le voir, se présentaient la légende et l'interprétation des sigles ponctués P. B. F. CON.L.VI.AVG. Aussi bien, n'ayant pas la prétention de donner à ce sujet une lecture indiscutable, avons-nous demandé le *fiat lux* à M. Allmer, correspondant de l'Institut.

Voici la lecture et les commentaires de ce savant épigraphiste :

(Diis manibus)

Et quieti AEternae Titi Aelii Jucundi, For(ojuliensis), qui vicsit a(nnis) V, m(ense) I ou mensibus III, (diebus septe(m); T(itus) AElius Macrobius, p(ater), b(eneficiarius) c(onsularis) l(egionis) VI(II) Aug(ustae) et Numisia Lucilia ou (Lucilla), mater, p(arentes) infelicissimi, filio dulcissimo, monumentum fecerunt, ou memoriam fecerunt (les deux mots s'emploient pour dire : un *tombeau*).

« Aux Dieux Mânes et au repos éternel de Titus Aelius Jucundus, de Fréjus, mort à l'âge de cinq ans,

(1) Loc. cit., 1885, p. 104.

un ou deux mois et sept jours, ses parents infortunés, Titus Aelius Macrobius, son père, bénéficiaire du consulaire de la légion VIIIe. Augusta et Numisia Lucilla (?), sa mère, ont élevé ce tombeau. »

« J'admets, comme vous, que le commencement de l'inscription, *Diis manibus*, a disparu.

« On ne peut pas compléter FOR de la 3e ligne par *Fortunati*, pour plusieurs raisons, parce que les surnoms ne s'abrègent jamais, parce que le défunt, l'enfant, a déjà un surnom et parce que l'indication de la patrie s'abrège souvent. Il y a d'autant plus lieu d'adopter *For(ojuliensis)* que vous-mêmes vous citez, dans votre lettre, un exemple d'un ancien soldat de l'armée du Rhin, qui est venu mourir à Cagnes, qui était probablement son pays. Je regarde la restitution, que je propose, comme à peu près certaine ; dans tous les cas, celle de *For(tunati)* est inadmissible et impossible.

« Je regarde comme absolument certaine la lecture : *Beneficiarius*. *B. F.* est une des abréviations les plus ordinaires de ce mot composé (voyez Wilmanns, p. 712). De plus, la présence du mot *Consularis* ne se justifie pas autrement. Je vous l'ai expliqué déjà dans une précédente lettre.

« Il n'y avait, dans l'armée romaine, aucune légion ayant à la fois le n° VI et le nom *Augusta*. Il y avait une légion sixième *ferrata*, une autre légion sixième *Victrix;* mais, vous pouvez tenir la chose pour certaine, il n'y avait pas de sixième *Augusta*.

« A la fin de la huitième ligne, il y avait certainement VI : :, au lieu de VI qu'il y a actuellement, par suite d'une cassure.

« L'inscription n'est pas antérieure à Antonin le Pieux ; car les noms *Titus Aelius* sont les siens,

passés aux personnages de votre inscription, par succession provenant d'un affranchissement.

« Depuis Vespasien, la légion VIII Augusta s'est constamment tenue dans la Germanie supérieure, où son camp a donné naissance à la ville de Strasbourg. Le général, commandant l'armée de la Germanie supérieure, composée de plusieurs légions, étant un ancien consul, autrement dit un *Consulaire*, Aelius Macrobius est vraisemblablement un ancien soldat, qui avait été *Bénéficiaire* du *général*. La plupart des officiers supérieurs avaient le droit de s'adjoindre, en un nombre déterminé, suivant leur grade, un certain nombre de soldats qui étaient à leur disposition, pour différents emplois. Ils les choisissaient eux-mêmes. Ces soldats étaient exempts des services ordinaires et ce sont eux qu'on trouve ainsi appelés du nom de *Beneficiarii*.

« C'est aussi à l'armée de la Germanie qu'appartient la légion XXII° *Primigenia*, *Pia*, *Félix*, dont vous parlez, et le Julius Flavianus, qui y avait eu le grade inférieur de *corniculaire* et est venu terminer ses jours à Cagnes, après avoir servi 17 ans (?), peut-être (XVII).

« Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y avait pas de troupes à Antibes, ni même dans toute la Narbonnaise, ni même, en temps ordinaire, dans toute la Gaule, si ce n'est le long du Rhin.

« Ainsi, vous ne pouvez pas rejeter *B(ene). F(iciarius).*, sans rejeter en même temps *Con(sularis)*.

« Quant à *Lucilla* ou *Lucilia*, il s'agit d'un surnom régulier, si l'on adopte *Lucilla ;* au contraire, si on adopte *Lucilia*, comme il paraît sur l'estampage, il s'agit d'un gentilice, employé comme surnom ; ce qui, d'ailleurs, est fréquent.

« Peut-être Numisia avait-elle reçu le nom gentilice de sa mère pour surnom (1). »

Les trois autels, dont nous venons de présenter l'étude au Congrès archéologique, se trouvent actuellement déposés dans la petite cour de la paroisse, où ils seront replacés, comme primitivement, sous forme d'*autels pédiculés* ou *tabellaires*, et seront désormais, pour les curieux et les interprètes de nos antiquités, les plus intéressants témoins d'une des premières manifestations du culte chrétien sur notre rivage.

Antibes (Alpes-Maritimes), 9 juin 1885.

(1) Extraits de trois correspondances, en avril et mai 1885.

XIV

SUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE

Par M. le lieutenant ESPÉRANDIEU

Du 17e de ligne

Messieurs,

Parmi les nombreuses questions qui sont à l'ordre du jour dans le domaine de l'archéologie, il en est une sur laquelle il me sera d'autant plus facile d'attirer votre attention, que vous avez dû précisément vous préoccuper de la voir bientôt résolue. Je veux parler de la conservation des monuments historiques, en général, et de celle des monuments anciens de nos colonies, en particulier.

Il y a un peu plus d'un an, j'assistais à la 22e session des délégués des Sociétés savantes de France, et je terminais une communication relative à la Tunisie par quelques paroles que je vous demanderai la permission de citer : « Pourquoi, disais-je, puisque ce pays est « soumis à son protectorat, la France ne considérerait- « elle pas comme monuments historiques les restes « anciens que l'on y rencontre, et ne veillerait-elle

« pas à leur conservation, que les édits beylicaux ne « peuvent obtenir? »

Rien n'est changé depuis, et la question que je posais alors peut se poser encore, car les dangers qui menacent les débris antiques de nos colonies grandissent à mesure que la colonisation progresse.

En Tunisie, par exemple, où, par suite de leurs habitudes nomades, les Arabes ne se servent pas des matériaux romains, les Européens, venus après nos troupes, les ont utilisés sans discernement, commettant de la sorte des actes de vandalisme qui se renouvellent chaque jour. C'est ainsi que, pendant le peu de temps que j'ai passé dans ce pays, j'ai vu disparaître un assez grand nombre d'inscriptions précieuses. Au Kef, un cirque, péniblement mis à jour, a servi à construire une caserne ; à Bulla-Regia, un arc-de-triomphe a été employé à l'empierrement d'une route ; entre Tunis et le Zaghouan, plusieurs piles du fameux aqueduc, qui conduisait à Carthage les eaux qui lui étaient nécessaires, ont eu le même sort, et ce ne sont pas là les seuls méfaits des entrepreneurs ou des particuliers !

En présence d'un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la science, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est émue. Vous connaissez tous le vœu qu'elle a émis, dans sa séance du 20 juin 1884, pour « qu'une mesure législative soit provoquée, par M. le « Ministre de l'Instruction publique, pour assurer la « conservation des monuments anciens dans les posses- « sions françaises régulièrement organisées », et vous connaissez aussi l'appel pressant, adressé le 9 juillet suivant aux diverses sociétés savantes, par la Société nationale des Antiquaires de France ; mais qu'en est-il résulté ? Rien que je sache, et c'est pour cela que je

crois du devoir de tous les Congrès scientifiques de s'associer au vœu de l'Académie jusqu'au jour où sera votée la loi si impatiemment attendue par chacun de nous.

Si tel est votre avis, je vous proposerai dès lors la résolution suivante :

Les membres du Congrès archéologique de Montbrison, persuadés qu'il importe qu'une sanction légale vienne efficacement protéger les monuments anciens de l'Algérie et de nos colonies, s'associent sans réserve au vœu émis par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la Société nationale des Antiquaires de France, et prient Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de prendre, auprès du Parlement, l'initiative d'un projet de loi relatif à la conservation des monuments anciens qui se rencontrent dans les possessions françaises régulièrement organisées (1).

(1) Ce vœu a été mis aux voix et adopté dans la séance du 29 juin.

Le projet de loi sur la conservation des monuments historiques, adopté par le Sénat, dans la séance du 1er juin 1886, renferme des dispositions spéciales pour l'Algérie et les pays du protectorat.

De plus, par un décret du 7 juin 1886, S. A. le Bey de Tunis a prescrit un ensemble de mesures pour la conservation des antiquités, la création de musées, etc.

XV

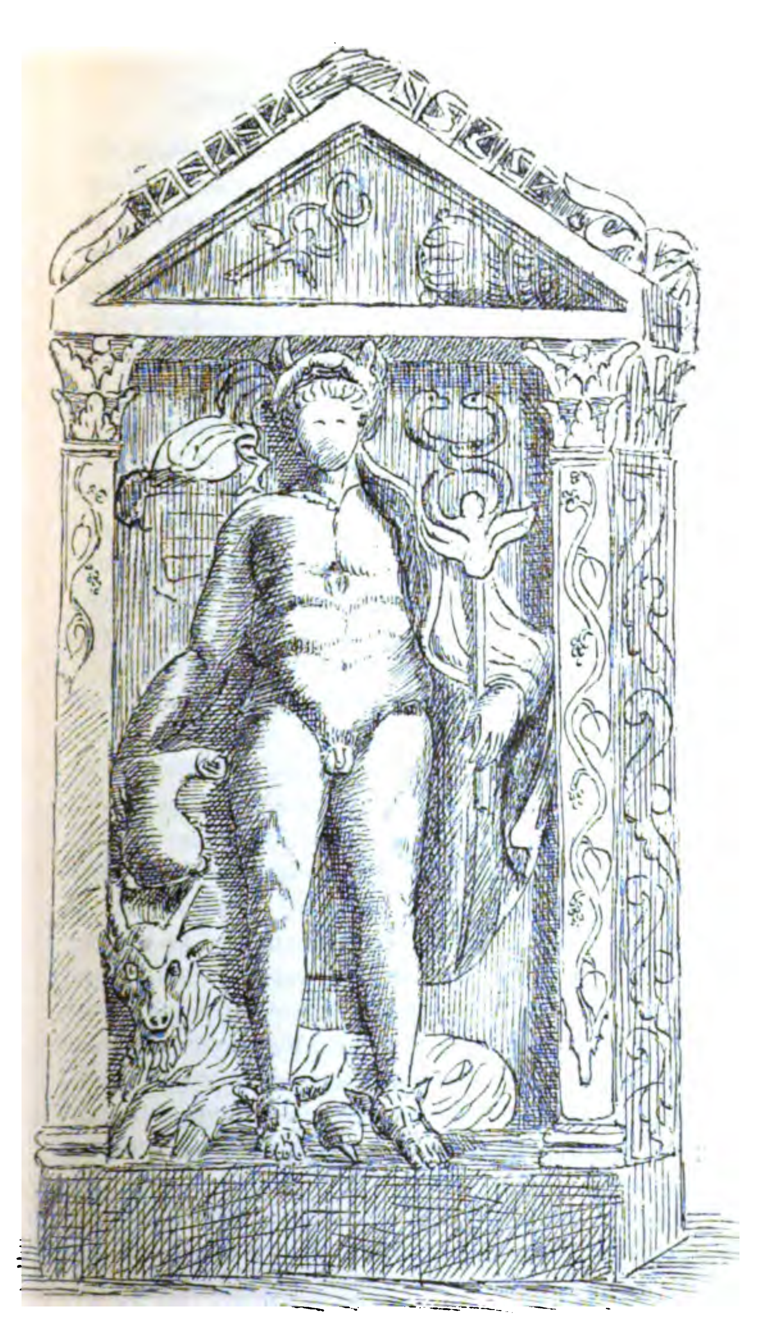
DEUX REPRÉSENTATIONS

DE MERCURE

Par M. A. de ROUMEJOUX

On a trouvé dernièrement à Périgueux, près de l'église Saint-Étienne-de-la-Cité, un cippe gallo-romain représentant Mercure. Ce cippe, qui mesure 2m 26 de hauteur totale sur 0m 70 de large, est des plus intéressants par le nombre des attributs qui y sont figurés. La statue a 1m 67 de hauteur, c'est l'œuvre d'un gallo-romain; la pierre est du pays, elle n'a donc pas été transportée d'ailleurs; du reste, nous avons assez de preuves que les artistes abondaient dans la cité de Vérone, sans avoir besoin d'insister. Cette sculpture, sans être excellente, n'en a pas moins une certaine valeur artistique. Le dieu est représenté debout, le corps légèrement appuyé sur la jambe droite. Le sculpteur s'est efforcé de donner à Mercure un aspect divin par la régularité des formes; sans doute, il n'a pas entièrement réussi, mais on sent la recherche sous les défauts de l'exécution. La tête est petite, selon la donnée antique; la chevelure est courte, dégageant le front; le cou est bien attaché, mais la poitrine n'a pas

répondu à la main du sculpteur; ses cuisses sont un peu courtes et les muscles sont exagérés. La main qui tient le caducée est bien traitée et ne manque pas de grâce ; les pieds, dont l'extrémité est évitée ou du moins très détériorée, ne sont point trop plats. Il est certain que l'artiste a voulu reproduire la noblesse de la divinité et la force physique nécessaire à un dieu si occupé et en rapport avec tous les mondes. Nous croyons devoir attribuer ce cippe au Ier siècle. Un manteau ou clamyde est plié, sur l'épaule gauche de Mercure, mais ne le recouvre pas. La tête est couverte d'un pétase ailé, ainsi que les talonnières élégantes, symboles de la rapidité qu'il doit mettre à ses courses multiples comme messager des dieux et des hommes ; le caducée que Mercure tient de la main gauche, porte aussi des ailettes, c'est l'emblème de la paix, car, s'il est messager, il est aussi le négociateur attitré des dieux et des mortels, il doit agir avec la plus grande célérité et aussi avec la plus grande prudence, les serpents entrelacés sont là pour le lui rappeler. Un coq, perché sur son épaule droite, indique la vigilance que lui imposent ses nombreux devoirs. Sa main droite tient une bourse bien garnie, à en juger par son ampleur ; c'était le protecteur des marchands et des voyageurs, le dieu du lucre et des transactions sociales ; les voleurs se rappelant que Mercure avait volé le carquois d'Apollon, le trident de Neptune, la ceinture de Vénus, l'épée de Mars, ils en avaient aussi fait leur dieu ; mais tous ces larcins étaient des plaisanteries de jeunesse, et les dieux ne lui en voulaient point, n'ayant pas pris ces larcins au sérieux. Dans sa jeunesse, Mercure avait gardé des troupeaux. A cause de cela, les populations primitives de la Grèce en avaient fait leur protecteur, et la tradition s'en étant perpétuée,



AUTEL DE MERCURE TROUVÉ A PÉRIGUEUX.

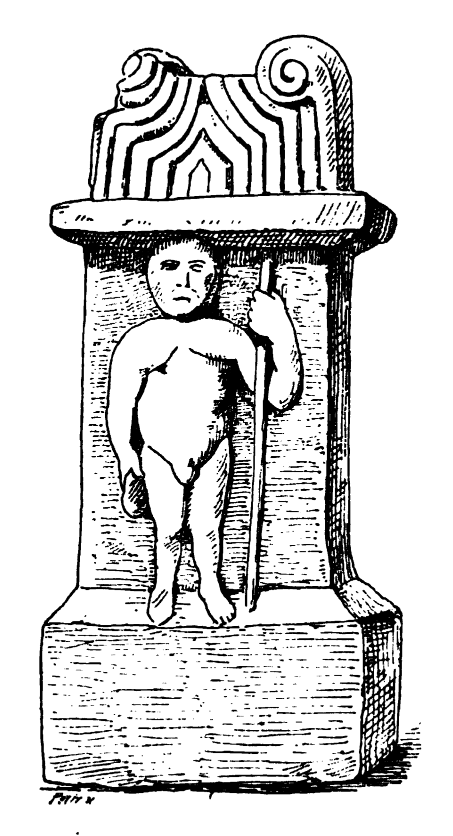
cela explique la présence de ce bouc de si belle mine couché derrière lui.—Mercure passe pour avoir inventé un instrument de musique, fait avec une écaille de tortue, c'est pourquoi on a placé cet animal entre ses pieds.

Les Gaulois, dit-on, représentaient quelquefois Mercure sans sexe, notre gallo-romain n'a pas voulu qu'on s'y trompât.

Le tympan de l'édicule, sous lequel s'abrite Mercure, est orné d'un petit caducée finement indiqué, et d'une bourse déliée d'où s'échappent des pièces de monnaie; l'argent n'est pas fait pour être enfermé, il doit couler, circuler, pour faciliter le commerce et régulariser les transactions.

A cette occasion, nous signalons un petit autel votif en marbre blanc, trouvé dans la carrière exploitée par les Romains, à Saint-Béat (Haute-Garonne); il appartient à M. Maurice Gourdon, de Luchon. Le dessin est fait d'après une photographie de M. de Laurière; la photographie est bonne, mais l'original est fort laid. Ce petit monument mesure $0^{m}53$ de haut sur $0^{m}23$ à la base; l'effigie du dieu a $0^{m}25\ 1/2$. Mercure est debout et est légèrement cagneux; il est absolument nu, la poitrine et le ventre se confondent en une masse informe; ses bras sont mal attachés aux épaules; évidemment, c'est un dieu malade qui doit avoir grand besoin du bâton qu'il tient de la main gauche, et de la bourse arrondie que porte sa droite, pour se soutenir dans son voyage, et payer les soins qu'il va se faire donner à *aquæ convenarum*. C'est un ex-voto tout préparé pour être vendu à un des malades qui, à l'époque romaine, allaient prendre les eaux de Luchon. C'est le dieu des voyageurs; il n'a que la bourse et le bâton,

sans pétase, sans talonnières, sans caducée. Cet autel est un objet de commerce comme on devait en faire beaucoup très rapidement, sans se soucier de l'art, et sur place : il est probable que, lorsqu'on en avait fabriqué un certain nombre, on les expédiait à Luchon pour être vendus.



AUTEL VOTIF DE MERCURE

A Saint-Béat.

XVI

QUELQUES MOTS

SUR

LE CHATEAU DE COUZAN

Par M. le docteur RIMAUD

(Réponse à la 8e question)

Dans mes visites au château de Couzan, je me suis souvent arrêté devant un bloc de pierre ayant la forme d'une pyramide quadrangulaire et tronquée, d'environ 50 centimètres de côtés. Ce bloc est creusé comme un vase ayant deux ouvertures, une d'entrée plus grande, une de sortie plus petite. Sur trois de ses faces est gravée, très grossièrement, une figure humaine radiée, dont la bouche ouverte et les yeux clos semblent dire : versez, versez toujours (1).

Cet instrument est connu, à Sail, sous le nom de Pierre-des-Dîmes ; Du Cange l'appelle *Petra Talliæ* ou *Petra mensura fromentarum*, et, en gaulois, dit-il, *Pérée*.

M. H. Gomot, l'auteur d'une notice très intéressante

(1) On en trouve un croquis sur le dessin de M. H. Gonnard, représentant l'intérieur de Couzan.

sur le château de Tournoël près de Volvic, veut bien nous écrire qu'il connaît deux Pierres-des-Dîmes, l'une à Tournoël, l'autre à Royat ; elles ressemblent beaucoup à la nôtre. L'usage de cet instrument ne devait pas être facile ; mais il faut se rappeler que ce n'était probablement qu'un étalon, comme notre décalitre actuel.

La Pierre-des-Dîmes de Couzan gît, comme une pierre sans valeur, parmi les débris du château ; il est même étonnant qu'elle n'ait pas été brisée pour la construction de quelque muraille. Cependant elle mérite d'être conservée, car ces pierres-mesures sont rares.

J'ai déjà proposé, dans une de mes excursions foréziennes, de la placer dans un coin de la chapelle ; et, peut-être, la Diana ferait-elle bien de l'acquérir pour le musée lapidaire qu'elle vient de créer.

Maintenant, voulez-vous jeter avec moi un coup-d'œil rapide sur l'ensemble de notre vieux *castrum*, dont on peut encore distinguer la triple enceinte, mais qui, tous les jours, entend tomber une de ses pierres, grâce au silence de ses créneaux ?

Pendant longtemps, sous la République et sous le premier Empire, lorsqu'un habitant de Sail avait besoin d'un enchan de porte ou de fenêtre, il montait au château et enlevait les pierres qui étaient à sa convenance ; aussi la solidité des bâtiments fut-elle vite compromise. C'est ainsi que nous avons vu disparaître la porte de Saint-Georges et ses défenses, et une bonne partie des grandes constructions qui regardent le levant.

N'oublions pas que Couzan était encore habité par ses maîtres, peu de temps avant la Révolution ; car il était une des rares places fortes qui n'avaient pas porté ombrage à Richelieu.

De la gare de Sail, le voyageur s'arrête en contemplation devant la grandiose silhouette de notre château, si belle à l'horizon de ce riche paysage.

Admirons-là bien, car, bientôt, elle disparaîtra au grand regret de tous ceux qui aiment notre Forez. C'est vrai, dira-t-on, mais qu'y faire? Est-il possible d'enrayer le cours des ans? Peut-être! si l'on s'y prend à temps, et, même avec peu de frais, si l'on ne s'y prend pas trop tard.

Nous ne demandons pas, bien entendu, qu'on fasse pour Couzan ce que M. H. de Sausea a fait pour Marcilly; nous voudrions seulement qu'on vînt en aide à sa principale tour, afin que le pic de Couzan gardât au moins un fleuron de sa couronne.

Voyez le pic de Montrupt, il n'a conservé que sa chapelle et une tour peu élevée; malgré cela, en traversant la plaine, ce monticule qu'on aperçoit à l'ouest, est d'un heureux effet pour le touriste qui ne manque pas d'en demander le nom et l'histoire, s'il se trouve un Dianiste dans son compartiment.

Et la butte de Saint-Priest, combien ne serait-il pas désirable qu'une de ses tours fût restée debout, dominant tout le pays de Jarez?

Cornillon, Grand-Jean, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Romain, Montverdun, Rochefort, La Merlée, Urfé, Chevrières! espérons que vos belles ruines feront encore, pendant de nombreuses années, l'admiration et l'étonnement de la postérité.

L'an passé, nous constations une petite lézarde à la base du donjon de Couzan; c'est peu de chose, mais laissez agir le temps, et bientôt cette belle tour couvrira la montagne de ses débris.

Nous n'avons pas besoin de le redire; il s'agirait

d'une minime réparation, destinée à maintenir les pierres qui se détachent de la base du donjon et compromettent sa solidité : cette réparation lui assurerait de nombreuses années d'existence.

Ce secours, à qui faut-il le demander? Naturellement au propriétaire, M. de Thy de Milly; oui, s'il aimait Couzan comme nous ; à la commune, je n'ose l'espérer; cependant elle y trouverait son compte, le château, une des beautés du pays, attirant chaque année un certain nombre de visiteurs.

Quoi qu'il en soit, je laisse au Congrès archéologique de France, après sa visite au château de Couzan, le soin de décider si ma proposition a quelque chance de vie, et à qui il faut demander le secours nécessaire.

La chapelle de Couzan demanderait bien aussi quelques réparations, mais cela presse moins. D'ailleurs, la paroisse et la dévotion des fidèles, si on les sollicite, ne sauraient lui faire défaut.

XVII.

DES ECHEA

OU

VASES ACOUSTIQUES DANS LES THÉATRES ANTIQUES ET LES ÉGLISES DU MOYEN AGE

Par M. A. VACHEZ

(Réponse à la 6e question du programme)

Ce n'est que depuis quelques années seulement que l'attention des archéologues s'est portée sur les vases acoustiques que l'on rencontre, assez fréquemment, dans les anciennes églises du moyen âge.

On comprend aisément que cette question d'archéologie ait été négligée jusqu'à nos jours. Car, presque partout, l'orifice de ces appareils sonores avait été fermé, dans les temps modernes, et, depuis longtemps, on en ignorait entièrement l'usage et l'utilité, quand la démolition de quelques-uns de nos monuments religieux nous a permis d'en observer la forme et les conditions dans lesquelles nos anciens architectes en faisaient emploi.

Les découvertes récentes qui viennent d'être faites dans plusieurs églises de l'ancienne province du Forez,

m'ont déterminé à étudier plus particulièrement ce sujet intéressant, et c'est ainsi que je viens résumer, dans un tableau d'ensemble, les diverses observations faites jusqu'à ce jour, moins pour piquer la curiosité des membres de la Société française d'Archéologie, que pour les inviter à surveiller, avec soin, les découvertes qui pourront être faites, à l'avenir, quand on démolira, sous leurs yeux, quelques-unes de nos anciennes églises.

I.

L'emploi des *echea* est bien ancien. Mais, depuis deux siècles au moins, les traditions que l'antiquité nous avait transmises sur la propagation du son se sont complètement perdues, et c'est là une étude que les architectes modernes ont grandement négligée.

Aussi, fut-ce avec une véritable surprise que l'on apprit, il y a quarante ans seulement, que des vases acoustiques venaient d'être découverts dans plusieurs églises du moyen âge.

Pourtant, on se souvint alors que l'emploi des *echea* était connu des anciens. Les Grecs, ce peuple si artiste et si amoureux du beau et de l'harmonie en toutes choses, en avaient, les premiers, fait un fréquent usage. Dans leurs vastes théâtres, en plein air, que recouvrait seulement un *velarium*, il eût été souvent difficile aux acteurs de se faire entendre des spectateurs, sans l'emploi de quelques moyens factices, facilitant la transmission de la voix. Aussi, indépendamment des masques de métal, qui donnaient au débit des artistes plus d'ampleur et de sonorité, avaient-ils adopté l'usage de placer, soit le long des murs de la scène, soit au-dessus

des gradins de l'hémicycle, des vases acoustiques en bronze ou en terre cuite, qui étaient destinés non seulement à renforcer la voix des acteurs, mais encore à donner plus de douceur et d'harmonie au son de la musique.

Vitruve nous fournit, à cet égard, les détails les plus précis : « Ces vases d'airain, que les Grecs appellent « ἠχεῖα (1), dit-il, sont placés dans des cellules prati- « quées sous les degrés. Les différents sons qu'ils ren- « dent, réglés d'après les proportions mathématiques, « selon les lois de la symphonie ou accord musical, « répondent, dans leurs divisions exactes, à la quarte, « à la quinte et à l'octave, afin que la voix de l'ac- « teur, concordant avec la disposition de ces vases, et « graduellement augmentée, en venant les frapper, « arrive plus claire et plus douce à l'oreille des spec- « tateurs (2). »

« Ces vases d'airain, ajoute-t-il plus loin, doivent être « en rapport avec l'étendue du théâtre... Si le théâtre « n'est pas très grand, on tracera une ligne qui en « coupera horizontalement la hauteur en deux parties « égales, et on y pratiquera, pour y placer ces vases, « treize niches, en forme d'arc, séparées par douze « intervalles égaux... Si, au contraire, le théâtre est « d'une vaste étendue, la hauteur sera alors divisée en « quatre parties, pour y construire trois rangs de niches « comme celles dont nous venons de parler (3). »

Entrant ensuite dans des détails trop longs pour être

(1) La racine du mot ἠχεῖον, ἦχος, *son, bruit*, a aussi formé le mot ἠχώ, *écho*, son répercuté.

(2) Vitruve, liv. I (traduction de Maufras, t. I, p. 35).

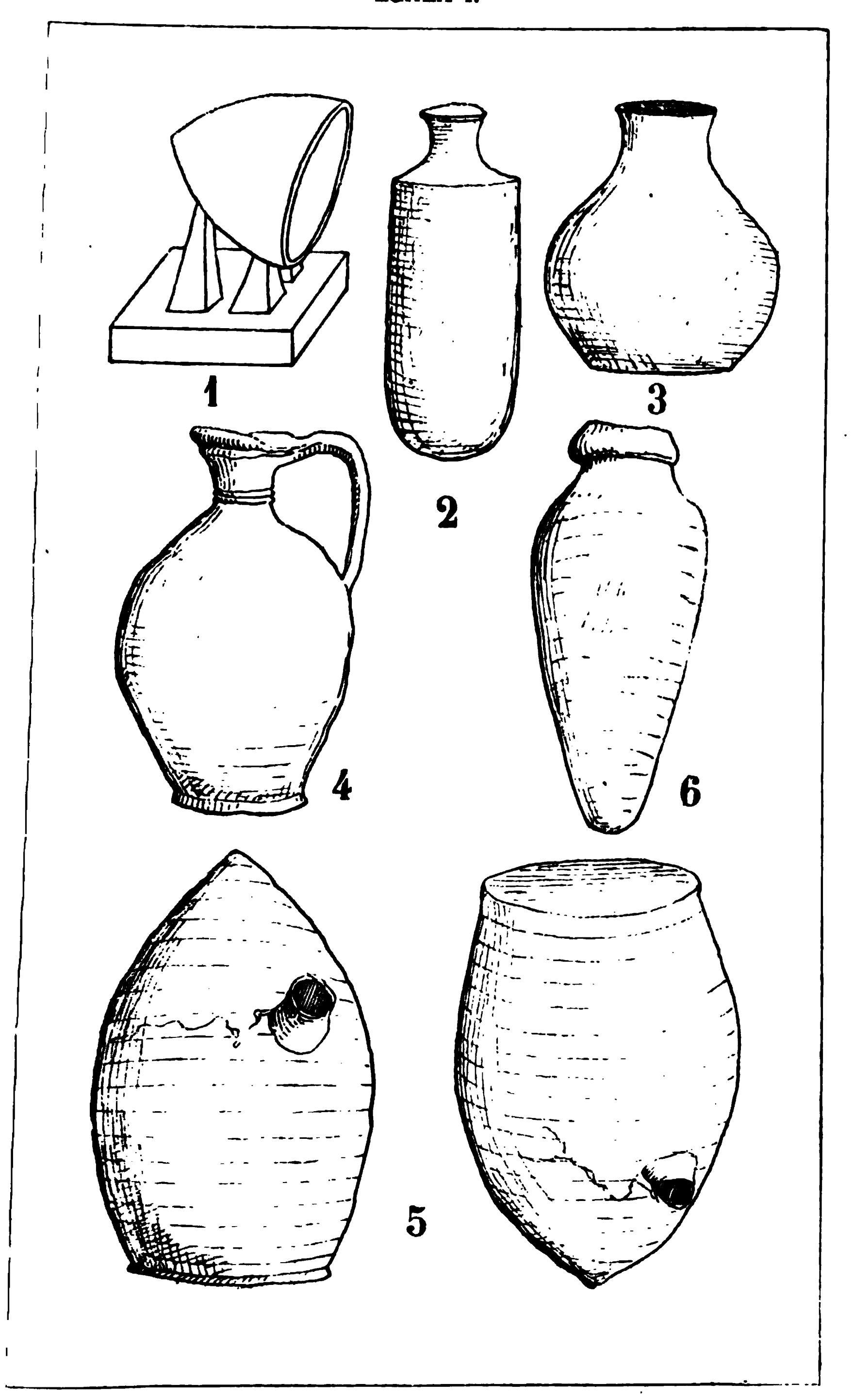
(3) Vitruve, liv. V, chap. v, *De theatri vasis*.

rapportés ici, Vitruve nous apprend que ces vases, qui avaient, apparemment, la forme d'une cloche ou d'un timbre de pendule, devaient être isolés les uns des autres et placés dans une position inclinée, sur des coins d'un demi-pied de hauteur au moins, variant suivant la hauteur des cellules, de manière que tout son partant de la scène vînt toujours frapper directement le fond de chaque vase, en suivant une ligne idéale, passant au centre du cercle décrit par leur orifice (1).

(1) Nous trouvons, dans les œuvres des frères Perrault, une explication curieuse de l'emploi des vases d'airain dans les théâtres des anciens : « Quand on sonne plusieurs cordes en« semble, elles ne laissent pas de résonner toutes, aussi bien « que quand il n'y en a qu'une, parce que chaque corde trouve « dans les différentes vibrations, qui sont dans chacune des « parties de la table, ce qui lui est nécessaire pour l'augmen« tation de son bruit, par la raison que les vibrations particu« lières des parties de la table, qui ne font pas consonnance avec « une corde, la font avec une autre, et que toutes les vibrations « qui sont perdues, quand il n'y a qu'une corde qui sonne, parce « que leur dissonance les rend inutiles, sont employées à for« tifier le son des autres cordes qui sont pincées avec elle.

« C'est sur ce fondement que les anciens ont inventé la ma« nière d'augmenter le son de la voix des comédiens qui chan« taient dans leurs théâtres, par le moyen de vaisseaux d'airain « qu'ils y plaçaient en rond et distants également de l'endroit « où étoit celui qui chantoit ; car ces vaisseaux étoient accordez « chacun à l'un des tons où la voix de l'homme peut s'étendre : « afin que la voix se réfléchissant dans tous ces vases, ceux qui « se rencontroient à l'unisson de la voix ou qui étoient accordez « pour y faire quelque consonnance, pussent, par leur ressem« blance ou par leur proportion convenable, en augmenter la « force. »

(*Œuvres diverses de physique et de mécanique de MM. C. et P. Perrault, de l'Académie royale des Sciences et de l'Académie française*, 1721, in-4°, t. Ier, p. 216.)



1. Echea des Théâtres antiques (Vitruve). 2. Vase acoustique dans le chœur de la chapelle de l'abbaye d'Ainay, à Lyon. 3. Vase acoustique provenant du chœur de l'église des Cordeliers de Châlons-sur-Saône. 4. Vase acoustique de l'église de Fry. 5. Vase du chœur de Saint-Laurentin en Caux. 6. Vase du clocher-chœur de Montivilliers.

Du temps de Vitruve, qui écrivait sous le règne d'Auguste, il n'existait encore, à Rome, aucun théâtre muni de ces appareils. En effet, leur emploi n'était recommandé que pour les théâtres construits en pierre, et, à cette époque, la ville de Rome ne possédait encore, à l'exception de celui de Pompée, que des théâtres en bois. Mais, en Grèce, cet usage avait été suivi dans beaucoup de villes, et Vitruve ajoute, comme preuve de l'emploi des *echea*, que Memmius ayant fait démolir un théâtre à Corinthe, en transporta à Rome les vases d'airain, qu'il choisit parmi les dépouilles, pour les consacrer dans le temple de la Lune.

En outre, le même auteur nous apprend encore que plusieurs habiles architectes romains, ayant eu à construire des théâtres dans de petites villes pourvues de faibles ressources, s'étaient servis de simples vases de terre (*fictilibus doliis*), en les disposant d'après le système qu'il vient d'indiquer, et qu'ils en avaient obtenu les résultats les plus satisfaisants (1).

II.

Cependant, jusqu'à nos jours, les archéologues modernes avaient révoqué en doute cette assertion de Vitruve, sous le prétexte qu'on n'avait trouvé nulle part la preuve de ce fait (2).

Mais cette preuve a été fournie complètement à plusieurs reprises :

(1) Vitruve, liv. V, chap. v, *in fine*.

(2) Voyez notamment Batissier, *Histoire de l'art monumental* (2e édition, 1860, p. 196).

M. Charles Texier, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, chargé d'une mission archéologique dans l'Asie-Mineure, entre les années 1833 et 1837, reconnut le premier, dans le mur de soutènement de la seconde précinction du théâtre d'Aizani, ville de l'ancienne Phrygie, l'existence des cellules creusées dans un seul bloc de marbre blanc, et groupées deux à deux, au nombre de douze, dans les conditions indiquées par Vitruve, pour recevoir les vases acoustiques dont il recommande l'emploi (1).

Peu de temps après, un archéologue anglais, Cunyngham, remarquait aussi dans les ruines du théâtre de Sagonte, en Espagne, au sommet de la principale précinction, neuf cavités, alternant avec les vomitoires et creusées de même dans les pierres du monument. Ces cavités, larges de 49 centimètres, et accouplées à une distance de 65 centimètres, n'avaient pu avoir aucune autre destination que celle de renfermer des *echea* (2).

La démonstration de ce fait fut complétée par la publication faite à Londres, en 1863, d'un manuscrit inédit renfermant une description de quelques théâtres de l'île de Crète, extraite d'une Histoire de Candie, rédigée en 1586 par Onorio Belli, et dans laquelle il est fait une mention formelle des vases acoustiques, rangés treize par treize, comme le dit Vitruve (3).

(1) Charles Texier, *Description de l'Asie-Mineure, faite par ordre du gouvernement français, de 1833 à 1837*. Paris, 1839, gr. in-f°, t. Ier, p. 113.

(2) Vitruve, traduction de Maufras (collection Panckoucke). Notes du traducteur sur le livre V (note 65).

(3) *Jahrbücher der Vereins von Alterthumsfreunden, in Rheinlande*, XXXVII, p. 5, in-8°, Bonn., 1864. — *Revue contemporaine*, 25 mars 1865, p. 551.

Ces observations répétées ne laissent subsister aucun doute aujourd'hui sur l'exactitude des renseignements fournis par Vitruve (1).

Il paraît même que les anciens ne s'étaient pas bornés à l'emploi des *echea* dans les théâtres. Ils les plaçaient aussi dans les temples. On trouve, en effet, en tête de quelques anciennes éditions des comédies de Térence, et notamment de celle que publia, à La Haye, en 1726, le grammairien Westherhovius, un petit Traité sur l'art dramatique chez les anciens, dans lequel le commentateur anonyme parle des vases d'airain des théâtres. Il leur donne la même destination que Vitruve, en ajoutant : « J'apprends qu'il en existe encore aujourd'hui « dans quelques temples antiques de la Grèce. En pénétrant dans ces vases sonores, dit-il, la voix humaine « rend les sons les plus harmonieux et en sort plus distincte et plus agréable à l'ouïe (2). »

(1) Des vases en terre cuite, du genre appelé *dolium*, retrouvés dans les murs d'un édifice semi-circulaire de l'antique ville de Tauroentum, près de La Ciotat (Bouches-du-Rhône), ont été présentés aussi par quelques savants comme étant des *echea* de l'ancien théâtre de cette ville (Magloire Giraud, *Mémoires sur l'ancien Tauroentum,* dans le *Bulletin* de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, années 1852, 1853, 1854, 1860 et 1861.—Ch. Lenthéric, *La Provence maritime*, p. 111. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1879, p. 155). — Mais cette attribution a été vivement contestée par d'autres archéologues, et notamment par M. Léon Palustre. Nous nous bornons donc à faire mention ici de cette découverte.

(2) *Terentii Afri comœdiæ VI. Accedunt interpretes vetustiores Donati et F. Lindenburchii observationes*, *curavit Arn. Henr. Westherhovius,* Hagæ Comitum, 1726, 3 vol. in-8°, t. Ier, p. LXVI : « Tale quiddam audio adhuc hodie extare in quibusdam « templis antiquis, quæ nunc quoque supersunt integra, apud « nostræ tempestatis Græcos..... In ea vasa, vox in templo

De là, à l'emploi des *echea* dans les églises chrétiennes, la transition était toute naturelle, et nous ne devons point nous étonner qu'ils aient été introduits dans nos pays avec l'architecture byzantine. D'ailleurs, les découvertes faites, de nos jours, dans un grand nombre d'églises russes, achèvent de rendre incontestable cette origine.

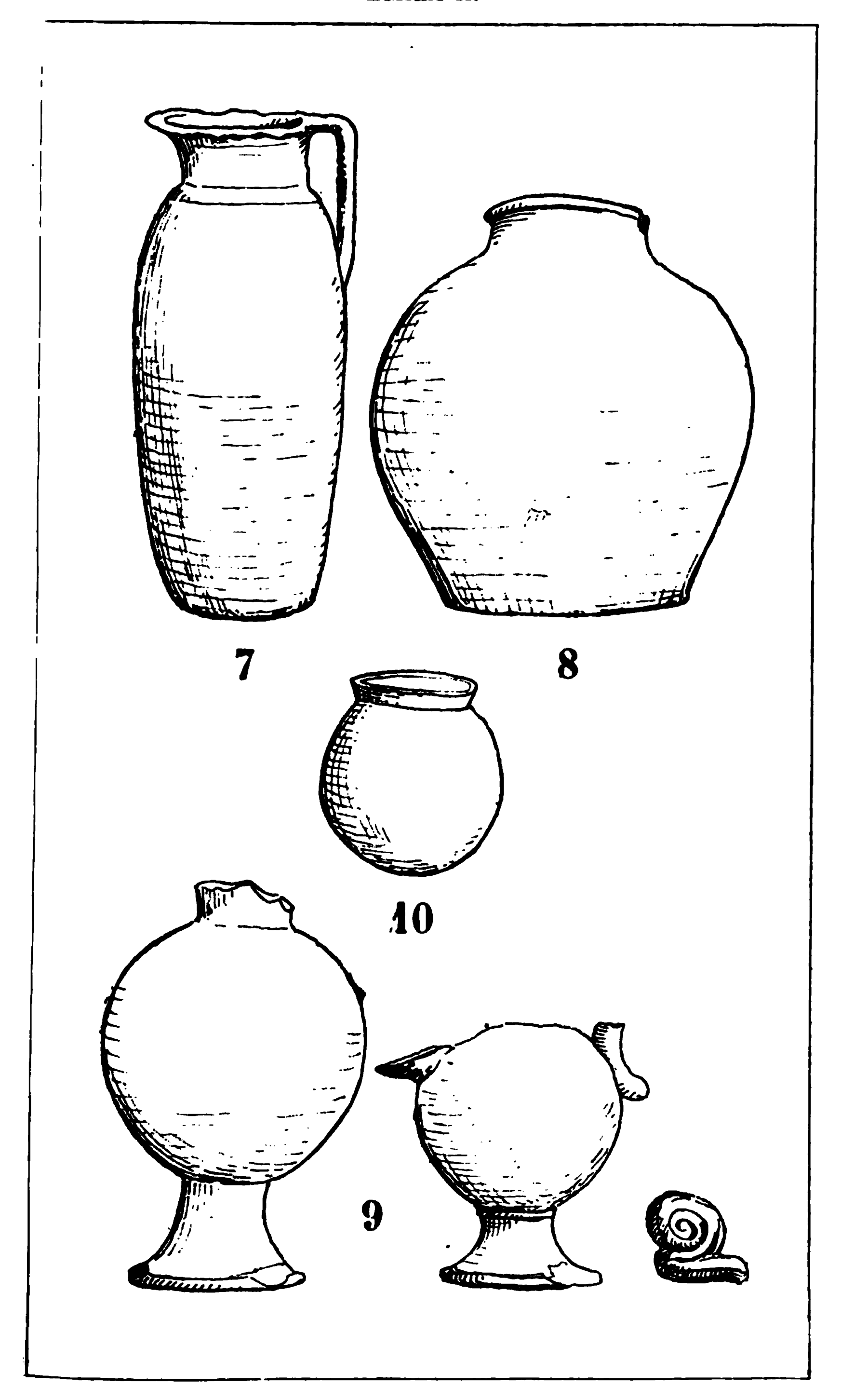
III.

Pourtant, je le répète, ce n'est qu'à notre époque qu'il a été constaté que les architectes du moyen âge avaient fait un fréquent emploi des *echea* dans nos églises chrétiennes, et surtout dans celles qui appartiennent à l'architecture romane.

C'est, en effet, seulement au mois d'avril 1842, que l'on découvrit, pour la première fois, dans les murs de l'ancienne église de Saint-Blaise, à Arles, et seulement dans la première travée, bâtie en 1280, en avant du monument primitif, d'abord des cornets en terre cuite, mesurant 30 centimètres de longueur, sur 3 centimètres de diamètre à l'embouchure et placés de distance en distance dans des excavations de 21 centimètres carrés, lesquelles renfermaient chacune deux cornets, dont les pavillons, abattus depuis longtemps, avaient dû être disposés en saillie sur le mur.

Puis, dans le voisinage de ces excavations, se trouvaient aussi des vases en terre cuite de 22 centimètres

« canentium inclusa, incredibilem efficit harmoniam, sonosque « distinctissimos et admodum gratos, atque auditu faciles. » — V. aussi la traduction de Vitruve par Maufras (collection Panckoucke, t. Ier, p. 547).



7. Vase acoustique en grès, du chœur de Sotteville-lès-Rouen. 8. Vase acoustique de l'église de Néronde. 9. Vases acoustiques de la voûte de l'église de Saint-Thomas-la-Garde. 10. Vase acoustique de l'église de La Chapelle (Saône-et-Loire).

de diamètre, placés dans l'épaisseur du mur et dont la forme était celle d'une marmite à col rétréci.

Cette double découverte fut signalée aussitôt au Comité historique des Arts et Monuments, par M. Huard, directeur du musée d'Arles, qui n'hésita pas à déclarer que ces objets devaient, sans aucun doute, « servir à « répercuter le son et faire partie d'un système d'acous« tique. »

C'était la première fois que pareille communication était faite au Comité, et la question était si nouvelle que quelques membres émirent l'opinion que ces appareils en poterie étaient destinés seulement à donner aux voûtes plus de légèreté (1).

Quoi qu'il en soit, le Comité jugea la question assez intéressante pour engager les membres correspondants à diriger leurs recherches sur ce point d'archéologie, et à étudier d'une manière plus attentive les murs et les voûtes des monuments religieux (2).

Le Comité historique des Arts et Monuments s'était entretenu de cette communication dans sa séance du

(1) Les voûtes de quelques églises du moyen âge ont été, en effet, construites parfois en poteries, pour les alléger. Telle est, notamment, la coupole centrale de l'église de Saint-Vital de Ravenne. Le musée céramique de Sèvres possède quelques beaux échantillons de poteries, ayant eu la même destination, et rapportés d'Espagne par M. le baron Taylor. Mais, en pareil cas, ces vases forment le corps de la voûte elle-même et sont, le plus souvent, emboités les uns dans les autres, comme à Ravenne, tandis que les vases acoustiques sont placés isolément, à une certaine distance les uns des autres, et fréquemment à la naissance des voûtes et même dans la partie supérieure des murs.

(2) *Bulletin archéologique*, publié par le Comité historique des Arts et Monuments, 1842 et 1843, t. II, p. 440.

25 janvier 1843. Mais, déjà l'année précédente, une semblable découverte, contemporaine de celle faite à Arles, venait d'être signalée dans l'ancienne province de Normandie. En faisant reparaître, en 1842, les cintres romans des fenestrelles de la nef et du chœur de l'église du Mont-aux-Malades, près de Rouen, on avait retrouvé aussi un grand nombre de vases acoustiques qui remplissaient, depuis le XVII[e] siècle, les baies de ce monument, bâti au XII[e] siècle (1).

D'autres observations suivirent bientôt ces premières découvertes :

En 1844, on découvrit, à Lyon, deux *echea* fort curieux, en réparant la voûte de la coupole de l'église abbatiale d'Ainay, consacrée le 27 janvier 1106, par le pape Pascal II.

Ce sont deux vases en argile rouge, de forme cylindrique, ressemblant assez bien à nos cruches de bière actuelles. L'un mesure 30 centimètres, et le second 28 centimètres 1/2 de hauteur. Le goulot est court et étroit ; mais, ce qui les caractérise particulièrement, c'est que leur base est arrondie, ce qui ne permet pas de les tenir debout et de s'en servir pour aucun usage domestique. Tous deux font partie, depuis leur découverte, du musée des Antiques de la ville de Lyon, sous les numéros 665 et 666 du catalogue de M. Commarmond (2).

Deux ans plus tard (1846), la démolition de l'église

(1) *Magasin pittoresque*, année 1864, p. 24.

(2) *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la ville de Lyon*, par M. Commarmond, p. 115, où cet auteur déclare qu'il ignore à quel emploi ces vases étaient destinés, et se borne à dire qu'ils ne sont pas antiques.

des Cordeliers du faubourg de Saint-Laurent, à Châlon (Saône-et-Loire), monument consacré en 1466, amena la découverte de plusieurs vases acoustiques, au côté gauche du chœur et à la naissance de la voûte à ogives (1). L'un de ces vases fut recueilli par M. Léopold Niepce, membre de la Société d'archéologie de Châlon, qui le possède encore et en a fait un dessin que je mets sous les yeux du Congrès.

Ce vase, qui mesure 23 centimètres de hauteur, est aussi sans anse et sa forme démontre bien qu'il n'a pu avoir qu'une simple destination acoustique.

IV.

Toutefois, ces quatre découvertes isolées ne paraissent pas avoir été fort remarquées. Vainement, en 1852, M. l'abbé Cochet signalait dans son livre sur les églises de l'arrondissement d'Yvetot, huit vases en terre, dont l'orifice apparaissait au milieu des moulures prismatiques, qui ornaient les piliers de l'église d'Alvimare (Seine-Inférieure), bâtie au XIII[e] siècle et démolie aujourd'hui, en ajoutant qu'il avait vu des vases semblables, employés comme moyen acoustique et agents de répercussion, dans d'autres églises de la Normandie, et notamment dans la nef du Mont-aux-Malades, dont j'ai déjà parlé, dans le chœur de Peruel, près Perriers-sur-Andelle, dans l'église de Contremoulins, près Fécamp, et ailleurs (2).

(1) Notes communiquées par M. Léopold Niepce, ancien conseiller à la Cour d'appel de Lyon.

(2) Abbé Cochet, *Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, 1[re] éd., t. I[er], p. 274. — 2[e] édition, t. I[er], p. 289.

Vainement aussi, en réparant, en 1858, le chœur de l'église de Fry (canton d'Argueil), découvrait-on quatre vases en grès, de 30 centimètres de hauteur, fabriqués au XVI[e] siècle, pour un usage domestique, mais ayant reçu depuis une destination purement acoustique *(1)*.

On n'attacha une réelle importance à toutes ces découvertes que lorsque des vases de même nature eurent été retrouvés dans plusieurs églises du nord de l'Europe. Un architecte suédois, M. Mandelgren, qui a publié un curieux ouvrage sur les monuments scandinaves du moyen âge, retrouva, à la même époque, un grand nombre de ces poteries engagées dans les murs et les voûtes de la plupart des églises relevées par lui, soit en Suède, soit en Danemark (2).

Deux architectes russes, MM. Stassof et Gornestaeff, découvrirent de même, en Russie, des vases acoustiques dans beaucoup d'églises du style byzantin.

Tous ces archéologues s'adressèrent alors à nos savants et à nos professeurs pour savoir s'il avait été découvert aussi, dans nos églises de France, des cornets et des vases en poterie, placés soit dans les voûtes, soit à l'intérieur des murs de ces monuments. Et c'est pour répondre à cette question que M. Didron publia, en 1862, dans ses *Annales archéologiques*, un travail dans lequel, après avoir rappelé la découverte faite en 1842 dans l'église de Saint-Blaise d'Arles, il signalait un texte précieux, extrait de la *Chronique des Célestins de Metz*, document du XV[e] siècle, que M. de Bouteiller avait publié dans la notice qu'il avait consacrée à ce

(1) *Magasin pittoresque*, année 1864, p. 24.

(2) Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française*, t. VII, p. 471, v° *Pot*.

couvent. Le chroniqueur messin écrivait, en effet, ce qui suit en l'année 1432 :

« En cest année dessus dit, au mois d'aoust, la vigile « de l'Assomption Nostre-Dame, après que frère Ode « Leroy, prieur de céans, fust retournez du chapitre de « dessus dit, il fist ordonner de mettre les pots au cuer « de l'église de céans, portant qu'il avoit vu altre part « en aucune église, pensant qu'il y fesoit meilleur « chanter et qu'il cy resonneroit plus fort et y furent « mis en ung jour ; on print tant d'ouvriers qu'il « suffisoit (1). »

Un texte aussi précis ne permet guère de douter du but que recherchaient nos anciens architectes, en plaçant ces vases dans les voûtes et les parements des murs des églises du moyen âge.

Ainsi se trouvaient confirmées, dans le nord-est de la France, des observations déjà faites en Provence, en Normandie, en Bourgogne et à Lyon, vingt ans auparavant, quand une nouvelle découverte, faite en Allemagne, vint réveiller, de nouveau, l'attention du monde savant sur ce point d'archéologie.

Dans le courant de l'année 1864, on retrouvait aussi, sur les bords du Rhin, dans une petite chapelle du château d'Altbaumburg, des vases acoustiques encastrés dans les murs de l'édifice, dont on place la construction au XIIIe ou, tout au moins, au XIVe siècle. Ces vases en terre cuite, placés irrégulièrement à une distance de 66 centimètres l'un de l'autre, et dont la paroi était très mince, avaient la forme d'un pain de sucre et au

(1) Didron, *Annales archéologiques*, t. XXI, année 1862, p. 274. — Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française*, VII, 472.

fond une petite bosse, comme nos bouteilles. Leur profondeur était de 22 centimètres environ, et leur diamètre, à l'ouverture, de 18 centimètres (1).

Cette découverte, qui provoqua de nouvelles recherches sur les vases acoustiques, dans le sein de la *Société des Antiquaires du Rhin*, devait donner une nouvelle impulsion à l'étude de cette question d'archéologie.

V.

M. l'abbé Cochet, qui se livrait avec tant de zèle et d'une manière si éclairée à l'étude des églises de la Normandie, fit connaître alors toutes les observations qu'il avait faites, depuis trente ans, dans les édifices religieux de cette ancienne province.

Après avoir rappelé les *echea*, dont il avait constaté l'existence dans l'église d'Alvimare et ailleurs, il signalait plusieurs découvertes, faites plus récemment, dans divers autres monuments.

La première, et la plus intéressante peut-être, avait eu lieu en 1862, dans l'ancienne église de Saint-Laurent-en-Caux (canton de Doudeville), monument dont le chœur appartient à l'architecture du XI[e] siècle, et la nef à celle de la fin du XVI[e] siècle. En démolissant cette église, en 1862, on trouva, dans l'un des angles du chœur, un vase ayant la forme d'un cône fermé par les deux bouts, et dont l'unique ouverture est une sorte de bec, tourné du côté de la surface du mur, dans lequel

(1) *Revue contemporaine*, 25 mars 1865, p. 550. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumfreunden, in Rheinlande*, XXXVII, p. 57, in-8°. Bonn., 1864.

il était complètement engagé. La forme singulière de ce vase, qui est sillonné de cannelures horizontales, démontre bien qu'il n'a été fait que dans un but acoustique.

Un second vase, signalé par M. l'abbé Cochet, est conservé dans la bibliothèque de Montivilliers, et provient de l'ancienne abbaye de cette ville. C'est une sorte de jarre en grès de couleur gris cendré, d'une hauteur de 34 centimètres, ayant l'embouchure munie d'un collet et dont la base se termine en pointe comme celle d'une urne funéraire antique. On croit que ce vase acoustique date seulement de 1648, époque à laquelle les dames de l'Hôpital firent reconstruire ce monastère et abaisser la voûte du clocher-chœur, dans les angles de laquelle une douzaine de trous acoustiques révèlent encore l'existence d'autres *echea*.

La troisième observation avait été faite, au mois d'août 1863, lors de la démolition de l'ancienne église de Sotteville-lès-Rouen, monument du XVI[e] siècle. Deux vases en grès, que l'on croit contemporains de sa construction, furent retrouvés dans le mur qui terminait le chœur de cette église. L'un de ces vases fut remis à M. l'abbé Cochet, et, malgré l'anse dont il est muni, on ne peut guère croire qu'il ait pu servir à un usage domestique (1).

Depuis cette époque, on a reconnu encore l'existence de vases acoustiques dans plusieurs autres églises de la Normandie, notamment dans celle de Saint-Patrice de Rouen, bâtie en 1535, à l'abbaye de Fervaques (Calvados) et dans l'église de Bellencombre, près de Dieppe (2).

(1) *Magasin pittoresque*, année 1864, p. 23.

(2) Ch. Lenthéric, *La Provence maritime*, p. 112.

M. Viollet-Le-Duc en signale dans l'abside de l'église de Montréale (Yonne) (1), et l'architecte Oberlin en a découvert aussi, en réparant la voûte de l'ancienne église des Dominicains, à Strasbourg (2). D'autres exemples ont été signalés pareillement dans deux églises de Suisse (3).

Enfin, plus près de nous, M. Marcel Canat de Chizy nous révélait, il y a deux ans, l'existence d'un vase acoustique, très apparent, dans l'église de Préty, près de Tournus (Saône-et-Loire). Cet *echea*, placé dans un des piliers du chœur, a son orifice dirigé en face de l'officiant et des chantres. Sa dimension est de 12 centimètres à l'entrée, de 6 au rétrécissement, et sa profondeur est assez grande pour que le bras d'un homme en atteigne difficilement le fond. En nous faisant cette communication, le savant archéologue ajoutait que, sans aucun doute, d'autres vases pareils avaient dû exister près de celui dont il avait pu mesurer les dimensions, mais ils ont été détruits ou oblitérés.

VI.

Tel était l'état de la question quand ont été faites dans l'ancienne province du Forez les découvertes dont il me reste à parler maintenant.

La première a eu lieu, en 1868, dans l'ancienne église de Néronde (Loire).

(1) Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française*, VII, 471.

(2) Ernest Bosc, *Dictionnaire général de l'archéologie*, p. 11 et 257.

(3) *Revue contemporaine*, 25 mars 1865, p. 551.

Cette église ne se composait que d'une seule nef et d'un chœur flanqué de deux chapelles. Ce chœur voûté, qui formait sans doute à l'origine l'église entière, remontait au XII[e] siècle, si l'on en juge par l'ornementation de son portail primitif, qui subsiste encore et qui fut placé, au XVII[e] siècle, sur le côté droit de la nef (1).

La démolition de ce chœur, en 1865, ne donna lieu à aucune observation particulière. Mais il en fut autrement quand la nef fut démolie en 1868. Cette nef construite, ou du moins remaniée à la fin du XVII[e] siècle, comme en témoignait la forme des fenêtres et de la porte principale, sur laquelle était gravée d'ailleurs la date de 1678, était couverte d'un simple lambris, et l'on avait appliqué, dans les caissons et les encadrements carrés ou octogones qui le décoraient, des peintures sur toile représentant divers sujets de l'Ancien ou du Nouveau-Testament.

On comprend aisément qu'une semblable disposition était peu favorable à l'acoustique. Et c'est, sans aucun doute, pour corriger le défaut de sonorité, dû à ces toiles peintes montées sur châssis, que l'on crut devoir placer, dans la partie supérieure des murs de la nef, des *echea*, dont l'orifice était dissimulé par les moulures de la corniche. Une vingtaine d'*echea* furent découverts ainsi, au moment de la démolition, et c'est l'un de ces vases acoustiques, destiné à faire partie

(1) En effet, comme on en voit de fréquents exemples, au XII[e] siècle, cette porte en arcade à plein cintre, n'est accompagnée ni de colonnes, ni de pilastres, mais seulement, depuis le haut jusqu'en bas, de simples moulures, ornées de perles et de torsades. (V. de Caumont, *Abécédaire d'architecture architecture religieuse*, p. 156.)

désormais des collections archéologiques de la Diana, que je place aujourd'hui sous les yeux du Congrès.

Ces vases en terre rouge, d'une pâte assez commune, n'ont point été vernis. Leur profondeur est de 25 centimètres, et leur ouverture circulaire mesure 8 centimètres de diamètre.

Mais si ces vases, sans anses et à l'orifice étroit, paraissent avoir été fabriqués exclusivement dans un but acoustique, il en est peut-être différemment des *echea* que l'on a découverts, au mois d'octobre 1884, en démolissant l'une des travées de l'église de Saint-Thomas-la-Garde (Loire). Des douze vases acoustiques retrouvés dans ce monument, on n'a pu sauver que la majeure partie de deux. Ce sont de petits vases à pied, de forme assez gracieuse, mais de grandeur différente, qui étaient munis d'anses ou plutôt d'ailettes en spirale. Ces anses et le col ont été brisés. La pâte en est assez grossière, mais ils ont été vernis extérieurement en vert.

L'église de Saint-Thomas-la-Garde était un édifice du XIIe siècle. Bâtie pour un couvent de bénédictines, fondé en 1107 et soumis à l'abbaye d'Ainay, elle ne se composait que de deux travées, et c'est dans la voûte de la travée où était établie la tribune des religieuses que les *echea*, retrouvés de nos jours, étaient placés, trois par trois, dans chacun des compartiments que formaient les arêtes de cette voûte.

D'autres exemples de vases acoustiques ont été signalés, à plusieurs reprises, dans l'ancienne province du Forez ; mais tous ces *echea* sont placés dans des monuments destinés à demeurer debout pendant de longues années encore, et il est impossible d'en signaler la forme.

Rappelons néanmoins que, dans son excursion archéologique du 25 juin 1883, la Société de la Diana reconnut l'existence de plus de vingt *echea* dans l'église de l'ancien prieuré de Pommiers (canton de Saint-Germain-Laval), dont la construction remonte au XIIe siècle.

Ces *echea*, dont l'orifice est assez large, sont placés de chaque côté, à la partie supérieure de la voûte en berceau de la nef principale, et au-dessus des stalles existant en avant du transept.

Enfin, le dernier exemple d'*echea* a été signalé dans l'église de la Bénisson-Dieu, près de Roanne. C'est encore un monument du XIIe siècle. Mais les orifices de ces *echea* ont été fermés, et il est impossible de vérifier aujourd'hui s'ils étaient formés d'appareils en poterie.

VII.

Pour nous résumer sur cette intéressante question, nous pouvons conclure que, du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe, l'emploi des vases acoustiques dans les églises a été appliqué, sinon d'une manière générale, du moins dans presque toutes nos provinces de France, et surtout dans les monuments religieux appartenant à l'architecture romane. Et cette tradition, observée par nos anciens architectes, se retrouve aussi en Suède, en Danemark, en Russie, en Suisse, et sur les bords du Rhin.

Partout, comme l'a observé déjà l'un de nos prélats les plus distingués, ces vases, qui présentent les formes les plus variées, sont placés, dans la partie supérieure des églises, dans les voûtes, dans les corniches, dans

l'angle des piliers, et leur orifice, seul apparent, est même dissimulé souvent, soit par une moulure, soit par le feuillage de quelque chapiteau (1).

Mais depuis la fin du XVIIe siècle, cette tradition s'est perdue entièrement et l'on ne trouve aucun exemple de vases acoustiques placés dans des églises, bâties ou remaniées depuis moins de deux siècles. Les *echea* de l'ancienne église de Néronde seraient ainsi peut-être les plus récents que l'on connaisse.

On remarquera, d'ailleurs, que l'emploi des *echea* disparaît, à l'époque même où notre architecture religieuse du moyen âge tombe dans un souverain mépris et où le qualificatif de *gothique* fut donné au style ogival, comme pour témoigner, en quelque sorte, que sa création était due à des peuples encore non entière-

(1) « On se demande, devant ces instruments sonores, comment les architectes les disposaient dans les édifices. On les rencontre communément le long des corniches, dans les voûtes, à l'angle des piliers, toujours dans la partie supérieure de l'église et en face des chaires ou à peu près. L'orifice est assez étroit; mais le vase va en s'élargissant, et la voix, entrée dans ce ventre sonore, en sortait, il semble, avec un élan et une souplesse qui redoublaient sa vigueur, sans rien ôter de sa netteté.

« Le vase était dissimulé dans l'épaisseur de la voûte ou de la corniche; l'orifice seul s'ouvrait aux yeux; encore disparaissait-il quelquefois, à ceux du moins qui le regardaient de loin, dans des feuilles d'acanthe à moitié recourbées, et presque toujours dans la pénombre d'un pilastre ou d'une corniche. Mais comme on ne s'attendait pas à rencontrer ces vases, on n'a pu, le plus souvent, observer leur position. Le temps, du reste, avait achevé de les dissimuler sous quelque replâtrage, et ils étaient presque partout sans utilité, quand le hasard les a tirés du milieu de ces décombres. » (Mgr Besson, évêque de Nîmes, *De l'acoustique dans les monuments religieux*.)

ment civilisés. N'est-ce pas, d'ailleurs, sous l'empire de ce préjugé que l'on transformait au siècle dernier, à Lyon, la remarquable église byzantine de Saint-Paul en un monument moderne, sans valeur architecturale ? Faut-il donc s'étonner, dès lors, que ces appareils accessoires aient participé à la défaveur dans laquelle était tenu, à cette époque, l'art du moyen âge ?

Il est vrai que, tout en admettant comme incontestable le but que recherchaient nos anciens architectes, on a émis parfois des doutes sur l'efficacité des vases acoustiques. M. Viollet-Le-Duc, faute d'observations suffisantes, n'ose se prononcer sur ce point (1). L'épreuve dans l'église de Pommiers (Loire), notamment, serait facile à faire. Mais cette démonstration est-elle même nécessaire ? Si l'emploi des *echea* a persisté pendant de si longs siècles, c'est qu'évidemment une observation attentive avait fait remarquer, comme l'a si bien dit un auteur moderne, que l'air, en s'engageant dans l'intérieur de ces instruments sonores, accroissait sa vibration, soulageait la voix de l'orateur et donnait aux chants religieux une ampleur et une puissance très remarquables (2). D'ailleurs, s'il m'est permis d'apporter ici mon témoignage personnel, j'ajouterai que j'ai pu constater, pendant plusieurs années, que l'ancienne église de Néronde, démolie en 1868, était d'une sonorité exceptionnelle et bien supérieure à celle de l'église ogivale qui l'a remplacée.

Aussi, en présence des découvertes faites de nos jours et qui nous ont révélé avec quel art étaient disposés ces instruments ingénieux, je me demande involontai-

(1) Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française*, VII, p. 471.

(2) Charles Lenthéric, *La Provence maritime*, p. 112.

rement si le progrès n'est pas quelquefois un retour vers le passé, si nous avons pénétré tous les secrets des *maîtres de l'œuvre* du moyen âge, et si, enfin, il ne nous reste plus rien à emprunter à une époque qui nous a légué tant de monuments admirables, que notre génération, si vaine pourtant de sa science, n'a pu encore surpasser.

APPENDICE. — L'étude qui précède, lue dans la séance du Congrès archéologique de France, tenue à Montbrison, le 28 juin 1885, provoqua d'intéressantes communications, qui nous permettent aujourd'hui de compléter notre travail.

M. Bulliot, président de la Société Éduenne, annonça d'abord qu'il avait découvert des vases acoustiques dans deux églises de Saône-et-Loire, et notamment dans celle de la Chapelle, canton de Toulon-sur-Aroux, monument du XIIe siècle. Les *echea*, retrouvés dans la voûte de cette dernière église, étaient au nombre de quatre. Formés d'une argile noire et très mince, ils avaient une hauteur de 25 centimètres, et leur orifice mesurait 20 centimètres de diamètre. La forme arrondie de la base de ces *echea* suffit pour démontrer qu'ils n'avaient pu être destinés à aucun usage domestique.

Mais, comme on a pu le remarquer, de toutes les découvertes que nous avions rapportées, aucune n'avait été faite dans le sud-ouest de la France. C'était là une lacune que plusieurs membres du Congrès nous ont permis de combler.

M. de Fontenilles signala ainsi l'existence de dix *echea*, dont l'orifice est très apparent, dans l'église de Saint-Arcisse de Cahors, monument de la fin du XIVe siècle.

M. de Roumejoux ajouta qu'il en avait observé pareillement dans l'église de Tourtoirac (Dordogne), dont la construction remonte au XIIIe siècle.

Enfin, M. le comte Lair fit connaître qu'on avait retrouvé aussi des *echea* à Chauvigny (Vienne), et dans plusieurs églises de Touraine. — Depuis la clôture du Congrès, on nous a signalé encore l'existence de plusieurs *echea* dans l'église de l'ancienne Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, dont la construction remonte au XIVe siècle. Ces vases acoustiques sont placés dans l'un des murs latéraux de la nef, à une hauteur de 6 mètres environ du sol, et leur orifice circulaire est très visible au-dessous des bases des fenêtres. La destruction d'une partie du mur a permis de reconnaître que leur forme est exactement semblable à celle des *echea* retrouvés dans l'église de l'ancienne abbaye de Montivilliers.

Ces observations, faites ainsi sur les points les plus divers du territoire national, achèvent de démontrer combien était devenu fréquent, dans nos anciennes églises du moyen âge, l'emploi des vases acoustiques.

XVIII

NOTE SUR UN MODE PARTICULIER

DE

CONSTRUCTION ROMAINE

RELEVÉ PAR DES FOUILLES RÉCENTES

Faites à Carpentras (Vaucluse)

Par MM. Henri DEVILLARIO et MOREL (1)

Dans le courant du mois de décembre 1883, des travaux de déblaiement, exécutés à Carpentras, au quartier dit de La Crozette ou de Marignane, ont mis à jour un gisement d'urnes romaines.

Leur disposition ne rappelait en rien ce que l'on sait, depuis longtemps, de l'emploi auquel ces sortes de vaisseaux étaient destinés. Par leur forme générale,

(1) Cette note, rédigée par M. Devillario, avait été communiquée à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, par M. Morel, qui avait bien voulu nous la confier pour le *Bulletin monumental ;* elle trouve plus naturellement sa place ici, à la suite du mémoire de M. Vachez. M. Morel nous avait remis en même temps une note sur une inscription trouvée à peu de distance, et que nous résumons à la suite.

ces urnes ressemblent aux amphores, surtout à ce genre d'amphores que l'on croit être les *Seria* de quelques auteurs latins. Elles sont en poterie très grossière, à surface inégale, à panse renflée, se terminant en pointe conique, à col court et goulot évasé, se rattachant à la panse par deux anses très arquées. Leur hauteur est de 0m 70, leur diamètre de 0m 40 environ.

Elles étaient enfoncées à 1m 60 dans la terre arable, protégées par des murs latéraux et encastrées par leur base, et jusqu'à mi-hauteur, dans une couche de mortier. Au-dessous de ce mortier, les vides laissés par le retrait des panses et l'étranglement des cols étaient comblés par du sable. C'est aussi de ce sable que ces urnes étaient exclusivement remplies. Elles étaient alignées par cinq de front sur neuf rangs parallèles, avec un mur séparatif entre les cinquième et sixième rangs.

Cette substruction supportait un entablement très uni, de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, en un béton composé de ciment et de débris de briques. La terre qui reposait immédiatement sur ce pavé était mêlée à des matières pulvérulentes et charbonneuses, décelant un foyer ou un lieu à incinérations. L'action du feu était manifeste aussi sur des blocs de pierre voisins, à couches superficielles d'un brun rougeâtre et se délitant facilement.

Aucun renseignement de quelque importance n'a été fourni jusqu'ici par le remaniement des terres à cet endroit. Trois phalanges humaines, quelques menus os calcinés, deux moyens bronze, l'un de Tibère, l'autre de Faustine mère, un petit chapiteau de marbre blanc sculpté, deux ou trois fragments de gros fûts de colonne, et c'est tout.

Mais, à quelques pas de là, on découvrit, il y a quelque cinquante ans, un marbre de l'époque des Flaviens, portant une très belle inscription votive : *Au Génie de la Colonie*, indice certain d'un monument public, dont les vestiges ont disparu ou n'ont pas été mis à jour.

Sur ces données, et l'imagination aidant, on a voulu voir dans cette substruction les restes du foyer sacré de la cité, ou d'un sanctuaire public, ou d'un autel à incinérations.

Toute hypothèse est actuellement prématurée. Les fouilles seront reprises, et peut-être révèleront-elles le sens ou le motif encore caché d'un système de construction non décrit jusqu'ici. Non décrit... nous allons trop loin ; car, en même temps que cette découverte avait lieu à Carpentras, M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, signalait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres comme une singularité, une construction retrouvée dans les fouilles pratiquées au Forum et présentant une grande analogie avec celle qui fait l'objet de cette note : « Dans une pièce du rez-de-chaussée (de la maison des Vestales), qui est au pied du Palatin, dit M. Le Blant, on avait, pour combattre l'humidité, employé un moyen assez étrange. Le sol, creusé à 50 centimètres environ, avait été recouvert de grandes amphores coupées par le milieu, portant sur leur section, et sur le col desquelles reposait le pavé, complètement isolé. »

Une seule observation, en terminant. A Carpentras, c'est au voisinage d'un lieu évidemment consacré que cette substruction se rencontre ; à Rome, c'est dans la maison même des Vestales. Est-ce la question

d'humidité ou de religion, de moellons ou de symbolisme?

La note de M. Morel, destinée à compléter celle de M. Devillario, ne fait connaître aucun fait nouveau relatif au mode de construction signalé ici; mais elle nous indique la découverte faite, peu de temps après, au même endroit, d'un cippe funéraire portant la légende suivante :

LOC · S
L · THORI ·
EVTYCHI
L · AV · P ⁏ XV ·· IN
F · P · XV ·

M. Morel rapproche ce monument d'une inscription trouvée à Rome et publiée par Gruter, II, p. 924, n° 9, sur laquelle on lit :

· L · THORIO · EVTYCHE · V · A · I · M · VI · D · XII ·

XIX

LEZOUX

ÉTUDE DE CÉRAMIQUE GALLO-ROMAINE

Par M. le Dr A. PLICQUE

(Réponse à la 6e question ; résumé de la conférence faite à la séance du soir du 28 juin)

La description de notre monde céramique arverno-romain ne sera pas contenue tout entière en ces quelques pages, et je ne saurais actuellement l'entreprendre. Mais il m'a semblé qu'un exposé sommaire de ce grand effort industriel et une classification générale de ses produits, donneraient une idée suffisante des œuvres de nos potiers, et aideraient au loin à les faire reconnaître. Les archéologues, qui recherchent des documents dans les fouilles, ne doivent-ils pas souhaiter avant tout de savoir déterminer les plus humbles fragments de poterie? On n'ignore pas que parmi les vestiges datant de l'occupation romaine, on trouve sans cesse des parcelles minuscules que l'on néglige trop souvent, parce qu'on dédaigne de les interroger. Les explorateurs ont intérêt à les distinguer autant que les géologues, qui s'efforcent de caractériser les espèces fossiles, lorsqu'ils veulent définir un terrain. Ils posséderaient ainsi des repères

chronologiques d'une précision suffisante, et bien supérieure, dans tous les cas, à ceux que peuvent leur fournir les monnaies, trop souvent absentes. La vaisselle d'usage domestique ne dure pas très longtemps. Elle ne survit guère à celui qui l'utilise, et la date de sa naissance ne s'éloigne que fort peu de celle où elle fut rejetée aux débris. Souvent aussi les monnaies nous trompent, avec leur circulation précoce, retardée, prolongée, et les mille causes d'incertitude qui les accompagnent, leur enlèvent la valeur déterminante que fournissent, au contraire, avec précision, les moindres et nombreux tessons d'origine certaine.

Les poteries romaines du pays Arverne offrent encore un attrait tout particulier pour l'étude : leur physionomie artistique, qui nous attire, tranche d'une manière éclatante sur l'apparence grossière de la vaisselle indigène qui les a précédées et suivies. Quoi qu'il en doive coûter à notre amour-propre, sachons reconnaître que les ustensiles en terre des Arvernes ne supportent aucune comparaison avec nos précieux vestiges, et n'ont d'autre mérite que de rares et lointaines réminiscences grecques. La savante industrie des potiers n'était pas née sur notre sol et n'était pas l'œuvre de ses habitants : elle émanait de l'Orient. Pendant qu'elle s'implante tout d'une pièce chez nous, et que dès l'origine elle brille d'un éclat incomparable, on voit à côté se reproduire ou plutôt se continuer les errements des ouvriers du pays, avec des modifications insignifiantes. Nous sommes donc induits à admettre que les Gaulois étaient sans doute émus et attirés par les beaux ouvrages de la plastique, mais que, livrés à leurs seules forces, ils restaient impuissants à s'approprier et à faire revivre chez eux une tradition étrangère.

Les *figuli* romains sont munis dès leur arrivée d'un outillage supérieur qui, la mode aidant, contribue à faire oublier leurs œuvres de ses prédécesseurs. Des produits perfectionnés viendront aussi supplanter ceux-là, sans doute parce que, aux mains des barbares, tout décline et s'appauvrit, bien loin de s'améliorer.

On devine déjà que lorsque les artistes cosmopolites suspendront leurs apports, notre industrie, qui ne vivait que d'emprunts extérieurs, devra périr.

Malgré des recherches poursuivies sans relâche depuis plusieurs années, je dois désespérer de reconstituer dans toute sa splendeur le souvenir de notre métropole céramique. Trop de jalons ont disparu. Toutefois, les débris exhumés nous laissent entrevoir tout un monde merveilleux qui confond à la fois notre ignorance et notre orgueil.

C'est dans les déchets de la fabrication, parmi les pièces tarées ou brisées avant l'expédition, que gisent mes témoins. Ils sont innombrables, et cependant, durant les siècles écoulés, la culture, les chercheurs qui m'ont précédé, et mille autres causes, ont fait disparaître le plus grand nombre. Naguère encore, on se servait de ces tessons, récoltés quelquefois au râteau à la surface du sol, pour empierrer les chemins, faire des bétons ou combler des fossés de drainage. Je sais des chaussées romaines démolies parce qu'elles étaient plus rapprochées que la carrière de moellons. C'est miracle qu'il subsiste quelque chose d'antique dans ce pays, où la pierre et le gravier font défaut. Cependant à Lezoux et dans son voisinage immédiat, sur deux cents hectares au moins, le sol arable est pour ainsi dire pétri d'une poussière de terre cuite. De nos jours, dans des fabriques de poteries plus fragiles, on accorde

en décompte aux ouvriers trois pour cent *de casse*. A ce taux, les anciennes pièces brisées correspondraient à un total cinquante fois plus considérable.

Voilà ce qui frappe le plus lorsqu'on visite nos gisements ; et il est établi tout d'abord et sans discussion pour l'observateur, que les potiers ont surtout fabriqué par quantités énormes, en vue de l'exportation, puisque le pays n'aurait jamais pu consommer la quantité produite.

Commencées en 1879, les fouilles m'ont procuré, outre des poteries entières et des fragments innombrables, environ trois mille noms de potiers différents, inscrits sur plus de quinze mille estampilles. J'ai retrouvé dans le sol les substructions plus ou moins bien conservées de cent soixante fours de potiers, dont quarante dans un état de conservation relatif, qui m'a permis d'en relever le plan, et j'ai constaté dans la ville, et dans un rayon de trois kilomètres, l'existence de soixante-dix grandes officines distinctes. Enfin, dans le reste du département, surtout au voisinage des grandes voies et des rivières navigables de Dore et d'Allier, j'ai noté ou reconnu vingt-trois autres groupes d'officines, pour la plupart inexplorées.

J'ai rencontré des outils égarés, brisés par les ouvriers, des restes de tour à potiers, des instruments de moulage, de préparation d'argile et de cuisson, des substructions de magasins, d'ateliers et d'habitations riches et pauvres ; j'ai retrouvé des poinçons qui servaient à faire des moules, des verres, des bronzes, des monnaies, des inscriptions, et tout un monde de renseignements précieux. J'ai exploré, dans la campagne environnante, plusieurs villas et métairies romaines ; des puits ont été vidés, qui étaient de vrais musées, et

j'ai fait en quelque sorte l'autopsie de près de deux cents sépultures. Notons que les tombeaux gallo-romains de Lezoux ont une physionomie spéciale, à cause de l'abondance extraordinaire de poteries qui les accompagnent. C'était le luxe des potiers, et je crois même qu'on faisait, à l'occasion des funérailles, une hécatombe de toute la vaisselle domestique. Le synchronisme des variétés céramiques m'a été révélé avec certitude par des tombes isolées.

Tels sont les documents qui m'autorisent à établir une classification tenant compte des caractères spécifiques de nos terres cuites, sans négliger les renseignements chronologiques. Le cadre dans lequel j'ai fait entrer la description des objets observés n'est point immuable. C'est un simple instrument d'étude, qui vaut ce que valent les classifications, et qui, je l'espère, sera assez élastique pour admettre toutes les trouvailles futures. J'y ai mêlé quelques tableaux différentiels qui, en l'absence des objets eux-mêmes, accuseront les ombres et les lumières et fixeront dans la mémoire les faits importants. Mais, avant d'exposer ma classification, je dois donner une idée succincte du développement chronologique de notre industrie céramique.

Elle forme un ensemble très net, déjà puissamment organisé sur une vaste échelle au temps de Vespasien, et qui se prolonge sans interruption jusqu'en 268. Une date initiale précise m'a surtout été fournie par l'exploration d'une petite nécropole isolée, de vingt sépultures par incinération. Elle m'a paru avoir été formée au même moment, et j'y ai recueilli plusieurs centaines de vases brisés ou intacts, appartenant à la même classe céramique. J'ai retrouvé ailleurs, en fabrique,

les contemporains analogues et identiques de ces vases, dans les couches les plus profondes de débris, à la surface des terrains non remaniés. Ce sont donc les poteries le plus anciennement fabriquées à Lezoux.

Les urnes cinéraires étaient régulièrement groupées autour d'une urne plus grande, accompagnée d'un mobilier funéraire plus complet, et qui contenait, au milieu des ossements calcinés, un grand bronze à fleur de coin de Vespasien, remontant à l'an 76. Les estampilles que j'ai relevées m'ont servi ensuite de terme de comparaison, et j'ai pu classer les figuli auxquels elles appartenaient parmi les fondateurs de nos premières officines. Je ne risque donc pas de commettre une trop grave erreur en fixant à l'an 70 l'origine de notre métropole.

J'ai recherché ensuite la date finale et l'heure de la destruction de Lezoux. J'ai fouillé attentivement plusieurs habitations qui avaient péri par l'incendie, à la même époque, puisque les restes de leur mobilier et de leurs poteries étaient les mêmes et appartenaient à la dernière période de la fabrication.

Dans l'une d'elles, j'ai retrouvé, dispersées sur le pavé et au-dessous de la toiture effondrée, vingt-deux monnaies de bronze ou d'argent, dont les plus nombreuses et les plus récentes reproduisaient le type de Gallien et de Salonine : 259-267. En rapportant à 268 l'événement qui ruina Lezoux, je ne peux pas m'éloigner beaucoup de la réalité.

Je n'avais plus qu'à constater l'ordre dans lequel les genres céramiques s'étaient succédé pendant cette période de deux siècles, et à retrouver des dates correspondant aux principaux types. Les centaines de fouilles que j'ai pratiquées ont répondu, chacune dans une

certaine mesure, à la première partie de ce programme. Aucune d'elles, par exemple, n'a démenti ces axiomes : « Les pâtes tendres ont précédé les pâtes dures. » — « On a cessé, à Lezoux, de fabriquer les poteries roses, blanches et noires, lorsque les poteries rouges ordinaires se sont montrées. » Il est vraiment surprenant de retrouver partout et à de grandes distances le même ordre de superposition, les mêmes concordances spécifiques. Mes ouvriers ne s'y trompent pas. Il y en a qui savent distinguer entre elles les officines, les estampilles de potiers et les variétés de poteries.

Connaissant les noms des chefs d'usine et celui des ouvriers qui leur font cortège, je me suis appliqué à classer ces groupes d'après la manière dont ils se sont succédé. Des dates précises m'en ont fourni d'autres approximatives. Ainsi, LIBERTVS, le plus ancien fabricant de poteries rouges, a exercé son industrie de Trajan à Hadrien. Pendant le règne d'Hadrien, je note une importante officine anonyme succédant à LIBERTVS, conduite par une sorte de syndicat, qui produit les belles pâtes orangées de la transition. ALBVCVS, SENONVS, BVTRIO sont à Lezoux, sous le règne d'Antonin le Pieux, à la tête des principales officines, pendant que VASILVS inaugure, aux Martres de Veyre, ses superbes *figlinæ*. Sous Marc-Aurèle et Commode, c'est BORILLVS qui soutient avec éclat la réputation de Lezoux. J'ai découvert, dans un de ses fours, un grand bronze de Marc-Aurèle, soigneusement placé sous la principale pierre et portant la date de 176.

Pendant les règnes des empereurs syriens apparaissent, sur les acratophores, les déversoirs en tête de lion. C'est Septime Sévère qui met en honneur cet emblème, lequel personnifie, chez les Orientaux, la

force et la puissance souveraines. La tête de lion accompagne et caractérise un ensemble de poteries de la décadence, beaucoup mieux que les noms peu saillants et trop nombreux des chefs d'officine.

Vers 240, apparaît ASIATICVS, dont j'ai exploré la somptueuse demeure, décorée de fresques, avec panneaux noirs ou rouges, couverts de guirlandes de roses, de fruits, pommes et raisins, tandis qu'on distingue sur une bande inférieure des roseaux verts. Après ASIATICVS, la décadence de la poterie rouge moulée se précipite. Les vases de luxe sont bronzés, barbotinés de blanc et de noir et ornés de sujets estampés.

Enfin, au moment de la destruction de Lezoux, on ne produit guère que des poteries bronzées, sans doute pour lutter avec la vaisselle métallique qui paraissait seule sur la table des riches.

ESSAI DE CLASSIFICATION
DES
CÉRAMIQUES ARVERNO-ROMAINES
RECUEILLIES EN FABRIQUE

1re DIVISION. — Céramiques communes, à pâte grossière..., Dolia.

L'argile n'a été ni lavée, ni broyée, ni tamisée ; elle contient du sable et du mica.

1er EMBRANCHEMENT. — Céramiques de facture indigène ; poteries identiques aux poteries arvernes an-

térieures à la fondation de Lezoux et postérieures à sa destruction ; genres, classes, etc., pour mémoire.

2e EMBRANCHEMENT. — C. fabriquée en Arvernie, de 70 à 268, mais par la main ou l'inspiration de potiers ou des doliaires étrangers. Galbe artistique.

1re CLASSE. — Pâtes nues, dépourvues d'engobe. — *Engobe*, *subst. m.*, matière terreuse dont les potiers recouvrent leur pâte pour en changer la couleur (Littré). L'engobe s'applique au pinceau ou par immersion dans une purée très fluide.

1er Genre. — Pâtes naturellement *noires* ou noirâtres.

2e Genre. — Pâtes naturellement *rougeâtres* ou *gris jaunâtre.*

A chacun de ces deux genres correspondent les *espèces :* amphores, tuyaux d'aqueducs, d'hypocaustes, etc., briques, tuiles antéfixes, motifs d'architecture, fûts de colonne, chapiteaux, frises, entablement (du temple d'Apollon à Lezoux, Ligonne).

2e CLASSE. — Pâtes *engobées.*

1er Genre. — Engobes blancs. Les espèces ci-dessus énumérées appartiennent aussi à ce genre.

Quelle est la nature de l'engobe blanc ? Les spécialistes nous l'apprendront sans doute. Quoique j'aie trouvé constamment des morceaux de *kaolin*, dont on ne connaît pas de gisement à moins de 30 kilomètres, dans les officines de poteries blanches, je ne peux que supposer son emploi dans des conditions et avec des procédés que j'ignore. Les matières premières qui ont

pu entrer dans la composition des pâtes et engobes blancs, et que j'ai récoltées à proximité, sont du quartz pilé, de la silice de diatomées, de la chaux, des os incinérés et surtout des noyaux fossiles de chaux silicatée, provenant des calcaires marneux du pays.

2e *Genre.* — Engobes noirs, obtenus par des procédés divers.

3e CLASSE. — Pâtes noircies à l'enfumage. On pratique encore, aux environs de Lezoux, ce procédé, qui donne des résultats identiques à celui de l'époque romaine et même de l'époque antérieure.

4e CLASSE. — Pâtes diversement colorées, *décorées* en creux ou en relief de dessins géométriques simples et grossiers, de cordelettes, de zones rubanées et lignes droites, brisées, courbes, ondulées, en chapelet, perlées, mates et brunies, etc.

2e DIVISION. — Poteries de luxe, à pâtes fines lavées ou tamisées.

La fabrication, qui a duré deux siècles, comporte deux embranchements qui se succèdent avec un léger chevauchement.

1er EMBRANCHEMENT. — **Pâtes tendres.** Elles durent de Vespasien à Hadrien (70-120).

1re CLASSE. — Céramiques BLANCHES.

1er Genre. — C. entièrement en pâte blanche, affinée et lustrée par polissage.

1re Espèce. — Figurines blanches, semblables à celles de l'Allier, mais qui en diffèrent, les valent et ont droit à leur autonomie.

2e Espèce. — Moules de ces figurines. Il a existé en Auvergne des ateliers de figurines nombreux et considérables. Un des plus habiles artistes, lorsqu'il est loin de l'Arvernie, a soin de signer ses œuvres : NATIVS AR(VERNVS). Il est bon que cette justice soit rendue à sa patrie, car, bien souvent, notre linge a été démarqué, et tout l'honneur attribué aux Boïens du Bourbonnais, qui n'étaient pas les suzerains, mais les clients des Arvernes.

Parmi les fabriques arvernes, je citerai : à Clermont, celles de la rue Barnier et du quartier de Saint-André; à Lezoux, j'ai recueilli un peu partout des moules et leurs produits. Je ne crois pas que les figurines blanches soient postérieures au règne de Trajan.

3e Espèce. — Pocula incisés, gravés à la gouge.

4e Espèce. — Moules de cratères, de gobelets et de *patinæ* carénées.

2e Genre. — Cér. à pâte grisâtre ou rosée, revêtue d'engobes blancs lustrés ; de l'an 70 à 120.

1re Espèce. — Figurines spéciales à Lezoux.

2e Espèce. — Moules à pâte grise, engobés de blanc.

3e Espèce. — Ollæ et coupes creuses en terre jaune, polie, à zone blanche lustrée, limitée par des zones rubanées violacées, ornée ou non de dessins ocreux bizarres. Je les ai signalés le premier (1). Ils présentent un rapport étroit d'apparence et de parenté avec les vases peints trouvés par Schlieman dans l'antique Tyrinthe. J'ai découvert, à Lezoux, plusieurs fabriques qui étagent

(1) *Gazette archéologique* de MM. de Wite et Fr. Lenormand, 1882. — Vase peint, découvert à Lezoux.

leur production de Vespasien à Trajan. Parmi les vases de cette espèce trouvés dans la Loire, les uns sont en tous points semblables à ceux de Lezoux, les autres paraissent un peu plus anciens.

4e Espèce. — Lagènes, hydries, œnochoés, vases à verser, amphores, amphorisques, engobés de blanc par immersion.

5e Espèce. — Lagènes, hydries, etc., *ut suprà*, à engobe blanc, jaspés de rouge à l'éponge ou au pinceau.

6e Espèce. — Guttus, lagènes blancs, à filets orangés, trouvés en abondance au voisinage des sources minérales utilisées par les Romains, mais de date et de provenance encore indéterminées.

7e Espèce. — Poteries blanches plus grossières, amphores, ollæ, couvercles, mates, sans peintures.

8e Espèce. — Idem à peintures ocreuses, noires violacées, mates et barbares.

9e Espèce. — Poterie blanchâtre, à barbotines blanches, linéaires et perlées.

2e Classe. — Cér. tendres, roses et rouges *ocreuses*, de 70 à 120.

1er Genre. — Cér. moulées, avec ornements délicats en faible relief; pâte terreuse, micacée, très perméable, forme généralement *carénée ;* frise ornée d'enroulements de fruits et feuillages de fantaisie ; panse à godrons allongés, à entre-lacs ; scènes de gladiateurs, de chasse ; sujets mythologiques, parfois très sommairement indiqués ou supérieurement traités, mais jamais

surmoulés. Plus rarement forme en bol, en cylindres, en cônes, généralement estampillées au centre intérieur.

2e Genre. — C. tournées, roses ou teintées d'orangé, de rouge vif sur les deux faces.

1re Espèce. — Bols carénés, guillochés à la molette : pocula, petites coupes coniques ou arrondies, à ressaut, à marli labié, barbotiné.

2e Espèce. — Patères unies et tournassées, à labrum barbotiné de fleurs de lotus.

3e Genre. — C. peintes en rouge mat au dehors, nues au dedans, anépigraphes. — Espèces : lagènes, coupes, guttus.

3e Classe. — Cér. tendres, noires, toujours anépigraphes, de 70 à 120.

1er Genre. — C. *nues*, sans décors moulés.

1er Sous-Genre. — Pâte grise, noirâtre, rendues brillantes par polissage, en totalité ou par cordons. — Espèces : vases tournés, ouverts ou resserrés.

2e Sous-Genre. — Pâte noire, grise, sans engobe ni polissage.

3e Sous-Genre. — Pâte grise, noircie à l'enfumage, d'aspect plombaginé.

4e Sous-Genre. — Pâte grise, teinte en noir mat, au pinceau ou par immersion.

5e Sous-Genre. — Pâte grise, à vernis noir brillant, semblable au marbre du plus beau poli.

2e Genre. — Cér. noires, *ornées.*

1er Sous-Genre. — Pâte grise, *moulée*, à surface noire brillante ; ornements en relief semblables aux poteries du 1er genre de la 2e classe. — Espèces : patinæ, lampes, gobelets, balsamaires.

2e Sous-Genre. — Pâte grise ou rougeâtre, *tournée*, décorée d'ornements en relief moulés, estampés et découpés, soudés à la *barbotine*. — Espèces : pocula ansés, *pastillés*, gravés à la gouge, à la molette.

La *barbotine* est une bouillie ou purée argileuse, plus épaisse que l'engobe, servant à fixer des anses, des sujets découpés et de la même nature et couleur que ces pièces, ou bien de couleur variable et qui se déposait sur le flanc des vases, au moyen d'un bec effilé, en filets et gouttelettes. Ce dernier procédé prend le nom de *pastillage*. Il y a des pastillés blancs sur noir, d'un puissant effet décoratif, et identiques à ceux qui ont été fabriqués à Corinthe, aux IIIe et IIe siècles avant notre ère. Les artistes pastilleurs de Lezoux, au IIIe siècle de l'ère chrétienne, possédaient une telle sûreté de main qu'ils réussissaient par ce moyen des animaux très reconnaissables : des chiens, des lièvres, des cerfs, des sangliers, et des enlacements délicats de vrilles et de feuillages. Je possède même une tête de Celte, à torques et longue chevelure, qui est la merveille du genre ; car elle réalise le type de certains statères gaulois et se rapproche surtout de celui de l'*æs grave* de Rimini.

3e Sous-Genre. — Pâte grise ou rougeâtre, à surface teinte, pastillée de lettres au *pointillé*, parfois décorée de barbotine blanche, étendue au pinceau.

4e Classe. — Pâtes tendres : poteries noires à *lustre métallique* (Trajan, Hadrien). L'éclat de leur lustre

est moins réussi que celui des poteries du IIIe siècle, mais elles en diffèrent par la pâte-support, qui est moins dure, et la disposition décorative. Cependant, les sujets estampés des deux époques se confondent dans une véritable parenté. Anépigraphes.

1er Genre. — Pâtes nues, à lustre métallique qui n'est jamais aussi brillant que celui du IIIe siècle.

1re Espèce. — *Unies.* Pocula, petites urnes, coupes, etc.

2e Espèce. — Pocula à flancs plissés, en godrons creux, allongés.

2e Genre. — Pâtes simplement décorées de lignes et rubans circulaires, incisés à la molette.

3e Genre. — Pâtes sablées, c'est-à-dire criblées de grains siliceux, que l'enduit coloré a fait adhérer à toute la surface extérieure ; c'était à la fois un genre d'ornementation et un moyen de faciliter la préhension du vase.

1re Espèce. — Décor employé sur pocula, tripus.

4e Genre. — Pâte à barbotine monochrome, déposée probablement avec le bec d'une plume ou d'un roseau obliquement coupé. Les barbotines blanches sur fond métallique sont du IIIe siècle.

1er Sous-Genre. — Barbotine à double baguette ou filets parallèles, droits, obliques, croisés. — Espèce : pocula tournassés.

2e Sous-Genre. — Gouttes de barbotine, circulaires et ovales, alignées et empilées. — Espèces : pocula unis et plissés.

5e *Genre.* — Poteries ornées de sujets *estampés*.

1re *Espèce.* — Cratères ansés, décorés des superbes médaillons-appliques de LIBERTVS : têtes de satyres et autres, scènes érotiques et diverses.

2e *Espèce.* — Lampes avec area ornée, etc.

6e *Genre.* — Combinaisons variées des genres décoratifs ci-dessus.

5e CLASSE. — Pâte nue, *jaune*, *polie*, non ornée, anépigraphe. Genres et espèces analogues à ceux de la classe 1re.

6e CLASSE. — Pâte nue, moins fine que la précédente, *blonde*, frottée de mica, anépigraphe, tournée.

1re *Espèce.* — Argentée au mica blanc.

2e *Espèce.* — Dorée au mica jaune.

Les patères de cette classe sont profondes. Elles sont munies d'anses moulées sur le modèle de certaines anses de verre ou de métal.

7e CLASSE. — Poteries à couverte, *plombifère*.

Ce sont encore des pâtes tendres, quoique un peu plus dures que celles précédemment décrites. Elles ne sont pas non plus totalement imperméables, leur couverte plombique n'étant pas assez épaisse ; mais les gens du métier savent que certaines argiles, et c'est le cas des nôtres, absorbent une forte part de la préparation plombique et ne conservent qu'une glaçure imparfaite. Je les classe aussi parmi les pâtes tendres pour tenir compte de leur synchronisme. Elles disparaissent de Lezoux vers l'an 120, au moment où s'ouvre

définitivement la seconde période, celle des poteries rouges.

On ne connaissait jusqu'à ce jour que deux centres de fabrication des poteries plombiques, au Ier siècle de notre ère : Tarse, en Cilicie, et encore, d'après M. Fr. Lenormand, ce genre de terres cuites n'est-il pas sorti d'Asie-Mineure ; et Alexandrie d'Égypte, qui a exporté des pièces abondantes, mais inférieures. J'ai reconnu. dans ces derniers temps, avec certitude, que Lezoux avait possédé des fabriques de ce genre. Il ne manquait que ce laurier à notre métropole arverne.

Je n'insisterai guère sur cette classe céramique, mes trouvailles ayant besoin d'être complétées et M. H.-A. Mazard ayant publié un relevé très détaillé des terres cuites antiques à glaçures plombifères. Je me bornerai, jusqu'à plus ample informé, à dire que les nombreux échantillons de cette sorte, dispersés et retrouvés sur tous les points de la Gaule, proviennent sans doute de Lezoux. Anépigraphes.

1er Genre. — Pâte blanche, identique à celle des figurines.

1er Sous-Genre. — Glaçure jaune, ou verte, ou brune.

2e Sous-Genre. — Glaçure polychrome.

3e Sous-Genre. — Pâtes ornées de reliefs moulés, estampés, barbotinés.

2e Genre. — Pâte grise ou rosée.

Trois sous-genres variés comme ci-dessus.

8e Classe. — Cér. *dure*, rouge vif, lustrée et jaune.

N'ayant pas trouvé de fabrique de cette belle poterie

en Auvergne, je la crois *importée*. Je dois la signaler ici, en respectant l'ordre chronologique plutôt que l'ordre précédemment adopté, parce qu'elle se montre partout en abondance, à l'état de poteries de consommation, et que, sauf la nature de la pâte, elle est *identique* sous tous les rapports à la céramique de la 2e classe, qu'elle accompagne fréquemment dans les mêmes couches stratifiées de débris. Les signes différentiels épigraphiques sont très tranchés. Ou bien on observe des capitales irréprochables sur estampilles à un ou deux registres, ou bien une écriture difficile à lire et à interpréter, indiquée par des hastes droites, sans apex, presque sans boucles et lignes courbes. La pâte est rendue aussi imperméable qu'on peut le souhaiter, par un vernis *d'épaisseur notable*, qui s'écaille parfois, opaque et vraiment vitrifié. Par sa couleur rouge cire à cacheter, brillante et quelquefois jaune citron, il l'emporte sur toutes les couvertes de cette espèce.

J'ai dit que je n'avais pas observé cette céramique en Auvergne à l'état de débris de fabrication. D'après les précieux renseignements que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Cérès, l'heureux explorateur des officines du Lot et de l'Aveyron, Milhau, Montans, Banassac, La Grosfesencque, elle me paraît provenir de ces régions. Ce sont évidemment leurs qualités exceptionnelles qui ont permis à ces produits de venir faire une concurrence redoutable à nos potiers, jusque chez eux. Il est possible encore que quelques pièces nous soient arrivées d'Italie.

1er Genre. — Cér. *rouge vif*, lustrée, *monochrome*.

2e Genre. — Cér. à *vernis dichrome*, de nature in-

déterminée, peut-être plombique, *rouge* semé de gouttelettes jaunes.

3e Genre. — Cér. à vernis dichrome comme le précédent, mais jaune, semé de gouttelettes rouges.

J'ai observé des fragments de ces deux dernières familles, à Clermont, chez un marchand.

Les trois genres de cette classe ont des subdivisions spécifiques, identiques entre elles et avec le 1er genre de la 2e classe. Les poteries tournées sont très analogues à celles du 2e genre de la même classe.

9e Classe. — Cér. *tendres*, *orangées*, de la transition.

La couleur délicate de ces céramiques peu cuites s'altère à la moindre chaleur. Couverte un peu mate et savonneuse au toucher.

1er Genre. — Vases ornés, *moulés*, rarement carénés. Mêmes caractères généraux que ceux du 1er genre des 2e et 8e classes, mais ne sont jamais estampillés au centre intérieur, sont presque toujours anonymes et se rapprochent par leur ornementation des vases moulés rouges du temps d'Antonin.

2e Genre. — Vases unis, *tournés.*

1re Espèce. — Patères umbonées.

2e Espèce. — Patères légèrement creuses, anépigraphes, à bord labié, semé de gouttes de barbotine figurant la fleur de lotus.

L'importance de la division des pâtes tendres et des pâtes dures m'engage à résumer et à opposer les traits essentiels qui les séparent, à quatre points de vue.

CARACTÈRES DIFFÉRENTIELS
DES
POTERIES DE LUXE DE LA Ire ET DE LA 2e PÉRIODES

1° Nature de la pâte.

Pâtes tendres de la 1re période. — Non vitrifiées, peu cuites, très perméables, cassure terne, terreuse, grenue ou fibreuse et lamellaire. Parcelles de mica indiquant que l'argile n'a pas été affinée par le lavage. Porosité excessive, qui a fait supposer une seconde cuisson éventuelle. Couleur rose, orangée, jaunâtre, chocolat, grise, noire ou blanche. Pâte nue ou revêtue d'enduits cuits, mais non vitrifiés, variés d'aspect et de couleur comme la pâte : rouge d'ocre mat, rose orangés vif, blancs, noirs.

Pâtes dures de la 2e période. — A demi-vitrifiés, beaucoup moins perméables. L'absence de lamelles de mica et de corps étrangers montre que l'argile a été affinée par le broyage plutôt que par le lavage. Plus la pâte est dense, vivement colorée, sonore et compacte, plus elle est voisine de la période initiale des poteries rouges. Cassure nette et semi-vitreuse. Dans les poteries à reflets métalliques, plus le lustre est brillant et réussi, plus la poterie se rapproche de l'époque terminale. Pâtes revêtues de vernis opaque, variant du rouge brillant, cire à cacheter au début, au rouge orangé pâle, fin de la période.

2° Formes et décors.

Pâtes tendres. — Les formes sont, avant tout, artis-



tiques et harmonieuses. A l'inverse de ce qu'on verra plus tard, l'artiste tourneur donne le pas à ces qualités sur la capacité et sur l'utilité de l'objet. L'ornementation est élégante et sobre. Le caractère dominant de la composition est la beauté dans la simplicité. Les patinæ, grands vases à ornements moulés, sont généralement en forme de *carène*. Décors élégants obtenus avec un petit nombre de poinçons. A cette époque, le surmoulage n'est pas employé ; on n'assiste pas à la décadence des plus beaux types. Panses revêtues de godrons allongés, d'enroulements gracieux, de médaillons avec scènes de gladiateurs, d'animaux à allures héraldiques. Frises variées à rinceaux, imbrications de feuilles, etc., relevées de cordons perlés et de guillochis. Limbe finement labié. Les nombreuses variétés non décorées de sujets en relief ont des galbes savants et étudiés pour le plaisir des yeux.

Pâtes dures. — Devant la nécessité industrielle de produire vite et beaucoup, l'art s'efface et passe au second rang. L'ornementation des vases ornés s'alourdit, se surcharge de remplissages, malgré la beauté de certains poinçons. Ceux qui composent l'ornementation des moules ne sont pas les créateurs des types, puisqu'ils ne savent pas les disposer. Les patinæ ont le profil hémisphérique et lourd de nos bols. Parfois, cependant, ils sont cylindriques ou coniques, mais toujours surchargés de compartiments géométriques, droits ou courbes. Les personnages découpés ailleurs, sans raison, quelquefois empruntés à des scènes déjà connues, sont éloignés, retournés, renversés, juxtaposés, sans motifs plausibles.

Frises d'oves uniformes, marly droit, cylindrique,

uni, renforcé d'un cordon au niveau du limbe. Les variétés non ornées ont des profils moins agréables, mais calculés au point de vue utilitaire : rapidité et facilité d'exécution, solidité, contenance maximum. Les variétés de luxe sont rares, peu nombreuses. Vers 220 seulement, une renaissance s'opère ; les barbotines se montrent en même temps que les grands sujets estampés, les pâtes incuses, c'est-à-dire entamées et gravées à la gouge, et surtout le lustre métallique réapparaît, mais cette fois dans toute sa splendeur.

3° Procédés de fabrication et de cuisson.

Pâtes tendres. — Les vases moulés sont tournassés après demi-dessication. Le pied, pris dans la masse, est raboté avec un instrument-profil qui diffère dans chaque officine. Marly court, oblong, évasé, terminé sur le tour, finement guilloché. Les pâtes tendres correspondent à une chaleur de cuisson minimum. Les fourneaux sont toujours ronds ou légèrement ovales, supportant un seul récipient à poteries, à l'abri de la flamme et de la fumée. Alandier simple ou double, ogival ou plein cintre, très court de $0^m 50$ à 1^m, peu élevé. Combinaisons variées des distributions de chaleur par plusieurs conduits étanches circulant dans la masse et au pourtour.

Pâtes dures. — Les vases à ornements moulés sont complétés sur le tour par un marly vertical, large, et un limbe à cordon de renforcement demi-cylindrique. La rondelle du fond, grossièrement façonnée, est fixée après coup à la barbotine, et n'est pas dégrossie par un tournassage. Aux pâtes dures correspond une cuisson

plus complète, sans doute par chaleur plus intense et plus prolongée, qui produit un commencement de vitrification. Alandier parfois précédé d'une chambre à feu et terminé par une vanne-registre verticale, réglant le tirage. L'alandier lui-même est très long, de trois à six mètres, en forme de canal à voûte plate, supportant ou bien un seul et grand récipient à poteries, ou bien de quatre à huit petites cavités, contiguës, en ligne, indépendantes, traversées chacune par un conduit unique de chaleur. Dans ce cas, le feu est continu, mais il est annulé ou réglé dans chaque réceptacle au moyen de bouchons pleins ou perforés, placés à l'orifice du tuyau de chaleur. Il arrive aussi que la poterie rouge est cuite dans de grands fours carrés, analogues à ceux qui servent à obtenir le lustre métallique. On voit aussi de très grands fours ronds, desservis par deux alandiers très allongés. Quelle que soit la forme du four, l'important, pour toute espèce de poteries, était d'atténuer les coups de feu et d'obtenir une chaleur prolongée et régulière.

4° Épigraphie.

Pâtes tendres. — Écriture à hastes déliées, terminées en pointes non arrêtées, ou par des boutons arrondis. Ligatures nettes et fréquentes. Estampilles courtes impliquant des abréviations, souvent à plusieurs mots et à deux registres. Nominatifs fréquents. Le mot OFFICINA ou ses abréviations précède le nom du fabricant. jusqu'au milieu du règne de Trajan. Rare au début, cette désignation est commune à l'époque de la transition. Les vases ornés sont ou bien anonymes, ou bien marqués au centre intérieur du nom du tourneur.

Rarement, ils portent en petites lettres le nom du fabricant de moules ou du chef d'officine, et jamais en grandes lettres capitales.

Pâtes dures. — Écriture plus grasse, en général moins correcte. Hastes régulières et barrées aux extrémités. Ligatures plus rares, moins compliquées, moins variées. Estampille à un seul registre, constituée par le cognomen au génitif, suivi de M pour MANV, de O, OF, etc., pour OPVS, OFFICINA. Sauf pour LIBERTVS, le premier fabricant arverne de poteries rouges dures, qui pénètre dans la première période, l'abréviation OF suit le nom du fabricant au lieu de le précéder.

Enfin, les vases ornés ne portent parmi les ornements, sauf une ou deux exceptions, que le nom du fabricant de moules qui peut être en même temps chef d'officine en réputation, et, dans ce cas, se voit en relief, sur cartouche saillant. Sous le règne d'Antonin, l'v Arverne est caractéristique. La première haste est courbée en forme de c. La seconde est verticale.

2e EMBRANCHEMENT. *Pâtes dures.* — S'étendent de Hadrien à Posthumus, 120-268.

1re CLASSE. — Cér. *rouges communes* (voir aux car. différentiels).

1er Genre. — C. *moulées*, ornées ; ligne d'oves banale.

1re Espèce. — Formes de bols, de cylindres, de gobelets.

2e Espèce. — Pocula terminés sur le tour par une ouverture étroite, à parois tournassées.

CINNAMVS, maître fabricant de moules, qui vit à Lezoux d'Antonin à Commode, importe ou crée des poinçons nouveaux; mais cet apport artistique est le dernier. Les contrefacteurs s'arrachent ces types et les épuisent à force de les surmouler. Dès la fin des empereurs syriens, les céramiques ornées et moulées qui occupaient la place d'honneur parmi les vases de luxe, déclinent et tombent au rang des céramiques grossières. On ne compte plus sur leurs reliefs avilis pour tenter le consommateur, mais sur le lustre bronzé qui les change à lui seul en objets précieux.

3e *Espèce.* — Plateaux en forme de parallélogrammes, avec bord horizontal moulé.

2e *Genre.* — Cér. *tournées, sans décors.*

1re *Espèce.* — Patères umbonées, à bords obliques ou droits, estampillées, à bords évasés à ourlet dressé ou rabattu, marquées d'une rosace.

2e *Espèce.* — Coupes coniques, à ressaut, estampillées.

3e *Espèce.* — Coupes marquées d'une rose, à bords évasés, avec limbe à ourlet vertical, rabattu ou dressé.

4e *Espèce.* — Coupes en bol nues, anépigraphes, avec ou sans filets creux.

5e *Espèce.* — Coupes-patères hémisphériques, de grande et petite dimension, entourées à mi-hauteur d'un rebord en collerette, foliacé, labié ou horizontal, utile à la décoration, à l'empilement et à la préhension. Estampilles.

6e *Espèce.* — Pocula cylindriques, ovoïdes, globuleux.

3e *Genre.* — Cér. rouges, *tournées, décorées.*

1er *Sous-Genre.* — Cér. *incuses.* Espèces identiques à celles du 2e sous-genre des poteries bronzées.

2e *Sous-Genre.* — Cér. barbotinées.

1re *Espèce.* — Patères à fleurs de lotus toujours anépigraphes, à collerette droite, courbe ou à une seule lèvre horizontale.

2e *Espèce.* — Pocula rouges ovoïdes, hémisphériques, à rinceaux chargés de gouttes figurant des fleurs et fruits de fantaisie, parfois même des chasses, des animaux, des personnages.

3e *Espèce.* — Acratophores à fond rugueux, sablé, à déversoirs en tête de lion fixés sur marly barbotiné, droit et mouluré.

4e *Espèce.* — Patère, cratère, simpulum et autres formes céramiques décorées à la barbotine pastillée monochrome.

5e *Espèce.* — Pocula, avec inscriptions et décors au pointillé en barbotine blanche. — Acratophores à fond rugueux, à déversoir en forme de rostre, évasés, ornés au dehors de rubans évidés.

3e *Sous-Genre.* — Cér. rouges *estampées.* Détails et espèces identiques au 3e sous-genre; bronzées, *estampées* du 3e genre de la 3e classe.

2e Classe. — Cér. jaspées, rouge camaïeu sur fond pâle.

1er *Genre.* — Cér. tournées.

1re Espèce. — Bols nus entourés à mi-hauteur d'un cordon saillant.

2e Espèce. — Acratophores à fond rugueux et sablé à marly mouluré.

3e CLASSE. — Cér. à *lustre métallique du IIIe siècle.*

1er Genre. — Cér. *moulées, ornées.*

1re Espèce. — Patinæ.

2e Espèce. — Pocula globuleux, à zone inférieure moulée. La partie supérieure est tournée et tournassée. Le raccord masqué par des cordons molettés. L'ouverture supérieure est presque aussi étroite que le pied: elle est labiée avec limbe aminci.

3e Espèce. — Plateaux ovales, circulaires, carrélongs, avec ou sans ornement central intérieur moulé ou estampé. — Rebord horizontal souvent ansé, décoré de sujets en relief, moulés ou estampés. — Ces formes sont fréquemment calquées sur les vaisselles métalliques.

4e Espèce. — Anses de simpulum moulées, ornées, copiées sur des ouvrages de verriers et d'orfèvres.

5e Espèce. — Lampes, balsamaires, céramiques de fantaisie.

2e Genre. — Cér. bronzées, tournées, *non ornées.*

1re Espèce. — Coupes et patères à bords évasés, limbe en ourlet dressé ou rabattu, avec rosace estampillée au centre intérieur. Petites coupes hémisphériques, à ressaut extérieur et ouverture rétrécie.

2e Espèce. — Acratophores à tête de lion, IIIe siècle.

3e Genre. — Cér. bronzées, tournées, décorées.

1er Sous-Genre. — Bronzées, *barbotinées.* IIIe siècle. Cinq espèces identiques à celles du deuxième sous-genre des cér. *rouges barbotinées.*

2e Sous-Genre. — Cér. bronzées, *incuses*, IIe au IIIe siècle. La poterie, à demi-séchée, est attaquée à l'ébauchoir, ou avec un autre instrument, burin ou gouge tranchante. Des copeaux sont enlevés d'un seul coup, avec une sûreté de main prodigieuse, et des décors en creux, extraordinaires, et d'un goût très fin, naissent sous les doigts de l'artiste qui perdrait la pièce par une seule fausse manœuvre.

1re Espèce.— Pocula ornés de guirlandes, de feuillages, d'ornements de fantaisie, même d'animaux, de personnages.

2e Espèce. — Marlys de patères plates, incus.

3e Espèce. — Zone cylindrique des acratophores à têtes de lion, décorés à la manière incuse, avec vrilles et retouches très fines à la pointe sèche.

3e Sous-Genre.—Cér. bronzées. *estampées,* IIIe siècle. On emploie des moules très beaux avec grands sujets héroïques ou mythologiques. On voit revivre aussi quelques beaux médaillons de LIBERTVS, *empruntés* au prédécesseur par des fouilleurs de débris. Le sujet estampé, c'est-à-dire découpé comme par un emporte-pièce, est fixé à la barbotine sur les flancs de vases tournés.

1re Espèce. — Pocula *estampés.*

2e Espèce. — Acratophores estampés.

4e *Sous-Genre.* — Décors mixtes : tous ces procédés décoratifs peuvent être plus ou moins combinés sur le même vase.

Cette classification n'est pas définitive. Elle laisse une large porte ouverte aux trouvailles de l'avenir. Elle sera d'abord améliorée pour nos pays ; plus tard, on verra s'il n'est pas utile de l'étendre à d'autres régions.

La nature de la pâte, la forme et l'ornementation des *moules* et autres instruments de fabrication, interviennent peu dans cet essai de classement méthodique. On ne les observe guère qu'en fabrique, et à vrai dire ils n'offrent pas un moyen bien parfait de description différentielle. Je n'en dirai pas autant des marques de potiers, qui sont l'instrument par excellence de la définition des poteries gallo-romaines, et j'aurai bientôt l'occasion d'en donner la preuve, en décrivant les *Figlinæ* des Martres de Veyre et en publiant un catalogue de 3,500 noms de potiers recueillis dans les officines arvernes.

XX.

LES
PLAFONDS PEINTS DU XVᵉ SIÈCLE
DANS LA VALLÉE DU RHONE

Par M. L. BRUGUIER-ROURE

APPENDICE
SUR LES PLAFONDS DE L'HOTEL DE VENTO

Par M. le Docteur BARTHÉLEMY

Les assises archéologiques offrent l'occasion de réunir, dans une sorte de livre d'or, les plus belles pages des annales du pays où elles se tiennent. Ce résultat suffirait à les recommander ; il est cependant un avantage plus considérable qui ressort de la réunion périodique de nos Congrès. Ils vulgarisent certaines questions. Les anciens éléments d'observation étant mis en parallèle avec les découvertes les plus récentes, le sujet se présente sous un nouveau jour. Si la solution cherchée n'est pas immédiate, l'étude y gagne de se mouvoir dans un plus large cercle d'action.

Telle est devenue, à cette heure, la question des plafonds peints du XVᵉ siècle, dans la vallée du Rhône.

Quand nous la traitions, pour la première fois, en 1873, devant le Congrès de Châteauroux, on connaissait peu de monuments de ce genre. Quelques années auparavant, notre illustre fondateur assurait que la belle voûte de la salle, où vous siégez en ce moment, était un monument unique en France. On pouvait croire, en effet, que les architectes du XVIIe siècle, ayant doté les demeures de nos pères de ces plafonds en plâtre qui, sous une couverte de moulages rapportés, masquent une grande pauvreté de moyens, l'empire de la nouveauté avait condamné partout les intéressants lambris du moyen âge. Heureusement, il n'en fut pas absolument ainsi. Les uns restèrent oubliés dans des demeures qu'échangeaient alors leurs nobles habitants contre une installation plus commode ; les autres subirent une ignominie, dont nous dirons *felix culpa*, puisqu'elle nous permet l'espoir de les retrouver un jour ou l'autre; un lattis, cloué sur les solives, reçut une aire de plâtrage circonscrite dans de chétives moulures rudimentaires. Le crime impardonnable, ailleurs, fut de couvrir d'un badigeon terreux l'épopée brillante qu'on prenait pour de naïves élucubrations d'esprits malades.

Denique nil sapiat gottorum barbara trito
Ornamenta modo, sæclorum et monstra malorum (1).

A la description des combles du logis de l'Œuvre du Saint-Esprit et de la maison des Chevaliers, à Pont-Saint-Esprit, des plafonds du château de Tarascon et

(1) « N'ayez aucun goust pour les ornemens gothiques qui sont autant de monstres que les mauvais siècles ont produits. » *De arte graphica*, Alph. Dufresnoy, Paris, MDCLXVIII, p. 25.

de la Maison du Roi, à Avignon, lors du Congrès d'Arles, nous ajoutâmes la monographie du plafond de Sérignan. Grâce à d'obligeantes communications, nous rappellions également des découvertes faites à Brioude et dans d'autres localités de la Haute-Loire.

Pendant la séance qui suivit la visite du grand prieuré de Saint-Gilles, où se trouve une salle décorée de quelques entrelacs polychromes, et qui précéda l'intéressante excursion au château de Tarascon, M. le docteur Barthélemy révéla l'existence d'un plafond peint dans l'hôtel de Vento, à Marseille. M. Révoil en signala un à Saumanes, deux autres à Capestang. Nous primes l'engagement de les étudier avant de publier notre deuxième étude. Le Congrès de Montbrison est venu nous rappeler cette promesse. Pour la remplir, nous avons fait appel à plusieurs de nos confrères. Le sympathique auteur du Cartulaire des Baux a bien voulu réunir des notes sur le lambris de Marseille, qu'il a fait dessiner par un savant qui se montre ici artiste aussi habile que patient. Je ne saurais m'approprier cette belle étude et ces jolies planches. Si le travail de nos confrères est un complément de celui-ci, vous jugerez qu'il doit avoir une place spéciale dans les comptes-rendus du Congrès, à la suite du résumé de la magistrale monographie de M. Gonnard (1). La voûte azurée du château de Saumanes, dans laquelle plane l'aigle des de Sade, est une jolie composition du XVII[e] siècle ; nous ne pourrons en parler, malgré la gratitude que nous devons à M. Crouzet pour les intéressantes notes qu'il nous a communiquées (2). Les plafonds de Capestang mérite-

(1) *Monographie de la Diana*, Vienne, 1875.

(2) M. Crouzet, propriétaire actuel du château de Saumanes,

teraient une monographie spéciale : plus particulièrement celui du château. Ce sont des personnages, hommes et femmes, vus à mi-corps, en costume du temps ; quelques-uns jouent d'instruments de musique. Des animaux fantastiques complètent la composition avec des armoiries, la plupart attribuées aux archevêques de Narbonne, à qui appartenait le château de Capestang.

« A Béziers, nous écrivait dernièrement M. Noguier, il existait un beau plafond de la même époque, à figures bizarres, fleurs et phylactères à inscriptions. Ces décorations ont disparu. »

« Dans l'ancienne maison de Sorgues, ajoutait-il, nous avons encore un plafond à poutres saillantes, dont les épaisseurs sont peintes et encore assez visibles. On y voit des enroulements, des fleurons avec enfants ou amours qui jouent, des chiffres ou lettres monogrammatiques, des blasons. »

Espérons que notre savant confrère consacrera quelques pages à cet intéressant plafond, qui nous paraît du XVIe siècle. Pour nous, renfermé dans l'étude des plafonds peints du XVe siècle, dans la vallée du Rhône, nous compléterons notre précédent travail.

De nouvelles observations sur les objets succinctement décrits une première fois offriront, sans doute, quelque intérêt ; les monographies inédites de la maison des Fermiers généraux, à Villeneuve-de-Berg, et du château des Poitiers, à Sérignan, persuaderont nos confrères que ce genre d'ornementation des maisons

a publié une fort intéressante brochure illustrée : *Le château de Saumanes*, Marseille, 1883.

seigneuriales était d'un usage général sur les deux rives du grand fleuve, à la veille de la renaissance.

I.

L'alliance intime que l'on constate au moyen âge entre l'architecture et la peinture remonte à la plus haute antiquité. Les édifices de l'Inde, ceux de l'Asie-Mineure, de l'Égypte et de la Grèce étaient décorés de peintures en dedans et au dehors. Si on excepte les Romains de l'empire, qui, élevant des monuments de marbre blanc, réservèrent en général (1) la coloration pour leurs enduits de stuc, on peut dire que tous les peuples anciens, civilisés ou barbares, de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Midi, peignaient leurs habitations et décoraient les murs de leurs temples de dorures et de couleurs brillantes (2). De tous les membres d'architecture, le plafond est celui sur lequel la peinture eut généralement plus d'action. L'ancienneté de l'usage de peindre les voûtes a été constatée dans les tombeaux où s'étalent les éloquents témoignages de la vieille civilisation assyrienne, aussi bien que dans cette immense nécropole, Rome souterraine, où les premiers chrétiens, contraints de cacher leur foi et le sang de leurs martyrs, ont laissé de naïves et sublimes interprétations de leurs sentiments héroïques. Les récits de Grégoire de Tours et de Flodoard signalent l'existence de plafonds peints dans les édifices religieux et les palais royaux des deux premières races franques.

(1) Les Romains ne dédaignèrent pas toujours l'emploi des décorations picturales; Pompéï possède des peintures qui ont conservé leur première fraîcheur.

(2) Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, au mot *peinture*.

« Es-tu, disent à Gondowald les soldats qui assiègent la ville de Comminges, es-tu ce peintre qui, au temps du roi Clotaire, barbouillait en treillis les murailles et les voûtes des oratoires (1). » Il faut encore recourir au témoignage des historiens et des chroniqueurs, pour avoir des notions sur la partie supérieure des salles durant le XIII[e] siècle. Les détails qu'ils fournissent sur l'ornementation des voûtes, des combles et des plafonds de cette époque font regretter que la mobilité du goût et la recherche du confortable aient le plus souvent banni ces compositions intéressantes du petit nombre de résidences princières ou seigneuriales échappées aux ravages du temps. « Aux XIV[e] et XV[e] siècles, dit Gailhabaud, en un de ses remarquables ouvrages (2) que nous avions pris pour guide de notre première étude, le doute et les hésitations cessent pour faire place à la réalité, les documents deviennent moins rares, les monuments paraissent et les exemples abondent dans les miniatures et les tableaux. » Ajoutons qu'ils se montrent plus nombreux qu'on ne l'eût espéré d'abord. Contrairement à ce que nous disions précédemment, il sera facile aux archéologues d'étudier les caractères que présentent les œuvres d'une même région; on en viendra peut-être à connaître leurs modestes auteurs, à déterminer l'esprit qui animait ces artistes et dirigeait leur pinceau dans l'exécution de certains sujets où la naïveté coudoie bien souvent la malice, et plus souvent la couvre d'un manteau la dérobant aux plus subtiles interprétations.

(1) Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, liber VII, cap. XXXVI.

(2) *L'Archit. du V[e] au XVII[e] siècle et les arts qui en dépendent*, t. III. Paris, 1858.

*
* *

L'objet limité de la présente étude en réduit les préliminaires à la recherche du point de départ du mouvement artistique dans la vallée du Rhône. Avant le séjour de la papauté à Avignon, s'y adonnait-on à la peinture ? Ou bien sur cette terre du soleil et du gai-savoir, où le canzonière italien trouva ses plus belles inspirations, fallut-il la vue de hardies conceptions empruntées à toutes les parties du monde catholique pour entraîner l'enfant du pays et le faire participer à la renaissance du pinceau ? Le doute n'est plus possible. Dès le XII[e] siècle, dans les chapitres de Notre-Dame-des-Doms et de Saint-Ruf, existaient des écoles où l'on enseignait les Beaux-Arts et notamment la peinture. Ce n'était pas un fait isolé, mais commun, au contraire, à tous les monastères de la vallée du Rhône, celui que révélait M. Achard en 1865 (1). Dans un acte qui n'est pas postérieur à 1117, disait le docte archiviste, la première des deux grandes collégiales avignonaises reprochait à la seconde de ne plus envoyer, ainsi qu'elle le faisait précédemment, ses habiles tailleurs de pierre, ses sculpteurs et ses dessinateurs, pour travailler à l'église majeure. On ne saurait oublier ce détail, qu'un chanoine « ayant adopté l'enfant d'un de ses cousins, à la condition que, lorsque l'élève serait en âge de gagner quelque chose, le bénéfice serait pour le maître, enseigna à celui-ci son art de peintre et paya de ses propres fonds des maîtres qui lui enseignèrent les autres branches des arts (2). »

Les archives du Vatican, si libéralement ouvertes aux travailleurs par S. S. Léon XIII, détermineront

(1) *Annuaire de Vaucluse*, 1865, p. 245.
(2) *Ibid.*

certainement dans quelle mesure les peintres du Midi coopérèrent à la rénovation de l'art du dessin. M. Müntz a eu le privilège de puiser le premier, et à pleines mains, dans les *Cameralia*. Il use généreusement de ses trésors vis-à-vis des chercheurs moins fortunés que lui. Ainsi, pour nous aider dans l'étude des fresques de la chapelle d'Innocent VI, à Villeneuve (1), M. Müntz nous communiqua des documents qui trouveront également leur application ici. On y voit clairement que si les dissensions de l'Italie et l'état de guerre permanent entre la France et l'Angleterre n'avaient mis les Beaux-Arts à deux doigts de leur perte, le règne de Clément VI aurait été la première floraison d'un grand siècle, le disputant à celui de Léon X ou mieux en devançant l'épanouissement. Dans le court espace de quatorze mois, pour la seule décoration d'une villa pontificale, dans le Castel-Gandolfo provençal, en 1345, onze artistes furent chargés de divers travaux de peintures murales (2). Cette pléïade s'appelait Robin de Romanis, Jacquemin de Ferro, François Sagnet, Pierre Boër, Pierre Rebaut, Bernon ou Bernin, maître Mathieu Johanneti, de Viterbe, peintre ordinaire du Souverain-Pontife, et le directeur, semble-t-il, de la décoration de ses palais; enfin, François et Nicolas de Florence, Ric de Gretio et Pierre de Viterbe. Ces quatre derniers furent chargés de peindre la partie supérieure de la villa de Clément VI, les combles sans doute, et reçurent pour cette entreprise cent florins (3).

(1) Notre travail : *Villeneuve et ses fondateurs*, rédigé à la suite du Congrès d'Avignon, est resté manuscrit.

(2) Les divers prix-faits de ces travaux montèrent à 613 florins, c'est-à-dire, d'après les supputations d'auteurs compétents en la matière, une somme d'environ 36,780 fr.

(3) Environ 6,000 fr.

Si c'est un fait digne d'être mis en lumière que la popularité des peintres italiens à la cour d'Avignon, alors que, pour l'architecture et la sculpture, les papes s'adressaient exclusivement à des artistes français, on ne peut affirmer que tous les peintres nommés ci-dessus soient venus d'outre-monts. D'ailleurs, parmi les artistes chargés de la décoration des palais et des églises d'Avignon, avant ou après cette époque, il en est dont le nom rappelle une origine française, notamment maître Symonet, de Lyon, occupé, avec une dizaine d'autres peintres, en 1335, à l'ornementation de la chapelle du palais apostolique. Jean Roche et maître Bernard, qui peignaient également à Avignon en 1365 et 1367, étaient nés, l'un à Toulouse, l'autre à Carcassonne. Jean de Juviac, connu en 1396, venait du diocèse de Laon.

Les artistes des Pays-Bas ne fréquentèrent le Midi ou tout au moins n'y tinrent un rang considérable et prépondérant même, qu'après le retour de la Papauté sur les rives du Tibre. « Le recours constant qu'eurent successivement à ces gens d'une contrée si éloignée et si peu parente de la Provence le roi René, les premiers parlementaires d'Aix, puis Peyresc et ses contemporains et enfin Boyer d'Éguilles » n'est pas un fait aussi inexplicable que le pensait M. Parrocel (1). Le désir de voir les productions des maîtres du XIVe siècle attirait alors autant de jeunes peintres en Provence et dans le Comtat qu'en attirent aujourd'hui en Italie les chefs-d'œuvres de Raphaël, de Michel-Ange, de Paul Véronèse et du Titien. Une végétation prodigieuse, aux prises sans cesse avec une atmosphère diaprée de mille couleurs, et mieux encore le charme que trouvait leur pin-

(1) *Annales de la peinture*, 1862.

ceau à rendre le profil marmoréen des jeunes aïeules de *Mireio*, retinrent plus de Flamands sur les bords du Rhône que les sollicitations des Mécènes méridionaux. La Provence abritait un peuple d'artistes. La réputation des « peintres d'Avignon » était proverbiale comme celle des orfèvres de Limoges.

*
* *

C'est à l'École provençale, dont l'existence s'affirme définitivement au XVe siècle, qu'il faut attribuer la décoration de nos plafonds et de nos combles. Errant par goût autant que par le besoin qu'il ressentait de remplir son escarcelle, le peintre méridional passait de la salle de parement du château, ou du logis du riche marchand, à l'église du village, pour y peindre sur le rétable de l'autel les patrons de la communauté.

Les noms de quelques-uns de ces artistes ambulants, auxquels on appliquerait volontiers la vieille locution : « Gueux comme un peintre », sortent parfois des archives communales des deux rives du Rhône. Achard, à lui seul, en trouva un grand nombre. Il nomme Jacques Yverni ou Yveraci, auteur de quatre bannières en 1427 : Stephanus Graffeli, connu en 1433 ; Guillaume, le Peintre qui exécuta, en 1452, le rétable de l'église de Caderousse ; Pierre de Barra et Albérius Donibeti : maître Étienne Chanteclerc, peintre de Carpentras : Denis Garbosseti et Jean de Barra, peintres d'Avignon. Berluchon peignit, à la fin du XVe siècle, la maison de Saint-Lazare, d'Orange ; Andrieu de Tavelis, au commencement du XVIe siècle, exécutait à Caderousse les rétables de la chapelle du Saint-Sacrement et de Sainte-Anne, et divers travaux pour le compte de la com-

munauté. Vers le même temps travaillaient, dans le Comtat, Jean Rolerii, Vincent de Marmande, Jean de Pymont, Jean Changenot, Nicolas d'Ypres (celui-ci n'a pas besoin de lettres de naturalisation pour faire connaître son origine), Jacques de Moynerii, Jean de Carpentras, Nicolas Sanctius, François Béjean et Richer, peintres d'Arles. Nous ne savons où habitait maître Regnier, chez qui l'Œuvre du Saint-Esprit mit en apprentissage « en l'art de pinctrerie » un enfant de la maison, Sylvestre comme tous les autres, mais répondant au prénom de Bertrand. Les études artistiques du jeune élève devaient durer trois ans, moyennant une pension de dix livres. « Les recteurs, disait le contrat, habilleront et accoultreront ledit Sylvestre la premièré année et lui donneront un sayon la seconde (1). »

Parmi les peintres que René d'Anjou employa à la décoration de ses demeures provençales, les mémoriaux de la Cour des comptes nomment Jean Chapuis, d'Aix, Pierre de Villant, de Marseille sans doute, et Barthélemy Gilz, le même peut-être que Bartholomieu de Cèle ou de Cler, peintre ordinaire du château de Tarascon, en 1447 (2).

Le plafond du doyenné de Brioude, formé de quinze zônes ou caissons parallèles, dans lesquels 800 blasons des principales familles de France alternent avec de

(1) Délibérations du Bureau de l'Œuvre des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit; *registre* 1550.

(2) La plupart des peintres que nous venons de nommer furent des précurseurs de *Jean d'Udine*, l'un des élèves préférés de Raphaël, celui qui aida le maître dans les arabesques de la Galerie des Loges, et passe pour avoir trouvé le secret des grotesques. Il peignait généralement des animaux, des oiseaux et des plantes.

personnages hybrides, des animaux fantastiques et des emblêmes héraldiques, est d'une autre manière que les plafonds de la vallée du Rhône. Dans ceux-ci, la peinture est réservée aux lambris qui imitent la face verticale des poutres, aux entretoises qui séparent les solives et aux liteaux qui marquent des caissons sur le fond uni et non peint des merrains (1).

Les plafonds de Capestang et de Béziers sont des charpentes à grandes poutres saillantes dont les épaisseurs réelles ou simulées ont reçu la décoration usitée dans la vallée du Rhône. Ces vieux lambris marquent-ils un genre particulier à la Provence et aux pays limitrophes ou éloignés (2), qui avaient avec elle des liens politiques ou sociaux? Déterminent-ils, au contraire, les productions d'une époque plutôt que d'une autre? Le nombre de plafonds connus jusqu'à ce jour ne permet pas de résoudre cette question.

*
* *

Les planchers *à la française*, formés de sablières et d'entraits sur lesquels reposent les solives, derniers supports de merrains, sont trop répandus dans nos anciens monuments civils pour en décrire ici les dispositions particulières. Les combles montraient également la construction vraie du plancher. Il n'est pas inutile cependant de rappeler la disposition de ces sortes

(1) A Brioude, les animaux sont en bois découpés à la scie, et sculptés à la gouge, avant de recevoir la peinture. Les caissons sont peints et décorés d'armoiries. Ces renseignements et ceux qui précèdent sont dus à l'obligeante communication de M. H. Mesnier, avocat.

(2) Gailhabaud a décrit le plafond peint du palais *Chiaramonte*, à Palerme.

de charpente, car les derniers spécimens ne tarderont pas à disparaître.

Les combles à pans inclinés, comme le toit qu'ils supportent, reposent sur de grands arbalétriers cintrés, en bois, construits de plusieurs pièces entaillées et maintenues par des clous. Point de tirants, ni de poinçons. Les poutrelles vont d'une travée à l'autre et portent les solives faisant l'office de chevrons sous les merrains ; c'est la disposition des combles du logis de l'Œuvre du Saint-Esprit. Ou bien, les poutrelles vont de la poutre faîtière aux sablières qui doublent les murs et alors les chevrons, comme les sablières et la poutre maîtresse, portent sur les arcatures si frêles d'apparence ; c'est la disposition des combles de la maison des Chevaliers.

Ces plafonds sont autant une œuvre de menuiserie que de charpenterie. Des lambris recouvrent en plusieurs endroits le solivage non équarri de la toiture. Une plate-bande et des lambris posés verticalement sur celle-ci dissimulent la poutre faîtière. Sablières, solives, poutrelles n'existent réellement que dans leurs parties inférieures moulurées sur les angles. Des panneaux simulent le membre supérieur ou le grossissent par leur inclinaison. Des moulures rapportées ferment partout les joints.

Cet assemblage bizarre laissait aux artistes une grande facilité pour l'exécution des peintures décoratives. Tous les lambris rapportés sont peints ; l'ornementation dans l'atelier devenait plus commode et on pouvait y apporter plus de soins. A cet avantage s'ajoutait celui de réparer la partie du plancher exposée à l'humidité des toits, sans toucher aux peintures.

La peinture murale procède du tableau. Nous nous

isolons pour la regarder. Suivant l'expression de Viollet-le-Duc, c'est une fenêtre qu'on nous ouvre sur une scène propre à nous charmer ou nous émouvoir. Aussi, dès la première moitié du XIVe siècle, les peintres du palais d'Avignon et ceux de la chapelle de Villeneuve introduisirent-ils des horizons paysagés dans leurs scènes naïves ; compositions diverses juxtaposées sans souci d'une taille à peu près égale pour leurs personnages, pas plus que d'une hauteur semblable pour leurs tableaux. Les décorateurs de nos plafonds ne se préoccupaient pas d'un horizon, d'une lumière unique, encore moins de l'effet perspectif que recherchaient à peine, d'ailleurs, les peintres d'histoire de leur époque. Les sujets présentent une silhouette se détachant en ton obscur sur un fond clair ou plus souvent en ton clair sur fond obscur. Ils sont peints, en général, par larges teintes plates, sans marquer les ombres ; des traits bruns ou noirs marquent les plis des draperies, ainsi que les contours chez les personnages et les animaux. En plusieurs endroits, cependant, principalement dans les figures humaines, on constate l'abandon du trait noir pour la recherche définitive du modelé. Les fonds, toujours unis, en vert, bleu ou rouge, sont ornés de feuillages. Plusieurs artistes, soumis à une direction unique, sans doute, mais d'un talent inégal, semblent avoir coopéré à l'enluminure de nos intéressants lambris. Dans le faire des figures, on remarque des degrés de correction qui indiquent l'action de plusieurs pinceaux. A côté d'attitudes où se révèlent certaines connaissances anatomiques, on voit des raideurs qui accusent l'imperfection et la grossièreté du dessin, bien davantage que le style de l'époque.

II.

COMBLES.

Logis de l'Œuvre du Saint-Esprit (Pont-Saint-Esprit).

Nous avons donné ce nom à une masure située à l'entrée de la rue Tournante, au vieux quartier du plan du Saint-Esprit.

Deux fenêtres jumelles à contrecourbe très surbaissées, la couverture moulurée d'un œil-de-bœuf transformé en ouverture barlongue, sous un pignon à demiruiné, et les débris d'une toiture en saillie supportée par des restes de consoles en quart de cercle, sont les témoins extérieurs de la splendeur première de cette maison.

Ce passé paraîtra exagéré si on s'arrête au seuil du logis. Entre deux étables, sous voûtes, une étroite et rapide volée d'escalier conduit sur un palier exigu. Vous pénétrez, par la droite et la gauche, dans deux pièces modestes que recouvre un plancher à poutrelles moulurées ; tout au plus si l'âtre d'une vaste cheminée, depuis longtemps démolie, évoquera devant vous le souvenir d'une famille d'artisans du moyen âge. D'un deuxième palier qui fait communiquer ces deux pièces, au-dessus de la porte d'entrée de la maison, c'est-à-dire à l'opposé des portes donnant à l'extérieur, une volée d'escalier, semblable à la première, mène au second étage. Les deux chambres que nous y trouvons et les greniers supérieurs ne faisaient autrefois qu'une seule et même salle, longue de 11^{m} environ, au cou-

chant et de 8^{m} au levant, large de 5^{m}90 ; la hauteur était de 6^{m}. C'était peut-être un dortoir affecté par l'Œuvre du Saint-Esprit au logement des passagers de marque, religieux ou clercs (1). On voit dans le testament d'Aymon Civahier que ce pieux ecclésiastique légua son bréviaire à nos hôpitaux pour servir aux pauvres prêtres voyageurs (2).

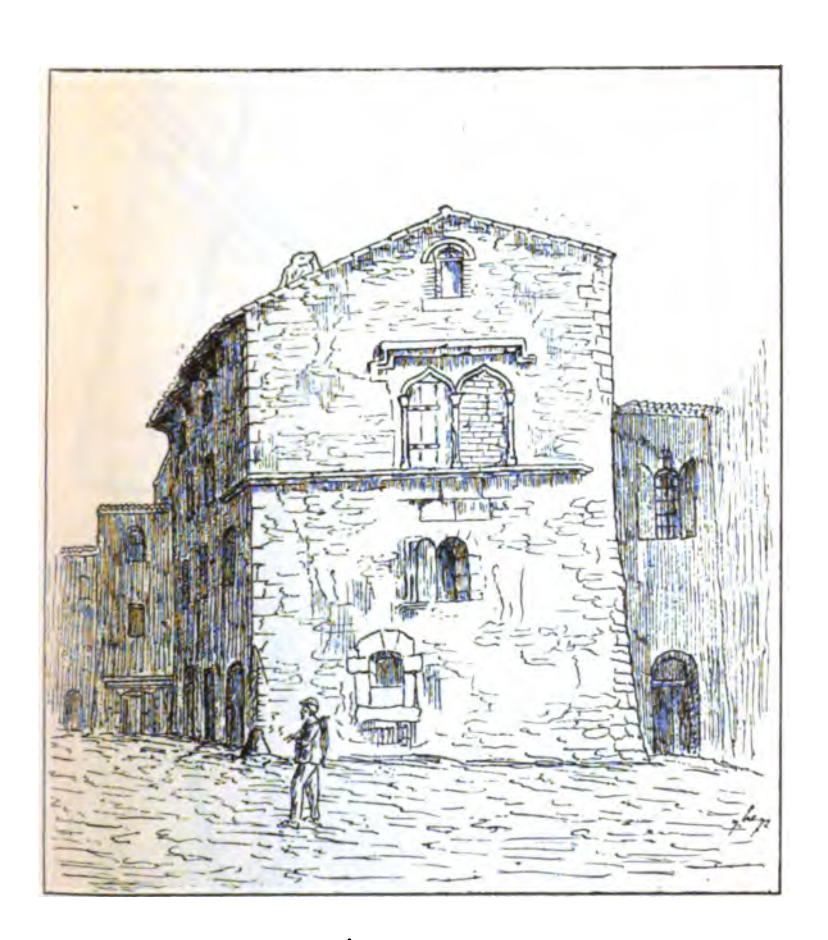
Qu'y a-t-il de plus triste pour l'étranger forcé de reposer ses membres sur un lit d'auberge que de concentrer sa pensée dans la contemplation du plafond de sa chambre. S'il n'y rencontre le sommeil, le malheureux se lèvera et ira courir les rues de la ville où ses affaires l'obligent à passer quelques heures. Les gens sérieux d'autrefois s'accommodaient mal d'un surcroît de fatigue enduré, en pure perte, aux cours de leurs longues pérégrinations. Sans doute ils peinaient plus volontiers que nous sur un mauvais grabat, mais ici leur situation n'avait rien de lamentable. Des hôtes aussi prévoyants que généreux ont orné les combles de ce vaste dortoir de mille sujets qui chassent l'ennui ; les *roumieux* n'ont pas à se demander l'un à l'autre quelle quantité d'eau a passé sous le pont Saint-Esprit depuis sa construction ; la glace est bientôt rompue entre eux. L'un éclate d'un gros et franc rire gaulois à la vue d'un vieux bonhomme,



en bonnet de coton, béatement interdit sous le regard

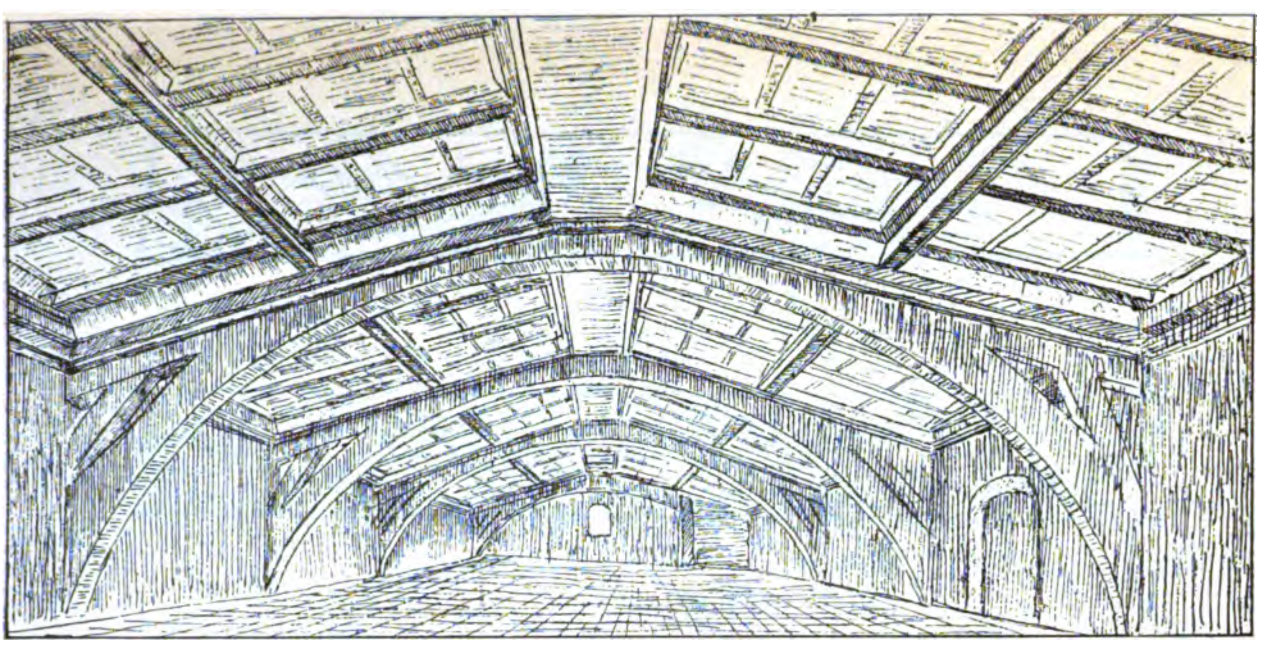
(1) On peut supposer que des courtines fixées sur le champ des arcades offraient à chacun un retrait particulier.

(2) Arch. municip. de P.-S.-E., 1399.

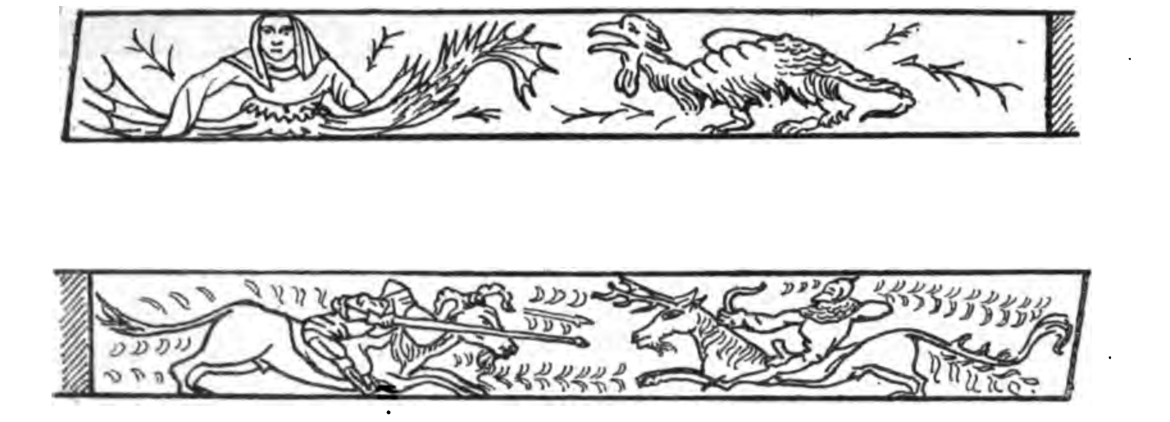


LE LOGIS DE L'ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT,

A Pont-Saint-Esprit (Vue générale).

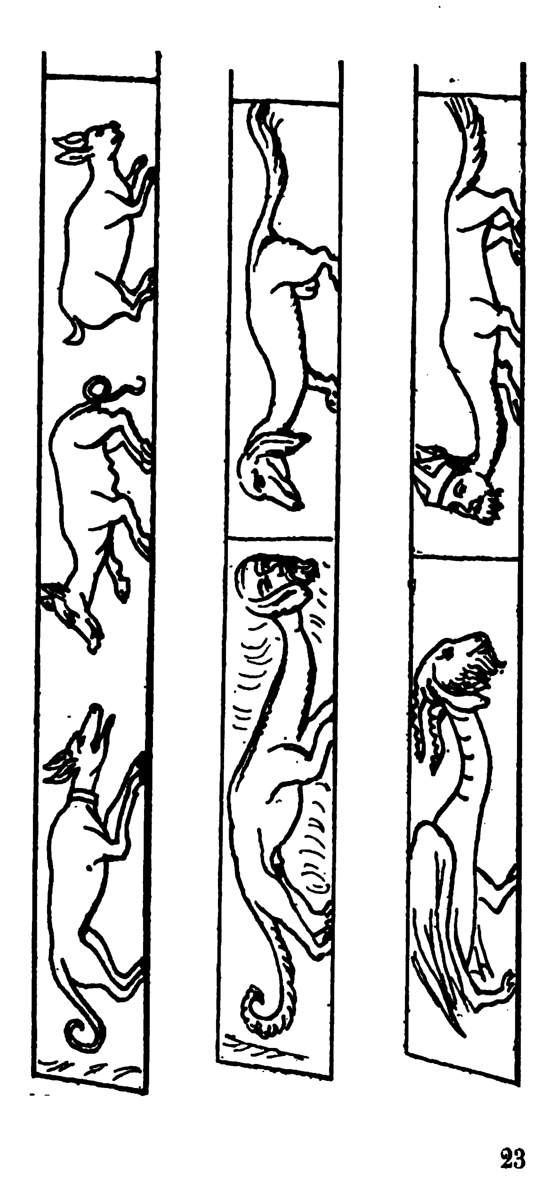


LE LOGIS DE L'ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT, A PONT-SAINT-ESPRIT.
Vue de la salle haute.



PLAFOND DU LOGIS DE L'ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT

A Pont-Saint-Esprit.



PLAFOND DU LOGIS DE L'ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT

A Pont-Saint-Esprit.



PLAFOND DU LOGIS DE L'ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT

A Pont-Saint-Esprit.

investigateur d'un d'Artagnan bourgeois non moins bien coiffé du cascamèche antique.

Voyez plutôt, lui dit son voisin, ces deux jeunes lapins qui vous regardent, l'un marche sur trois pattes, l'autre, plus malheureux, n'en a que deux. Et cette laie qui se jette entre un chien et un lièvre, quel rôle veut-elle jouer ?

Ces deux honnêtes chevaliers, réplique un autre, doivent-ils souffrir par le temps chaud que nous endurons, sous leurs prodigieux casques pointus et leurs



rouges manteaux fourrés ! Que se réclament-ils l'un à l'autre ? Rien ! ils se sont disputés. Les voilà dans la lice.

Les personnages ne sont plus les mêmes, repart le premier interlocuteur. Le chevalier que vous voyez-là, couvert d'une armure brillante, l'écu sur l'arçon et la lance tendue, emporté par un coursier à tête de bouc, porte un casque fort correct. Celui de son adversaire ne l'est pas moins ; mais que pense celui-ci de combattre ainsi, sans bouclier, revêtu de chausses et d'un pourpoint ? Comme il débande fièrement son arc ! la flèche va frapper au front le fougueux lancier ; son cheval armé d'une fort belle ramure transpercera le front du bouc. Hourra, pour les deux chevaliers !

Mon avis est, dit un nouvel arrivant, que les deux individus que voici ont des prétentions au plus gros nez ; voyez celui-ci comme il le prend de haut. Mais que peut bien signifier cette tête d'évêque sur deux corps de brebis qui se serrent les pattes à défaut de

mains ? C'est l'union des fidèles, sans doute, dans la doctrine de leur premier pasteur. Ah ! sur le deuxième arbalétrier, là-bas, une autre tête de prélat. Que symbolise cet hybride conversant ainsi avec un gros oiseau à tête de chèvre ?

Messire, la question est délicate ; voyez, plutôt, ce cavalier, un singe, emporté par sa monture. Il s'est retourné sur la selle et allongé comme la flèche dont il a bandé son arc, il décoche son trait sur un cerf qui fuit derrière lui. C'est le trait du Parthe.

Moi, s'écrie un gros homme apoplectique resté jusque-là sur son lit et dont cette conversation commençait à interrompre le sommeil, je vous conseille d'observer la physionomie, la tenue, le costume et la coiffure des jeunes gens groupés, çà et là, dans chacune des travées. On se communiquera les impressions plus tard. Si quelqu'un ne trouve pas à qui parler, ce qui m'étonnerait, car il y a, par-ci par-là, bien des célibataires ayant l'air de s'ennuyer fort dans leur cantonnement perpétuel, je lui proposerai de rechercher l'explication de tant de têtes d'hommes et de femmes posées sur le corps d'animaux qui symbolisent généralement des vertus ou des vices.

Il nous est permis de reconstituer par la pensée cette scène d'auberge du moyen âge ; elle se renouvelait presque chaque jour ; mais nous ne pouvons suppléer le plus instruit de la chambrée dans l'explication qu'il donnait de telle ou telle représentation énigmatique. Peut-être accordait-il à l'auteur de cette décoration naïve moins d'*intention* que nous lui en supposons.

Fidèle au goût de l'époque où il vivait, l'artiste a introduit des éléments divers dans l'ornementation de ces lambris qu'on prendrait pour le décor d'une salle

d'opéra-comique des temps anciens, si n'était la présence des douze apôtres sur la plate-bande de la poutre faîtière (1). Figures humaines, animaux réels et hybrides, pièces héraldiques, fleurs et entrelacs étaient, pour un décorateur habile, avec l'appoint d'un heureux choix de couleur, des éléments de succès. Certainement il serait malaisé de retrouver dans cette zoologie étrange l'esprit de la symbolique si puissante aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. On ne peut douter cependant que l'artiste a choisi telle ou telle forme animale par « une espèce d'intention (2). » En effet, s'il n'a pas reproduit des scènes complètement conformes aux données du *Bestiaire*, le peintre paraît s'être inspiré quelquefois de son enseignement. A côté de panneaux où s'évertue sa malice propre, il en est d'autres où il semble avoir voulu, à l'exemple de ses devanciers, sculpteurs, peintres, miniaturistes, d'une manière moins conforme peut-être à la tradition antique, tirer des propriétés attribuées aux êtres inférieurs des applications morales à la conduite de l'homme. Ne peut-on pas voir dans la licorne s'abaissant devant le lion, l'image de l'âme fidèle prosternée aux pieds de Jésus-Christ. Dans cet autre panneau où un crocodile et un chien s'avancent à l'encontre l'un de l'autre, la gueule ouverte, ne serait-ce pas la fidélité aux prises avec l'hypocrisie?

Si l'on croyait voir quelque part le blâme ou le ridicule dirigé contre l'habit monastique, qu'on veuille bien se rappeler que trop souvent une confusion de vêtement conduit à une confusion de personnes. « Bergier nous apprend à l'article *Habit religieux*, de son

(1) V. notre premier article *Bull. monum.*, 1873, p. 576.
(2) Gailhabaud, *loc. citat.*

Dictionnaire de théologie, que saint Benoit prit pour ses religieux l'habit ordinaire des ouvriers et des hommes du commun. Saint François en fit autant pour les siens ; or, cet habit était bien à peu de chose près l'habit actuel des moines, il consistait en une tunique et un capuchon autrement dit capot. Il n'y avait d'abord que les pauvres et les paysans qui portassent le capuchon, mais bientôt il devint général, et son usage, dit Fleury *(Mœurs des chrétiens)*, *persévéra jusqu'au XVI[e] siècle*... Il n'y a guère à nos yeux que la large tonsure, le chapelet et les pieds chaussés de sandales qui puissent bien distinguer le moine du paysan de cette époque (1). »

Connaît-on axiôme mieux fondé que celui-ci ? « Le blason est la clef de l'histoire de France. » Sous Louis VII, et longtemps après ce prince, durant les XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, l'écusson royal portait des fleurs de lys sans nombre. Charles VI les réduisit à trois. Un écu : *de gueules*, *engrêlé de sable à trois fleurs de lys d'or*, seul dans cette composition avec deux autres blasons, nous paraît une reproduction fantaisiste des armes de France. Il nous avait semblé marquer la date la plus éloignée à laquelle on pût fixer les peintures du logis de l'Œuvre du Saint-Esprit. Nous persistons à le croire.

L'attribution de cette demeure à l'Œuvre du Saint-Esprit résulte de la présence, en deux endroits des plafonds, d'un écu également fantaisiste, mais qui rappelle des signes lapidaires conservés à la *Maison du Roi*. D'ailleurs, nos modernes hôpitaux, héritiers

(1) *L'archéologue chrétien* ou *Cours d'archéologie catholique*, par M. l'abbé Gareizo. Nimes, 1867.

des anciens, ont pris ce symbole pour armoiries au commencement de ce siècle. Ces deux arches de pont, surmontées d'une croix, sont bien le signe pacifique, premier sauf-conduit et source d'une multitude de privilèges, porté sur la poitrine par nos pieux et infatigables quêteurs. Dès le milieu du XIIIe siècle, on les rencontre en toutes les contrées de l'Europe, demandant partout une obole pour l'érection d'un monument commencé sous l'inspiration divine (1).

Le pont terminé, les habitants de Saint-Saturnin-du-Port sollicitèrent et obtinrent l'autorisation de bâtir un hôpital ; les sept œuvres de miséricorde y furent pratiquées. Si le temple magnifique, dont la foi reconnaissante de nos pères avait, par une sorte de vœu, arrêté les plans dès les premières années du XIVe siècle, ne put sortir des fondements qu'en 1363 ; si l'achèvement de cet édifice fut retardé jusqu'en 1474, à combien plus forte raison durent languir, par suite des malheurs qui laissèrent la France impuissante aux mains des factions, des travaux entrepris dans le seul but de loger plus commodément quelques-uns des pupilles de la charité.

Nous n'aurions jamais cherché des vestiges de nos établissements de bienfaisance en dehors des terrains militaires qui en renferment de si imposants et recouvrent les fondements d'un si grand nombre d'autres. En voyant s'étendre le logis de l'œuvre du Saint-Esprit jusqu'à l'entrée de l'ancien Saint-Saturnin du

(1) Le Concile de Bâle, jugeant le différend entre les recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit de Saxe, à Rome, et les recteurs de l'Œuvre des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit, obligea ces derniers à faire porter par leurs quêteurs, sur la poitrine, deux arches de pont surmontées de la croix.

auteur, M. Alègre, devant les Sociétés réunies à Montpellier, en 1863, et publiée dans les *Petites affiches* (1), considère cette maison comme l'objet de la cession faite par Ponce Barnière à son frère Girard de Piolenc, le 11 février 1133 (2). Les Piolenc la possédaient certainement au milieu du siècle dernier. Dame Rosalie de P. et son mari la vendirent alors à M. Gonnet, médecin, qui la vendit lui-même, en 1771, au chevalier de Lisleroy. Mais avant le XVIIIe siècle, pourrait-on assurer qu'elle fut depuis longtemps l'habitation de la noble famille, dont les annales sont intimement liées aux fastes du Pont-Saint-Esprit? Je n'oserais me prononcer. De cette maison, située dans la rue Saint-Jacques et voisine de celle de M. de Chansiergues, il est dit, semble-t-il, dans un compoix de 1645 à 1753 (3), que le capitaine Antoine de Piolenc l'avait achetée de Jean-Antoine Mollin. La maison patrimoniale de la famille, celle qu'habitait Dandon de Piolenc, en 1390 (4), paraît située plus au centre du quartier de *Ribière*, au levant de la rue Saint-Georges; cependant, nous ne l'affirmons pas ni nous ne repoussons entièrement l'hypothèse de M. Alègre, tant il est difficile de se reconnaître dans une ville du XVe siècle, dont les rues n'avaient généralement pas de nom. Celle-ci faisait exception, assurément. Mais fut-il démontré que la rue Saint-Georges actuelle est bien celle d'autrefois, il resterait à savoir si le clavaire du moyen âge n'a pas commis une erreur. Il place la maison de Piolenc au

(1) Bagnols, 1868.

(2) Pithon Curt, *Histoire de la noblesse du Comté venaissin*, au mot *Piolenc*.

(3) Arch. municip. du Pont-Saint-Esprit.

(4) *Ibid.*, autre compoix, 1390-1435.

levant de la rue, là, semble-t-il, où M. de Vanel vit, plus tard, la demeure d'un patricien romain. En face de cet immeuble, et au couchant de la rue, une terrasse supporte le jardin de la maison des Chevaliers, dont l'entrée est dans la rue Saint-Jacques.

Il n'est pas probable que les deux étages de la maison des Chevaliers aient formé, dans le principe, une seule et même pièce. Le logis seigneurial était au premier ; un beau plancher mouluré recouvre une salle vaste et pleine de lumière, où l'on voit encore une immense cheminée, sans ornement. C'était sans doute la salle de parade dont les murs se tendaient aux jours des grandes réceptions de tapisseries de Flandres, de Paris ou de Beauvais. De l'autre côté de la cour, le retrait, destiné aux nobles visiteurs de passage, conserve son plafond formé de six caissons réguliers que remplissent des poutrelles ornées de riches moulures; les larges entretoises, inclinées vers l'observateur, étaient certainement décorées de peintures. Un badigeon moderne les a fait disparaître.

La décoration picturale, qui nous amène dans ce noble logis, recouvre la plate-bande et les entretoises des combles; la pièce mesure 15^{m} 35 de longueur pour 7^{m} 10 de largeur; la hauteur est d'environ 3^{m} 50 sous la poutre faîtière, et de 2^{m} sur les côtés latéraux. C'était le lieu de repos des gens de service. On peut supposer qu'à l'exemple de l'Église, qui peignait les murs de ses temples pour l'instruction des illettrés, l'aristocratie couvrait le plafond du retrait de ses serviteurs d'images propres à leur faire fuir le vice et à aimer la vertu. A l'instruction morale, on ajoutait l'instruction professionnelle. La livrée des plus nobles maisons de la province et de la France même, offerte

chaque jour aux regards des valets dans ce réduit privé des distractions du dehors (1), permettait aux plus modestes d'entre eux, le jour du tournois ou d'un grand rassemblement de chevaliers, de reconnaître immédiatement un seigneur ou les gens de sa suite.

Cette hypothèse de l'instruction professionnelle des serviteurs d'une grande maison d'autrefois, par l'image, s'appliquerait bien mieux aux jeunes damoiseaux qui postulaient pour la chevalerie, mais il faudrait être fixé sur l'importance du maître du logis. Les deux cent cinquante blasons qu'on voit ici sont mêlés à des entrelacs, à de gracieux méandres, à des têtes de femmes coiffées à la mode du temps, grandes dames bien plus souvent que filles de palefrenier, à des bustes d'hommes, la tête nue ou couverte d'un bonnet, d'un casque ou d'une couronne. Des quadrupèdes, des oiseaux, des êtres hybrides complètent avec une flore polychrome des grandes plates-bandes armoiriées.

Une pensée à la fois religieuse et populaire semble avoir inspiré l'auteur du plafond du logis du Saint-Esprit ; dans la composition de celui de la maison des Chevaliers, c'est l'esprit mondain et chevaleresque qui domine. On y voit comme un reflet des tournois et des cours d'amour.

Notre première étude faisait remarquer deux blasons d'alliance entre les Dauphins de Viennois et la maison des Baux; l'un, rappelle le mariage de Raymond VI avec Anne de Vienne, en 1314, l'autre, l'union d'Humbert avec Marie des Baux, en 1337. Dans une

(1) Les ouvertures éclairant les combles sont fort basses et permettent seulement de voir, en se courbant, les combles ou les toits de la maison vis-à-vis.

autre travée, apparaissent les armes de France, *d'azur aux fleurs de lys sans nombre* : on se croirait en plein XIVe siècle, si n'était que le vieil écu est brisé d'un lambel de gueules, marquant ainsi les armes d'une branche cadette qui a pu conserver l'ancien blason alors que le chef de la maison de France avait déjà réduit le nombre des fleurs royales. Les trois fleurs de lys se montrent non loin de là sur champ d'azur, mais elles accompagnent un chevron d'or, chargé de trois têtes de bœuf. Les armes des Sabran, des Crussol, des Pitati, de Florence, tiennent autant de place ici que celles de Piolenc, *de gueules à six épis d'or posés 3, 2, 1, à la bordure engrelée de même;* peut-on supposer que le maître de céans eût fait preuve de tant de modestie? L'écu de Bertrand de Got, le pape de 1309 (1) ne se fait pas plus remarquer, il est vrai, que celui d'Audemard de Péraut (2), le sénéchal qui administrait la rive droite du Rhône un demi-siècle plus tard.

C'est tout un siècle nobiliaire qu'on a voulu représenter sur ces panneaux, mais un siècle nobiliaire méridional; les besants des Poitiers, la croix d'or engrelée de Gadagne, le fascé d'hermine et d'or des Béziers, le huchet d'azur d'Orange, le lion de gueules des Audibert de Lussan, reconnus également par M. Alègre dans cette belle page héraldique, prouvent, aussi bien que les armoiries mentionnées plus haut, qu'il y avait là autre chose que les alliances d'une famille. Les Piolenc occupaient depuis longtemps la première place dans la *bourgeoisie* du Pont-Saint-

(1) Alègre, *La Maison des Chevaliers.*
(2) Id., *Ibid.*

Esprit ; elle les honore davantage que le rang secondaire que leur assignaient alors dans les rangs de la noblesse languedocienne, les co-seigneuries de St-Julien-de-Peyrolas, d'Aiguèse et de Carsan. Leur parenté n'aurait pu fournir encore qu'une page héraldique bien courte.

On nous permettra de terminer par une dernière hypothèse. Ces peintures rappellent peut-être les brillantes épopées auxquelles donna lieu la défense du Pont-Saint-Esprit, durant le XIVe siècle. La liberté et le temps de les exécuter se présenta seulement vers la fin de la lamentable époque qui garde dans l'histoire le nom de guerre de Cent-Ans. Nous sommes d'autant plus porté à le croire que perce partout dans les ornements secondaires, rinceaux, guirlandes, entrelacs, une manière et des procédés familiers aux premiers peintres de la Renaissance.

Maison des Fermiers-généraux, à Villeneuve-de-Berg.

Les collecteurs de l'impôt ont-ils vraiment résidé dans cet hôtel ? C'est possible, si certains membres de la famille des Astards, ou leurs descendants, ont occupé cette charge, dans le bailliage de Vivarais.

Comme Pont-Saint-Esprit reconnaît l'antique bourgeoisie des Piolenc, Villeneuve-de-Berg proclame celle des Astards.

Le plus illustre membre de la famille, Charles, de simple notaire qu'il était en 1451, devint connétable de Bordeaux et bailli du Vivarais, puis ambassadeur, en plusieurs circonstances. La fortune vint à lui avec les honneurs ; Louis XI lui donna le château et la seigneurie de Pierrelate, le 21 juin 1462. Sans crainte de se tromper, on peut attribuer à ce grand personnage

la construction de la vaste et intéressante demeure vendue dernièrement par ses descendants, MM. de Barruel.

La façade de la maison, sur la rue, date du siècle dernier, mais la galerie intérieure, à jour, comprenant trois étages en encorbellement, les uns sur les autres, remontait vraisemblablement au XVe siècle. Un riche plafond peint la recouvrait.

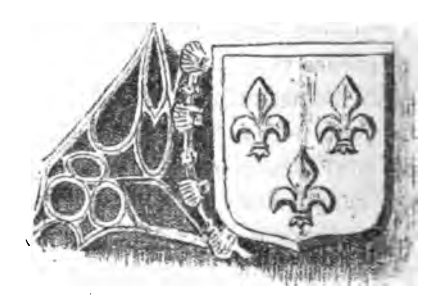
Des peintures décoraient également les combles (1), à grandes arcatures de bois, qui supportaient le restant des toitures, sur une longueur d'environ 14 mètres. La principale ornementation consistait en écussons armoriés et devises héraldiques. Cette éloquente page de l'histoire du Vivarais disparut naguère, emportée par un violent orage qui effondra le plafond.

D'après la tradition locale, ces combles servaient au logement des gardes et serviteurs de la maison. Nous sommes d'autant mieux disposés à le croire, que l'aire de cette salle porte sur une charpente dont les moulures toriques sont absolument semblables à celles des poutrelles qui supportaient le merrain des toits. Les deux planchers dataient certainement de la même époque. Il conviendrait de débarrasser celui qui subsiste d'un épais badigeon jeté sur l'ancienne ornementation picturale. On ne peut la supposer inférieure à celle des autres appartements, dans cette vaste salle de réception qu'auraient dû préserver d'un acte de vandalisme des souvenirs historiques récents : la noblesse du Vivarais s'y réunit, en 1789, lors de l'assemblée des trois ordres.

(1) *Recherches historiques sur Villeneuve-de-Berg*, par l'abbé Mollin, 1866, p. 111.

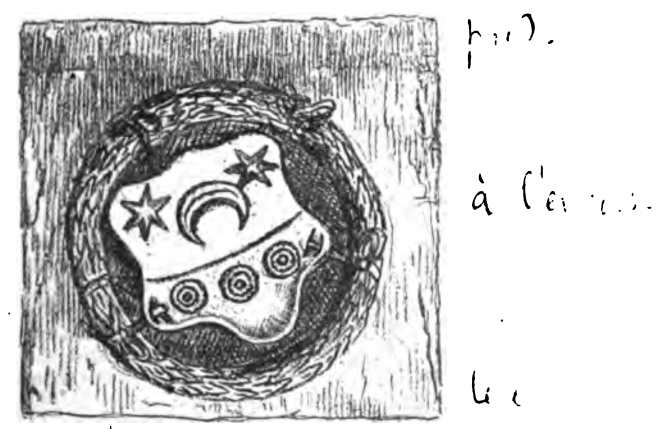
Les principaux débris d'une cheminée monumentale gisent dans le jardin ou servent de balustrade à la terrasse. La forme des écus, le faire des couronnes qui les enveloppent et des courroies ou des rubans qui les relient, sont d'un bon sculpteur de la Renaissance, dont il conviendrait de rechercher le nom.

Qu'on attribue ou refuse à cette cheminée les pierres voisines provenant d'une galerie fleurdelisée, empruntant ses jours aux formes les plus tourmentées de l'art ogival flamboyant, ces débris furent fouillés par le ciseau qui travailla les précédents : ils portent également un cachet incontestable de la fin du XVe siècle ; l'écu de France y est entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, créé en 1469 par l'auteur de la fortune de Charles des Astards.



Nous nous sommes demandé si ce compère de Louis XI, surmontant sa demeure de combles semblables à ceux que nous avons vus à Pont-Saint-Esprit n'y aurait pas été amené par les conseils de Thomas Alberti. Cet autre favori de la fortune, italien d'origine, dit-on, avait été bailli du Vivarais, en 1447, après avoir occupé longtemps la charge de viguier du Pont-Saint-Esprit, dès l'année 1415. Le compoix municipal, de 1390 à 1434, dont on a parlé plus haut au sujet d-

Piolenc, mentionne, par le menu, les possessions de Thomas Alberti sur le territoire du Pont-Saint-Esprit; c'était assurément l'un des plus gros propriétaires de l'endroit; le nombre considérable de petites *cotes* foncières qu'il payait indiquent ou l'héritier d'une riche famille résidant depuis longtemps dans le pays, ou un long domicile de la part de Thomas Alberti lui-même. Les trente-deux ans écoulés, de 1415 à 1447, permettent de croire qu'il suivit la construction et la décoration des combles du logis de l'Œuvre du Saint-Esprit et de la maison des Chevaliers. Après quoi, sa nouvelle charge l'amenant à Villeneuve-de-Berg, il aurait introduit



ARMOIRIES DES ASTARDS, A VILLENEUVE-DE BERG.

charpentiers et peintres auprès de Charles des Astards, quand celui-ci transforma sa modeste résidence de tabellion en pied à terre des rois.

Cette hypothèse explique des similitudes, les seules que nous ayons pu constater, puisque les combles ont disparu, similitudes se faisant remarquer jusque dans le choix des moulures posées en couvre-joints sur

la charpente et dans la disposition et la tonalité des



AUTRE ÉCUSSON DE LA MAISON DES ASTARDS.

fleurettes polychromes qui ornaient ce membre d'architecture (1).

(1) Si nous déclinons la prétention d'avoir décrit tous les combles peints du XVe siècle, subsistant encore dans la vallée du Rhône, nous pensons que notre étude gagnerait peu à la description d'autres charpentes de cette sorte.

La rencontre, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'un nouveau débris, d'où toute décoration picturale a disparue, nous permet d'affirmer l'emploi de ces couvertures de maisons, sur les deux rives du grand fleuve méridional, à l'époque que nous avons fixée.

Cependant, la découverte que nous signale M. le chanoine Fruzet, nous paraît de telle importance, que nous arrêtons la publication de notre travail pour la faire connaître. Le savant curé, doyen de Villeneuve-les-Avignon, décrit ainsi cet intéressant monument :

« Le Palais du cardinal Pierre de Thierry, bien déchu aujourd'hui de sa beauté primitive, renferme, au premier de l'aile droite, une grande salle de 27 mètres de long, divisée depuis quelques années en deux parties et servant de grenier à fourrage. Cette salle n'a jamais eu de plafond, la charpente qui soutient la toiture est apparente et revêtue d'une décoration polychrome. Les entraits et autres poutres principales sont peints en rouge et sur ce fond courent des rinceaux verts. Au

III.

PLAFONDS.

Château de Tarascon.

Louis II de Provence commença la construction du château de Tarascon le 4 octobre de l'année 1400, sur les plans d'André de Sainte-Marie, qui reçut pour ce travail vingt-cinq ducats (1). Le bon roi René le termina vers le milieu du XV[e] siècle.

Deux vastes salles de cette imposante forteresse ont conservé leurs vieux plafonds en charpenterie. Des lambris rapportés le long des poutres principales, ou formant entretoises dans le solivage, ont reçu des peintures analogues à celles que nous venons de voir sur les combles de maisons datant de la même époque. L'artiste a peint généralement les fonds en rouge, les sujets en blanc, plus souvent dans leur couleur naturelle, d'une teinte plate et sans ombres, avec des traits noirs pour en relever les contours. Une coloration fort simple, de tons juxtaposés que chargent des modillons

milieu des entraits, on voit un écusson dont les contours seuls ont survécu, les armes qu'il portait ont complètement disparu. Les entretoises, entre les solives de couleurs brunes, sont peintes, en damois blanc et rouge foncé. Les murs latéraux ne portent aucune trace de peinture, ils devaient être couverts par des tentures.

« On trouve dans une autre salle, au-dessous de celle-ci, quelques traces de peinture décorative, dont on peut suivre le dessin simple et gracieux. On peut même lire quelques lettres de sentences inscrites dans des banderoles ou philactères.

« La grande salle dont je viens de vous parler, sa charpente et sa décoration sont, comme le palais tout entier, de la fin du XIV[e] siècle. »

(1) Louis II dépensa à Tarascon 33,388 florins (environ 2,300,000 francs).

et des fleurettes, recouvre les moulures rapportées sur les joints des poutres et des poutrelles ainsi que sur les bordures en biseau divisant le fond des merrains en petits caissons incolores.

Les motifs de décoration sont encore empruntés à une zoologie qu'on dirait celle des *physiologues*. Assurément, parfois, le peintre a cherché, dans la représentation de tel ou tel sujet, des applications morales à la conduite de l'homme ; le plus souvent il n'a eu qu'un désir, celui de représenter l'*étrange* dont s'entourait René, en toute occasion. Les ménageries du *bon roi* s'emplissaient constamment de bêtes rares ; ses lions d'Arles et d'Angers, ainsi que ses léopards, jouaient un rôle considérable dans son existence. Venaient-ils à tomber malades, ils mettaient en émoi non-seulement leurs gardiens, mais des médecins, des chirurgiens et même les gens de la Cour des comptes (1). Le portier de la maison du Roi, à Marseille, avait la garde de perdrix, poules, dindons et autres oiseaux domestiques. En 1448, René fit placer une volière en sa chambre au palais d'Aix ; l'année précédente, un Biscayen lui avait amené une chèvre sauvage ; un an après, le sénéchal de Provence lui envoya un mouton « estrange ». Ce sont deux faits que nous relevons dans les mémoriaux ; ils n'y sont pas isolés. D'ici et delà, dans ses nombreuses demeures, le comte d'Anjou entretenait, à l'état domestique, des dromadaires, loup-cerviers, sangliers, cerfs, biches ; on y voyait une civette, une genette, une biche cornue, une brebis de Barbarie, une brebis de Provence, un bouquetain, un porc-épic, un singe et une singesse, des

(1) *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, publiés par Lecoy de La Marche. Paris, 1873.

oiseaux de toutes les espèces, notamment un duc, deux casoars, un butor, une égrète, un héron, une autruche, un cigne, des oies sauvages, etc.

Les panneaux du château de Tarascon représentent ces divers animaux ou oiseaux, et d'autres plus rares que René enviait sans doute aux pays lointains avec lesquels il entretenait des relations ; mais on n'avait pas réussi encore à les acclimater ni en Provence, ni dans l'Anjou. Nous avons remarqué peu d'hybrides, peu de ces conceptions bizarres qui mettaient sur un corps de loup, de chien ou de renard, une figure humaine, comme nous en avons tant vu sur les combles du logis du Saint-Esprit. Mais, ici comme là, certains panneaux semblent avoir été posés sur la charpente après leur exécution dans l'atelier. C'est ce travail de raccord qu'indiquent, sans doute, les mémoriaux du roi René, par ces mots : « A Karle Plains fustier, demeurant à Tarascon, la somme de sept florins pour un tournement et certains autres planchers qu'il a fait en un des retraitz du Roi audit Chastel de Tharascon et là où travaille Berthemieu, peintre dudit seigneur (1). »

Berthemieu, le même que Bertholemieu de Cele ou de Cler reçut de son côté la somme de dix florins six gros, le 10 avril 1447. Vingt jours plus tard, on lui comptait six florins un gros et demi pour acheter une image de Saint-Michel à mettre en la cheminée dudit seigneur ; et au mois d'octobre d'après, outre xx florins déjà perçus, il quittançait une autre somme de cinquante florins, complément de ses gages (2).

Ce Barthélemy de Cler, peintre ordinaire du roi René,

(1) *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, publiés par Lecoy de La Marche, 1873.

(2) *Ibid.*, p. 167.

s'occupa de la décoration du château de Tarascon, de 1447 à 1449. On peut lui attribuer les plafonds peints. Aux jours des grandes réceptions, de la charpente où éclatent les plus vives couleurs descendaient jusqu'au pavé émaillé les tapisseries aux grandes scènes bibliques; des pièces de drap d'or ou de satin de diverses couleurs, *à devises de faucons* et autres oiseaux volants. Le fastueux comte d'Anjou avait dépensé des sommes considérables pour l'achat de ces riches tapisseries; certain appartement coûtait de ce fait la bagatelle de quatre mille livres.

Toutefois, avant que le tapissier Cassault réunît en Provence ces ruineuses tentures que des créanciers peu révérencieux menaçaient de saisir, on en manquait quelquefois à Tarascon pour couvrir les murs des chambres destinées aux hôtes royaux. Lors de la visite du duc d'Orléans, Avignon, pays de grandes ressources, lui envoya le nécessaire. René rendit les tapisseries avec plus d'empressement qu'il ne payait ses dettes, aussi les lui prêta-t-on de nouveau, au printemps de l'année 1448, à l'occasion du passage des Ambassadeurs envoyés par le roi de France auprès du Saint-Siège.

Maison du roi René, à Avignon.

Le nom générique de *Maison du Roi* reçut dans les siècles passés, et notamment au moyen âge, des applications diverses qu'il serait fort intéressant de relever dans une étude spéciale. Espérons que le sujet tentera un de nos confrères. La monographie que lui fournirait la *Maison du Roi*, à Avignon, ne serait pas la moins attrayante.

Bien que les mémoriaux du roi René ne mentionnent

pas cette demeure du roi de Sicile, on ne peut la lui contester. Achard la signale dans son livre des rues d'Avignon ; ce que nous en avons dit nous-même, dans notre première étude des plafonds peints, ne permet aucun doute. Mais voici qui tranche définitivement la question ; c'est l'inscription posée sur la porte de ce noble logis quand les Ursulines royales du Pont-Saint-Esprit vinrent y installer quelques-unes de leurs sœurs :

SURGIT AD ASTRA NOVATA OPERIS SUBLIMITAS
RENATO REGI QUÆ FUERAT
RENASCITUR DEO, ORBI ET URBI
URSULA PROPITIUM SIDUS
ANNO DNI MDCXXXIII (1).

L'ancien palais du cardinal de Viviers (2) était bien véritablement devenu, au milieu du XV° siècle, un des nombreux pied-à-terre du souverain aimé des Provençaux. A cette époque, la Rome française, délaissée par les Papes, recevait encore la visite de toutes les autorités sociales. Dans ses hôtels, où l'on entendait annoncer les plus beaux noms de France et d'Italie, une pléiade d'artistes et de savants, venus du nord et du midi, mêlaient aux plus brûlantes questions politiques, des critiques d'art et d'attachantes dissertations sur les découvertes dont leur siècle se montrait si fertile. Le roi de Sicile et de Jérusalem, plus érudit qu'habile général, aimait à venir se reposer dans ce milieu intelligent. Il en était le Mécène.

On a prétendu que des affections secrètes attiraient ce prince à Avignon, autant que l'amour de la science ;

(1) Communiquée par M. Canron.
(2) Achard, *Les rues d'Avignon*.

qu'il venait également y chercher l'appui de banquiers juifs pour ses entreprises malheureuses.



Tout cela est vrai ; mais il serait faux d'affirmer que la *Maison du Roi* avait la seule destination de recevoir des femmes légères et des usuriers publics. René y menait un train royal au milieu d'une cour brillante. C'est dans cet appareil qu'il y vint passer le premier jour de l'an 1447. Toujours galant et magnifique, il offrit à chacune des « quatorze damoyselles de la reine un chapperon de velours noir, doublé de taffetas de Florence », qu'avaient fabriqué d'habiles couturiers avignonais, le grand Pierre et son compagnon (1).

Le plafond peint d'Avignon, bien loin de le céder à

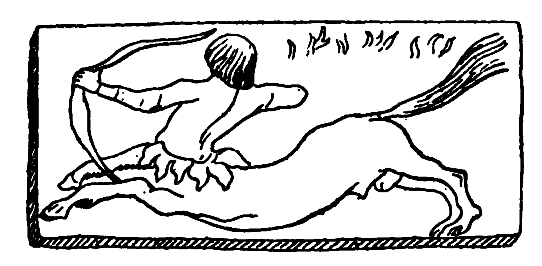


ceux de Tarascon, avec lesquels il offre des points de

(1) *Extraits des comptes et mémoriaux.*

ressemblance, leur est supérieur par le choix et l'exécution des sujets.

Une analogie frappante existe entre ces peintures et la décoration du logis du Saint-Esprit, autant qu'on puisse en juger par les quelques panneaux retirés de dessous le lattis moderne qui cache la vieille charpente (1). On retrouve ici, dans le dessin, l'incorrection, la raideur, l'extravagance de mouvement ; dans le coloris des fonds, les mêmes tons, vert, brun, rouge, sans profondeur et ornés de palmettes ; dans la manière de peindre, les deux procédés employés simultanément au Pont-Saint-Esprit : teintes plates relevées du trait noir et recherche du modelé. La ressemblance persiste jusque dans le choix des sujets, tout à la fois satiriques et naïfs, moraux et religieux, inspirés par un lointain souvenir du bestiaire ou exécutés sous l'influence plus évidente des fabliaux. Ici, c'est un buste de *fou* sur la partie inférieure d'un quadrupède ; là, un renard, mal dissimulé sous le manteau d'un religieux mendiant, s'est hissé dans une chaire et égrène le rosaire devant une assemblée de poules qui s'extasient à la vue d'une si grande piété. Ailleurs, c'est le centaure se précipitant



avec furie vers un ennemi invisible pour nous, mais le

(1) V. notre premier article, *Bull. monum.*, 1873, p. 587.

monstre a vu son adversaire de bien près, car tandis qu'il décoche une flèche acérée, il se détourne pour éviter de justes représailles. Plus loin, c'est la tête che-



velue d'un reptile fabuleux terminant le corps d'un grand et impétueux lévrier; en ce moment, l'hybride s'incline avec rage sous le puissant regard qui le maîtrise.

L'écu personnel du souverain aussi contesté qu'insouciant de six couronnes princières, alternait en plusieurs endroits avec l'écusson en losange, *parti des armes de René, parti des armes de sa femme, Jeanne de Laval.*

Pas de doute possible sur l'origine et l'âge du plafond; la décoration en fut faite entre le second mariage de René d'Anjou et sa mort, de 1454 à 1480.

Château de Sérignan, près Orange.

Le 7 mars 1418, Albaron de Laudun, héritier de la maison des Baux, vendit la baronnie de Sérignan à Nicolas Ruffo, marquis de Cotroné, en Calabre. La fille de ce seigneur napolitain, nommée Polixène, épousa Louis de Poitiers, des comtes de Saint-Vallier, devenu chef de nom et d'armes de la maison de Poitiers par l'extinction des comtes de Diois et de Valentinois (1).

(1) Lachenaye des Bois, *Dict. de la noblesse*, t. XVI, 1re partie, p. 14.

De ce mariage naquit Jean de Poitiers, qui reconstruisit le château de Sérignan (1).

On y voit deux fois ses armoiries : à l'entrée d'une maison voisine de l'ancienne église et sur la porte par laquelle on pénètre du village dans le château le plus récent ; les unes et les autres rappellent son mariage avec Jeanne de Batarnay (2), qui mit au monde, en 1499, la belle duchesse de Valentinois.

Le nouveau château de Sérignan s'élevait au midi de la forteresse des comtes de Toulouse, sur un rocher qui domine la route de Piolenc à Travaillans. Saccagé par l'armée de Crussol, en 1562, il fut incendié dans le courant de mars 1583. Dans la partie préservée et qui subsiste encore, logèrent Catherine de Médicis et son fils, le 15 juillet 1579, quand ils se rendaient à Suze.

Là, se trouve le plafond peint dont nous devons la découverte à notre confrère, M. de Faucher. C'est un plancher horizontal. Trois grosses poutres, parallèles au manteau d'une vaste cheminée, à moulures prismatiques, y supportent vingt-deux solives recouvertes dans le sens de leur longueur par de forts merrains de

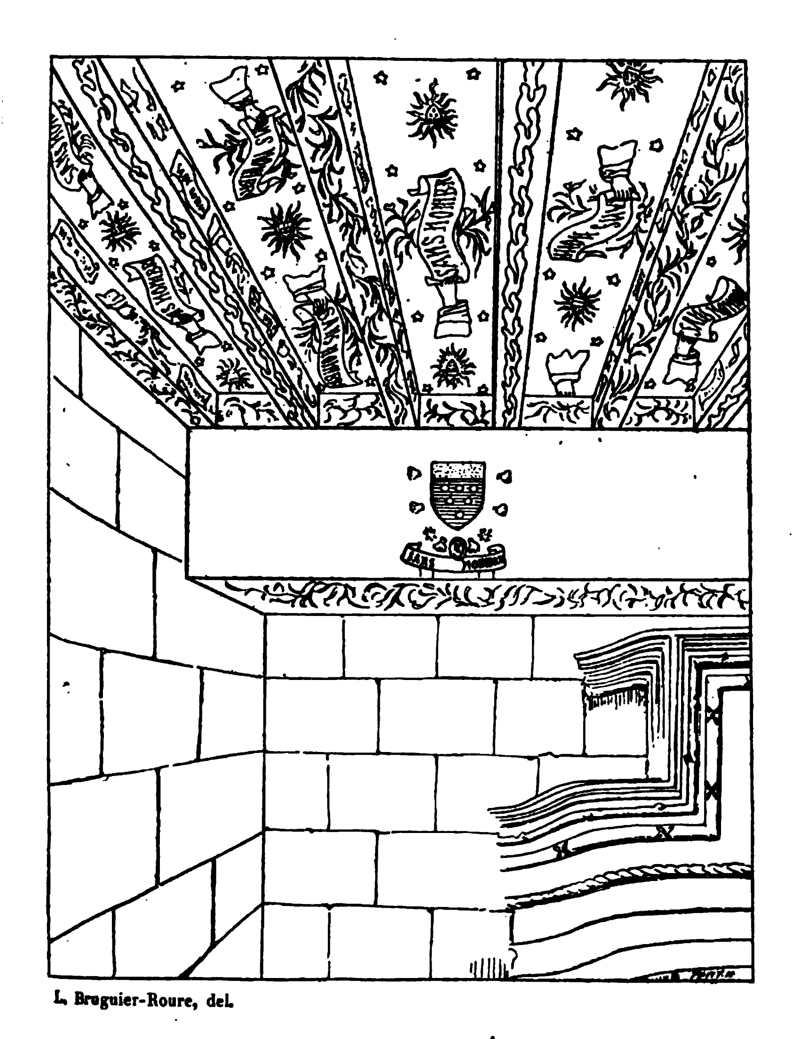
(1) En 1237, Raymond, comte de Toulouse et marquis de Provence, avait donné la terre de Sérignan à Raymond des Baux, prince d'Orange, dont le père avait relevé le titre ambitieux de roi d'Arles.

Sous le prince Bertrand IV, les habitants de Sérignan s'obligèrent à fournir à leur seigneur quatre lits garnis, dont un serait renouvelé chaque année, et à mettre à sa disposition pendant quatre ans une maison assez vaste pour recevoir les amis, les gens du prince et leurs chevaux. Durant ce temps, Bertrand devait bâtir un château près des remparts. (Arch. communales de Sérignan.)

(2) Les Batarnay portent : *écartelé d'or et d'azur.*

sapin (1) ; d'autres lambris forment entretoises dans l'intervalle des solives, au-dessus des poutres principales. Les moulures bannies de cette charpente, le peintre y trouva des surfaces planes et à vive-arête utilisées pour une *nouvelle manière* dans la décoration des salles d'apparat. Tandis que précédemment le merrain ne recevait aucune ornementation, ici, le plafond proprement dit, c'est-à-dire la partie horizontale posée sur les poutres et les solives, a reçu, comme le reste du plancher, des emblêmes et des devises. L'écu des Poitiers, *d'azur, à six besans d'argent, au chef d'or*, couché sur l'astre à seize rayons des princes d'Orange, alterne avec un autre emblême héraldique, la devise « SANS NOMBRE. » Inscrite sur une banderole, elle est tenue par une main finement modelée, serrée dans un poignet de lingerie qui sort d'un bout de manche de pourpoint, de couleur écarlate. Ces deux sujets, cantonnés par des étoiles à cinq rayons (peut-être la molette d'éperon par laquelle se distinguaient certaines branches de Poitiers), se déroulent de droite à gauche dans un caisson, de gauche à droite dans le caisson suivant ; de telle sorte que les hôtes du sire de Sérignan pouvaient blasonner son écu et lire sa fière devise quelle que fût la position occupée par eux dans la salle. L'intention est évidente, car, aux yeux de ceux qui ne se trouvaient pas dans le sens de la longueur des caissons, l'écu de leur hôte princier, enveloppé de rameaux de verdure, précédé et suivi du cri d'armes, se montrait sur le champ vertical des solives.

(1) Dans les plafonds précédemment décrits, les planches sont posées transversalement sur les solives. Cette disposition plus solide, semble-t-il, nécessitait l'emploi de couvre-joints simulant des caissons, généralement.



L. Bruguier-Roure, del.

PLAFOND DU CHATEAU DE SÉRIGNAN.

La décoration de la partie horizontale des poutrelles procède du même désir de plaire à l'observateur, sans fatiguer son attention : une guirlande de fleurs s'étend sur une poutrelle, la voisine porte une guirlande de feuillages.

Des rameaux fleuris, en feston, couvrent la face horizontale des trois poutres maîtresses. Sur le champ, le maître du logis fit peindre les panonceaux de sa maison, accompagnés d'un attribut qui lui était particulier : le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Louis XI avait créé cet ordre militaire le 1er août 1469. Jean de Poitiers naissait peu de mois après, et ne put en être décoré avant sa vingt-cinquième année, ce qui nous conduit à la fin du XVe siècle. Mais, dès lors, l'existence du baron de Sérignan se partage en deux périodes bien distinctes, par suite de la part qu'il prit à la défection du duc d'Orléans. Si la faveur de sa fille lui évita la peine capitale, l'Ordre du roi devait lui être peu sympathique durant la deuxième période ; il faut donc placer la décoration du plafond de Sérignan durant la première, c'est-à-dire de 1495 à 1524.

IV.

CONCLUSION.

Ce n'est pas un exemple isolé que donne l'auteur de ce plafond de Sérignan. Les peintres des premières années du XVIe siècle rompirent avec les conceptions où le souvenir du Bestiaire et des fabliaux se mêlait à la lecture d'intéressantes pages héraldiques. Les beaux plafonds de l'hôtel de Vento, que font connaître ci-après l'instructive étude de M. le docteur Barthélemy et les

magnifiques aquarelles de M. Laugier, marquent bien cet acheminement vers les compositions du XVII[e] siècle.

L'unité du sujet, l'unité d'horizon, condamnèrent les imposantes charpentes du moyen âge. L'architecture se fit la complice de la peinture, et, estimant comme une découverte heureuse ce que nous appelons plafond aujourd'hui, c'est-à-dire ce solivage de niveau, latté et enduit par dessous (1), l'introduisit dans toutes les constructions, anciennes et nouvelles, qu'on dut ou ne voulut pas orner de peintures la couverture des appartements.

Le XVIII[e] siècle renonça, pour le plafond comme pour ses meubles, « à toute régularité, à toute forme, à toute surface nettement définie, à tout ce qui était décidément bien rond ou carré, uni ou saillant, droit ou angulaire, et l'on substitua à tout cela je ne sais quelle ligne irrégulière, vague, complexe, qui n'était ni positivement continue, ni positivement brisée (2). » Ces bizarreries ne s'obtenaient pas sans réflexion de la part de l'architecte, sans beaucoup d'habileté de la part de l'ouvrier. Chaque plafond avait son originalité.

Ceux d'aujourd'hui procèdent de l'égalité démocratique.

Nota. Afin de faire mieux comprendre l'ensemble du travail de M. Bruguier-Roure, nous avons cru devoir faire reproduire de nouveau les vues du logis de l'Œuvre du Saint-Esprit, qui avaient déjà pris place dans l'article publié par lui, en 1873, dans le *Bulletin monumental*. ainsi que quelques autres détails. M.

(1) Viollet-le-Duc.
(2) Hope.

LES PLAFONDS

DE

L'HOTEL DE VENTO, A MARSEILLE

Par M. le Dr L. BARTHÉLEMY

Lettre à M. Bruguier-Roure.

Monsieur et honoré Confrère, vous m'avez témoigné le désir d'avoir un fac-simile des deux plafonds peints qui existent depuis plusieurs siècles dans une maison de Marseille, pour être joint au mémoire que vous devez présenter au prochain Congrès de la Société française d'Archéologie, dont j'ai l'honneur de faire partie ; je m'exécute et je joins à cet envoi, ce qui ne nuira pas à votre travail, une notice sur le carrelage émaillé et peint qui se trouve aussi dans les deux salles où sont les plafonds en question.

Cette maison n'offre, à l'extérieur, rien de remarquable, son vestibule est très vaste et dallé en pierres froides dont le temps a usé les joints ; d'après une simple note écrite au siècle passé, cette maison existait en 1431, mais je ne puis dire à qui elle appartenait. La tradition rapporte que des fêtes auraient été données dans ces salles à Jean XXII et à Benoît XIII, lors de leur passage à Marseille, et que les échevins de cette ville y auraient tenu quelquefois leurs séances ; ceci pourrait

être vrai au temps où Charles Vento était viguier de Marseille, mais rien ne le démontre.

Ce qui est certain, c'est qu'une famille de Vento, venue de Gênes à Marseille, au commencement du XVe siècle, y était représentée dans le XVIe par les frères Parceval et Raynald Vento, riches marchands marseillais, qui partagèrent, en 1514, l'héritage de leur père Ade ou Adam Vento, consistant en terres et en deux grandes maisons contiguës, situées entre la place Vivaud et la rue de la Prison : l'une d'elles confrontait avec celle de Jacques Vento, leur oncle.

Ce qui est absolument vrai, c'est que Jacques Vento eut de sa femme, Georgette Doria, un fils appelé Louis, qui donna naissance à Charles Vento, lequel devint seigneur des Pennes et possédait réellement, en 1569, par héritage de son père ou par achat médiat d'une demoiselle Venture de Luca, la maison où se trouvent les plafonds peints et le carrelage dont il sera fait mention.

Cette maison, portant le n° 20 de la rue Ventomagy, passa dans diverses mains ; elle fut acquise de l'avocat Dessoliers, il y a un certain nombre d'années, par MM. les frères Gondran, qui y ont établi leur fabrique de liqueurs.

D'après des actes de prix-fait, malheureusement peu riches en détail, trouvés dans des protocoles de notaires, nous savons qu'à l'imitation des Italiens, les marchands marseillais décorèrent souvent de peintures leurs maisons d'habitation.

Dès 1319, Jacques de Chateauneuf fait peindre la sienne par Marin de Arsa, auquel il fournit les couleurs et qu'il paye à raison de 2 sous et 6 deniers par jour.

En 1353, c'est Hugues Niel, autre marchand de la ville, qui donne à peindre la boiserie d'un appartement

à Jean Bourguignon, pour le prix de 11 florins; le plafond, dit l'acte, doit être peint de diverses couleurs, et le pourtour de la salle en blanc et noir, à l'instar de celle de Jean de Saint-Jacques et de Gantelme Malet.

Un siècle plus tard, c'est le noble Pierre Pausan, aussi marchand, qui confie au napolitain Gentile le Vieux, beau-père du sculpteur François Laurana, la peinture d'un escalier en blanc et rouge de cinabre, et celle du plafond d'un appartement à deux poutres, sur chacune desquelles il peindra une bouche ouverte (mascaron) et sept armoiries au choix de Pausan, pour le prix de 6 florins et d'une demi-livre de cinabre.

A quelle date peut-on faire remonter la peinture des plafonds dont nous allons parler? Elle n'est pas antérieure à la fin du XVe siècle, parce que jusques à cette époque les artistes marseillais ou étrangers ne peignirent qu'à la détrempe. Je dois la connaissance de ce fait à une longue étude qui m'a permis de fixer l'introduction à Marseille de la peinture à l'huile, *au moins pour les tableaux*, dans les dernières années de ce siècle, à l'artiste picard, Josse Lipherin.

Faute de documents, je me crois autorisé à attribuer la commande de la peinture des plafonds à Louis de Vento ou à son fils Charles, seigneur des Pennes, ou mieux peut-être à Antoine de Vento, qui fut premier consul de Marseille en 1608 et 1645.

Les plafonds un peu enfumés ont perdu leur éclat primitif, mais ils sont très bien conservés; on les trouve au premier étage dans deux grands appartements contigus à trois croisées, destinés sans doute à des réceptions d'apparat, à cause de leur riche ornementation.

Première salle. — Le plafond est soutenu par deux poutres sur lesquelles viennent s'appuyer de nombreuses

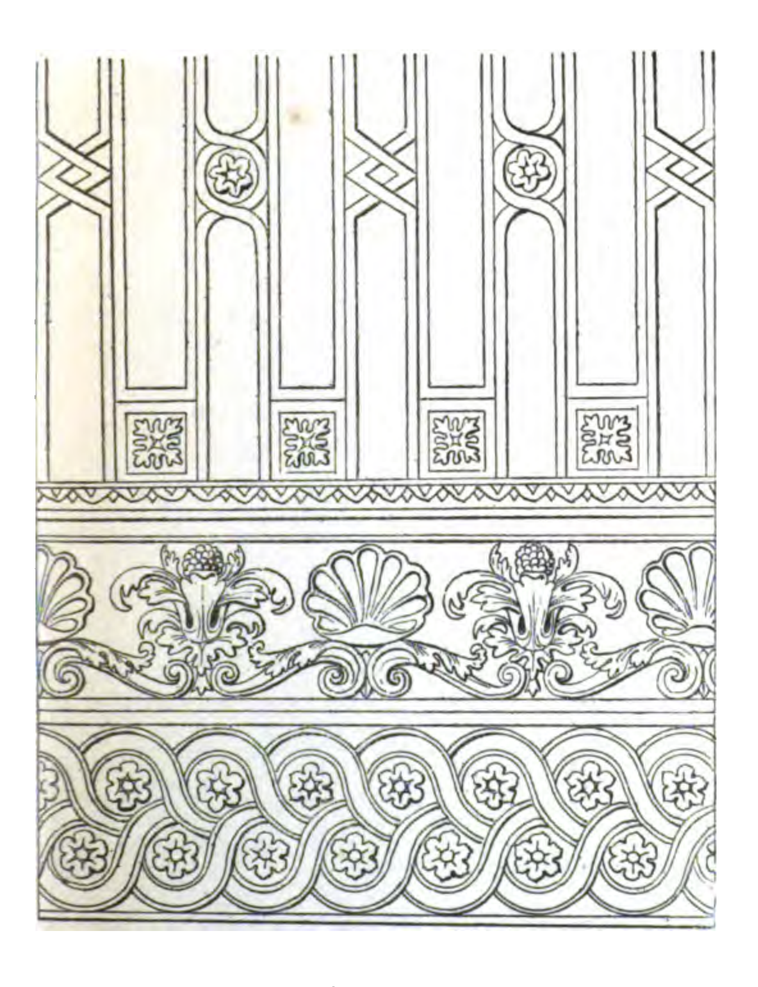
solives très rapprochées. La partie saillante de chaque poutre est décorée d'une torsade interrompue au milieu de sa longueur par une rosace blanche ayant sa partie centrale jaune ; chacune des parties latérales des poutres est ornée d'un motif d'architecture, qui court le long du plafond et l'encadre. Il est coupé sur chacune de ces parties par deux petits médaillons à pans coupés et en carrés longs, sur lesquels sont peints, dit-on, les travaux d'Hercule au nombre de neuf; je n'ai pu m'en assurer par défaut d'échelle double.

Les solives peintes en grisaille, ainsi que le fond, sont bordées de filets blancs formant sur leur longueur divers entrelacs dont un ou deux alternatifs sont arrondis et contiennent une petite rosace; les intervalles de ces solives sont ornés d'un fleuron à chaque extrémité.

Sur chaque solive, on trouve tour à tour un ou deux entrelacs formant les deux lettres A et V, que l'on pourrait appeler le monogramme d'Adam Vento, grand-oncle de Charles ou d'Antoine Vento; ce n'est peut-être là qu'une simple coïncidence produite par l'entrelacement des filets et qui est sans importance. Je donne cette remarque pour ce qu'elle vaut.

Deuxième salle. — Elle ne diffère de la première que par les motifs d'ornementation qui sont totalement changés. Sur les parties saillantes des poutres, nous trouvons encore là une torsade, mais elle est double et plus décorée que la première, elle contient une rosace jaune au milieu de chaque circonvolution. Sur les deux parties latérales, dont le fond est couleur lie-de-vin, se détachent des coquilles marines et des rinceaux à feuilles d'acanthe, reliés par des volutes fleuronnées; le tout en grisaille et encadrant aussi tout l'appartement.

HOTEL VENTO, A MARSEILLE.

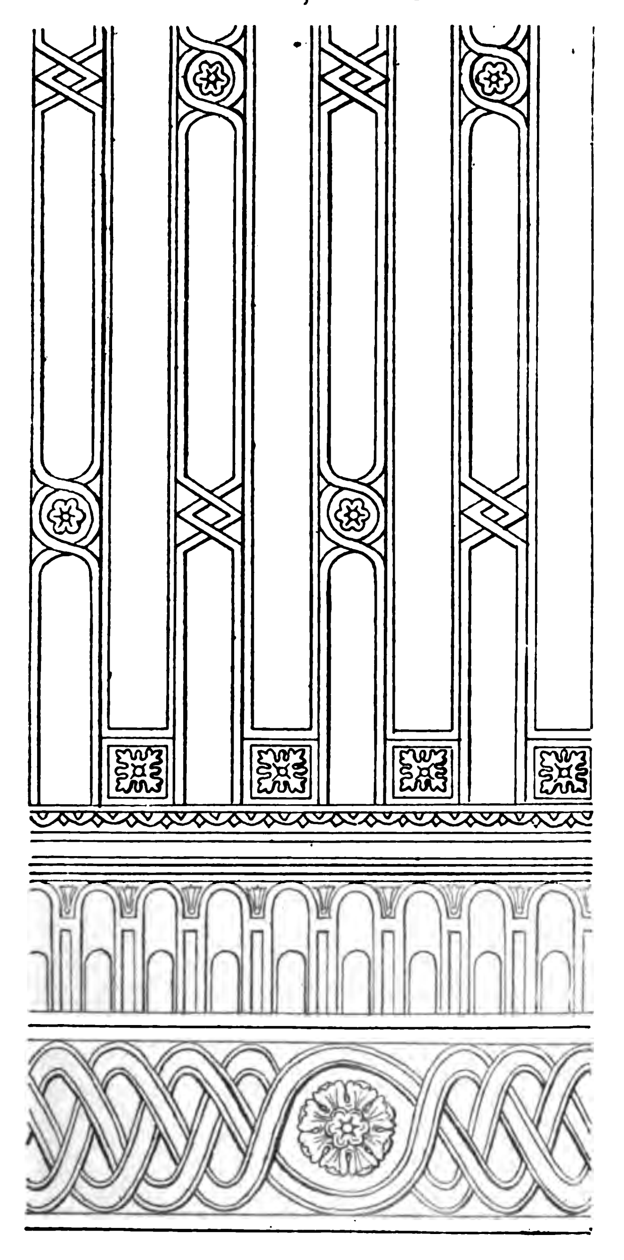


PLAFOND.

Première salle.

(Dessin de M. Laugier.)

HOTEL VENTO, A MARSEILLE.

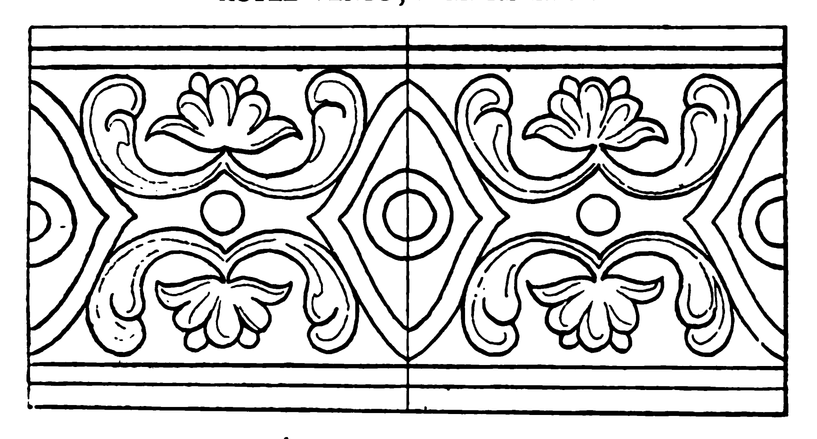


PLAFOND.

Deuxième salle.

(Dessin de M. Laugier.)

HOTEL VENTO, A MARSEILLE.

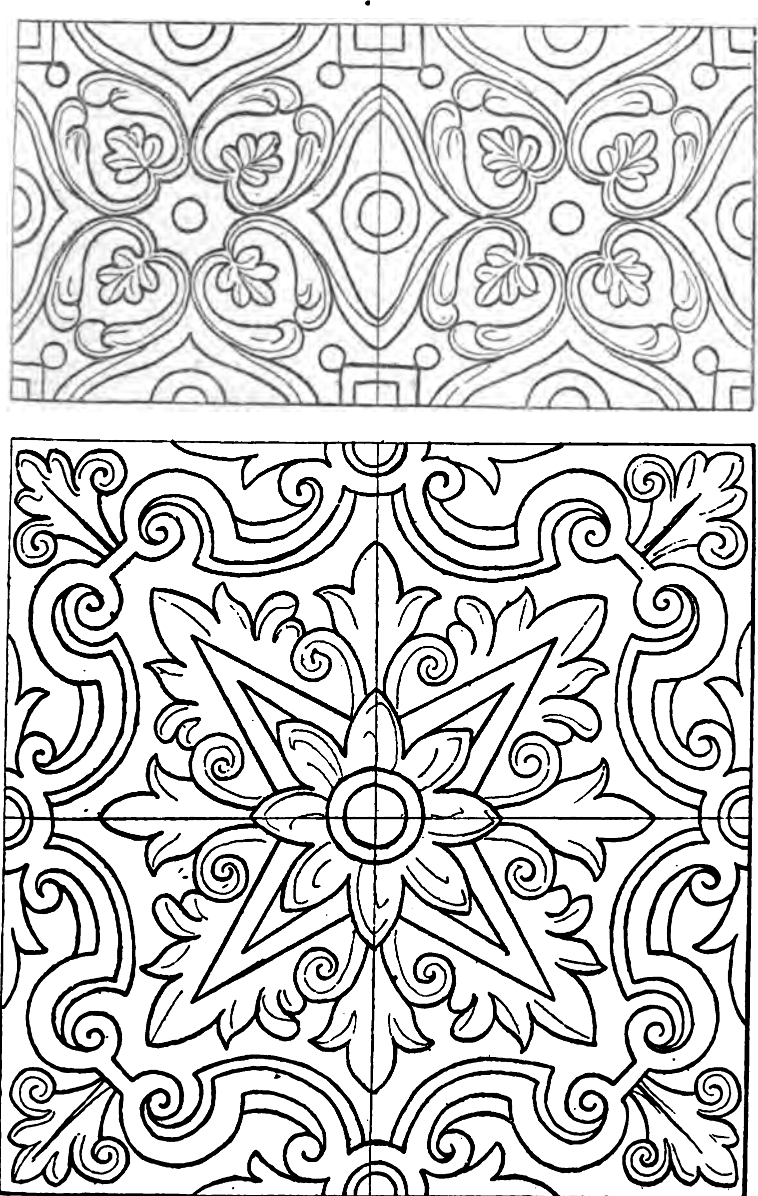


CARRELAGES.

Nos 1 et 2, première salle.

(Dessin de M. Laugier.)

HOTEL VENTO, A MARSEILLE.

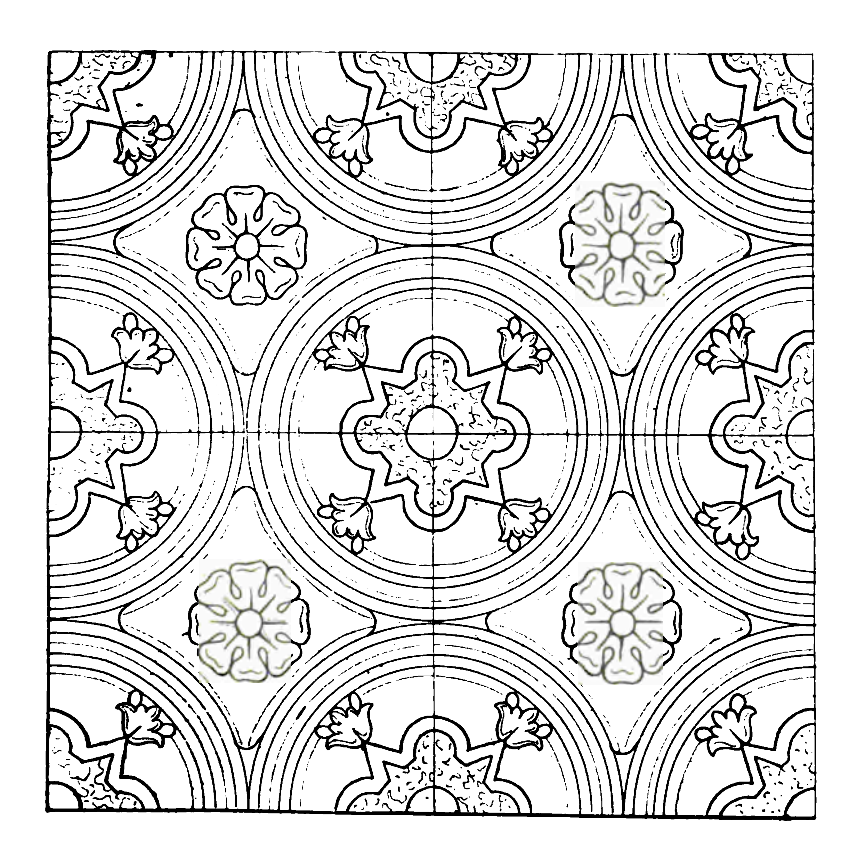


CARRELAGES.

N°s 3 et 4, première salle.

(Dessins de M. Laugier.)

HOTEL VENTO, A MARSEILLE.



CARRELAGES.

N° 5, deuxième salle.

Réunion de quatre carreaux.

(Dessins de M. Laugier.)

Les solives sont peintes en jaune sur fond de même couleur; elles portent la même disposition de filets blancs, dont nous avons parlé dans la description de la première salle.

J'oubliais de vous dire que la première salle me paraît avoir subi, dans le courant du XVIIIe siècle, une modification qui consiste en une cheminée de marbre gris mélangé de marbre brèche et d'autres marbres rouge et noir formant mosaïque sur les montants, et en deux grands moulages au-dessus des portes, représentant des scènes mythologiques.

CARRELAGE.

Le carrelage émaillé et peint des deux salles est probablement contemporain des peintures des plafonds; il me paraît être de fabrique italienne. Je laisse aux connaisseurs le soin d'apprécier cette opinion et de la modifier ou corriger si elle est erronée, car je décline mon incompétence et ne veux prendre ici que le rôle de narrateur. Les carreaux ont de 0,125 à 132 de côté.

Première salle. — La bordure est en carreaux taillés en losange, elle encadre tout l'appartement.

La disposition des rangées allant d'une extrémité de la salle à l'autre est la suivante, d'après ce que l'on peut connaître par les carreaux restés intacts, car sur la plupart d'entre eux l'émail a disparu par usure en partie ou en totalité :

Cinq rangées du N°	1	Le tout entremêlé de distance en distance du n° 4 pour couper la longueur des lignes.
Quatre id.	2	
Une id.	3	
Deux du N°	2	
Une id.	3	
Etc., etc.		

Le bas des fenêtres était pareillement garni des mêmes carreaux ; ils ont été enlevés dernièrement pour orner un cabinet de toilette.

Deuxième salle. — Elle était entièrement pavée de carreaux émaillés, ornés du riche dessin n° 5 ; une certaine partie existe encore dans les angles de la salle.

Je désire, Monsieur, que cette note soit agréable à Messieurs nos collègues du Congrès ; et comme il faut rendre à César ce qui est à César, je suis heureux de témoigner ici mes remerciements à M. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de Marseille, qui a bien voulu, sur ma demande, dessiner et peindre les planches que je vous envoie.

Daignez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments,

L. Barthélemy.

Marseille, 14 juin 1885.

XXI

NOTE

SUR

LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DES DIOCÈSES DE LAON ET DE SOISSONS

Par M. A. de FLORIVAL

Président de la Société Académique de Laon

Réponse à la 16e question

La description des vitraux de la rose orientale de Notre-Dame de Laon, qui montrent la Vierge triomphante entourée du double cercle des apôtres et des vieillards de l'Apocalypse, tenant des phylactères et des instruments de musique, nous ayant obligé à rechercher les types similaires qui pouvaient exister encore autour de nous, nous dûmes étudier tout spécialement les représentations d'instruments de musique dans les monuments, les peintures et les manuscrits locaux. Résolu à ne décrire dans le premier fascicule des *Vitraux de Laon* (1) que les seuls instruments qui s'y trouvaient peints, nous fîmes, de quelques notes sur

(1) Par MM. de Florival et Midoux. Paris, Didron, 1882.

des instruments ou peu connus, ou étudiés à l'occasion de sujets étrangers à la musique, l'objet d'un mémoire ayant pour titre : *Étude sur les instruments de musique figurés dans plusieurs églises du diocèse de Soissons-Laon* (*Extrait de la monographie des vitraux de la cathédrale de Laon, en cours d'impression*), mémoire lu à la Sorbonne en 1882, et dont le principal intérêt ressortait des dessins si exacts et ayant un caractère si archaïque de M. Midoux, membre de la Société académique de Laon, aussi distingué par l'habileté de son crayon que par ses connaissances archéologiques. Le mémoire n'était, en quelque sorte, que la légende détaillée de ces superbes reproductions graphiques. Il a été imprimé par la Direction générale des Beaux-Arts, et inséré, avec gravures, dans le Compte-rendu de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à la Sorbonne, du 12 au 15 avril 1882 (Paris, Plon, 1882) (1).

L'étude des instruments de musique anciens qui avait inspiré déjà des ouvrages d'un grand mérite, tels que ceux de M. de Coussemaker (2), Fétis (3), Bottée de Toulmon (4), Paul Lacroix (5), Viollet-le-Duc (6), et plus

(1) A cette réunion, M. A. Jacquot a présenté un très intéressant mémoire, avec planches à l'appui, sur la musique en Lorraine, qui a été publié dans le même volume.

(2) *Essai sur les instruments de musique au moyen âge. Annales arch.* de Didron, t. III, 76, 147, 269; t. IV, 25, 94; t. VI, 314; t. VII, 92, 157, 241; t. VIII, 242; t. IX, 289, 329; t. XVI, 98; t. XXIV, 103 et 330.

(3) *Histoire générale de la musique.* Paris, Didot, 1869.

(4) *Dissertation sur les instruments de musique employés au moyen âge;* in-8° de 100 pag. Paris, 1844.

(5) *Les arts au moyen âge*, p. 105 et 537. Paris, Didot, 1877.

(6) *Dictionn. du mobilier français*, t. II, 243. Paris, Morel, 1871.

récemment de M. H. Lavoix (1), a pris, dans ces derniers temps, un développement qui nous a engagé à rechercher et à coordonner, d'une manière plus complète, les renseignements épars qui pouvaient jeter quelque lumière sur cette intéressante question.

Nous nous sommes principalement occupé des instruments de musique des diocèses de Laon et de Soissons, tout en ne nous interdisant pas quelques incursions dans les pays voisins, pour y rechercher des éléments de comparaison. Nous nous sommes appliqué à répondre, autant qu'il nous a été donné de le faire, à la 16e question du programme du Congrès de Montbrison.

Plusieurs archéologues avaient signalé l'existence de ces représentations, mais c'était, avons-nous déjà dit, la plupart du temps à un point de vue exclusivement archéologique ou monumental qu'ils les avaient considérées. Quelques descriptions remarquables avaient été publiées qui, malgré leur étendue, n'avaient pas dépassé les bornes d'une communication, mais elles avaient révélé des trésors, ainsi l'orchestre de Coucy-la-Ville mis au jour par M. Édouard Fleury. Cependant, d'étude générale et comparative, il n'en existait point, quoique les éléments en fussent en quelque sorte partout disséminés dans nos bulletins de la Société académique et dus aux communications de nos collègues MM. Hidé, Gomart, Poquet, Papillon, etc... Il ne s'agissait plus que de les rassembler, de les classer dans un ordre qui permît d'en saisir la suite et les rapports, en faisant ressortir leurs particularités curieuses, comme nous

(1) *La musique dans l'Ymagerie au moyen âge.* Paris, Pottier de Lalaine, 1875, et *Histoire de l'instrumentation depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.* Paris, Didot, 1878.

avions eu nous-même, avec notre érudit collègue, M. Midoux, le bonheur d'en rencontrer dans certains détails des vitraux de la rose orientale de la Cathédrale de Laon. (*Bulletin de la Société académique de Laon*, texte et planches, t. XXII, 1877, p. 438 et suiv.) On écrit beaucoup aujourd'hui l'histoire par les monuments. Cette méthode, qui embarrassera singulièrement ceux qui entreprendront un jour l'histoire de notre époque, est tout spécialement judicieuse et féconde, quand il s'agit du moyen âge où l'art était la si vivante reproduction des mœurs, des besoins, des idées du temps. Jamais peut-être, depuis les Égyptiens, il ne s'était montré plus logique, plus un, plus approprié aux nécessités sociales, plus habile à tirer parti des moindres ressources du milieu où il s'épanouissait.

Nous avons adopté l'ordre chronologique comme le plus clair et celui qui permet de suivre, avec le plus de facilité et d'exactitude, les progrès et les transformations de l'art.

Période gallo-romaine.

L'époque gallo-romaine ne nous a laissé que de rares spécimens d'instruments de musique. Encore ne nous offrent-ils ni variété (sur les cinq qui nous sont parvenus, quatre représentent des lyres), ni aucun caractère vraiment curieux.

Trois d'entre eux ont été trouvés à Soissons ou dans les environs. Le premier est figuré sur une pierre gravée, c'est un faune jouant de la lyre, découvert dans le jardin de M. de La Prairie, à Soissons (1). Le deuxième

(1) M. de La Prairie, *Notice sur le château d'Albâtre ou palais gallo-romain de Soissons*, p. 43, avec une lithographie. Laon, 1854.

est aussi une lyre tenue par Apollon, et représentée sur un débris de poterie de terre rouge du château d'Albâtre (Soissons) (1). Le troisième est encore une lyre, mais dépourvue de ses cordes et placée dans la main gauche d'un autre Apollon, de 7 à 8 centimètres de hauteur, qui, de la droite, tient un plectre trop grand pour l'instrument auquel il est destiné et bizarrement terminé par une tête de chien ou de fauve, le tout très grossièrement fait. Cette statuette a été découverte en 1841, à Cilly, par M. Bretagne, l'un des fondateurs de la Société académique de Laon et des plus éminents pionniers de notre archéologie locale (2).

Le quatrième est la lyre de l'Orphée de Blanzy (3). Entre celle-ci et les précédentes, les dissemblances sont grandes. Quoique appartenant à une époque très voisine, elle accuse une civilisation plus avancée, des perfectionnements qui annoncent une transformation prochaine et décisive, et permettraient de croire que la lyre antique ne fut pas simplement supplantée par la harpe celtique et le psaltérion biblique, mais qu'elle se fondit avec eux. En effet, la lyre de Blanzy est bien une lyre, et cependant elle se rapproche très manifestement de la harpe, du psaltérion et de la cithare. Elle est décacorde comme le psaltérion du roi prophète, mais sa table d'harmonie est placée en bas comme celle des cithares. Elle comporte à la fois l'emploi de la main et du plectre. Ce n'est plus la lyre grecque adoptée sans modifications par les Romains peu novateurs, et pour cause, en l'art musical, c'est une lyre de transition, comme une sorte

(1) Id., *Ibid.*, planche lithogr.
(2) *Bulletin Soc. acad. Laon*, t. II, p. 312.
(3) Musée de Laon.

de compromis entre l'art romain et l'art gaulois ou germanique. La lyre, il faut le reconnaitre, resta au fond toujours païenne; c'est l'attribut d'Apollon et d'Orphée. Le symbolisme des catacombes, qui l'adopta avec la figure du poète thrace, ne survécut guère aux circonstances qui l'avaient fait naître. Les réminiscences bibliques le remplacèrent au grand jour de nos églises, dès que le christianisme eut conquis droit de cité. La harpe, la cithare et leurs dérivés étaient, du reste, les instruments préférés de l'Occident et du Nord, comme ils avaient été ceux de l'antiquité orientale. Des mains du roi David, ils passèrent dans celles des anges et des saints, de même que, dans celles des fidèles, ils accompagnaient encore les chants, dont ils avaient naguère fait retentir les échos de la montagne de Sion.

La lyre antique, comme celles de Cilly et de Soissons, ne se retrouvera plus que rarement dans les époques qui vont suivre. Ce ne sera que beaucoup plus tard, dans des images volontairement archaïques, qu'on la verra quelquefois reparaître. Nous n'en rencontrerons même autour de nous aucun exemple.

Quant au dernier instrument gallo-romain, ce n'est qu'un fragment, peu curieux pour l'art, une embouchure de trompette en cuivre, trouvée dans la villa d'Ancy, sur le terroir de Limé (1).

On ne nous en voudra pas de ne point comprendre dans cette énumération les flûtes en os, dites flûtes des tombeaux, dont la destination musicale est par trop douteuse, et dont l'existence a donné lieu à tant et de si diverses suppositions.

(1) Stanislas Prioux, *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. VII, p. 110.

Tels sont les documents que nous fournissent les quatre premiers siècles.

Pendant plus de quatre cents ans, ce ne sera plus la rareté, mais l'absence complète. Jusqu'au IXe siècle, pas un instrument, pas un fragment même n'est signalé. C'est l'époque cependant où nos églises se fondent, où le chant liturgique prend, dans la ferveur des premiers monastères, un développement demeuré célèbre. Rien ne venait-il donc soutenir le chant des moniales de Sainte-Salaberge, dans les sept chœurs qui réalisaient, à Notre-Dame-la-Profonde, ce *laus perennis*, si en honneur à l'aurore de nos institutions monastiques. L'histoire est muette. La légende nous a conservé le souvenir de la clochette de sainte Salaberge, mais ce n'était pas un instrument de musique !

On ne saurait, néanmoins, s'étonner beaucoup de cette pénurie si l'on veut bien se rappeler que les premières cathédrales, comme les premiers monastères, souvent bâties en bois, ont été presque toutes détruites par des incendies, du VIIIe au XIIe siècle. Ainsi, à Reims, à Laon, les églises que nous admirons aujourd'hui sont les deuxièmes, sinon les troisièmes, élevées sur le même emplacement. En outre, si l'art roman a volontiers représenté des figures humaines ou fantastiques, ces images sont, pour la plupart, très rudimentaires. On ne peut espérer d'y trouver, comme dans les sculptures du XIIe et du XIIIe siècle, une sorte d'encyclopédie comprenant des scènes empruntées aux arts libéraux en même temps qu'aux plus humbles professions.

IXe Siècle.

Le seul instrument que nous ait légué en plusieurs

exemplaires le IX[e] siècle, est une cithare (1) dont la forme se rapproche de celles qu'affectèrent la vielle et la rote — plus tard le violon — mais elle se tient comme la rote et paraît dépourvue d'archet. Le manche est crucifère et nous remet en mémoire certaines guiternes si fréquentes dans les hiéroglyphes.

XI[e] Siècle.

Le XI[e] siècle nous donne seulement deux harpes et deux rotes :

La harpe de la frise de Bruyères est triangulaire, très simple et guère plus gracieuse que l'étrange exécutant (un pourceau) auquel l'a confiée la fantaisie de l'artiste. Elle a été dessinée et décrite par M. Hidé (2).

La harpe de l'église d'Urcel est très rudimentaire encore, mais plus élégante (3).

Des deux rotes découvertes par M. Midoux à l'église de Trucy, l'une présente un double chevalet dont on ne s'explique pas l'utilité. Elles sont toutes deux très allongées, quoique très massives.

Voilà pour le XI[e] siècle. Il marque la voie, mais ne s'y engage que timidement.

XII[e] Siècle.

Le XII[e], à notre grande surprise, n'est guère plus riche, mais il est du moins plus varié dans sa pauvreté.

L'église de Nouvion-le-Vineux nous offre une vielle

(1) Ms. 686, Évangéliaire, Bibl. nat., décrit par Ed. Fleury, p. 23 de ses *Mss. à miniatures de la Biblioth. de Soissons*. Laon, 1865.

(2) *Bull. Soc. acad. Laon*, t. IV, p. 61.

(3) Ed. Fleury, *Antiquités du dép. de l'Aisne*, t. III, p. 124.

dessinée par M. Gautier (1), dans l'étude spéciale qu'il a faite de ce remarquable monument (2), qui vient d'être l'objet d'une intelligente restauration.

La seule église de Laffaux possède un olifant, une harpe et une vielle (3).

Enfin, un maître en archéologie, M. Didron, trouve, à Braisne, notre première guitare et une vielle (4).

XIII[e] Siècle.

Le XIII[e] siècle s'ouvre par quelques carreaux représentant un cor et des vielles, signalés par M. Ed. Fleury, dans son intéressant ouvrage sur le carrelage émaillé (5). Ils ont été trouvés en un certain nombre d'exemplaires, dans la citadelle et la cathédrale de Laon. M. Midoux en a également dessiné provenant de ce dernier édifice.

Jusqu'ici nous n'avons rencontré que des instruments isolés, à part le duo de rotes de Trucy. Le fond du très curieux plat émaillé, trouvé à Soissons et conservé à la Bibliothèque nationale nous montrera un trio d'exécutants : chanteur, vielleur, harpiste, tandis qu'une autre harpe et une seconde vielle les accompagnent dans les médaillons qui s'étendent sur les bords (6).

(1) Architecte à Laon, qui conduit habilement, sous la haute direction de l'éminent M. Bœswilwald, les travaux de la restauration de la cathédrale de cette ville.

(2) *Bulletin Soc. acad. de Laon*, t. XIV, p. 91.

(3) Ed. Fleury, *Antiquités*, t. III, p. 131 et 133.

(4) Stanislas Prioux, *Monographie de l'ancienne abbaye de Saint-Yved de Braine*. Note de la page 22, comprenant la citation de M. Didron aîné. Paris, Didron, 1859.

(5) *Bull. Soc. acad.*, t. IV, 1855, p. 293-378, fig. 143 et 154.

(6) *Ann. archéologiques*, t. VII, p. 92 et 99.

L'église de Longpont fournit le premier psaltérion que nous rencontrions dans nos parages (1).

Le manuscrit n° 12 de la bibliothèque de Laon nous montre enfin le roi David frappant d'une baguette les trois clochettes d'un carillon qui occupe le centre d'un D majuscule (2).

La cathédrale de Laon vient de s'achever. Dans les mille motifs sculptés de ses portails, nous relèverons un olifant aux mains d'un chasseur, au porche de gauche (en regardant le monument) du grand portail (3), une harpe, attribut obligé du David de l'arbre de Jessé, à la voussure de gauche du porche central du même grand portail. Signalée par M. Marion comme un modèle étrange et remarquable (4), nous avons été très étonné de n'y voir que le très classique instrument connu sous le nom de *harpa anglica.*

L'art est en progrès. Le corps sonore absent de la harpe de Bruyères est ici très apparent, la courbure générale accentuée et gracieuse.

Les arts libéraux figurés sur la rose du nord nous montrent la musique avec le tintinnabulum pour attribut (5).

A l'intérieur du monument, une pierre tumulaire de Jacques de Bruyères, décrite par M. Ed. Fleury (*Anti-*

(1) L'abbé Poquet, *Bull. Soc. acad. Laon*, t. XVIII, p. 287-359.

(2) Dessiné successivement sur le ms. lui-même, par MM. Ed. Fleury et Midoux.

(3) Mémoire lu par M. de Florival au Congrès des Soc. sav., à la Sorbonne, *loco cit.*

(4) *Essai historique et archéologique sur l'église de Notre-Dame de Laon.* Paris, Dumoulin, 1843.

(5) A. de Florival et Midoux, *Les vitraux de la Cathédrale de Laon, loco cit.*, p. 123, pl. H.

quités, t. IV, p. 91 et 92), dessinée par M. Midoux, et publiée dans le premier fascicule des *Vitraux de la cathédrale de Laon* (1), présente une vielle, et, pour la première fois, un petit orgue dans la main d'un ange.

C'est le bel âge du vitrail. Laon en possède de magnifiques spécimens, très bien conservés. Ils nous apportent leur contingent.

Le tintinnabulum peint de la rose du nord est, comme celui qui est sculpté au grand portail, l'insigne de la musique dans le cycle des arts libéraux qui entourent la théologie couronnée et armée du sceptre souverain, comme il convient dans une ville qui fut la grande école de science sacrée de ce temps. Ces deux tintinnabula sont semblables (2).

La lancette de droite de l'abside (par rapport au spectateur, mais de gauche si on se réfère à la lecture de l'évangile), qui représente les principaux évènements de la vie de la Vierge, nous montre un syrinx entre les mains de l'un des bergers premiers adorateurs du Christ (3).

Mais c'est un véritable orchestre qui entoure sur la rose orientale la Vierge triomphante, patronne de cette Église. Après un premier cercle, formé par les médaillons des douze apôtres, s'en développe un second où les vieillards de l'Apocalypse, un phylactère d'une main, un instrument de musique de l'autre, comme le veut le texte biblique, célèbrent la gloire de la Mère de Dieu.

(1) *Loco cit.*

(2) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture,* t. II, p. 5. Paris, Morel, 1874.

(3) *Vitraux, Cath. de Laon*, p. 121 et suiv., pl. G.

Ils sont vingt-quatre, comme l'indiquent les versets 4 et 10 du chapitre IV de l'Apocalypse.

Il y a donc là vingt-quatre instruments. Ils appartiennent à cinq espèces : deux harpes, onze vielles, six rotes, deux tambourins et un psaltérion (1).

Nous remarquerons que si les harpes s'y voient encore, le nombre n'en est pas ce qu'il eût été vraisemblablement un siècle plutôt. Par contre, la vielle et la rote, instruments des trouvères, y occupent une place prépondérante. Elles n'offrent, du reste, que des types connus, parfaitement figurés, mais jetant en somme peu de lumière sur l'histoire de l'art. C'est, on le voit, le règne des instruments à cordes frottées qui commence, tout à l'heure la rote, maintenant la vielle qui bientôt prédominera. Tandis que le luth, la guitare et leurs nombreuses variétés, pandore, citole, mandoline, etc., accompagnent les vers des troubadours, le Nord abandonne peu à peu la harpe pour la vielle, qui sera la mère de notre violon moderne, et pour la rote de qui naîtra la contre-basse. Le son de tous ces instruments à cordes est grave, profond, harmonieux en un mot. Il convient bien à la musique religieuse ; il s'égare parfois dans les fêtes profanes, mais alors il s'y marie au tympanon, à la flûte, comme autrefois chez les Hébreux (2).

Si les harpes de la rose orientale de la cathédrale de Laon n'offrent rien qui éveille l'attention, il n'en est pas de même des deux tambourins. Ils sont *carrés* et ressemblent, au premier abord, à un miroir (3).

(1) *Vitraux, Cath. de Laon*, p. 119 et suiv., pl. VIII.—*Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. XXII, p. 440.

(2) *Exode*, ch. xv, 20. — *Rois*, vi, 5.

(3) *Vitraux de la Cathédrale de Laon, loc. cit.*, p. 100 et suiv., pl. IV.

Quant au psaltérion parfaitement rectangulaire, il est très curieux et nous serions tenté de le croire unique, car sa présence dans un monument du XIII[e] siècle déroute toutes les observations des connaisseurs. M. de Coussemaker, dont le nom fait autorité en archéologie musicale, après avoir vu et étudié, avec le dernier soin, un très grand nombre de psaltérions ainsi que toutes les variétés qui s'y rattachent, nable, etc., et indiqué ses transformations successives, déclare n'avoir plus rencontré un *seul* exemple de psaltérion carré passé les dernières années du XI[e] siècle, ce qui fait, de la forme rectangulaire de cet instrument, un des éléments les plus sérieux sur lesquels on puisse s'appuyer pour fixer l'âge d'un monument. Au XII[e] siècle, dit-il, le psaltérion carré avait disparu (1). Or, le psaltérion de Laon est positivement du milieu du XIII[e] siècle, c'est-à-dire postérieur de cent cinquante ans aux derniers psaltérions carrés connus. Nous n'insisterons pas sur cette particularité très curieuse cependant et qui n'a été, croyons-nous, — au moins n'en avons-nous pas trouvé trace dans nos recherches, — signalée par aucun archéologue (2).

Qui ne connaît la maison des musiciens de Reims, siège d'une corporation musicale et l'un des monuments les plus curieux de la statuaire et de la musique. On y voit un musicien jouant simultanément du tambour et de la flûte, suivant une vieille coutume qui s'est conservée jusqu'au dernier siècle, un cornemusier, un harpiste, un joueur de vielle couronné de fleurs (3).

(1) *Ann. archéologiques*, t. IX, p. 329.

(2) A. de Florival et Midoux, *Vitraux de la Cath. de Laon*, *loc. cit.*, p. 120.

(3) Viollet-le-Duc, *Dict. d'Architecture*, *loc. cit.*, t. VI, p. 286, et *Dict. du Mobilier*, *loc. cit.*, t. II, p. 260.

Un manuscrit du même siècle, également à Reims, nous offre une allégorie de la musique qui contient les instruments les plus usités : harpe, flûtes simples et doubles, vielles, rote. On en trouve dans les *Annales archéologiques* (t. I, p. 54), une belle gravure sur cuivre.

XIVe Siècle.

Le XIVe siècle se montre d'une parcimonie regrettable et surprenante.

Un rebec, une vielle, une trompette dans les manuscrits 364 et 372 de la bibliothèque de Laon (1), une trompette encore, accompagnée d'un orgue et de cymbales à la clôture du chœur de la basilique de Saint-Quentin. Voilà tout, en y ajoutant la cornemuse du portail dit des Amoureux, du même monument, et le violon de Delamarre, de Montceau-les-Leups, signature parlant d'un musicien, cité par M. Ed. Fleury, ainsi que la trompe de Jehan, chevaucheur d'écurie (2).

Point de vielles, quoique l'usage en fut toujours très répandu, comme l'attestent tous les auteurs du temps, Gauthier de Coincy et autres (3).

Nous ne pouvons passer sous silence la curieuse armoire de la cathédrale de Noyon sur les volets intérieurs de laquelle était peint un quatuor d'anges dont trois jouaient de la cornemuse, de la clarinette et d'un orgue portatif. Le quatrième n'existait plus lors de la description qu'ont fait de ce meuble MM. Vitet et Bœs-

(1) Ed. Fleury, *Ms. de Laon*, pl. 35 et 37, p. 56 et 57.

(2) Id., *Bull. Soc. acad.*, t. V, p. 62, 63 et 64.

(3) Ms. du XIIIe siècle, publié par l'abbé Poquet (Paris, 1857).

willwald et qui a trouvé place dans le tome IV des *Annales archéologiques* de Didron, p. 369.

XVe Siècle.

Le XVe siècle va nous dédommager très largement de cette pénurie. Voici de nouveau la cornemuse sur un carreau de Laon (1), puis à la façade de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin une harpe, une trompette courbe et un hautbois.

Les manuscrits sont plus riches qu'au siècle précédent, le numéro 105 de Soissons nous présente un orgue. L'admirable livre d'heures classé sous le numéro 243 ter de la bibliothèque de Laon nous donne à lui seul trois cornemuses, une trompette, deux vielles et une flûte sans caractères spéciaux, enfin un très curieux monocorde (ou diacorde) à deux baguettes et très long. On disait *monocorde* lors même qu'il s'agissait d'un instrument à deux cordes. Le diacorde était plus petit. C'était un instrument à archet destiné à l'accompagnement et qui fut dans la suite abandonné aux mendiants. Il devint plus tard la *trompette marine*, qui, malgré son nom, fut aussi un instrument à cordes (2). Tous ces instruments sont disséminés dans les enluminures des marges et placés dans les mains de monstres, de démons et d'animaux fantastiques, dont l'étrangeté fait honneur à l'imagination de l'artiste en même temps qu'elle décourage les efforts du descripteur.

(1) Ed. Fleury, *Pavages émaillés, Bull. Soc. acad. Laon*, t. IV, p. 332, fig. 156.

(2) De Coussemaker, *Annales arch.*, t. VIII, p. 245, et Lavoix, *Hist. de l'Instrumentation.*

Est-ce une harpe ou un luth qui nous apparaît dans le rétable de la Flamengrie (1)? Le doute est permis. Constatons cependant que plus les années s'écoulent et plus la harpe se fait rare sur nos monuments, sur nos manuscrits, comme elle l'était sans doute devenue dans les orchestres religieux ou profanes. Il est vrai que l'art du luthier a fait de grands progrès. Ce ne sont plus trois ou quatre espèces d'instruments, legs à peine perfectionnés des anciens, c'est une diversité que l'art musical moderne n'offrirait plus, que nous allons constater dans le plus remarquable spécimen qu'ait fourni notre région. L'église de Coucy-la-Ville renferme des peintures murales qui représentent la tentation de saint Antoine. Des anges célèbrent la victoire de l'anachorète sur les puissances infernales par de saints concerts où nous ne comptons pas moins de trente-quatre exécutants qui jouent de dix-huit instruments très différents, dont plusieurs sont extrêmement curieux. Nous ne voyons plus que deux harpes, une seule vielle, deux rotes, un psaltérion. En revanche, une flûte traversière, des hautbois, des cornemuses, des tambours à une et deux baguettes, un orgue et une sorte de clavecin, deux vielles à manivelle, deux triangles, une sorte de contrebasse et deux exemplaires d'un harmonica très curieux, formé de cloches renversées et fixées sur une table, présentant leur orifice à la baguette de l'exécutant. Les trompettes y sont en plus grand nombre, comme il convient à la musique angélique. Nous en comptons jusqu'à huit de trois genres différents ; trompettes longues et courbes, trompettes à trois tubes,

(1) Ed. Fleury, *Bull. Soc. acad.*, t. X, p. 190.

enfin trompettes droites. L'orchestre de Coucy-la-Ville a été remis au jour et décrit par M. Ed. Fleury (1).

XVIe Siècle.

Le XVIe siècle nous a légué un certain nombre d'instruments, tous appartenant à des genres déjà connus.

La pierre tumulaire de Philippe Lenfant, chanoine de Laon, dans la cathédrale de cette ville, est ornée d'anges thuriféraires et musiciens (2) ; il y a deux violons et deux hautbois. Une autre pierre tombale de la cathédrale nous montre, sous une ogive fleuronnée, un ange jouant de la vielle (3).

Parmi les peintures murales de l'église de Vervins, qui ont fait l'objet d'une savante monographie de M. Papillon (4), nous remarquons une Assomption entourée d'anges musiciens. C'est encore là tout un concert. Ils tiennent un hautbois, un olifant, une trompe de grande dimension, un luth, un violon sans chevalet apparent, un tambourin et encore une harpe de moyenne dimension. C'est la dernière. Il ne faut pas en conclure qu'elle eut réellement disparu. Peut-être s'était-elle simplement avilie et se voyait-elle pour cela plus souvent exclue des concerts religieux? En effet, nous voyons, en 1558, un chanoine de Laon solli-

(1) *Bull. Soc. acad. Laon*, t. III, p. 273 et 274 et *Antiquités*, t. IV, p. 260 à 270.

(2) Ed. Fleury, *Cinquante ans de l'Hist. du chapitre de Laon*, p. 68. Laon, 1875.

(3) Dessiné par M. Midoux.

(4) *Peintures murales de l'église de Vervins découvertes en 1870*, p. 34. Vervins, Flem, 1872.

citer, — on se demande pour quelle cause, — la permission de faire chez lui un repas de noce, au son de la harpe et du tambour, lequel devait être suivi d'un bal où figureraient évidemment les mêmes instruments, Le chapitre se montra inflexible, il n'eut point tort (1). La harpe était descendue des hauteurs où l'avaient placée les prédilections du prophète royal et les visions de l'aigle de Pathmos. Ce n'était plus l'instrument des anges, ni celui des bardes, pas même celui tout profane des troubadours et il disputait le pas au tambourin des danseuses publiques dans la main des ancêtres de nos ménétriers de village. Il est, d'ailleurs, remplacé dans la musique religieuse par un instrument très ancien, longtemps peu usité, mais dont nous avons vu, de siècle en siècle, l'emploi attesté par de rares spécimens. l'orgue qui, imitation heureuse de tous les instruments, les remplacera tous à lui seul dans la musique d'église.

C'est aussi l'époque où les seules stalles de la cathédrale d'Amiens (2), nous offrent jusqu'à douze types de musiciens différents, anges ou hommes, sans compter les concerts célestes où la flûte, le rebec et la guiterne célèbrent les vertus et le couronnement de la Vierge (3).

Il faut croire que les sons aigres et criards ne déplaisaient pas aux oreilles de ce temps, car nous trouvons des musiciens armés de triangles, de tambourins et de flûtes accompagnant, d'une façon bizarre, les enseignements de Jésus enfant aux docteurs de Jérusalem.

(1) *Cinquante ans de l'Histoire du chapitre de Laon*, loco cit., p. 117.

(2) MM. Jourdain et Duval, *Les stalles de la cathédrale d'Amiens*, p. 292, 301, 304. Amiens, Duval, 1843.

(3) *Ibid.*, p. 171 et 234.

XVIIe Siècle.

Nous arrivons au XVIIe siècle, où nous ne trouvons à mentionner que les orgues de la cathédrale de Laon, construites de 1681 à 1694. Elles étaient l'œuvre de Ricard, prieur de Saint-Nicolas-de-Vertus, et avaient été faites, à frais communs, par le chapitre et l'évêque de Laon. Elles furent restaurées, en 1716, par le célèbre facteur Clicquot (1). D'abord placées au grand portail, elles ont été transportées ensuite au transept nord, où elles masquent la belle verrière du XIIIe siècle, consacrée aux arts libéraux. Il est vivement à souhaiter que ce buffet d'orgues qui se fait remarquer par l'importance de ses boiseries sculptées, exécutées, dit-on, d'après les cartons de Pierre Puget, reprenne bientôt sa place primitive.

On peut donc ainsi reconstituer, siècle par siècle, l'histoire des instruments de musique par les monuments avec une précision qui rend à peine nécessaire de rechercher dans les documents écrits, chroniques, légendes, romans en vers et en prose, un surcroît de preuves. Sans parler des ouvrages absolument techniques, comme celui de Jérôme de Moravie et, beaucoup plus tard, de Gerbert, abbé de Saint-Blaise, quelle riche nomenclature d'instruments surtout populaires ne trouvons-nous pas, dans le roman de la Rose par exemple, qui nous énumère les tambourins et les

(1) Melleville, *Notre-Dame de Laon*, *Bull. Soc. acad. Laon*, t. IV, 1855, p. 153 et 161, et *Hist. de Laon*, p. 126. Paris, Dumoulins, 1846.

vielles (V. 10,575), les harpes et les rubèbes, les guiternes et les luths (21,943) et le psaltérion (21,967).

Le Roman du Renard (1) y ajoute l'orgue et les citoles et les grandes trompes d'argent, sans compter la vielle, aimée d'Ysengrin (1,192, t. IV, 171). Robert Wace, dans le Roman du Brut (115), parle encore de la « lire » puis du chorus ou choron. Guillaume de Machault chante la douceur de la harpe « que tout instrument passe » puis l'enmorache et le micamon, le tabour et les nacaires (Temps pastour 7221), mais il est changeant et nous le verrons, dans la Prise d'Alexandrie, donner le pas à l'orgue et même à la vielle et au psaltérion.

Un poëte latin, d'origine anglaise, Geoffroi de Vinsauf, chante au XII[e] siècle, les cymbales, la symphonie, la fistule, la cithare, enfin les « vielles joyeuses » (Du Cange).

Nous trouvons, non sans étonnement, bien que les poëtes du moyen âge aient dû nous habituer aux anachronismes, dans l'Estoire de Troie le Grant, l'orgue, la harpe, la chifonie, le rote, la vielle et l'armonie, ainsi que le sautier, les cymbales, le tympanon, le monocorde, la lire et le coron (2).

Les fabliaux y ajoutent la muse et la frestèle, la gigue et la salteire. Rutebeuf nous parle de la vielle aux sons de laquelle les bonnes gens dansaient des « caroles (3). » Tout près de nous, Gautier de Coincy, célèbre, avec la harpe de David (le chistariste), la

(1) Publié par Méon. Paris, Treuttel, 1826.

(2) A. de Florival et Midoux. *Les vitraux de la Cathédrale de Laon*, loco cit., p. 94 et suiv., passim.

(3) *Poëme de Rutebeuf*, publié par M. A. Jubinal, t. I, p. 269. Paris, 1839. V. aussi 1[er] fascicule des *Vitraux de la Cathédrale de Laon*, p. 109.

vielle si populaire (1). Nul temps fut plus fécond en instruments de tout genre, que celui-ci où tout chantait l'histoire, la légende, le drame et la comédie, la joie et les larmes, la guerre et l'amour. Si on veut y regarder de près, on remarquera dans l'emploi de ces divers instruments, dans la place qu'ils prirent dans les mœurs du temps, une classification qui, de l'antiquité, s'est transmise, avec des nuances souvent à peine sensibles, jusqu'à notre âge. Ainsi, certains instruments sont demeurés les interprètes de la musique religieuse, l'accompagnement des chants sacrés.

Le psaltérion, la cythare, la lyre et toutes les variétés des harpes ont prêté leurs sons à la poésie religieuse et lyrique des Égyptiens, des Hébreux et des Grecs. Ce sont eux que nous retrouvons dans nos églises, dans les mains des anges et des saints. L'orgue s'y montre rare au début ; le cor, l'olifant, sont légués par la guerre à la chasse qui les gardera en les transformant.

Les trompettes restent guerrières, elles cesseront d'être religieuses et sonneront l'appel ou l'alarme, la gloire quelquefois, mais la gloire humaine. Elles n'entreront plus dans nos églises, hormis comme attribut des anges du jugement dernier. Elles seront bannies des cortèges funèbres et des concerts joyeux. On ne les verra plus faire escorte au roi des Braies, dans les mains des ménétriers vulgaires et des bateleurs (2).

La flûte, dont les sons mélancoliques avaient si longtemps accompagné les cérémonies funéraires, recevra une autre destination : ses dimensions commodes, ses accents moins éclatants en feront l'ornement des fêtes

(1) *Loco cit.*, col. 152, verso 167 et col. 315, vers 24 et suiv.

(2) M. Matton, *Bull. Soc. acad. Laon*, t. IX, 1859, p. 247.

modestes de la famille, des passe-temps villageois, l'instrument des musiciens peu fortunés.

La vielle, la rote, comme le psaltérion et la lyre, dont elles sont issues, servent tour à tour à exprimer les sentiments sacrés et profanes. Leurs émules, le luth, la citole, la mandoline, la guiterne, instruments des troubadours et des femmes, ne s'élèvent guère au-dessus des destinées de la poésie légère à laquelle ils prêtent leur voix.

Plus bas encore, des instruments, que les anciens n'ont pas connus, la cornemuse et ses dérivés qui, des mains des bouffons, des chanteurs ambulants, passeront dans celle des pâtres sans s'élever jamais au-dessus.

Le tambour partagera avec la trompette un rôle guerrier que l'antiquité ne lui avait pas donné, mais, par contre, le tambourin tombera des fêtes triomphales civiles ou religieuses au dernier rang, dans la main des bohémiennes.

La cloche, à peine connue des temps antiques, sera l'organe de l'allégresse et de la douleur publique, elle portera au loin la joie, le deuil ou l'alarme, elle se fera belliqueuse au jour de péril, elle sera « la messagère des grandes choses » comme nous le lisons encore sur ses flancs d'airain. Plus petite, elle formera un instrument si harmonieux qu'il sera l'honneur d'une ville et l'envie de ses rivales. On sait combien furent populaires les carillons de nos villes flamandes et bourguignonnes, elle sera même l'attribut auquel on reconnaîtra la musique, dans les représentations si fréquentes des arts libéraux, à Paris, à Sens, à Chartres (1), à Laon,

(1) Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, loco cit., p. 254, en note.

en deux exemplaires. Elle remplacera même parfois la harpe classique dans les mains du roi David.

Chaque pays avait son instrument préféré, on disait les flûtes d'Orléans, les timbales de Provence, les tambourins de Guyenne, les hautbois de Champagne (1); ceux de Château-Thierry étaient aussi renommés, on les appelait même à Reims pour soutenir de leur jeu les représentations théâtrales (2).

Il y avait non-seulement des corporations de musiciens où se recrutaient les maîtrises des cathédrales et les chapelles royales et princières, mais aussi des écoles, sortes d'académies groupées autour de maîtres dont les noms leur ont survécu. L'école de Cambrai, en particulier, fut, sous Josquin, célèbre dans l'Europe entière (3). M. H. Lavoix a consacré plusieurs pages de sa savante introduction à l'histoire de l'instrumentation (4) aux orchestres privés; car, des princes et des grands seigneurs, la mode s'en était étendue aux particuliers riches. On donnait fréquemment des repas au son de la musique (5). Une charmante miniature du bréviaire du roi René (Manuscrit du XV° siècle, bibliothèque de l'Arsenal), représente tout un orchestre groupé autour du roi, qui avait pour la musique une prédilection demeurée célèbre (6).

(1) Monteil, *Histoire des français des divers États*, t. III, p. 447. Paris, Lecou, 1853.

(2) Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, p. 881.

(3) Monteil, *loco cit.*, t. II, p. 346 et 347.

(4) *Loco cit.*, p. 15 et 18.

(5) Guillaume de Lorris, *Roman de la Rose*, vers 11,430, t. II. Amsterdam, 1735. — *Mystères inédits du XV° siècle*, publiés par A. Jubinal. Préface, p. 35. Paris, Téchener, 1837.

(6) P. Lacroix, *loco cit.*, chromo, p. 526.

Les chansons de geste et les fabliaux contiennent, comme nous l'avons déjà vu, de nombreuses mentions d'instruments de musique. Nous croyons entrer dans les vues qui ont inspiré le programme du Congrès en recherchant les passages qui jettent quelque clarté sur l'usage de ces instruments et la place qu'ils occupaient dans les mœurs populaires. C'est la voie suivie par M. de Coussemaker et plusieurs de ses confrères en archéologie musicale. Nous n'avons pas eu la prétention de citer toutes les parties de ces poëmes où il est question d'instruments de musique. C'eût été une compilation aussi fastidieuse qu'inutile. Nous avons choisi seulement ici les passages les plus saillants, renvoyant, pour le surplus, soit à notre description des instruments de musique de la cathédrale de Laon, soit aux autres traités sur la matière.

Dans la chanson de Roland, que l'on attribue généralement au XI[e] siècle, on trouve mentionnés les mille clairons des deux armées :

...Par mi cele ost funt mil *graisles* suner (1)
...Sunent mil *graisles* pur ço que plus bel seit (2).

Plus loin, c'est le roi Marsile qui fait sonner ses tambours dans sa ville de Saragosse et sur le champ de bataille de Roncevaux :

En Sarraguce fait suner ses *taburs*,
...Si fait suner ses *corns* e ses buisines (3).

Enfin, à l'approche des innombrables bataillons

(1) *La Chanson de Roland*, traduction et commentaire de M. Léon Gautier, v. 700. Tours, Mame, 1876.

(2) *Ibid.*, v. 1,004 et 1,454, etc.

(3) *Ibid.*, v. 852 et 1,629.

sarrazins on conseille à Roland de sonner de son cor, de son olifant :

...Cumpainz Rollanz, kar sunez vostre *corn*.
— *l'olifant* kar sunez (1).

Dans le Roman du Renard, nous voyons la bête rusée apitoyer maître Ysengrin, le loup, sur la perte de sa vielle, qui devait assurer sa fortune à la cour de France où il voulait chanter les aventures de Merlin et les exploits du roi Artus, ainsi que la légende de Saint-Brandan :

...Ouil, je serai bon joglier,
Mès je fot ier rober, batu,
Et mon viel me fu tolu ;
Se moi fot aver un viel,
Fot moi diser bon rotruel... (2).

Sur quoi le crédule Ysengrin lui propose d'en aller quérir une chez un sien voisin :

...Vien-t'en, une *viele* sai
Chés un vilain qui tote nuit
I asemblent si voisin tuit ;
A ses enfanz en fet grant joie,
N'est guères nuit que je ne l'oie (3).

Il trouve, en effet, la vielle pendue à son clou contre

(1) *La Chanson de Roland*, traduction et commentaire de M. Léon Gautier, v. 1,051, 1,059, 1,070, 1,101, 1,171, 1,702, etc.
(2) *Roman du Renard*, loco cit., t. II, v. 12,128.
(3) *Ibid.*, loco cit. p. 98, v. 12,228.

le mur, selon la coutume. Il s'en saisit pendant que le vilain sommeille et passe la courroie à son cou comme un honnête menestrel. Par malheur, il fait tant de bruit en se retirant que le vilain et toute sa maisonnée s'éveillent, les chiens aussi, qui, sautant sur le sire, le mettent en fort piteux état.

Une autre fois, c'est le corbeau Tiecelin, de naïve mémoire, que le goupil prend pour dupe et victime. C'est absolument la fable classique dans tous ses détails. Avisant l'oiseau muni d'un beau fromage, trop haut perché pour qu'il puisse, par force, y avoir part, il l'amadoue par maints compliments, sur son père, si excellent musicien, Dom Rohart, ainsi qu'il l'appelle :

...Bien ait l'âme votre bon pere
Dant Rohart qui si sot chanter !
Mainte foiz l'en oï vanter
Que n'en avoit son per en France... (1).

Le fils d'un tel artiste ne lui peut céder en rien. Il se souvient même de l'avoir entendu en son enfance et il n'a pas oublié les grandes espérances qu'il donnait alors :

...Vos méismes en vostre enfance
Vos en souliez moult pener,
Séustes onques orguener ?...
Chantez moi une rotruenge... (2).

Le corbeau, entendant « la losenge » veut montrer ses talents. Le renard s'épuise en flatteries nouvelles et

(1) *Roman du Renard*, loco cit., v. 2,268.
(2) *Ibid.*, v. 2,272.

la fin du chant le met en possession de la proie convoitée qui lui revient à si bon compte.

Plus loin, le Roman du Renard nous dépeint les divertissements de la Cour, égayés par les harpes, les vielles et les citoles :

...Grant joie font par le palès,
Chantent et viellent des lès
Totes et tuit, si con moi semble,
Firent la moult grant joie ensemble.
Harpes i sonent et viéles
Qui font les mélodies beles,
Les estives et les *citoles*,
Les damoiselles font caroles
Et treschent envoisiement
Laienz ot meint son d'estrument... (1).

Des fêtes joyeuses nous passons aux funérailles. Les animaux se réunissent pour les obsèques de maître Renard. Le loup Ysengrin est porte-croix, le lièvre et Tibert le chat porteront les cierges et Brun l'ours, creusera la fosse, etc. :

...Chascun fera de son labor,
La Chievre prendra un *tabor*
De quoi ele ira taborant,
Et le Roncin sire Ferrant
Harpera, tiex est mon plesir,
Un son galois tot à loisir... (2).

Un autre poëme, non moins connu, du XIII[e] siècle, le

(1) *Roman du Renard*, loco cit., v. 27,069.
(2) *Ibid.*, loco cit., v. 29,711.

Roman de la Rose, nous fait assister à une fête champêtre aux sons des harpes et des flûtes :

...Lors veissiés carolus aller,
Et gens dancer et caroller,
Et faire mainte belle tresche
Et maint beau tour sur l'erbe fresche;
Là estoient *herpeurs*, *fleuteurs*
Et de moult d'instruments jongleurs... (1).

Plus loin, nous voyons Male-Bouche faisant le guet à la tour de jalousie, charmer son ennui en jouant des chalumeaux de Cornouailles :

...Il monte le soir aux creneaulx
Et attrempe ses *chalemeaulx*,
Et ses *buysines* et ses *cors*,
Une heure dit chant de discors,
Et sons nouveaulx de contretaille,
Aux chalemeaulx de Cornouaille,
Et autrefois dit à la fleuste,
Qu'oncques femme ne trouva juste... (2).

Au XVe siècle, nous trouvons non plus le *renart* de Pierre de Saint-Cloud ou de Jacquemart Gielée, mais le « Fauvel » toujours, lui aussi, occupé à mal faire, conduisant un charivari où, parmi force chaudrons, pots, sonnettes vulgaires et autres instruments domestiques, nous remarquons un violon dont les cordes se sont rompues sous un archet de forme suspecte. Ceci

(1) *Roman de la Rose*, loco cit., v. 763, t. I.
(2) *Loco cit.*, v. 3,986.

n'est plus de la musique, mais bien de la farce, l'orchestre est digne de son chef ! (1).

Ce n'est pas seulement dans les fabliaux, mais aussi dans la liturgie de l'Église que l'on trouve le reflet des habitudes musicales du temps. Nous ne suivrons pas Guillaume Durand et Hugues de Saint-Victor dans le mysticisme outré de leurs interprétations symboliques. Nous nous contenterons de les indiquer. Les trois espèces de sons par la percussion, le souffle et la voix signifient tantôt l'harmonie des mœurs, tels la harpe et le psaltérion ! Le souffle ou l'air, qui forme le son de la trompette et de l'orgue, indique la dévotion ; la voix rappelle les exhortations des prédicateurs. Ces trois modes symbolisent encore, qui le croirait ? les trois ordres des bénéfices ecclésiastiques (2). Mais la musique n'a rien à y voir. Nous préférons reprendre, avec le grand liturgiste, des sentiers plus battus et moins sinueux.

L'emploi des instruments dans la musique religieuse nous est attesté par lui en termes clairs et précis au chapitre du *Sanctus*. « Parfois, » dit-il, « les orgues se font entendre et accompagnent le chant des anges et des hommes. » Les hymnes des heures canoniales et celles des fêtes, vraisemblablement aussi les grandes proses, plus nombreuses qu'aujourd'hui, devaient être

(1) Paul Lacroix (*loco cit.*, p. 441) a publié une miniature tirée de ce Roman de Fauvel où cette scène burlesque est représentée.

(2) *Rational*, chap. II. traduction de M. Ch. Barthélemy, t. III, p. 49 et 50 Paris, Vivès, 1854. *Ibid.*, chap. XXXIV, t. II, p. 219. — Honorius d'Autun, *de gemma animæ*, chap. XLII, *de sacrificio angelorum*, s'exprime ainsi : Unde solemus adhuc in officio sacrificii *organis* concrepare, clerus cantare, populus conclamare...

accompagnées par quelque instrument au son doux qui soutenait la voix sans la couvrir. La prose de la *Dédicace* y fait allusion.

Parmi les divertissements qu'offraient au peuple les grandes villes aux entrées solennelles des rois et des reines figuraient, au premier rang, les chœurs de musique, soit isolés, soit accompagnant le jeu des mystères pieux ou profanes qui passionnaient nos aïeux.

L'entrée de Charles VI à Paris, en 1380 et celle d'Isabeau de Bavière, en 1385, furent remarquables par les concerts qui s'y donnèrent et par les histoires de l'Ancien Testament qui y furent jouées, au son des instruments, orgues et autres.

Parfois un seul motif de dévotion poussait les villes à faire les frais de ces représentations, ainsi, la petite ville de Seure, en Bourgogne, fit jouer en 1496, le mystère de Monseigneur Saint-Martin. La cérémonie commença par un salut où parurent les trompettes, clairons, harpes, orgues, tambourins et « aultres bas et haulx instruments, » qui accompagnèrent ensuite les acteurs dans leur tour de ville (1). Souvent les maire et échevins contribuèrent des deniers publics aux pompes religieuses. En 1389, Amiens payait des ménétriers pour jouer de « leur métier » au jour de l'Ascension et à celui de Dieu (2).

Nous avons rencontré ces orchestres de théâtre dans le cortège du roi des Braies à Laon où le corps de ville subventionnait généreusement le héros de la fête pour lui « ayder à payer » non-seulement les ménétriers,

(1) *Mystères inédits du XV[e] siècle*, loco cit. Préface, p. 46 et 47.

(2) Dom Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, p. 401 et suiv. (Amiens, Duval, 1856).

mais « les compaignyes » de gens d'église de Soissons, Bohain, Saint-Quentin, Liesse et autres lieux, qui venaient « jouer des jeux » à la fête (1).

Ainsi, et ce sera notre conclusion, les monuments, les écrits et les mœurs des populations témoignent également de la place si considérable qu'occupait la musique dans la vie de nos ancêtres.

(1) Matton, *Bull. Soc. acad. Laon*, t. XI, 1860. — G. Lecocq, *Histoire du théâtre de St-Quentin*, Paris, 1878. — Ed. Fleury, l'*Art théâtral de la province de Reims*, p. 191. Laon, Cortilliot, 1881.

XXII.

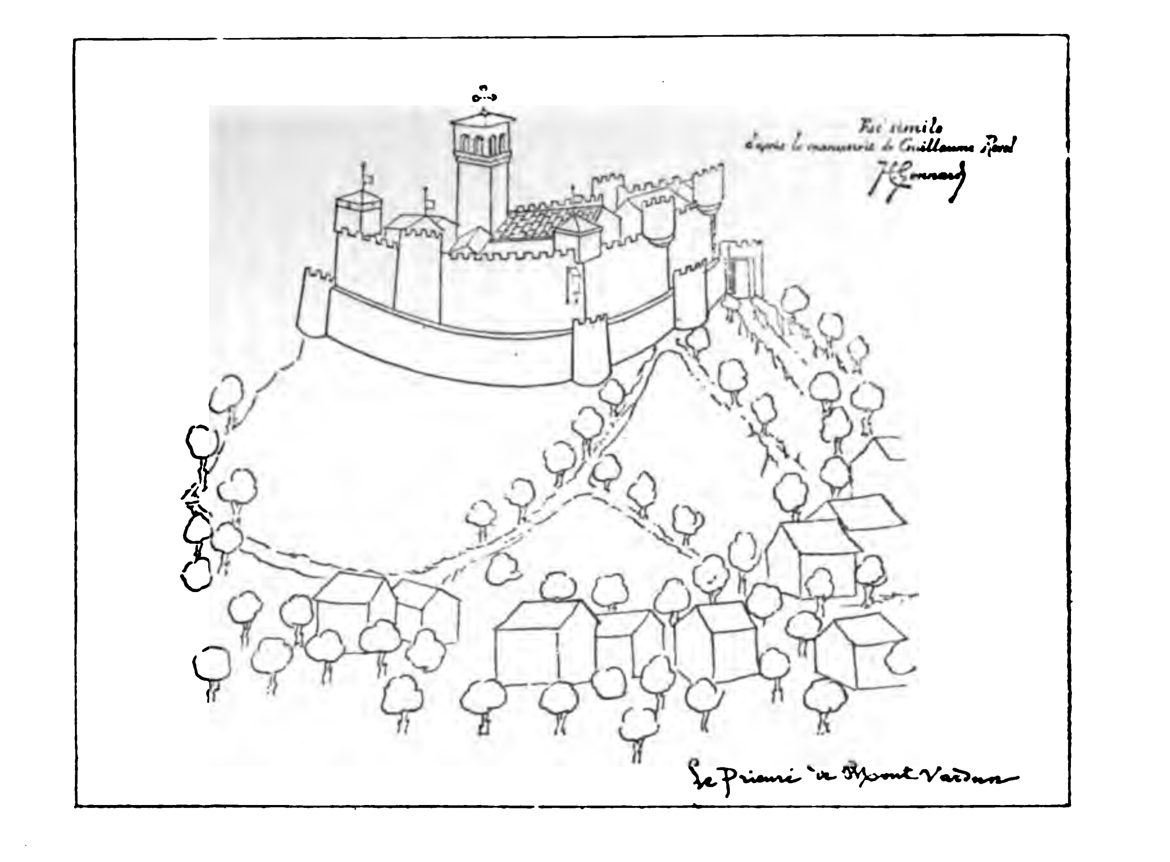
LA CHÂSSE DE MONTVERDUN

Par M. Léon PALUSTRE

Les grandes pièces d'orfèvrerie si communes autrefois dans les églises, à en juger par les inventaires, sont devenues d'une extrême rareté. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il n'existe plus, sur tout le sol français, un seul rétable en or ou argent, et, quant aux châsses, le nombre de celles que l'on pourrait citer se trouve probablement réduit à huit ou dix. Pour notre part, avant d'être allé à Montverdun, nous n'en avions rencontré que cinq : l'une, à La Martyre, près de Landerneau ; trois à Saint-Antoine de Viennois ; la dernière à Saint-Gildas de Rhuys, à quelques lieues de Vannes (1).

Le chanoine La Mure, qui vivait au XVII[e] siècle, dans son *Histoire ecclésiastique de Lyon*, s'est fait l'écho de la tradition au sujet de Montverdun. « Le cinquantième archevêque, dit-il, fut un nommé Madalbertus, sous qui la province et le diocèse furent ravagés et désolés par les Sarrasins, des mains desquels le glorieux saint Porcaire, deuxième de ce nom, abbé de Lérins, qui s'était

(1) La première date de la fin du XVI[e] siècle, les trois suivantes de 1669 et la dernière seulement de l'année 1731.


Fac simile
d'après le manuscrit de Guillaume Revel
H. Gonnard
Le Prieuré de Mont Verdun

réfugié en Forez, fut cruellement massacré au lieu appelé Montverdun, où sa sacrée cellule, qu'il s'y était dressée, donna les premiers commencements au beau prieuré qui, depuis, y a été construit (1). »

Ce récit, il faut le dire tout de suite, est loin d'être accepté par les auteurs de la *Gallia christiana*. Suivant eux, le Porcaire martyrisé en Forez n'aurait rien de commun avec le vingt-deuxième abbé de Lérins. « Ceterum Montis-Virdunenses, lisons-nous au tome III, col. 1195, volunt Porcarium neci subductum in suam urbem advenisse, quæ est pagi Segusiani in diæcesi Lugdunensi, ibique a Saracenis lancea confossum interiisse. *At si ibi passus est aliquis Porcarius martyr, id de alio quam de Lirinensi est intelligendum.* »

L'invasion dont parle la légende paraît devoir être fixée en 736 (2).

A cette date, en effet, sur l'invitation des seigneurs provençaux qui, par haine des Francs, ne reculaient pas devant la trahison des intérêts chrétiens, les Arabes commandés par le vali de Narbonne, Ioussouf ben Ald el Rahman, après s'être emparés des villes d'Arles et d'Avignon, se répandirent sur toute la rive gauche du Rhône. Bien que la chose ne soit pas absolument certaine, on raconte généralement que Lyon même ouvrit ses portes aux conquérants (3). Dans ce cas, rien d'étonnant à ce qu'une bande isolée ait pénétré jusqu'au cœur du Forez et perpétré le crime dont les historiens ecclésiastiques se sont plu à l'accuser. La légende ne peut avoir été inventée de tout point, et vraisemblable-

(1) Première édition, page 117.

(2) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. III, p. 154.

(3) Fauriel, *op. cit.*, p. 153.

ment, il faut se borner à écarter, au sujet du personnage honoré à Montverdun, l'identification dont nous avons parlé.

Suivant toutes probabilités, l'élévation du corps de saint Porcaire, par conséquent la mise en châsse de ses ossements, remonte à une époque éloignée du moyen âge. L'archevêque de Lyon, Camille de Neufville, en 1687, ne fit donc que substituer une pièce plus riche à une de moindre valeur (1). Par son ordre, l'argent fut seul employé dans toute la partie apparente; car, ainsi que cela se pratique généralement, le métal cache une ossature en bois de chêne. Les ornements, pour la plupart fondus et ciselés, sont pris dans des lames d'une assez médiocre étendue, et c'est grâce à l'habileté avec laquelle les joints ont été dissimulés, qu'on ne s'aperçoit pas de leur nombre.

Du reste, sous tous les rapports, la châsse de Montverdun mérite d'attirer l'attention. Comme disposition elle ne ressemble à rien de ce que l'on voit au moyen âge, et les objets placés à l'intérieur, au lieu d'être jalousement dérobés aux regards, sont pour ainsi dire mis en pleine lumière. On peut les examiner à travers les glaces qui garnissent non-seulement une série d'arcades au pourtour de la caisse, mais encore les quatre rampants du toit. Nous ne sommes plus devant une église en miniature, mais devant un grand coffret ajouré. Quant à l'ornementation, elle se ressent naturellement du nouveau parti adopté. Point de scènes

(1) Le procès-verbal rédigé par le représentant de l'archevêque s'exprime ainsi : « *Hac die 27 martii 1687 nos vicarius generalis inclusimus reliquias sancti Porcarii martyris in hac capsa argentea.* »



Cliché Léon Palustre.

RELIQUAIRE DE S...



:CAIRE, à Montverdun.



L. Palustre, phot.

LANCE ET ÉTOFFE

conservées dans la châsse de Saint-Porcaire.

figurées, mais des feuillages et des têtes d'anges se répétant sur chaque montant, à la face principale et aux deux extrémités. En arrière seulement, par une exception que l'on ne s'explique guère, vu que les arcades se continuent de ce côté-là, il n'y a pas le moindre ornement.

Nous avons dit que ce reliquaire avait été donné par l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville. Les armoiries du prélat, timbrées d'une couronne de comte et d'une croix à double croisillon sous un chapeau conforme à sa dignité, sont placées au centre de la partie inférieure. Elles s'énoncent ainsi : *d'azur*, *au chevron d'or*, *accompagné de trois croisettes ancrées du même*. Né à Rome le 22 août 1606, pendant que son père représentait la France auprès de Paul V, Camille de Neufville succéda sur le siège de Lyon, en 1654, au cardinal Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère du célèbre ministre de Louis XIII. Sa mort est fixée par la *Gallia* au 3 juin 1693.

Le XVIIe siècle ne saurait être accusé d'une grande tendance au symbolisme. Cependant, il nous semble difficile d'expliquer par un simple caprice la couronne de prince du sang (1), qui se voit au sommet du couvercle où elle sert de lien à deux palmes. Il y a là, croyons-nous, une double allusion au martyre de saint Porcaire, si même on n'y veut voir un jeu de mot assez conforme au goût du temps. Quoi qu'il en soit, tout le travail est admirable et chaque détail, sans qu'on y trouve à redire, peut supporter l'examen le plus minutieux. Le donateur qui était un prélat grand seigneur,

(1) Quatre fleurs de lis alternant au pourtour avec quatre fleurons.

s'il en fut jamais, s'était naturellement adressé à l'un des plus habiles artistes de sa ville archiépiscopale, et nous avons sous les yeux un précieux spécimen de l'orfèvrerie lyonnaise, à la fin du XVIIe siècle. Peut-être même les gens plus versés que nous dans l'étude des poinçons n'hésiteraient pas à mettre un nom sur cette pièce. Le D dans un grénetis qui se voit à la bordure supérieure, doit avoir une signification depuis longtemps déterminée.

En y comprenant les têtes d'anges qui lui servent de supports, la châsse de Montverdun mesure $0^{m}60$ de largeur sur $0^{m}32$ de profondeur. Sa hauteur totale est de $0^{m}515$. C'est donc une pièce importante par ses dimensions, et, bien que l'épaisseur des plaques ne soit pas considérable, la quantité d'argent employé s'élève encore très haut. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'en 1794, les yeux des administrateurs du district se soient tournés de ce côté-là. Seulement, lorsque des agents se présentèrent, au lieu de l'original, on leur fit voir un fac-similé en bois argenté, et ces derniers, dont la connivence ne nous semble pas contestable, voulurent bien ne pas pousser plus loin leurs recherches et déclarer qu'il n'y avait rien à prendre à Montverdun.

Depuis l'époque où elle avait été installée dans une sorte de *sacrarium*, derrière une grille, à gauche du grand autel, la châsse donnée par Camille de Neufville n'avait pas été ouverte. On ne possédait, par conséquent, au sujet des reliques contenues à l'intérieur, que le procès-verbal dressé en 1687. A tous égards, une nouvelle recognition était donc désirable, et S. E. le Cardinal Caverot, archevêque de Lyon, sur la demande qui lui en avait été faite, choisit pour cette cérémonie le jour où la Société française d'Archéologie, réunie en

Congrès à Montbrison, devait faire une excursion à Montverdun. C'est ainsi que le 28 juin 1885, les cachets qui maintenaient le couvercle, après avoir été reconnus, furent brisés par M. le Chanoine de Saint-Pulgent, délégué de Son Éminence. Tout ce qui était renfermé dans la caisse en fut alors retiré, et l'on put librement examiner, non-seulement des ossements nombreux, mais encore divers objets intéressants à différents points de vue.

Le premier, qui peut, à bon droit, être considéré comme une relique, est un fer de lance à ailettes qui servit, dit-on, à commettre le meurtre de saint Porcaire. M. l'abbé Cochet, qu'il faut toujours consulter pour les périodes anciennes de notre histoire, regarde ce type comme « assez rare » ; à peine dans ses fouilles a-t-il trouvé une demi-douzaine d'armes semblables (1). On a voulu voir là l'angon des Francs décrit par Agathias, et le savant archéologue normand pencha d'abord vers cette hypothèse, mais un archéologue anglais, M. Wylie, s'est élevé contre cette opinion, qui est aujourd'hui abandonnée (2). D'ailleurs, à Montverdun, les ailettes ne sont ni recourbées, ni pointues, et il eût été difficile, après avoir jeté l'arme dans la mêlée, de s'en servir pour accrocher un ennemi.

Ainsi que la tradition le rapporte, nous avons affaire à un simple fer de lance qui peut bien remonter au VIII[e] siècle, car il est absolument semblable à ceux trouvés à Londinières, Rouvray, Lucy et Neufchâtel. Sa longueur, qui atteint 0[m]27, est dans les limites ordi-

(1) *La Normandie souterraine*, 1[re] édit., p. 236.

(2) *Remarks on the angon or barbed javelin of the Franks.* London, 1853.

naires, puisque l'abbé Cochet nous dit à ce sujet : « La longueur des fers de lance variait à l'infini ; sur 75 qu'a offert Londinières, sur plus de 150 que nous a montré la vallée de l'Eaulne, la longueur varie depuis 0m15 jusqu'à 0m60 ; la moyenne habituelle étant de 0m30 à 0m 35 (1). » Quant aux autres mesures, nous avons noté 0m 035 pour la partie aiguë à sa plus grande largeur, et 0m10 pour le développement des ailettes. Ajoutons enfin que l'arme pèse 530 grammes, et nous aurons de la sorte tous les renseignements nécessaires à son sujet.

Bien avant Camille de Neufville, on s'était occupé des reliques de Montverdun, car, dans la châsse, nous avons trouvé un morceau de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or que coupe en diagonale une bande rouge. C'est la figuration des armes du cardinal Charles de Bourbon, mort en 1488, et qui portait *de France au bâton de gueules péri en bande*.

La lance, depuis la fin du XVe siècle sans doute, était enveloppée dans cette riche étoffe sur laquelle, nous ne savons à quelle époque, on avait cousu un petit morceau de parchemin, où l'on peut lire en caractères du temps de saint Louis : *Hic quiescunt reliquiæ beati Porcarii gloriosimi* (sic) *marti martyris lirinensi abbatis*. Cette inscription est en deux lignes, la première finissant après le mot *marti*, non-seulement incomplet, mais encore incorrectement écrit, qui est repris en entier à la ligne suivante. On voit, en outre, que la légende réfutée en commençant avait déjà cours au XIIIe siècle.

Peut-être devrions-nous parler en finissant d'un tissu léger, assez semblable à du crêpe de Chine, qui formait

(1) *Normandie souterraine*, p. 235.

comme un coussin moelleux au fond de la châsse. Mais l'état dans lequel il s'est présenté à nos yeux ne permet guère de lui assigner une date, non plus que de lui fixer une origine. De même, nous garderons-nous d'émettre une opinion au sujet des ossements présentés à la vénération des fidèles. L'Église seule, guidée par la médecine, a le droit de se prononcer en pareille circonstance. Laissons-lui donc cette charge et renfermons-nous dans notre rôle qui est purement archéologique.

XXIII.

LES PEINTURES MURALES

DE

SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

(XV[e] SIÈCLE)

Par M. Lucien BÉGULE

(Réponse à la 10[e] question) (1)

En 1879, nous eûmes pour la première fois occasion de visiter la pittoresque petite ville de Saint-Bonnet-le-Château, reliée depuis quelques années par une voie ferrée d'intérêt local à la ligne de Saint-Étienne à Clermont.

Grâce à la facilité de l'accès, cette ville, autrefois perdue dans les montagnes, est devenue un centre d'excursion, et les touristes, aussi bien que les archéologues, y viennent déjà nombreux. Leur empressement est

(1) M. Bégule avait publié, en 1879, dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, une étude sur les peintures murales de Saint-Bonnet-le-Château ; il a bien voulu revoir et compléter ce travail, que nous sommes heureux de pouvoir insérer dans le compte-rendu du Congrès. Les auteurs de l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, MM. les abbés Langlois et Condamin, ont bien voulu mettre à notre disposition les clichés qui figurent dans leur ouvrage, et nous les prions d'en agréer nos remerciements, au nom du Bureau du Congrès. (M.)

pleinement justifié par un site ravissant et les curiosités archéologiques de Saint-Bonnet et des environs (1). Le Congrès ne pouvait manquer de lui consacrer l'une de ses excursions, sous la conduite de la Diana, qui déjà, en 1877, en avait fait le sujet de ses études.

Peu de petites villes ont conservé, à un même degré, les caractères du moyen âge. Les maisons, étagées en amphithéâtre, forment des rues sombres et tortueuses le long de la montagne, couronnée par l'église du XVe siècle, et, pour la plupart, ces maisons appartiennent à cette époque ; quelques-unes de la Renaissance mériteraient les honneurs de la gravure. Du haut de l'esplanade qui entoure le chevet de l'église, l'œil embrasse un panorama immense, borné au loin par les montagnes du Forez, de l'Auvergne et du Lyonnais. Lorsque, par les fraîches matinées d'automne, la brume s'étend sur la campagne environnante, l'éminence sur laquelle s'élève la ville de Saint-Bonnet émerge seule de cet océan de vapeurs et offre alors une certaine analogie avec le Mont-Saint-Michel en mer.

Mais une autre curiosité attend les touristes et surtout les amis de l'art et des souvenirs du passé. Nous voulons parler, non du charnier si souvent mentionné, mais de la chapelle basse, située sous le chœur de l'église, et dont les parois sont *entièrement* recouvertes de peintures murales contemporaines de la reconstruction de l'édifice, c'est-à-dire des premières années du XVe siècle.

Ces *ystoires*, comme les appelaient nos pères, à peine connues des archéologues et de quelques curieux,

(1) Dans un rayon de moins de 25 kilomètres, on compte plus de vingt églises du XIe au XVIe siècle, sans parler des restes de manoirs, de calvaires, etc., etc.

étaient restées dans un état de dégradation déplorable. La chapelle, depuis longtemps délaissée, servait bien de salle de catéchisme, mais sans qu'on ait jamais eu grand souci des merveilles qu'elle renfermait. Rendons cependant pleine justice au zèle éclairé de M. le Curé actuel de Saint-Bonnet et de M. Bouchetal-Laroche, maire de la commune ; deux érudits qui, s'étant déjà constitués les gardiens du monument, ont à cœur maintenant de le préserver de nouvelles détériorations, et même de se dévouer à sa restauration.

Dès la première inspection, nous acquîmes la certitude que nous avions là un monument du plus haut intérêt. Mais, pour en apprécier toute la valeur, il fallait d'abord procéder à un nettoyage sommaire, de façon à débarrasser autant que possible les peintures de l'épaisse couche de crasse et de moisissure qui, tout en les dérobant à la vue des visiteurs, contribuait à hâter leur ruine.

Encouragé par la bienveillance des autorités religieuses et municipales, nous n'hésitâmes pas à nous mettre à l'œuvre, et, après de légers lavages soigneusement exécutés, nous ne tardâmes pas à voir se réaliser nos prévisions, et grande fut notre joie en découvrant à chaque coup d'éponge, là une figure d'un dessin souvent naïf, mais toujours expressif, ici un détail d'architecture ou un ornement du plus beau caractère. C'est ainsi qu'un panneau de 3 mètres de long sur 2^{m} 90 de haut, représentant le *Calvaire*, et composé de près de cinquante figures, a retrouvé toute sa fraîcheur première.

La paroi, vis-à-vis, laisse voir également une *Annonciation*, maintenant entièrement dépouillée de toute maculature.

Mais, indépendamment des peintures qui laissaient entrevoir leur existence sous le sombre voile que le temps y avait déposé, un épais badigeon, œuvre du XVIII[e] siècle, couvrait plusieurs parois, notamment celle qui se trouve au fond de l'abside, derrière l'autel, les ébrasements des fenêtres, etc. Soupçonnant quelque trésor caché sous cette croûte de plâtre, nous attaquâmes avec précaution, écaille par écaille, cet enduit parasite, et, grâce à une médiocre adhérence, nous ne tardâmes pas à découvrir des traces de dorure sur un bas de robe, et bientôt fut mise au jour une belle et intacte composition représentant l'*Apparition* de Notre Seigneur à la Madeleine après la résurrection. La même opération pratiquée aux ébrasements de la fenêtre absidale a eu pour résultat de découvrir une composition ornementale, du plus gracieux effet, formée de tiges de lis et d'iris.

Une légende, peinte en caractères gothiques, précise l'époque de la construction du monument et de l'exécution des peintures qui, sans aucun doute, en sont contemporaines à quelques années près : « *Anno* : « *Domini* : *MCCCC* : *et* : *die* : *VIII* : *mensis* : *maii* : « *fuit* : *incepta* : *hec* : *presens* : *nova* : *ecclesia* : *de* : « *donis* : *Guillermi* : *Taillifer* : *qui* : *legavit* : *eidem* : « *ecclesie* : *circa* : *duo* : *millia* : *libras* : *turonenses* : « *que* : *fuerunt* : *dispensate* : *per* : *Bonitum* : *Grayset* : « *qui* : *dictus* : *Bonitus* : *hanc* : *capellam* : *fundavit* : « *et* : *dotavit* : *ad* : *honorem* : *Dei* : *beate* : *Marie* : « *virginis* : *beati* : *Michaelis* : *et* : *omnium* : *sanctorum* : « *quorum* : *anime* : *requiesquant* : *in* : *pace* : *amen*. »

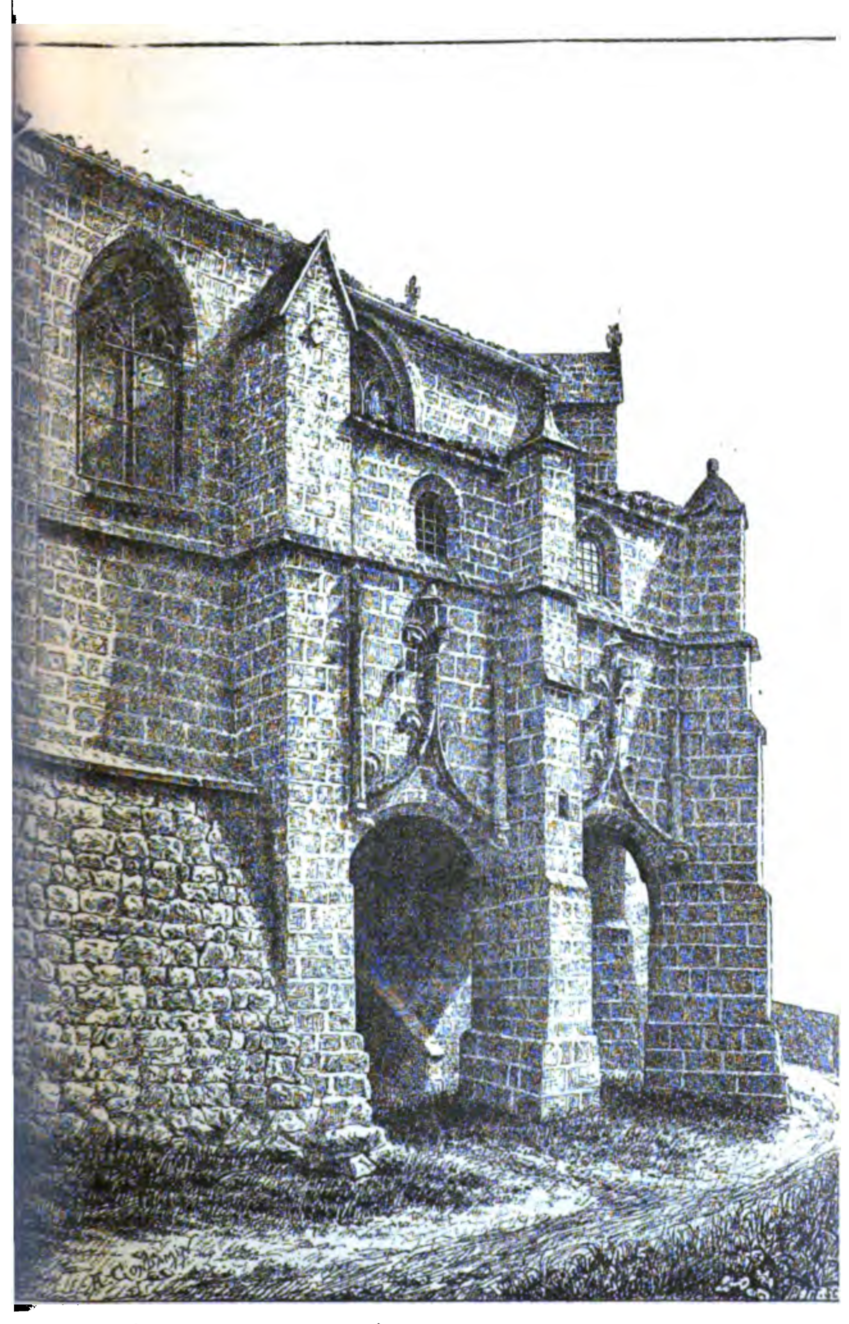
L'église fut donc reconstruite en 1400, aux frais de Guillaume Taillefer, et la chapelle souterraine, à la même époque, par Bonnet-Grayset qui la mit sous le

vocable de la bienheureuse Vierge-Marie, de saint Michel et de tous les saints.

La chapelle basse, dont nous avons seule à nous occuper, prend son entrée au midi, sous un porche en contre-bas de 8 mètres au-dessous du niveau du sol de l'église supérieure. Ce porche, soutenu par des piliers de granit, couronnés de clochetons, et orné de curieuses consoles historiées, est d'un effet des plus pittoresques (1). Une première chapelle précède la crypte proprement dite, et renferme le tombeau de son fondateur, Bonnet-Grayset. Au-dessus, à la paroi occidentale, on distingue encore les restes très effacés d'une fresque représentant le fondateur à genoux, accompagné de son patron. Au-dessous, on lit, mais difficilement, l'inscription gothique suivante : « *Hic ante jacet* « *honestus vir Bonitus Grayset qui hanc capellam* « *fundavit et dotavit in quâlibet die..... de una* « *missa perpetuis temporibus, qui obiit octava die* « *junii anno Domini millesimo quatuor centesimo* « *vigesimo sexto cujus anima requiescat in pace.* »

Franchissant un arc de communication, nous arrivons dans la chapelle principale, ayant la forme d'un rectangle de 8m 70 sur 6m 85, terminée, au levant, par trois pans coupés, percés de deux étroites fenêtres ogivales. La voûte, en plein cintre, repose directement sur les murs latéraux. Une tribune en boiserie, œuvre malencontreuse du XVIIIe siècle, brise les lignes simples

(1) L'une d'elles représente les trois lapins réunis par les oreilles de telle façon que chaque animal semble en avoir deux, tandis qu'en réalité il n'y en a que trois de sculptées. Cette fantaisie, assez répandue au moyen âge, se retrouve notamment aux portails de Saint-Jean de Lyon, de Saint-Maurice de Vienne, etc.



ENTRÉE DE LA CRYPTE DE L'ÉGLISE DE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU.

ıre extraite de l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, par MM. Condamin et Langl(

du monument, en coupant en deux la paroi du fond faisant face à l'autel, et prend ses points d'appui au travers des figures peintes décorant les murs latéraux. Cette boiserie dut être établie par les confréries de pénitents du Gonfalon, qui eurent pendant longtemps la jouissance de ce sanctuaire, comme l'indiquent les armoiries et les légendes grossièrement exécutées à la détrempe, dans le couloir d'entrée, peut-être même sur d'anciennes peintures dont les traces se retrouveront le jour où on entreprendra la complète restauration de l'édifice.

Toutes les surfaces sans exception ont été décorées par le pinceau, et si, malheureusement, quelques parties ont été dégradées ou repeintes postérieurement par une main plus soucieuse de faire œuvre à part que de respecter l'œuvre originale, l'ensemble n'en constitue pas moins une curiosité archéologique de premier ordre, que nous ne craignons pas de mettre au rang des plus intéressantes que le vandalisme a épargné en France (1).

L'ensemble des peintures forme un vaste poëme rappelant les principaux faits de la vie de Notre-

(1) L'œuvre dévastatrice du temps, et surtout du fanatisme révolutionnaire, n'a plus laissé dans notre pays que de faibles traces d'un art si bien approprié au caractère de notre architecture nationale, tandis que l'Italie abonde encore en décorations peintes du moyen-âge.

Nons ne pouvons plus guère citer que les fresques de Saint-Loup-de-Naud (Seine-et-Marne) X[e] siècle; de la cathédrale du Puy; de l'église de Saint-Savin, la seule offrant encore un ensemble complet; du temple de Saint-Jean à Poitiers, de la chapelle du Liget, de l'église de Vic, commune de Nohant (Indre), XII[e] siècle; de Saint-Philibert de Tournus (Saône-et-Loire): de la cathédrale de Clermont; du château des papes

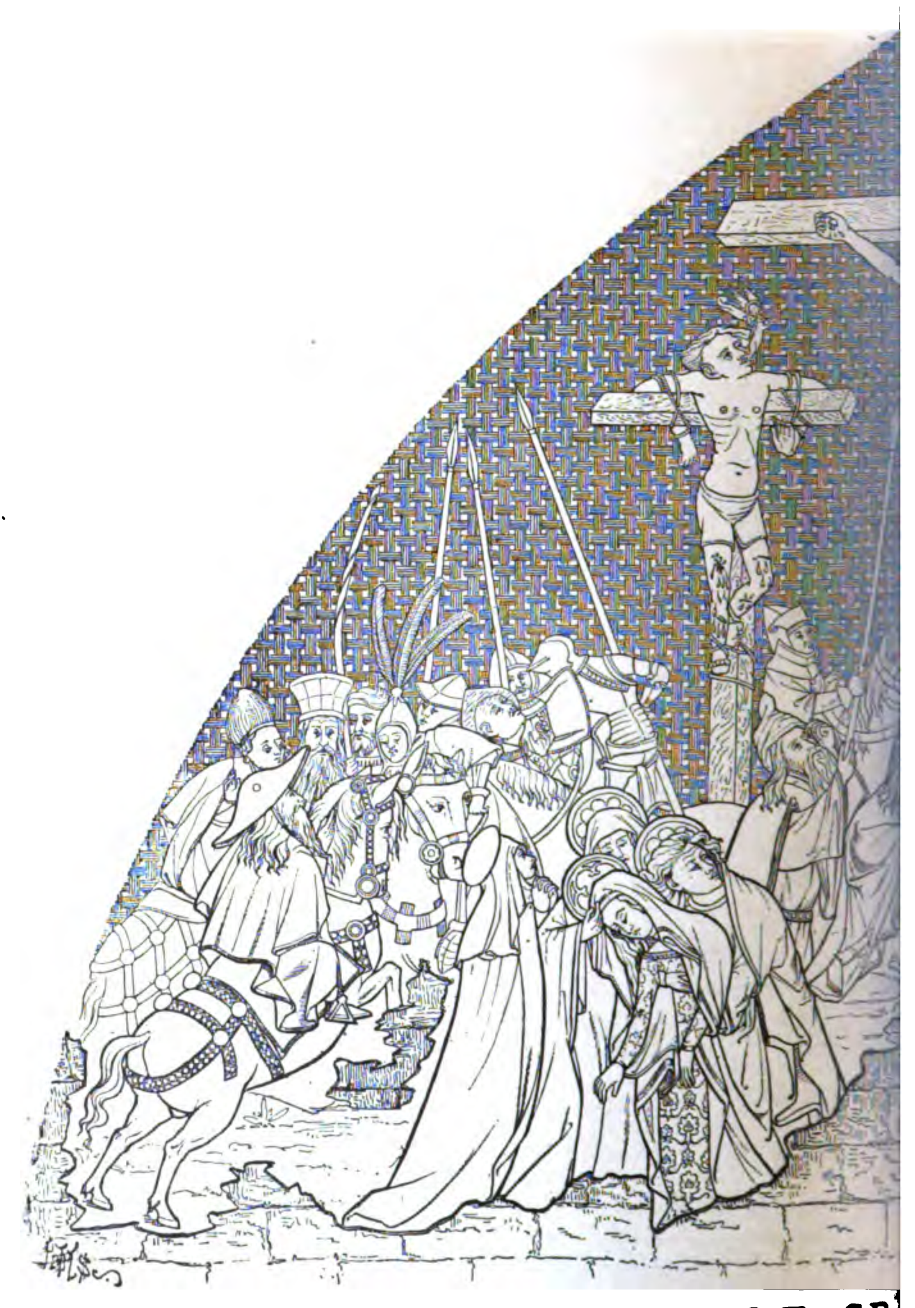
Seigneur et particulièrement de la Vierge-Marie, couronné par la glorification de Notre-Dame dans la scène de l'*Assomption*. Les curiosités iconographiques abondent dans ces diverses compositions, qui demanderaient une étude approfondie ; mais nous devrons nous borner ici à une simple nomenclature.

A droite, un vaste panneau, formant frise à 1m50 au-dessus du niveau du sol, occupe toute la paroi latérale et retrace la touchante scène de *Bethléem*. La Vierge assise au centre, sur un lit abrité par le toit de chaume de l'étable, présente son *bambino* à l'adoration des rois mages, qui se pressent autour de la crèche, suivis d'une nombreuse et brillante escorte. Les principales lettres des noms de ces trois personnages, employées comme motifs décoratifs sur les vêtements, aident à les distinguer. C'est ainsi que les lettres B. T signalent Balthazar, M. C H Melchior et G. P Gaspar. Parmi les particularités qui s'imposent à l'attention de l'iconographe, signalons seulement ici la présence de la sage-femme que les évangiles apocryphes font intervenir dans la Nativité de Notre-Seigneur, et qui, selon la légende, serait venue offrir ses services à la Vierge.

La *Ventrière*, debout près d'un berceau garni, tend à la mère un lange destiné à recouvrir les membres du divin enfant. Relégué à l'extrémité de la composition, saint Joseph est tout absorbé par les soins du ménage, et puise, au moyen d'une cuiller de bois, dans le

(Avignon), XIIIe et XIVe siècle ; de la voûte de la chapelle de Jacques-Cœur, à Bourges, XVe siècle, etc.

Remontant pour la plupart à une époque plus reculée, ces divers fragments sont loin de se trouver dans l'état de conservation de la décoration de Saint-Bonnet-le-Château.



LE CR

Dessin

Gravure extraite de l'*Histoire de Sai*



[EMENT

Bégule.

hâteau, de MM. Condamin et Langlois.

pot-au-feu suspendu à la crémaillère une écuellée de bouillon qu'il va présenter à sa chaste épouse.

Vis-à-vis, la *Mise au tombeau* décore toute la partie gauche. Malheureusement, cette scène a été en partie repeinte au siècle dernier. Bien que cette prétendue restauration soit traitée avec moins de naïveté et plus de science anatomique, on ne peut que déplorer la disparition de la peinture primitive qui, à n'en pas douter, existe encore sous la croûte épaisse du peintre moderne qui l'a signée G sur le bord du sépulcre, où Joseph d'Arimathie et Nicodème déposent le Sauveur.

La partie capitale de tout cet ensemble est, sans contredit, le drame du *Calvaire*, occupant tout le pan coupé de l'abside à gauche de l'autel. Une foule nombreuse de cavaliers, d'hommes d'armes, de bourgeois, de mauvais garçons, etc., se presse au pied de la croix du Rédempteur et de celle des deux larrons, dont les âmes s'échappent de leurs bouches, sous forme de deux petites figures, attirées, l'une par un ange, l'autre par un affreux diable velu. Un juif recueille avec le doigt le sang qui découle le long de la lance qui vient de percer le flanc de Notre-Seigneur et s'en touche les yeux. C'est une allusion aux paroles d'espérance de Job sur son fumier : « Je ressusciterai et je verrai mon Dieu dans ma chair » (Job, XIX, 26). Les costumes, qui sont ceux du commencement du XVe siècle, offrent, ainsi que les types des figures, les armures, etc., une étude du plus haut intérêt. Dans cette composition, comme dans plusieurs autres, le fini de l'exécution soutient vaillamment la comparaison avec les plus délicates peintures sur bois des triptyques flamands et italiens. La *pamoison* de la Vierge, qui occupe le centre du tableau, est saisissante d'expression. En outre, l'état de con-

servation est parfait, sauf pour deux ou trois figures secondaires et le bas du terrain. Après un nettoyage complet, nous avons eu la satisfaction de voir revivre la composition dans toute sa fraîcheur première.

Derrière l'autel, sous un superbe badigeon azur, semé de fleurs de lis grossièrement exécutées, nous l'avons dit, nous avons retrouvé presque intacte la scène de l'*apparition de Notre-Seigneur* à Madeleine, après sa résurrection (saint Jean, ch. xx, v. 1-17). La



L'ANNONCIATION.

figure de sainte Madeleine est particulièrement empreinte du charme naïf des œuvres de ce temps.

A droite, vis-à-vis le calvaire, l'*Annonciation*.

Notre croquis, réduit sur les calques originaux, nous dispense de toute description.

Au-dessus de ces trois dernières peintures, les petits triangles des voûtes renferment les *quatre évangélistes* assis à leur *scriptionale* et occupés à *ystorier* les textes dictés par la parole de Dieu, sous la forme des attributs consacrés.

Le saint Marc, le seul qui soit à ce jour entièrement dépouillé, offre, à lui seul, toute une étude sur l'art de la miniature. Indépendamment des meubles qui garnissent son *étude*, aucun des outils du calligraphe n'a été oublié, depuis la loupe jusqu'au grattoir, aux plumes de roseau, aux encres diversement colorées, etc. Six anges, dans l'expression de la plus vive douleur, planent au-dessus de la *mise en croix* et rappellent le grand caractère des anges porteurs des instruments de la passion, dans les œuvres de Giotto, à Padoue et à Assise.

Au centre de la grande voûte consacrée à l'*Assomption*, la *Vierge* s'élève, soutenue par deux anges entourés de dix autres, chantant les louanges de Marie et s'accompagnant sur divers instruments, la viole, le rebec, le psaltérion, l'orgue à main, la harpe, etc. Aux pieds de la Vierge, les armes des ducs de Bourbon : *de France, à la bande de gueules, avec deux lévriers colletés d'or pour supports* (1). Sur tout le champ de la voûte

(1) La présence des armes de la famille de Bourbon à la partie centrale du monument laisse supposer que nous sommes dans un oratoire particulier de la famille de Louis II de Bourbon, qui avait eu en partage la seigneurie de Saint-Bonnet, dans la succession des comtes de Forez. La duchesse Anne Dauphine, sa veuve, au dire de La Mure, fonda une prébende dans l'église de sa ville de Saint-Bonnet-le-Château, l'année

se déroulent les emblèmes de l'ordre de la *Ceinture d'espérance*, institué en 1370, par le duc de Bourbon, Louis II, à l'occasion de son mariage avec Anne Dauphine. La devise **esperance** s'y trouve inscrite en relief et rehaussée d'or. Malheureusement, cette partie de la décoration a beaucoup souffert de l'action du salpêtre, qui, en plusieurs endroits, a déjà décomposé la couleur. Il est cependant permis d'espérer qu'une restauration bien conduite pourra, sinon rendre aux sujets leur éclat primitif, au moins conjurer les progrès du mal.

Enfin, à la paroi du fond, vis-à-vis l'autel, se déroule au niveau de la tribune une vaste composition de sept mètres de long, retraçant le *Couronnement de la Vierge*. La scène se passe dans la *Cité céleste* figurée par une enceinte fortifiée offrant une certaine analogie avec l'aspect des fortifications de la ville de Saint-Bonnet, au XVe siècle, conservé par un dessin de l'Armorial de Guillaume Revel (1). Au pied des remparts extérieurs, plusieurs personnages vêtus, en riches bourgeois, sollicitent à genoux et les mains jointes leur admission dans l'enceinte du paradis. Saint Pierre

1415 (Hist. des ducs de Bourbon. Perrin, 1868, t. II, p. 115.) Ce fait serait en outre confirmé par les lettres patentes de 1458 découvertes par M. A. Barban, dans lesquels se trouve « une « donation faite par Charles Ier, duc de Bourbon, de la prébende « d'une chapelle ou vicairie perpétuelle, fondée jadis par son « aïeule, Anne Dauphine, en l'honneur de la Vierge Marie, dans « l'église de Saint-Bonnet-le-Château » (A. Barban, *Notice sur la crypte de Saint-Bonnet-le-Château, 1858*).

Ajoutons qu'on voit encore dans cette chapelle un banc de bois du XVe siècle, orné de trois écussons, peints aux armes de Bourbon.

(1) Bibl. nat. Collection Gaignières, n° 2896.



COURONNEMENT DE LA VIERGE (Fragment).

Dessin de M. Lucien Bégule.



COURONNEMENT DE LA VIERGE (Fragment).

Dessin de M. Lucien Bégule.

s'avance sur le seuil de la porte principale et attire à lui par la manche le premier postulant. Saint Michel, richement costumé, et tenant de la droite l'étendard crucifère, du haut du chemin de ronde, surveille le choix de saint Pierre. Un bourgeois et une bourgeoise, à l'extrémité de la composition, attendent également leur tour ; mais, comme sainte Catherine les abrite sous son manteau, leur admission ne saurait être contestée.

A l'intérieur de la ville, la Vierge agenouillée sur un riche carrelage émaillé, reçoit la couronne de reine des anges, que plusieurs chérubins lui déposent sur la tête. Dieu le Père, assis à sa gauche, étend sur elle sa main bénissante. A la droite de Notre-Dame, un siège en forme de pliant, drapé de riches étoffes, reste inoccupé. Serait-il réservé à l'un des postulants du dehors? Toute la cité céleste est en fête ; les anges accourent autour de la ravissante figure de Marie et entonnent de joyeux cantiques. Les cloches elles-mêmes s'ébranlent dans les clochers à jour et semblent prendre part à la liesse générale par leur joyeux carillon. Un échafaud dressé à l'extrémité droite des remparts supporte l'orchestre, composé de chérubins jouant du hautbois, de la flûte et de la musette. Enfin, au-dessous, saint Jean-Baptiste, tenant l'Agneau divin, conduit encore un bourgeois au pied des remparts, et, déjà, un ange se penchant par un des créneaux saisit ce dernier par les bras, et le hissant à lui, le fait ainsi pénétrer dans l'enceinte, à la dérobée.

Outre l'intérêt de la composition qui ressort à première vue, il y a ici, à n'en pas douter, dans ces personnages sollicitant leur admission dans la *Jérusalem céleste*, une allusion toute locale, tendant à perpétuer

la mémoire des fondateurs du monument, ou des donateurs des peintures ; probablement de Guillaume Taillefer ou de Bonnet-Greysset, réclamant la récompense de leur générosité (1).

Les détails architectoniques figurés dans ce tableau, et particulièrement la présence du *campanile* mentionné plus haut, sans parler des particularités de costume, et d'une foule d'autres considérations relatives aux autres sujets, laissent deviner l'intervention d'une main italienne dans l'exécution de tout cet ensemble. Il est à souhaiter que les découvertes historiques viennent confirmer notre appréciation (2).

(1) A l'appui de cette première conjecture, M. le curé de Saint-Bonnet, à qui on doit le dépouillement et le classement des curieux documents entassés dans l'ancienne bibliothèque de l'église, a découvert que le père du Taillefer, auteur de la construction de l'église l'actuelle, avait fondé, avant 1400, dans l'église primitive, une prébende dans la chapelle de Sainte-Catherine. Il serait donc fort admissible de reconnaître dans les trois postulants de gauche, Guillaume Taillefer, déjà sur le seuil de la porte du paradis, et Bonnet-Greysset. Le troisième personnage serait l'épouse même de G. Taillefer, (sa très chère Philippe) comme il la nomme dans son testament (1399), *Philippe carrissime uxori sue*. Tous deux protégés par sainte Catherine.— Voir l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, récente publication due aux patientes et consciencieuses recherches de deux prêtres du diocèse de Lyon, M. l'abbé Langlois, curé de Saint-Bonnet, et M. le chanoine James Condamin, professeur à la Faculté catholique de Lyon.

(2) Dernièrement, vient de nous tomber sous la main la reproduction d'une grande fresque peinte à Florence par Simone Memmi, dans l'église de Santa-Maria-Novella, vers 1330. Cette composition, représentant également le *Calvaire*, offre une telle analogie avec la nôtre qu'il est impossible de ne pas songer à les rapprocher. Même disposition générale, mêmes types. Il n'est pas jusqu'à l'allure des cavaliers bousculant la

Il nous reste encore à mentionner les deux petites voûtes des couloirs d'entrée, au nord et au midi, dans le fond de la chapelle. A celle du nord, l'*enfer* et tous les tourments de la *géhenne* éternelle sont figurés d'une façon saisissante. L'immense gueule d'un monstre, armé de crocs acérés, engloutit pêle-mêle, dans un océan de flammes : abbés, moines, évêques, bourgeois, manants, chevaliers ; toutes les conditions figurent dans l'épouvantable mêlée. Une armée de démons, aux corps velus et constellés de faces grimaçantes, attisent le feu, enfourchent, tournent et retournent dans *la poesle au deable*, les malheureuses victimes, au nombre desquelles on reconnaît aisément l'avarice, la luxure et la plupart des autres vices (1).

Au midi, une scène plus agréable montre, à côté de l'Adoration des mages mentionnée plus haut, l'*Apparition de l'ange aux bergers*. Ces derniers, suivis de leurs chiens et de leurs moutons, lèvent les yeux au ciel, au

foule pour dégager les abords du Calvaire qui ne semble exécutée presque sur les mêmes cartons. On sait que Simone Memmi fut appelé à Avignon par Benoît XII, pour y décorer le château des papes. Il dut donc probablement laisser dans notre pays des élèves formés à son école, dont Giotto était la souche et auxquels put être confiée la décoration primitive de Saint-Bonnet ; ce qui expliquerait une si frappante analogie.

(1) La vue de ce tableau ne pouvait-elle pas faire dire aux bonnes femmes de Saint-Bonnet du XV[e] siècle comme à leur contemporain Villon :

« *Femme je suis, povrette et ancienne,*
« *Ne riens ne sçay ; oncques lettres ne leuz ;*
« *Au moustier voy, dont suis paroissienne,*
« *Paradis painct, où sont harpe et luz,*
« *Et* ung enfer, où damnez sont boulluz :
« *L'ung me faict paour ; l'autre, joye et liesse...* »

moment où l'ange du Seigneur leur apporte la bonne nouvelle écrite en caractères gothiques sur une longue banderolle : *(Annuncio vobis gaudium magnum quia natus est Christus)*. Cette dernière composition avait entièrement disparu sous le badigeon. Aujourd'hui, elle est rendue à la lumière.

Au-dessous de la grande frise régnait, dans tout le pourtour de la chapelle, un soubassement ornemental formé de treillis, dans lequel des oiseaux se jouaient au travers des feuillages. Malheureusement cette partie a plus souffert encore que tout le reste, et de ce gracieux motif il ne subsiste guère que quelques traces, suffisantes cependant pour en reconstituer l'ensemble.

Tels sont, sommairement, les principaux traits de ces pages si dignes d'attirer l'attention des antiquaires.

Reste à savoir, maintenant, si cette merveille est destinée à retomber dans l'oubli et l'abandon, ou si le concours empressé des hommes dévoués à la cause des monuments historiques et archéologiques de notre pays peut être considéré comme acquis pour seconder nos efforts et assurer la conservation de ces peintures.

XXIV

LOUIS VOBIS

PEINTRE A SAINT-BONNET-LE-CHATEAU

Par M. Vincent DURAND

Louis Vobis est-il l'auteur des peintures murales de la crypte de Saint-Bonnet-le-Château ? Que sait-on de la patrie, de la famille et de la vie de cet artiste ? Nous voudrions être en état de donner une réponse satisfaisante à chacune de ces questions ; malheureusement, nous ne pouvons que soulever un coin du voile qui paraît avoir, jusqu'à présent, couvert d'un profond oubli la mémoire de Louis Vobis.

Ce nom apparaît dans un registre terrier des Archives de la Loire (fonds de la Chambre des Comptes de Forez non inventorié), reçu à l'œuvre d'Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez et, en cette dernière qualité, dame de Saint-Bonnet-le-Château, par le notaire Brunel, de 1416 à 1426. *Ludovicus Vobis, pictor, habitator Sancti Boniti*, y figure, folio 18 verso, comme tenancier d'une maison ou seulement peut-être d'un étage de maison, rue du Four, sur la place du même nom ; plus, de deux jardins, plus encore de diverses pièces de terre d'une superficie totale d'environ

un hectare et demi. Sa reconnaissance est datée du 9 juillet 1416. Il est, en outre, mentionné incidemment en plusieurs autres endroits du même terrier (f[os] 4 v°, 28 v°, 43 v°, 47, 51, 69 v°, 90 v°), du 24 avril 1416 au 22 août 1420.

La reconstruction de l'église de Saint-Bonnet-le-Château fut commencée en 1400, grâce aux libéralités de Guillaume Tallifer, dont Bonnet Grayset fut l'exécuteur testamentaire. Ce dernier, qui mourut en 1426, fonda et dota lui-même la chapelle souterraine, où il est représenté à la suite de Guillaume Tallifer, dans l'angle inférieur gauche de la grande fresque du *Couronnement de la Vierge*. D'autre part, le style des peintures de la crypte est bien celui du commencement du XV[e] siècle : il n'est donc pas téméraire de penser que Louis Vobis en est l'auteur.

Nous sommes porté à croire que cet artiste n'était point originaire de Saint-Bonnet, ni peut-être même du Forez. Du moins, nous n'avons rencontré nulle autre part, ni avant ni après, ce nom de Vobis. Disons tout de suite, pour répondre à une objection qui nous a été faite de divers côtés, et dont les personnes versées dans la lecture des anciens titres comprendront le motif, que cette forme est bien la véritable et ne saurait être corrigée par *Bovis*, correspondant au français *Bœuf*. On a vu que Louis Vobis est nommé en près de dix endroits différents du terrier. Or si, dans quelques-uns de ces passages, il est difficile de distinguer le V initial d'un B, dans plusieurs autres, notamment aux folios 29 et 69 v°, l'équivoque n'est pas possible. Quant au *b* médian, bien reconnaissable d'ailleurs partout, il ne saurait prêter au doute, car, dans cette position, le *v* aurait été remplacé par un *u*. L'équivalent français du nom

de Vobis, supposé que celui-ci soit un nom latinisé, serait quelque chose comme *Avos* ou *Avout*.

Nous avons une raison particulière de regarder Louis Vobis comme étranger par sa naissance à Saint-Bonnet, où il n'eut peut-être qu'un établissement temporaire. C'est la qualité d'*habitator Sancti Boniti* qui lui est donnée dans le terrier. Nous avons cru remarquer que cette mention s'appliquait plus spécialement aux forains qui résidaient à Saint-Bonnet. C'est ainsi que l'on trouve :

Benedictus Chaussati, *de Chauriaco* (Chauriac, Puy-de-Dôme), habitator *Sancti Boniti* (f° 41, v°).

Michael Chausit, *alvernigena*, habitator *Sancti Boniti* (f° 42, v°).

Petrus Mauricii, *de Biesses* (Biesse, commune de Chamble), *mandamenti Sancti Victoris*, habitator *Sancti Boniti* (f° 46).

Petrus et Michael Fabri, *de Lyuriaco* (Luriec), *fratres*, habitatores *Sancti Boniti* (f° 53 v°).

Johannes Fabri, *de Ponte Empeyrat* (Pont-Impérat, commune d'Usson), habitator *Sancti Boniti Castri* (f° 92, v°), etc., (1).

Les véritables indigènes étaient dits *de Sancto Bonito* ou *Sancti Boniti* tout court. Citons au hasard quelques noms appartenant à d'anciennes et notables familles de cette ville :

Bonitus Graysiet, de Sancto Bonito Castri (f° 1). —

(1) On relève de même, en la paroisse de Luriec, voisine de celle de Saint-Bonnet :

Johannes Garatz, *alias Broil*, *de Faugirolles*, oriundus *de Treolz* (f° 141).

Petrus Gaudo, oriundus *de Rivo*, habitator *de Favergiis* (f° 150, v°).

Honestus vir Bonitus Graysiet, burgensis Sancti Boniti Castri, *dominus directus, ut asserit, loci dal Chalus* (1) (f° 135).

Andreas Cussunelli, *alias Guilleronis*, de Sancto Bonito Castri (f° 69).

Petrus Patratz de Sancto Bonito *predicto* (f° 75, v°).

Johannes Clueys, de Sancto Bonito, *nunc* habitator d'*Apinac* (f° 90), etc.

Nous avons vainement cherché à compléter ces indications trop sommaires sur le peintre Louis Vobis. Il nous reste à transcrire le texte qui nous a révélé son existence, en souhaitant qu'un explorateur plus heureux découvre de nouveaux éléments pour servir à sa biographie. C'est une bonne fortune qui revient de droit et que nous souhaitons de grand cœur aux laborieux auteurs de l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, MM. les abbés Langlois et Condamin.

RECONNAISSANCE DE LOUIS VOBIS, PEINTRE, AU TERRIER DE LA CHATELLENIE DE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU, REÇU BRUNEL. 1416-1426.

F° xviij *verso*. — Ludovicus Vobis, pictor, habitator Sancti Boniti, confitetur se tenere a dicta domina, ut supra, videlicet quamdam domum suam sitam in *carreria de Furno*, que fuit Bartholomei Grangho, subtus domum Johannis Vincencii, alias Popeli, acquisitam a Johanne Popelini, juxta domum heredum Johannete Vachona, que olim fuit dicti Grangho ex,

(1) Le Chalus, lieu en la paroisse de Saint-Hilaire.

et juxta domos Boniti Villatella et domum bassam dicti Popelini ex duabus partibus, et plateam de Furno ex, et carreriam tendentem de Mercadili versus furnum ex, sub censu annuo sex denariorum turonensium censualium cum directo dominio.

Item, circa tres demenchiatas terre (1) sitas in *campo de Pinu*, que fuerunt dicti Bartholomei Grangho in duobus items, juxta terram heredum Andree Cussunelli (f° XIX *recto*) ex borea et ex mane, et terras Philippe Finona, que fuerunt domini Andree ejus fratris, et Johannis de Bouloigna, acquisitas a Thoma Bochardi, ex vento, et terram heredum Mathei Gauta ex sero, sub censu undecim denariorum turonensium et dimidie galline et tercie partis alterius galline, cum directo dominio.

Item, plus tenet alias tres cartonatas terresitas in dicto territorio, juxta terram, nunc pratum novum Petri Sapientis ex, et terram, nunc pratum novum Petri Aquarionis alias de Filia ex, et terram heredum Andree Girineti ex, sub censu duodecim denariorum turonensium censualium, cum directo dominio.

Item, plus tenet pro Petro Aquarionis alias Chalendar unam demenchiatam terre sitam en *Champ las*, juxta iter quo itur de Sancto Bonito apud Turretam (2) ex, et terram dicti confitentis, que olim fuit Vitalis Aqua-

(1) La *demenchée* vaut 2 cartonnées; la *demenchée large* vaut le double de la demenchée simple. La cartonnée de Saint-Bonnet est évaluée à 855 mètres carrés dans les *Tables de comparaison entre les anciennes mesures du département de la Loire et celles qui les remplacent.* Montbrison, Pugnet aîné, an X.

(2) La Tourrette, paroisse et ancien prieuré relevant de l'abbaye d'Ainay, au S.-E. et à moins de 2 kilomètres de Saint-Bonnet-le-Château.

rionis, ex. — Item, plus aliam demenchiatam terre largam sitam ibidem, juxta ortum seu terram, nunc pratum novum Petri Symonis alias Peyricho, que terra fuit Boniti Greysiet e sero, et pratum dicti Boniti, via tendente de Sancto Bonito apud Turretam intermedia ex, et terram Jacmete filie Johannis Cayronis, uxoris Mathei de Strata, ex. — Item, plus tenet quemdam ortum, olim domos, muras et curtes, que fuerunt dicti Petri Chalendar, situm in *Cousta*, juxta domum Johannis Finonis, que fuit Vitalis Aquarionis, ex, et viam qua itur de Posterla (1) ad pratum domini comitis Forensis ex mane, et ortum dicti confitentis, olim muram infra responsam, que fuit Percevalli Bone Vite quondam, et ortum Perrichonis Aquarionis alias Symonis ex, et domum et ortum Johannis Finonis, que fuerunt Vitalis Aquarionis ex. — Item, plus aliam dimidiam demenchiatam terre sitam en *Champ las*, juxta terram dicti Johannis Greysiet ex, et terram dicti confitentis, que fuit Vitalis Aquarionis, ex; sub censu annuo duorum solidorum quinque denariorum turonensium et unius galline cum dimidia censualium, cum directo dominio, laudibus.

Item, plus tenet tres cartonatas terre, que olim fuerunt Vitalis Aquarionis, sitas en *Champ las*, juxta alias terras dicti confitentis superius responsas et confinatas ex, et pratum Petri Jocosi, quod olim fuit Johannis Sayve (ou Sayne?) quondam, et terram Catherine Galhardona, sororis Johannis Boerii, ex, sub censu annuo duodecim denariorum turonensium censualium, et dimidie galline censualis, cum directo dominio.

(1) La Poterle. Voir l'*Histoire de Saint-Bonnet*, par MM. les abbés Langlois et Condamin, t. I, p. 295.

Item, plus tenet unum modicum ortum, olim muram que fuit Percevalli Bone Vite, sitam ibidem, juxta ortum dicti confitentis superius responsum ex, et ortum Petri Symonis alias Aquarionis ex, et ortum Boniti Greysiet, qui fuit Boniti Porterii quondam ex, sub censu trium denariorum turonensium.

Datum die IXa mensis jullii, anno Domini millesimo IIIIc XVIo, presentibus domino Matheo Tavernerii presbitero, Petro Dyonisii, Guillermo Cabodi, et Andrea Chalenconis, et me,

J. Brunelli, *avec paraphe.*

Summa pecunie, VI s. I d.t.
Summa gallinarum, II galline, dimidia et tiers alterius.

Nous devons la communication de ce texte, et des autres cités dans cette notice, à l'obligeant archiviste de la Loire, M. Auguste Chaverondier.

XXV

DANIEL DANS LA FOSSE AUX LIONS

A PROPOS D'UNE SCULPTURE DE CHARLIEU

Par M. A. de ROUMEJOUX

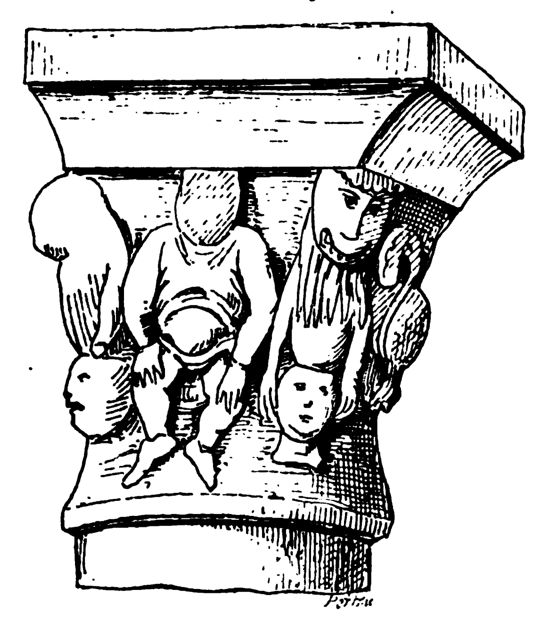
L'iconographie chrétienne a souvent reproduit comme symbole de la constance dans la persécution et de foi dans la protection divine, le prophète Daniel dans la fosse aux lions. — M. E. Le Blant a décrit, en 1877 (1), plusieurs représentations antiques de ce sujet, où Habacuc, porté par l'ange, joue un rôle que l'auteur s'est attaché à déterminer à l'aide de ses propres observations et de ses recherches dans les auteurs sacrés ; son travail est enrichi de notes précieuses. Habacuc ne paraît point dans les deux scènes que nous allons essayer d'expliquer.

Nous lisons (2) qu'après la destruction de l'idole et du temple de Bel et la mort de ses prêtres, convaincus de supercherie, qu'après la mort du dragon tué par Daniel, les Babyloniens, furieux de la disparition de

(1) *Note sur quelques représentations antiques de Daniel dans la fosse aux lions* (*Revue de l'Art chrétien*, IIe série, tome II).

(2) DANIEL, ch. XIV.

leurs divinités, se révoltèrent et menacèrent Cyrus de Perse de le faire mourir s'il ne leur livrait pas l'auteur de ces attentats à leur foi. Comme tant d'autres, le roi céda devant l'émeute et l'apaisa en livrant le juste; Daniel fut précipité dans une fosse où il y avait sept lions; tous les jours on donnait pour la nourriture de ces fauves le corps de deux hommes et deux brebis; pour exciter leur appétit et leur fureur, on ne leur donna rien. Daniel demeura là six jours; c'est dans cet espace de temps que se place l'épisode d'Habacuc, que M. Le Blant a si savamment dépeint.



CHAPITEAU DE L'ÉGLISE DE MARCILLAC.

Nous trouvons, sur un chapiteau de l'église de l'ancienne abbaye de Marcillac (Lot), Daniel assis, les mains

appuyées sur les genoux, dans l'attitude de la tranquillité la plus absolue ; son visage a été brisé, mais on voit qu'il n'avait point de coiffure. A sa gauche et à sa droite, deux lions serrent dans leurs pattes de devant les crânes de deux des victimes quotidiennes ; faute de mieux, ils semblent s'acharner contre eux. Daniel paraît attendre sa délivrance avec la quiétude la plus parfaite, et le sculpteur du XIIe siècle a très bien su rendre ce sentiment.

Daniel est, nous l'avons dit, nu-tête, il était barbu : il porte un vêtement court, aux manches longues et ajustées, ses pieds sont chaussés. Cette scène est d'un naturel très rare pour l'époque où elle a été traduite.

La seconde représentation de Daniel, que nous voulons mettre sous les yeux des membres du Congrès, est plus intéressante encore, non pour le mérite technique de l'œuvre, mais par son ancienneté et sa composition. Elle se trouve sous le porche de l'abbaye de Charlieu (Loire) et date sans contredit des premières années de sa fondation, au IXe siècle. Sur une dalle carrée de 0,60 c. à 0,80 c. environ, a été tracé le sujet que nous tentons de décrire ; il porte tous les caractères de la sculpture de ce temps ; un entrelacs l'encadre ; vers le centre, un cercle double, rempli par une torsade ; ce cercle est ouvert avec un ressaut à chaque extrémité de cette ouverture ; ces ressauts figurent probablement deux tours carrées entre lesquelles est l'entrée de ce cercle, qui lui-même simule évidemment une tour. Au milieu de cette tour, le prophète est assis, les mains levées, dans l'attitude de la prière, il a les pieds nus ; une longue robe le recouvre, sa tête mutilée est barbue et entourée d'un nimbe orné d'un rang de perles. Devant lui, deux lions debout jouent entre eux comme

de jeunes chiens, sans se préoccuper de la victime qu'on leur a jetée en pâture.



SCULPTURE DU PORCHE DE CHARLIEU.

Près du vide qui figure la porte, deux personnages regardent à l'intérieur ; l'un est couronné, vêtu d'une robe très ample, aux plis multipliés ; il est assis ; ses

pieds chaussés indiquent que c'est quelqu'un de très haut rang; sa main droite s'appuie sur sa joue, mouvement que l'on fait pour chercher à discerner ce qui se passe au loin ou dans un lieu obscur; le second personnage, nu-pieds, par conséquent d'un rang inférieur, semble montrer au premier la scène intérieure; il n'a pas de coiffure.

Nous sommes, à n'en pas douter, en présence du roi de Babylone; inquiet du sort de Daniel et se repentant de sa faiblesse, il alla, le septième jour, à la fosse aux lions pour le pleurer; il s'en approcha et il vit Daniel assis au milieu des lions (1). Le personnage aux pieds nus nous embarrasse un peu; le livre de Daniel ne parle que du roi, mais on peut supposer qu'il s'était fait accompagner d'un serviteur, ou que c'est le gardien de la fosse; — nous ne pouvons admettre que ce soit un ange, il n'a pas d'ailes, et il est probable, si c'en eût été un, que ce fait aurait été constaté pour montrer une fois de plus la protection divine, qui s'était déjà manifestée quand Habacuc, porté par l'ange, était venu donner à Daniel sa nourriture (2).

Cette sculpture rappelle les motifs gravés sur les plaques de ceinturons, et quoiqu'elle soit du IXe siècle, elle se rapproche beaucoup de l'art mérovingien, mais elle est moins grossière, malgré sa naïveté, qui cherche l'exactitude sans arriver à saisir la proportion des mains et des pieds par rapport au reste du corps, écueil des dessinateurs de tous les temps.

(1) DANIEL, XIV, 39.
(2) DANIEL, XIV, 35.

XXVI

ÉGLISE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.



CHAPITEAU DE LA CRYPTE

décoré de paons affrontés buvant dans un calice.

Dessins de M. H. Gonnard,
d'après les moulages exécutés sous sa direction,
offerts par la Société française d'Archéologie
au Musée de *la Diana*.

ÉGLISE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.



CHAPITEAU DE LA CRYPTE
décoré d'animaux.

ÉGLISE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.



CHAPITEAU DU SANCTUAIRE

décoré d'entrelacs avec rosace et volutes.

ÉGLISE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.



CHAPITEAU DU SANCTUAIRE

décoré d'entrelacs.

ÉGLISE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.



CHAPITEAU DU SANCTUAIRE

décoré de palmettes avec rosace et volutes.

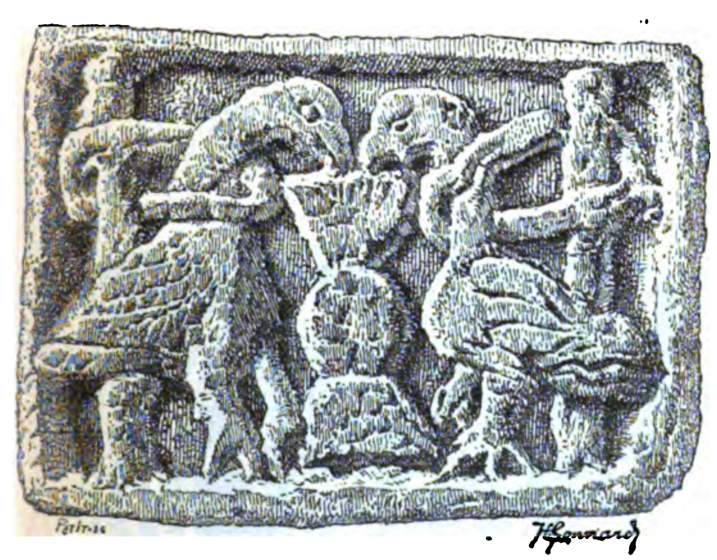
ÉGLISE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.



CHAPITEAU DU SANCTUAIRE

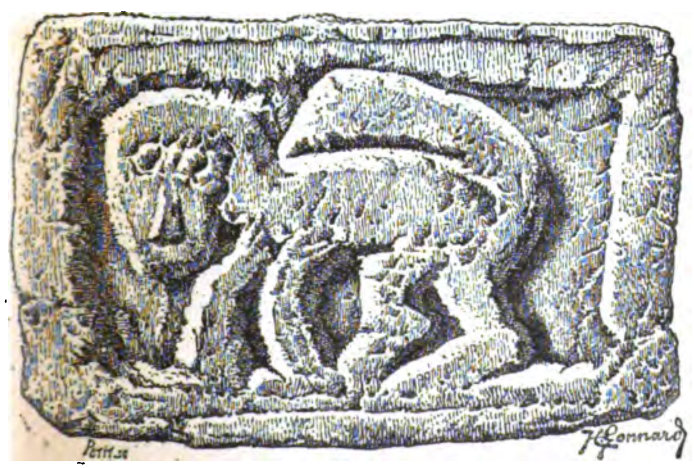
décoré d'un triglyphe accompagné de têtes de béliers avec entrelacs à la partie inférieure.

ÉGLISE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.



FRISE EXTÉRIEURE.

Médaillon n° 11, décoré de deux colombes affrontées buvant dans un calice.



FRISE EXTÉRIEURE.

Médaillon n° 1, décoré d'un lion.

EGLISE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.



FRISE EXTÉRIEURE.

Médaillon n° 16, portant le nom du prieur *Aldebertus* avec un oiseau mort dans l'angle droit inférieur.

XXVII

FRAGMENT DE POTERIE

PROVENANT DES

PALAFITTES DU LAC DU BOURGET

Communication de M. Lucien ROUGIER

M. L. Rougier, de Lyon, avait bien voulu apporter à Montbrison, pendant le Congrès, un certain nombre d'objets recueillis par lui en 1884, dans les habitations lacustres du lac du Bourget.

Nous reproduisons ici un fragment de poterie noire, et lisse, décorée de dessins formés par l'application de minces lames de métal, probablement d'étain, aujourd'hui très oxydé et conservant fort peu d'adhésion avec la terre cuite.

Plusieurs de nos confrères ont cru y reconnaître la représentation d'habitations. Au bas, on serait tenté de voir le commencement d'une légende.

Nous remercions particulièrement M. Brassart d'avoir bien voulu photographier ce morceau, dont il nous est possible de donner ainsi une reproduction exacte.

Dans une lettre du 19 juillet 1885, M. L. Rougier nous a rappelé les recherches faites depuis plus de vingt-cinq ans sur le lac du Bourget par le marquis de Costa de Beauregard, MM. Perrin et Rabut, et, en dernier lieu, par M. Chantre.

Après avoir signalé les cinq stations de Châtillon, de Conjux, de Gresine, du Saut-de-la-Pucelle et de Tréserve ou des Follets, M. Rougier nous donne en quelques mots l'inventaire de la collection intéressante qu'il a réunie :

« J'ai trouvé un spécimen à peu près de tous les objets que mes devanciers avaient déjà découverts, tels que couteaux, poignards, boucles d'oreille, pommeau



pouvant orner un bâton de commandement, bracelets, pendants et grains de colliers, hameçons, rasoirs, bagues, épingles, aiguilles, agrafes, etc., tous en bronze ; j'ai trouvé aussi quelques objets en pierre, tels que haches, marteaux et polissoirs, et des bracelets en jais.

« Les fragments de poteries sont très nombreux. »

XXVIII

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS AU CONGRÈS

PAR LEURS AUTEURS

Chanliaux (Ph.). — Les six grands bassins fluviaux de la Gaule, t. II. Lyon, 1885, in-8°.

Charpin-Feugerolles (le comte de). — Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en 1368 entre les Dauphinois et les Provençaux. Lyon, Perrin, 1881, in-4°.

— Cartulaire des francs-fiefs du Forez. Lyon, Perrin, 1882, in-4°.

Charpin-Feugerolles (le comte de) et *Guigue*. — Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue. Lyon, Perrin, 1881, in-8°. — Le grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay. Lyon, Perrin, 1885, 2 vol. in-4°.

Chassin de La Plasse (directeur). — Le Roannais illustré. Revue semi-mensuelle. Roanne, Chorgnon, in-4°, avec planches, première année, 1885.

Devillers (Léopold). — Inventaire des archives des comtes de Hainaut. Mons, Manceaux, 1884, in-4°, t. Ier.

Dion (le comte Ad. de) et *Maquet*. — Armorial du comté de Montfort-l'Amaury. Rambouillet, Raynal, 1881, in-8°.

Dulac (J.-B.). — Le prieuré de Champdieu, rapport. (Journal de Montbrison, 6 avril 1884.)

Durand (Vincent). — De la véritable situation du Tractus Rodunensis et Alaunorum. Vienne, Savigné, 1877, in-8°. — Note sur les stations et voies antiques du pays éduen. Autun, Dejussieu, s. d., in-8°. — Bibliographie forézienne. Caen, 1885, in-8°.

Durand (Vincent) et *Vachez* (A.). — Étude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers. Saint-Étienne, 1880, in-8°.

Espérandieu (le lieutenant E.).—Archéologie tunisienne. Épigraphie des environs du Kef. Paris, Champion, 1885, in-8°, pl.

Florival (Adr. de). — Étude historique sur le XIIe siècle; Barthélemy de Vir, évêque de Laon. Paris, Didron, 1877, in-8°.

Florival (Adr. de) et *Midoux* (A.). — Les vitraux de la cathédrale de Laon. 1er fascicule. Paris, Didron, 1882, in-4°.

Germain (Léon). — Une erreur du nobiliaire de D. Pelletier. Nancy, 1882, in-8°. — Ancel, sire de Joinville. 1884, in-8°. — L'étole de saint Charles Borromée dans le trésor de la cathédrale de Nancy. 1884, in-8°. — La famille des Richier, d'après les travaux les plus récents. Bar-le-Duc, 1885, in-8°.

Gonnard (Henry). — Monographie de la Diana, ancienne salle des états de la province de Forez. Vienne, Savigné, 1875, in-4°, pl.

Guyon (Louis de). — Voyage au pays des Voconces. in-12.

Jeannez (Éd.) et *Révérend du Mesnil* (E.). — Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal. Rapports à la Diana. Montbrison, Huguet, 1882, in-8°.

Laurière (J. de). — L'inscription de Barran. 1882, in-8°. — Une inscription énigmatique à Saint-Pierre-ès-Liens à Rome. Tours, 1880, in-8°. — La Société française d'Archéologie en Franche-Comté. 1881, in-8°. — Souvenirs archéologiques du Portugal. 1881, in-8°. — Épitaphe chrétienne de Basilica à Angoulême. S. d., in-8°. — Excursion du Congrès archéologique à Saint-Lizier. 1884, in-8°.

Maussier (P.-B.). — Considérations sur les terrains secondaires et tertiaires du département de la Loire. Saint-Étienne, 1881, in-8°. — Étude sur le pays des Ségusiaves. Saint-Étienne, 1886, in-8°.

Noëlas (le docteur). — Histoire des Faïenceries roanno-lyonnaises, avec 60 planches. Roanne, Raynal, 1883, in-8°. — Études sur les âges préhistoriques dans le Roannais. Saint-Étienne, 1884, in-8°.

Puÿ de La Bastie (O.). — Des grandes lignes architecturales. Paris, librairie d'architecture, 1880, in-4°, pl.

Rey (le docteur E.). — Monographie historique et descriptive de Notre-Dame-d'Espérance de Montbrison. Montbrison, Lafond, 1885, in-8°.

Révérend du Mesnil (E.). — L'ancien Forez, mai et juin 1885. Montbrison, Huguet, in-8°. — Aquæ Segetæ, Moingt et Champdieu. Rapport à la Diana. Montbrison, 1880, in-8°.

Rostaing (le baron de). — Voies romaines des Ségusiaves. Lyon, 1877, in-8°. — Armoiries des comtes de Forez de la première race. Montbrison, 1882, in-8°. — Le blason de Jeanne de Navarre, reine de France. Montbrison, 1883, in-8°.

Soultrait (le comte de). — Notice archéologique sur l'abbaye de Montbenoît. Besançon, Dodivers, 1885, in-8°. — L'Académie de Besançon, de 1869 à 1882. Besançon, 1883, in-8°. — Notice sur les monuments publics de Luxeuil.

Besançon, 1883, in-8°, pl. – Introduction de l'inventaire des archives de l'hospice de la Charité de Lyon. Lyon, Perrin, 1874, in-4°.

Sivan (Marius). — Étude historique sur Forum Voconii, Castrum de Caneto, le Cannet. Brignoles, 1885, in-12.

Sivet (Daniel). — Les Énamourées, avec lettres de F. Coppée et J. Soulary et préface de Claretie. Paris, Dentu, 1885, in-12.

Vachez (A.). — Le château de Montrond en Forez. Lyon, Vingtrinier, 1869, in-8°. — La voie d'Aquitaine et la légende de Saint-Bonnet. Lyon, Brun, 1882, in-8°. — Le château de Châtillon d'Azergues, sa chapelle et ses seigneurs, 2e éd. Lyon, Brun, 1883, in-8°. — Les deux voyages d'Abraham Golnitz dans le Forez et le Lyonnais. Lyon, 1879, in-8°. – De Lyon à Genève au XVIIe siècle, extrait de l'Itinéraire de Golnitz. Lyon, Pitrat, 1881, in-8°. — Châteaux et monuments historiques de l'Isère, notes historiques et archéologiques. Lyon, 1882, in-8°.

Viry (le docteur O. de) et *Jeannez* (Ed.). — Le couvent des Cordeliers de Charlieu. Roanne, Chorgnon, 1885, in-4°.

XXIX

BIBLIOGRAPHIE

FORÉZIENNE SOMMAIRE (1)

Par M. Vincent DURAND

LA TOUR DE VARAN (DE). — *Essai sur la formation d'une bibliothèque forézienne.* Saint-Étienne, 1864, in-8°.

CHAVERONDIER (Auguste) et docteur MAURICE. — *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez et au département de la Loire* (1864-1883). Saint-Étienne, 1874-1884, 2 vol. in-8° (Extrait des *Annales* de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du dép. de la Loire).

BERNARD (Michel). — *Catalogue alphabétique de la bibliothèque de Montbrison.* Montbrison, 1860, in-8°.

GALLEY (J.-B.). — *Catalogue* (méthodique) *de la bibliothèque de la ville de Saint-Étienne*, t. Ier. Saint-Étienne, 1885, in-8°.

VINGTRINIER (Aimé). — *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Louis Coste* (18,641 articles). Lyon, 1853, 2 vol. in-8°.

(1) Sur le désir qu'a bien voulu nous en exprimer M. le comte de Marsy, nous avons revu et mis à jour, en lui laissant son caractère sommaire, cette note bibliographique rédigée en vue de permettre aux membres du Congrès de se mettre au courant des diverses questions posées dans le programme, et d'étudier d'avance les caractères et l'histoire des monuments à visiter.

GÉNÉRALITÉS SUR LE FOREZ (1) (*Forisium*, *Foresium*).

LA MURE (le chanoine J.-M. DE). — *Histoire universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez.* Lyon, 1674, in-4° (la deuxième partie, intitulée *Astrée sainte*, est particulièrement estimée).

— *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez (1675)*, publiée par M. R. Chantelauze. Lyon, 1860-1868, 3 vol. in-4° (la meilleure histoire du Forez ; s'arrête à la réunion du Forez à la Couronne, sous François Ier).

(1) Les *sources* proprement dites de l'histoire du Forez sont particulièrement les *Cartulaires* de *Savigny*, d'*Ainay*, de *Cluny*, de *Saint-Vincent de Mâcon ;* le *Cartulaire Lyonnais*, publié par l'Académie de Lyon ; les *Cartulaires des francs-fiefs de Forez* et de *Saint-Sauveur-en-Rue*, publiés par M. le comte de Charpin-Feugerolles ; le *Grand Cartulaire d'Ainay*, publié par le même et M. M.-C. Guigne ; l'*Obituaire de Lyon*, publié par ce dernier ; les chartes insérées aux preuves de l'*Histoire du diocèse de Lyon*, par J.-M. de La Mure, et au tome IV du *Gallia Christiana*, etc. Nous ne parlons ici que des ouvrages imprimés.

Les principaux dépôts d'archives sont le fonds des *Titres* (P. 1394[1]—1402[3]) et celui des *Aveux* de Forez (P. 490[1]—494[3]), aux Archives nationales : ces pièces ont été transportées à Paris lors de la confiscation des biens du connétable de Bourbon ; les archives départementales de la Loire ; celles du Rhône ; le greffe de la Cour d'appel de Lyon ; les bibliothèques de Saint-Étienne, Roanne, Montbrison ; la bibliothèque de la Diana. Il existe, en outre, dans le département, plusieurs riches chartriers privés.

Les archives anciennes des établissements hospitaliers renferment des documents intéressants. Celles des églises et des communes sont généralement assez pauvres ; ces dernières se réduisent presque partout aux registres de baptêmes, mariages et sépultures antérieurs à 1790. Disons, en passant, que l'un des plus anciens registres de ce genre connus en France, appartient à une commune du département de la Loire, celle de Montarcher : il remonte aux années 1469 et 1470.

BERNARD (Auguste). — *Histoire du Forez.* Montbrison, 1835, 2 vol. in-8° (à consulter particulièrement pour les guerres de religion et de la Ligue).

— *Description du pays des Ségusiaves.* Paris et Lyon, 1858. *Supplément.* Lyon, 1859, in-8°.

— *Histoire territoriale du Lyonnais*, œuvre posthume (*Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana*, t. I à V, 1873-1879).

MEAUX (vicomte DE). — *Étude historique sur le Forez.* Lyon, 1862, in-8° (se trouve aussi dans le *Congrès scientifique de France*, 29e session, t. Ier, et dans l'*Annuaire* du département, publié par MM. Théolier à Saint-Étienne).

ANTOINE. — *Histoire du Forez, de l'époque gauloise jusqu'à nos jours.* Saint-Étienne, 1883, petit in-8°.

CHAVERONDIER (Auguste). — *Inventaire des titres du Forez, fait en 1532 par Jacques Luillier.* Roanne, 1860, 2 vol. in-8°.

— *Inventaire sommaire* des archives départementales de la Loire, t. Ier. Paris, 1870, in-4°.

HUILLARD-BRÉHOLLES et LECOY DE LA MARCHE. — *Titres de la maison ducale de Bourbon.* Paris, 1867-1882, 3 vol. in-4°.

OGIER (Théodore). — *La France par cantons. Loire.* Lyon, 1848, 3 vol. in-8°.

JOANNE. — *Géographie du département de la Loire.* Paris, 1882, petit in-8°.

Congrès scientifique de France, 29e session, à Saint-Étienne (septembre 1862). Paris, Saint-Étienne, 2 vol. in-8°.

BARTHÉLEMY (Anatole DE). — *Rapport sur quelques monuments religieux et féodaux du département de la Loire.* Caen, 1841 (Extrait du *Bulletin monumental*, t. VII).

CAUMONT (DE). — *Rapport verbal* sur plusieurs monuments du Forez (*Bulletin monumental*, 1862, 1863, t. XXVIII et XXIX).

GRAS (L.-P.). — *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez.* Montbrison, 1872, in-8°.

Roux (abbé). — *Recherches sur le Forum Segusiavorum.* Lyon, 1851, in-8°.

Coste (Alphonse). — *Description de plusieurs emplacements d'anciens camps près des bords de la Loire.* Lyon, 1862, in-8°.

Durand (Vincent). — *Note sur le culte de saint Martin et les lieux qui portent son nom dans le département de la Loire* (*Congrès scientifique de France*, à Autun, 1876, t. II, p. 523).

Guigue (M.-C.). — *Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, de la Bresse, etc., déterminées par les hôpitaux du moyen âge.* Lyon, 1877, in-8° (Extrait des *Mémoires* de la Société littéraire de Lyon, 1876).

Vachez (A.). — *La voie d'Aquitaine et la légende de saint Bonnet.* Lyon, 1882, in-8°.

Revel (Guillaume), hérault d'armes de Charles VII. — *Armorial* manuscrit, contenant de nombreuses vues de villes et châteaux du Forez en 1450. Bibliothèque nationale. Collection Gaignières, n° 2896.

Steyert (André). — *Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais.* Lyon, 1860, in-4°.

Gras (L.-P.). — *Répertoire héraldique ou armorial général du Forez.* Saint-Étienne, 1874, in-8°.

Barban (André). — *Recueil d'hommages, aveux et dénombrements de fiefs relevant du comté de Forez, du XIII*[e] *au XIV*[e] *siècle* (*Mémoires de la Diana*, t. VIII, 1885).

Sonyer-Dulac. — *Les fiefs du Forez* (publié par M. d'Assier de Valenches). Lyon, 1858, in-f°.

La Tour-Varan (de). — *Études historiques sur le Forez. Chronique des châteaux et des abbayes.* Saint-Étienne, 1856-1863, 3 vol. in-8°.

Broutin (Aug.). — *Les châteaux historiques du Forez.* Saint-Étienne, 1883, 2 vol. in-8°.

Rouget. — *Monuments historiques de la France. Loire.* 60 planches photographiées.

Rimaud (docteur). — *Guide archéologique et historique du*

chemin de fer de Saint-Étienne à Montbrison, Boën et Thiers. Saint-Étienne, 1876, in-8° (Extrait des *Annales* de la Société d'Agriculture, Industrie, etc., du département de la Loire, t. XIX et XX).

— *Nouvelles excursions foréziennes.* Saint-Étienne, 1883, in-8° (Extrait des mêmes *Annales*).

NOËLAS (docteur). — *Légendes et traditions foréziennes.* Roanne, 1865, in-8°.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — RECUEILS PÉRIODIQUES.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE. — Annales 1857-1883, 27 vol. in-8°.

— *Bulletin*, 1886, in-8°.

SOCIÉTÉ DE LA DIANA. — *Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, 1873-1885, 8 vol. in-8°.

— *Bulletin de la Diana*, 1877-1886, 3 vol. in-8°.

Revue forézienne. Histoire et archéologie (dirigée par L.-P. Gras). Saint-Étienne, 1867-1870, 4 vol. in-8°.

Forez illustré (Le), dirigé par M. de Martonne. Roanne, 1874-1875, 2 vol. in-f°.

Ancien Forez (L'), dirigé par M. Révérend du Mesnil. Montbrison, 1882-1886, 4 vol. in-8°.

Revue du Lyonnais. Lyon, 1835-1880 et 1886, 91 vol. in-8° (nombreux renseignements sur le Forez).

Revue lyonnaise. Lyon, 1881-1885, 10 vol. in-8°.

Roannais illustré (Le), (dirigé par M. Chassain de La Plasse). Roanne, 1884-1886, in-4°.

OUVRAGES SE RAPPORTANT PLUS PARTICULIÈREMENT AUX LOCALITÉS VISITÉES PAR LE CONGRÈS.

Montbrison (*Mons Bruso, Mons Briso*).

BERNARD (Aug.). — *Des maisons hospitalières de Montbrison au moyen âge.* Montbrison, 1840, in-8°.

— *De la construction de l'église de Notre-Dame de Montbrison*. Paris, 1848, in-8° (Extrait des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, t. XIX).

RENON (dom). — *Chronique de Notre-Dame-d'Espérance de Montbrison*. Roanne, 1847, in-8°.

— *Notice sur le culte de saint Aubrin*. Montbrison, 1843, in-8°.

REY (docteur E.). — *Monographie historique et descriptive de Notre-Dame-d'Espérance de Montbrison*. Montbrison, 1885, in-4°.

DURAND (Vincent). — *Note sur l'ancien trésor de Notre-Dame de Montbrison* (*Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, 1881, p. 157).

BARTHÉLEMY (Anatole DE). — *Essai sur la salle de la Diana à Montbrison* (*Bulletin monumental*, 1844, t. X).

— *La Diana de Montbrison* (*Revue du Lyonnais*, année 1876).

RENON (dom). — *La Diana sous le point de vue historique et héraldique*. Montbrison, 1844, in-8° et atlas.

BARBAN (André). — *Notice sur une pastourelle de Louis Papon, représentée dans la salle de la Diana, à Montbrison, en 1588*. Saint-Étienne, 1856, in-8°.

GRAS (L.-P.). — *Notice sur quelques blasons de la Diana*. Lyon, 1866, in-8°.

— *Description des blasons de la Diana* (*Armorial général du Forez*, 1874, p. 271).

PERSIGNY (duc DE). — *Mémoire sur les dispositions intérieures de la Diana*. Montbrison, 1867, in-8° (reproduit, avec quelques modifications, dans la *Revue nobiliaire*, 1869).

DELAROA (Joseph). — *Les blasons de la Diana*. Paris, 1867, in-f°.

GONNARD (Henry). — *Monographie de la Diana*. Vienne, 1875, in-4°.

DURAND (Vincent). — *Note sur des bracelets présumés celtiques, découverts à Vinol, près Montbrison*, aujourd'hui conservés à la Diana (*Bulletin monumental*, 1863, t. XXIX).

VILLEFOSSE (Ant. HÉRON DE). — *Note sur une inscription de*

Bussy, conservée à la Diana (*Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, 1879, p. 160).

ALLMER. — *Note* sur la même inscription (*Revue épigraphique du midi de la France*, t. Ier, p. 114).

Cette inscription a été le sujet de plusieurs communications consignées au *Bulletin de la Diana*, lequel renferme aussi des notices sur divers autres objets antiques, conservés dans la bibliothèque de la Société.

FODÉRÉ (le P.).—*Narration historique de l'Ordre de Saint-François*. Lyon, 1619, in-4°.

LA MURE (le chanoine J.-M. DE). — *Chronique de la très dévote abbaye des religieuses de Saincte-Claire de Montbrison*. Montbrison, 1656, in-8°. — Deuxième édition, Montbrison, 1845, in-8°.

LECOMTE (Jules). — *Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison*. Saint-Étienne, 1882, in-8°.

BROUTIN (Aug.). — *Histoire des couvents de Montbrison*. Saint-Étienne, 1874-1876, 2 vol. in-8°.

RÉVÉREND DU MESNIL. — *Rapport sur l'excursion archéologique faite par la Société de la Diana à Moingt, Champdieu, Chalain d'Uzore et Montbrison,* les 7 et 8 juillet 1879 (*Bulletin de la Diana*, t. Ier, p. 171. Publié à part sous le titre : *Aquæ Segetæ*, *Mediolanum*, *Moingt et Champdieu*. Montbrison, 1880, in-8°).

A consulter aussi pour Moind, Chandieu et Chalain d'Uzore.

Moind (*Aquæ Segetæ*, *Modonium*).

BERNARD (Aug.).—*Notice sur le théâtre antique et les autres monuments historiques du bourg de Moind*. Paris (1848?), in-8° (Extrait du t. XIX des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France ; — V. aussi, du même auteur, la *Description du pays des Séguisiaves*).

BARBAN (André). — *Notice sur les colonnes itinéraires*

romaines de Moind et de Feurs. Saint-Étienne, 1859, in-8°.

DURAND (Vincent). — *Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez*. Saint-Étienne, 1875, in-8° (Extrait du t. II des *Mémoires de la Diana*).

DULAC (J.-B.). — *Les ruines de Sainte-Eugénie, à Moingt, près Montbrison*. Saint-Étienne, 1876, in-8°.

N.-B. — Le *Bulletin de la Diana* contient, en outre, de nombreux renseignements sur les découvertes faites à Moind et sur les fouilles que la Société de la Diana y a fait exécuter.

Chandieu (*Candiacus*).

De Sancto Domnino Apriliacensi et sociis martyribus. - *De Sancto Domnino martyre Candiacensi* (*Acta Sanctorum*, juillet, t. IV, p. 124 et suiv.).

SOULTRAIT (DE). — *Notice archéologique sur l'ancien prieuré de Chandieu en Forez* (*Revue du Lyonnais*, année 1859).

GRAS (L.-P.). —*Histoire d'un saint perdu et retrouvé* (*Revue forézienne*, t. Ier, 1867, p. 40).

CHAVERONDIER (Aug.).—*Note sur saint Domnin de Chandieu*. (*Catalogue des ouvrages relatifs au Forez*, t. II, p. 214).

DULAC (J.-B.). — *Champdieu et les monuments gothiques*. Saint-Étienne, 1886, in-8°.

Cousan (*Cosanum*).

GRAS (L.-P.). — *Les sires de Cousan* (*Revue forézienne*, t. I, II, IV).

RÉVÉREND DU MESNIL. — *La baronnie de Cousan, d'après les documents authentiques* (*Ancien Forez*, t. Ier et suiv.).

BRASSART (Éleuthère). — *La grotte des Fées au Sail de Cousan*. Saint-Étienne, 1882, in-8° (Extrait du t. VII des *Mémoires de la Diana*).

Montverdun (*Mons Verdunus*).

SOULTRAIT (comte DE). — *Le prieuré de Montverdun* (*Forez illustré*, t. Ier, nos 29 à 31).

DURAND (Vincent). — *Ancien établissement céramique à Montverdun* (*Mémoires de la Diana*, 1878, t. IV).

— *Fouilles sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Clément*, commune de Montverdun (*Bulletin de la Diana*, t. III, 1885, p. 99).

Saint-Romain-le-Puy (*S. Romanus in Podio*).

BARTHÉLEMY (Anatole DE). — *Notice sur le prieuré de Saint-Romain-le-Puy en Forez* (*Bulletin monumental*, 1843, t. IX).

GUILLAUME (Charles). — *Le prieuré de Saint-Romain-le Puy en Forez.* Manuscrit. Bibliothèque de la Diana.

RÉVÉREND DU MESNIL. — *Rapport sur l'excursion archéologique faite par la Société de la Diana à Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal*, le 1er juillet 1880 (*Bulletin de la Diana*, t. Ier, p. 343. Publié à part sous le titre : *Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal.* Montbrison, 1882, in-8°. A consulter aussi pour Sury).

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE). — *Le prieuré de Saint-Romain-le-Puy* (*Revue lyonnaise*, avril 1883).

ROCHIGNEUX (Thomas). — *Fouilles de Chaysieu, commune de Saint-Romain-le-Puy* (*Bulletin de la Diana*, t. II, 1883, p. 222).

Sury-le-Comtal (*Siuriacum*).

JEANNEZ (Édouard). — *Rapport sur la visite faite par la Société de la Diana à l'église et au château de Sury-le-Comtal*, le 1er juillet 1880 (*Bulletin de la Diana*, t. Ier, p. 331. Publié à part avec le rapport de M. R. du Mesnil cité plus haut).

Saint-Rambert-sur-Loire (*Occiacus, S. Ragnebertus*).

Légende de la translation des reliques de saint Rambert (La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, etc., t. III, p. 19).

BERNARD (Aug.). — *Saint Rambert.* Montbrison, 1840, in-8°.

BOUÉ (abbé). — *Notice sur une chasuble de Saint-Rambert-sur-Loire.* Lyon, 1844, in-8°.

R. R. — *L'église de Saint-Rambert-sur-Loire* (*Semaine catholique de Lyon*, 1879, p. 571 et 628).

SAINT-ANDÉOL (vicomte Fernand DE). — *Étude raisonnée sur l'église de Saint-Rambert-sur-Loire. Almanach du Lyonnais, du Beaujolais et du Forez, pour 1865.* Lyon, 1865, in-8°, p. 116.

RÉVÉREND DU MESNIL. — *Les fresques armoriées de Saint-Rambert* (*Ancien Forez*, t. Ier, 1883, p. 339).

Saint-Bonnet-le-Château (*Castrum Vari ?* (1), *S. Bonitus Castri*).

MOISSONNIER (conseiller P.). — *Lettre à l'abbé Peyrichon*, publié par M. V. Durand (*Mémoires de la Diana*, t. VII, p. 217).

GUILLIEN (Jacques). — *Peintures murales à Saint-Bonnet-le-Château* (*Annales archéologiques* de Didron, t. III, p. 311, et *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais*, p. 363).

BARBAN (André). — *Notice sur la crypte de l'église de Saint-Bonnet-le-Château.* Saint-Étienne, 1858, in-8°.

POIDEBARD (William). — *Rapport sur l'excursion archéologique faite par la Société de la Diana à Saint-Bonnet-*

(1) D'anciens auteurs rapportent que Saint-Bonnet s'est primitivement appelé *Castrum Vari ;* mais, jusqu'à présent, on n'a pas retrouvé de texte qui justifie cette assertion.

le-Château et lieux circonvoisins, du 2 au 4 juillet 1877 (*Bulletin de la Diana*, t. Ier, p. 103).

BÉGULE (Lucien). — *Les peintures murales de Saint-Bonnet le-Château.* Lyon, 1879, in-8° (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 4e série, t. VII).

RIMAUD. — *Excursions foréziennes sur la petite ligne de Saint-Bonnet-le-Château et à travers champs.* Saint-Étienne, 1879, in-8°.

LANGLOIS et CONDAMIN (abbés). — *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château,* t. Ier. Paris, Lyon, Saint-Étienne, 1885, in-8°.

Roanne (*Rodumna*).

COSTE (Alphonse). — *Notice sur les antiquités de Roanne.* Roanne, 1857, in-8°.

— *Notice historique, archéologique et géologique de l'arrondissement de Roanne.* Roanne, 1862, in-16.

— *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne et de ses environs.* Roanne, 1871, in-8°.

GUILLIEN (Jacques). — *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais*, publiées par M. Alph. Coste. Roanne, 1863, in-8°.

MARTELLANGE (le P.). — *Recueil contenant plusieurs vues de villes, bourgs, châteaux et autres endroits particuliers de France, dessinés d'après nature* (attribué faussement sur le titre à F. Stella). Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Ce recueil contient de nombreuses vues de Roanne au XVIIe siècle. On y trouve aussi des vues de Montbrison et de la Bénisson-Dieu.

Le catalogue en a été publié par M. Bouchot, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1886.

COSTE (Alph.), BARRIQUAND et REMONTET. — *Inventaire du musée de Roanne.* Roanne, 1880, in-8°.

NOËLAS (docteur). — *Histoire des faïenceries roanno-lyonnaises.* Roanne, 1883, in-8°.

Charlieu (*Carilocus*).

GUILLIEN (Jacques). — *Description des anciennes peintures de l'abbaye de Charlieu.* Lettre à Mérimée, 1844 (*Recherches*, etc., p. 48).

SEVELINGES (DE). — *Notice sur les antiquités de Charlieu.* Roanne, s. d., in-12.

— *De la restauration de l'église des Bénédictins de Charlieu* (*Revue du Lyonnais*, année 1853).

— *Histoire de la ville de Charlieu.* Roanne, 1856, in-8°.

BERNARD (Aug.). — *Histoire de Charlieu. Additions au livre de M. de Sevelinges portant le même titre.* Lyon, 1857, in-8°.

JEANNEZ (Édouard). — *Les fortifications de l'abbaye et de la ville fermée de Charlieu* (*Bulletin de la Diana,* t. II, 1884, et tirage à part).

— *Charlieu et le vandalisme.* Saint-Étienne, 1885, in-8°.

JEANNEZ (É.), et DE VIRY (Octave). — *Le couvent des Cordeliers de Charlieu.* Roanne, 1885, in-4°.

BARBAN (André). — *Le porche de l'église abbatiale de Charlieu* (*Roannais illustré*, p. 10 et 21).

DÉCHELETTE (Joseph). — *Les stalles peintes de l'église Saint-Philibert à Charlieu* (*Roannais illustré,* 1886).

La Bénisson-Dieu (*Benedictio Dei*).

Notice sur l'abbaye de la Bénisson-Dieu (*Gallia Christiana,* t. IV, col. 305).

GUILLIEN (Jacques). — *Notice historique et archéologique sur le monastère et l'église de la Bénisson-Dieu* (*Recherches*, etc., p. 1).

BACHÉ (abbé). — *L'abbaye de la Bénisson-Dieu.* Lyon, 1880, in-8°.

JEANNEZ (Édouard). — *Note sur des landiers de la Bénisson-Dieu* (*Bulletin de la Diana,* t. II, 1883, p. 283).

Ambierle (*Amberta*).

GUILLIEN (Jacques). — *Notice sur un triptyque d'Ambierle, attribué à Van-Eyck* (*Revue du Lyonnais*, mai 1845, et *Recherches*, etc., p. 31).

JEANNEZ (Édouard). — *Notes archéologiques sur l'église et le prieuré d'Ambierle* (*Bulletin de la Diana*, t. II, p. 359).

CHASSAIN DE LA PLASSE. — *Le triptyque d'Ambierle* (*Roannais illustré*, 1885, p. 69).

NOËLAS (docteur). — *Les Ambluareti et le camp de la XIe légion*. Lyon, 1867, in-8°.

Saint-André d'Apchon (*S. Andreas de Roneysons*).

VERCHÈRE (G.). — *Le château de Saint-André* (*Roannais illustré*, 1884, p. 60).

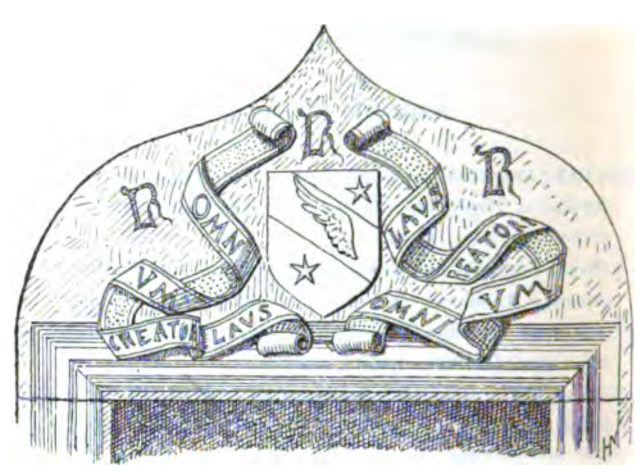
COSTE (Alph.). — *Inventaires du mobilier des châteaux de Saint-André et d'Ouches* (*Mémoires de la Diana*, t. VII).

Boisy (*Boysiacum*).

GUILLIEN (Jacques). — *Le château de Boisy et Jacques Cœur* (*Recherches*, etc., p. 75).

NOËLAS (docteur). — *Les origines du château de Boisy* (*Forez illustré*, t. Ier, n° 14).

VERCHÈRE (Gabriel). — *Le château de Boisy* (*Roannais illustré*, novembre 1885).



PORTE DE LA CHAPELLE DES ROBERTET A N.-D. DE L'ESPÉRANCE.

DEPUIS LE CONGRÈS

En venant nous excuser auprès de nos confrères du retard apporté à la publication du compte-rendu du Congrès archéologique de Montbrison, retard motivé par le changement de direction et d'imprimerie, et qui ne se renouvellera pas, il nous sera permis de jeter un coup-d'œil sur certains faits qui nous montreront que le séjour de la Société française d'Archéologie en Forez n'aura pas été sans produire quelques résultats utiles et durables.

C'est à l'occasion du Congrès que la Société archéologique de *la Diana* a décidé la création d'un musée lapidaire à Montbrison, musée à l'inauguration duquel nous avons assisté et dont les Bulletins de *la Diana* nous permettent de constater chaque jour les accroissements.

A Charlieu, le donjon roman était à la veille d'être démoli, malgré les efforts tentés à diverses reprises par

des amateurs éclairés; aujourd'hui, grâce à la souscription dont la Société française d'Archéologie a pris l'initiative, la conservation de ce monument est assurée, et les travaux entrepris, poursuivis avec activité, sont à la veille d'être achevés.

L'abbaye est également l'objet de restaurations importantes pour lesquelles la Commission des monuments historiques a voté, le 14 mai 1886, une somme de près de 10,000 fr., et, dès le mois de juin, les ouvriers se mettaient à la besogne, ainsi que nous l'annonçait aussitôt M. Jeannez, qui se prodigue avec tant de dévouement pour la conservation des édifices du Roannais.

L'église d'Ambierle doit être aussi l'objet de travaux prochains ; l'ancienne chapelle de Pierrefitte serait rendue au culte, grâce à un don du duc de Cadore et à une subvention de la commune, et la Commission des monuments historiques paraît disposée à consacrer une somme importante à la restauration des verrières.

L'église fortifiée de Chandieu se trouvait menacée par de graves lézardes, la municipalité était hostile à toute mesure de réparations, et c'est en vain que M. Dulac, architecte à Montbrison, se faisait l'écho des plaintes formulées au nom de *la Diana*. La Commission des monuments historiques a décidé, au mois de juin, le classement de l'église et du prieuré de Chandieu.

Les fouilles entreprises à Moind ont donné lieu à de nouvelles découvertes que M. Rochigneux a résumées à la suite du travail qu'il avait lu au Congrès.

Un de nos regrets était de ne plus voir qu'un ensemble mutilé dans l'ancienne résidence des La Bâtie, et une sorte de pudeur nous avait même fait éviter de comprendre cet édifice dans nos courses. Si La Bâtie ne

peut plus aujourd'hui renaître de ses ruines, le souvenir du moins en sera conservé dans la belle publication entreprise, sous les auspices de *la Diana*, par MM. Félix Thiollier et le comte de Soultrait.

Pendant que le premier réunissait avec un soin pieux dans un splendide album de plus de cinquante planches les vues de La Bâtie, les détails de sa construction et les souvenirs de sa splendeur, le second rédigeait les annales de la demeure seigneuriale des d'Urfé.

Des publications importantes ont vu le jour, au moment du Congrès, et, notamment, la monographie de *Notre-Dame d'Espérance*, de M. le docteur Rey, et l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, de MM. Langlois et Condamin.

Enfin, nous serions justement accusés d'oubli si nous ne signalions le succès de la nouvelle revue. *le Roannais illustré*, entreprise en 1885 par un groupe d'érudits et d'artistes, et qui occupera une place d'honneur à côté de ses devancières.

Parmi les monographies que renferme déjà ce recueil, nous citerons, au hasard, les châteaux de Boisy et de Saint-André d'Apchon, par M. Gabriel Verchère ; le tryptique d'Ambierle, par M. Chassain de La Plasse ; le portail de Charlieu, par M. Barban ; le couvent des Cordeliers et son cloître, par MM. de Viry et Jeannez ; les stalles peintes de Saint-Philibert de Charlieu, par M. Déchelette, qui nous rappellent à la fois le souvenir de nos plus intéressantes excursions et les noms d'excellents confrères, le prieuré de Pouilly-les-Nonnains, le château de Gennetines, le fief de la Tour et de Bourgneuf, le défilé des Roches, etc.

Assurément, ce serait une témérité de notre part que

de vouloir attribuer à l'influence du Congrès archéologique de France les résultats que nous venons d'énumérer, mais nous croyons pouvoir constater toutefois, avec plaisir, que la présence des archéologues venus en Forez et en Roannais a donné un nouvel élan au zèle des admirateurs des monuments et des amis des études historiques, si nombreux dans ces deux provinces.

Comte DE MARSY.

Compiègne, 1er décembre 1886.

TABLES

TABLE GÉNÉRALE

Mémoires.

TABLE MÉTHODIQUE (1).

Généralités.

Archéologie préhistorique.

Époques gauloise et gallo-romaine.

(1) Cette table ne comprend ni les procès-verbaux, ni les comptes-rendus d'excursions.

Moyen âge et renaissance.

Mélanges.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

de mémoires, de communications, de discours, de dessins (1) *de photographies et des lauréats du Congrès.*

(1) Pour les auteurs de dessins et de photographies, le nom est suivi des lettres *d* ou *ph.*

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES (1).

(1) Pour les planches, la page indiquée est celle qui précède la planche.

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE



ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ

La fondation de la Société française d'Archéologie, pour la description et la conservation des monuments, eut lieu à Caen, le 23 juillet 1834, et les statuts, préparés par M. de Caumont, furent discutés et adoptés dans cette séance, où fut également nommé le bureau.

Révisés, le 12 mai 1870, les statuts ont été soumis au Conseil d'État et approuvés par lui, dans la séance du 6 août 1870. Un décret du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, en date du 14 août 1871, a reconnu la Société comme *établissement d'utilité publique* (1).

BUT DE LA SOCIÉTÉ

« La Société française d'Archéologie, aux termes de ses statuts, a pour but de faire le dénombrement complet des monuments français, de les décrire, de les

(1) Un règlement intérieur d'administration, dressé conformément à l'article 17 des statuts, a été adopté dans la séance du Comité permanent du 25 avril 1879.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but et provoque la création de musées d'antiquités dans les chefs-lieux de département et les principales villes de France. »

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après cinquante ans. il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages ; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con- « server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti- « tution a déjà rendu de grands services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'époque « actuelle exige la réunion de tous les efforts indivi- « duels pour réagir contre le vandalisme ; ce n'est pas « seulement à quelques hommes influents à prendre « nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la « population éclairée de toute la France à s'opposer « aux destructions qui désolent nos provinces. »

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société ; c'est elle qui légitima son action et assura son succès. »

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès forme un volume in-8°, illustré, publié par le Directeur, avec le concours du Comité de publication, et qui est distribué à tous les membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui ont adhéré au Congrès et acquitté la cotisation fixée par le Conseil.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications, les découvertes qu'elles ont effectuées, ainsi que par le zèle qu'elles ont apporté à la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour la recherche d'emplacements et d'objets antiques, ainsi que pour leur reproduction.

Ces médailles et ces allocations sont décernées, au nom de la Société, par le Conseil, soit dans la session annuelle, soit dans les séances du Comité permanent.

Depuis sa fondation en 1834, la Société a tenu cinquante-deux Congrès dans différentes villes de France, indépendamment d'un grand nombre de séances générales dans des localités de moindre importance et dans quelques villes étrangères (1).

Elle a publié plus de cinquante volumes de comptes-rendus de ces réunions (2) et la collection du *Bulletin monumental*, édité sous ses auspices par le Directeur. comprend cinquante-et-un volumes (3) et quatre volumes de tables (4).

(1) A différentes reprises, la Société a profité de la tenue de ses Congrès dans des villes frontières pour se réunir à l'étranger et examiner, de concert avec les membres des corps savants des différents pays, les monuments historiques les plus importants de la région. Nous citerons, parmi ces réunions, celles tenues à Tournai, en 1845, à Trèves, en 1846, à Tournai et à Bruxelles, en 1881, où S. M. le roi des Belges a daigné recevoir les membres du Congrès au château de Laeken : enfin, dans l'île de Jersey, en 1883, où la Société jersiaise d'histoire a accueilli pendant trois jours les archéologues français de la manière la plus gracieuse.

Ajoutons, du reste, que les comptes-rendus des Congrès et le *Bulletin monumental* ont toujours été ouverts aux communications relatives aux monuments des diverses contrées de l'Europe, ainsi qu'à ceux de l'Algérie et des colonies, de la Tunisie et de la Palestine.

(2) Une table générale des comptes-rendus, confiée aux soins de M. H. Stein, est en préparation.

(3) Le cinquante-deuxième volume, second de la sixième série, est en cours de publication.

(4) La table de la dernière série (t. XXXIX à L) est préparée par M. Berthelé.

La double série des publications de la Société forme donc aujourd'hui plus de cent volumes in-8°, illustrés de nombreuses planches.

Si on examine le chiffre des allocations accordées par la Société, depuis sa fondation, pour l'acquisition et la restauration d'édifices historiques, les fouilles, les relevés, plans, dessins et moulages (1), celui des subventions allouées pour la création de musées et l'érection de monuments commémoratifs, on arrive à un chiffre qui dépasse cinq cent mille francs, et qui, augmenté des dépenses d'impression des *Comptes-rendus* des Congrès et du *Bulletin monumental*, et des frais d'administration et d'organisation des sessions, arrive à une dépense totale de près d'un million, à laquelle il a été pourvu par les cotisations des membres, et pour la tenue de quelques Congrès, par des subventions accordées par des départements et des villes.

Le nombre des membres de la Société est, pour la France, de près de mille, et, pour l'étranger, d'environ deux cents.

La Société échange ses publications avec un nombre considérable de Sociétés savantes en France et à l'étranger, dont beaucoup ont été créées, à la suite de Congrès, par l'initiative de M. de Caumont, qui peut être appelé à juste titre le créateur de l'archéologie monumentale (2).

(1) La Société possède à Caen un musée plastique, installé dans une des salles des bâtiments académiques.

(2) Nous n'avons pas à énumérer ici les travaux considérables de M. de Caumont. Qu'il nous suffise de rappeler le *Cours d'Antiquités monumentales*, 6 vol. in-8° et 6 atlas, 1830-1841 ; l'*Abécédaire, ou Rudiment d'Archéologie*, 3 vol. in-8°, plusieurs fois

Aussi, lors de son cinquantenaire, en 1883, la Société a-t-elle tenu à rendre un hommage mérité à son fondateur, en se rendant à Bayeux pour déposer une couronne au pied de la statue qui lui a été élevée dans sa ville natale (1).

ORGANISATION

L'administration de la Société est confiée à un Conseil composé de quarante membres ordinaires et d'un certain nombre d'officiers. Le Directeur, président de la Société, est nommé par le Conseil ; il représente la Société vis-à-vis de l'autorité et des tiers, dirige les séances des Congrès, la publication de leurs *Comptes-rendus* et celle du *Bulletin monumental*, organe périodique de la Société.

Une partie du Conseil, composée d'au moins dix membres, pris dans le département du chef-lieu, constitue le Comité permanent, chargé de l'expédition des affaires courantes, et qui tient mensuellement une séance à Caen, chef-lieu de la Société.

Le bureau de la Société se compose du Directeur, de

réimprimés ; la *Statistique monumentale du Calvados*, 5 vol. in-8°, etc.

(1) M. de Caumont conserva la direction de la Société jusqu'à la veille de sa mort, où elle fut remise à M. de Cougny (26 juillet 1872). M. de Cougny eut pour successeur M. Léon Palustre, qui donna une nouvelle activité à la Société et une vive impulsion au *Bulletin monumental*. Ayant demandé, au bout de dix années, à être déchargé de ses fonctions, M. Palustre a été nommé directeur honoraire le 21 décembre 1884, et M. le comte de Marsy, désigné provisoirement comme directeur, a été confirmé dans ce titre par un vote du Comité, du 5 janvier 1885, après l'avis conforme des inspecteurs et des membres du Conseil.

deux Secrétaires généraux, d'un Trésorier général, et d'un Archiviste-conservateur des collections.

La Société entretient des rapports entre ses membres à l'aide des inspecteurs départementaux, divisionnaires et généraux.

Le Directeur et les membres du bureau sont nommés pour cinq ans ; les membres du Conseil pour deux ans. Tous sont indéfiniment rééligibles.

ADMISSION

Le nombre des membres de la Société est illimité.

Chaque membre paie une cotisation annuelle actuellement fixée à 10 fr., et rachetable moyennant une somme de 100 fr. Il a le droit d'assister aux réunions du Congrès annuel et aux séances générales, et d'en recevoir le compte-rendu imprimé.

Le Conseil confère aussi le titre de membre étranger aux archéologues qui se sont distingués par leurs travaux.

Les membres étrangers ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation, mais les publications de la Société ne leur sont adressées que lorsqu'ils en font la demande et moyennant un prix fixé par le Conseil.

BULLETIN MONUMENTAL

Le *Bulletin monumental* est l'organe officiel de la Société, qui en délègue la publication au Directeur, sous sa responsabilité et suivant les conditions arrêtées entre lui et le Comité permanent (1).

(1) Le *Bulletin monumental*, qui était la propriété personnelle de M. de Caumont, a été donné à la Société par Mme de Caumont,

Ce recueil, qui forme chaque année un volume in-8° illustré, de plus de quarante feuilles, paraît tous les deux mois (1) et renferme des mémoires et des documents sur les différentes branches de l'archéologie, publiés par les membres de la Société.

TABLEAU DES VILLES

dans lesquelles ont été tenus des Congrès et des Séances générales (2).

1834 CAEN.
1835 DOUAI.
1836 BLOIS ; *Vire, Alençon, Le Mans.*
1837 LE MANS.
1838 TOURS ; *Clermont-Ferrand.*
1839 AMIENS ; *Le Mans.*

par acte du 18 décembre 1875, et cette donation a été autorisée par décret du 20 mai 1878.

(1) Prix d'abonnement : 15 fr. pour la France et 18 fr. pour l'étranger.

(2) Les comptes-rendus des trois premiers Congrès se trouvent seulement dans les volumes du *Bulletin monumental*, ceux de 1837 à 1843, imprimés dans le même recueil, ont été tirés à part. A partir de 1844, ils forment une publication absolument distincte du *Bulletin*.

Les noms mis en CAPITALES indiquent les villes où ont été tenus des Congrès, ceux en *italiques* désignent soit les villes où ont eu lieu des séances générales, soit les provinces ou départements où la Société a organisé des excursions.

Sur cette liste, ne figurent pas les séances nombreuses tenues à Paris et à Caen.

Un certain nombre de séances générales ont eu lieu, de 1836 à 1870, à l'occasion des Congrès scientifiques de l'Institut des Provinces, et des Congrès de l'Association Normande, organisés, les uns et les autres, par M. de Caumont.

1840 NIORT.
1841 ANGERS ; *Le Mans, Cherbourg, Lyon, Vienne.*
1842 BORDEAUX ; *Rouen, Strasbourg.*
1843 POITIERS ; *Le Mans, Angers, Nantes, Vannes.*
1844 SAINTES ; *Coutances, Nîmes.*
1845 LILLE ; *Tournai, Reims, Évreux.*
1846 METZ ; *Trèves.*
1847 SENS ; *Tours, Angoulême, Limoges.*
1848 (1) *Falaise, Vaux-sur-Laison* (2), *Bernay, Trouville.*
1849 BOURGES.
1850 AUXERRE, CLERMONT-FERRAND ; *Cluny.*
1851 LAON, NEVERS ; *Gisors, Orléans.*
1852 DIJON ; *Sens, Toulouse.*
1853 TROYES ; *Les Andelys, Bayeux, Laval.*
1854 MOULINS ; *Dijon, Avranches.*
1855 CHALONS-SUR-MARNE, AIX-EN-PROVENCE, AVIGNON ; *Le Puy* (3).
1856 NANTES ; *Verneuil, Le Neubourg, Louviers.*
1857 MENDE, VALENCE ; *Grenoble.*
1858 PÉRIGUEUX, CAMBRAI ; *Louviers, Alençon, Lisieux.*
1859 STRASBOURG ; *Rouen, Saint-Lo, Vire.*
1860 DUNKERQUE ; *Le Mans, Cherbourg.*
1861 REIMS ; *Laigle, Dives, Bordeaux.*
1862 SAUMUR, LYON ; *Le Mans, Elbeuf, Dives.*
1863 RODEZ, ALBI ; *Le Mans.*
1864 FONTENAY-LE-COMTE ; *Évreux, Falaise, Troyes.*
1865 MONTAUBAN, CAHORS, GUÉRET.

(1) En 1848, les évènements politiques n'ont pas permis de réunir le Congrès, mais des séances ont été tenues dans les localités indiquées ci-dessus.

(2) Vaux-sur-Laison était la propriété de M. de Caumont, qui y réunit un certain nombre de ses confrères, pour s'occuper des questions administratives.

(3) Des conférences internationales furent tenues à Paris, en 1855, pendant l'Exposition universelle.

1866 SENLIS, AIX, NICE.
1867 PARIS (1); *Pont-Audemer.*
1868 CARCASSONNE, PERPIGNAN, NARBONNE, BÉZIERS; *Montpellier, Rouen.*
1869 LOCHES.
1870 LISIEUX; *Moulins.*
1871 ANGERS; *Le Mans, Anvers.*
1872 VENDÔME.
1873 CHATEAUROUX.
1874 AGEN, TOULOUSE.
1875 CHALONS-SUR-MARNE.
1876 ARLES.
1877 SENLIS; *Département du Lot.*
1878 LE MANS, LAVAL; *Département des Basses-Alpes.*
1879 VIENNE; *Milanais.*
1880 ARRAS, TOURNAI; *Franche-Comté.*
1881 VANNES; *Bernay, Département du Gers.*
1882 AVIGNON; FRÉJUS; *Département de la Creuse.*
1883 CAEN, *Coutances, Jersey.*
1884 PAMIERS, FOIX, SAINT-GIRONS.
1885 MONTBRISON, ROANNE.
1886 NANTES.

(1) Le Congrès fut fixé à Paris, à cause de l'Exposition universelle.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1)

(30 OCTOBRE 1886)



Bureau.

MM. le comte DE MARSY, *directeur*, à Compiègne.

LÉON PALUSTRE, *directeur honoraire*, 61, rampe de la Tranchée, à Tours.

JULES DE LAURIÈRE, *secrétaire général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.

EUG. DE BEAUREPAIRE, *secrétaire général*, à Caen.

G. BOUET, *conservateur du musée et archiviste*, 6, rue de l'Académie, à Caen.

L. GAUGAIN, *trésorier*, 18, rue Singer, à Caen.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. GAUGAIN, trésorier, 18, rue Singer, à Caen.

Comité permanent.

MM. le comte DE MARSY, *président*.
E. DE BEAUREPAIRE, *vice-président*.
CAMPION, *secrétaire*.
JULES DE LAURIÈRE.
DE FONTETTE.
GAUGAIN.
JULIEN TRAVERS.
VILLERS.
l'abbé LEFOURNIER.
DE BRÉCOURT.
BOUET.
DE FORMIGNY DE LA LONDE.
LE FÉRON DE LONGCAMP.
ÉMILE TRAVERS.
le prince HANDJÉRI.

Inspecteurs généraux.

1. M. PAUL DE FONTENILLES, à Cahors.
2. M. le comte ADOLPHE DE DION, à Montfort-l'Amaury.
3. M. le comte DE SOULTRAIT, à Toury-sur-Abrou (Nièvre).
4. M.....

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais et Somme.

Inspecteur : M. DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, à Saint-Omer.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. E. DE BEAUREPAIRE, à Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LE NOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, avenue de la Corderie, à Limoges.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariège.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary, et à Toulouse, 3, rue Duranti.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PERUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

LISTE DES MEMBRES

L'astérique (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques) (2).

Ain.

Inspecteur : M.

Aisne.

Inspecteur : M.

CHAUVENET (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président honoraire de la Société archéologique, à Soissons.

WILLOT, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

Allier.

Inspecteur : M.

BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis cinquante ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît tous les deux mois, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle*, pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

(2) Les inspecteurs généraux et inspecteurs divisionnaires font de droit partie du Conseil administratif.

BURES (Albert de), à Moulins.

CONNY (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.

* DADOLE (E.), architecte, à Moulins.

DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

* *Dreux-Brézé* (S. G. Mgr de), évêque de Moulins.

* ESMONNOT, architecte du département, à Moulins.

LA COUTURE (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.

L'ESTOILE (le comte de), à Moulins.

MEILLEURAT DES PRUNEAUX (L.), à Moulins.

MIGNOT (D.-M.), à Chantelle.

QUEYROI (Armand), directeur du musée à Moulins.

* RANQUET DE GUÉRIN (Henri du), au château de Fourilles, par Chantelle.

* SALVERT-BELLENAVE (le marquis de), à Bellenave.

SAULNIER (Maurice), à Saulcet.

TIXIER (Charles), à Saint-Pont, par Escurolles.

Alpes (Basses-).

Inspecteur : M. EYSSERIC.

* *Berluc-Perussis* (L. de), à Porchères, près Forcalquier.

CARBONNEL (l'abbé), à Noizelles, près Forcalquier.

CHAIS (Maurice), à Riez.

EYSSERIC (Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.

ISNARD, archiviste du département, à Digne.

* RIPERT-MONCLAR (le marquis de), consul général, au château d'Allemagne, par Riez.

Alpes (Hautes-).

Inspecteur : M.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. BRUN.

BAUSSY (Émile), notaire, à Tourettes-de-Vence.

BLOND (Eugène), architecte, à Grasse.

BOSC (Ernest), architecte, au Val-des-Roses, à Nice.

BRUN, architecte, rue Saint-Étienne, à Nice.

GAZAN, colonel d'artillerie en retraite, à Antibes.

MOUGINS DE ROQUEFORT, docteur en médecine, à Antibes.

RANDON (Ph.), architecte, à Nice.

REVELLAT, ingénieur des arts et manufactures, à Cannes.

SÉNEQUIER, juge de paix, à Grasse.

Ardèche.

Inspecteur : M. OLLIER DE MARICHARD.

CANAUD, (l'abbé), curé de Gravières.

* Canson (Étienne de), à La Rivoire, par Villerocance.

Hébrard (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Annonay.

* Marichard (Jules Ollier de), à Vallon.

* Montgolfier (Félix de), à Saint-Marcel-lez-Annonay.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains.

Ardennes.

Inspecteur : M. Couty.

* Couty, architecte, à Sedan.

Ariège.

Inspecteur : M. Jules de Lahondès.

* Lahondès (Jules de), à Pamiers.

Séré (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Aube.

Inspecteur : M.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

Chaumonnot (l'abbé), curé-doyen d'Estissac.

* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.

* Vandeuvre (le comte Gabriel de), ancien député, à Vandeuvre-sur-Barse.

Aude.

Inspecteur : M. Coste Reboulh de Fontiès.

Berthot (Stéphane), professeur, rue Barbacane, à Carcassonne.

* *Bonnefoy* (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.

* Coste Reboulh de Fontiès, rue Saint-Michel, à Carcassonne.

Gairaud, vice-consul d'Espagne, à Carcassonne.

* Lafont, architecte, à Narbonne.

* Serres de Gauzy (Jules), à Castelnaudary.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azemar.

* Affre (Maurice), avocat, à Espalion.

Azémar (l'abbé), curé de Valady.

Bonlouis, professeur de sciences, au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.

* Cérès (l'abbé), directeur du musée, à Rodez.

* Simon, sous-préfet, à Villefranche.

Belfort (territoire de).

Inspecteur : M.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. Blancard.

Barthélemy (le Dr), villa Doria, boulevard Chaves, à Marseille.

Berriat, sculpteur, à Aix.

Bertoglio (Louis), 9, rue Fontaine-d'Armeny, à Marseille.

Blancard, correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Marseille.

Bruno-Vayson, à Marseille.

Buckardt (Oscar), 9, rue Saint-Nicolas, à Marseille.

Clappier (Félix), ancien magistrat, à Saint-Gabriel, par Tarascon.

Fassin (Émile), conseiller à la cour d'Aix.

* Gautier-Descottes (Marc), notaire, à Arles.

Guillibert (l'abbé), chanoine, supér. de l'école libre, à Aix.

* Huart, conservateur du musée, à Arles.

Marin de Carranrais (François de), cour Pierre-Puget, 4, à Marseille.

Meyer (Georges), mécanicien, attaché au bassin de radoub, à Marseille.

* Mistral-Bernard, ancien conseiller général, à Saint-Remy.

Nodet (Ch.), 24, rue Paradis, à Marseille.

Penon, directeur du musée Borély, a Marseille.

Rolland (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Lycée, à Aix.

Roman, photographe, à Arles.

Sabatier, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

Saporta (le marquis de), à Aix.

Sardou (Jean-Baptiste), archiviste de la ville, 14, rue Cannebière, à Marseille.

Savinien (le Frère), directeur des Écoles chrétiennes libres, à Arles.

* Véran, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Anquetil (Eugène), avocat, à Bayeux.

Beaucourt (le marquis de), au château de Morainville, par Blangy.

Beaujour, notaire honoraire, à Caen.

* *Beaurepaire* (E. de), ancien magistrat, rue Bosnières, 25, à Caen.

Blangy (le comte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

* *Bouet* (G.), à Caen.

Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Briqueville (le marquis de), à Gueron.

* *Campion*, avocat, à Caen.

* CAREL (Pierre), avocat, à Caen.

* CAUMONT (Mme de), à Caen.

CHANTERENNE (Henri de), à Bazenville, par Bayeux.

* CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de), à La Cambe.

* DELESQUES (Henri), imprimeur-libraire, à Caen.

DES HAMEAUX (Antoine), 37, rue des Jacobins, à Caen.

DU FERRAGE, à Caen.

DOUIN père, sculpteur, rue Singer, à Caen.

DOUIN (Raoul), sculpteur, à Caen.

DU MANOIR (le vicomte Thibault), à Juaye.

* *Dupray de La Mahérie*, à Caen.

* FLANDIN, membre du conseil général, au château de Betteville, près Pont-l'Évêque.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

* *Gaugain*, rue Singer, 18, à Caen.

* GÉRARD (le baron Henri), député, à Barbeville, par Bayeux.

GOURNAY (l'abbé Adolphe), à Courtonne-la-Ville, par Saint-Germain-la-Campagne (Eure).

GUÉRET, avocat, à Vire.

GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

* *Handjéri* (le prince), au château de Manerbe.

* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.

HETTIER (Charles), rue Guilbert, à Caen.

HUGONIN (S. G. Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

JACQUIER, sculpteur-décorateur, à Caen.

LA PORTE (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

* LE BLANC-HARDEL, ancien imprimeur, à Caen.

LE COURTOIS DU MANOIR (Gaston), rue Singer, 11, à Caen.

* *Le Féron de Longcamp*, docteur en droit, à Caen.

* LEFFROY, à Bayeux.

* LIDEHARD, à Caen.

Lefournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

LONGUEMARE (Paul de), avocat, place Saint-Sauveur, à Caen.

* LOIR (l'abbé), curé de Saint-Mart.-de-Bienfaite, par Orbec.

* MAINTIEN (l'abbé), curé de Barbery, par Langannerie.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (L.), à Vierville.

MESNIL-DURAND (le baron de), au château de Balthazar, par Livarot.

MOREL (l'abbé), curé de Sommervieu, près Bayeux.

PICOT (l'abé), supérieur des missionnaires de La Délivrande, près Caen.

RAMPAN (Léonard de), à Écrammeville.

RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RONDOT (l'abbé), vicaire de St-Pierre, à Caen.

SAINT-JEAN, à Bretteville-le-Rabet, par Langannerie.

SAINT-REMY (de), à Caen.

SAMSON, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen,

SENOT DE LA LONDE, à Parfouru-l'Éclin.

TAVIGNY, à Bayeux.

TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.

* TISSOT, conservateur de la Bibliothèque, à Lisieux.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie de Caen.

* *Travers* (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

VIGAN (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

Villers (G.), à Bayeux.

VOISIN (l'abbé), curé de Canchy.

Cantal.

Inspecteur: M. DE ROCHEMONTEIX

BERTHUY, instituteur communal, à Saint-Mary-le-Plain.

* CHALVET DE ROCHEMONTEIX (Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.

RÉOL, conducteur des ponts et chaussées, à Massiac.

ROBERT, ancien magistrat, à Murat.

VALENTIN, avocat, à Marcenat.

Charente.

Inspecteur: M. DE THIAC.

LA CHAUME (Henry de), à Cognac.

PRÉPONNIER, architecte du département, à Angoulême.

RAMBAUD DE LA ROCQUE (Marcel), à Bassac, canton de Jarnac.

* RANCOGNE (Pierre de), boulevard du Minage, à Angoulême.

SÉBAUX (S. G. Mgr), évêque d'Angoulême.

* THIAC (de), au château de Puyréaux, par Mansles.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé LAFERRIÈRE.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort (la).

LAFERRIÈRE (l'abbé), chanoine, à La Rochelle.

Person (l'abbé), chanoine, rue Saint-Hubert, 7, à Rochefort.

Cher.

Inspecteur : M.

COUET (René de), à Couet, près Sancerre.

KERSERS (BUHOT de), à Bourges.

LA GUÈRE (le comte Raymond de), 33, rue Porte-Jaune, à Bourges.

MÉLOIZES (Albert des), à Bourges.

* SABARDIN (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Bourges.

VALOIS (Georges), à Bourges.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé POULBRIÈRE.

FAURIE (J.), curé de Pandrignes, près Tulle.

MASSÉNAT (Élie), à Brive.

* PAU)l'abbé J.-A.), chan. hon., aumônier des fabriques de la Cascade, près Bort.

* POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.), chanoine honoraire et historiographe du diocèse, directeur du petit séminaire de Servières, par Argentat.

* VALLON (la comtesse de), au château de Saint-Priest, près Tulle.

Corse.

Inspecteur : M.

GUGLIELMI, conducteur des ponts et chaussées, à Corte.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M.

* BEAUVOIS (Eugène), à Corberon.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.

DEGRÉ (Pierre), architecte, 4, boulevard Sévigné, à Dijon.

DÉTOURBET, à Vantoux, par Dijon.

DU PARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

LAPÉROUSE (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.

LÉCOT (S. G. Mgr), évêque de Dijon.

* MONTILLE (L. de), à Beaune.

PETITOT-BELLAVEINE, à Menèble.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M.

HERNOT, sculpteur, à Lannion.

LE MOINE (Jules), à Lamballe.

PINOT (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges CALLIER.

* CALLIER (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaulry.

CHAUSSAT (le docteur), à Ahun-les-Mines.

COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henry de), au château de Sezerat, par Bénévent.

PATAUX (l'abbé), à Saint-Quentin, par Felletin.

* ROUSSEAU, greffier de la justice de paix, à Ahun.

SAPIN (l'abbé), curé de Gentioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. DE ROUMEJOUX.

* ABZAC DE LA DOUZE (le marquis Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champcevinel.

BOUZINAC DE LA BASTIDE, receveur de l'enregistrement, à Périgueux.

BURGUET (Mme de), au château de Portboutout, par Ribérac.

* CARVÈS (Louis), à Bézenac, par Saint-Cyprien.

* FAYOLLE (le marquis Gérard de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

* LAPORTE (Oscar), docteur en médecine, à Belvès.

* LA TOMBELLE (le baron Fernand de), au château de Feyrac, par Domme.

* ROUMEJOUX (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

* VASSEUR (Charles), à Saint-Germain-de-Belvès.

Doubs.

Inspecteur : M. CASTAN.

* CASTAN (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque publique, à Besançon.

GAUTHIER (Jules), archiviste du département, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. VALLENTIN.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PAYAN-DUMOULIN (de), ancien conseiller à la cour d'Aix, à Fioncey-Bressac, par Valence.

PORTROUX (du), à Romans.

SIEYÈS (le marquis de), à Valence.

* VALLENTIN (Ludovic), juge, à Montélimar.

* LA SIZERANNE (le comte F. MONNIER de), ancien député, à Beausemblant, par Saint-Vallier.

Eure.

Inspecteur : M. l'abbé PORÉE.

ANGÉRARD, notaire, à Louviers.

* BLANQUART (l'abbé), curé de Néaufles, près Gisors.

BLOT, ancien libraire-éditeur, 31, rue du Meillet, à Évreux.

BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier président, à Bernay.

DELIVET (l'abbé), curé de Ménilles, par Parcy.

* DESHAYES (l'abbé), curé de Boissey-le-Châtel.

DROUIN (l'abbé), aumônier de la maison centrale, à Gaillon.

DUBOIS (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.

DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.

* FOURNIER, agent-voyer en retraite, à Thiberville.

GUILLARD (E.), avoué, à Louviers.

JOIN-LAMBERT, au château de Livet, près Brionne.

LA BALLE (l'abbé Émile de), curé de Saint-Ouen-du-Tilleul.

LALUN, architecte, à Louviers.

LAMBERT, avoué, à Bernay.

LECAUDÉ (l'abbé), curé des Hogues, par Lyons-la-Forêt.

LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil de Bernay.

LOISEL, ancien maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

MAISONS (le comte Robert des), à Caumont, par la Bouille.

MÉRY (Paul), à Évreux.

* PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville.

PRÉTAVOINE, ancien maire de Louviers.

* QUESNEL (l'abbé), curé de Claville.

QUEVILLY (Henry), à Beaumesnil.

* RÉGNIER (Louis), à Gisors.

SCHICKLER (le baron F. de), au château de Bisy, près Vernon.

* Société libre de l'Eure (la).

VY (Émile), conseiller général, à Bernay.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. Charles d'ALVIMARE.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.

Morissure (de), à Nogent-le-Rotrou.

* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul DU CHATELLIER.

ABGRALL (l'abbé), professeur au petit séminaire de Pontcroix.

* BLOIS (le vicomte A. de), à Quimper.

* DU CHATELLIER (Paul), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

HARDOUIN, conseiller honoraire à la cour de Douai, à Quimper.

LE CARGUET, percepteur, à Audierne.

LEVAINVILLE, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

Gard.

Inspecteur : M. BRUGUIER-ROURE.

ALBIOUSSÉ (L. D'), juge, à Uzès.

* ANTOYNE (Louis), à Alais.

AVON (le chanoine), curé-archiprêtre de Beaucaire.

BADAROUX (l'abbé), curé-doyen de Saint-Hippolyte du Fort.

BERTRAND (Paul-Gustave), notaire, à Aramon.

* BOIFFIS DE MASSANNE, à Sumène.

BOUET (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nîmes.

BRUGUIER-ROURE (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

CARRIÈRE (l'abbé), curé-doyen de Sauve.

CASTELNAU (de), conseiller général, à Nîmes.

* FALGAIROLLE (Prosper), à Vauvert.

GOUDARD, à Manduel.

GRANET (Léonce), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, à Roquemaure.

LAVILLE (l'abbé de), chanoine, à Alais.

NESMES-DESMARETS (Albert de), à Aigues-Mortes.

PONTMARTIN (le vicomte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles.

PRIARD (l'abbé), vicaire, à Domazan.

* REVOIL (A.), correspondant de de l'Institut, architecte des monuments historiques, à Nîmes.

SALLES, ingénieur des ponts et chaussées, à Nîmes.

SALLUSTIEN (le Frère), directeur des écoles chrétiennes libres à Uzès.

VILLEPERDRIX (Louis de), au Pont-Saint-Esprit.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. DE SAINT-SIMON.

* BERNARD (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

CLAUSADE (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

GOURDON (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

HÉRON, au château Latour, par Rieumes.

MALAFOSSE (Louis DE), château des Varennes, près Villefranche.

MARTURÉ (le docteur), médecin militaire, 5, rue Périgord, à Toulouse.

* SAINT-SIMON (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* SOLAGES (le comte Paul de), 19, rue Ninau, à Toulouse.

TRUTAT (Eugène), conservateur du Muséum, à Toulouse.

* VIREBENT (Gaston), statuaire, rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur . M. Adrien LAVERGNE.

BOUSSÈS DE FOURCAUD (Louis), rédacteur du *Gaulois*, à Beaumarchès.

CARSALADE DU PONT (l'abbé J. de), curé de Saint-Pierre, à Auch.

GARDÈRE (Joseph), à Condom.

* GENTIL (Léopold), architecte, au château de Larroque, près Gimont.

LA HITTE (Charles de), avocat, place Salinis, à Auch.

LAPLAGNE-BARRIS (Paul), ancien conseiller à la cour d'appel de Paris, au château de la Plagne, près Montesquiou.

* LAUZUN (Philippe), à Valence-sur-Baïse.

LAVERGNE (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

MAGNIÉ (Albert), à Mirande.

MELLIS (Max), au château de Biyès, par Saint-Blar.

TROLOMÈSE, baron de PRINSAC (Louis-Auguste de), à Sadeillan, par Mont-de-Marrast.

Gironde.

Inspecteur : M.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue du Plessis, 5, à Bordeaux.

CIROT DE LA VILLE (Mgr), camérier de S. S., doyen de la Faculté de théologie, 10, place de la Concorde, à Bordeaux.

CORBIN (l'abbé), 73, rue d'Eyssines, à Bordeaux.

* DES CORDES (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de-Piles.

GUILBERT (S. G. Mgr), archevêque de Bordeaux.

JABOUIN, sculpteur, 1, rue Bonafoux, à Bordeaux.

PIGANEAU, président de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M. Louis NOGUIER.

ARRIBAT, architecte-inspecteur des travaux diocésains, rue Boussaisolles, à Montpellier.

AZAÏS (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

BESINÉ (Henri), architecte, 7, rue des Trésoriers-de-France, à Montpellier.

BONNARIC (Georges), 7, place Louis XVI, à Montpellier.

BONNET, conservateur du musée, à Béziers.

* CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

* DURAND DE FONTMAGNE (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* ESPOUS (le comte Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

FABRÈGE (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.

LAFORGUE (Camille), ancien membre du Conseil général, à Quarante, par Capestang.

MÉJEAN (l'abbé), curé de Lunas, par Lodève.

* NOGUIER (Louis), avocat, à Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la faculté des lettres, 14, rue Saint-Firmin, à Montpellier.

* *Ricard* (A.), secrétaire de la Société archéologique, 4, rue du Peyrou, à Montpellier.

SANCHEZ, 24, rue du Saint-Sacrement, à Montpellier.

SICARD (Joseph), rue Montpellieret, 4, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS.

* DU BREIL, comte de LANDAL, au château de Landal, par La Boussac-Broualan.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

FORNIER, ancien conseiller à la Cour d'appel, 10, rue Nationale, à Rennes.

* HAMARD (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes.

LA BORDERIE (Arthur de), correspondant de l'Institut, ancien député, à Vitré.

LE GONIDEC DE TRESSAN (le comte), à Rennes.

Indre.

Inspecteur : M. Maurice DAIGUSON.

BLANCHET (l'abbé), curé de Buzançais.

* DAIGUSON (Maurice), archiviste paléographe, ancien magistrat, à Châteauroux.

GUILLARD, ancien agent-voyer, à Châteauroux.

LEHEC, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Indre.

* *Lenoir*, curé de Châtillon, chanoine honoraire.

LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

ROUEDE, à Châtillon.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Indre-et-Loir.

Inspecteur : M. Ch. DE GRANDMAISON.

* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

GIRAUDET (le docteur), à Tours.

GRANDMAISON (Ch. de), archiviste du département, à Tours.

* HARDION, architecte, à Tours.

JAUTROU, à La Hoberdière, près Nazelles.

JUTEAU (l'abbé), curé de Saint-Julien, à Tours.

* LA PERCHE (Eugène), à Saint-Cyr, près Tours.

LOBIN (Léopold), peintre verrier, à Tours.

MICHELLE (Paul), à Tours.

* *Palustre* (Léon), à Tours.

* PIC-PARIS, conseiller de préfecture, à Tours.

ROBIN (l'abbé), chanoine, à Tours.

* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de La Brèche, près l'Ile-Bouchard.

Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : M.

BIZOT (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.

* BLANCHET (Augustin), manufacturier, à Rives.

* BLANCHET (Paul), à Rives.

BLANDIN, architecte-voyer, à Vienne.

BONJEAN (Joseph), à Vienne.

* CHOMER (Louis), manufacturier, à Renage-les-Fures.

DAVID (Auguste), docteur en médecine, à Morestel, près la Tour-du-Pin.

* GARIEL, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble.

VALLIER (Gustave), place Saint-André, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M.

* ROBERT (Zéphirin), conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier.

Landes.

Inspecteur : M. TAILLEBOIS.

BEHR (Léonce de), à Gamarde.

BOUCHER (Henri du), à Dax.

CASTAIGNÈDE (Bertrand), à Pissos.

DÉPART (l'abbé), curé-doyen de Mimizan.

DUFOURCET (Eugène), ancien juge au tribunal civil, à Dax.

GABARRA (l'abbé), curé de Capbreton.

LOBIT DE MONVAL (de), à Brassempouy, par Amou.

LUGAT (l'abbé), curé-doyen de Villeneuve-de-Marsan.

MARTRES (Léon), ancien magistrat, à Castandet.

* PONSE (l'abbé), curé de Dunes, par Saint-Sever.

SORBETS, docteur en médecine, à Aire.

* TAILLEBOIS (Émile), à Dax.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis DE ROCHAMBEAU.

BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), à La Roche-Saint-Firmin.

BOISGUÉRET DE LA VALLIÈRE (Henri de), directeur de la Société d'assurance mutuelle, 16, rue du Mail, à Blois.

BONTANT (l'abbé), curé de Saint-Blaude-de-Diray.

* COURTARVEL (le marquis de), au château de Baillou, par Montdoubleau.

DELAUNE (Jules), avoué à Romorantin.

HAUGOU (l'abbé), curé de Chailles, près Blois.

LACROIX DE SENILHES, à Millancay, par Romorantin.

LAUNAY, professeur au collège de Vendôme.

LE NAIL (Ernest), peintre, à Blois.

NEILZ (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.

* PRÉVILLE (l'abbé de), chanoine, à Blois.

* ROCHAMBEAU (le marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte DE MEAUX.

* AVAIZE (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.

BARBAT (le docteur), à Charlieu.

BECDELIÈVRE (le vicomte L. de), au château de Bigny, à Feurs.

BRASSART (Éleuthère), à Varennes, près Saint-Sixte.

CHABERT DE BOËN (le baron de), au château de Boën-sur-Lignon.

CHARNAY (l'abbé), à Chandieu.

CHASSAIN DE LA PLASSE (Raoul), avocat, à Roanne.

CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, à Saint-Étienne.

COADON (Alexandre), 5, rue de la Comédie, à Saint-Étienne.

* DÉCHELETTE (Joseph), manufacturier, à Roanne.

DESJOYAUX (Joseph), au Grand-Clos, par Saint-Galmier.

DURAND (Vincent), à Allieu, par Boën.

GACHET (Marc), avocat, 4, rue du Grand-Moulin, à Saint-Étienne.

* GÉRARD, architecte de la ville, à Saint-Étienne.

GONNARD (Henri), à S.-Étienne.

* JEANNEZ (Ed.), à Roanne.

MEAUX (le vicomte de), ancien ministre, au château d'Écotay, par Montbrison.

NEUFBOURG (Louis de), à Beauvoir, par Boën.

* NOËLAS, docteur en médecine, rue du Phénix, à Roanne.

* POIDEBARD (William), au château de La Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.

POINAT (Jules), avoué, à Saint-Étienne.

PONCINS (le comte Léon de), président de la Société de *La Diana*, à Feurs.

SIVET (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

* TÊTENOIRE-LAFAYETTE père, ancien notaire, à S.-Étienne.

TÊTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe) notaire, à Saint-Étienne.

THIOLLIER (Félix), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval.

TURGE (Honoré de), à Montbrison.

VIER (Louis), vice-président de la commission des hospices, à Saint-Étienne.

* VIRY (Octave de), au château de Noirétable.

Loire (Haute).

Inspecteur : M. CHASSAING.

BRIVE (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.

CAUSANS (Paul de), au Puy.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.

CHASSAING, juge, au Puy.

CHAUMEILS DE LACOSTE (Ludovic de), conseiller général, au château de Fieu, près le Puy.

GAZANION, greffier du tribunal civil, au Puy.

GIRON (Gaston), au Puy.

GIRON (Léon), au Puy.

HEDDE, banquier, au Puy.

JACOTIN (Antoine), au Puy.

LA FAYOLLE DE MARS (Édouard de), au Puy.

MALAVAL (Fernand de), au Puy.

PHILIP (Paul), notaire, au Puy.

SOLMES DE VÉRAC (Charles de), notaire, au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. le comte Régis DE L'ESTOURBEILLON

BASTARD (Charles), 138, route de Rennes, à Nantes.

BOULLENOIS DE SENUC (Ar. de), 5, place Dumoustier, à Nantes.

BOUGOUIN (Alexis), architecte, 10, rue du Calvaire, à Nantes.

* CHAILLOU (Félix), avocat, 70, quai de La Fosse, à Nantes.

COLLARD DE SAINTE-MARTHE (le baron Jules HULOT de), 12, rue Félix, à Nantes.

KERSAUSON DE PENNENDREFF (Joseph de), 1, rue d'Argentré, à Nantes.

KERVENOAËL (Émile de), rue Félix, à Nantes.

* KERVILER (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

* LATOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), 26, boulevard Delorme, à Nantes.

LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, à Nantes.

LEROUX (Alcide), avocat, 1, rue Suffren, à Nantes.

L'ESTOURBEILLON (le comte Régis de), 1, rue de Sully, à Nantes, et au château de Penhoët-en-Avessac, par Saint-Nicolas-de-Redon.

LISLE DU DRÉNEUC (P. de), conservateur du musée archéologique départemental, à Nantes.

MONTFORT (Jules), architecte, 3, rue Bréa, à Nantes.

MONTI DE REZÉ (Claude de), 3, quai Ceineray, à Nantes.

RIARDANT (Charles), directeur du Comptoir d'Escompte, 6, place Royale, à Nantes.

Loiret.

Inspect. : M. l'abbé DESNOYERS.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

BOURGEOIS (le chanoine Edm.), 12, cloître Saint-Aignan Orléans.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.

LE ROY, avoué, à Montargis.

MARCHAND, à Ouzouer-sur-Trézée, près Briare.
MARTELLIÈRE (Paul), à Pithiviers.
POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue Bourgogne, à Orléans.
THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

Lot.

Inspecteur : M. Paul de FONTENILLES, inspecteur général.

* BOUDON DU VERDIER, à Cajarc.
* CALMON (Cyprien), statuaire, à Cahors.

CARBONNEL (Léon), avocat, à Cahors.
CARDAILLAC (le marquis J. de), au château de la Traine, près Souillac.
CASTAGNÉ, agent-voyer d'arrondissement, à Cahors.
COLOMB (Octave de), à Saint-Céré.
DELBREIL (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Évêque.
DEPEYRE (Étienne), à Cahors.
* *Fontenilles* (Paul de), à Cahors.

FONTENILLES (Jean de), à Cahors.
* FOURNAS (le baron de), au château de Janet, par Montcucq.

GOZON (le marquis de), au château du Vigan, près Gourdon.
GRANDOU (l'abbé), aumônier du collège de Figeac.
JOUBERT, à Duravel.
MARQUÈS (Joseph), à Cahors.
MUNIN-BOURDIN (Ernest), avocat, 1, rue du Château-du-Roi, à Cahors.
PRADY (Amédée), à Grezels, par Puy-l'Évêque.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. THOLIN.

BOUROUSSE de LAFORRE (de), à Agen.
DUBOR (Georges de), directeur de la succursale du Crédit foncier, à Agen.
LANDESQUE (l'abbé), curé de Devilhec.
* THOLIN, archiviste du département, boulevard Scaliger, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. ROUSSEL.

ANDRÉ, archiviste, à Mende.
LEFRANC, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.
POLGE (l'abbé), vicaire général, à Mende.
* ROUSSEL (le docteur), sénateur, à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le Cte LAIR.

* CHESNEAU, 21, rue Boreau, à Angers.

CHEVALIER (l'abbé), curé de Combrée.

Espinay (Gustave d'), ancien magistrat, 15, rue Volney, à Angers.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, à Angers.

FREPPEL (S. G. Mgr), évêque d'Angers.

* GALEMBERT (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.

HAUTREUX (l'abbé), vicaire à Saint-Crespin.

* *Lair* (le comte Charles), au château de Blou, près Longué.

LAMBERT-LESAGE, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.

PIETTE, juge au tribunal civil, à Angers.

* POTTER (Armand de), au château de Montagland, près Saumur.

QUATREBARBES (la comtesse de), à Angers,

ROFFAY, architecte, à Saumur.

TARDIF (l'abbé), chanoine, secrétaire de l'évêché, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M.

* BAILLIENCOURT (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.

DESPLANQUES, à Sainte-Croix-de-Saint-Lo.

LE CREPS, à Saint-Lo.

LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouet.

* LEMUET (Léon), à Coutances.

MOULIN, à Mortain.

PONTGIRAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près de Montebourg.

ROUGÉ (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph DE BAYE.

* BAYE (le baron Joseph de), à Baye.

BOURGEOIS, percepteur des contributions directes, à Pierry.

* CHEVALLIER (l'abbé), curé de Tramery, par Ville-en-Tardenois.

COUNHAYE, à Suippes.

* DEMAISON (Louis), archiviste de la ville, à Reims.

GOULET (François-André), négociant, à Reims.

JADART (Henri), avocat, 15, rue du Couchant, à Reims.

LE CONTE (Frédéric), à Châlons.

LEFAUCHER (l'abbé), à Vert-la-Gravelle, par Vertus.

MAIREAU (G.), 23, rue de la Poirière, à Reims.

MILLARD (l'abbé), curé de Reuves, par Sézanne.

MOIGNON (Ern.), ancien conseiller de préfecture, à Châlons.

NICAISE (Auguste), à Châlons.

PARIS (Louis), bibliothécaire, à Épernay.

* PERRIER (Émile), à Châlons.

POISEL, architecte, à Châlons.

ROBERT, rue du Cloître, 4, à Reims.

SIMON (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.

* Société d'agriculture de la Marne (la), à Châlons.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

MAHUET (Pol), à Saint-Dizier.

ROUGÉ (le comte Hervé de), au château de Dinteville, par Châteauvillain.

Mayenne.

Inspecteur : M.

BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

CHÉDEAU, avoué, à Mayenne.

FARCY (Paul de), à Château-Gonthier.

GARNIER (Louis), architecte, à Laval.

MAILLARD (l'abbé), curé de Thoriné-en-Charnie.

MOREAU (Émile), à Laval.

MORIN DE LA BEAULUÈRE (Louis), à La Drujoterie, par Entrammes.

POINTEAU (l'abbé), curé d'Astillé.

PRUDHOMME (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.

RAVAULT, notaire, à Mayenne.

RICHARD (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M.

AVOUT (le baron Auguste d'), à Pont-à-Mousson.

* GERMAIN (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.

POMMERY (Amédée de), à Nancy.

TURINAZ (S. G. Mgr), évêque de Nancy.

VALLÉE (Georges), conseiller de préfecture, à Nancy.

WIENER (Lucien), conservateur du Musée lorrain, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. LIÉNARD.

ÉNARD (l'abbé), curé de Koeur, près Sampigny.

HANNION, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.

Morbihan.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, insp. divis.

Audren de Kerdrel, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.
LUCO (l'abbé), à Vannes.

Nièvre.

Inspecteur : M. le comte G. DE SOULTRAIT, insp. général.

* JACQUINOT (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.
LESPINASSE (René de), au château de Luanges, par Urzy.
* *Soultrait* (le comte Georges de), à Toury-sur-Abron.
* VILLEFOSSE (Étienne HÉRON DE), ancien archiviste du département, à Nevers.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAULAINCOURT.

BONVARLET (A.), consul de Danemarck, 6, rue Nationale, à Dunkerque.
CANET (Victor), professeur à l'Institut catholique, à Lille.
CAULAINCOURT (le comte Anatole de), rue Royale, à Lille.
* COTTIGNY (Jean), juge au tribunal civil, à Douai.
* CUVELIER (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.
DEHAISNES (l'abbé), secrétaire de l'Institut catholique, à Lille.
* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.
FAVIER (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.
LEVÉ, vice-président du tribunal civil, à Avesnes.
* OZENFANT, 8, rue des Jardins, à Lille.
VILLETTE (Jules), juge, à Avesnes.

Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUET.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), à Chantilly.
* BONNAULT D'HOUET (le baron de), à Compiègne.
CHEVALLIER (Raymond), au Bois de Lihus, par Estrées-Saint-Denis.
COUDRET (Albert), notaire, à Compiègne.
DUPUIS (Ernest), à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.
LAC (Jules du), à Compiègne.
LAMBERTYE (le comte de), au Compiègne.
LATTEUX (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin.
* MAGNIENVILLE (Roger de), à Compiègne.

MANUEL (l'abbé), curé de Cires-les-Mello.

MARICOURT (le comte de), à Villemétrie, près Senlis.

MARICOURT (Mlle Clotilde de), id.

* *Marsy* (le comte de), à Compiègne.

MAULDE (Mme de), à Villemétrie, près Senlis.

MÉRESSE (Charles), à Compiègne.

THUISY (le marquis de), à Baugy, par Monchy-Humières.

Orne.

Inspecteur : M. Léon DE LA SICOTIÈRE.

* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, maire de Domfront.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, près Trun.

CHARENCEY (le comte de), conseiller général, à Saint-Maurice-lez-Charencey.

DALLET (l'abbé), à Saint-Aubin-de-Bonneval.

*DUBOIS-CUCHAN (Gaston), à Séez.

* LA SICOTIÈRE (Léon de), sénateur, à Alençon.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), à La Lande-de-Lougé.

* MACKAU (le baron de), député, au château de Vimers, par Vimoutiers.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé VAN DRIVAL.

ALY, artiste peintre, rue Sabligny, 36, à Boulogne.

CARDEVACQUE (Adolphe de), à Arras.

* *Deschamps de Pas*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, à Saint-Omer.

GREBET (l'abbé Franç.-Joseph), curé de Wierre-au-Bois, par Samer.

HAYS (E. du), au château de Roëllecourt, par Saint-Pol.

LECESNE (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.

* LORIQUET, archiviste du département, à Arras.

MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.

SENS (Georges), à Arras.

VAILLANT (Victor), rue Tour-Notre-Dame, 15, à Boulogne-sur-Mer.

* *Van Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. le Dr PLICQUE.

CAVARD (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.

Dourif (le docteur), professeur adjoint à l'école préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.

Guyot-Lafond, à Lezoux.

Jaloustre (Élie), à Clermont-Ferrand.

* Maire (Albert), bibliothécaire universitaire, à Clermont-Ferrand.

* Plicque (le docteur), à Lezoux.

Randanne (l'abbé), supérieur des missions diocésaines, à Clermont-Ferrand.

* Rouchon, archiviste, à Clermont-Ferrand.

Tardieu (Ambroise), à Herment.

Teillard (Emmanuel), place Michel-de-L'Hôpital, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M.

Barthety (Hilarion), à Lescar.

Lafond (Paul), à Pau.

Planté (Adrien), à Orthez.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur : M.

* Agos (le baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Neste.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

Delmas de Ribas (Joseph), à Céret.

* Villard (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M.

* Bégule (Lucien), peintre verrier, 86, montée de Choulans, à Lyon.

* Benoist, architecte, 2, quai de Bondy, à Lyon.

Boissieu (Maurice de), 51, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

Brouchoud (Cl.), avocat, 237, Grande-Rue de la Guillotière, à Lyon.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.

* *Canat de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, à Lyon.

* Chabrières-Arlès, trésorier-payeur général, à Lyon.

Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, à Lyon.

Donot (Prosper), homme de lettres, 72, cours de la Liberté, à Lyon.

Fournereau (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.

Rougier (Lucien), 10, rue Lafont, à Lyon.

Testarode, chef de bataillon en retraite, à Lyon.

Vachez (A.), avocat, rue de la Charité, à Lyon.

Veuillot, contrôleur principal des contributions directes, rue de la Reine, 5, à Lyon.

VINGTRINIER (Aimé), bibliothécaire, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur: M. Jules DE BUYER, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur: M. CANAT DE CHIZY.

* BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique, à Chalon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, à Chalon-sur-Saône.

* *Bulliot*, président de la Société éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), à Chalon-sur-Saône.

DES TOURNELLES (le baron Vital), au château de Trary, à Charolles.

FONTENAY (Harold de), archiviste paléographe, à Autun.

* PAILLOUX (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, par Chalon-sur-Saône.

* RÉVÉREND DU MESNIL, au château de Daron, par Saint-Cristophe-en-Brionnais.

Sarthe.

Inspecteur: M. HUCHER.

* ALBIN (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

BARBE (Henri), à Conlie.

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), rue de Tascher, 15, au Mans.

BOURGUIGNON, ingénieur-architecte, au Mans.

CHARDON, ancien élève de l'École des chartes, au Mans.

* CHARLES (l'abbé R.), 60, rue de Flore, au Mans.

* COURTILLOLES (Ernest de), à Courtilloles, par Alençon.

ESNAULT (l'abbé Gustave), rue de Ballon, 39, au Mans.

ÉTOC DE MAZY, médecin de l'asile des aliénés, au Mans.

* FLEURY, imprimeur, à Mamers.

* *Hucher*, 126, rue de la Mariette, au Mans.

LA BOUILLERIE (le baron Sébastien de), au château de la Bouillerie, près de la Flèche.

LA SELLE (le comte de), à la Barbée, par Bazouges.

LÈQUES, receveur des finances, à Mamers.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue Notre-Dame du Pré, au Mans.

* MENJOT D'ELBENNE (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

* PAILLARD-DUCLÉRÉ, député, membre du Conseil général, à Montbizot, près Ballon.

POTTIER (l'abbé), professeur d'archéologie au grand séminaire du Mans.

QUATREBARBES (la vicomtesse de), château de la Roche, près Vaas.

ROUSSEAU, professeur de dessin, au Mans.

* SINGHER, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.

SOYEZ, architecte, rue aux Lièvres, au Mans.

* TRIGER (Robert), docteur en droit, rue de l'Évêché, au Mans.

VAISSIÈRES (Emmanuel de), au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume.

Savoie.

Inspecteur: M.

BELAT, ancien élève de l'École des beaux-arts, à Abbeville.

Savoie (Haute-).

Inspecteur: M. KOZIOROWICZ, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Annecy.

Seine (1).

Inspecteur : M. DARCEL.

AINVAL (d'), inspecteur du matériel fixe de la compagnie d'Orléans, avenue de Versailles, 13, à Choisy-le-Roy.

* AUBERT (le commandeur Ed.), 9, rue d'Anjou-St-Honoré.

* AUBRUN, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V.

* *Barthélemy* (Anatole de), membre du Comité des travaux historiques, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

BARTHÉLEMY D'HASTEL (le comte Édouard de), 22, rue de Las-Cases.

BAUDICOURT (Théodule de), boulevard Saint-Michel.

BAUDOUIN (Henri), 8, rue Royale.

* BÉGOUEN (le vicomte Henri), place Saint-François-Xavier, n° 10.

BÉGULE (Léon), 50, rue Meslay.

BERGE (Stéphane), avocat, rue Malher.

BESCHER, graveur en médailles, 15, quai de Conti.

* BIAIS (Th.), fabricant d'ornements d'église, 74, rue Bonaparte.

BONNECHOSE (de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 43 *bis*, avenue Montaigne.

* BROGLIE (le duc de), membre de l'Académie française, 18, rue Solférino.

BROGLIE (le prince de), 48, rue de la Boétie.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (le vicomte Amédée de), 5, rue Gounod.

CAPELLI, 3, rue Garreau.

CASTONNET DES FOSSES (H.), avocat, 37, rue de l'Université.

(1) L'indication de la rue seule est donnée pour tous les membres qui habitent Paris.

* Courcival (le marquis de), 112, rue Marcadet.

* Darcel, directeur du Musée de Cluny.

Dassy (Léon), 65, rue de Courcelles.

Delongueil, rue Bayard.

* Des Cars (le duc), 79, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Desmottes (Aimé), 12, rue des Vosges.

Dureau (A.), bibliothécaire adjoint de l'Académie de médecine, 10, rue de la Tour-d'Auvergne.

Falgairolle (Edmond), avocat, 43, rue des Écoles.

Grellet (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Paris.

Gréau (Julien), 126, rue du Bac.

* Joanne (Paul), 16, rue Soufflot.

Juglar (Clément), 167, rue Saint-Jacques.

Lafollye (A.), architecte du château de Saint-Germain, 7, rue Richepanse.

* Lair (Jules), directeur des entrepôts et magasins généraux, 204, boulevard de la Villette.

La Perche (Paul), 24, rue de Berri.

* La Trémoille (le duc de), 4, avenue Gabriel.

* Laurière (Jules de), 15, rue des Saints-Pères.

Laurière (Ferdinand de), 77, rue de Rennes.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, 7, rue Leroux.

* Lefèvre-Pontalis (Eugène), bibliothécaire du Comité des travaux historiques, 3, rue des Mathurins.

* Léger (Louis), 9, rue des Écuries-d'Artois.

* Lévis-Mirepoix (le duc de), 55, rue de Varennes.

Liger, architecte, 10, rue de Bellechasse.

Marquis (Léon), ingénieur, 8, rue Linné.

Meissas (l'abbé de), premier aumônier du collège Rollin, 66, rue Condorcet.

Meugy, inspecteur général honoraire des Mines, 74, rue Madame.

* Michel (André), 180, boulevard Saint-Germain.

Montégut (de), ancien magistrat, 55, rue Bonaparte.

Montferrand (le comte Charles de), 7, rue Meyerbeer.

* Mowat (Robert), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines.

Müntz, conservateur de l'École des beaux-arts.

* Nodet (Henri), architecte, 14, rue Saint-Guillaume.

Oudin (Hilaire), 17, rue Bonaparte.

Piet-Lataudrie (Charles), 9, rue Bochart-de-Saron.

* Picard (Auguste), 73, rue de Maubeuge.

Pinoteau (le baron), commandant d'état-major en retraite, 7, rue d'Aguesseau.

Pinoteau (le baron Maurice), ing. civil, 7, rue d'Aguesseau.

* Pommereu (le marquis Armand de), 67, rue de Lille.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), 18, rue de l'Université.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, 15, rue Cassette.

* Quantin (A.), imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît.

* Rapine (H.), architecte des monuments historiques, 218, boulevard d'Enfer.

* Rohault de Fleury (Georges), 8, rue d'Aguesseau.

Roquetaillade (l'abbé de), vicaire de Saint-Germain-des-Prés, 34, rue Saint-Guillaume.

Roys (le vicomte Ernest de), 12, place Vendôme.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, 15, rue des Saussaies.

* Saint-Paul (Anthyme), 20, rue Littré.

* Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

* Stein (Henri), 54, rue Sainte-Placide.

Tardieu (Paul), élève de l'École des Beaux-arts, 15, rue Jacob, hôtel de Tours.

* Thédenat (l'abbé), de l'Oratoire, 2, quai des Célestins.

* Troubetskoï (le prince), 29, avenue Trudaine.

Vallon (la comtesse de), 7, rue Saint-Florentin.

* Vaulogé (Franz de), 8, rue Lamennais.

* Vaux (le baron de), 4, rue de Tournon.

Vaux (René de), 12, rue de Tournon.

* Villefosse (Antoine Héron de), membre de l'Institut, conservateur des antiquités romaines au musée du Louvre, 80, rue de Grenelle.

Vincent, rue Legendre, 94, aux Batignolles.

* Vogüé (le marquis de), membre de l'Institut, 2, rue Fabert.

Yanville (le comte R. d'), 13, rue Vignon.

Seine-Inférieure.

Inspecteur: M. Léonce de Glanville.

* Argentré (le comte d'), rue de Fontenelle, à Rouen.

Barbier de La Serre, inspecteur des Forêts, à Rouen.

Barthélemy fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 35, à Rouen.

Baudry (Paul), 2, place de la Motte, à Rouen.

Beaurepaire (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, rue Chasselièvre, 5 *bis*, à Rouen.

Braquehais (Léon), conservateur adjoint à la Bibliothèque publique, au Havre.

Brianchon, à Gruchet-le-Valasse, par Bolbec.

CHAVENTRÉ, 12 *bis*, rue Traversière, à Rouen.

* *Cheveraux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

* COLETTE (l'abbé), vicaire de Saint-Ouen, à Rouen.

COMONT (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.

CUSSON, secrétaire général de la mairie, à Rouen.

DE LESTRE (Oscar), à Avesnes, par Envermeu.

* DESEILLIGNY (l'abbé Eugène), à l'archevêché, à Rouen.

DEVAUX, artiste-peintre, quai d'Orléans, au Havre.

* DUVAL, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

ESTAINTOT (le comte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, à Rouen.

FLEURY, architecte de la ville du Havre.

GIRANCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpé, près Neufchâtel.

* GLANVILLE (Léonce de), directeur de l'Association normande, rue du Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen.

HOMAIS, avocat, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.

LE BRETON (Gaston), conservateur du musée céramique, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen.

LEMIRE (Eugène), à Rouen.

LETELLIER, photographe, rue des Pénitents, au Havre.

LORMIER (Charles), avocat, 15, rue Socrate, à Rouen.

LOTH (l'abbé), curé de Saint-Maclou, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

PALLIÈRES (Médéric de), directeur du *Crédit industriel*, à Elbœuf.

POUYER-QUERTIER, sénateur, ancien ministre des finances, rue de Crosnes, à Rouen.

QUÉVILLON (F.), commandant d'état-Major, 21, rue d'Epréménil, au Havre.

SAUVAGE (l'abbé Eugène), aumônier de l'orphelinat des Saints-Anges, 18, rue de la Rose, à Rouen.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. l'abbé THIERCELIN.

COLLET (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

* ERCEVILLE (le comte d'), au château de Chapuis, par Héricy.

SARAZIN (l'abbé Marie), curé de Trilport.

* THIERCELIN (l'abbé), aumônier de l'hospice de Meaux.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. le comte A. DE DION, inspecteur général.

AMAURY (l'abbé), curé-doyen de Bonnières.

* *Dion* (le comte Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

* Fourdrignier (Édouard), 9, rue des Écuyers, à Saint-Germain-en-Laye.

Grave, pharmacien, à Mantes.

Guyot (Joseph), au château de Dourdan.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur : M. Ledain.

* Berthelé (Joseph), archiviste du département, à Niort.

* Cumont (le marquis de), à la Roussière, près Coulonges.

* Espérandieu (E.), lieutenant d'infanterie, profess à l'École militaire de Saint-Maixent.

Giraudeau (Théophile), 1, rue de la Comédie, à Niort.

* Société de Statistique (la), à Niort.

Somme.

Inspecteur : M.

Amyot (Émeric), chef de bataillon d'infanterie, à Amiens.

Ault du Mesnil (G. d'), rue de l'Eauette, à Abbeville.

Desains (Henri), ancien sous-préfet, à Amiens.

* Durand (Georges), archiviste du département, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

* Favernay (Gaston Faton de), au château de Raincheval, près Acheux.

Janvier (A.), ancien président de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

* Masson, 48, rue Victor Hugo, à Amiens.

Morgan (le baron Thomas de), à Amiens.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès, près Albi.

Bruguière (Auguste), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Mazamet.

Cazals, archiprêtre de Saint-Benoît, à Castres.

Falguière (le baron de), à Rabastens.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Madron (Henri de), à Cadalen.

Michau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

Miquel (J.), géomètre, à Mazamer.

O'Byrne (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, près Carmaux.

* *Toulouse-Lautrec* (le comte Raymond de), au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

VIVIÈS (T. de), à Viviès, près Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé POTTIER.

COMBES D'ALMA (l'abbé), curé de Roquecor.

FAUR (Prosper du), à Lazzaret, canton de Beaumont.

FORESTIÉ (Édouard), imprimeur, à Montauban.

MONTBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

NONORGUES (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.

* POTTIER (l'abbé), 59, faubourg du Moustier, à Montauban.

PRADEL (Émile), à Saint-Antonin.

TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

Var.

Inspecteur : M. ROSTAN.

* AUBE (Ernest), au Luc.

AUBE (Frédéric), au Luc.

* AUBENAS, ancien magistrat, maire de Fréjus.

BOYER, architecte, à Hyères.

BRESC (Louis DE SIGOURD de), conseiller général, à Saint-Jean-de-Bresc, par Cotignac.

DECUERS (Sévérin), à Fréjus.

DUPUIS (l'abbé), curé de Bergemon.

GIBELIN (l'abbé Édouard), vicaire à Brignoles.

GUÉRIN (Paul), receveur des domaines, à Fréjus.

HEUSELING (J.), à Toulon.

LAGOSTENA, receveur des Domaines en retraite, à Fréjus.

OLLIVIER (l'abbé), à Porquerolles.

PASCAL (Eugène), à Fréjus.

* ROSTAN, à Saint-Maximin.

SIVAN (l'abbé), curé de Cannet.

Vaucluse.

Inspecteur : M.

BARRÈS, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

BIRET (Noël), à Avignon.

BUREL-SILVESTRE (Félix), à Cavaillon.

* DELOYE (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

EYSSERIC (Joseph), à Carpentras.

FAUCHER (Paul de), à Bollène.

FÉRAUD (Hippolyte), percepteur des finances en retraite, à Orange.

GUYON (Louis de), à Vaison.

* *Morel* (Léon), receveur des finances, à Carpentras.

Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.

Pamard (le docteur), à Avignon.

* Roux (A.), notaire à Cavaillon.

Sagnier (Alphonse), à Avignon.

Télesphore (frère), rue Vernet, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

Guérin (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.

Rochebrune (Octave de), à Fontenay-le-Comte.

Staub (l'abbé), à Fontenay-le-Comte.

Tressay (l'abbé du), chanoine à Luçon.

Valette (René), avocat à Fontenay-le-Comte.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred Richard.

* *Auber* (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.

* Barbier de Montault (Mgr), 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.

Froment (le R. P. dom), moine bénédictin à Ligugé.

La Bouralière (A. de), 14, rue de la Baume, à Poitiers.

* La Croix (le R. P. Camille de), rue Saint-Maixent, à Poitiers.

Le Cointre-Dupont, à Poitiers.

* Ledain (B.), rue de la Baume, à Poitiers.

* Maret (Arthur de), château des Ormeaux, par les Trois-Moutiers.

Richard (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.

Touchois (Aug.), rue Saint-Denis, à Poitiers.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René Fage.

* *Arbellot* (l'abbé), chanoine honoraire, 11, rue de la Corderie, à Limoges.

Fage (René), avocat, à Limoges.

Forgeront (André), à Chalus.

Maublanc (de), à Saint-Julien.

* Société archéologique du Limousin (la), à Limoges.

Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine honoraire, rue Porte-de-Tourny, 12, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

* Farnier (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Lallier, président honoraire du tribunal civil, à Sens.
TONNELLIER, ancien greffier du tribunal civil, à Sens.

ALGÉRIE.

Département d'Alger.

TRÉMEAUX, à Tipaza.

Département de Constantine.

Inspecteur : M.

BOSRÉDON (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tébessa.

TUNISIE.

POUGNET (l'abbé), à la Goulette.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé STRAUB.

GUERBER (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Haguenau.
MURY (l'abbé Pantaléon), ancien supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.
RAUCH, docteur en médecine, à Oberbronn.
RIEHL (l'abbé), curé de Sleige, près Villé.
* STRAUB (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace, rue des Veaux, 12, à Strasbourg.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

* BOXBERG (Mlle de), 33, Waissenhaustrasse, à Dresde.
* HETTNER, directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

HULL, professeur à l'Académie de Berlin.

KIRCHOFER (Théodore), à Stuttgart.

* LANDBERG (le comte Carlo de), 10, Gœthestrasse, à Stuttgart.

LINDENSCHMIT, directeur du musée central d'antiquités, à Mayence.

LŒRSCH (le docteur Hugo), professeur à l'Université, à Bonn.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

NOUE (Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

* PIPER, professeur à l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

ULRICHS (de), professeur à l'Université de Wurtzbourg.

ANGLETERRE.

BINGHAM (le colonel), à Rochester.

COX (lieut.-col. C.), à Fordwich, près Cantorbéry.

DRUERY (John-Henri), à Norwich.

FRANKS (Auguste-W.), directeur de la Société royale des Antiquaires, à Londres.

FREEMAN, à Londres.

GODFRAY (H. N.), commissaire des impôts de l'ile, à Jersey.

KNOCHER (Edward), esq., ancien maire de Douvres, à Ryde (S. W.).

LE CORNU (le colonel), au manoir de la Hague, à Jersey.

LEWIS (le Rev. S. S.), syndic de l'Université, Corpus Christi collège, à Cambridge.

MAYER (Joseph), de la Société royale des Antiquaires, à Bebington, près Liverpool.

RIDDEL (Sir W. B.), baronnet, 50, Queensgate, à Londres.

Northbourne (lord), de la Société royale des Antiquaires, à Betshanger, par Sandwich.

Roach Smith, de la Société royale des Antiquaires, Temple Place, près Strood, Kent.

Stirling (Sir Walter), baronnet, à Tunbridge-Wells.

Stone (le Rév. Chan.)', à Cantorbéry.

Weale (James), 15, the Grood, Clapham Common, S. W., Londres.

* Wilson (le major-général Sylvester F.), de l'armée royale britannique, à Beaumont (Jersey).

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES

Béquet (Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Namur.

Béthune (Mgr), chanoine, à Bruges.

Béthune d'Iddewale (le baron), président de la Gilde de S.-Thomas et S.-Luc, à Marcke, par Courtrai.

* Blomme (Arthur), président du tribunal civil, à Termonde.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournai.

Burbure (le chevalier Léon de), de l'Académie royale, à Anvers.

* Cloquet (L.), ingénieur-architecte, à Tournai.

Cramen (Victor), industriel, rue de la Bienfaisance, à Bruxelles.

Delvigne (A.), curé de Saint-Josse-ten-Noode, à Bruxelles.

De Schodt (Alphonse), directeur de l'Enregistrement, 15, rue de Londres, à Bruxelles.

Devillers (Léopᵈ), président du Cercle archéologique, à Mons.

Dognée de Villers, à Liège.

Dognée (Eugène), à Liège.

Francart (A.), avocat, à Mons.

Gelhand de Merten (le baron), 21, rue du ci-devant Pont-Neuf, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Hagemans, ancien membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

Hambye (Adolphe), notaire à Mons.

Hamman, négociant, à Ostende.

Haulleville (P. de), directeur du *Journal de Bruxelles*.

Henrard (le général Paul), secrétaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles.

Huguet (le chanoine), à Tournai.

Juste (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Lettenhove (le Bᵒⁿ), ancien ministre, à Bruxelles.

Keyser (N. de), ancien directeur

de l'École des Beaux-Arts, à Anvers.

LA ROCHE DE MARCHIENNE (Émile de), à Harvengt, près Mons.

LE ROY, professeur à l'Université de Liège.

LIMELETTE, à Namur.

MEESTER DE RAVESTEIN (le baron de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

MEULEMANS (Auguste), ancien consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

MONS (le Cercle archéologique de la ville de).

NÉDONCHEL (le comte de), président de la Société archéologique de Tournai.

NÈVE (Eugène), architecte, 10, rue de Joncker, à Bruxelles.

REUSENS (le chanoine), docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

RONSE (Ed.), archiviste, à Furnes.

RUELENS (Charles), conservateur des mss. de la Bibl. roy., à Bruxelles.

SCHOUTHEETE DE TERVARENT (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waes.

SCHUERMANS, de l'Académie d'archéologie de Belgique, premier président à la cour royale de Liège.

SIRET (Ad.), directeur du *Journal des Beaux-Arts*, à Saint-Nicolas de Waes.

VAN DER HAEGHE, bibliothécaire de l'Université, à Gand.

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte François), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

VOS (l'abbé), archiviste de l'évêché, à Tournai.

VRIES (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

WAGENER, ancien administrateur de l'Université, à Gand.

VAUWERMANS (le général), président de la Soc. roy. de géograph., à Anvers.

DANEMARK.

LICHTLÉ (l'abbé), à Odensée, (Fionie).

ESPAGNE.

COELLO Y QUESADA (D. F.), colonel du génie en retraite, membre de l'Académie de l'histoire, 13, Reina, Madrid.

LA FUENTE (Vicente de), membre de l'Académie royale de l'histoire, à Madrid.

SAAVEDRA (Eug.), membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie des sciences, à Madrid.

ÉTATS-UNIS.

FROTHINGHAM Junior (le Dr), secrétaire de l'Institut archéo-

logique, 29, Cathedral street, à Baltimore.

* LUDLOW (Thomas W.), » Cottage Lawn » Yonkers, New-York city.

WAGNER, président de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie.

INDES.

RIVETT-CARNAC (S. H.), à Calcutta.

ITALIE.

* AGUILHON (César), chapelain de S. M., à la villa de Mirabello, dans le parc royal de Monza.

BALESTRA (l'abbé Serafino), professeur au séminaire de Côme.

BARELLI (Monsignor), inspecteur des fouilles et monuments, à Côme.

* BERTOLOTTI (le chev. A.), archiviste d'État, à Mantoue.

* BRAMBILLA (le chev. Camille), inspecteur des fouilles et monuments de la province de Pavie.

CESA-BIANCHI (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

DESCEMET (le commandeur Charles-Maurice), 17, via de Balestrari, à Rome.

FIORELLI, sénateur, directeur général des fouilles, à Rome.

GAROVAGLIO (le chev. A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Lecco, 18, via Pesce, à Milan.

GONELLA, à Turin.

GIUSTINIANI BANDINI (S. E. le prince Don Sigismond), palais Altieri, à Rome.

JEANNE (le chanoine), miss. apost., 13, Via Terre Argentina, à Rome.

LE LOUET (le chanoine), via San-Nicola-ai-Cesarini, à Rome.

MALLÉ, à Vintimille.

MENABREA (S. E. le comte), ambassadeur d'Italie, à Paris.

MINERVINI (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

PECCI (le comte Camille), à Rome.

PIGORINI (le comm.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

PRELENI (l'abbé César), à Pavie.

ROSSI (le commandeur de), à Rome.

SAIGE (Gust.), conseiller d'État, conservateur des archives du Palais, à Monaco.

SALINAS, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.

VARISCO (l'abbé Achille), à Monza.

ZORZI (le comte Alviso Piero), sous-conservateur du musée Correr, à Venise.

PAYS-BAS.

ALBERDING-THIJM (J.-A.), prof. à l'Académie des Beaux-Arts, à Amsterdam.

HABETS (l'abbé Jos.), président de la Société archéologique du Limbourg, à Maestricht.

HEZENMANS (J.-G.), à Bois-le-Duc.

HEZENMANS (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

LEEMANS (le Dr), directeur du musée d'antiquités, à Leyde.

PLEYTE (le Dr), conservateur du musée archéologique, à Leyde.

* STUERS (le chev. Victor de), directeur des Beaux-Arts, au ministère de l'intérieur, à La Haye.

TEN BRINK, professeur à l'Université de Leyde.

PERSE.

NAZARE-AGHA (le génal), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL.

* DA SILVA (le chev. J.-P.-N.), architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

DA VEIGA (Estacio), à Tavira.

DELGADO (Nery), membre de l'Académie royale des sciences, à Lisbonne.

VILHENA-BARBOSA (I. de), vice-président de l'Académie royale des sciences, à Lisbonne.

SUISSE.

FAZY (Henri), membre du Conseil d'État, à Genève.

GOSSE, docteur, à Genève.

GRIOLLET DE GEER (Ernest), à Genève.

SCARIEBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SHARPES (Edmond), architecte, à Genève.

SUPPLÉMENT

MEMBRES ADMIS EN 1886.

Avout (le baron A. d'), à Pont-à-Mousson.
Badaroux (l'abbé), curé-doyen de Saint-Hippolyte-du-Fort.
Bailliencourt, dit Courcol (R. de), à Saint-Omer.
Bastard (Charles), à Nantes.
Bougouin (Alexis), à Nantes.
Boullenois de Senuc (Ar. de), à Nantes.
Carrière (l'abbé), curé-doyen de Sauve.
Chaillou (Félix), à Nantes.
Collart de Sainte-Marthe (le baron Félix Hulot de), à Nantes.
Collette (l'abbé), à Rouen.
Courcival (le marquis de), à Paris.
Déchelette (Joseph), à Roanne.
Delesques (Henri), à Caen.
Desmaison (L.), à Reims.
Desmottes (Aimé), à Paris.
Détroyat (Armand), à Bayonne.
Duret de Brie, à Jonzac.
Farcy (Louis de), à Angers.
Guyot-Lafond, à Lizoux.
Hautreux (l'abbé), à Saint-Crespin (Maine-et-Loire).
Kersauson de Pennendref (Joseph de), à Nantes.
Kervenoaël (Émile de), à Nantes.
La Bouralière (A. de), à Poitiers.
La Selle (le comte de), à La Barbée (Sarthe).
Lévis-Mirepoix (le duc de), à Léran (Ariège).
Lisle du Dreneuc (P. de), à Nantes.
Longuemare (Paul de), à Caen.
Luneau (Victor), à Pont-Saint-Esprit.
Magnienville (Roger de), à Compiègne.
Millard (l'abbé), curé de Reuves (Marne).

MONTFORT (Jules), à Nantes.
MONTI DE RÉZÉ (Claude de), à Nantes.
NEUFBOURG (Louis de), à Beauvoir (Loire).
PINOTEAU (le baron Maurice), à Paris.
POYDENOT (Henri), à Bayonne.
RANDANNE (l'abbé), à Clermont-Ferrand.
RIARDANT (Charles), à Nantes.
SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, à Paris.
VALLETTE (René), à Fontenay-le-Comte.
VILLETTE (Jules), à Avesnes.
WIENER (Lucien), à Nancy.
YANVILLE (le comte Raoul d'), à Paris.

BÉTHUNE D'IDDEWALE (le baron), à Marcke (Belgique).
DELGADO (Nery), à Lisbonne.
GUISTIANI-BANDINI (S. Exc. le prince Don Sigismond), à Rome.
HABETS (l'abbé), à Maestricht.
PECCI (le comte Camille), à Rome.
VILHENA-BARBOSA (J. de), à Lisbonne.

NÉCROLOGIE

(1885-1886)

Bosset (Albert), à Paris.
Chatel (Victor), à Valcongrain.
Corone (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Béziers.
Delaunay, architecte, à Bayeux.
Du Burguet (Mme), à Portboutout.
Egger (Émile), membre de l'Institut, à Paris.
Fauconneau-Dufresne (le docteur), à Châteauroux.
Frérejean (Victor), à Saint-Cyr-lez-Lyon.
Frey (Henri), à Guebwiller.
La Faye-L'Hôpital (de), à Clermont-Ferrand.
Lamotte, architecte, à Caen.
Lévis-Mirepoix (le duc de), à Léran.
Lebeurier (l'abbé), à Mantes.
Martel (Paulin), à Castelmauron.
Michel (Edmond), président de la Société historique du Gâtinais, à Touvent.
Pierres (de), conseiller général du Calvados, à Louvières.
Quénault, conseiller général de la Manche, à Montmartin.
Rastoin-Brémond (Mme), à Nice.
Tixier (Victor), à Saint-Pont (Allier).
Vergnette-Lamotte (le vicomte de), à Beaune.

Balestra (le chanoine), à Buenos-Ayres.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1885

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ

Le 17 Juin 1886

Arrêté par le Comité permanent dans sa séance du 23 novembre de la même année.

RECETTES.

Rente 3 °/ₒ sur l'État, trimestres d'avril, de juillet, d'octobre 1885 et janvier 1886.	2.000 fr.	»
Rente 3 °/ₒ amortissable, léguée par M. de Caumont (mêmes trimestres).	540	»
Rente 3 °/ₒ (mêmes trimestres)	50	»
Amortissement de sept cotisations	700	»
Cotisations du Congrès de Montbrison.	1.141	»
Solde des cotisations de 1884 et cotisations de 1885 recouvrées au 17 juin 1886	7.240	»
Total.	11.671	»

DÉPENSES.

Solde du déficit du compte de 1884	204	89
Frais de recouvrement des cotisations par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants et frais de retour de traites non payées. .	503	47
Ports de lettres, de caisses, affranchissements et chargements divers	230	10
Frais généraux du Congrès de Montbrison. . . .	104	65
Achat et gravure de médailles et jetons.	612	65
A reporter.	1.655 fr.	76

Report	1.655 fr.	76
Solde de l'impression et de l'envoi du compte-rendu du Congrès de Caen	1.000	»
Payé à valoir sur l'impression et l'envoi du Congrès de Foix.	4.500	»
Impressions à Caen	467	55
Tirage à part du Congrès de Caen.	163	»
Excursions archéologiques	1.000	»
Loyer d'un appartement pour le dépôt des livres de la Société	150	»
Traitement des concierges	85	»
Contributions de la maison de Gassendi.	2	85
Frais généraux d'administration et traitement d'employés	1.000	»

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. l'abbé Charles.	Restauration des vitraux de la chapelle de Saint-Rémy.	150	»
M. Maître.	Fouilles sur l'amphithéâtre du Petit-Mars.	100	»
M. Jadart.	Souscription pour le monument érigé à Dom Ruinart.	50	»
M. Vincent Durand.	Déplacement de la dalle tumulaire de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne, à Montverdun.	50	50
M. Vadon.	Conservation du Donjon de Charlieu.	50	»
—	Souscription à la *Statistique du Cher*, à l'*Art en Saintonge*, et à des publications sur Avenum et Orléans. .	120	85
—	Subvention pour la publication du *Bulletin monumental*	500	»
	Total.	11.054 fr.	51

BALANCE.

Recettes.	11.671 fr. »
Dépenses	11.054 51
Excédant	616 fr. 49

Caen, le 17 juin 1886.

Le Trésorier,

L. Gaugain.

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse.	616 fr. 49
Recouvrement à effectuer de cotisations de 1885	1.800 »
Total.	2.416 fr. 49

DÉPENSES A SOLDER.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
—	Emploi, en achat de rentes sur l'État, des cotisations amorties en 1885.	700 fr. »
—	Solde de l'impression du compte-rendu de Foix, Pamiers.	1.000 »
M. Palustre.	Réparations à l'église de Cravant.	400 »
M. Révoil.	Souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Caristie. . .	100 »
M. le Cte de Poncins.	Placement d'inscriptions romaines et de bornes milliaires à Feurs.	100 »
Société de la Diana.	Fouilles sur l'emplacement du cimetière romain de Moingt	100 »
	A reporter.	2.400 fr. »

	Report.	2.400 fr. »
M. Bruguier-Roure.	Dégagement de bas-reliefs mérovingiens dans le Gard.	50 »
M. H. Gonnard.	Moulages à Saint-Romain-le-Puy.	100 »
	Total.	2.550 fr. »

Le Trésorier,

L. Gaugain.

AVIS IMPORTANT.

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 24 août 1876. Après avis de M. le Trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à CENT FRANCS. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

L'amortissement de la cotisation ne dispense pas les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* du paiement de l'abonnement annuel de *quinze francs*, spécial à ce recueil.

